







Élise HUFFER

GRANDS HOMMES ET PETITES ÎLES

LA POLITIQUE EXTÉRIEURE DE FIDJI, DE TONGA ET DU VANUATU

Préface de Joël Bonnemaison

Editions de l'ORSTOM

Cet ouvrage a fait l'objet d'une thèse de doctorat d'état en science politique, soutenue le premier juillet 1991, à la faculté de Droit et de Science politique d'Aix-Marseille

Cet ouvrage est publié avec le soutien du ministère des Affaires étrangères

La loi du 11 mars 1957 n'autorisant, aux termes des alinéas 2 et 3 de l'article 41, d'une part, que les «copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective» et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, «toute représentation ou reproduction intégrale, ou partielle, faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause, est illicite» (alinéa1er de l'article 40).

Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et suivants du Code pénal.

ISSN: 0767-2888 ISBN: 2-7099-1125-6 "The realm of foreign policy is the realm of convenient and selective morality."

À Franck, à ma famille et à tous ceux et celles qui m'accompagnent dans la vie.

PRÉFACE

C'est une joie que d'avoir à préfacer le travail d'Elise Huffer. Lors d'une rencontre aux îles Fidji, à Suva, sur le pont d'un voilier qu'un ami commun rafistolait, nous avions d'abord discuté de la coupe mondiale de rugby, car Elise Huffer, qui joue à la fois dans l'équipe nord-américaine féminine détentrice de la coupe mondiale en 1991 et dans l'équipe de Narbonne qui a remporté la coupe de France la même année, est en ce domaine une experte.

De fil en aiguille, comme je lui avais avoué entre deux phrases, ma double condition de géographe et d'océaniste, nous avions discuté de son propre projet de thèse d'études politiques sur le Pacifique anglophone et d'une insertion possible de ce travail dans un projet commun de recherches de l'ORSTOM en Océanie. Voici donc, aujourd'hui, le temps de conclure cette conversation. Le projet de recherches d'Elise Huffer a été mené à bien, ce qu'a révélé la thèse qu'elle a soutenue brillamment l'an dernier devant l'université d'Aixen-Provence. Ce texte en est en grande partie issu.

Le sujet n'allait pourtant pas sans difficultés. Nous avions convenu, sur le bateau, d'aborder ce thème par une étude comparative de la politique extérieure de trois jeunes États océaniens choisis parce qu'ils représentaient des cas particulièrement divergents: Fidji, Tonga, et Vanuatu. Au-delà de leurs différences, ces États partagent-ils malgré tout des attitudes communes? En dépit des variations de leurs histoires locales et des choix propres de leurs leaders, le fait qu'à l'échelle internationale ils soient considérés comme des micro-États impose-t-il des contraintes politiques spécifiques ? En d'autres termes, les petits États ont-ils dans le monde actuel un espace pour une politique extérieure propre? En quoi le facteur taille, - en l'occurrence la petite dimension - influe-t-il sur la dimension politique? Ou, si on préfère et pour être plus bref, dans un système- monde dominé par les Grands, comment peut-on encore être petit : Is small still beautiful?

C'est là un vrai problème de recherches dans le domaine des relations internationales - spécia-

lité d'Elise Huffer - comme dans celui de l'histoire contemporaine et de la géographie culturelle et politique de l'Océanie. Le sujet surtout se révélait sensible et impliquait de la part de l'auteur un certain tact dans l'interview des hommes politiques et des acteurs. Il ne pouvait être traité qu'en sympathie, mais en évitant toute naïveté. Pragmatique, l'auteur a su maîtriser cette recherche et naviguer apparemment sans effort, dans l'univers à la fois compliqué et "débonnaire" de la relation politique en Océanie. Le fait que l'auteur soit parfaitement bilingue et d'origine franco-américaine ne l'a pas non plus desservie, en lui ouvrant notamment un accès naturel à la documentation anglophone existante dans les universités très souvent excellentes de ces régions, l'Australian National University (ANU) de Canberra en particulier.

Fidji, principal archipel indépendant, inventeur du concept du "Pacific Way" et cœur du Pacifique anglophone domine la scène océanienne, comme son leader, Sir Ratu Mara domine la scène locale. Le lien est évident, entre les problèmes intérieurs, notamment la difficile coexistence entre les ethnies mélanésiennes et indo-fidjiennes, et la politique extérieure contrainte de subir des révisions dramatiques après le coup d'État de 1987, entre autres la sortie du Commonwealth. Confrontés à des problèmes inter-ethniques graves, les leaders fidjiens ont en effet cherché à renforcer leur pouvoir et la cohésion de leur nation par une politique extérieure active. Le rôle joué par l'armée fidjienne fut à cet égard décisif, puisque cette même armée, forgée "au feu" du théâtre extérieur libanais, est ensuite intervenue par la force pour imposer sa solution à ce qu'elle considérait comme une dangereuse instabilité intérieure.

En agissant ainsi, elle a sans doute sonné moralement le glas du Pacific Way, ce concept politique post-colonial encouragé par la Grande-Bretagne, qui d'une part promulgue la règle du consensus et du dialogue pour la solution des conflits politiques et de l'autre institue de facto une alliance de pouvoir durable fondée sur l'union de l'aristocratie traditionnelle des grands chefs et des pasteurs des églises chrétiennes. Le coup d'État a discrédité le fondement moral de cette alliance mais en contrepartie, il l'a sauvé politiquement en restaurant le pouvoir de Sir Ratu Mara. Même si la plupart des États océaniens, par leur silence ou par leur déclaration ont approuvé "la solution militaire"; elle a fait naître un malaise profond, comme si l'Océanie était soudainement sortie de sa spécificité culturelle et historique pour entrer dans une arène politique plus commune.

Le royaume du Tonga, plus serein, représente, face à Fidii, un autre modèle du Pacific Way, associant, lui aussi, le pouvoir de la noblesse locale à celui de l'église méthodiste. Cette monarchie traditionnelle, la seule du Pacifique à avoir perduré et évité la colonisation directe, a toujours manifesté son orgueilleuse différence. Roi absolu, Tupou IV ne peut en effet dialoguer qu'avec ses pairs, entre cousins, et il se méfie des pièges du monde politique international, ce qui ne signifie pas pour autant qu'il soit sans politique extérieure. Alors que Sir Ratu Mara parle au nom d'une communauté océanienne globale, le roi des Tonga exalte l'idée d'une "communauté polynésienne" conservatrice et pro-occidentale qui prendrait ses distances par rapport à une Mélanésie considérée comme instable et trop proche du Tiers Monde.

Si le roi est bien polynésien, il puise dans l'histoire occidentale matière à comparaisons. Lorsque je le rencontrai en 1988, en compagnie de François Doumenge, le roi, diplômé d'Oxford et homme de grande culture, nous parla de son souhait de visiter la Normandie, pays viking dont les navigateurs s'élancèrent victorieusement à la conquête de l'Angleterre. Puis il évoqua des lectures récentes sur le déséquilibre européen provoqué par la disparition de l'Empire austro-hongrois, môle fédérateur et stabilisateur de peuples divers inscrits au cœur de l'Europe. Ces grandes phases de l'histoire européenne évoquaient en lui des analogies avec l'histoire océanienne et surtout avec le rôle que jouèrent les navigateurs tongiens et la royauté dans la création d'un lien unificateur entre des îles dispersées.

Le Vanuatu, tel qu'il fut incarné par Walter Lini jusqu'aux dernières élections nationales, représente un modèle différent. Prêtre anglican, Walter Lini est le père d'une indépendance obtenue dans l'atmosphère étrange et schizophrénique du condominium franco-britannique. Face au Pacific Way et à la communauté polynésienne, le père Lini et son parti ont inventé le socialisme mélanésien, et fondé le groupe du spearhead, ou "fer de lance mélanésien", qui repose sur la solidarité politique entre la Papouasie-Nouvelle Guinée, les îles Salomon et le Vanuatu. Solidaire des grandes causes de libération du Tiers Monde, le Vanuatu a même fait quelques pas en direction de la Libye et de Cuba, ce qui à l'époque inquiéta beaucoup l'Australie. Le socialisme mélanésien qui se réfère surtout à des valeurs traditionnelles communautaires n'a pourtant rien d'extrémiste et paraît en définitive être plutôt à usage externe.

Est-ce en raison de son passé écartelé entre l'influence française et britannique, la force de sa "coutume", la personnalité controversée de son leader ou la violence de ses confrontations politiques, le Vanuatu continue à fasciner le reste de l'Océanie. Ses prises de position politiques dans le domaine international ne laissent jamais indifférent et font souvent date, comme ce fut le cas lors des discussions sur le traité de Rarotonga que le Vanuatu refusa avec éclat de signer, parce qu'il le jugeait hypocrite

Le texte d'Elise Huffer montre bien les préoccupations des petits États, mais aussi l'écart existant entre les discours et la réalité, comme si le point commun à leurs politiques extérieures était au fond d'être très liées à leurs politiques intérieures. En cela, ils sont d'ailleurs des réalistes : renvoyés à leur faiblesse intrinsèque par le jeu cynique des grandes puissances, ils tendent à se replier sur eux-mêmes et cherchent moins à participer à une dynamique internationale qu'à résoudre au moyen de celle-ci leurs problèmes internes. Leur deuxième but, lié au premier, est de tirer le maximum d'avantages politiques et matériels des nations puissantes qui jouent seules dans la cour des "grands". Mais dans ce jeu subtil, les petits pays ont besoin pour exister d'un grand homme qui les rehausse aux yeux des grandes puissances. Inversement, ce grand homme ne s'imposera chez lui que par l'image internationale qu'il saura se donner, notamment en affichant dans l'arène extérieure un certain prestige et de la hauteur morale. "Nous sommes un petit crabe qui pince" affirmait Walter Lini en sous-entendant "qui pince la bonne conscience des Grands". Sir Ratu Mara excellait, lui aussi, à ce jeu; quant à Tupou IV, il lui suffit d'être présent. Un petit roi en impose toujours aux Républiques, même grandes.

C'est à ces réflexions que me conduit le très intéressant travail d'Elise Huffer. Ce document représente l'un des très rares travaux de recherches français portant sur le "Pacifique hors Tom", c'est-à-dire l'Océanie anglophone ou à dominante anglophone. La politique française, si elle entend maintenir sa présence dans le Pacifique et assumer ses responsabilités de puissance - grande ou moyenne selon l'échelle de référence qu'on adopte - devra s'insérer de plus en plus dans ce cadre régional et sortir des limites familières des territoires francophones. Les petits États qui pratiquent les jeux de bascule en poli-

tique extérieure, ne lui seront pas hostiles, pour peu qu'à un changement d'attitude corresponde une certaine reconnaissance, ce qui suppose une connaissance tout court.

En montrant la relation directe existant entre la politique intérieure et la politique extérieure de ces États, Elise Huffer fait progresser cette connaissance. En cela, elle fait œuvre utile, tout en contribuant à faire avancer sa discipline.

> Joël BONNEMAISON (Août 1992)

N.B.: Le travail de recherches d'Elise Huffer a été soutenu par une allocation de recherches de l'ORSTOM, délivrée par le département SUD. Grâce au soutien de Phillippe Baude, de Marie-Martine Carmi et d'Alain Jouret, ce travail a bénéficié de l'aide du ministère des Affaires étrangères.

REMERCIEMENTS

Je tiens en premier lieu à remercier Joël Bonnemaison, à qui je dois la très grande chance d'avoir passé deux ans dans le Pacifique dans le cadre de l'ORSTOM. Son sens de l'accueil et sa générosité comme celle de son épouse Martine Bonnemaison, sont bien connus des chercheurs et du personnel du centre ORSTOM de Nouméa, que je souhaite également remercier et saluer à cette occasion. Je m'adresse en particulier à M. Jean Fages, pour sa grande gentillesse et sa disponibilité, à tous les chercheurs qui à un moment ou un autre m'ont apporté leur collaboration (en particulier Michel Larue pour sa grande patience), et à tous ceux que je rencontrais quotidiennement dans les couloirs: Ferdinand, Joseph, Sela, Jacob, Miquette, Philippe, Jean-Louis, Jean-Claude, Noël...

Je tiens aussi à remercier Gilles Blanchet (ORSTOM/Canberra) pour ses précieux conseils en matière de rédaction et surtout pour son amitié. Merci également aux membres de l'ORSTOM de Port-Vila et en particulier M. Claude Reichenfeld qui m'a communiqué son enthousiasme pour le Vanuatu.

Mon travail m'a amenée à effectuer de nombreuses missions lors desquelles je me suis appuyée sur le personnel de l'ambassade de France de Suva et de Port-Vila que je remercie chaleureusement. Merci en particulier à M. l'ambassadeur Dupon, à M. Jacky Piguet et à Patricia.

J'ai également eu le privilège d'être accueillie pendant un mois par la "School of Pacific Studies" de l'Australian National University", dirigée par M. Gerry Ward. Je tiens à le remercier à cette occasion, ainsi que MM. Ron May, Stephen Hennigham, John Piper et David Hegarty.

L'université du Pacifique sud (USP) à Suva m'a très généreusement ouvert l'accès à ses bibliothèques ; je l'en remercie chaleureusement. J'en profite également pour saluer Randy et Konai Helu Thaman qui m'ont souvent accueillie, Epeli Hau'ofa qui m'a beaucoup fait rire, Sandra et Mary Low qui ont bien voulu partager leurs connaissances et Patrick qui m'a toujours apporté son soutien.

Merci aussi à tous les Calédoniens (Canaques, Européens comme Wallisiens, etc.), Fidjiens, Tongiens, Samoans et Ni-Vanuatu qui m'ont appris ce que signifie la joie de vivre.

Enfin je dois ce travail en grande partie à M. le professeur Charles Cadoux que je remercie chaleureusement.

INTRODUCTION

"La souveraineté, c'est la capacité de négocier les interdépendances." Jean-Marie Tjibaou, 1988.

Deux des caractéristiques marquantes de l'ère politique moderne sont l'universalisation des relations internationales et l'interdépendance entre États-nations. La mise en place à l'après-guerre, d'une société internationale fondée sur un seul et même droit pour tous les états quelles que soient leur taille, leurs ressources et leur puissance, permet aux plus petits comme aux "grands", de s'exprimer au-delà de leurs frontières. Les États se multiplient (en 1985 il y a 159 membres à l'ONU par rapport à 51 en 1945); ils se transforment en acteurs de plus en plus nombreux sur la scène internationale, en même temps que s'installe progressivement un ordre multipolaire.

Sur ce phénomène d'universalisation, se greffe celui d'une interdépendance liée à la finitude du système international. Il n'y a plus de nouveaux espaces à conquérir; les anciennes colonies, les "new frontiers" du siècle passé sont à présent des entités politiques indépendantes liées économiquement, politiquement et institutionnellement à l'environnement international. La finitude et l'institutionnalisation de l'espace international, encouragent la multiplication des échanges politiques, commerciaux et financiers, et entraînent une interdépendance croissante entre acteurs internationaux.

Le Pacifique sud est l'une des dernières régions du globe à être touchée par cette évolution internationale. Ainsi Fidji, Tonga et le Vanuatu, trois micro-territoires océaniens, connaissent une indépendance tardive par rapport à la majorité des anciennes colonies africaines ou asiatiques, les deux premiers devenant souverains en 1970 et le dernier en 1980. En tant qu'États ils sont investis de la tâche de gérer leurs relations avec les pays qui les entourent en même temps qu'ils deviennent des acteurs à part entière de la communauté internationale.

Pourtant, un certain cynisme règne quant à leur capacité, en tant que micro-États, à développer leur propre politique extérieure. On les soupçonne de se contenter de réagir aux événements, de ne pas chercher à les influencer et de ne pas avoir de stratégie internationale. Les acteurs eux-mêmes. soient-ils Fidiiens. Tongiens ou Ni-Vanuatu, sont parfois sceptiques quant à leur aptitude à agir dans la sphère internationale. Combien de fois m'ont-ils demandé, sourire en coin, si je pensais que leur pays avait vraiment une politique extérieure. Mais la plaisanterie retombée, tous se reconnaissent dans la définition de souveraineté avancée par Jean-Marie Tjibaou. Pour Fidji, Tonga et Vanuatu, être indépendant signifie avant tout gérer ses relations d'interdépendance et de dépendance, avec l'ensemble de ses partenaires internationaux. Mais cela n'exclut pas l'ambition d'aller plus loin...

En partant à la découverte du comportement des entités politiques du Pacifique insulaire, j'ai d'abord voulu écouter les acteurs fidjiens, tongiens et ni-vanuatu, et essayer de comprendre leur vision du monde. Plutôt que d'établir un modèle théorique quelconque auquel serait confrontée une "réalité" empirique, il m'est apparu plus important d'explorer le discours et l'action des dirigeants océaniens, d'en découvrir les paramètres essentiels et de chercher à savoir comment ceux-ci se sont structurés.

C'est en quelque sorte en reconnaissant l'historicité des ces trois pays et en m'éloignant de schémas explicatifs rigides et pré-conçus, que j'ai pu commencer à comprendre la représentation que ces pays se font d'eux-mêmes et de l'environnement international. À l'analyse stratégique essentielle dans toute étude de relations internationales, j'ai donc voulu ajouter une analyse culturelle et historique. Seule une telle approche me semble permettre d'aboutir à une connaissance approfondie du contexte dans lequel ces trois États ont évolué dans le passé et continuent d'évoluer aujourd'hui.

En même temps, la méthode comparative m'a permis de tenter de dégager à la fois les spécificités de Fidji, Tonga et du Vanuatu, c'est-àdire leurs caractéristiques "individualisantes", de ce qu'il y a d'universel ou d'"universalisant" dans leur comportement en politique extérieure (1).

Ainsi, j'ai voulu distinguer le poids des facteurs "individualisants", c'est-à-dire l'expérience historique et culturelle du pays et des acteurs, la perception et le rôle des dirigeants, de celui des facteurs "universalisants", en bref. les caractéristiques "surdéterminantes" relevant du statut de pays en voie de développement, de micro-état insulaire, de jeune état etc., dans la mise en place et la conduite de la politique extérieure de ces trois archipels.

En dernier lieu, ce travail ne se veut ni exhaustif ni catégorique. Il cherche avant tout et en tout honneur, à percer l'âme politique fidjienne, tongienne et ni-vanuatu.

⁽¹⁾ J'emprunte ces termes à l'ouvrage de Bertrand Badie et de Guy Hermet, Politique comparée, dans lequel les auteurs, en évoquant la crise de l'universalisme qui affecte le domaine de la politique comparée, opposent deux démarches de travail; celle qui tend en faveur d'une connaissance individualisante et qui relève plutôt de la méthode sociologique et suppose un "recours à la culture, à l'anthropologie et à l'histoire", et celle qui est à la quête d'une connaissance universalisante. Les auteurs estiment que le retour au "concret singulier" aux dépens de "l'universel abstrait" est un "glissement nécessaire", mais qu'il ne doit pas aboutir à la disparition de l'universalité, car "comment parler encore de sciences sociales si disparaît toute universalité?". Voir Badie, 1990.

PREMIÈRE PARTIE

LES "ÉTATS" DU PASSÉ AU PRÉSENT

L'identité politique et culturelle de Fidji, Tonga et Vanuatu s'est bâtie au fil des arrivées et des départs des anciens Mélanésiens et Polynésiens. Enrichi de ces apports divers, chaque territoire a évolué selon ses propres coutumes et ses modes d'organisation politique. Puis sont venus les Européens, Britanniques et Français, avec la volonté de faire leurs ces archipels. Avec ou sans la complicité des chefferies locales, ils ont contribué à bouleverser l'équilibre politique des territoires, les entraînant dans la modernité. C'est à cette longue histoire que se réfèrent aujourd'hui les dirigeants de Fidji, Tonga et Vanuatu pour situer la place de leur pays dans le monde...

CHAPITRE PREMIER

FIDJI: LE PIVOT OCÉANIEN

I. À LA CROISÉE DES COURANTS

La pluri-ethnicité est une caractéristique fidjienne ancienne. Zone charnière d'un point de vue géologique, archéologique et géographique, Fidji est un lieu de rencontre des populations océaniennes. Son premier peuplement d'origine austronésienne remonte à 3 500 ans. Issu du Sud-Est asiatique, il a connu divers brassages en Mélanésie et il est illustré par la poterie Lapita. De Fijdi il s'est répandu en Polynésie. Mais tandis que la Polynésie occidentale avoisinante a été relativement isolée des influences de l'Ouest, Fidji a subi des migrations successives de peuples venus de Mélanésie. Il semble que la plus importante parmi celles-ci ait eu lieu vers le xe siècle après JC, et que la dernière remonterait au xvie siècle (1).

C'est à cette époque que la partie orientale de l'archipel fidjien fut en partie colonisée par des Tongiens. Ces nouveaux colons ont maintenu des relations étroites avec le royaume de Tonga et n'ont eu guère d'échanges avec le reste de Fidji. À partir du xvIIIe siècle la relation entre Tonga et Fidji fut institutionalisée par le biais d'une série de mariages entre personnages de haut rang coutumier des deux archipels. Ces alliances de parenté ont une signification politique qui subsiste aujourd'hui. Le nom même de "Fidji" est la prononciation tongienne de Viti, l'appelation originelle de l'archipel.

Après l'arrivée des premiers Européens, les mouvements d'insulaires recrutés par les "marchands-aventuriers", les santaliers, les "traders" et pour la traite des "oiseaux noirs", s'accrurent (2). L'archipel fidjien servit alors souvent d'hôte à ces populations déplacées qui, leur contrat rempli ou leurs services devenus super-

flus, avaient parfois du mal à se faire rapatrier. Fidji, central et bien desservi, recueillit aussi bien des Mélanésiens originaires du Vanuatu et des Salomon que des Samoans, Tongiens, Futuniens ainsi que quelques centaines de personnes de Tuvalu et de Kiribati.

L'archipel fidjien a donc subi des influences venues à la fois de l'Ouest et de l'Est du Pacifique. Celles-ci eurent des répercussions importantes sur le développement de l'identité culturelle fidjienne et du tissu socio-politique du pays.

Polynésiens et Mélanésiens

Face à l'extérieur, Fidji a une unité culturelle distincte à laquelle s'identifie sa population. Il existe cependant à l'intérieur du pays des divisions régionales liées à l'impact des apports externes. Ces divisions se traduisent par des différences dans les structures sociales et politiques entre les parties occidentales et orientales de l'archipel, et entre les habitants de l'intérieur des terres et ceux du bord de mer. A l'ouest et dans l'intérieur le système politique est plutôt communautaire et égalitaire, et donc proche du type "big-man" qu'on retrouve dans d'autres sociétés mélanésiennes. À l'est et en bord de mer il est plus structuré, hiérarchisé et généralement de type féodal : il présente donc plutôt des caractéristiques polynésiennes.

L'unification de Fidji, qui a suivi la colonisation britannique, s'est soldée par la domination des grandes chefferies de l'Est de l'archipel sur l'ensemble du pays. Les dirigeants fidjiens, aujourd'hui comme hier, sont, sans exception, des grands chefs issus de la province de Lau et de l'île de Bau. Ils sont très proches culturellement, socialement et politiquement de leurs voisins tongiens.

Dans le domaine de la politique intérieure ils prônent néanmoins l'unité et l'homogénéité culturelle fidjienne. Par contre en politique extérieure, la pluri-ethnicité insulaire est consi-

⁽¹⁾ L'origine du peuplement des îles du Pacifique reste problématique. Plusieurs modèles s'opposent en ce qui concerne l'origine des populations austronésiennes et de la culture Lapita. Voir plus loin, "Vanuatu : l'archipel éclaté".

⁽²⁾ Vingt mille mélanésiens furent "importés" à Fidji entre 1864 et 1911 par les planteurs britanniques. Voir Bonnemaison, L'arbre et la Pirogue, p. 326-341.

dérée comme un atout. Fidji se présente ainsi comme un carrefour océanien aussi à l'aise dans ses rapports avec ses voisins Mélanésiens qu'avec les Polynésiens. Les dirigeants fidjiens ont dès lors une marge de manœuvre qu'ils sont à même d'exploiter dans le cadre régional.

II. NAISSANCE D'UN NOUVEL ORDRE POLITIQUE

L'impact de l'arrivée des Européens se fit sentir à partir de la fin du XVIII^e siècle, notamment dans la partie orientale de l'archipel. C'est là qu'habitait déjà la majorité de la population, régie par un ordre politique fondé sur de grandes chefferies qui, pour gouverner, s'appuyaient sur des réseaux d'alliances étendus.

Un équilibre précaire existait entre ces "royaumes", dont trois étaient situés à l'extrémité sud-est de Viti Levu : Rewa, Verata et Bau (3) ; un dans le groupe Lau : Lakeba ; et trois sur l'île de Vanua Levu : Cakaudrove, Macuata et Bua. Le maintien de la paix entre eux, se faisait (parfois difficilement) par l'échange de femmes de haut rang et par l'application du privilège de "vasu" (4).

Ces relations étaient néanmoins dominées par des rivalités de toutes sortes et l'équilibre des pouvoirs menaçait à tout moment de basculer surtout sous l'effet d'influences extérieures. C'est ainsi qu'en l'espace de trente ans la chefferie de Bau, bénéficiant du soutien de certains Européens et surtout de leurs armes à feu, réussit à s'imposer sur les autres et devint

souveraine. À tel point que son "chef-roi" ("Paramount chief") Cakobau put se déclarer roi de Fidji en 1871 et régna, tant bien que mal, sur l'archipel quelques années avant de le céder à la Grande-Bretagne.

A. La domination de Bau

L'ascension politique de Bau et de son chef Cakobau fut l'aboutissement d'une série de guerres entre chefferies, dont la dernière dura douze ans. La bataille de Kaba du 7 avril 1855, qui mit un terme à ces conflits et se solda par la victoire de Bau sur Rewa, associa Cakobau à des alliés venus d'outre-mer. En effet, pour venir à bout de ses ennemis, Cakobau fut contraint d'accepter l'aide d'un contingent de deux mille guerriers tongiens hommes et femmes, dépêché par le Roi Taufa'ahau Tupou de Tonga, à bord de trente pirogues. À ceux-ci se rallièrent neufs pirogues commandées par Ma'afu'otu'itonga, qui présent à Fijdi depuis 1847, s'était imposé dans l'ordre politique fidjien et avait été nommé, en 1853 (par Taufa'ahau), gouverneur des Tongiens à Fidji.

Cette assistance tongienne ne fut néanmoins prodiguée qu'à la suite de la conversion au christianisme (à contre-cœur) de Cakobau. Désormais soutenu par les missionaires méthodistes et par le roi Taufa'ahau, (ce dernier avait lui aussi obtenu sa propre souveraineté grâce à l'influence politique de ces mêmes missionnaires), Cakobau devint "maître" des Fidjiens. Mais sa dette envers les Tongiens restait grande, ce dont Ma'afu sut tirer profit.

⁽³⁾ Bau, une toute petite presqu'île en face de Nausori (aujourd'hui site de l'aéroport international de Suva) était avantagé par sa position géographique. C'était à la fois un lieu de passage fréquent des Européens à la recherche d'échanges commerciaux et un site facile à défendre. Par ailleurs, les chefs de Bau disposaient d'une main-d'œuvre importante composée de pêcheurs de bêche de mer venus de tous les coins de l'archipel pour récolter ce produit qu'ils vendaient aux chefs qui le revendaient à leur tour aux Européens. De plus, Bau détenait à l'époque un quasimonopole sur les "tabua" (dents de baleines) qui servaient alors de monnaie d'échange entre chefs coutumiers. Simione Durutalo écrit à ce sujet: "Bau contrôlait l'approvisionnement de la monnaie traditionnelle. Il n'y a aucun doute que les réserves considérables en matière de tabua des Bauans leur permettaient d'exercer une autorité politique et militaire disproportionnée par rapport à leurs maigres ressources." Voir Durutalo, 1985b. Le "tabua" demeure aujourd'hui un objet d'échange très prisé. De nombreux Fidjiens regrettent qu'un grand nombre de "tabua" soient aujourd'hui monopolisés par certains chefs de l'Est de l'archipel qui ne les redistribuent pas autant que l'exige la coutume.

⁽⁴⁾ Le "vasu" se réfère à la relation de primauté de la sœur et de ses enfants sur son frère et ses enfants. Cette relation est en évidence à travers la Polynésie.

CHAPITRE PREMIER FIDJI: LE PIVOT OCÉANIEN

B. Les convoitises tongiennes

Ma'afu, qui bénéficiait d'un soutien officiel de la part du roi tongien, était un homme ambitieux. Sous couvert de campagne d'évangélisation, il s'appropria une grande partie du groupe Lau, dont il se proclama "Tui" (Roi) en 1869, puis s'empara du groupe Moala. Il fit ensuite remplacer les chefs fidjiens de l'île de Vanua Levu par des alliés sûrs. Il parvint ainsi à contrôler à la fois le Nord et l'Est de l'archipel fidjien, et était à la veille d'un affrontement avec Cakobau, lorsque les autorités britanniques décidèrent d'intervenir.

À partir des années 1850, les grandes puissances ont commencé à s'intéresser de près à Fidji. En 1857, la Grande-Bretagne et les États-Unis installèrent un consulat à Fidji. La même année ils signèrent un traité avec Cakobau. En 1858 la France fit de même. Les trois traités. tous semblables s'engageaient à "garantir la protection des ressortissants" des pays concernés vivant à Fidji. Pourtant, ces derniers n'étaient pas plus d'une quarantaine au total. Le but réel des trois puissances était de s'assurer que, dans leur lutte d'influence dans le Pacifique, ils disposeraient de faveurs égales auprès des chefs fidjiens. Du côté fidjien, ces traités étaient interprétés comme étant une reconnaissance implicite de l'autorité de Cakobau.

Cette reconnaissance n'allait pourtant pas s'avérer suffisante pour Cakobau : malgré les interventions britanniques, Ma'afu se montrait de plus en plus dangereux tandis qu'une autre menace venait, elle des États-Unis.

III. L'IMPACT DES "PAPALAGI"

A. L'argent des Américains

Le gouvernement américain réclamait à Cakobau le paiement d'une dette de 45 000 dollars. Celle-ci s'était accrue depuis 1849 date à laquelle, au cours de la célébration du 4 juillet, la maison de John Williams, agent commercial des États-Unis à Fidji, avait pris feu accidentellement puis avait été pillée par des Fidjiens venus assiter à la fête. Cakobau, qui n'était pas impliqué dans l'incident en fut tenu responsable, en tant qu'autorité suprême de Fidji. À

plusieurs reprises au cours des années 1850, des batiments américains de passage à Fidji avaient sommé Cakobau de payer la dette, le menaçant chaque fois d'exil. Ce dernier parvenait à temporiser mais le montant de la dette augmentait considérablement avec chaque retard.

N'ayant pas les moyens de rembourser les Américains, Cakobau, rechercha l'aide du consul britannique, Pritchard. Il rédigea ainsi un premier document de cession ("Deed of Cession") en octobre 1858, dans lequel il proposa à la couronne britannique d'échanger 80 000 hectares de terres fidjiennes contre le paiement de sa dette. La Grande-Bretagne, qui doutait de l'autorité de Cakobau sur ces terres et ne souhaitait pas encore annexer l'archipel, refusa l'offre.

Mais Fidji attirait de plus en plus d'Européens, en particulier Britanniques, la plupart en provenance d'Australie et de Nouvelle-Zélande. En 1866 ils étaient environ 500, en 1870 plus de 2 000 (Derrick, 1974), venus planter du coton, (une activité rendue rentable à cause de la guerre civile américaine). faire de l'élevage de moutons et exploiter le coprah. Certains de ces colons réclamaient la mise en place d'un gouvernement local fort, capable de leur garantir sécurité et prospérité. D'autres préconisaient la prise en main de l'archipel par les autorités britanniques ou australiennes. Presque tous étaient d'accord pour tenir les Fidjiens à l'écart des affaires publiques de l'archipel.

B. Le règne contesté de Cakobau

C'est pourtant un gouvernement à forte participation fidjienne, destiné à diriger les différentes communautés sur un pied d'égalité, qui fut établi le 5 juin 1871 à Levuka, capitale administrative de l'archipel. À cette occasion, Cakobau fut investi "Roi" par ses quelques conseillers et amis européens qui se désignèrent eux-mêmes ministres. Son fils fut nommé ministre de la Police et son beau-frère chargé d'assurer la liaison entre le nouveau gouvernement et les autorités coutumières fidjiennes.

Ce gouvernement fut accueilli avec scepticisme par l'ensemble de la communauté européenne. Cependant lorsque Ma'afu se rallia au roi Cakobau, en échange du titre de vice-roi et d'une reconnaissance de son droit coutumier sur l'île de Yasayasamoala dans la mer de Koro, il entraîna une partie des colons avec lui. Ma'afu avait une réputation de bon administrateur dans ses domaines et son influence sur le nouveau gouvernement ne pouvait être, selon les Européens, que positive.

Les chefs fidjiens, qui sous l'influence de Ma'afu s'étaient longtemps opposés à Cakobau, firent enfin vœu d'obéissance au roi fidjien. Une constitution de type monarchique fut promulguée en août 1871, à la suite d'élections législatives qui mirent en place une assemblée à deux chambres composée d'un nombre sensiblement égal de Fidjiens et d'Européens.

Le gouvernement chercha à promouvoir le développement économique de l'archipel, à mettre en place des infrastructures permettant aux colons d'entreprendre et de prospérer, tout en veillant à ne pas nuire aux intérêts des Fidjiens. Une administration et un appareil juridique furent établis et un système fiscal introduit. La plupart des gouvernés s'accommodèrent de ces développements.

Mais le gouvernement Cakobau dut très rapidement faire face à des détracteurs peu nombreux mais influents, ainsi qu'à une conjoncture économique défavorable. Son principal opposant était l'ambitieux consul britannique, March, qui voyait son autorité diminuer avec la mise en place d'une administration à laquelle il ne participait pas. Il fut rejoint par un groupe d'Européens extrémistes qui ne toléraient pas la présence de Fidjiens au sein du gouvernement. La chute simultanée des cours du café provoqua une grave récession dans l'archipel.

Cakobau eut par ailleurs du mal à se faire obéir à l'intérieur de Viti Levu. Les "Kai Colo", (les gens de la montagne) se rébellèrent contre toute tentative de centralisation et récusèrent la domination des grands chefs côtiers. Souvent provoqués, ils n'hésitèrent pas à s'attaquer aux colons qui tentaient de s'installer dans la région. Le gouvernement Cakobau dut mettre en place une force armée et s'engager dans une guerre coûteuse et sans fin.

Contesté par divers segments de la population, le gouvernement l'était aussi par son opposition parlementaire. Celle-ci, influencée par le consul March et les éléments extrémistes de Levuka, réclama la suppression du droit de vote pour les Fidjiens inaptes, selon elle, à participer à la vie politique de l'archipel. L'opposition insista pour que seuls les Européens aient le droit de se présenter comme candidats à l'élection et pour que les Fidjiens soient relégués au rôle de conseillers.

Les ministres de Cakobau, mis en minorité par l'opposition, durent remettre leur démission au "Roi". Mais au lieu de l'accepter, celui-ci fit dissoudre l'Assemblée, comme le souhaitaient l'ensemble des grands chefs fidjiens. Le gouvernement continua ainsi à diriger l'archipel sans parlement et avec de moins en moins de ressources financières.

C'est dans un climat d'incertitude et de crise politique que le conseiller et Premier ministre du "Roi", John Bates Thurston, rédigea une nouvelle constitution. Celle-ci, remarquablement proche de celle qui sera adoptée près d'un siècle plus tard par l'État fidjien, préconisait une assemblée nationale composée, entre autres, de douze représentants fidjiens choisis par le "Roi" sur recommandation des chefs coutumiers, de huit représentants "étrangers" élus par l'ensemble du peuple et de huit membres, toutes ethnies confondues, désignés par le conseil privé, c'est-à-dire par le cabinet ministériel, les gouverneurs provinciaux et certains membres du gouvernement (Routledge, 1985).

C. La commission britannique

Le débat sur la nouvelle constitution fut ajourné à cause de l'arrivée à Fidji d'une commission gouvernementale britannique chargée de faire un rapport sur la situation politique et économique de l'archipel. La Grande-Bretagne avait déjà reçu plusieurs demandes de cession de l'archipel de la part de Cakobau et souhaitait, en venant sur place, répondre aux attentes des autorités australiennes, et de certains hommes politiques britanniques qui voulaient imposer une solution définitive au chaos administratif régnant dans l'archipel.

CHAPITRE PREMIER FIDJI: LE PIVOT OCÉANIEN

La politique britannique à l'égard de Fidji était à l'époque plutôt floue, mais le chef de la délégation britannique, John Goodenough, dont le beau-frère Archie "Taveuni" Hamilton était propriétaire d'une grande plantation, n'envisageait qu'une seule solution : l'annexion de l'archipel. Sa querelle personnelle avec Thurston, l'ami de Cakobau, celui-même qui avait un jour déclaré : "Je suis désormais un Fidjien, dans tous mes intérêts et je ne souhaite que du bien à ce peuple comme à ce pays", le renforça dans sa détermination. Il s'attacha donc à convaincre les autorités britanniques des intérêts qu'il y avait à s'approprier Fidji.

Le conseil des chefs et Cakobau n'étaient pas tout à fait sûrs de vouloir céder Fidji à la Grande-Bretagne. On leur avait promis que leurs droits et leurs privilèges ne seraient pas touchés mais depuis l'arrivée de Goodenough et du nouveau consul britannique E. J. Layard, l'autorité de Cakobau et des siens avait été sévèrement réduite. Pourtant le roi était las : "Si les choses restent dans l'état actuel, Viti sera comme un débris de bois flottant dans la mer qui sera ramassé par le premier passant. Si nous ne cédons pas Viti, les Blancs qui nous guettent sur la plage, ces cormorans, ouvriront leurs becs et nous avaleront", déclara-t-il le 25 septembre 1874 (Scarr, 1984).

Cakobau ne pouvait plus compter sur la loyauté de Ma'afu, qui s'était désolidarisé des chefs fidjiens en se prononçant sans hésitation en faveur d'une cession à la Grande-Bretagne alors même que le "Roi" et les siens hésitaient encore sur le chemin à prendre. Partagé entre le choix d'une cession où il pourrait retenir une partie de son prestige, et l'incertitude d'un règne ouvertement contesté par Ma'afu, et menacé par les demandes de règlement de dette des Américains, Cakobau décida enfin de confier le gouvernement de l'archipel à la reine d'Angleterre.

D. La cession

Malgré toute l'incertitude qui l'avait précédé, cet acte fut accompli dans un esprit de confiance et sans conditions, mais dans l'expectative d'un comportement digne de part et

d'autre, et d'un respect mutuel entre la couronne britannique et les chefs fidjiens, comme en témoigne les paroles solennelles de Cakobau: "... Si j'offre une pirogue à un chef, et qu'il sait que j'attends de lui quelque chose en retour, je ne lui dis pas : "Je ne te donne cette pirogue qu'à condition que tu navigues tel ou tel jour, que tu ne laisses pas monter à bord tel ou tel homme, que tu ne te serves que d'un certain type de cordage"; non, je lui donne la pirogue sans hésitation, et je fais confiance à sa générosité et à sa bonne foi pour m'offrir en retour le don qu'il sait que j'attends de lui. Si je devais y attacher des conditions, il me dirait, "garde ta pirogue; je n'en ai que faire." Ainsi pourquoi devrions-nous nous inquiéter pour l'avenir ? L'avenir c'est la Grande-Bretagne. Avec l'annexion, les deux races de Viti, la noire et la blanche, seront liées et il sera impossible de les séparer. C'est le moment de s'unir...; la loi nous rassemblera, et la nation la plus forte épaulera la plus faible... C'est sans réserve que nous donnons Viti à la reine d'Angleterre. Qu'elle puisse nous gouverner avec justice et affection, que nous puissions vivre en paix et en prospérité." (Derrick, 1974).

Le 10 octobre 1874 au cours d'une cérémonie formelle tenue près de Levuka, les grands chefs fidjiens avec leur "Roi" et Ma'afua cédèrent Viti à la Grande-Bretagne. Cakobau offrit à la reine sa massue de guerre, "Na i Tutuvi Kuta nei Radi ni Bau" (le protecteur de la reine endormie - l'arme qui protège la femme du grand chef "Rokotui" de Bau) comme symbole de sa propre soumission et de celle de son peuple.

IV. LES FONDEMENTS DE L'ÈRE COLONIALE

A. Des intérêts mutuels

Cakobau, Ma'afu et les grands chefs fidjiens devaient leur ascension politique, en grande partie, aux Européens. Ceux-ci avaient encouragé la consolidation des grandes chefferies qui existaient déjà dans l'Est de l'archipel. Les méthodistes, les commerçants et les colons, dans leur mission "civilisatrice", voulaient

transposer un modèle européen, familier, sur ces îles en proie, à leurs yeux, au chaos et au désordre. Mais ne pouvant dominer les Fidjiens en raison de leur faible nombre, ils durent long-temps se contenter de s'allier aux chefs autochtones (dont ils dépendaient d'ailleurs souvent pour leur simple survie) tout en essayant de les influencer.

Pour les chefs fidjiens il n'était pas inutile d'avoir un allié européen. Les Blancs avaient souvent des connaissances qu'ils pouvaient communiquer par l'enseignement de la lecture et de l'écriture, et ils avaient parfois des armes à feu ou à défaut savaient comment en obtenir. Les grands chefs de l'Est étaient nombreux à s'appuyer sur un ou plusieurs conseillers "papalagis" (5) et c'est, en grande partie, cette alliance d'intérêts qui leur permit de dominer l'ensemble de l'archipel et de soumettre les populations de l'intérieur et de l'Ouest de Viti Levu.

B. Les rapports de force

La coexistence entre chefs et Européens devint plus difficile avec l'accroissement de la population blanche. Plus sûrs d'eux parce que plus nombreux, les Blancs se sentirent moins contraints de composer avec leurs anciens alliés vitiens. Dès lors, ils exigèrent de vivre dans des conditions matérielles et administratives analogues à celles de leur pays d'origine. Les gouvernements successifs des années 1850, 1860 et 1870 devaient en principe répondre à ces besoins. Mais comme le souligne un article du Fiji Times de l'époque, les Fidjiens avaient depuis longtemps l'habitude de s'autogouverner, et le désordre régnait surtout entre Européens. "Ce n'est pas pour les indigènes que nous voulons un gouvernement mais pour nousmêmes", écrivait un journaliste européen à l'époque (Derrick, 1974).

Les gouvernements successifs étaient composés en majorité d'Européens mais toujours avec Cakobau à la tête. Les colons ne pouvaient se permettre d'agir sans l'appui des grand chefs et en particulier Cakobau, le plus puissant parmi eux. Cakobau, pour sa part, avait tout intérêt à collaborer avec les Européens à qui il devait, en grande partie, sa position. Il était néanmoins, comme d'ailleurs les autres grands chefs, souvent l'objet de manipulations, mais pas toujours à son insu comme le souligne son proche conseiller John Thurston: "Les chefs sont très agacés... Le roi, Ma'afu et le Tui Cakau se sont aperçus que les Européens tentent de leur soustirer leur statut politique et social" (Derrick, 1974).

Cakobau sut cependant s'entourer de conseillers européens, en particulier Thurston, qui se préoccupaient du bien-être des Fidjiens et qui reconnaissaient leurs droits sur leurs terres. Thurston s'attira d'ailleurs la haine de nombre de ses compatriotes en raison de ses convictions en faveur de ses hôtes: "Je crois que je n'ai pas un seul ami blanc dans ce pays," confia-t-il un jour à un capitaine de la marine britannique (Derrick, 1974).

Les dettes administratives encourues par le gouvernement du roi Cakobau de 1871, et qui finalement l'obligèrent à céder l'archipel, étaient pourtant surtout dues aux dépenses effectuées pour le compte des Européens. La population fidjienne qui vivait sous le régime des chefs était peu concernée par les diverses administrations mises en place. Ainsi, avec le temps et l'augmentation du nombre d'Européens le maintien d'un gouvernement local, partagé entre Fidjiens et Européens devenait de plus en plus difficile. Ces derniers refusaient de reconnaître les droits des Fidjiens et réclamaient une plus grande présence britannique, en s'imaginant que celle-ci les conforterait dans leur position. Le roi Cakobau et les autres grands chefs fidjiens, craignant que leur autorité ne soit progressivement usurpée par les Européens locaux, préférèrent faire confiance à la Grande-Bretagne, qui s'engagea à préserver leur autorité comme leurs privilèges.

^{(5) &}quot;Papalagi", terme employé à Fidji et Tonga ainsi que dans d'autres territoires polynésiens pour parler des Blancs, signifie les "ancêtre venus de la mer" en référence à l'arrivée des premiers Européens dont les insulaires ont d'abord pensé qu'il s'agissait de leurs ancêtres.

CHAPITRE PREMIER FIDJI: LE PIVOT OCÉANIEN

V. LA PRÉSENCE BRITANNIQUE

A. Les gouverneurs éclairés

Les trente ans qui suivirent la cession furent surtout marqués par le rôle des deux gouverneurs britanniques successifs, Sir Arthur Gordon et John Thurston. Une même vocation habitait les deux hommes : protéger les intérêts de la population autochtone afin d'éviter le renouvellement des expériences coloniales néozélandaise et australienne.

Thurston, le fidèle conseiller de Cakobau, fut nommé comptable général, puis secrétaire colonial et enfin gouverneur de Fidji, poste qu'il occupa jusqu'à sa mort en 1897. Gordon fut, quant à lui, le premier gouverneur de l'archipel, de 1875 à 1880. Ensemble ils jetèrent les fondements de la nation fidjienne contemporaine.

Sous leur impulsion, une administration régissant les affaires fidjiennes fut rapidement mise en place. L'archipel fut divisé en quatorze provinces correspondant approximativement aux régions gouvernées par les clans des grands chefs signataires de la cession. Les Roko Tui, salariés du gouvernement colonial chargés d'administrer les provinces, avaient presque tous un statut coutumier important. Les quatrevingt-quatre districts (tikina), correspondant aux "vanua" fidjiens ("vanua"; alliance sociale, politique et géographique de plusieurs clans), furent placés sous la conduite des Buli, chefs traditionnels aussi. Au niveau du village les dirigeants élus, les "turaga ni koro" et les chefs coutumiers, faisaient appliquer les mesures décidées au cours de la réunion du district. convoquée une fois par mois par les Buli.

Les conseils provinciaux qui réunissaient Roko Tui et Buli au moins une fois par an, formulaient des propositions qui étaient d'abord soumises au gouverneur, puis lorsqu'elles étaient approuvées, étaient érigées en loi. Le conseil annuel des chefs réunissant toutes les autorités fidjiennes ainsi que le gouverneur, faisait état des besoins et des problèmes de la communauté fidjienne et proposait des réformes, si besoin était.

Ce modèle administratif garantissant une grande autonomie aux Fidjiens, s'accompagna

d'une législation sévère destinée à les protéger des colons. Un règlement particulièrement astreignant concernant le recrutement des travailleurs fidjiens fut institué. Mais c'est le nouveau régime foncier, fer de lance des mesures protectionnistes du gouvernement colonial, qui allait marquer à jamais la nation fidjienne.

En 1880 le "Native Lands Ordinance" (loi sur les terres indigènes) interdit toute vente de terre fidjienne aux particuliers et limita la durée des baux à 21 ans. Par ailleurs, une commission, la "Native Lands Commission", fut chargée d'examiner la validité des achats de terres effectués avant la cession. Elle n'accepta d'étudier qu'un tiers des demandes présentées et émit un jugement défavorable sur près de la moitié des 400 000 hectares revendiqués par les colons.

Gordon chargea ensuite la commission d'établir un régime foncier des terres fidjiennes. Ce nouveau régime tenta de tenir compte du mode d'utilisation et de partage du sol pratiqué par les Fidjiens, et de le fixer en termes juridiques pour les générations à venir. Mais devant le flou de la coutume face à cette question (les Fidjiens n'ayant jamais appliqué de règle précise mais plutôt un ensemble de principes flexibles et variés, évoluant avec le temps et selon les situations), les Britanniques décidèrent, de façon arbitraire, d'imposer un système faisant du "mataqali" (lignage patrilinéaire regroupant plusieurs familles), le maître de la terre.

Ce régime, quoique ne correspondant pas vraiment à la coutume fidjienne, mit définitivement fin à l'aliénation des terres coutumières par les Européens et permit aux autochtones de conserver leurs droits sur plus de 80 % des terres de l'archipel.

Dans le souci d'associer les Fidjiens au développement économique, et en même temps de faire vivre l'archipel par ses propres moyens, l'administration coloniale mit en place un système fiscal qu'elle considérait adapté au mode de production coutumier. Elle imposa une taxe annuelle de quelque 20 000 livres sur la population fidjienne, payable en produits agricoles. Les producteurs fidjiens, organisés en districts, vendaient directement au gouvernement qui

ensuite revendait sur le marché libre. Le bénéfice retiré par le gouvernement sur la revente de cette production était ensuite redistribué à la population fidjienne qui s'en servait pour acheter des bateaux, bâtir des églises etc. Pendant les neuf ans durant lesquels ce système fonctionna, les Fidjiens gagnèrent quelque 25 000 livres qu'ils purent dépenser en fonction de leurs besoins.

Les taxes imposées sur l'ensemble de la population de l'archipel ne suffirent cependant pas à remplir les caisses de l'administration ni à garantir l'intégration des Fidjiens dans l'économie. C'est donc pour pallier à ces lacunes. que le secrétaire colonial Thurston négocia un accord avec, selon ses propres termes, "la plus égoïste compagnie australasienne", la Colonial Sugar Refinery (CSR) de Sydney. Thurston chercha à encourager les Fidjiens à aménager des plantations sur leur propres terres pour cultiver de la canne à sucre. La CSR ouvrit une première raffinerie à Nausori (aujourd'hui site de l'aéroport de Suva) en 1881, et en moins de quarante ans obtint le monopole complet de l'industrie à Fidji. Les Fidjiens s'associèrent à la production sucrière pendant quelque temps; en 1884 ils cultivèrent 12 % du total de la canne à sucre de l'archipel, en 1900, 6 %. En 1910, ils cessèrent toute production. Ils préféraient travailler le coprah et la banane qui rapportaient plus avec moins d'effort (Scarr, 1984).

B. Les "Kai India"

L'introduction de l'industrie sucrière n'eut pas les résultats escomptés par Thurston, mais elle eut pour conséquence, à long terme, de bouleverser la composition ethnique de l'archipel.

Devant le désintérêt des Fidjiens pour la culture de la canne à sucre, l'administration britannique importa une main-d'œuvre indienne. Entre 1879 et 1916, 87 convois maritimes débarquèrent près de 61 000 travailleurs indiens, hommes et femmes, sous contrat renouvelable de cinq ans. Environ 60 % d'entre eux décidèrent de rester après l'abolition du sytème contractuel en 1920. Après avoir souffert des conditions de travail souvent dégradantes voire inhumaines, ils s'installèrent à leur

propre compte comme petits fermiers et commerçants, à proximité des raffineries et des villes. Certains achetèrent des terres au gouvernement, la majorité en louèrent aux propriétaires coutumiers. Ils se considéraient désormais chez eux à Fidji.

Cet avis n'était cependant pas partagé par leurs hôtes fidjiens qui dès 1888 évoquaient devant le conseil des chefs la crainte de se voir submerger par la population indienne croissante. Ils sentaient leurs terres menacées par ces nouveaux immigrants si différents d'eux. Les contacts entre les deux ethnies étaient souvent conflictuels, parfois violents.

Avec le temps la violence cessa, mais les deux communautés continuèrent à se considérer avec méfiance et mépris. Les Indiens traitant les Fidjiens de "jungali", sous-hommes de la jungle, les Fidjiens se moquant des "Kai India" (gens des Indes), pour leur physique considéré ingrat et leur matérialisme jugé sans bornes.

L'administration coloniale ne chercha ni à intégrer les deux communautés ni à faciliter leurs échanges. Elle les encouragea à vivre côte à côte, dans la tolérance et la paix mais sans complicité. Par contre une alliance de fait s'établit peu à peu entre les Européens et les Fidjiens aux dépens des Indiens. L'aristocratie fidjienne se sentait solidaire du gouvernement britannique qui s'était engagé à protéger les terres coutumières et le "vakaviti" (le "Fijian way of life"). La communauté indienne, quant à elle, demandait à être traitée sur un pied d'égalité avec les Européens et défiait sans cesse l'administration coloniale. Attitude incompréhensible pour les Fidjiens respectueux de toute autorité.

L'évolution démographique de l'archipel ne fit qu'aggraver les tensions. La population fidjienne déclina rapidement après l'épidémie de rougeole de 1875 qui décima 30 000 personnes, soit plus d'un cinquième de la population. En 1881 les Fidjiens étaient 110 145, en 1901, 94 397 (Scarr, 1984). En 1911 ils n'étaient plus que 87 096, 62,4 % de la population tandis que les Indiens étaient 40 286, 29 % de la population. L'écart se réduisit au fil des années et, en 1946, le nombre d'Indiens dépassa pour la preCHAPITRE PREMIER FIDJI: LE PIVOT OCÉANIEN

mière fois celui des Fidjiens (46 % contre 45 %).

Les deux communautés dépassaient largement la communauté européenne dont le nombre se réduisit de 4 735 en 1891 à 2 240 en 1904. De nombreux Blancs quittèrent l'archipel, déçus par le manque d'opportunités économiques. Ceux qui restèrent cherchèrent à s'imposer sur le plan politique dans l'espoir d'annuler les réformes en faveur des autochtones mises en place par Gordon et Thurston.

L'arrivée du gouverneur Jackson en 1902 et l'élaboration d'une nouvelle constitution en 1904, les réconforta. Le conseil législatif était désormais constitué majoritairement d'élus blancs. C'est durant cette période que s'établit la tradition de sur-représentation européenne dans les institutions parlementaires de l'archipel, caractéristique qui reste d'actualité.

Sous l'autorité du gouverneur Im Thurn, successeur de Jackson, l'impact politique des Européens s'amplifia. En 1905, ils exigèrent et obtinrent l'annulation des lois prohibant l'aliénation des terres fidjiennes. Cette décision fut néanmoins révoquée en 1909, à la suite de l'intervention de l'ex-gouverneur Gordon à la Chambre des lords du Parlement britannique.

À partir de 1912, les Européens furent représentés au sein du conseil exécutif, organe politique le plus élevé de l'archipel, alors qu'il fallut attendre 1944 pour y voir siéger le premier Fidjien. En 1914, le nombre de représentants européens au conseil législatif passa à sept. L'administration fidjienne, garante d'une certaine autonomie de la communauté autochtone, fut, quant à elle, abolie de 1915 à 1926. L'héritage de Gordon et Thurston fut ainsi en partie effacé, comme le constate avec regret, Ratu Sir Lala Sukuna en 1944 : "La période d'administration indirecte où le gouverneur s'attachait à créer une ambiance de confiance en gouvernant avec les chefs qui avaient cédé leur pays à la Couronne, où la seule préoccupation du gouvernement était les affaires indigènes... où le gouverneur était assisté par des Européens résidents depuis toujours à Fidji, qui parlaient le Fidjien couramment, respectaient et pratiquaient la coutume,... et où il travaillait avec des Rokos et des Bulis habitués à gouverner un peuple prêt à obéir, ce temps où l'administration tournait toute seule et où on était heureux... ce temps-là a disparu avec la mort de Sir John Thurston' (Scarr, 1980).

Dès 1920, les Indiens réclamèrent le droit de suffrage au même titre que les Européens, ainsi que l'abolition du système de représentation par ethnie. Propositions rejetées par la communauté européenne minoritaire opposée à toute initiative démocratique.

Les Indiens obtinrent néanmoins le droit de vote en 1929. Certains Fidjiens, en particulier au sein du conseil des chefs, craignant d'être dépassés par l'évolution politique, s'élevèrent aussi pour exiger les mêmes conditions que celles accordées aux Indiens, mais le gouvernement dominé par les Britanniques, s'y opposa. Il estimait que les Fidjiens n'étaient pas prêts à assumer une telle responsabilité.

Pourtant quelques grands leaders émergeaient déjà au sein de la communauté fidjienne. Mais si tous étaient favorables à davantage d'autonomie pour les Fidjiens, ils étaient beaucoup moins enthousiastes en ce qui concerne l'indépendance du pays.

C. La décolonisation

Il fut question d'indépendance à Fidji dès le début des années 1960. Envisagée par la Grande-Bretagne et réclamée par les dirigeants politiques indiens de Fidji, elle fut aussitôt rejetée par les leaders fidjiens, inquiets d'une éventuelle domination politique indienne.

Au recensement de 1946, la population indienne dépassait la population fidjienne par un point de pourcentage (46 % contre 45 %) (Lal, 1986). Dix ans plus tard l'écart s'était creusé (49 % contre 43 %), et tout poussait à croire que la tendance se maintiendrait. Les responsables fidjiens craignaient que le retrait britannique ne s'accompagne de la mise en place d'une démocratie parlementaire où, les Indiens, majoritaires, détiendraient le pouvoir politique. Toutes les mesures protectrices prises en faveur des Fidjiens au cours de 96 ans de régime colo-

nial seraient annulées d'un seul coup. Les Fidjiens ne seraient maîtres ni de leur destin ni de leurs terres. Pour Ratu Sir Lala Sukuna, grand chef, secrétaire aux Affaires fidjiennes à partir de 1944 et porte-parole des Fidjiens, la démocratie apporterait "la dictature du parti unique", "la violence et le meurtre, la misère et la faim" (Lal, 1986).

L'Inde s'était affranchie du pouvoir colonial britannique en 1950. Les événements aboutissant à l'indépendance avaient été suivis avec intérêt par les dirigeants indo/fidjiens pour qui le Mahatma Gandhi était désormais une référence absolue. Celui-ci se prononça en faveur du suffrage universel à Fidji, seul moyen selon lui de garantir l'avenir des Indiens à Fidji en les plaçant sur un pied d'égalité avec les autres communautés. C'est à ce prix là que les Indo/Fidjiens recouvreraient leur dignité ("izzat"), déclara-t-il (Lal, 1986).

La population indo/fidjienne avait déjà acquis une certaine expérience politique puisqu'elle élisait ses représentants au conseil législatif au suffrage restreint depuis 1929. Par contre, le premier vote fidjien ne remonte qu'à 1963 (Premdas, 1981). Par conséquent, lorsque la communauté internationale commença à s'intéresser à Fidji, les Indo/Fidjiens avaient déjà formulé leurs revendications. Les Fidjiens, eux, cherchaient conseil chez leurs alliés, la communauté européenne de Fidji.

Le cas de Fidji fut évoqué par le comité sur le colonialisme de l'ONU dès 1963. Une résolution l'indépendance immédiate réclamant l'archipel fut alors adoptée par l'assemblée générale (78 votes pour, 0 contre, 21 abstentions) (PIM, avril 1964 et Ali, 1980). Une deuxième résolution (proposée par les pays africains et asiatiques avec l'Inde en tête) condamnant les délais britanniques dans le processus d'indépendance de Fidji et réitérant une demande de décolonisation immédiate, fut adoptée en décembre 1966. S'y opposèrent : l'Australie, la Nouvelle-Zélande, la Grande-Bretagne, les États-Unis, le Portugal et le Togo (Adam, 1967).

Paradoxalement, c'est la Grande-Bretagne qui dut inciter les leaders fidjiens à se préparer à la future indépendance. Dès 1964, le gouverneur de Fidji, Sir Derek Jakeway, en visite à Lau, incita Ratu Mara, grand chef et commissaire de la région Est, à s'impliquer dans le processus de décolonisation. Ratu Mara résume ainsi cet épisode : "Alors que nous étions assis sur la poupe du Ramarama, il demanda aux autres de nous laisser. Puis il m'annonça qu'il souhaitait que je vienne à Suva parce qu'il allait prendre des mesures qui mèneraient progressivement à l'autonomie interne... Il m'expliqua que de toutes façons Fidji serait bientôt indépendant que cela me plaise ou non. Il me conseilla de "ne pas manquer le coche" si je ne voulais pas avoir de regrets plus tard. Alors j'ai pensé qu'il vallait mieux que je participe au processus" (Fiji Business, octobre 1985).

La Grande-Bretagne procéda à une première série de réformes constitutionnelles au cours des années 1960. En 1965 une délégation de Fidji, composée de représentants fidjiens, européens et indiens, se rendit à la conférence constitutionnelle de Londres. La délégation britannique proposa la création d'un nouveau conseil législatif auquel la majorité des membres (34 sur 40) seraient élus au suffrage universel. Mais la délégation indienne, favorable à l'indépendance immédiate et au suffrage universel inconditionnel, s'opposa à cette formule. En définitive, les sièges du conseil furent répartis selon les clivages ethniques : sur les 34 sièges à pourvoir, 12 furent réservés aux Indiens (50 % de la population), 12 aux Fidjiens (40 %) et 10 aux Européens (7 %) et autres minorités (Premdas, 1981).

Les élections furent tenues fin août 1966. Deux grands partis avaient auparavant été créés pour les disputer. Le parti de l'Alliance, inauguré en mars 1966, regroupait plusieurs organismes socio-politiques (Fiji Minority Party, Chinese Association, All-Fiji Muslim Political Front, Rotuma Convention, Rotuma Association, General Elector's Association, Tongan Association, National Congress of Fiji, Fijian Association), dont les leaders étaient Indiens, Européens, Chinois, Tongiens, etc. Ces associa-

CHAPITRE PREMIER FIDJI: LE PIVOT OCÉANIEN

tions préconisaient des réformes politiques progressives, et une coopération multiraciale, à condition que celle-ci tienne compte de l'identité ethnique et religieuse de chacun.

La principale composante de ce nouveau parti, l'association fidjienne, avait été créée en 1956 dans le but de contrer l'influence croissante des hommes politiques indo/fidjiens. À la mort de Ratu Sukuna, Ratu Mara en devint le président. D'un conservatisme et d'un élitisme prononcés à sa création, elle s'ouvrit peu à peu à l'ensemble des couches sociales de la population fidjienne.

L'inauguration du deuxième grand parti, le "Federation Party", eut lieu en avril 1965. Son président, A. D. Patel, était depuis longtemps connu sur la scène politique de l'archipel. Avocat, il avait souvent défendu les intérêts des travailleurs de la canne à sucre (dont la majorité sont Indiens) face à la compagnie sucrière, la Colonial Sugar Refining Co. (CSR). En 1963, il fut élu au conseil législatif sous l'étiquette du Citizen's Federation, dont il fut écrit que tous les membres : "... se déclarèrent en faveur d'un système scolaire gratuit et obligatoire, contre le maintien en réserve de terres non cultivées (c'est-à-dire les terres coutumières appartenant aux Fidjiens qui ne sont pas toujours exploitées) ... et pour une seule nation rassemblant toutes les ethnies".

En 1969, le grand parti indien fut rebaptisé le National Federation Party (NFP), pour signaler sa nouvelle alliance avec le National Democratic Party, un parti populiste fidjien dirigé par Apisai Tora, qui, basé dans la partie occidentale de Viti Levu, s'opposait à la domination politique des chefferies de l'Est. Le NFP attirait désormais l'élite et les masses indo/fidjiennes, ainsi qu'une faible proportion de Fidjiens.

Le parti de l'alliance remporta facilement les élections de 1966. En prônant le respect des institutions mises en place en 1965 ainsi qu'une évolution politique progressive, il attira la majorité des voix et obtint 22 sièges. Le Federation Party qui déplorait la sur-représentation européenne dans les nouvelles institutions et réclamait par conséquent leur suppression ainsi que l'avènement de l'indépendance avec le suffrage universel, n'obtint que neuf sièges. L'alliance, à laquelle s'allièrent trois élus indépendants ainsi que les deux membres désignés par le conseil des chefs, disposait donc d'une majorité écrasante au conseil (Roy, 1987).

En septembre 1967, le gouverneur de Fidji annonça la création d'un conseil ministériel composé uniquement des élus de l'alliance. En guise de protestation, les neuf élus du parti indien boycottèrent le conseil législatif. Ils reprirent leurs sièges abandonnés à la suite des élections partielles de 1968, disputées par les deux partis.

Dans un climat tendu par le boycott et les clivages inter-ethniques, les dirigeants des deux partis entamèrent des discussions. Les Fidjiens, jugeant qu'ils ne pourraient pas dépendre indéfiniment de leurs alliés européens, surtout en cas d'indépendance, se décidèrent à composer avec les Indiens. Mais la véritable initiative, selon Mara, provint du leader A. D. Patel: "La période la plus critique fut en 1969. J'étais en train de travailler lorsque l'on frappa à ma porte et que je vis entrer en trombe A. D. Patel. Je kri dis de s'assoir et il me répondit: "Nous ne pouvons pas continuer comme ça et laisser le gouvernement colonial nous dicter notre avenir. Pourquoi ne pas négocier entre nous et tenter ensemble de trouver la direction à prendre ?". Je lui répondis que cela me convenait. Nous eûmes quelques discussions à deux puis décidâmes de réunir nos deux partis. Il y eut une série de réunions et même si au sein de l'alliance nous avions une vision claire sur la route à prendre, la partie la plus importante de ces réunions était le développement d'une meilleure entente entre Patel et moi-même, et entre les membres de nos deux partis. De temps en temps, lors de nos discussions informelles, des vieilles rancœurs et disputes étaient soulevées, mais dans l'ensemble une nouvelle entente s'établit entre les deux partis. Petit à petit nous nous rendîmes compte que ce qui était important c'était que nous étions en train de prendre les rênes de Fidji, en train de remplacer Derek Jakeway et les autres" (*Fiji Business*, octobre 1985).

L'attitude conciliante des deux dirigeants, Mara et Patel, permit l'ouverture d'un dialogue. Les négociations qui suivirent, tenues à huis clos, durèrent près d'un an. Seules deux délégations, l'une composée des élus de l'alliance, l'autre des élus du NFP furent autorisées à prendre part aux tractations. Les membres de l'alliance étaient majoritaires et seuls à représenter les intérêts de la communauté fidjienne : c'était la condition de leur participation. C'est cependant par le consensus et non par le vote que les deux délégations parvinrent à un accord.

Les positions respectives des deux partis évoluèrent considérablement au fil des négociations. En novembre 1969, l'alliance accepta le principe d'une indépendance à brève échéance. Ce volte-face tenait à plusieurs facteurs, comme par exemple à la pression de plus en plus importante exercée par les Nations unies sur la Grande-Bretagne en faveur de l'indépendance de Fidji, ou encore à la croissance rapide de la population indienne qui risquait de peser encore plus lourd dans la balance politique à l'avenir et aussi à la position de force dans laquelle se trouvait le Parti de l'alliance au conseil législatif. Mais ce fut surtout la mort soudaine d'A. D. Patel en octobre qui incita le NFP, ébranlé par la perte de son puissant leader, à adopter une position plus accomodante.

L'entente entre Ratu Mara et le nouveau président du NFP, Sid Koya, était meilleure. Le leader fijdjien estimait que Sid Koya avait "une meilleure connaissance des aspirations des Fidjiens" tandis que son prédécesseur, A. D. Patel "même s'il avait de grandes idées sur la façon dont les Fidjiens pourraient être amenés à participer à l'économie de l'archipel, il refusait systématiquement le compromis s'il pensait avoir raison." (Fiji Business, octobre 1985).

Sous la conduite de Sid Koya, le NFP renonça à son exigence de suffrage universel. Sa priorité était l'indépendance, pour le reste, les Indiens et Fidjiens trouveraient bien moyen de se mettre d'accord après le retrait de la Grande-Bretagne.

À la conférence constitutionnelle tenue à Londres en mai 1970, les divers partis se mirent d'accord sur la composition des nouvelles institutions gouvernementales fidjiennes. Cellesci furent calquées sur le modèle de Westminster, accompagnées de mesures tenant compte de la pluri-ethnicité de l'archipel; il y avait ainsi une Chambre de représentants à 52 sièges, répartis entre les trois principales communautés ethniques, et un Sénat de 22 membres, tous désignés.

Sur les 52 sièges de la Chambre, 27 furent réservés aux candidats des trois ethnies principales, (12 aux Fidjiens, 12 aux Indiens et 3 aux élus généraux - européens, chinois, etc.), chaque candidat ne pouvant être élu que par un électeur appartenant à la même ethnie (c'est-à-dire que seuls les Fijdiens étaient autorisés à élire les 12 parlementaires fidjiens, et ainsi de suite). Les 25 autres sièges furent répartis par ethnies (10 aux Fidjiens, 10 aux Indiens, et 8 aux élus généraux), le vote étant ouvert à toutes les ethnies. L'électeur à Fidji était de la sorte amené à voter à quatre reprises au cours d'une seule élection parlementaire.

Les membres du Sénat étaient désignés de la façon suivante : 8 étaient nommés par le conseil des chefs (ils ont un droit de veto inconditionnel), 7 par le Premier ministre, 6 par le leader de l'opposition et 1 par le conseil de Rotuma.

Le mode de scrutin adopté pour la Chambre des représentants, qui favorisait largement la communauté fidjienne, fut accepté par le NFP sous conditions. La première était qu'il ne s'appliquerait qu'aux élections de 1972, et qu'en conséquence, il ne serait considéré que comme une "solution intérimaire" (Lal, 1986). La deuxième était qu'une commission royale soit constituée après l'échéance de 1972 afin de déterminer un mode de scrutin permanent approprié à la société pluri-ethnique de Fidji. Les deux partis s'engagèrent à respecter et à appliquer toutes les recommandations de la commission.

La population de Fidji ne fut à aucun moment associée à la mise en place de la constitution. Elle se retouva devant un fait accompli et surtout devant un texte d'une grande complexité,

FIDJI : LE PIVOT OCÉANIEN

inabordable pour beaucoup. De surcroît, la constitution, rédigée en anglais, ne fut jamais traduite comme prévu en fidjien. Elle est donc restée hors de portée d'un nombre important de Fidjiens (et d'Indiens) qui ne maîtrisent pas la langue de la reine.

C'est ainsi que Fidji entama l'indépendance, dont la date, symbolique, avait été soigneusement choisie pour célébrer le retour de l'archipel à ses propriétaires traditionnels, ceux qui, quatre-vingt-seize ans plus tôt l'avaient confié à la reine d'Angleterre. Pour les chefs fidjiens et l'ensemble de la population fidjienne le contrat britannique avait été rempli. Pour les Indo/Fidjiens, dont les dirigeants s'étaient tant battus pour ce moment que tous accueillirent avec un grand enthousiasme, un avenir, incertain, restait à bâtir.

CHAPITRE II

TONGA: L'EMPIRE DEVIENT ROYAUME

I. L'ORDRE ANCIEN

A. Les premiers hommes

L'archipel tongien fut peuplé il y a près de trois mille ans. Ses premiers habitants, fabricants de poterie Lapita, arrivèrent en provenance de l'ouest en passant par la Mélanésie et Fidji vers l'an 1200 avant Jésus-Christ. Ils furent les principaux acteurs de la période dite Lapita de la préhistoire tongienne, qui dura jusqu'au début de l'ère chrétienne.

À cette époque riche en activités culturelles succéda "l'âge noir" tongien, dont on connaît mal l'histoire. Quelques traces laissent aujour-d'hui supposer que cette période oubliée correspondrait à l'invasion et à la colonisation de l'archipel par ses voisins Samoans de l'île de Manu'a (Gunson, 1977 et Mahina, 1989). Épisode sombre qui prend fin vers l'an 1000 après Jésus-Christ avec le règne du premier Tu'i Tonga, 'Aho 'Eitu.

B. Le Kuonga des Tu'i Tonga (1)

1) L'homme-dieu

'Aho 'Eitu, personnage d'origine divine dans les légendes tongiennes (voir ci-dessous), fut le premier roi d'une dynastie qui gouverna l'archipel pendant près de cinq-cents ans. Certains récits oraux racontent que 'Aho 'Eitu mit fin à l'occupation samoanne de Tonga en refusant de payer tribut au Tu'i Manu'a et devint ainsi l'homme fort et l'autorité morale de l'archipel (Gunson, 1977). Son père, un dieu dans le mythe, aurait en fait été un chef Samoan de Manu'a et sa mère, une Tongienne (Mahina, 1989).

La centralisation politique qui marque l'ère des Tu'i Tonga ne fut pas spontanée. Pendant longtemps l'archipel subit des influences extérieures, notamment de 'Uvea (Wallis), Futuna et Samoa (Cummins, 1977 et Mahina, 1989). Ce n'est que sous le règne du dixième Tu'i Tonga, Momo, que s'opéra une réorganisation politique et sociale consolidant le pouvoir du roi. Evénement qui coïncide avec l'apparition d'un personnage énigmatique nommé Lo'au. La cérémonie du kava (2) sans doute introduite avec Lo'au puisque inconnue avant le règne de Momo, devient dorénavant un rituel politique très important à Tonga.

Dans les légendes tongiennes Lo'au tient le rôle de fondateur et de régisseur de la coutume. Il est à la fois l'architecte et l'artisan de l'organisation sociale en même temps qu'il en est le surveillant et la tête pensante. Son nom fut par la suite souvent attribué aux personnages importants dotés d'une autorité suprême. La reine Salote fut, par exemple, appelée Lo'au (3). Lo'au incarne également le principe d'une organisation sociale, politique et culturelle bâtie par les hommes ; elle a une origine et une réalité historique et elle est contrôlée par les hommes pour les hommes, même si elle est d'inspiration divine.

Ensemble Momo et Lo'au (qui était sans doute un étranger venu de la Polynésie de l'Est) auraient reconstruit la société tongienne et posé les bases de l'empire tongien. Ils auraient également institué la tradition du mariage du Tu'i Tonga avec une femme de très haut rang, la moheofo par l'union entre Momo et Nua, la fille de Lo'au.

2) L'empire

Le plus grand vestige architectural de l'archipel, le *Ha'amonga a Maui Trilithon*, qui a sans doute servi à la fois de portail à la résidence royale et de calendrier solaire, date de

⁽¹⁾ Kuonga signifie l'âge ou l'ère.

⁽²⁾ Le kava est une plante de la famille des poivriers (*Peper methysticum*) qui mélangée à de l'eau fait une boisson à effets narcotiques. Voir Bonnemaison, 1986.

⁽³⁾ Salote Mafile'o Pilolevu née en 1900, fut couronnée reine de Tonga le 9 octobre 1918. Elle régna jusqu'en fin 1965, date de son décès.

cette époque. Ce monument, étonnant par sa taille, fut construit sous l'égide du fils et des petit fils de Momo qui firent appel à une maind'œuvre tongienne mais aussi à celle de divers territoires sous leur influence : Rotuma, Futuna, 'Uvea et Samoa (Rutherford, 1977).

L'empire maritime des Tu'i Tonga atteignit alors son apogée. Le roi tongien recevait tribut de Niue à l'est, des Samoa et de Tokelau au nord-est, de Rotuma, Futuna, 'Uvea (Wallis) et Tikopia (Iles Salomon) au nord-ouest, ainsi que de la partie orientale des Fidji, les îles Lau (Mahina, 1989 et Guiart, 1963).

Le Tu'i Tonga s'assurait de la loyauté de ses représentants dans ces territoires à l'aide d'expéditions navales, maintenant ainsi les réseaux d'échanges et les alliances de parenté qu'il avait fait mettre en place.

Malgré cette menace musclée, les campagnes impériales tongiennes furent parfois contestées et aboutirent à l'assassinat de plusieurs Tu'i Tonga par des étrangers (Mahina, 1989).

La tradition orale tongienne rapporte que sous le règne du 15^e Tu'i Tonga, Talakaifaiki, les Samoans se révoltèrent contre la domination de leur puissant voisin. Diverses légendes font état d'une longue et féroce bataille à l'issue de laquelle les Samoans chassèrent les Tongiens de leur territoire. En quittant Samoa à bord de sa flotte, Talakaifaiki aurait félicité le chef vainqueur en lui donnant le titre de Malietoa qui est encore porté aujourd'hui et qui, en tongien, signifie "bravo, homme courageux" (Rutherford).

Contesté de l'extérieur et en proie à des divisions internes inhérentes au système socio-politique en place, l'empire tongien se réduisit progressivement en même temps que des réformes politiques modifiaient l'équilibre du pouvoir à l'intérieur de l'archipel.

C. De 'Aho 'Eitu au Tu'i Kanokupolu : successions et sécularisation

La logique de l'évolution politique de l'archipel à travers les siècles semble être inscrite dans le mythe fondateur de 'Aho 'Eitu qui fut le premier souverain de Tonga. C'est d'ailleurs au regard de cette légende que nous trouvons les principes de base qui ont déterminé et légitimé la hiérarchie politique, son système de rang et de succession.

1) Le mythe de 'Aho 'Eitu

'Aho 'Eitu, le premier Tu'i Tonga, est né d'une union entre un dieu du ciel, Tangaloa 'Eitumatupu et une femme de Niuatoputapu (4). Jeune homme, il souhaite rencontrer son père et suivant les conseils de sa mère il grimpe en haut d'un arbre à fer, (toa) jusqu'au ciel.

Là, son père qui cultive son jardin l'accueille à bras ouverts puis l'envoie rencontrer ses demi-frères aînés. Pris de jalousie devant la beauté, la force et l'agilité de 'Aho 'Eitu, ses demi-frères, fils d''Eitumatupu et de déesses du ciel, le découpent en morceaux et le dévorent. L'apprenant, 'Eitumatupu fait vomir ses fils dans un grand bol de bois. Après avoir craché la chair et le sang de 'Aho 'Eitu, ses demi-frères confessent leur acte à leur père. 'Eitumatupu envoie alors chercher les restes et la tête de son fils déchu, et les met dans le bol qu'il remplit d'eau, comme lors de la préparation du kava.

Le lendemain, le corps de 'Aho 'Eitu reprend forme jusqu'à ce qu'il parvienne à se redresser dans le bol. 'Eitumatupu rassemble alors tous ses fils et annonce le retour de 'Aho 'Eitu sur terre pour devenir premier roi de Tonga. Ses demi-frères sont chargés de l'accompagner. Les cadets vont fonder le premier Falefa, la "maison des quatre", c'est-à-dire les quatre lignages chargés de servir le roi. Le cinquième, l'aîné, malgré son âge qui devrait en principe lui conférer un statut supérieur et donc des droits considérables, ne peut devenir Tu'i Tonga, lui

^{(4) &#}x27;Aho 'Eitu est en fait le deuxième Tu'i Tonga, précédé de Momo, personnage mythique qui fut transformé d'asticot en homme par Tangaloa 'atulongologo, un jeune dieu du ciel. Momo n'exerça aucun pouvoir sur terre. Voir Valeri, 1989.

explique son père, puisqu'il est coupable du meurtre de son demi-frère. En compensation, il portera le titre de Tu'ipelehake et sera également roi de la deuxième maison royale, Tu'i Faleua. 'Eitumatupu lui fait savoir que si le lignage de 'Aho 'Eitu vient à s'éteindre, ce sera alors l'héritier de la deuxième maison qui deviendra roi de Tonga (Biersack, 1989 et Rutherford, 1977).

2) Sens et signification

Ce mythe nous apprend que la société tongienne est fondée sur la rivalité de frères issus d'un même père mais de mères différentes (on les appelle d'ailleurs *uho tau*, "frères qui se battent", tandis que les frères d'une même mère mais de pères différents sont *uho taha*, "frères d'un seul cordon"). Cela tient au fait que les titres, les droits fonciers et l'autorité politique sont transmis par le père et que, sans attache maternelle commune pour les lier les uns aux autres, les fils d'un même père se disputeront l'héritage (Rogers 1977).

Cependant pour contrer ces forces potentiellement anarchiques, il existe un ordre hiérarchique établi entre frères qui confère un statut supérieur à l'aîné. Ses cadets doivent le respecter et le servir. Il est l'héritier légitime. Pourtant dans le mythe de 'Aho 'Eitu, ce dernier supplante son demi-frère aîné et divin (qui ne sera roi que de la deuxième maison royale) pour devenir roi de Tonga. Ceci fait apparaître encore un autre principe : que l'ordre établi peut être contrecarré pour le bien de la société. Parce que le frère aîné divin a commis un acte antisocial (le meurtre de son demi-frère), il ne peut devenir souverain de Tonga.

'Aho 'Eitu, moitié dieu et moitié homme, a un statut divin qui lui apporte un prestige et un titre immuables mais il est aussi héritier de la terre par sa mère. Il est donc imprégné de qualités humaines, il connaît son devoir vis-à-vis de la terre et de façon innée, il sait la travailler. Il est en mesure de faire la liaison entre le ciel et la terre, entre deux univers : le sacré et le profane. Son père l'a choisi précisément pour cet atout, qui en quelque sorte, reste celui requis du roi de Tonga, même aujourd'hui.

Le mythe anticipe les problèmes potentiels de succession et tente de les résoudre en proposant le remplacement éventuel du lignage royal du Tu'i Tonga par un deuxième lignage, celui du frère aîné divin. Le Tu'i Tonga peut donc légitimement être écarté du pouvoir s'il le faut.

La légende de 'Aho 'Eitu établit et justifie un ordre socio-politique relativement souple et flexible malgré sa structure sévère en apparence. Il permet une certaine mobilité à l'intérieur d'une hiérarchie de principe. C'est d'ailleurs à l'image de ce mythe que se sont déroulés les grands événements de l'histoire de l'archipel.

3) Les trois rois

Les Tu'i Tonga furent les seuls rois de l'archipel jusqu'au xve siècle, cumulant pouvoir spirituel et séculier. Leur personnage était considéré extrêmement *tapu*, leur autorité était sans bornes et la terre leur appartenait en exclusivité (Nayacakalou, 1959). La cérémonie des prémisses exécutée régulièrement en leur honneur, consacrait leur statut de représentant sur terre du dieu de la moisson, Hikule'o (Latukefu, 1974).

À l'extérieur, les Tu'i Tonga exerçaient une politique impériale fondée sur la domination de la région et renforcée par une stratégie d'échanges coutumiers avec les deux archipels avoisinants : Fidji et Samoa.

Les campagnes maritimes lancées contre des territoires lointains par les Tu'i Tonga servaient à renforcer leur autorité en même temps qu'elles permettaient d'occuper les jeunes guerriers et politiciens tongiens avides d'aventure et de pouvoir. Les territoires payant tribut au Tu'i Tonga étaient nombreux mais ce fut Samoa qui subit le plus longtemps la férule de l'empire tongien. Cet archipel fut occupé au début du XIIIe siècle (et peut-être même avant) de sorte que plusieurs Tu'i Tonga y installèrent leur résidence officielle. Certains comme Talakaifaiki, y régnèrent en tyran et se servirent de la main-d'œuvre samoanne pour construire des forts et des routes (Gunson, 1977). Plus tard au xve siècle, Tonga après en avoir été repoussé, se contenta d'y envoyer des gouverneurs (Goldman, 1970).

À partir de cette période les relations se limitèrent surtout aux échanges diplomatiques et aux visites de courtoisie entre les chefs tongiens et leurs parents samoans. Les alliances entre le Tu'i Tonga et les grands chefs samoans persistèrent et l'influence de ces derniers continua de jouer sur l'ordre politique tongien.

Les liens entre Tonga et Samoa ont toujours été très étroits, mais comme entre deux frères, les disputes et les bagarres étaient fréquentes. Les chefs tongiens en disgrace allaient se réfugier chez leurs parents et amis à Samoa et vice versa. Les alliances politiques et coutumières entre les deux archipels étaient nouées puis dénouées et l'histoire des relations réinventée pour mieux servir la gloire de l'un ou de l'autre (Gunson, 1977).

Avec Fidji, les relations furent longtemps basées sur des échanges commerciaux et furent de nature plutôt paisible. Cependant avec l'amoindrissement de l'autorité du Tu'i Tonga, et la prolifération de jeunes chefs téméraires, des campagnes successives furent montées contre les Fidjiens. Il ne s'agissait pas d'une politique délibérée du gouvernement tongien mais plutôt de raids menés ponctuellement par des chefs à la recherche de gloire personnelle. Néanmoins, ces actes isolés se transformèrent peu à peu en tradition, jusqu'à ce qu'ils soient intégrés dans la politique officielle du gouvernement tongien au xixe siècle (Latukefu, 1974).

Le commerce entre Tonga et ses deux voisins, Fidji et Samoa, concernait surtout l'échange d'époux et des biens de valeur symbolique. Le système de rang pratiqué dans le domaine des relations de parenté fut reproduit par Tonga dans ses relations avec Fidji et Samoa. Ainsi Fidji qui était considéré 'eiki, était à la fois respecté et redouté, accepté comme faisant partie de la famille tout en y étant tenu un peu à l'écart. Samoa, considéré tu'a, était traité à l'image du frère cadet avec lequel on peut se disputer mais sur lequel on peut, en définitive, compter (Kaeppler, 1978).

C'est justement pour contrecarrer les contradictions inhérentes à son système de parenté, de titres et d'autorité que Tonga mit en place ce réseau d'échanges, faisant de Fidji le fournisseur d'époux pour les femmes inaccessibles aux Tongiens à cause de leur statut *tapu*. Ainsi la première Tu'i Tonga Fefine se maria-t-elle avec un chef fidjien créant le ha'a Fale Fisi, coutumièrement très important mais sans pouvoir politique, démarche qui renforça l'autorité spirituelle et temporelle du Tu'i Tonga.

En contrepartie Samoa devint fournisseur d'épouses de haut rang, échange qui fut à l'origine du succès du lignage du Tu'i Kanokupolu. Des hommes samoans vinrent aussi à Tonga remplir des fonctions qui étaient "tapu" pour d'autres Tongiens, comme par exemple s'occuper de la toilette des chefs (tatouage, coupe de cheveux, préparation du corps pour les rites funéraires etc.). Les matapules (serviteurs des chefs) étaient donc souvent d'origine samoanne. Ils étaient considérés comme faisant le lien entre les chefs et le peuple, alors que les Fidjiens venus comme époux avaient un statut aussi élevé que les chefs tongiens (Kaeppler, 1978).

Cette "politique" d'échanges servit à renforcer le système socio-politique interne de Tonga et à perpétuer son indépendance culturelle. Mais c'est sa position de domination dans la région qui lui permit d'abord de créer et d'ensuite maintenir ce réseau dont il occupait la place centrale.

Pourtant le pouvoir des Tu'i Tonga fut souvent contesté à l'extérieur comme à l'intérieur de l'archipel puisque plusieurs d'entre eux furent assassinés. Ce fut le cas notamment du dix-neuvième Tu'i Tonga, Havea I, tué alors qu'il se baignait. Havea II, le vingt-deuxième Tu'i Tonga, mourut victime d'un courtisan fidjien. Son successeur, Takalau, connut un sort semblable, tombant aux mains de deux sujets mécontents des travaux excessifs qui leur étaient imposés (Valeri, 1989). Ce fut donc dans un climat d'instabilité qu'il y eut un premier partage de pouvoirs entre la lignée du Tu'i Tonga et celle du Tu'i Ha'atakalaua.

4) Le Tu'i Ha'atakalaua

Le vingt-quatrième Tu'i Tonga, Kau'ulufonua Fekai, après avoir vengé la mort de son père Takalau, installa son frère cadet comme Tu'i Ha'atakalaua, créant ainsi une première dynastie de chefs séculiers. Ce nouveau hau (leader temporel) fut chargé de gouverner au nom du Tu'i Tonga, qui demeurait l'autorité suprême, le 'eiki Toputapu (souverain sacré) (Latukefu, 1974) (5). Le hau devait veiller à ce que le Tu'i Tonga reçoive les offrandes coutumières du peuple, symbole de leur obéissance, de leur soumission, et du respect dû au rang du chef sacré. La cérémonie des prémisses, (l'inasi) (6), était particulièrement importante dans la mesure où elle exprimait l'unité nationale et soulignait le rôle du Tu'i Tonga comme intermédiaire entre l'univers divin et la terre (Bott, 1981).

Kau'ulufonua Fekai réorganisa considérablement l'équilibre politique de l'archipel en mettant en place de nouveaux gouverneurs à 'Eua, à Ha'apai, à Vava'u, dans les Niuas et même à 'Uvea et en redistribuant les terres des chefs. Cette réforme eut lieu vers le milieu du xve siècle sans que l'on ne sache pourquoi. La majorité des historiens s'accordent toutefois pour dire que la passation du pouvoir séculier des mains du Tu'i Tonga à celles du Tu'i Ha'atakalaua fut paisible et volontaire, version d'ailleurs entretenue par les récits oraux.

Le Tu'i Tonga, tracassé par la série de meurtres infligée à son lignage, aurait choisi, de son propre gré, de se séparer d'une partie de son autorité tout en maintenant son prestige, afin d'échapper au triste sort subi par ses aïeux (Latukefu, 1974, Rutherford, 1977, Bott, 1981). Il aurait rassemblé ses frères et déclaré: "Je suis le chef, mais ce peuple a osé abattre le Tu'i Tonga. Où s'arrêteront-ils? Comment faire pour protéger cette terre alors que son chef risque la mort? J'ai décidé de désigner un chef qui gouvernera, et pour ma part, je serai souverain uniquement de la terre et je recevrai les offrandes du peuple." (Valeri, 1989)

Il n'est cependant pas impossible, comme le suggère l'historien Ian Campbell, que le partage

entre Kau'ulufonua Fekai et son frère se soit passé de facon beaucoup moins sereine. Car comment éviter les assassinats sinon en confiant le pouvoir à quelqu'un de très populaire ou encore à celui qui est précisément à l'origine des meurtres ? Campbell admet difficilement que Kau'ulufonua, qui a hérité du nom de Fekai (le sauvage) à la suite de la terrible vengeance qu'il infligea aux meurtriers de son père, ait accepté de partager son pouvoir autrement que sous la contrainte. Il voit plutôt là le résultat d'une guerre fratricide ou d'un coup d'État entre différentes branches d'une même famille. Les événements auraient ensuite été masqués par les protagonistes dans l'intérêt de la paix ou pour d'autres motifs (Campbell, 1982).

Quoiqu'il en soit, pendant six générations le Tu'i Ha'atakalaua gouverna au nom du Tu'i Tonga. Il envoya ses fils et ses frères cadets à travers le royaume tenter de s'imposer comme nouveaux chefs. Lorsqu'ils y parvenaient, souvent à la suite d'une série de mariages avec les filles de chefs locaux dont ils absorbaient le statut, le Tu'i Ha'atakalaua leur conférait un titre prestigieux. Ces chefs étaient alors chargés de rassembler des offrandes coutumières et les premiers fruits des récoltes, dons qu'ils envoyaient au Tu'i Ha'atakalaua qui les faisait ensuite parvenir au Tu'i Tonga.

5) Le Tu'i Kanokupolu

Un deuxième partage de pouvoir entre lignages eut lieu vers le début du xvIIe siècle. Le sixième Tu'i Ha'atakalaua, Mo'ungatonga envoya son fils cadet Ngata régner, en son nom, sur la partie occidentale de Tongatapu, à Hihifo. Le Tu'i Tonga et le Tu'i Ha'atakalaua, qui vivaient dans la partie orientale de Tongatapu, à Mu'a, avaient du mal à s'imposer à Hihifo; il était donc courant qu'ils y envoient un fils cadet les représenter. Ngata fut sans doute le premier à réussir à s'y imposer. En récompense il reçut le titre de Tu'i Kanokupolu et devint le nouveau

⁽⁵⁾ Irving Goldman dans son livre Ancient Polynesian Society écrit que le dixième Tu'i Tonga s'appelait aussi hau. Goldman, 1970.

^{(6) &#}x27;Inasi signifie partager.

hau (roi séculier) de Tonga (7). Désormais le rôle du Tu'i Ha'atakalaua se rapprocha de celui du Tu'i Tonga, tandis que le Tu'i Kanokupolu assuma les responsabilités administratives de l'archipel.

La tradition orale rapporte que ce deuxième partage fut aussi paisible que le premier. On raconte que le père de Ngata, las des responsabilités de son titre, choisit de les transmettre à son fils cadet. À son fils aîné, il légua son propre titre qui perdit une partie de sa valeur. Plusieurs mythes font état de la "bonne ambiance" dans laquelle se déroula cette passation malgré la perte de prestige encourue par les frères aînés de Ngata (Valeari, 1989, Gifford, 1929, Bott, 1982).

Mais d'autres versions du partage contestent ces récits. Eugène Caillot émet l'hypothèse que le Tu'i Ha'atakalaua, se sentant presqu'aussi puissant que le Tu'i Tonga, décida de concrétiser son propre statut en créant un nouveau titre séculier, celui de Tu'i Kanokupolu et en le mettant directement sous son autorité (Goldman, 1970). Ian Campbell, pour sa part, suggère que Ngata se serait lui-même approprié le titre de Tu'i Kanokupolu après avoir rassemblé les chefs de Hihifo sous ses ordres. Sa position de force à Hihifo, région que ni son père ni le Tu'i Tonga n'étaient parvenus à maîtriser, lui aurait permis de s'emparer du pouvoir, et d'en exclure son frère aîné. Ce dernier aurait néanmoins hérité du titre de son père, désormais dépourvu d'une partie de son pouvoir (Campbell, 1982).

Au fil des générations, le lignage des Tu'i Kanokupolu concrétisa son autorité à travers l'archipel, à Ha'apai, à Vava'u et à Niuafo'ou au nord et fonda des clans à Tongatapu, les Ha'a Ngata et Ha'a Havea qui devinrent très puissants par la suite.

6) La répartition des tâches

Il est difficile d'établir avec certitude la répartition des rôles politiques des trois lignages (8). Les premiers observateurs européens tels Labillardière et Cook eurent bien du mal à distinguer l'étendue du pouvoir de chacun des "rois" et la relation qui les liait. "Pas moins de trois personnes nous furent présentées comme rois", constata un compagnon étonné de Cook (Valeri, 1989). Ce dernier désigna néanmoins le Tu'i Tonga Paulaho comme roi suprême parce qu'il paraissait inspirer le plus de respect, ce qui n'empêchait pas les deux autres souverains, Maeliuaki et Tupou "d'agir comme bon leur semblait et de fréquemment contrer les ordres de Paulaho, ce dont ce dernier se plaignait souvent". Cook considérait que Maeliuaki et Tupou étaient les deux chefs les plus puissants de l'archipel et que leur cour égalait celle de Paulaho en splendeur (Valeri, 1989).

Les relations entre les trois lignages étaient certainement chargées de tension et de rivalité, malgré le maintien des cérémonies coutumières telle l'inasi consacrant l'autorité suprême du Tu'i Tonga. Les offrandes qui lui étaient destinées passaient d'abord entre les mains du Tu'i Kanokupolu, puis entre celles du Tu'i Ha'atakalaua qui les faisaient enfin parvenir au Tu'i Tonga (Bott, 1981). L'ordre hiérarchique dans le seul rituel qui concernait l'ensemble de la population était donc conservé.

Il y avait un autre arrangement qui servait à perpétuer la hiérarchie entre les trois rois. Il s'agit du mariage du Tu'i Tonga avec la fille aînée du *hau* qui était considérée comme sa femme principale et appelée la *moheofo*. Le fils

⁽⁷⁾ Le nom Kanokupolu signifie la "chaire d'Upolu" (Upolu est l'une des îles samoannes). Ce nom a été choisi pour rendre honneur à la femme de Mo'ungatonga, (Tu'i Ha'atakalaua et père de Ngata) qui était une Samoanne de haut rang ainsi qu'à ses courtisans qui l'accompagnèrent nombreux à Tonga (Cummins, 1977).

⁽⁸⁾ Valerio Valeri estime que les trois "rois" sont sacrés mais que le Tu'i Tonga l'est davantage que les autres. Ce dernier, selon Valeri, est le roi de tous les Tongiens alors que le hau est chargé de diriger les chefs des principaux ha'a ("lignages désignés du nom d'un ancêtre commun descendant du Tu'i Tonga". Voir Guiart, 1963 et ci-dessous), afin qu'ils servent le Tu'i Tonga. Valeri considère également que le hau est un chef guerrier de même qu'un diplomate qui doit savoir faire face aux aléas du climat politique, tandis que le Tu'i Tonga est un homme de paix et de continuité. Pour appuyer son hypothèse, cet auteur fait remarquer que la position de Tu'i Tonga a toujours été strictement héréditaire, ce qui n'est pas le cas de celle du hau qui a subi des changements de fortune. Voir Valeri, 1989.

de la moheofo devenant lui-même Tu'i Tonga était ainsi en position de fahu, (position d'autorité complète) vis-à-vis du hau (9). La souveraineté du Tu'i Tonga était regulièrement renforcée par cette alliance qui garantissait l'allégeance et la soumission du hau. Parallèlement il semblerait que le hau en tirait prestige : le premier Tu'i Ha'atakalaua n'aurait accepté de devenir hau qu'à la condition que lui-même et ses héritiers aient comme tâche de défendre et de préserver le Tu'i Tonga à jamais et que ce dernier prenne toujours comme femme la fille du hau (Gifford, 1929). Pendant longtemps ce fut la dynastie du Tu'i Ha'atakalaua qui fournit la moheofo, puis ce fut celle du Tu'i Kanokupolu.

Le prestige du Tu'i Tonga servit longtemps à maintenir la paix et l'ordre dans l'archipel. Mais la montée en puissance du Tu'i Kanokupolu et l'impact de la sécularisation remirent en question le système politique de Tonga.

II. LA PÉRIODE DE TRANSITION

A. La fin d'un âge

La décentralisation et la coupure entre le sacré et le profane qui suivirent la séparation des pouvoirs entre les trois lignages royaux déstabilisèrent l'archipel. Les fondements de la cosmogonie traditionnelle s'écroulèrent petit à petit sous le poids du comportement anarchique des chefs tandis qu'une période de turbulence s'abattit sur Tonga à l'époque-même où les premiers "Blancs" arrivaient.

Des guerres civiles éclatèrent entre jeunes intrigants rentrés de Fidji où ils avaient pris goût à faire couler le sang. Les ambitions personnelles de chacun passaient désormais avant l'intérêt "national", et les disputes de succession, particulièrement au sein des lignages dominants, se multiplièrent.

L'installation de Paulaho comme trentesixième Tu'i Tonga vers la fin du xvIIIe siècle fut très contestée. Il n'était ni le fils aîné du précédent Tu'i Tonga, ni même l'enfant de la moheofo et était considéré comme un usurpateur par l'élite tongienne (Cummins, 1977).

La position du Tu'i Kanokupolu, qui était très prisée, fut l'objet de maintes convoitises. Tupoumoheofo, la femme du Tu'i Tonga Pauhalo, s'autoproclama Tu'i Kanokupou pendant une période de quelques mois en 1793. Elle fut ensuite chassée de Tongatapu par son neveu Tuku'aho et se réfugia à Vava'u avec son mari ce qui nuisit considérablement au prestige du titre du Tu'i Tonga (10).

Tuku'aho qui devint Tu'i Kanokupolu par la suite, mourut assassiné, puni pour son despotisme et victime d'une conspiration déclenchée en partie par le Tu'i Tonga, sa femme Tupoumoheofo et le Tu'i Ha'atakalaua. Dans l'état de guerre qui suivit, l'un des assassins de Tuku'aho, Finau 'Ulukalala II, grand chef de Vava'u triompha sur l'archipel. Il vainquit les forces loyales au Tu'i Kanokupolu à Hihifo (Tongatapu) et il nomma ses demi-frères Tupouniua et Tupouto'a (qui était le fils de Tuku'aho) gouverneurs de Vava'u et de Ha'apai. Il interdit la cérémonie de l''inasi (symbole du pouvoir du Tu'i Tonga) l'estimant coûteuse et inutile (Latukefu, p. 23). Avant sa mort en 1809 il était l'homme le plus puissant et le plus redouté de Tonga.

La position de Tu'i Kanokupolu laissée vide à la suite de la victoire d''Ulukalala sur les partisans du Tu'i Kanokupolu à Hihifo, fut occupée par Tupou Maholi, le frère cadet de Tuku'aho à son retour de Fidji où il avait participé aux guerres des chefs fidjiens. Il bâtit une forteresse à Nuku'alofa mais ne réussit pas à s'imposer face aux chefs de Tongatapu habitués à leur indépendance. Il décida donc de quitter Tongatapu et de rejoindre son neveu Tupouto'a à Ha'apai, auquel il céda son titre avant de mourir. Tupouto'a qui fut donc le dix-septième Tu'i Kanokupolu mourut en 1820, mais durant

⁽⁹⁾ La relation de fahu provient de la primauté de la sœur aînée et de ses enfants sur son frère et ses enfants. Voir cidessous.

⁽¹⁰⁾ Il n'y eut plus que deux Tu'i Tonga après Paulaho. Lorsque le dernier mourut en 1865 le titre en tant que tel disparut (Cummins, 1977).

son règne il parvint à maîtriser Ha'apai et une partie de Tongatapu. Il laissa son fils Taufa' ahau, âgé de 23 ans, en place à Ha'apai.

Avec le temps et l'accroissement de la population, l'autorité du Tu'i Tonga et du hau était devenue de plus en plus formelle. Le pouvoir était essentiellement entre les mains des chefs qui dominèrent le paysage politique à l'instar des seigneurs féodaux en Europe. Leur autorité quasi absolue avait entraîné la décentralisation de l'état tongien et créé un climat de guerre civile. L'identité nationale en voie de disparition, au moment même où les Européens arrivaient dans le Pacifique, fut cependant de justesse remise à l'honneur par le jeune Tu'i Kanokupolu, Taufa'ahau Tupou. Sous le règne de ce futur roi George, le pouvoir politique fut à nouveau centralisé tandis que celui des chefs tout puissants fut neutralisé.

B. L'ascension de Taufa'ahau

Au début du XIXº siècle, l'État-nation tant célébré de l'ère des Tu'i Tonga n'était plus qu'un lointain souvenir. Vava'u et Ha'apai étaient gouvernés comme entités indépendantes par le Tu'i Vava'u et par le Tu'i Ha'apai tandis que Tongatapu était partagé entre plusieurs chefs veillant jalousement sur leur propre district.

Lorsque Tupouto'a mourut en 1820, le clan dominant de Tongatapu, le Ha'a Havea, empêcha sa succession. Ce ne fut que sept ans plus tard qu'Aleamotu'a, chef du district de Nuku'alofa et frère de Tuku'aho et de Tupou Maholi, fut installé. Il épousa presqu'aussitôt le méthodisme pour s'attirer la bienveillance des missionnaires wesleyans qui étaient arrivés quelques années auparavant (11). Baptisé en 1830, il compta sur son alliance avec les religieux "papalagi", qui étaient appuyés par des bateaux de guerre britanniques, pour tenter d'anéantir le clan des Ha'a Havea (resté païen) et s'imposer à travers l'archipel.

Aleamotu'a encouragea son petit neveu Taufa'ahau, déjà gouverneur de Ha'apai et dont l'ambition était de devenir Tu'i Kanokupolu et d'unir Tonga sous son autorité, à se convertir aussi. Il lui fit comprendre qu'un rapprochement avec les missionnaires serait le meilleur moyen de venir à bout de ses ennemis, les Ha'a Havea et Ha'a Ngata. Taufa'ahau, jeune homme téméraire, fort et sceptique sur les vertus de la religion traditionnelle, ne tarda pas à se convertir à celle des hommes blancs. Impressionné par les armes et par les biens mais aussi par la science des missionnaires et des autres Européens, Taufa'ahau se lança dans le christianisme avec une énergie considérable. Il apprit l'anglais, fut baptisé en 1831 et se fit appeler roi George, comme le roi d'Angleterre. En tant que Tu'i Ha'apai puis Tu'i Vava'u, il obligea les chefs de Ha'apai et de Vava'u ainsi que leurs sujets à embrasser le méthodisme.

L'histoire de son ascension politique est étroitement liée à celle des missionnaires wesleyans. Désireux de reproduire le modèle britannique à Tonga, ces derniers favorisèrent la centralisation politique de l'archipel sous l'autorité d'un monarque. Ils comprirent que le Tu'i Kanokupolu, en tant que roi séculier ou hau, était le personnage le plus apte à remplir cette fonction et que Taufa'ahau, bon candidat au poste de Tu'i Kanokupolu et Wesleyan zélé, était l'homme à appuyer. Taufa'ahau, pour sa part, avait besoin du soutien des missionnaires pour s'imposer à travers l'archipel et pour contrecarrer le Tu'i Tonga et les grands chefs de Tongatapu.

Aleamotu'a qui mourut en 1845, céda son titre de Tu'i Kanokupolu à Taufa'ahau. Les missionnaires wesleyans appuyèrent ce choix et exhortèrent tous les Tongiens à se rallier au "roi" George et à le considérer comme le souverain de toutes les îles de l'archipel.

⁽¹¹⁾ Dix missionnaires de la London Missionary Society arrivèrent à Tonga en 1797. Mal informés et démunis, ils n'étaient pas prêts à affronter la population tongienne intéressée uniquement par leurs quelques biens matériels. Trois d'entre eux périrent à l'occasion des guerres civiles de 1797 et de 1800, les autres s'enfuirent en Australie. Les missionnaires wesleyans arrivèrent en 1822. Malgré des débuts décourageants, ils parvinrent à s'établir à Nuku'alofa sous la protection du Tu'i Kanokupolu, Aleamotu'a en 1827. Voir Latukefu, 1975.

Mais le soutien des Wesleyans ne suffit pas à asseoir l'autorité de Taufa'ahau qui, en définitive, s'imposa par les armes. Avant d'être intronisé comme Tu'i Kanokupolu, Taufa'ahau dut soumettre Ha'apai et repousser ses rivaux.

Un chemin semé d'embûches

Redoutant d'être dominé hiérarchiquement par l'héritier du trente-cinquième Tu'i Tonga, Laufilitonga, Taufa'ahau refusa de lui donner sa sœur, la moheofo, en mariage. En enfreignant de la sorte à la coutume, Taufa'ahau empêcha Laufilitonga d'avoir un héritier de haut rang, mettant ainsi fin au lignage. Devant cette provocation, le futur Tu'i Tonga, normalement basé à Tongatapu, fit bâtir un fort à Ha'apai, dans l'île de Lifuka (fief de Taufa'ahau) où il s'installa. Taufa'ahau fit à son tour construire ses propres fortifications à quelques kilomètres de là. Les chefs de l'île et leurs sujets vivaient désormais divisés entre les partisans de Laufilitonga et ceux de Taufa'ahau et la guerre ne tarda pas à éclater. Malgré une première défaite, Taufa'ahau vint à bout de Laufilitonga en 1826. Celui-ci fut alors installé comme Tu'i Tonga en 1827 et s'établit à Mu'a (Tongatapu). Il renonça définitivement et officiellement à tout pouvoir politique en 1848, l'année où il se convertit au catholicisme.

Peu avant sa mort en 1833, 'Ulukalala qui était Tu'i Vava'u, avait cédé son titre à Taufa'ahau. Il récompensait ainsi les efforts de ce dernier (son cousin) qui l'avait aidé à réprimer une rébellion déclenchée par son demi-frère. Taufa'ahau était ainsi désormais maître de Ha'apai et de Vava'u.

Durant la fin des années 1830 et le début des années 1840, le Tu'i Kanokupolu Aleamotu'a s'appuya sur Taufa'ahau et ses "partisans" wesleyans pour lutter contre les chefs du Ha'a Havea (Tongatapu) contre lesquels il était en conflit quasi permanent. Ensemble et avec l'aide intermittente mais non négligeable de la marine britannique, ils parvinrent à maîtriser une partie de Tongatapu, dont Hihifo où ils retirèrent leurs titres à certains chefs "païens" pour les remettre à des alliés wesleyans, s'assurant ainsi la fidélité de ce district. Mais Tongatapu

était encore loin d'être acquis à la cause de Taufa'ahau.

Lorsqu'il devint Tu'i Kanokupolu en 1845, Taufa'ahau continua à être contesté par les chefs du Ha'a Havea, dont certains avaient été convertis au catholicisme par les Maristes arrivés dans l'archipel en 1842. En 1847, se sentant en position de faiblesse à Tongatapu, Taufa'ahau repartit s'installer à Ha'apai. Il chargea deux chefs du Ha'a Havea, Ma'afu de Vaini et Lavaka de Pea (un catholique) d'administrer Tongatapu à sa place comme épreuve de leur loyauté. Les deux chefs, appuyés par les pères maristes, ne tardèrent pas à se révolter contre Taufa'ahau. En 1851 ce dernier revint s'installer à Tongatapu accompagné d'une puissante armée de 4 000 hommes recrutés à Ha' apai et Vava'u. En 1852 dans une guerre qui dura près de cinq mois, Taufa'ahau vainquit ses ennemis et se proclama roi de Tonga.

C. Les campagnes fidjiennes

Alors même qu'il tentait de s'imposer sur Tonga, Taufa'ahau voulut étendre son emprise sur Fidji, situé à des centaines de kilomètres du lagon de Tongatapu. Depuis longtemps déjà, les Tongiens s'intéressaient aux affaires intérieures fidjiennes, mais de façon désorganisée et ponctuelle.

1) Des voisins encombrants

Les Tongiens étaient nombreux à vivre dispersés dans les îles fidjiennes, aussi bien à Yasawa, tout à fait à l'ouest, qu'à Viti Levu, ou aux îles Lau, bien avant l'arrivée des premiers Blancs dans le Pacifique. Parfois victimes d'une tempête en mer ou réfugiés de guerres civiles tongiennes, ils avaient été recueillis par la population locale qui dans l'ensemble les avait intégrés. Leur influence sur les mœurs, les langues, et l'artisanat fidjiens n'était pas négligeable et engendra toute une série d'échanges commerciaux et coutumiers entre les deux archipels.

À partir du XVIII^e siècle les échanges se multiplièrent. Les Tongiens vinrent en nombre important à la quête des grandes pirogues fabriquées avec science par les Fidjiens. En échange d'une pirogue qui prenait entre trois et cinq ans à construire, les Tongiens proposaient (en plus d'une multitude d'articles) leurs services aux chefs fidjiens dans les guerres locales. De plus en plus nombreux, les Tongiens dominèrent petit à petit leurs hôtes et le commerce de naguère se transforma progressivement en tribut payé par les Fidjiens pour satisfaire les bandes de guerriers polynésiens.

Vers la moitié du XIXº siècle, des dizaines de jeunes chefs tongiens avides d'action et de gloire s'installèrent temporairement à Fidji semant la terreur et le sang. En 1840 un tiers de la population de Lakeba dans les îles Lau était tongienne. L'île, pour ainsi dire, leur appartenait; les Fidjiens avaient été pratiquement réduits au statut d'esclavage. Toute la partie orientale de l'archipel était ainsi dominée; les grands chefs fidjiens étaient constamment menacés par leurs homologues tongiens tandis que leurs sujets étaient pillés et maltraités.

C'est dans cette ambiance malsaine que Taufa'ahau se retrouva un peu par hasard en octobre 1842. Alors qu'il se rendait de Ha'apai aux îles Samoa, un vent contraire l'emmena à Lakeba. Constatant l'anarchie provoquée par ses compatriotes et la menace potentielle pour Tonga que représentaient ces jeunes chefs indisciplinés, dont bon nombre avait quitté Tonga en raison de leur opposition à Taufa'ahau, ce dernier décida d'envoyer un homme de "confiance" les surveiller.

2) Ma'afu, un Tongien à Fidji

Son choix se porta sur l'un de ses cousins, Ma'afuotu'itonga. Le jeune Ma'afu, fils d'Aleamotu'a, était un prétendant sérieux au titre de Tu'i Kanokupolu, et quoiqu'il ne s'opposait pas à l'autorité de Taufa'ahau rien ne garantissait qu'il ne se révolterait pas un jour. Les chefs ennemis de Taufa'ahau se seraient sans doute ralliés autour de lui et peut-être serait-il lui-même devenu roi de Tonga. C'est pour contrecarrer cette éventualité que Taufa'ahau décida de l'envoyer gouverner les Tongiens de Fidji. Il se débarrassa ainsi d'un dangereux rival tout en lui confiant une mission digne d'un chef ambitieux et impatient d'exercer son autorité. Pendant que Ma'afu

serait occupé à s'imposer sur les Tongiens de Fidji et à renforcer l'influence de Tonga dans cet archipel, Taufa'ahau serait à même d'asseoir son autorité sur Tongatapu.

Taufa'ahau se rendit à Fidii avec Ma'afu en 1847. Ce dernier s'installa à côté de Tubou. capitale de Lakeba, Lui-même weslevan, (mais sans grande conviction) il s'appliqua à convertir les Fidjiens et à protéger les missionnaires tongiens envoyés dans l'archipel par Taufa'ahau à partir de la fin des années 1830, à la demande de la mission weslevanne. Sous couvert de campagne d'évangélisation, Ma'afu partit d'abord à la conquête des îles Moala et Totoya, avant de s'imposer sur presque toute la partie orientale de l'archipel. Mais les missionnaires anglo-saxons jugeant néfastes ses méthodes peu orthodoxes et ses ambitions personnelles, l'exclurent de l'église. Pourtant, Ma'afu était déjà trop puissant pour qu'ils puissent se passer de ses services et c'est avec leur accord tacite qu'il poursuivit ses objectifs.

Lorsque Taufa'ahau s'arrêta à Fidji en 1853, lors d'un voyage à Sydney, il nomma Ma'afu et Luala (un chef âgé de Vava'u), gouverneurs de la communauté tongienne de Fidji. Armé de ce nouveau titre, Ma'afu redéploya ses forces à Lomaloma dans l'île de Vanua Balavu et en fit une enclave tongienne. Il était en passe de devenir le personnage le plus influent de l'archipel et de supplanter le "chef-roi" ("Paramount chief") Cakobau, l'homme fort de Bau qui voulait devenir roi de Fidji.

3) Taufa'ahau et Cakobau, une alliance "intéressée"

Lors de son passage à Fidji en 1853, Taufa'ahau rendit également visite à Cakobau à Bau. À cette occasion, le "chef-roi" fidjien lui offrit sa plus plus belle pirogue, la *Ramarama*, dans l'espoir d'obtenir l'aide de Taufa'ahau pour vaincre ses ennemis avec lesquels il était en guerre quasi perpétuelle. Un an plus tard, Taufa'ahau lui envoya une lettre d'Australie, pour l'avertir d'un article paru dans les journaux de Sydney, dans lequel l'agent commercial américain de Fidji préconisait la destruction de Bau et de Cakobau. Il lui laissa envi-

sager son appui à condition qu'il se convertisse au christianisme.

Un mois plus tard et contre les vœux de ses alliés fidjiens, Cakobau se convertit. Mais de nombreux chefs qui s'étaient battus à ses côtés rejoignirent ses ennemis, le laissant en position vulnérable. Seule l'assistance des Tongiens lui permettrait désormais de s'imposer.

C'est en 1855, à l'occasion de la bataille décisive de Kaba, que Taufa'ahau et Ma'afu scellèrent le destin de Cakobau. Dans ce dernier assaut contre ses rivaux de Rewa, alliés aux chefs de Bau qui l'avaient déserté, Cakobau fut assisté d'une "armée" de plus de trentes pirogues, soit près de trois mille hommes et femmes envoyés par Taufa'ahau et de neuf pirogues supplémentaires fournies par Ma'afu. Jamais les Fidjiens n'avaient rencontré un tel adversaire: "il faut être fou pour se battre contre les Tongiens, ce sont des dieux pas des hommes" s'écria le plus puissant ennemi de Cakobau au cœur de la bataille.

La victoire fut aisée pour Taufa'ahau et les siens, qui avant de repartir à Tonga avec la Ramarama, se firent entretenir par les Fidjiens pendant trois mois. Ce fut une période tendue pour Cakobau qui se demandait si les Tongiens n'allaient pas s'emparer de Bau. Sa dette envers Taufa'ahau et Ma'afu était considérable comme l'était sa dépendance à l'égard des forces armées tongiennes. D'ailleurs, sitôt le départ de Taufa'ahau, Ma'afu profita de sa position de force pour faire de l'ombre à Cakobau et tenter de s'imposer dans l'archipel.

C'est en partie la menace posée par Ma'afu qui poussa Cakobau à proposer de céder Fidji à la Grande-Bretagne une première fois en 1858. Seules les autorités britanniques étaient, selon le roi fidjien, en mesure de contrer les ambitions du Tongien. En 1862, le consul britannique Pritchard se rendit en personne à Tonga pour demander à Taufa'ahau de mettre fin à l'ingérence tongienne (ainsi qu'à celle de Ma'afu) dans les affaires intérieures fidjiennes. Taufa' ahau, face à la menace britannique, promit que Tonga cesserait d'agresser son voisin. Pourtant, Fidji vécut encore sept ans sous la férule de Ma'afu et seule la présence dans la région des grandes puissances européennes découragea les velléités tongiennes.

En 1868, le Parlement tongien, impressionné par la visite récente d'un bateau de guerre américain, conseilla à Taufa'ahau de renoncer à ses visées sur Fidji (12) et de rappeller Ma'afu à Tonga. Ce dernier rentra contraint et forcé à Tonga en février 1869 mais non sans apporter des preuves que les Fidjiens voulaient qu'il reste chez eux. Peu après, dans un geste qui mit un point final à l'impérialisme tongien, Taufa'ahau céda toutes les terres de Fidji appartenant à Tonga à Ma'afu. Il fit confirmer ce transfert par un acte du Parlement et coupa les liens officiels entre son gouvernement et Ma'afu. Quelque temps plus tard, ce dernier s'empara du groupe Lau dont il se proclama le Tu'i Lau, le "chefroi", et s'intégra à la hiérarchie politique fidjienne au même titre que les autres chefs de l'archipel.

Pendant près de vingt ans, Taufa'ahau avait été en mesure de s'emparer d'au moins la partie orientale de Fidji, mais partagé entre sa méfiance à l'égard des puissances occidentales et ses préoccupations d'ordre interne, il préféra renoncer à l'archipel voisin pour se consacrer à l'établissement d'un nouvel ordre social et politique à Tonga.

D. La réorganisation

C'est sur le christianisme, élément externe et récent mais facteur de cohésion potentiel, que Taufa'ahau s'appuya pour consolider la société

⁽¹²⁾ Le gouvernement tongien était préoccupé par la présence des États-Unis à Fidji. Depuis 1845 l'agent commercial américain à Fidji, John Williams, réclamait à Cakobau le paiement d'une dette de 45 000 dollars, pour rembourser les dégâts causés à sa maison lors d'un incendie accidentel qui avait été suivi d'un pillage. Des bateaux de guerre américains de passage à Fidji à plusieurs reprises, avaient appuyé la réclamation de Williams, menaçant d'exiler Cakobau s'il négligeait de rembourser sa dette. Si les Tongiens s'étaient emparés de Fidji, ils auraient hérité de sa dette ainsi que des menaces américaines. Craignant toute ingérence extérieure dans leurs affaires intérieures, les Tongiens préféraient laisser "tomber" Fidji.

tongienne d'après 1852. Petit à petit, l'ensemble de la population de l'archipel, encouragée par son roi, accepta avec plus ou moins de bonne volonté les principes chrétiens reconnaissant l'égalité de tous les hommes devant Dieu, la valeur de la vie humaine et du mariage, le respect d'autrui quelque soit son statut social et les vertus du travail.

Taufa'ahau Tupou I (comme il fut désormais appelé) jugea que la coutume tongienne était incompatible avec le nouvel esprit chrétien qu'il avait obligé son peuple à adopter. Par conséquent, une structure juridique établissant les rudiments d'un nouvel état de droit et réorganisant l'ordre socio-politique fut mise en place. Ne sachant comment procéder, Tupou I s'appuya sur des conseillers wesleyans. Les nouvelles lois reflétèrent autant les préoccupations personnelles du roi que celles des missionnaires.

Une série de réformes

Dès 1839, alors qu'il ne gouvernait encore que Ha'apai et Vava'u, Tupou I avait institué le code de Vava'u. Dans ce document légal qui fut revu et modifié à plusieurs reprises puis appliqué à partir de 1845 à l'ensemble de l'archipel, le jeune souverain posa les bases de la future constitution tongienne. Il s'attaqua en premier aux privilèges des chefs qui dorénavant n'avaient plus le droit de vie et de mort sur leurs sujets, (il leur fut même demandé de les traiter avec "amour"), n'étaient plus autorisés à s'approprier leur production agricole et pouvaient être jugés au tribunal comme tout le monde (Latukefu, 1975).

D'autres mesures visant surtout à satisfaire les exigences puritaines des missionnaires, s'en prirent aux mœurs sexuelles et aux loisirs de la population. Les festivités coutumières, telles les danses villageoises qui duraient une nuit entière et permettaient des rencontres spontanées entre jeunes gens, furent abolies. Les circoncisions et tatouages furent interdits comme

d'ailleurs la consommation d'alcool. Les vertus du travail furent soulignées et le dimanche décrété journée de repos consacrée à Dieu.

En 1850, Taufa'ahau fit instituer un deuxième code s'adressant plus particulièrement au mode de gouvernement et au droit foncier. La vente de la terre aux étrangers fut formellement interdite et dans "la Loi se référant au roi", Tupou s'autoproclama l'autorité suprême de l'archipel. Il devint le chef légal du gouvernement, le gardien des lois et le régisseur des impôts. Le pouvoir fut donc entièrement centralisé entre ses mains.

III. LES CONVOITISES EXTÉRIEURES

Mais alors même que Tupou asseyait progressivement son autorité sur l'archipel, celle des missionnaires wesleyans surtout mais des catholiques aussi, ne cessait de s'accroître. Leur rôle prépondérant dans les affaires publiques du royaume inquiéta une partie de l'élite tongienne qui soupçonnait ces religieux, dont l'attitude paternaliste et condescendante ne plaisait guère, d'être au service des puissances extérieures, en particulier de la Grande-Bretagne et de la France. Tupou I tenta donc de diversifier ses contacts parmi les "papalagi" afin de ne plus dépendre exclusivement de ses conseillers ecclésiastiques.

Les relations entre le roi et les missionnaires catholiques étaient tendues depuis la conclusion de la guerre politico-religieuse des années 1850. Ces derniers, contrariés par la défaite de leur camp et leur conséquente exclusion du pouvoir, firent appel au gouverneur Dubouzet de Tahiti, afin qu'il redresse la situation. Celuici se rendit dans l'archipel en 1855 où il imposa à Tupou la "convention Dubouzet".

Malgré le contexte et le contenu défavorables pour la partie tongienne de ce premier traité dit de "paix et d'amitié" entre Tonga et la France [le traité Dubouzet s'attacha à renforcer la position des catholiques (13)], le gouvernement de Tupou en sortit conforté à long terme.

⁽¹³⁾ Les droits des catholiques en tant que citoyens français furent protégés. Ils purent ainsi se défendre contre des actes de discrimination anti-catholique et provoquèrent le limogeage du gouverneur de Ha'apai en 1862.

Car dans ce document le roi fut pour la première fois, reconnu officiellement comme souverain légitime de l'achipel. De plus les manœuvres d'intimidation exercées par les autorités françaises renforcèrent sa détermination à préserver l'indépendance de Tonga.

D'autre part, l'influence croissante des catholiques permit de contrecarrer celle des Wesleyans et par conséquent d'équilibrer la société. L'attitude plus tolérante des catholiques vis-à-vis des mœurs insulaires permit, par exemple, au roi de révoquer dans le Code de 1862, les interdictions qu'il avait auparavant imposées sur certains rites coutumiers pour faire plaisir aux Wesleyans.

Pour rédiger ce code, Tupou s'appuya sur son nouvel assistant wesleyan Shirley Baker. Ce citoyen australien né à Londres était arrivé à Tonga en tant que missionnaire en 1860. Dévoué à la cause des Tongiens ainsi qu'à son propre prestige, il se lia d'amitié au roi et devint son conseiller au grand dam des autorités britanniques et de la hiérarchie wesleyanne qui voyaient d'un mauvais œil sa collaboration avec Tupou.

Ensemble, dans le Code de 1862, les deux hommes firent un pas supplémentaire vers la construction d'un État de droit à Tonga. L' "Édict de l'Émancipation" abolit toutes les formes de servage et d'inféodation et révoqua certains privilèges coutumiers des chefs. Chaque homme avait désormais le contrôle exclusif de ce qui lui appartenait (" ... il ne sera désormais plus légal pour un chef ou quelque personne que ce soit de prendre par force ou de demander avec insistance à la manière tongienne quoi que ce soit appartenant à autrui. Chacun contrôle désormais tout ce qui lui appartient.") (Rutherford, 1977).

Tupou s'adressa ensuite au statut de la terre. Il avait été très marqué lors de son voyage effectué en Australie en 1853 par la découverte de clochards dans les rues de Sydney. Choqué, il avait alors demandé à son guide pourquoi ces misérables mendiaient au lieu de cultiver la terre. Celui-ci lui ayant répondu qu'ils n'avaient pas de terre à cultiver, Tupou décida que la terre de Tonga serait partagée entre tous les citoyens tongiens afin qu'un tel sort ne puisse jamais les frapper. Peu après, il fit introduire une réforme foncière réaffirmant l'interdiction de la vente des terres aux étrangers et garantissant l'accès à un lopin de terre cultivable à chaque homme tongien. Les chef des kainga étaient responsables de la distribution de ces parcelles pour lesquelles ils devaient recevoir un loyer annuel.

Puis afin d'assurer l'existence matérielle de son gouvernement, qui jusque-là s'était appuyé sur des contributions coutumières, Tupou introduisit une taxe payable par chaque homme âgé de plus de seize ans. Une économie basée sur l'échange de l'argent et des services fut donc officiellement sanctionnée.

L'agriculture tongienne connut alors un "boom". La production de coprah augmenta à un rythme fulgurant : en moins de dix ans l'archipel devint l'un des principaux fournisseurs du Pacifique. Les gens du commun épargnés des exactions des chefs, cultivèrent leur terre avec énergie. La nouvelle prospérité de l'archipel encouragea la mise en chantier de travaux publics (ainsi que d'églises) et attira l'attention des "traders" (marchands) européens qui vinrent s'installer en nombre croissant à Nuku'alofa (Rutherford, 1977).

L'afflux de "papalagi", souvent arrogants à l'égard de leurs hôtes tongiens et hostiles envers le gouvernement (ils méprisaient les lois leur interdisant l'accès à la terre ainsi que l'obligation de payer des impôts), et la présence des puissances européennes dans les îles avoisinantes, inquiétèrent Tupou et son conseiller Baker. Malgré l'occidentalisation de l'archipel (Tonga avait déjà un drapeau, un hymne et un sceau national et le roi, une couronne) et ses

^{(13) (}suite note ci-contre) Cependant leur dépendance des bateaux de guerre français et leur opposition active aux Wesleyans provoqua des sentiments anti-catholiques et anti-français parmi la majorité des chefs de l'archipel, alarmés par l'annexion de la Nouvelle-Calédonie et plus tard de Tahiti. Voir Latukefu, 1975.

progrès économiques, il manquait au roi une reconnaissance internationale qui seule garantirait l'indépendance de son pays.

A. Tonga ma'a Tonga. (Tonga pour les Tongiens)

La constitution de 1875 fut conçue comme un outil à double usage. Elle devait d'une part permettre à Tupou de réorganiser la société et le mode de gouvernement afin de consolider son pouvoir et garantir la stabilité interne de l'archipel. D'autre part elle devait servir à élever Tonga au statut d'État-nation civilisé aux yeux des puissances extérieures actives dans la région.

En deux ans de travail, Tupou et Baker, qui s'étaient appuyés sur divers conseillers laïques et religieux, rédigèrent un document basé en grande partie sur la constitution hawaïenne. Dans sa Déclaration des Droits de l'homme, la constitution garantit pour la première fois à Tonga, les droits individuels de tous les citoyens et sanctionna la liberté de la presse, de la religion et de l'expression.

Tonga devint officiellement une monarchie constitutionnelle à trois branches. L'exécutif fut composé de la personne du roi (déclarée sacrée) qui était commandant-en-chef des forces armées, et propriétaire de toutes les terres de l'archipel, du conseil privé du roi et du cabinet. Un parlement de vingt nobles nommés par le roi et de vingt représentants du peuple élus par les hommes du commun constitua le législatif. Le judiciaire fut composé d'une cour suprême où siégeaient trois juges.

Les pouvoirs considérables du roi furent renforcés par la création d'une noblesse rattachée à la terre. Tupou remit à chacun des vingt chefs qu'il choisit comme nobles un domaine héréditaire (tofia) qu'ils étaient autorisés à louer en parcelles ('api 'uta - jardin) aux gens du commun pendant 21, 50 ou 99 ans. Toute succession de titre, donnant accès à la terre,

était dorénavant strictement héréditaire, conformément au principe de primogéniture.

En créant cette caste noble liée au gouvernement par son rôle au Parlement et à la terre par ses domaines héréditaires, Tupou s'assura de la soumission et de la fidélité des chefs les plus puissants du royaume. Ceux qu'il désigna comme nobles (ils n'étaient que vingt et donc une minorité parmi les chefs traditionnels) avaient auparavant gouverné les plus importants kainga de l'archipel. Les autres furent autorisés à se présenter au Parlement en tant que représentants du peuple (ils furent nombreux à profiter de ce privilège) et certains furent invités à participer au gouvernement. Mais parmi la nouvelle classe de nobles, Tupou n'hésita pas à inclure quelques chefs qui avaient jusqu'alors contesté son autorité.

Les nouveaux titres de noblesse furent répartis par région, neuf à Tongatapu, cinq à Ha'apai, quatre à Vava'u, un à Niua et un à Niuatoputapu (14). Trois nobles reçurent en prime les titres des principaux lignages du royaume issus des lignées des Tu'i Tonga, des Tu'i Ha'atakalau et des Tu'i Kanokupolu. Tupou, pour sa part, assuma ces trois titres rassemblés en sa seule personne.

Le découpage géographique des titres allait délibérément à l'encontre de la tradition selon laquelle un titre était lié à un lignage (ha'a) et ne se référait pas à un lieu déterminé. D'autre part, alors qu'il avait auparavant l'habitude de consulter les divers chefs de lignages avant de conférer un titre à l'un d'eux, approche consensuelle et qui tenait compte du pouvoir considérable des chefs, à partir de1875, le roi décida qu'il serait seul à attribuer les titres dont le prestige ne dépendait désormais que de lui.

Malgré l'importance de ces réformes constitutionnelles, les changements sociaux et politiques furent progressifs. Les chefs, même ceux qui avaient été exclus de la noblesse, continuèrent longtemps à exercer leur autorité tradition-

⁽¹⁴⁾ En 1880 Tupou créa dix titres de noblesse supplémentaires. Son successeur, Tupou II (1893-1918) en créa deux et la reine Salote en créa un dernier en 1924, Tupouto'a, qui depuis est le titre conféré au prince héritier. Il existe actuellement 33 titres ou familles de nobles. Marcus, 1980.

nelle, ce qui explique sans doute qu'ils ne se soient pas rebellés. Leur pouvoir s'effrita peu à peu tandis que celui des nobles et du gouvernement focalisés autour de la famille royale augmenta. Ce processus lent mais efficace permit éventuellement à la monarchie de contrôler toutes les sources de privilège et de pouvoir politique au sein de la société tongienne.

Une reconnaissance internationale

Moins d'un mois après l'inauguration de la constitution de 1875, un bateau de guerre transportant le consul allemand des îles Samoa, se rendit à Tonga. Au cours d'une conférence qui se déroula à bord, le représentant allemand, Tupou et Baker, négocièrent les termes d'un traité de commerce et d'amitié. Selon les termes de celui-ci, l'Allemagne s'engagea à reconnaître l'autorité de Tupou et l'indépendance de Tonga en échange d'un droit d'établissement d'une station d'approvisionnement en charbon dans le port de Vava'u (droit réciproque accordé à la marine tongienne en Allemagne). Le traité fut signé un an plus tard, en novembre 1876 et ratifié de part et d'autre en 1877. Baker fut décoré par l'Allemagne pour son rôle dans les négociations (Rutherford, 1977).

Alarmée par l'initiative allemande, la Grande-Bretagne décida à son tour de conclure un traité d'amitié avec Tonga. Baker et Tupou avaient sollicité une reconnaissance britannique dès la mi-1876, mais celle-ci avait été refusée par Londres malgré les avis favorables de la marine royale. En 1877, Sir Arthur Gordon, le gouverneur britannique de Fidji, préoccupé à l'instar de son gouvernement par les succès allemands en Océanie, fut chargé de négocier un traité qui accorderait autant de droits aux citoyens britanniques que ceux obtenus par l'Allemagne. Le traité fut signé en novembre 1879 mais ne fut ratifié à Tonga que deux ans plus tard, au retour de l'exil de Baker en Nouvelle-Zélande.

Ce dernier avait été renvoyé en Nouvelle-Zélande officiellement par la mission wesleyanne mécontente de son rôle politique dans l'archipel. Mais son écartement avait surtout été manœuvré par Sir Arthur Gordon qui tenait Baker personnellement responsable du rapprochement entre Tonga et l'Allemagne. Malgré l'opposition du gouverneur britannique, Baker rentra en triomphe à Tonga en 1880 à bord d'un navire de guerre allemand dans lequel il ramenait le corps du fils défunt de Tupou, Tevita 'Unga, Premier ministre et prince héritier, qui avait suivi un traitement médical en Nouvelle-Zélande. Baker reprit aussitôt ses activités aux côtés de Tupou, mais retarda délibérément la ratification du traité avec la Grande-Bretagne afin de faire croire aux Britanniques qu'il s'agissait d'une affaire de piètre importance pour le royaume polynésien, ce dont Londres s'offusqua terriblement.

Un an plus tard, à l'occasion de la tournée d'un navire français à Tonga, Baker proposa à la France de signer un traité d'amitié analogue à ceux conclus avec l'Allemagne et la Grande-Bretagne. Le calcul du conseiller de Tupou était simple : en obtenant la reconnaissance du royaume par les trois principales puissances européennes présentes dans le Pacifique, il serait en mesure d'exploiter leurs rivalités si l'une d'elles se montrait menaçante à l'égard de l'archipel.

Mais la France, quoique tentée par l'offre, ne se prêta pas au jeu diplomatique tongien. Les autorités françaises, anxieuses d'asseoir leur autorité à Raiatea (Polynésie française) sans réveiller les susceptibilités britanniques et allemandes, préférèrent ne pas s'immiscer dans les affaires de la Polynésie occidentale dominée par ses puissances rivales. Il manquait d'autre part une présence commerciale et politique française dans l'archipel; le seul poids des missionnaires ne pouvait justifier l'adhésion de la France à un nouveau traité avec Tonga.

En dépit de son échec avec la France, le royaume parvint à obtenir une ultime reconnaissance britannique quelques années plus tard. La commission anglo-allemande, établie en 1885 pour fixer les limites de la sphère d'influence de ces deux puissances dans le Pacifique, conclut en 1886 qu'aucune intervention politique n'était nécessaire à Tonga puisque le gouvernement tongien était capable

de garantir la paix et l'ordre civil dans l'archipel et de protéger les intérêts commerciaux des étrangers y résidant (Lavaka, 1981). C'était pour Taufa'ahau une confirmation du bienfondé de sa politique intérieure et de ses inititatives diplomatiques.

Trois ans plus tard, en 1888, les États-Unis signèrent à leur tour un traité d'amitié avec Tonga leur garantissant des droits d'approvisionnement en charbon et la protection des activités commerciales de leurs citoyens.

Ainsi, l'adoption d'un mode de gouvernement et d'une constitution conformes aux attentes des puissances occidentales contribua sans doute au maintien de l'indépendance tongienne sous le règne de Tupou I. Le gouvernement du roi, sous l'influence prépondérante de Baker, parvint à contrôler la population européenne de l'archipel, la même qui en d'autres îles tel Fidji avait provoqué une mainmise britannique. La centralisation et la hiérarchisation du pouvoir furent des atouts non négligeables pour le roi et son peuple, mais ceux-ci bénéficièrent également du désintéressement relatif (par rapport aux autres territoires insulaires) des puissances européennes.

B. Le protectorat

Pourtant, le poids de l'influence britannique se fit sentir progressivement à partir de la fin des années 1880 à mesure que Baker tentait de consolider son emprise sur les affaires de l'archipel. Ce dernier régnait en quasi dictateur auprès du roi vieillissant et tentait de générer de l'argent pour le gouvernement et stimuler l'économie. Un certain nombre de lois sévères s'attaquant aux privilèges des chefs et des marchands européens furent introduites, suscitant l'opposition d'une élite désaffectée. Celle-ci s'adressa aux autorités britanniques leur demandant d'expulser Baker.

Pendant un certain temps, Baker réussit à faire taire ses opposants. Pour s'attaquer à son plus puissant ennemi, le révérend Moulton, président de la mission wesleyanne, Baker créa une église indépendante, la Free Church of Tonga, à laquelle s'associa le roi. Tupou I fit appel à son peuple pour qu'il se joigne à la nouvelle église;

ceux qui refusèrent furent persécutés, accusés d'avoir trahi leur roi. Le gouvernement britannique jugeant que Baker et Tupou avaient violé la constitution, exigea qu'ils mettent un frein aux persécutions et garantissent les droits des Wesleyans à pratiquer librement.

Tupou et Baker se plièrent aux recommandations et quelque temps plus tard, tout paraissait être rentré dans l'ordre. Le révérend Moulton quitta l'archipel après avoir choisi son successeur et les persécutions cessèrent. Mais Baker, qui avait essuyé en 1887 une tentative d'assassinat au cours de laquelle un de ses enfants avait été blessé, accusa les autorités britanniques de chercher à le tuer et à annexer l'archipel. Il menaça de faire appel à l'Allemagne et aux États-Unis si la Grande-Bretagne s'ingérait dans les affaires tongiennes. Il n'en fallut pas plus au haut-commissaire britannique Sir J. B. Thurston pour le déporter.

L'exil définitif de Baker, renvoyé en 1890, s'accompagna d'une recrudescence du rôle de la Grande-Bretagne dans les affaires intérieures du royaume. Le nouveau gouvernement tongien mis en place par Thurston, eut de la peine à fonctionner; les complexités administratives dépassaient les compétences du remplaçant de Baker, Tuku'aho qui avait des difficultés à suivre les lois et les dossiers politiques rédigés en anglais. De plus Tupou, furieux du sort infligé à Baker, récusa le gouvernement de Tuku'aho et s'auto-exila à Ha'apai. Ses nombreux partisans refusèrent de payer leurs impôts et menacèrent de déposer Tuku'aho par les armes (Fusitu'a, 1977).

Devant cette situation chaotique, Thurston décida d'envoyer un conseiller britannique à Tonga. Depuis l'annexion de Fidji en 1874, la Grande-Bretagne surveillait de près les événements dans les archiplels avoisinants. Les liens culturels, sociaux, politiques et commerciaux entre Fidji et Tonga, et l'importance stratégique du port de Vava'u ne pouvaient être négligés. Même si Londres ne souhaitait pas s'approprier Tonga (pour des raisons financières), elle tenait toutefois à s'assurer que le royaume ne tombe pas entre des mains hostiles (Lavaka, 1981).

Sous l'influence de Sir Basil Thomson, un proche collaborateur de Thurston, le gouvernement tongien fut remis sur pied, des lois affaiblissant les privilèges des chefs furent passées et les coffres du trésor public furent à nouveau remplis. Lorsque Thomson quitta Tonga après neuf mois de service il confia l'administration du pays à un gouvernement que les autorités britanniques jugeaient stable et averti.

Mais la mort de Tupou I en 1893 bouleversa l'archipel. Les cérémonies funéraires et le deuil massif célébré en son honneur paralysèrent la vie administrative et politique de Tonga pendant plusieurs mois et vidèrent les caisses du gouvernement. Tupou fut alors remplacé par son arrière-petit-fils George Taufa'ahau âgé de 19 ans, un jeune homme de statut social très élevé et aux goûts prononcés du luxe.

Tupou II entra rapidement en conflit avec le gouvernement de Tuku'aho, qui bénéficiait pourtant de l'aval des autorités britanniques. En plus des différences personnelles opposant les deux hommes, Tupou II (toujours conseillé par Baker malgré son exil en Nouvelle-Zélande) émit, à juste titre, des doutes sur les compétences du Premier ministre. Pour sa part Tuku'aho déplorait les dépenses excessives de son roi. Tupou II profita alors d'une catastrophe qu'il attribua à la négligence de Tuku'aho pour s'en débarrasser. En juin 1893, le gouvernement tongien avait autorisé le débarquement des passagers d'un bateau en provenance de la Nouvelle-Zélande en proie à une épidémie de variole. La propagation à travers l'archipel fut immédiate, tuant 1 000 personnes sur une population de 19 000. Tupou II tomba lui-même malade mais s'en tira grâce aux soins prodigués par des missionnaires européens (Fusitu'a, 1977).

Une fois Tuku'aho écarté, Tupou II nomma comme Premier ministre Sateki, un de ses confidents, longtemps actif au sein du gouvernement mais de statut social médiocre. Sateki ne refusa rien à Tupou qui, pour financer ses loisirs, dépensa les fonds publics à volonté. Le gouvernement s'endetta progressivement auprès d'une firme de "traders" allemands

appartenant aux frères Hutter et basée à Auckland. Celle-ci s'immisça peu à peu dans les affaires politiques et économiques de l'archipel et obtint un monopole commercial auprès du gouvernement, entraînant une réaction virulente de la part des autres commerçants, britanniques en majorité.

La cote du jeune roi parmi les nobles, déjà entamée par la nomination de Sateki qui avait provoqué des jalousies parmi les chefs de statut s'effondra lorsqu'il choisit élevé, d'épouser une femme autre que celle promise. Tupou II se maria avec Lavinia, descendante de la lignée des Tu'i Tonga et parente de Sateki au lieu de prendre comme épouse 'Ofa, descendante des Tu'i Ha'atakalaua. 'Ofa, la fille de Ma'atu, le plus grand chef de Niuatoputapu, avait été élevée en perspective de cet événement lequel avait été sanctionné par la coutume. Un conflit éclata par conséquent entre les partisans des deux familles concernées et entraîna des actes de violences et des vendettas de part et d'autre.

Les troubles socio-économiques de l'archipel et en particulier l'ingérence des frères Hutter inquiétèrent les autorités britanniques. En 1898 la Grande-Bretagne, préoccupée par les intentions allemandes à Tonga, reprit des négociations avec l'Allemagne concernant leur sphère d'influence respective dans la région. Par la convention samoanne de 1899, la Grande-Bretagne renonça à ses droits aux Samoa en faveur de l'Allemagne et des États-Unis, qui en contrepartie cédèrent ceux qu'ils avaient auparavant négociés avec Tonga. Londres avait ainsi les mains libres pour signer un nouvel arrangement avec le royaume.

Encouragé par un prêtre catholique, le père Olier, Tupou envisagea momentanément de jouer la France contre la Grande-Bretagne. Il fut alors très brièvement question de l'établissement d'un protectorat français à Tonga, mais la France désormais préoccupée par le sort des Nouvelles-Hébrides et toujours aussi peu encline à rompre le fragile équilibre entre puissances européennes en Océanie, se tint à l'écart des affaires du royaume. Son seul geste fut

d'établir en 1899 une agence consulaire qui fut fermée un an plus tard.

En 1900, Basil Thomson, chargé d'obtenir l'accord de Tupou pour un nouveau traité d'amitié et de protection, se rendit à Tonga. Le roi, redoutant une limitation de son autorité et ne voulant pas être considéré comme un traître à son pays, s'opposa à la clause se référant à la "protection" britannique. Basil Thomson lui fit comprendre que s'il ne signait pas le document la Grand-Bretagne ne le reconnaîtrait plus comme souverain légitime. Devant cette menace, manquant de soutien intérieur et extérieur, et en proie à des conditions économiques désatreuses amplifiées par le passage d'un cyclone en avril 1900, Tupou capitula.

À la suite d'une procédure plutôt confuse, Tonga fut déclaré un protectorat le 18 mai 1900. Tupou n'avait en fait donné son accord qu'à une partie des articles, omettant notamment de signer celui qui faisait de Tonga un protectorat et un autre qui confiait les relations extérieures du royaume à la Grande-Bretagne (Fusitu'a, 1977). Cependant, durant les soixante-dix années qui suivirent, le gouvernement tongien ne fut pas autorisé à conduire sa propre politique extérieure ni même, souvent, sa politique intérieure.

En accord avec les termes du traité, un consul britannique fut envoyé dans l'archipel. Il était autorisé à conseiller le roi et le gouvernement s'ils faisaient appel à lui mais ne devait pas s'ingérer dans les affaires du royaume, sauf celles concernant les étrangers.

Tupou refusa cependant de traiter avec le consul britannique dans quelque domaine que ce soit. Par ailleurs, les problèmes de son gouvernement persistèrent. Le Parlement et les chefs l'accusèrent d'avoir trahi le pays en signant le traité et d'être corrompu par sa dépendance financière vis-à-vis des frères Hutter.

Face à la dégradation de la situation interne de l'archipel, la Grande-Bretagne décida à nouveau d'intervenir directement. Après avoir hésité à annexer Tonga en faveur de la Nouvelle-Zélande qui avait été lésée par la convention samoanne (la Nouvelle-Zélande avait espéré s'approprier Samoa et à défaut se serait contentée de Tonga ou même de Fidji), les autorités britanniques envoyèrent le haut-commissaire basé à Fidji remettre de l'ordre dans le gouvernement.

Le haut-commissaire déporta d'abord le Premier ministre (Sateki) et le trésorier (son fils) et menaça de réserver le même sort au roi si celui-ci tentait de s'opposer à son autorité. Il nomma un nouveau gouvernement dirigé par un parent du roi et le somma de respecter la constitution. La Grande-Bretagne accorda alors un prêt de 25 000 dollars qui devait permettre de couvrir toutes les dettes du royaume et signa un nouvel accord avec le roi en janvier 1905.

Dans ce "Supplément au traité de 1900", Tupou, contraint et forcé, autorisa la participation du consul britannique dans les affaires du gouvernement.

Mais jusqu'à la fin de son règne, Tupou ne cessa de se battre contre la présence britannique dans son royaume. Il ne tolérait pas d'être assujetti à un gouvernement choisi par des étrangers, ni d'être obligé de s'incliner devant une série d'officiels britanniques, méprisants dans l'ensemble. Il s'en voulait également d'avoir perdu une partie de l'indépendance de son pays pour laquelle son arrière-grand père s'était tant battu et qui avait fait sa gloire, tout en craignant d'en perdre le contrôle définitivement. Tupou II mourut en 1918 auquel succède sa fille, Salote Mafile'o Pilolevu.

C. Le règne de Salote Tupou III

Les relations entre la Grande-Bretagne et Tonga s'améliorèrent considérablement sous le règne de Salote Tupou III malgré des débuts peu favorables. Salote qui fut couronnée alors qu'elle n'avait que 18 ans, eut du mal à asseoir son autorité pendant les cinq premières années de son règne. Un groupe de chefs fidèles au lignage d'Ulukalala (l'ancien rival de la famille Tupou), regroupé au sein de la "Free Wesleyan Church of Tonga" et en ligue avec une partie de la population "papalagi" de l'archipel, s'opposa vigoureusement à elle, en particulier à l'occasion des sessions du Parlement en 1919 et 1920.

Ces troubles provoquèrent la visite en 1920 du haut-commissaire britannique pour le Pacifique ouest, qui menaça d'annexer Tonga si la reine ne parvenait pas à garantir la paix et l'unité nationale (Wood Ellem, 1983).

Le conflit entre l'opposition parlementaire et la reine prit des allures de polémique religieuse. Les opposants de Salote se regroupèrent au sein de la Free Church of Tonga, l'église créée par Baker et Tupou I. Bien qu'elle-même membre de cette église, la reine n'était pas reconnue comme étant son chef spirituel et temporel. Son autorité était subordonnée à celle du président de l'église, le révérend Watkin, lequel, appuyé par une multitude de chefs de haut et moyen rangs, exerçait un pouvoir considérable dans l'archipel. La reine, mise en minorité, tenta de réunir la Free Church of Tonga forte de 17 000 adhérents et la vieille église wesleyanne, composée de 4 000 membres, présidée par son mari, Tungi. Ne parvenant pas à rallier les deux églises, elle dut faire appel à une décision juridique.

L'affaire fut résolue en 1924 en faveur de Salote dans un verdict rendu par le conseil privé et le juge suprême de Tonga. Les grands chefs de l'archipel, qui en majorité se plièrent à la décision judiciaire, cessèrent de contester Salote qui fut reconnue comme l'autorité suprême de l'église, tandis que le révérend Watkin fut évincé.

La reine fut désormais appuyée par les autorités britanniques dont la politique coloniale consistait à reconnaître seuls les dirigeants autochtones bénéficiant du soutien de la majorité du peuple (Wood Ellem, 1983). Le hautcommissaire britannique qui en 1920 avait exprimé des doutes quant à la capacité de Salote à gouverner l'archipel, se rendit à Tonga à nouveau en 1925. Sa visite, à la suite de laquelle il exprima son soutien et son admiration pour Salote, fut un triomphe pour la reine et marqua le ton des relations à venir. Désormais Londres adopta une attitude beaucoup moins paternaliste, réduisant petit à petit le rôle du consul britannique. Pour sa part la reine, jugeant toute menace d'annexion écartée, interpréta le statut de protectorat comme ayant été un arrangement voulu et choisi par Tonga. Le royaume regagna progressivement son autonomie interne sous l'œil bienveillant mais attentif de la Grande-Bretagne.

1) Traditions et modernisation

Salote qui faisait partie de la première génération de l'élite tongienne à avoir été éduquée à l'étranger, était très préoccupée par le maintien de la tradition et des coutumes tongiennes telles qu'elles existaient au début du xxe siècle. À 17 ans, elle prit comme époux Tupoulahi Tungi, le fils de Tuku'aho, descendant du Tu'i Ha'atakalaua, ce qui permit à leurs enfants de représenter les trois grands lignages de Tonga, Tungi qui fut formé à Sydney, devint Premier ministre en 1923 et gouverna avec un Parlement composé de 21 membres (7 représentants du peuple, 7 représentants des nobles et 7 membres du Cabinet) se réunissant un mois et demi par an. En 1932, seuls deux membres du cabinet étaient européens, le juge suprême (qui fut plus tard remplacé par un Tongien) et le ministre des Finances (Wood, 1977).

Salote et son mari s'attachèrent à protéger Tonga des influences extérieures et à minimiser l'impact des contacts avec d'autres cultures tout en cherchant à valoriser l'histoire et les traditions tongiennes. C'est ainsi que durant les années 1920, la reine interdit au ministre du Travail de faire venir une main-d'œuvre des îles Gilbert et Ellice de peur qu'une fois leur contrat rempli ces travailleurs étrangers ne restent et se marient avec des gens du cru "nuisant ainsi à l'homogénéité de la race tongienne" (Wood, 1977). En 1952, la reine créa la "Tongan Traditions Committee", association chargée d'enregistrer et de préserver l'histoire et les traditions de l'archipel. Très au fait de l'histoire généalogique de la dynastie Tupou, elle travailla également en étroite collaboration avec divers anthropologues et historiens anglosaxons et tongiens Elle écrivit elle-même des poésies et des chansons (qu'on entend encore aujourd'hui à la radio tongienne) exaltant la nature et l'environnement tongiens et relatant les grands mythes et épisodes historiques de l'archipel (Wood, 1977).

Très pratiquante, c'est souvent à travers son action au sein de l'église que Salote entretint de bonnes relations avec son peuple, et malgré son respect de la hiérachie coutumière sa porte était ouverte à tous ceux qui désiraient la voir. En bref, son règne fut marqué par sa bienveillance, son charisme personnel et son intérêt pour les choses tongiennes.

2) Les débuts de l'interdépendance

L'isolement de l'archipel, renforcé par le caractère centripète de la politique de Salote et de son mari, ne suffit pas à lui épargner les crises économiques et politiques du monde occidental. Les conséquences de la dépression de 1929 ne tardèrent pas à atteindre Tonga.

En 1931 le prix du coprah chuta, réduisant considérablement la principale source de revenus de l'archipel. La reine encouragea alors la diversification des exportations préconisant la production de bananes et de patates douces. Un accord garantissant un quota annuel d'achat de ces denrées fut ensuite conclu avec la Nouvelle-Zélande (Wood, 1977). Tonga faisait ses débuts dans le monde du commerce international.

L'amélioration du climat économique international dans la seconde moitié des années 1930 vit quelques investisseurs japonais s'intéresser à l'archipel. D'autre part, le gouvernement mit en place une politique de tarification sur les produits d'importation accordant une préférence à la Grande-Bretagne (12,5 % de taxes par rapport à 20 % pour les autres pays). L'avenir économique de l'archipel paraissait prometteur.

L'avènement de la deuxième guerre mondiale eut un impact considérable sur Tonga qui n'hésita pas un instant à apporter son soutien aux Alliés. Dès le début de la guerre, Tonga "offrit toutes ses ressources" à la Grande-Bretagne. Les membres du gouvernement, aussi bien la reine que les employés de bureau, contribuèrent à hauteur de 10 % de leur salaire à l'effort de guerre. Tonga offrit trois avions "Spitfire" aux Alliés. Deux furent employés en Europe (Grande-Bretagne et Normandie) et le troisième dans le Pacifique (Wood, 1977). Une force armée tongienne, la "Tonga Defence Force" forte de 2 700 hommes à son maximum, fut créée au début de la guerre. Un régiment de 50 soldats participa à la bataille des îles Salomon auprès des bataillons néo-zélandais et fidjiens. En 1942, Tonga accueillit des troupes et du matériel américains ; la présence américaine s'éleva jusqu'à 10 000 soldats. A partir de 1943 les Américains furent remplacés par les Néo-Zélandais (Wood, 1977).

Comme partout dans le Pacifique, le contact avec les Américains et autres occidentaux fut révélateur et s'avéra déterminant pour les développements économiques de l'après-guerre. La prospérité et l'enthousiasme affichés par ces soldats "papalagi" encouragèrent les insulaires à se lancer avec énergie dans une économie marchande. Le gouvernement qui s'associa à cette nouvelle mouvance, s'appliqua à mettre en place des infrastuctures adaptées. Il commença par fonder la "Tonga Construction Company" chargée de diriger les grands travaux publics. Il fit construire des installations portuaires destinées à accueillir plusieurs cargos qu'il avait achetés. Tonga se lança dans le commerce avec la Nouvelle-Zélande, l'Australie et les îles du Pacifique. Il développa une industrie des pêches et stimula la production des dérivés de la noix de coco. Le gouvernement lança également l'exportation de bananes au Japon et créa le "Copra Board" responsable de la commercialisation du coprah. En 1948, il signa un accord garantissant l'achat de coprah par la Grande-Bretagne pendant une période de neuf ans.

Durant cette période les relations avec la Grande-Bretagne continuèrent à s'épanouir. Salote qui se rendit au couronnement de la reine Elizabeth à Londres en 1953, remporta un grand succès auprès du public et des autorités britanniques. La reine d'Angleterre et le duc d'Édimbourg vinrent à Tonga en visite officielle en décembre 1953 et furent très cordialement reçus par Salote, son entourage et le public tongien. À cette occasion, le prince héritier Taufa'ahau retraça en termes favorables le rôle de la Grande-Bretagne dans l'archipel et la

reine Elizabeth rendit hommage à la beauté de l'archipel et à la bonté du peuple tongien (Wood, 1977).

En 1958, le traité anglo-tongien de 1900 fut à nouveau modifié (il l'avait déjà été en 1928 et 1952) afin d'accorder une plus grande autonomie au gouvernement tongien. Désormais, le consul britannique n'était autorisé à "conseiller" que lorsque sollicité par la reine ou par le gouvernement tongien. Mais la politique extérieure de l'archipel demeurait sous contrôle britannique et pour entrer en relations avec d'autres pays, le gouvernement devait d'abord solliciter la permission des autorités britanniques. La Grande-Bretagne fut chargée de veiller à la défense de l'archipel qui, en retour, promettait d'accueillir les forces armées britanniques (et alliées) et de garantir l'accès à ses ports. Tonga s'engagea également à consulter Londres avant de mettre en place toute législation concernant les finances de l'archipel.

IV. L'ÈRE MODERNE

A. Le prince héritier

À partir du début des années 1960, le prince héritier Taufa'ahau, domina la scène politique tongienne (15). Diplômé en droit à l'université de Sydney (il fut le premier Tongien à obtenir un diplôme universitaire) il fut nommé ministre de l'Éducation et de la Santé en 1943 puis Premier ministre en 1949 (ses portefeuilles incluant alors l'éducation, l'agriculture et les affaires étrangères). Il assuma un rôle exécutif prépondérant après la signature du traité de 1958, s'intéressant au développement économique de l'archipel et cherchant à réduire ses liens avec la Grande-Bretagne.

Taufa'ahau fut longtemps président de la "Copra Board". Sous sa présidence de multiples projets de développement furent lancés, certains avec succès, d'autres moins. Ses échecs, dont la faillite de la "Pacific Coconut Pro-

cessing Corporation" créée à Pago Pago, et sa tendance à attirer des hommes d'affaires "troubles" préoccupa les autorités britanniques quant à la future stabilité économique de l'archipel.

La volonté de Taufa'ahau de diriger luimême l'économie l'opposa souvent au gouvernement britannique. En 1962, lorsque le bureau (londonien) pour le Pacifique sud ("South Pacific Office"), tenta de persuader le gouvernement tongien de s'appuyer sur les recommandations du conseiller économique britannique auprès de la CPS pour la rédaction d'un plan de développement national, sa proposition fut très mal reçue. Taufa'ahau souhaitait minimiser autant que possible les liens économiques avec la Grande-Bretagne et promouvoir une politique d'autosuffisance. La Grande-Bretagne, par contre, préconisait l'augmentation de son aide à l'archipel, à la fois pour s'attirer la reconnaissance du peuple tongien, et pour renforcer les liens qui commençaient à se relâcher entre les deux pays.

En prônant une politique d'autosuffisance, Taufa'ahau espérait éviter toute contrainte internationale et empêcher Tonga de devenir dépendant économiquement. Il ne voulait pas que son pays ressemble à la majorité des excolonies britanniques qui même souveraines continuaient d'être dominées par leur ancienne puissance de tutelle tout en s'endettant auprès des grands pays occidentaux. Le boom économique des années 1950, provoqué par la hausse du prix du coprah, donna momentanément raison à Taufa'ahau ; il semblait effectivement que les ressources internes de l'archipel suffiraient à assurer son propre développement économique.

L'embellie économique fut cependant éphémère. Une série d'événements défavorables frappa l'archipel au début des années 1960; il y eut d'abord la dégringolade du prix du coprah,

⁽¹⁵⁾ Le prince héritier, fils aîné de la reine Salote Tupou III fut baptisé Siaosi Taufa'ahau Tupoulahi. Son titre officiel jusqu'à la mort de sa mère était Tupouto'a Tungi, Tupouto'a étant le titre accordé au prince héritier et Tungi ayant été le nom de son père, transformé en titre noble à partir de 1945. À la suite de son couronnement, il adopta le titre de Taufa'ahau Tupou IV. C'est par mesure de simplification qu'il est appelé Taufa'ahau dans ce texte.

puis le passage d'un cyclone ravageur, suivi d'une réduction sévère imposée par les autorités néo-zélandaises sur le quota de bananes en provenance de Tonga. En proie à ces difficultés, le gouvernement tongien décida en 1963 d'emprunter de quoi financer ses projets de développement. Le ministre des Finances s'adressa d'abord à Washington : sa requête resta sans réponse. Londres était par contre tout à fait disposée à venir en aide au royaume. Taufa'ahau dut alors abandonner ses principes de désengagement vis-à-vis de la Grande-Bretagne en faveur du développement économique de l'archipel.

Un économiste britannique du bureau colonial (Colonial Office) participa à la préparation du premier plan de développement quinquennal (1965-1970) du royaume. La grande majorité des projets: construction d'un hôpital et d'un wharf à Nuku'alofa, aménagement des routes sur cinq ans, création d'une académie de police, fut financée par la Grande-Bretagne. Divers experts "expatriés" subventionnés par le "Overseas Service Assistance Scheme" britannique furent envoyés dans l'archipel pour superviser les chantiers.

L'engagement financier britannique marqua le début d'une nouvelle ère dans les relations entre les deux pays au moment même où les attaches affectives et historiques entre les autorités britanniques et la famille royale tongienne se désagrégeaient. Dans ce nouveau contexte, Londres conservait son rôle de "gardien" économique de Tonga, alors même que l'influence de son consul à Nuku'alofa décroissait. Pour sa part Taufa'ahau était prêt à accepter cette nouvelle "pénétration" britannique si elle s'accompagnait d'une diminution de l'intervention politique de la Grande-Bretagne dans les affaires de l'archipel.

B. La "décolonisation"

Lors de la conclusion en 1964 des négociations concernant l'aide britannique, Taufa'ahau demanda à la Grande-Bretagne de réfléchir au futur statut de l'archipel. Le prince régnant, animé d'une vision "internationaliste" et désireux d'établir au plus tôt des contacts avec de

nouveaux partenaires économiques et politiques, tels les États-Unis, le Japon et d'autres pays européens comme l'Allemagne et la France, était frustré par la mainmise britannique sur les relations extérieures de Tonga. Il était tout aussi soucieux du prestige conféré par l'indépendance, que par ses implications pratiques.

Taufa'ahau laissa entendre à ses interlocuteurs du bureau colonial que Tonga demanderait bientôt l'indépendance et chercherait à mettre fin au traité d'amitié et de protection. Il expliqua qu'il souhaitait maintenir de bonnes relations avec la Grande-Bretagne mais que seul Tonga était à même de juger ce qui servirait au mieux ses intérêts. Selon lui la Grande-Bretagne était trop lointaine et avait une connaissance trop limitée de Tonga pour pouvoir s'occuper de manière compétente de la politique extérieure de l'archipel.

Taufa'ahau s'opposait aussi à ce que la Grande-Bretagne soit responsable de la défense de Tonga. Il considérait que la deuxième guerre mondiale avait démontré sans ambiguïté que la défense de l'archipel reposait sur ses partenaires du Pacifique, c'est-à-dire la Nouvelle-Zélande, l'Australie et les États-Unis. Le prince héritier souhaitait négocier un accord direct avec ces pays et envisageait de s'associer au pacte de l'ANZUS et même de s'allier avec les États-Unis.

Taufa'ahau était surtout gêné par la nature coloniale de l'association entre son pays et la Grande-Bretagne. À l'image de sa mère, il choisit de l'ignorer et de considérer que Tonga avait librement opté de confier sa politique extérieure et sa défense aux autorités britanniques. Pour lui, Tonga était un état indépendant en association volontaire avec la Grande-Bretagne, qui pouvait à tout moment mettre un terme à ces relations privilégiées.

Son désir de s'affirmer comme leader d'un pays affranchi fut renforcé par l'indépendance des Samoa occidentales en 1962. Depuis quelque temps le prince régnant s'était intéressé de près aux affaires internes de Samoa. Il avait proposé d'établir un marché commun entre les

deux pays et souhaitait mettre en œuvre d'autres initiatives économiques. Il fut désagréablement surpris par l'évolution rapide des relations entre la Nouvelle-Zélande et Samoa; il avait toujours pensé (et espéré) qu'elles suivraient le même train que celles entre Tonga et la Grande-Bretagne. Tonga avait longtemps été fier de pouvoir se proclamer le seul royaume polynésien à avoir résisté à l'impact colonial. Or désormais, les Samoa occidentales pouvaient affirmer être le seul état polynésien indépendant. Le prince héritier s'offusqua lorsqu'en 1966 les Samoa mirent en circulation un timbre proclamant leur pays comme étant "the world's first fully independent Polynesian state". L'ancienne rivalité entre les deux pays, qui avait auparavant souvent profité à Tonga mais qui semblait cette fois-ci être à l'avantage des Samoa, se réveilla brusquement.

Les derniers pas

Taufa' ahau se rendit à Londres en septembre 1964. Il demanda au bureau colonial d'accorder la permission à Tonga d'envoyer ses propres représentants diplomatiques à Londres et à Washington. Le prince héritier considérait que c'était le meilleur moyen pour le royaume de promouvoir ses propres intérêts et de rechercher une aide financière et technique autre que celle apportée par le gouvernement britannique. (Sans en faire part à ses interlocuteurs à cette occasion, Taufa'ahau envisageait de réclamer l'indépendance pour 1965 - et d'y procéder unilatéralement s'il n'avait pas l'aval de Londres - et de faire de Tonga un membre des Nations unies).

Les autorités britanniques s'opposèrent à la demande de Taufa'ahau, considérant qu'une mission diplomatique tongienne serait trop coûteuse en termes financiers et humains. Les négociations s'arrêtèrent à ce point en raison du décès de la reine Salote (16). Durant le deuil qui suivit, le prince héritier ne prit aucune initiative politique.

En février 1967 Taufa'ahau se rendit à nouveau au bureau colonial à Londres. À cette occasion, il déclara qu'il souhaitait que Tonga s'achemine vers l'indépendance à l'intérieur du Commonwealth. Il pria les autorités britanniques d'établir une date définitive pour la réalisation de cet objectif.

La Grande-Bretagne, bien que sensible aux aspirations de Taufa'ahau n'était pas favorable à l'indépendance qu'elle considérait comme étant contraire aux intérêts de la population de l'archipel, et comme un encouragement à la prolifération des micro-états océaniens, facteur, selon elle, d'instabilité potentielle dans la région. Son avis était partagé par les puissances anglo-saxones du Pacifique, l'Australie, la Nouvelle-Zélande et les États-Unis.

Par deux fois la Grande-Bretagne avait consulté ses alliés régionaux sur cette question, d'abord en novembre 1966 à Sydney, puis en avril 1967 à Washington. Les quatre pays concernés jugèrent que l'archipel était insuffisamment développé du point de vue politique comme économique et qu'il faudrait que le gouvernement en place fasse preuve de stabilité avant d'assumer l'indépendance de Tonga.

En février 1968, Tu'ipelehake, Premier ministre et frère de Taufa'ahau (couronné roi depuis six mois), informa le consul britannique d'une décision du conseil privé exigeant que la Grande-Bretagne fixe une date définitive pour l'indépendance. Le roi envisageait d'entamer des négociations à ce propos vers la fin de 1968.

Craignant de se trouver confrontées à une déclaration d'indépendance unilatérale, les autorités britanniques proposèrent de modifier le traité d'amitié afin d'accorder une plus grande autonomie au gouvernement tongien. Considérant cette mesure comme un pas supplémentaire dans la bonne voie, Taufa'ahau consentit à signer un nouvel amendement au traité le 30 mai 1968.

⁽¹⁶⁾ La reine Salote Tupou III mourut le 6 décembre 1965 d'un cancer. La nation tongienne porta le deuil pendant six mois et Taufa'ahau se prépara encore un an avant d'assumer la tâche de roi de Tonga. Il fut couronné le jour de son anniversaire, le 4 juillet 1967. Voir Taulahi, 1979.

À partir de cette date le gouvernement tongien fut entièrement responsable des affaires intérieures de l'archipel et fut autorisé à envoyer un diplomate le représenter à Londres. La Grande-Bretagne conserva son autorité dans le domaine de la politique extérieure (même si le roi avait dorénavant le droit d'établir des contacts avec d'autres pays), de la défense, de l'aviation civile et du commerce maritime (deux secteurs chers à Taufa'ahau).

Taufa'ahau jugea ces nouvelles concessions comme une étape destinée à faire passer le temps en attendant que la Grande-Bretagne se fasse à l'idée de l'indépendance. Pour lui il était impensable que Tonga ne se défasse pas, dans un avenir proche, des attaches qui le liaient à la Grande-Bretagne et qui retenait le royaume dans une position de soumission alors qu'il méritait, comme tout pays en voie de développement, de prendre sa place sur la scène internationale.

Le 30 avril 1970, au cours d'une session spéciale, l'Assemblée législative de Tonga adopta une résolution unanime appelant la Grande-Bretagne à mettre un terme à sa "protection" de l'archipel. Le 4 juin 1970, dans un échange de lettres officielles, seul l'Article I du traité de 1900, celui affirmant "l'amitié et la paix perpétuelle" entre les deux pays, fut retenu. Tonga était désormais libre et souverain.

C. L'indépendance

Selon Taufa'ahau la révocation de la "protection" britannique était un événement majeur comparable seul au passage de l'Édict de l'émancipation de 1862 et à la constitution de 1875. Une semaine de célébrations fastueuses marqua ce moment historique qui ne fut pas considéré comme l'indépendance de Tonga mais plutôt comme son retour sur la scène internationale. L'interprétation personnelle de Taufa'ahau quant aux circonstances et à la nature des relations entre la Grande-Bretagne et le royaume, évoquée à cette occasion, fut par la suite élevée en dogme national.

Lors des festivités, Taufa'ahau déclara que Tonga avait choisi de plein gré de s'associer avec la Grande-Bretagne au début du siècle :

"Dans une série de traités engagés avec la Grande-Bretagne, provoqués par la démarcation des sphères d'influence entre la Grande-Bretagne et l'Allemagne, Tonga décida volontairement de renoncer à certaines activités dans le domaine de la politique extérieure par crainte que celles-ci ne mettent en danger son existence et sa liberté internationale". Il ajouta que Tonga avait conservé toutes les marques d'un état souverain, c'est-à-dire son propre chef d'État, un drapeau, un hymne national, une constitution ainsi qu'un département des Affaires étrangères. Le 4 juin, l'archipel qui par le passé avait été un membre reconnu de la communauté internationale, ne faisait que reprendre sa place légitime parmi les État-nations du monde.

Selon certains observateurs régionaux, l'abrogation du traité de "protection" eut peu de conséquences sur le plan pratique. Un article publié par le mensuel australien *Pacific Island Monthly* estima que la Grande-Bretagne avait déjà donné libre cours au gouvernement tongien depuis quelques années et que celui-ci gérait les affaires de l'archipel à sa guise. Les résidents européens considéraient qu'en coupant ses liens juridiques avec Londres, l'archipel renonçait surtout aux faveurs de sa "bonne fée".

Cependant la nouvelle souveraineté du royaume accrut considérablement la marge de manœuvre du gouvernement et en particulier de Taufa'ahau qui était enfin libre de lancer une multitude d'initiatives destinées à promouvoir le développement économique et social de l'archipel. Le roi avait longtemps estimé qu'il fallait rompre l'isolement dans lequel la Grande-Bretagne (et la reine Salote) avaient plongé Tonga. Armé d'une autorité désormais incontestable, Taufa'ahau s'appliqua à rattraper le temps perdu.

Taufa'ahau milita pour l'indépendance de Tonga avant même de devenir roi. Comme ses ancêtres Tupou I et Tupou II, il supportait mal d'être subordonné à une puissance extérieure. Tandis que la reine Salote avait choisi de renfermer l'archipel sur soi-même, évitant ainsi toute confrontation potentielle avec la Grande-Bretagne, Taufa'ahau chercha à l'ouvrir sur le monde extérieur, afin de se défaire de la dépendance britannique. Préconisant d'abord l'autosuffisance, il se rendit compte ensuite que Tonga ne pourrait évoluer comme il l'envisageait, qu'en coopération avec la communauté internationale.

Ce sont à la fois la fierté personnelle de Taufa'ahau et l'héritage légué par Tupou I qui l'ont poussé à interpréter le protectorat comme ayant été un arrangement délibérément négocié par Tonga. Admettre la colonisation, puis l'indépendance aurait équivalu à perdre la face devant ses voisins et rivaux régionaux, notamment Samoa et Fidji, et à être assimilé à tous les autres pays décolonisés, perspective bien banale pour un ancien empire.

La version de l'histoire avancée par Taufa' ahau est appuyée par certains faits concrets. La dynastie Tupou est effectivement la seule monarchie polynésienne qui se soit maintenue au pouvoir durant et au-delà de l'ère coloniale. D'autre part le gouvernement tongien réussit à maîtriser la communauté européenne de l'archipel, un exploit en soi. Mais ce sont les autorités britanniques qui (malgré leurs intentions à priori - du moins au niveau du discours de ne pas s'ingérer dans les affaires de l'archipel, mais seulement d'en exclure les autres puissances européennes) contrôlèrent en définitive la politique intérieure de Tonga durant la période du protectorat. Les menaces de déportation proférées contre Tupou II ne sont qu'une preuve parmi d'autres de leur rôle prépondérant.

CHAPITRE III

VANUATU: L'ARCHIPEL ÉCLATÉ

I. MÉLANÉSIENS D'ABORD

L'origine des premiers habitants du Vanuatu, archipel d'une grande diversité ethnique, linguistique et culturelle, demeure sinon mystérieuse, tout au moins incertaine. L'hypothèse la plus probable à ce jour est celle d'une multitude de migrations par deux grands groupes culturels d'origine asiatique. Leur cheminement qui relèverait plutôt d'un effet "d'osmose" que d'une succession linéaire dans le temps et l'espace, aboutirait à "une espèce de sédimentation progressive" du peuple ni-Vanuatu (1).

Ainsi au peuple pré-austronésien (ou mélanésien) qui aurait découvert et se serait établi dans l'archipel il y a plus de 4 000 ans, s'ajouta peu à peu des membres du groupe Lapita. Ces derniers, dont les premières traces remontent à 3 000 ans, s'installèrent le long des côtes et n'entrèrent ainsi vraisemblablement pas en conflit avec leurs hôtes pré-austronésiens, qui eux vivaient plutôt à l'intérieur des terres où ils pratiquaient l'horticulture, la chasse et la cueillette.

Le peuple Lapita, marin et potier, s'appuya surtout sur les ressources de la mer et établit des réseaux d'échanges inter-îles, parfois sur des milliers de kilomètres. Les liens qui nouèrent pendant plusieurs millénaires le Vanuatu aux archipels voisins, les îles Fidji et la Nouvelle-Calédonie, firent de cette région une véritable "méditerranée d'Océanie", lieu de foisonnement culturel et économique (Bonnemaison, 1986b).

On ne trouve plus de trace de céramique Lapita au Vanuatu à partir du début de l'ère chrétienne. Les réseaux d'échanges sont sans

doute réduits et même abandonnés ; les insulaires se replièrent sur eux-mêmes et cessèrent de fabriquer ce type de poterie. Mais pendant ce temps les migrations se poursuivirent. Le "front d'avancée du peuplement Lapita" se dirigea vers l'Océanie orientale ; il partit à la conquête des îles polynésiennes encore vides. Durant cette période les habitants du Vanuatu, issus du "melting-pot" pré-austronésien et austronésien, évoluèrent en tant que Mélanésiens, distincts mais pas complètement isolés de leurs "jeunes" voisins polynésiens. La tradition orale rapporte que les contacts étaient encore fréquents entre "ceux qui étaient partis et ceux qui étaient restés" et qu'il y avait notamment des relations étroites entre certaines îles du Sud du Vanuatu et l'archipel de Tonga (Bonnemaison, 1986b).

De surcroît, à partir de l'an 1000 de l'ère chrétienne, il y eut un "phénomène de retour" des Polynésiens des îles Tonga et Samoa vers la Mélanésie. Voyageant à bord de grandes pirogues à balancier, ils vinrent s'intaller dans certaines îles du Sud et du Centre du Vanuatu et créèrent des enclaves de langues polynésiennes qui subsistent de nos jours, notamment à Futuna, Aniwa, Emae et à Vate. Au XIIe siècle, un véritable "royaume trans-insulaire" fut fondé de Vate jusqu'au Sud d'Epi par Roy Mata, chef d'un groupe polynésien arrivé par la pointe Manuro, au sud-est de Vate. Sous son influence, appararurent une chefferie à titre et un nouveau système de parenté "totémique" qui n'existaient pas auparavant; réformes politiques qui s'accompagnèrent de transformations technologiques (Bonnemaison, 1986b).

Cette grande richesse culturelle et ethnique, faite d'une multiplicité d'apports, entraîna une diversité linguistique sans pareil. Bien que toute les langues du Vanuatu appartiennent au groupe austronésien (on n'y trouve pas les langues papoues qui sont prévalentes en Papouasie Nouvelle-Guinée, aux îles Salomon et jusque

⁽¹⁾ Les termes entre guillemets sont empruntés à Joël Bonnemaison sur lequel l'auteur s'est beaucoup appuyé dans la rédaction de cette section. Sa thèse d'État sur le Vanuatu, en deux tomes : "L'Arbre et la Pirogue" et "Tanna et les hommes lieux" Éditions ORSTOM/ARLEA, Paris 1986, est l'œuvre la plus complète et la plus à jour sur cet archipel.

dans l'archipel des Santa Cruz), elles sont très nombreuses. Elles constituent cependant une chaîne linguistique et sont intelligibles entre groupes voisins. En 1967, on compte 112 langues vivantes pour 70 837 habitants, soit 630 locuteurs pour une seule langue. Le nombre de langues décroît cependant en même temps que la population s'accroît. Ainsi en 1978 on compte 105 langues pour une population de 112 596 habitants.

La communication, aujourd'hui rendue plus facile par l'introduction des deux langues coloniales et par l'apport du bichelamar (sorte de pidgin anglais appris sur les plantations de canne à sucre puis adopté par les habitants des pays mélanésiens anglophones) était, aux temps traditionnels, beaucoup moins aisée. Et pourtant peut-être existait-il déjà une identité commune, un sens d'appartenance partagé par les anciens habitants du Vanuatu, ce que leurs descendants appellent aujourd'hui la "Kastom", la coutume en français.

II. LE POUVOIR COUTUMIER

À l'instar de tous les aspects de la vie sociale, le pouvoir politique, avant l'arrivée des Blancs, était déterminé par les règles de la coutume. La coutume, terme clé dans l'esprit mélanésien, est à la fois un système de pensée et un ensemble de principes, qui sert à donner une cohérence à l'environnement insulaire et à modeler un ordre spatial et social à travers l'archipel.

La coutume rassemble tout ce qui est pensée religieuse, philosophique et politique en même temps qu'elle gère l'organisation sociale, les relations à la terre, les relations entre hommes et femmes, entre membres d'un même clan, entre membres de clans différents. Elle explique la création du monde mélanésien qu'elle façonne et perpétue. Invention de l'homme, elle lui confère une identité. Indivisible et entière dans sa conception, elle est interprétée de mille façons différentes et chaque île, chaque village la reproduit selon ses propres besoins et son imaginaire.

Le pouvoir politique, à l'image de la coutume qui le définit, revêt également des formes multiples à travers l'archipel, tout en étant animé par deux principes fondamentaux : le consensus social et la décentralisation. Le pouvoir ne s'obtient et ne se maintient qu'avec l'aval des "gouvernés", et il est l'affaire de tous les hommes, de tous les acteurs de la coutume. Il est accessible à tous selon des règles qui varient de région en région. Qu'il s'agisse des "chefferies" de l'ensemble des îles du Nord où le pouvoir est essentiellement fondé sur la compétition économique, ou de celles du Sud où il est tantôt héréditaire, tantôt électif, le consensus qui se crée autour du chef est la condition principale de sa légitimité politique.

A. Les formes du pouvoir

1) Les chefferies à grades

Consensuel et décentralisé, le pouvoir politique est néanmoins hiérachisé dans la forme. Dans les îles du Nord, il se mesure par un système de grades, les plus élevés n'étant atteints que par quelques hommes qui obtiennent ainsi le droit et le devoir de contrôler les relations d'échanges sociaux et économiques au sein et en dehors de leur communauté.

La majorité des hommes se contentent des grades les plus bas, tout en sachant que leur mobilité sociale ne dépend que de leur volonté et de leur capacité à conquérir le respect des membres de leur communauté. Le passage des premiers grades est cependant essentiel à tous les hommes, c'est la condition de leur existence sociale. "Tous", écrit Joël Bonnemaison, "sont solidaires des dettes et contre-dettes contractées par les autres membres de leur lignée et obligés d'en honorer les obligations, qu'elles soient en leur faveur ou en leur défaveur" (Bonnemaison, 1986b).

Les cérémonies de ces "petits" grades ne sont pas très élaborées et elles se déroulent dans le cadre de la parenté et des alliés immédiats. Leur passage permet cependant aux hommes d'être des membres à part entière de leur groupe, "de participer aux affaires collectives" et de gérer les leurs de façon indépendante et autonome. Dans l'île d'Aoba, seuls les gradés ont accès, au moment de leur mort, au monde des ancêtres (Bonnemaison, 1986b).

Les haut gradés sont ceux qui par leur talent et leur énergie réussissent à accumuler des richesses (notamment des cochons) et à obtenir l'appui (essentiel) de leurs aînés en position de pouvoir. Leur prestige leur permet également d'avoir davantage d'épouses qui font un travail important, élèvent les cochons et cultivent les jardins.

En fait, le pouvoir politique, qui est le domaine privilégié des "moyens" et "haut gradés", se mérite autant qu'il se gagne et sert surtout à confirmer une réussite sociale et économique préalable. Le candidat aux rangs les plus élevés doit se soumettre à l'approbation de ses pairs et de ses "supérieurs". Ils lui demanderont d'être un digne représentant de sa communauté sans jamais la dominer. Si l'on exige de lui qu'il soit un gagneur, on insiste aussi pour qu'il soit modeste, humble, disponible et généreux (Bonnemaison, 1986b).

2) Les chefferies à titre

Par contraste avec le Nord de l'archipel, le pouvoir politique et social dans les îles du Centre et du Sud du Vanuatu, est réparti entre titres qui sont transmis héréditairement. Chaque groupe local possède un nombre inamovible de titres, qu'il répartit entre ses divers membres. Comme dans la société à grades, chaque homme, pour avoir une existence sociale, doit être pourvu d'un titre qu'il aura reçu d'un aîné. Mais il existe deux sortes de titres, ceux au sommet de la hiérarchie, qui distinguent les Grands Hommes à statut "aristocratique" et ceux des hommes "du commun" dont le rôle consiste à servir la classe "noble" (Bonnemaison, 1986b).

La transmission des titres se fait généralement, mais pas nécessairement, de père en fils aîné. Si un homme n'a pas de fils ou qu'il ne le juge pas digne d'hériter du titre de ses ancêtres, il peut conférer son titre soit à un autre jeune homme de la lignée, soit à un fils adoptif qu'il aura choisi expressément pour cette raison. La transmission biologique n'est pas essentielle, ce qui compte c'est que le titre se perpétue et soit "élevé", c'est-à-dire pleinement assumé et renforcé. En fait les règles d'adoption qui donnent

une grande souplesse au système font en sorte que l'héritier du titre est considéré comme l'enfant de celui qui le transmet. Les généalogies sont ainsi souvent rééquilibrées pour garantir la pérennité des titres et pour améliorer le statut politique et social de telle ou telle autre lignée (Bonnemaison, 1986b).

Lorsqu'un individu transmet son titre (ce qu'il fait au moment qu'il a lui-même choisi), il renonce au pouvoir, aux privilèges et aux devoirs que celui-ci lui confère et adopte à la place un titre prestigieux mais purement honorifique. C'est désormais son "héritier", enfant ou adulte, qui assume son statut et qui reprend ses affaires. En règle générale, le tenant du titre attendra d'être âgé pour l'abdiquer, et la plupart des "héritiers" de titres élevés sont des hommes adultes et déjà mariés (Bonnemaison, 1986b).

Les cérémonies d'intronisation sont plus ou moins élaborées et importantes selon le niveau du rang transmis. Dans le cas des titres communs, seuls la présence de la lignée et l'accord public de celui qui transmet et du chef du territoire politique, sont requis, tandis que lorsqu'il s'agit d'un titre "noble", c'est un territoire entier, tout un réseau d'alliances qui est concerné. Le rituel est alors fastueux, les cochons et autres biens cérémoniels sont offerts en grande quantité. Les Grands Hommes du territoire se déplacent et intronisent eux-mêmes le nouveau titré.

B. La nature du pouvoir coutumier

Le consensus et la décentralisation qui commandent l'accès au pouvoir sont également fondamentaux dans son exercice, dans le Nord comme dans le Sud de l'archipel. Tout semble avoir été mis en œuvre pour limiter et répartir l'autorité politique, afin qu'aucun individu ne puisse la concentrer entre ses mains. La société tente ainsi sans doute de se protéger contre tout despotisme potentiel.

Les formes de limitation du pouvoir varient cependant selon qu'il s'agit du système de grades ou de titres. C'est ainsi que dans les îles du Nord, le "haut gradé" ne commande pas la terre. Il n'a d'emprise ni sur la terre, ni sur les biens des hommes du commun. Le tribut

n'existe pas ; chaque homme conserve son autonomie économique, son droit à ses terres (qui restent l'affaire des relations de parenté), ses responsabilités et ses devoirs envers son lignage. Le rôle du "chef" consiste essentiellement à codifier les relations entre les hommes et à "gérer" le fonctionnement de la société à rang.

Il arrive même qu'un "chef" n'ait pas de terre, qu'il ne "réactualise pas ses droits fonciers". En fait il n'en a pas besoin puisque, étant donné son rang, il ne travaille pas et peut puiser dans le jardin des autres (Bonnemaison, 1986b). Il conserve cependant un lien avec la terre, une sorte d'ancrage symbolique et politique qui ne correspond pas à un usage économique (Bonnemaison, 1989).

Il y a donc une séparation entre le pouvoir foncier, aux mains de tous les hommes du commun, et le pouvoir proprement politique du chef qui consiste à réfléchir et à sculpter la société. La terre joue dans ce sens le rôle d'un contre-pouvoir, elle est l'outil d'une volonté égalitaire. Les "hauts gradés" sont par contre considérés comme "les maîtres des rituels et des traditionnelles" transactions (Bonnemaison, 1986b). Ils assurent en quelque sorte le lien entre le monde du sacré, des ancêtres et le monde des hommes qu'ils mettent en harmonie. Ils sont audessus des lois du commun qu'ils peuvent transgresser, modifier et recréer, mais s'ils se montrent despotiques ils sont vite écartés.

Une autre fonction essentielle du pouvoir politique consiste à établir et à maintenir "un tissu de relations trans-régionales" permettant aux groupes locaux d'échapper à leur cloisonnement géographique. En tant qu'"hommes du voyage" ils créent des liens pour renforcer les échanges et les contacts entre communautés qui bénéficient ainsi d'"un champ de relation géographiquement plus vaste et culturellement plus créatif" (Bonnemaison, 1986b).

Les titres et la terre

Les sociétés à titre s'apparentent à celles des grades dans la mesure où le "haut titré" comme

le "haut gradé" n'a pas d'emprise physique sur la terre qui appartient d'abord à ceux qui la travaillent. En revanche contrairement au gradé, le "haut-titré" exerce une autorité directe sur un territoire donné. Son titre renvoie forcément à un territoire, l'un n'existe pas sans l'autre (2). Joël Bonnemaison explique la différence entre grades et titres ainsi: "... Alors que les grades forment une hiérarchie sociale pure qui monte en quelque sorte droit vers le ciel et existe sans référence formelle avec les structures territoriales, les titres forment à l'inverse une hiérarchie sociale étalée horizontalement dans l'espace et qui s'ancre dans le sol des territoires." (Bonnemaison, 1986b).

Même ancré dans le territoire, le titre ne donne pas un droit sur la terre, il confère uniquement une autorité sur les hommes qui l'occupent. Par conséquent les grands titres ne sont pas synonymes de grands territoires. Il arrive souvent (et presque systématiquement dans certaines îles comme Tanna) qu'un haut titre corresponde à une assise foncière réduite. C'est parce que le pouvoir politique n'est pas déterminé par la superficie du territoire mais par la "valeur du lieu", valeur qui elle est fonction de facteurs spirituels, magiques et ancestraux, et non d'un calcul marchand.

Le "haut titré" ne possède pas le territoire mais il en est maître. Il exerce un droit de surveillance sur les routes qui y mènent et qui le quittent. Il contrôle les entrées et les sorties, la venue d'étrangers et le départ de membres de son territoire.

Cependant ce pouvoir est limité par le fait que les tenures foncières des bas et moyens titres qui tombent sous son autorité, sont souvent éclatées en parcelles dispersées, empêchant la création de grands domaines fonciers qui seraient des facteurs de rivalité, de dispute ou éventuellement de guerre. Seul le territoire politique du "haut titré" constitue une "entité spatiale homogène", mais c'est une entité qui ne lui appartient pas et qui donc ne peut pas en soi faire l'objet d'un enjeu politique.

⁽²⁾ Joël Bonnemaison écrit que le titre est "la porte d'accès à une terre, à des lieux sociaux et à un horizon d'alliance". Voir Bonnemaison, 1986b.

Ainsi, en dépit de sa forme hiérarchique, le système politique des sociétés à titre contient des "garde-fous" et garantit la séparation du pouvoir foncier et du pouvoir "relationnel". Il semblerait qu'il y ait une volonté explicite de tenir la terre, le foncier, qui est la pierre angulaire de l'identité de l'homme mélanésien, à l'écart des enjeux politiques, c'est-à-dire de la compétition entre hommes qui rivalisent pour accéder à un statut de plus en plus prestigieux et influent. Comme l'écrit Joël Bonnemaison : "Tout se passe comme si la concentration théorique du pouvoir au sommet de la pyramide sociale se compensait à sa base par une dispersion délibérée des domaines fonciers," (Bonnemaison, 1986b)

C'est donc en dernier lieu la décentralisation à laquelle s'ajoute le consensus, qui caractérisent la politique traditionnelle de l'archipel. Le fait que chaque homme possède sa propre terre lui permet de s'y retrancher en cas de désaccord avec son groupe ou avec son "chef". S'ils sont nombreux à considérer ce dernier despotique, ils peuvent se retirer du réseau social et peutêtre réduire à néant ses fonctions qui sont précisément d'ordre social et relationnel. Mais il n'existe pas non plus de relations sociales et politiques sans notion de hiérarchie, et celui qui fuit l'autorité du "chef" se retire forcément de son circuit social, quitte à se joindre à un autre ou à modifier, avec l'aide d'alliés, celui auquel il appartient.

La dualité fondamentale dont est pénétré le système politique, agit sur tous les aspects de la vie spirituelle, sociale et économique des Mélanésiens du Vanuatu. En ce qui concerne le domaine spirituel, les croyances traditionnelles séparent le monde des ancêtres de celui des hommes, même si le second n'existe qu'en fonction du premier et qu'ils sont reliés par l'intermédiaire des "Grands Hommes", dotés de "mana". Parallèlement, la permanence des lieux fondateurs hautement symboliques auxquels sont ancrés les hommes s'opposent au dynamisme des "routes" de voyage et d'aventures, celles des alliances avec les territoires extérieurs, qui sont contrôlées et redessinées par les "Grands Hommes".

On retrouve cette dualité au niveau social, dans le partage des lieux de vie proprement féminins et masculins, l'espace domestique, c'est-à-dire de la maisonnée, étant celui des femmes et l'espace social, représenté par le nakamal, étant celui des hommes. Elle est également en évidence dans le partage des îles entre les hommes de l'intérieur, les "man bus" (hommes du "bush") qui vivent dans la forêt et dans les montagnes, et les hommes du littoral, les "man sol wora" (hommes de l'eau salée) qui vivent en plaine, près du rivage.

Elle est présente dans le domaine économique où il y a un partage entre la production de biens de subsistance de valeur exclusivement vitale qui n'engage que les efforts et la responsabilité de la famille nucléaire, c'est-à-dire de l'homme adulte, sa femme et ses enfants, et la production de biens cérémoniels de valeur hautement sociale qui sollicite le travail de la "kompani" (la compagnie), groupe composé des membres de plusieurs lignées et même parfois des membres de plusieurs groupes territoriaux selon l'importance du rituel à venir.

C'est ainsi qu'alors que chaque famille, chaque maisonnée, chaque hameau, et groupe territorial se suffit à lui-même, les échanges sociaux engendrent des relations d'interdépendance. À partir d'une parfaite égalité et autonomie entre entités distinctes et indépendantes, se greffe un ordre relationnel qui déclenche "un processus de différentiation sociale et d'inégalité politique" (Bonnemaison, 1986b).

Ce dualisme omniprésent, peut-être recherché et délibérément maintenu par la société traditionnelle ni-Vanutu, a probablement été un facteur d'équilibre politique pendant plusieurs siècles et peut-être même pendant plusieurs millénaires. Longtemps à l'écart des influences des autres peuples du monde, les Mélanésiens se sont préoccupés uniquement de leur propre environnement, entrant parfois en relations avec leur voisins océaniens et alors seulement de façon épisodique. Dès lors le contact avec la civilisation européenne à partir du XVII^e siècle et qui s'approfondira par la suite, apparaît comme un événement soudain, brutal et bouleversant,

et... porteur de nouvelles formes de dualisme, cette fois-ci imposées de l'extérieur.

III. LES NOUVEAUX DUALISMES

L'arrivée des Français et des Britanniques dans l'archipel, après celle des premiers explorateurs, aventuriers et marchands, engendra toute une série de conflits, de ruptures et de divisions qui restent présentes dans la société mélanésienne aujourd'hui et qui se répercutent dans la politique contemporaine. Ces dissensions opposent principalement les Mélanésiens qui sont partisans de la "Kastom", c'est-à-dire du mode de vie et des croyances traditionnels, à ceux qui sont favorables à la "skul", terme qui englobe "tout ce qui a trait au christianisme et à l'organisation sociale missionnaire" (Bonnemaison, 1986b). Elles opposent aussi les catholiques aux protestants, les francophones aux anglophones, reproduisant ainsi l'ancienne querelle franco-britannique à l'échelle mélanésienne.

En dernier lieu cette dualité a longtemps partagé les Mélanésiens favorables à l'indépendance immédiate à partir des années 1970, rassemblés dans un parti anglophone, populiste et populaire, le Vanua'aku Pati (VAP), à ceux, en majorité francophones, partisans d'une transition plus lente et moins violente, regroupés dans l'union des partis modérés (UMP). Après dix ans d'indépendance le dualisme persiste malgré la création de nouveaux partis et la complexité des problèmes modernes.

A. Les premiers Blancs

Pedro Fernandez de Quiros, l'un des derniers grands explorateurs espagnols, fut le premier européen à découvrir l'archipel en 1606. Persuadé d'avoir enfin trouvé le continent austral tant convoité, il nomma la grande île dans laquelle il mouilla, la "Terra Australis del Espritu Santo". Il s'empressa d'en prendre possession au nom de son roi et du pape, et célébra en grande pompe le jour de la Pentecôte, la création de cité de la "Nouvelle Jérusalem" et de la nouvelle confrérie des "Chevaliers du Saint-Esprit". Cependant le contact avec les Mélanésiens, d'abord hésitant, puis conflictuel,

entraînant même mort d'hommes, l'obligea à quitter cette terre d'Eden (Bonnemaison, 1986a et Mac Clancy, 1981).

Ce n'est que 162 ans plus tard qu'un deuxième navigateur, le Français Louis Antoine de Bougainville, s'aventure dans les eaux de l'archipel. Il s'arrête brièvement à Aoba et Malo et ne fait que longer Pentecôte, qu'il baptise ainsi, et Maewo. En arrivant à Sydney il fera "exploser" le mythe du Continent Austral soutenu par de Quiros (Mac Clancy, 1981).

En 1774, James Cook, le Capitaine britannique, repère l'ensemble des îles principales de l'archipel qu'il nomme les Nouvelles-Hébrides, s'inspirant du nom des îles écossaises les plus occidentales de la Grande-Bretagne. Il y passe un mois et demi et s'arrête dans plusieurs îles dont en particulier Malekula et Tanna à laquelle il donne ce nom qui en langue locale signifie "la terre".

Le contact

En voyant surgir de la mer ces hommes blancs, voguant sur des vaisseaux de taille extraordinaire, tels des villages flottants, les Mélanésiens imaginent qu'ils ont affaire aux esprits de leurs ancêtres qui résident dans les fonds souterrains et sous-marins. Ils les accueillent avec empressement, chaque territoire ainsi visité étant honoré d'avoir été choisi parmi d'autres pour les recevoir. Ils se précipitent pour entrer en alliance avec eux, "prêts à donner tout ce qu'ils ont et à recevoir en échange des dons magiques et sacrés" (Bonnemaison, 1986b). Ils pensent pouvoir désormais vivre dans un état d'abondance et d'échange permanent. Mais leurs chants et danses énergiques sont mal interprétés par leurs visiteurs qui redoutent une agression. En contrepartie le manque de générosité des Blancs, qui, aux yeux des Mélanésiens, ne donnent rien de valeur, est initialement ressenti comme une déception terrible qui se transforme peu à peu en méfiance, puis parfois en désintéressement et en gêne.

On décide alors que ces êtres blancs sont sans doute des *yarimus*, des "esprits de fond des mers" avec lesquels aucun échange n'est possible et dont il faut se méfier. Puis petit à petit, les Mélanésiens les considèrent tout simplement comme d'autres êtres humains, des étrangers qui n'ont rien à apporter, qu'on tolère mais dont on attend avec impatience le départ (Bonnemaison, 1986b). Cependant il y a déjà une différence de comportement entre les Mélanésiens occupant les territoires accueillant les Blancs et ceux des territoires voisins. Tous cherchent au premier abord à attirer les Blancs chez eux, ceux qui les reçoivent font ensuite preuve de tolérance et même de courtoisie, les autres, lésés, se montrent beaucoup plus aggressifs et parfois provocateurs (Bonnemaison, 1986b). Ce n'est là que le début des dissensions provoquées par des facteurs externes.

B. La naissance du Condominium franco-britannique

À partir du XIX^e siècle les choses vont aller très vite. Précédés par les santaliers, les "marchands-aventuriers" et les trafiquants de la "traite des noirs", les missionnaires, puis les colons anglais et français vont investir l'archipel et faire appel à leur gouvernement respectif pour qu'il annexe les Nouvelles-Hébrides.

1) Un enjeu international

Ce sont en fait les missionnaires de l'église presbytérienne d'Ecosse, arrivés en 1848, qui sont les premiers à demander au gouvernement britannique de placer les Nouvelles-Hébrides et en particulier l'île d'Anatom (où ils ont réussi à convertir plus de 2/3 des habitants) sous sa protection. Inquiétés par la prise de possession française de la "Nouvelle-Calédonie et dépendances" en 1853 (la description des dépendances étant des plus floues et pouvant éventuellement inclure les Nouvelles-Hébrides), ils réclament l'envoi d'un consul britannique dans l'archipel et présentent à Londres une pétition signée par les chefs d'Anatom. La requête est refusée sans ambages par le gouvernement britannique, qui soucieux de rentabilité économique, ne voit aucun intérêt à s'emparer des Nouvelles-Hébrides. Par contre sa colonie australienne voit d'un mauvais œil la présence française en Nouvelle-Calédonie et redoute,

pour des raisons d'ordre stratégique, économique et même culturel, de voir la France s'implanter dans un deuxième archipel voisin.

Pleine de volonté mais sans moyens autonomes, l'Australie est obligée de se contenter d'appuyer les demandes de l'église presbytérienne auprès des autorités britanniques.

La France, quant à elle, estime qu'il pourrait être utile de rompre l'isolement de la Nouvelle-Calédonie au sein des territoires anglo-saxons du Pacifique. Elle juge les terres des Nouvelles-Hébrides fertiles et propices à une éventuelle exploitation par les libérés du bagne calédonien (Mac Clancy, 1981).

À l'époque de la requête des missionnaires presbytériens il n'y a pas encore de colons ; ils n'arrivent dans l'archipel qu'à partir des années 1860. Presque tous sont d'origine britannique (en 1873 dans l'île d'Efate ils sont 28 Anglais et seulement 3 de diverses nationalités européennes) et ils cultivent le coton (devenu très rentable en raison de la guerre de sécession américaine) sur des terres qu'ils ont achetées aux Mélanésiens. Mais le gouverneur de Fidji, qui est également haut-commissaire du Pacifique ouest ("Western Pacific High Commissioner"), décourage la colonisation Nouvelles-Hébrides par ses ressortissants et refuse de reconnaître les titres fonciers des colons en place. Il applique ainsi la politique de la Couronne qui préconise la sauvegarde des intérêts des Mélanésiens, notamment en ce qui concerne le domaine foncier.

Mais en 1875, la Nouvelle-Calédonie revendique les Nouvelles-Hébrides en tant que dépendances naturelles de la Grande Terre (Bonnemaison, 1986b). Un mouvement en faveur de la colonisation française de cet archipel est lancé de part et d'autre avec comme figure de proue un nommé John Higginson, Irlandais naturalisé français et résident calédonien. Persuadé que les Australiens vont pousser l'Angleterre à annexer les Nouvelles-Hébrides, il encourage le développement d'activités économiques dans l'archipel par des Français "pour qu'ils occupent le terrain" et dament ainsi le pion aux Britanniques.

En 1878, les gouvernements français et britannique s'engagent mutuellement, par un échange de lettres, à "ne pas porter atteinte à l'indépendance" de l'archipel. Ils cherchent surtout à maintenir le statu quo et à mettre à l'écart d'autres rivaux potentiels tels l'Allemagne ou le Japon. Les sujets britanniques qui résident dans l'archipel passent alors sous la juridiction du gouverneur de Fidji, et la Grande-Bretagne envoie un navire de guerre croiser en permanence dans les eaux des Nouvelles-Hébrides (Bonnemaison, 1986b).

John Higginson, qui ne se laisse pas abattre par cet accord de principe, crée en 1880, avec le soutien officieux des autorités françaises, la compagnie calédonienne des Nouvelles-Hébrides (CCNH) et achète progressivement, de façon plus ou moins honnête, la majorité des terres arables de l'archipel. Il rachète d'abord les terrains des colons anglais qui ont fait faillite à cause de la chute des prix du coton, puis la terre des Mélanésiens qui ne savent souvent pas à quoi ils s'engagent. Son objectif consiste à établir des liens étroits entre la Nouvelle-Calédonie et les Nouvelles-Hébrides en faisant venir des colons français et calédoniens aux Nouvelles-Hébrides et en faisant importer en Nouvelle-Calédonie une main-d'œuvre néohébridaise. C'est en imposant une domination française de fait qu'il espère déclencher l'annexion de l'archipel par la France.

En 1886 la compagnie calédonienne affirme être propriétaire de 780 000 hectares soit l'ensemble des meilleures terres de l'archipel qui compte 1 467 000 hectares au total. Des lots de 25 à 50 hectares sont offerts gratuitement à de nouveaux colons français qui doivent en contrepartie les mettre en valeur (Bonnemaison, 1986b). Entre 1883 et 1894, une centaine d'émigrants dépêchés par la société française de colonisation avec laquelle travaille Higginson, s'installent dans l'archipel, essentiellement dans l'île de Vate.

Côté britannique, le haut-commissaire du Pacifique ouest persiste à décourager la venue de colons anglais dans l'archipel. Il craint que le traitement réservé aux ni-Vanuatu sur les plantations ne soit encore pire que celui qui sévit aux îles Fidji où les colons sont pourtant surveillés par les autorités britanniques. Il considère par ailleurs comme son devoir d'empêcher l'expropriation des terres mélanésiennes, et de veiller au bien-être de la population autochtone. Par conséquent il refuse toujours de reconnaître les revendications foncières de ses citoyens qui sont obligés de faire appel à la France.

Les disputes entre colons, de plus en plus nombreux, et Mélanésiens qui commencent à s'insurger contre la présence des Blancs sur leurs terres, deviennent monnaie courante. Le désordre et l'insécurité règnent à travers l'archipel. La distribution d'alcool et d'armes à feu aux Mélanésiens, quoique interdite par la haute commission britannique, ne fait qu'envenimer le climat. Les Anglais et Australiens, appuyés par les missionnaires presbytériens, contestent les très importantes revendications foncières des colons français et demandent des enquêtes.

2) Ébauches d'un accord diplomatique

C'est donc surtout poussées par l'opinion publique calédonienne d'un côté et l'australienne de l'autre, que Paris et Londres tentent de se mettre d'accord sur un statut permanent pour les Nouvelles-Hébrides, dans le cadre d'un partage global des zones d'influence dans le Pacifique. En 1885 la Grande-Bretagne propose de concéder l'archipel à la France en échange de l'île de Rapa en Polynésie et à condition que le gouvernement français s'engage à ne pas envoyer aux Nouvelles-Hébrides des récidivistes du bagne calédonien (Bonnemaison, 1986b). Un an plus tard la France avance une contre-proposition: l'annexion française de l'archipel en échange de la fin de l'envoi de bagnards en Nouvelle-Calédonie et de l'octroi de compensations territoriales en faveur de la Grande-Bretagne en Terre-Neuve et aux îles Sous-le-Vent. Cette solution paraît satisfaire les autorités britanniques qui la recommandent au gouvernement colonial australien. Mais celui-ci a ses propres intérêts stratégiques et souhaite notamment créer une zone tampon autour de son territoire pour le protéger d'éventuels conflits entre nations européennes (ou même asiatiques). Il revendique aussi cette "zone protégée" pour étendre ses activités économiques et profiter des ressources naturelles des îles et d'une main-d'œuvre abondante et peu couteuse qu'il peut facilement "renvoyer" chez elle en temps voulu.

C'est donc animé de ses propres conceptions géopolitiques, qui ne coïncident pas avec celles de l'Angleterre que le gouvernement australien rejette vigoureusement le compromis avec la France et provoque un refus officiel de la part de Londres.

En avril 1886 des troupes françaises prennent pied à Port-Sandwich (Malakula) et à Port-Havannah (Vate), à la suite du meurtre de plusieurs colons. Les Anglo-Saxons sur place voyant là une tentative d'annexion, incitent la haute commission à reconnaître leurs revendications foncières et demandent à leur gouvernement de faire respecter leurs intérêts (Van Trease, 1987). Paris et Londres entament de nouvelles négociations, qui entraînent le retrait des marins français et aboutissent à la création d'une commission navale mixte en 1887. Celleci, composée d'officiers de marine des deux pays, doit faire office de force de police. Dénuée de véritable mission et sans movens. elle est d'une inefficacité notoire.

3) Le condominium "de facto"

Handicapée en matière foncière par la politique du haut-commissaire, et par rapport à sa rivale française, la communauté anglo-saxonne contre-attaque sur le plan commercial. En 1889, un groupe d'hommes d'affaires de la province du Victoria fonde la "Australasian New-Hebrides Company", qui sera plus tard reprise par la Burns Philp de Sydney. Celle-ci, soutenue activement par l'église presbytérienne, s'empare de l'ensemble des activités de commerce extérieur de l'archipel et établit un réseau inter-insulaire s'appuyant sur les "traders" et "coprahmakers" britanniques éparpillés à travers les îles (Mac Clancy, 1981 et Bonnemaison, 1986b).

En 1894, l'état français riposte en reprenant en main la compagnie calédonienne en faillite, en créant "La société française des Nouvelles-Hébrides" (S.F.N.H.) qui continue à encourager l'installation de nouveaux colons français et à stimuler les activités économiques de l'archipel. Le gouvernement français reconnaît officiellement les revendications foncières de ses ressortissants et abolit les tarifs imposés sur les produits ni-Vanuatu importés en Nouvelle-Calédonie et en France (Mac Clancy, 1981).

Il existe ainsi déjà un "condominium" dans les faits, "les Français tenant la terre, les Anglais dominant le commerce et les missionnaires anglo-saxons convertissant les âmes" (Bonnemaison, 1986b). Mais c'est une société sans droit; l'archipel ne connaît ni statut ni structures juridiques et l'incohérence règne. Paris et Londres, qui préfèrent laisser agir leurs citoyens en espérant qu'ils prendront le dessus sur leurs rivaux, sont cependant obligés d'intervenir sous la double menace du désordre interne de l'archipel et d'une possible intervention allemande. L'Allemagne revendique en effet des droits dans certaines îles de l'archipel et manifeste en 1903, contre l'arrivée de colons français dans l'île d'Epi et à Port-Sandwich. La France et la Grande-Bretagne, au nom de l'Entente cordiale, se retrouvent à la table de négociations en 1904.

C. Le condominium "de jure"

Malgré de profondes divergences, notamment en matière de droit foncier et du traitement des Mélanésiens, les gouvernements français et britannique s'associent pour administrer les Nouvelles-Hébrides à partir d'octobre 1906. Le territoire est décrété "d'influence commune" et "indivisible". Échappant au partage territorial, il succombe cependant au partage administratif et politique. L'archipel est en effet doté d'une triple administration, deux gérées séparément par le résident-commissaire respectif des deux métropoles en place à Port-Vila et une, l'administration mixte, gérée conjointement. Les fonctions regroupées concernent celles qui touchent au domaine public, par exemple le maintien de l'ordre, les services tels les Postes, les Travaux publics, les Services financiers etc. Le domaine privé reste du ressort des administrations séparées. Ainsi les ressortissants étrangers, espagnols, scandinaves, allemands, chinois ou autres sont invités à choisir entre le régime britannique et français. Les Mélanésiens, pour leur part, sont privés de citoyenneté. Ni français, ni britannique leur statut est celui de "sujets" placés sous "l'influence commune" de la double administration (Bonnemaison, 1986b).

En fait la majorité de la population mélanésienne n'est même pas au courant de la mise en place du condominium. Les nouvelles autorités ne se préoccupent guère de la population autochtone, si ce n'est dans le cadre des disputes foncières. Délaissés, les Mélanésiens vivent à l'écart des prises de décision mais jouissent paradoxalement d'une certaine marge de manœuvre sur le terrain où ils forment de nouvelles relations sociales avec divers partenaires européens qu'il s'agisse des colons, des missionnaires, des aventuriers ou des traders (Mac Clancy, 1981 et Bonnemaison, 1986b).

La terre pour les colons

La pièce maîtresse de la convention francobritannique de 1906 est l'établissement du tribunal mixte, institution juridique chargée de des conflits entre Européens traiter Mélanésiens, en particulier dans le domaine foncier, et composée d'un président espagnol assisté d'un juge français, d'un juge britannique et d'un procureur belge. La composition du tribunal censée faire preuve de son impartialité, devint en fait le symbole de l'inefficacité et des lenteurs administratives du condominium. Son interprète était obligé de travailler en quatre langues: anglais, français, bislama et espagnol (le président devant être désigné par une puissance neutre ; et l'Espagne ayant été choisie en raison de la découverte de l'archipel par de Ouiros). Dans une anecdote amusante l'un des interprètes du tribunal, un certain Fletcher, n'hésita pas à avouer dans une de ses lettres "qu'il se couchait le soir très fatigué, cela d'autant plus que le président espagnol était atteint de surdité".

Pourtant la tâche principale et très sérieuse du tribunal était d'immatriculer, selon les directives des deux puissances de tutelle, les terres revendiquées par les colons français en grande majorité. La nomination d'un "avocat des indigènes", censé représenter les intérêts des Mélanésiens, n'entrava pas l'objectif véritable du processus qui est de régulariser la présence européenne.

Forts de cet appui légal (même si en fait l'immatriculation se fait très progressivement pour ne pas dire lentement - le premier jugement attribuant un titre foncier à lieu en 1929 et à la veille de l'indépendance en 1980, il reste encore une multitude de cas à juger), les colons s'installent de plus en plus nombreux dans l'archipel. En 1906 il y a 401 Français qui occupent 8 100 hectares et 228 Britanniques qui en occupent 3 000. En 1910 ils sont respectivement 566 et 288. En 1929 il existe 69 exploitations agricoles françaises contre 19 exploitations anglaises et en 1936 il y a dix fois plus de Français que d'Anglo-Saxons (Mac Clancy, 1981 et Bonnemaison, 1986b). Ce décalage contribue peut-être à expliquer le plus grand attachement manifesté par la France à l'égard des Nouvelles-Hébrides à l'approche de l'indépendance.

Alors que les colons s'attachent à développer leurs exploitations avec le consentement implicite des autorités condominiales, les Mélanésiens, encore sous le choc du "contact sauvage" du XIXº siècle, tentent de remettre en place un ordre social s'accordant avec le nouveau paysage politique des Nouvelle-Hébrides.

IV. LA RESTRUCTURATION DE LA SOCIÉTÉ MÉLANÉSIENNE

Frappée par des épidémies dévastatrices et par l'introduction de l'esprit marchand européen, la société mélanésienne subit une mutation profonde. La présence sur le terrain de commerçants coprah-maker, de colons et de recruteurs plonge les Mélanésiens dans de nouveaux schémas économiques qu'ils ne contrôlent pas. L'équilibre politique traditionnel est rompu; l'autorité des Grands Hommes et la coutume sont parfois remises en question par les recrutés de retour chez eux: les anciennes

alliances se défont, d'autres se créent, et le cloisonnement entre groupes du rivage et groupes de l'intérieur tend à s'accentuer.

Délaissée par les structures administratives qui ont très peu d'impact en dehors des zones urbaines, la société mélanésienne cherche, par ses propres movens, à se placer en tant au'acteur sur le nouvel échiquier politique fondé par le pouvoir blanc. La stratégie de prédilection sera dès lors de faire un choix entre l'adoption ou le refus d'adhérer à l'une des diverses églises présentes sur le terrain ; un choix qui implique d'un côté l'intégration à la société moderne avec tous les avantages financiers et économiques qui en découlent, mais en tentant de la contrôler, et de l'autre, le refus d'admettre une quelconque participation ou ingérence des Européens dans les affaires mélanésiennes au niveau local.

1) Les adeptes du christianisme

Ce sont les groupes les plus accessibles et les plus en contact avec les Blancs, c'est-à-dire ceux du littoral, qui adhèrent les premiers au christianisme. L'église leur apparaît d'abord comme une forme de protection contre la présence des agents économiques du pouvoir blanc, un moven de se démarquer de la société coloniale. Mais elle doit aussi et surtout leur permettre d'accéder au savoir sacré détenu par ces étrangers, ce "mana" blanc qui semble être à la base de la manne économique qui entoure les Européens et sans lequel les Mélanésiens ne peuvent espérer rivaliser avec eux. En somme, c'est dans le christianisme qu'ils cherchent les clés de la richesse matérielle des Blancs (Bonnemaison, 1986). Mais l'église est également envisagée comme une porte d'accès à la modernité, comme un outil par lequel les Mélanésiens peuvent tenter d'enrayer la domination européenne et se hisser au même niveau que les Blancs.

Face aux diverses églises qui sollicitent leur âmes, les communautés locales font un choix souvent conscient et délibéré. Celui-ci se fait souvent en fonction de schémas anciens d'alliances et de clivages entre territoires voisins. Deux groupes rivaux sur le plan coutumier

ne peuvent adopter la même religion : si l'un devient presbytérien, l'autre cherche une autre église, peut-être catholique ou "Church of Christ", peu importe. C'est ainsi que l'on voit certaines régions avant été converties à telle église, se reconvertir en masse quelques années plus tard, dans le seul but de se démarquer d'un groupe dominant et d'affirmer leur autonomie politique (Bonnemaison, 1986b). Par contre les groupes alliés ré-affirment et renforcent leurs liens en choisissant de s'unir à l'intérieur d'une même sphère d'influence religieuse. Ainsi la fragmentation évangélique de l'archipel reflète en grande partie le paysage politique proprement mélanésien, avec ses clivages, ses rivalités et ses alliances entre groupes territoriaux. Pour Joël Bonnemaison: "... Les missionnaires européens furent dans l'affaire "choisis" beaucoup plus qu'ils ne choisirent. Les sociétés locales les utilisèrent à leur insu dans le règlement de leurs conflits internes." (Bonnemaison, 1986b).

Le choix se fait également selon des calculs d'avenir. Plusieurs critères entrent alors en compte : la "puissance matérielle" de l'église, (permettra-t-elle de rivaliser avec d'autres groupes et avec les Européens ?); son "efficacité éducative", c'est-à-dire sa capacité à apporter un nouveau savoir; ses débouchés sur le monde extérieur qui est porteur d'innovations, de richesse mais aussi d'incertitude, et le degré d'autonomie qu'elle permet d'avoir visautres communautés locales des (Bonnemaison, 1986b). Une déception dans l'un de ces domaines entraîne une remise en question et explique aussi les reconversions fréquentes de communautés que les missionnaires pensaient acquises à leur cause.

2) La stratégie des églises

Les églises elles-mêmes tendent à se partager les territoires d'évangélisation en se référant à la réalité socio-politique des communautés à convertir. Elles commencent d'abord par occuper le terrain en tenant compte de ses lieux-clés, c'est-à-dire des points stratégiques dans l'organisation spatiale mélanésienne, avant de se préoccuper des âmes. L'église anglicane et presbytérienne, les premières en place, se divisent (selon les termes d'un accord conclu en 1881) l'archipel en deux zones qui coïncident en gros avec la répartition des ensembles culturels mélanésiens. Les missionnaires presbytériens héritent ainsi des parties ouest, centre et sud de l'archipel et les Anglicans, du nord-est (Pentecôte, Maewo, Aoba et Banks). Les catholiques, derniers arrivés, occuperont l'espace délaissé par les églises anglo-saxonnes qui ont été repoussées par les adeptes de la coutume longtemps restés païens.

Chaque église tente aussi de construire un nouveau modèle social, en fonction de ses préjugés et en tenant plus ou moins compte du milieu et des mœurs mélanésiens. Cette diversité est génératrice d'une certaine liberté de choix mise à profit par les communautés locales. Ainsi, il arrive que les Mélanésiens eux-mêmes aillent réclamer l'installation de la mission desirée dans leur territoire. Certains, convertis sur les plantations australiennes ou fidjiennes, font venir des missionnaires dans leur communauté à leur retour. Le choix s'opère plus souvent selon des critères d'ordre politique et culturel que purement religieux, car ce que chaque église propose, au-delà de l'adoption d'une nouvelle foi, est une véritable réorganisation de la société avec une participation et une liberté d'action plus ou moins restreinte des convertis.

3) Le modèle presbytérien

L'église presbytérienne, la première aux Nouvelles-Hébrides, impose un ordre qui rejette en bloc la coutume. Elle regroupe autour de la mission, ou de la "Skul" (mot bislama signifiant école et qui décrit le village chrétien au sein duquel sont formés les "teachers" qui iront répandre l'évangile) un parti chrétien composé en majorité d'habitants du rivage qui ont déjà eu de nombreux contacts avec le monde blanc et qui le plus souvent n'ont pas un statut coutumier très élevé. Les partisans de la "Skul" s'opposent irrévocablement à ceux de la "Kastom", les grands de la coutume, qui attachés à leur position au sein de la société traditionnelle, forment le "parti païen" et se retranchent dans les territoires plus inaccessibles.

Les convertis cessent toutes leurs activités coutumières au nom du puritanisme presbytérien. Interdiction de danses, de chants, de rites de passage, de pratiques magiques, de polygamie; obligation du port de cheveux courts, de robes, de pantalons etc. Ceux qui enfreignent les bonnes mœurs sont jugés par leurs aînés, membres zélés des tribunaux locaux ("local courts") et chassés par la police locale. Les punis sont condamnés à des travaux forcés pour le compte de la mission. À Tanna, les missionnaires presbytériens mettent en place une véritable théocratie, choisissant deux Grands Hommes du rivage comme Chefs-Rois ("Paramount Chiefs" - concept inconnu dans la coutume des Mélanésiens néo-hébridais) qui sont chargés de gouverner l'île au nom de l'église (Mac Clancy, 1981). La "Tanna Law" dressée par la mission, appliquée par la justice et les forces de répression des convertis, et approuvée par l'administration condominiale, se heurte à la profonde résistance des païens.

L'éthique protestante alliant le travail à la moralité, la mission encourage également un "travail chrétien" qui pousse les convertis à se lancer dans l'agriculture commerciale, notamment dans la fabrication de coprah, qui deviendra le principal produit d'exportation de l'archipel (Bonnemaison, 1986b, p. 368). C'est une introduction à l'économie moderne qui servira à conforter la majorité des presbytériens dans leur lutte en faveur de l'indépendance politique de l'archipel à partir des années 1970, alors que celle-ci est rejetée par les partis coutumiers alliés à l'église catholique et à l'administration française.

Aux 26 missionnaires presbytériens européens présents dans l'archipel en 1900, se substituent petit à petit des Mélanésiens puisés parmi les teachers (il sont au nombre de 313 en 1900) formés dans les "skuls" locales. En 1948 l'église presbytérienne des Nouvelles-Hébrides est déclarée indépendante et se sépare de son église mère. Son premier "Moderator", le révérend Milles explique dans son livre qu'"une église indépendante est un prélude et une préparation à une nation indépendante" (Cité in

Bonnemaison, 1986b). Le pari politique qu'ont fait les adeptes mélanésiens de l'église presbytérienne par missionnaires européens interposés au XIX^e siècle, reste d'actualité à la veille de l'indépendance des Nouvelles-Hébrides et dans le paysage politique actuel du Vanuatu.

4) Les pédagogues anglicans

Moins doctrinaux et sévères que leurs homologues presbytériens, les missionnaires anglicans présents dans l'archipel ont surtout vocation à évangéliser et à éduquer les Mélanésiens sans se heurter aux pratiques traditionnelles dans la mesure où celles-ci n'entrent pas directement en conflit avec les principes chrétiens (Bonnemaison, 1986b). Leur méthode consiste au départ moins à occuper directement le terrain qu'à former des "teachers" mélanésiens et à s'attacher à la "localisation" des prêtres.

Le diocèse anglican de Mélanésie se sépare de l'église mère néo-zélandaise dès 1861. Sur le terrain, qu'ils occupent de plus en plus à partir des années 1880 pour contrer l'accroissement du nombre de colons et de commerçants européens, et l'arrivée des catholiques, les missionnaires anglicans ne tentent pas de briser l'organisation spatiale mélanésienne, mais plutôt de s'y adapter. La "distribution de l'habitat traditionnel dispersé" est respectée, assurant ainsi la cohérence sociale des groupes touchés. Des paroisses régionales sont établies dans le voisinage des grandes écoles anglicanes (Bonnemaison, 1986b).

L'ordre politique coutumier désavoué par les convertis dans certaines régions, est remanié par les anglicans. Le système de grades est généralement remplacé par des conseils locaux élus qui initient de nouvelles règles et lois sociales, en collaboration avec les missions. Mais les territoires en marge des paroisses continuent à adhérer aux pratiques coutumières même si celles-ci sont quelque peu modifiées ou christianisées. Les Anglicans imposent peu d'interdits; les convertis choisissent souvent eux-mêmes d'abandonner ou de maintenir certaines facettes de la société ancienne.

Les territoires anglicans forment ainsi des entités quasiment autonomes au sein desquelles la population mélanésienne, encadrée par les "teachers", la "skul" et les conseils locaux, est appelée à participer aux décisions sociales, politiques et économiques (Bonnemaison, 1986b). Soutenue par l'administration britannique et par ses propres moyens financiers, la Melanesian Church anglicane constitue progressivement l'un des pôles politico-religieux de l'archipel au sein duquel se dégagera une élite mélanésienne dont le leitmotiv sera l'alliance entre l'église et la coutume dans la modernité et l'indépendance.

5) Les catholiques : l'alliance avec la coutume

Défavorisés par une arrivée tardive et par un manque de moyens matériels, les missionnaires maristes se heurtent sur le terrain évangélique à une domination anglo-saxonne. Sollicités en 1884 par John Higginson, qui cherche à enrayer la progression de la foi protestante parmi les Mélanésiens de peur que cela ne mène à une annexion britannique, les prêtres catholiques sont immédiatement victimes d'une stigmatisation politique. Considérée comme la représentante de la société coloniale française, l'église catholique qu'on baptise la "franis skul" (école française), entre d'emblée en conflit avec les partisans de l'église presbytérienne et recueille le soutien des Mélanésiens restés jusqu' alors en marge de l'évangélisation.

Dotés d'une philosophie humanitaire et même "progressiste", les pères maristes n'imposent pas de projet social aux Mélanésiens. Ils n'interviennent guère dans les affaires "intérieures" de leurs convertis mais leur demandent d'observer les règles catholiques de base et de se plier aux sacrements. La coutume et les croyances mélanésiennes sont respectées; les maristes y cherchent volontiers la preuve d'une prédisposition naturelle envers la foi chrétienne.

Leurs premières tentatives de conversions sur le terrain ne rencontrent cependant aucun succès. Ayant cherché à s'installer dans les quelques régions dénuées d'une présence missionnaire préalable, ils sont vite rejoints par leurs homologues presbytériens qui cherchent à enrayer leur action. Les maristes souffrent de la comparaison avec leurs rivaux protestants: leurs vœux de chasteté et de pauvreté sont considérés comme une marque de faiblesse par les Mélanésiens. Sans femme, sans enfants, sans ressources et sans appui extérieur apparent (les maristes ne disposent pas de ces bateaux-cargos tournant dans l'archipel qui ont tant compté dans la réussite protestante), les missionnaires catholiques sont considérés comme des êtres impuissants et donc inutiles.

C'est néanmoins la lutte entre les deux églises rivales qui permet, dans certaines régions (notamment à Malakula et Santo), et à long terme, aux catholiques d'attirer des adeptes. En s'opposant aux partis chrétiens soutenus activement par les presbytériens, les partis païens souffrent de récriminations de toutes sortes et font appel, pour se défendre, aux services des pères maristes. C'est ainsi que les pères catholiques, gagnent petit à petit et sans l'avoir recherché, la réputation de défenseur et d'allié de la coutume. Ils sont investis dans ce rôle par les Mélanésiens qui se servent habilement des antagonismes intra-missionnaires pour régler leurs querelles intestines. L'affrontement entre maristes, protecteurs de la coutume et presbytériens, représentants de la "frange moderniste", déborde le cadre religieux pour venir se greffer sur le centre des préoccupations politiques de l'archipel.

C'est à partir des années 1930, que la mission catholique commence à enregistrer un nombre croissant de convertis (3), alors que l'entreprise des missionnaires anglicans et presbytériens stagne déjà depuis longtemps. Tardivement convertis, ce sont donc les partisans de la coutume qui viennent en majorité et en dernier lieu, remplir les rangs catholiques.

La "localisation" des prêtres catholiques prend également du retard par rapport à celle des églises protestantes. Le premier prêtre mélanésien de l'archipel est ordonné en 1955. Plus nombreux aujourd'hui, au moment de l'indépendance en 1980, ils n'étaient pourtant que quatre, dont deux vivant à l'étranger. Le travail des missionnaires est néanmoins facilité par la prise en charge de l'enseignement catholique francophone par la Résidence de France en 1973. Mais ce rapprochement officiel entre l'église et l'administration, allié à la complicité entre catholiques et coutumiers, et le manque de cadres mélanésiens au sein de la mission, forment un ensemble d'éléments qui vont être sévèrement critiqués dans les années 70 par les Mélanésiens partisans de l'indépendance nationale, qui trouvent des appuis dans l'administration britannique et dans les église presbytériennes et anglicanes.

6) Les églises américaines

Parmi les quelques églises marginales qui se sont implantées dans l'archipel, la plus ancienne, l'église adventiste du Septième Jour ou SDA ("Seventh Day Adventist"), recueille le plus grand nombre d'adeptes. établie aux Nouvelles-Hébrides dès 1917, la SDA connaît un succès rapide surtout parmi les Mélanésiens déjà christianisés, presbytériens en particulier. C'est attirés par la doctrine millénariste, basée sur le retour proche du Christ sur terre, et par la stricte observance de certains tabous, notamment alimentaires, deux fondements de la SD qui "entrent bien dans les schèmes mentaux traditionnels", que les anciens presbytériens rejoignent cette nouvelle église (Bonnemaison, 1986b). D'autre part, son origine américaine lui permet de se distinguer des églises européennes très liées au pouvoir condominial et de se poser en alternative pour les Mélanésiens. Ses atouts matériels (en 1950 la SDA dispose déjà de trois bateaux desservant les différentes missions adventistes) et sa doctrine encourageant le développement économique et la libre entreprise, sont autant de facteurs qui la rendent prestigieuse aux yeux d'une population en quête de richesse et de modernité (Bonnemaison, 1986b).

De la sorte la communauté adventiste (6 % de la population en 1967) est celle qui est aujourd'hui la mieux insérée dans les circuits

⁽³⁾ En 1931 l'archipel compte 3 000 catholiques baptisés ; en 1965 ils sont 7 828 et en 1979, 10 502, soit 14,8 % de l'ensemble de la population de l'archipel. Voir Bonnemaison, 1986b.

économiques modernes de l'archipel. Les "réussites" individuelles ; exploitants de coprah, chauffeurs de taxis par voiture ou bateau, commerçants etc., sont nombreuses. Les adventistes vivent dans des villages propres, bien tenus, aux maisons modernes et ordonnées. La coutume ne fait plus guère partie de leur vie.

Les adhérents de l'église Church of Christ, moins nombreux que les Seventh Day Adventist, n'ont, quant à eux, pas tous renoncé à la coutume. Certains, dont la communauté des Ndui-Ndui, d'Aoba, collectivité vivant en quasi-autonomie, se sont joints à la veille de l'indépendance, aux groupes coutumiers et néocoutumiers opposés aux presbytériens. En fait cette église, très vite prise en main par les leaders locaux, s'est distinguée par son opposition au pouvoir central condominial et aux églises dominantes. Elle a donc rapidement assumé un rôle davantage politique que proprement religieux qu'elle conserve aujourd'hui (Bonnemaison, 1986b).

Un nouvel équilibre politique

L'évangélisation de la majorité de la population de l'archipel entraîne le renouvellement du paysage politique interne mélanésien. Les territoires réduits et fragmentés des groupes locaux traditionnels sont désormais répartis en aires religieuses étendues et quasiment autonomes ; les anciennes alliances limitrophes traversent les frontières de la coutume pour occuper un vaste espace de solidarité entre adeptes d'une même foi. De nouveaux mais moins nombreux clivages, basés sur les antagonismes franco-britannique, catholique-protestant, se substituent aux divisions ancestrales.

Le résultat est cependant ambigu : les frontières anciennes maintenues en place par les "tabous" de circulation séparant les groupes voisins, s'écroulent avec l'abandon de certaines mœurs coutumières, permettant à des relations de se développer entre territoires "ennemis" d'hier. Mais elles sont remplacées par "de nouvelles et hermétiques frontières" qui séparent les partisans des diverses religions et réduisent considérablement les contacts entre groupes qui étaient alliés au sein de la coutume, mais qui ne pratiquent plus la même religion. Ce phénomène à double tranchant est décrit par Joël Bonnemaison: "La vision de relation chaude qui unit les frères à leurs beaux-frères réels, classificatoires ou potentiels, des territoires voisins, s'est donc étendue aux membres d'une même église, tandis que la relation froide de méconnaissance, voire d'hostilité, s'est appliquée ou fut longtemps appliquée aux membres des autres églises" (Bonnemaison, 1986b).

Tout l'impact du christianisme, imposé par les forces extérieures et façonné par les Mélanésiens, réside donc dans la distribution de nouvelles limites et règles du jeu politique aux Nouvelles-Hébrides. Plus rigides que celles qu'elles ont remplacé, ces frontières modernes permettent cependant à la société mélanésienne de maintenir une séparation entre groupes qui se veulent distincts et différenciés les uns par rapport aux autres, ce qui pour eux est, en quelque sorte, le gage de la conservation d'une autonomie locale basée sur le consensus, la diffusion et la décentralisation du pouvoir. Ainsi l'unité politique, quoique plus tard préconisée par les partisans de l'Indépendance de l'archipel, n'apparaît pas tout de suite comme la priorité des Mélanésiens, qui en majorité, résonnent en termes locaux ou régionaux.

V. L'ÉMERGENCE DES MOUVEMENTS POLITIQUES MÉLANÉSIENS

A. Les voies de la modernité

À travers leurs contacts avec les Européens, colons, commerçants et missionnaires confondus, les Mélanésiens cherchent avant tout à découvrir l'origine de la fabuleuse richesse des Blancs. Il leur semble que l'accès à cette source illimitée de biens matériels leur ouvrirait la porte du pouvoir. Ils échapperaient ainsi à la tutelle blanche et pourraient redevenir maîtres de leur territoire.

Mais dans cette quête de "modernité", tous ne choisissent pas la même voie. Les plus pragmatiques, prenant exemple sur les colons, s'intègrent à l'économie marchande, exploitant eux-mêmes des plantations de cocotiers sur leurs propres terres. Les millénaristes, plus imbus de spiritualisme, attendent l'arrivée d'un temps meilleur (ou d'un retour au temps des origines) auquel ils se préparent en délaissant toutes les parures de l'homme blanc, comme l'argent, l'école et l'église, et en rejetant la présence des missionnaires. D'autres encore, misant sur le savoir blanc et chrétien, choisissent de poursuivre leur formation au sein de la "skul" de leur choix pour devenir les premiers cadres mélanésiens.

Tous suivent leur propre itinéraire à l'écart de l'administration coloniale qui intervient peu dans les affaires mélanésiennes parce que la société locale la repousse et ne fait appel à elle que très rarement, et aussi parce qu'elle n'en a pas les moyens et que l'ordre est de toute façon maintenu par l'action missionnaire. Pourtant, à partir des années 1930, frustrés dans leur quête incessante, les esprits s'agitent, l'impatience gagne certaines régions, des mouvements s'ébauchent. Des revendications curieuses et inattendues prennent l'administration dépourvu. A Santo, Tanna et Malekula, certains groupes se révoltent contre l'ordre chrétien et colonial et s'apprêtent à accueillir la venue de biens "cargo". C'est dans cette atmosphère foisonnante et volatile qu'éclate la deuxième guerre mondiale, événement qui plonge l'archipel dans une activité frénétique et sans précédent.

La présence américaine et la participation mélanésienne

La population néo-hébridaise se mobilise face à la menace japonaise. Mélanésiens et Européens s'engagent côte à côte dans la force de défense des Nouvelles-Hébrides, chargée de surveiller l'archipel et entraînée par des soldats australiens. Les plus âgés rejoignent l'unité de défense civile qui protège Port-Vila (Mac Clancy, 1981).

Les Américains débarquent en mai 1942 et installent, sans perdre de temps, d'immenses bases aéro-navales à Vate et à Santo. Les infrastructures sont impressionantes; ils construisent des aérodromes, des ateliers, des garages, des hangars, des quais, des docks, des hôpitaux, des maisons, des courts de tennis et plus de cin-

quante kilomètres de routes. Leurs installations sont munies d'éléctricité, d'eau courante, de système téléphonique, de réfrigérateurs, de radios branchées sur hauts-parleurs diffusant musique et informations à longueur de journée. Ils disposent d'une quantité époustouflante de véhicules de toute sorte ; jeeps, camions tout terrain, bulldozers, barges de débarquement, sans compter les avions et navires, dont une centaine sont en permanence stationnés à Santo. Les campements sont entourés d'une circulation permanente.

C'est au cœur de cette activité trépidante de quelque 100 000 militaires américains que se trouvent plongés les Mélanésiens qui se précipitent pour obtenir des contrats de trois mois sur les bases de Port-Vila et de Santo. Ils sont 10 000, venus des quatre coins de l'archipel, à se faire embaucher pour travailler comme dockers, comme manuels et comme domestiques auprès des Américains. La paie est bonne, les soldats américains sont en majorité généreux et gentils, et ils sont surtout dénués de ce sentiment de supériorité que les Mélanésiens ont si souvent rencontré chez les colons. D'autre part, les Noirs américains travaillent auprès des soldats blancs dans une apparente coopération et respect mutuel. C'est là une découverte importante, faite par un grand nombre de Mélanésiens.

Le retrait des troupes américaines est tout aussi impressionnant que le fut leur arrivée. Pressée de partir après trois ans de présence aux Nouvelles-Hébrides et dans le Pacifique, l'armée américaine ne ré-embarque pas tout son matériel. Des quantités de véhicules sont bradés à des prix dérisoires. On se déplace de Nouvelle-Zélande, d'Australie et de Nouvelle-Calédonie pour venir acheter des jeeps et des camions à 25 dollars. L'administration condominiale achète des hangars entiers sans en connaître le contenu. Incapable de se débarrasser de tout ce matériel et craignant des répercussions défavorables sur le marché américain, l'armée décide de détruire les équipements neufs qu'elle a abandonnés. Ainsi sont jetés à l'eau camions, matériels laissés dans les campements, ambulances, bulldozers, tanks, articles de cuisine, etc. Les spectateurs mélanésiens assistent sans en comprendre le pourquoi, à ce spectacle étonnant. Pour certains c'est la confirmation d'un âge d'or à venir, la preuve qu'ils peuvent se défaire de leur argent et de tous les biens matériels que stockent les Blancs. D'autres viennent récolter des objets abandonnés en vrac à la "Million Dollar Point" pour alimenter leurs villages et familles (Mac Clancy, 1981).

Cet événement cataclysmal qu'est la présence américaine joue un rôle moteur dans "l'avancée" des populations mélanésiennes dans la modernité, même si celle-ci est appréhendée de façon différente selon les régions et les mentalités. L'administration, plongée dans une profonde apathie durant la guerre et l'aprèsguerre, a du mal à se remettre en marche. Elle ne se relèvera que vers la fin des années cinquante, et tentera d'encadrer les Mélanésiens, dont le nombre augmente au même rythme que leur revendications politiques, en développant des services nationaux français et britanniques dans les domaines de l'enseignement, des services de la santé etc. Les Mélanésiens, longtemps délaissés deviennent un enjeu franco-britannique. Mais il existe déià au sein de cette population une tradition, courte mais déterminée, de rébellion et de volonté d'autonomie, d'abord exprimée par des mouvements régionaux, puis par de véritables partis politiques.

B. La contestation politique

La révolte contre l'ordre colonial, dans laquelle s'engagent certains groupes locaux et régionaux dès la fin des années trente et surtout après la deuxième guerre mondiale, prend globalement trois formes qui souvent s'entrecoupent et se confondent. L'intégration à l'économie moderne est la solution plus souvent choisie par la population du littoral. Les man bus, pour leur part ont tendance à se replier dans la coutume, refusant catégoriquement et parfois de façon virulente, toute assimilation à la vie européenne tandis que les jeunes cadres urbains, issus des collèges missionnaires, s'appuient sur leur nouveau savoir pour

contester les Européens sur la base de la morale politique et de la légalité des institutions.

1) Les tentatives de sociétés modèles

Dès les années 1910 les populations littorales d'Aoba et des Banks renonçent à la coutume, abandonnent le système à grades, l'élevage de cochons et l'horticulture, et se lancent à fond dans la production commerciale de coprah. Ils refusent désormais de travailler dans les plantations des colons et petit à petit l'île se couvre de cocoteraies qui leur appartiennent. Ces sociétés du rivage remplissent ainsi un double objectif: en occupant et en exploitant elles-mêmes d'importantes surfaces, elles font obstacle aux éventuelles tentatives d'aliénation foncière par les colons (étant donné que le droit condominial comme d'ailleurs la coutume mélanésienne, a tendance à favoriser celui qui occupe le terrain). Par ailleurs, en devenant elles-même propriétaires et exploitantes, elles s'affranchissent en partie du pouvoir colonial et de l'influence des Européens sur le terrain. Le cocotier devient en quelque sorte un "arbre politique" (Bonnemaison, 1986b).

2) La Malnatco

C'est un homme d'Aoba, Paul Tamlumlum qui est à l'origine de la création de la "Malekula Native Company" (Malnatco) en 1939. Son objectif est de constituer une société autonome et autosuffisante, axée sur l'exploitation et le commerce du coprah. La Malnatco préconise l'établissement de ses propres routes, ses écoles, ses hôpitaux et ses maisons avec tous les conforts modernes dignes des Européens. Le financement provient d'un travail agricole communautaire, avec un supplément de maind'œuvre des réfugiés Big Nambas du Nord de Malekula, pour les cocoteraies. Des réseaux commerciaux sont établis avec les régions voisines, au sud de Santo, à Pentecôte et à Ambrym, où la Malnatco est également implantée et gère des magasins coopératifs. Une "alliance" est formée avec un homme d'affaires européen, Donald Gubbay, qui est chargé d'assurer la liaison entre la Malnatco et "le monde de l'économie monétaire" (Guiart, 1983).

Mais l'expérience de cette société modèle tourne court en raison de la mise à l'écart par les autorités condominiales de la direction de la Malnatco, accusée par les réfugiés Big Nambas de les avoir exploités. D'autre part les activités malhonnêtes de Donald Gubbay qui n'hésitait pas à se servir généreusement dans la caisse collective, ruinent le mouvement. La Malnatco se sépare de Gubbay (paradoxalement protégé par la résidence britannique qui voit en lui un homme entreprenant et dynamique), mais sans doute trop tard. La "Malekula Native Company" s'effondre progressivement et se dissout en petites organisations locales parsemées dans la région nord de l'archipel (Guiart, 1983).

3) Le Nagriamel

Inspiré en partie de l'expérience de la Malnatco, le mouvement du Nagriamel (dont le nom est obtenu en liant les deux mots namele - feuille d'une plante qui symbolise l'homme, la coutume, la loi et le tabou - et nagria - feuille employée comme cache sexe masculin, symbolisant le corps et la paix) allie le commerce, la coutume et le christianisme. Son président, Jimmy Stevens Moses, le décrit ainsi : "Le Nagriamel est basé sur le respect de la coutume tribale, sur le respect des libertés individuelles et sur la conviction que la libre entreprise est la meilleure méthode pour développer notre pays" (Stevens, 1977). Ce mouvement se situe de la sorte à la rencontre de trois modes de pensée distincts dont il tente de résoudre les contradictions pour établir une nouvelle société mélanésienne revalorisée et sûre d'elle, prête à affronter la tutelle blanche.

Fondé en 1964 par Paul Buluk, chef coutumier de Santo et Jimmy Stevens, un métis d'origine tongienne et écossaise, la fédération du Nagriamel est née d'un mouvement de contestation organisé contre l'aliénation foncière du "dak bus" (la forêt dense) de Santo à la fin des années cinquante. À cette époque les colons se lancent dans l'élevage comme activité complémentaire à la cocoteraie, et cherchent à agrandir leurs domaines. Ils commencent à débroussailler les plateaux en arrière des plan-

tations et à occuper des terres qui leur appartiennent en droit mais que les Mélanésiens considèrent inaliénables puisqu'ils continuent à y cultiver leurs jardins, à y chasser et même parfois à y vivre. Le chef Buluk fait d'abord appel aux autorités condominiales pour qu'elles mettent fin à cette nouvelle aliénation. Devant le refus du gouvernement d'intervenir, Buluk et les siens sabotent les efforts des colons; ils arrachent des piquets, coupent les barrières délimitant les nouvelles propriétés et tuent du bétail. L'administration, inquiétée par ces développements et faisant prévaloir le droit condominial, condamne Buluk à six mois de prison.

C'est à sa sortie qu'il crée avec Jimmy Stevens, le village de Vanafo (ou Tanafo - ce qui signifie panier de fruits), à sept kilomètres de la côte et à une trentaine de kilomètres de Luganville, sur des terres qu'il revendique comme appartenant à ses ancêtres. Là, les deux hommes établissent leur communauté modèle. ouverte à tous les autochtones qui veulent s'unir contre l'exploitation foncière des colons, et travailler ensemble à l'écart des deux gouvernements du condominium. Ils ne sont que sept personnes au départ mais bientôt leur message se répand, et petit à petit de nouvelles familles s'installent (500 personnes en tout), défrichent le "bush" et travaillent pour obtenir un terrain de 1 hectare qui leur appartient au bout de cinq ans de participation active au développement économique du village (Stevens, 1977). Les frontières de Vanafo sont délimitées par des barrières et des portails avec des paneaux, pour symboliser la volonté du mouvement de se démarquer des plantations européennes avoisinantes en employant des signes compris par tous, et d'affirmer son occupation permanente du sol.

Les activités économiques des membres du Nagriamel sont organisées par "l'Union Labour Board Office", sorte de ministère des Travaux publics, qui dirige l'exploitation collective de terrains réservés à la production commerciale. Tous les villageois doivent consacrer, en théorie, un ou deux jours par semaine à la "ferme" qui produit du riz, des arachides et des

patates douces destinés à la vente. En fait ces "jardins publics" sont souvent négligés par les membres du groupe qui cultivent surtout leurs jardins individuels et travaillent parfois dans les plantations des alentours. Le cheptel de la commune, composé d'une trentaine de porcs et de quelques bœufs, souffre du même désintérêt. Cependant l'essentiel pour les leaders du Nagriamel ne réside pas dans le concret mais plutôt dans l'exercice d'une autonomie plus symbolique que réelle. Dans la philosophie de Stevens le politique, en l'occurrence le fait de bâtir une société défiant l'autorité du condominium et revendiquant sa coutume face à la domination européenne, prime par rapport à l'économique.

Un grand nombre des adeptes du Nagriamel (ils sont 15 000 à 20 000 adhérents à travers l'archipel) qui résident à Vanafo, quartier général du mouvement, sont originaires des îles voisines d'Aoba, d'Ambrym, de Paama, d'Epi et de Pentecôte. Les plus nombreux, ceux de la communauté "Church of Christ" des Ndui Ndui d'Aoba, et qui jouent un rôle actif au sein du village, rejoignent le mouvement à partir de 1967, après que Jimmy Stevens se soit lui-même rallié à cette église et l'ait introduite à Vanafo. Les réunions du comité, principal organe de délibération du mouvement sont désormais ouvertes et closes par une prière d'inspiration "Church of Christ". Le Nagriamel est fortement imprégné de cette église marginale américaine, très vite prise en main par des leaders et des teachers locaux dès son apparition dans l'archipel et qui a une grande volonté d'indépendance par rapport aux autorités condominiales et aux églises "établies". La philosophie des Church of Christ, qui à la fois milite en faveur de la libre entreprise, du laissezfaire économique, et prêche un certain millénarisme, s'accorde parfaitement avec les objectifs du mouvement. Cependant le Nagriamel n'exclut pas les membres des autres religions, malgré la méfiance de Stevens à l'égard des grandes églises, et cherche au contraire à attirer et à rassembler tous les "natives" quelque soit leur affiliation évangélique, sous la bannière du Nagriamel (Hours, 1974).

Malgré de nouvelles campagnes d'occupation et de sabotage de terrains aliénés par les Européens, Stevens ne parvient pas à obtenir la majorité des terres qu'il revendique pour les adeptes de son mouvement. D'autre part le Nagriamel ne prend aucun essor économique; les membres mélanésiens restent toujours aussi dépendants financièrement du pouvoir blanc. Certains se découragent, ne croient plus en Stevens. D'autres lui reprochent sa mégalomanie, sa polygamie et son adoption blasphème du nom de Moïse ainsi que son passage de grades pour devenir chef coutumier alors qu'il était sans statut traditionnel au départ. Les autorités condominiales le considèrent avec méfiance ; elles le prennent pour un illuminé, potentiellement dangereux, et capable de semer la révolte parmi les Mélanésiens.

En 1968, il est emprisonné dans le cadre de sa lutte contre l'aliénation foncière. Ne trouvant pas d'avocat à sa convenance à Port-Vila et après avoir lu dans la revue mensuelle "Pacific Islands Monthly" que Fidji se préparait à l'indépendance et qu'elle avait des avocats qui travaillaient dans ce sens, il fait appel à un Indofidjien de Suva pour défendre sa cause. L'avocat K. C. Ramrakha se rend à Vila aux frais du Nagriamel pour se rendre compte de la situation politique et administrative des Nouvelles-Hébrides. Stevens se rend à son tour à deux reprises à Fidji en 1970 et convient avec Ramrakha de faire une demande d'indépendance pour les Nouvelles-Hébrides aux Nations unies, au nom du Nagriamel. Stevens et les siens estiment que les autorités du condominium ne font aucun effort pour préparer la population mélanésienne à l'indépendance et que la situation de partage entre les deux gouvernements ne peut durer. Ils décident donc de s'adresser à la communauté internationale. L'avocat fidjien se rend à l'ONU en 1971 et délivre la pétition du Nagriamel au comité de décolonisation. C'est une mesure spectaculaire et inédite de la part de ce "drôle de prophète" et de son groupe. Mais la nouvelle est très mal accueillie par les autorités condominiales qui cherchent à discréditer Stevens en portant sur lui une multitude d'accusations personnelles.

Le Nagriamel, malgré sa faillite sur le plan économique, est le premier mouvement à mobiliser un nombre important de Mélanésiens sur une échelle qui dépasse les frontières coutumières et religieuses. Il déclenche une prise de conscience politique qui n'est pas de type nationaliste mais qui s'adresse au désir profond des Mélanésiens de conserver leur autonomie les uns par rapport aux autres et vis-à-vis du pouvoir blanc qui se veut centralisateur et paraît totalitaire. A la veille de l'indépendance le Nagriamel reste l'un des principaux acteurs de la scène politique néo-hébridaise et devient l'un des opposants le plus farouche du Vanua'aku Pati, le parti nationaliste vainqueur aux élections de 1979.

4) La révolte de la coutume

Les mouvements coutumiers et néo-coutumiers se sont construits sur le rejet des valeurs occidentales et sur la revendication du droit à vivre dans un ordre déterminé par une histoire ancienne, par des mythes et des croyances ancestrales datant de bien avant l'irruption des Blancs dans le monde magique insulaire.

Les révoltes coutumières éclatent là où le pouvoir missionnaire se montre le plus accapareur et le plus répressif. C'est le cas en particulier de l'île de Tanna où l'église presbytérienne implantée sur le littoral fait appliquer en collusion avec le pouvoir administratif, la Tanna Law, chargée de punir ceux qui ne se plient pas aux "diktats" missionnaires.

Les groupes païens réfugiés dans leur territoire de brousse semblent, à la veille de la seconde guerre mondiale et après soixante ans de lutte contre le pouvoir chrétien, avoir définitivement perdu le combat (Bonnemaison, 1990). C'est alors qu'un nombre important de chrétiens, irrésistiblement attirés par le bruit des apparitions mystérieuses et prometteuses d'un personnage appelé John Frum, récusent eux aussi la "skul" des Presbytériens. Les coutumiers et leurs nouveaux complices néo-coutumiers (les deux groupes ne s'allieront qu'à la veille de l'indépendance) rejettent sans concession l'autorité religieuse et administrative qu'on tente d'imposer dans leur île.

5) John Frum

L'homme, un métis de taille plutôt élevé, habillé d'une veste aux boutons brillants et coiffé d'un chapeau de brousse australien, se manifeste pour la première fois dans le Sud de l'île dans un lieu réputé des plus sacrés. S'appuyant sur une canne lumineuse, il traverse la place de danse de Lamatekerek sans mot dire, à l'heure où les hommes sont plongés dans une rêverie induite par le kava tout juste consommé. Puis l'homme revient souvent, alors on lui construit une case où il vient s'abriter. Des malades se déplacent des quatre coins de l'île pour venir le voir ; on dit qu'il sait soigner à l'aide d'une seringue (Bonnemaison, 1989).

Après une disparition momentanée, il réapparaît et cette fois, il parle en langue du Sud. Il dit s'appeler John Frum, alors que la rumeur qui s'était auparavant répandue à travers l'île et parmi les chrétiens, racontait qu'il s'agissait de Karapanemum, héros de la montagne sacrée de Tukosmera. John Frum annonce des événements sans précédent : que l'île de Tanna deviendra plate, qu'elle rejoindra les îles voisines d'Erromango et d'Anatom, fondant ainsi de nouvelles routes d'alliance ; qu'un temps nouveau surgira, que les Blancs et surtout les missionnaires presbytériens quitteront l'île, que les hommes de Tanna auront accès à tous les biens matériels que les Blancs se sont toujours réservés: voitures, bateaux, maisons, nourriture, machines, etc.; qu'ils ne manqueront plus jamais de rien, que le travail des jardins et du coprah cessera et que les vieux redeviendront jeunes et que personne ne sera plus jamais malade ni ne mourra. Mais pour que ce temps puisse survenir, John Frum proclame qu'il faut que les hommes de Tanna se détournent de la route des Blancs - qu'ils chassent les Européens, qu'ils se débarrassent de leur argent, tournent le dos à l'école et à la mission, qu'ils refusent le travail des plantations qui ne fait qu'enrichir les Blancs, et surtout qu'ils reviennent à la coutume (Bonnemaison, 1990).

6) La résistance

Pendant deux ans la parole de John Frum se répand discrètement, à l'abri des autorités condominiales. Puis le 16 avril 1941, le mouvement sort soudainement de l'ombre. Les adeptes se "ruent" en masse dans les magasins locaux et dépensent tout leur argent, soit un total de 1 000 livres sterling en un jour. Trois semaines plus tard, le dimanche 11 mai 1941, les missionnaires découvrent avec effroi que leurs églises sont désertées. Ils s'aperçoivent que les écoles et les villages sont également vides. Toute la chrétienté de Tanna semble avoir subitement disparu. En fait elle s'est repliée en brousse pour célébrer les fêtes, rites et danses de nuit qui font revivre la coutume dans toute sa faconde et ses fastes, mais aussi pour attendre John Frum chez elle, dans ses lieux d'origine, à l'écart des villages de la mission. C'est un temps de foisonnement et d'expectative ; l'argent est dépensé sans réserve, les plantations sont délaissées, les festins se succèdent et se multiplient.

Le délégué britannique, James Nicol, ami et allié des missionnaires presbytériens, tente d'enrayer cette révolte mystique mais subversive. Il fait d'abord arrêter un homme qui se déclare être l'auteur de la supercherie. Mais John Frum ne quitte pas les mémoires et les rêves des "man Tanna". Nicol, désemparé, fait arrêter une vingtaine d'hommes. Mais le message continue à se propager et l'arrivée providentielle des Américians avec leurs soldats noirs, conforte l'idée déjà établie que John Frum n'est autre que le roi d'Amérique. Deux mille hommes partent travailler auprès des troupes américaines. D'autres restés dans l'île commencent à construire des pistes d'atterrissage qui pourront accueillir les biens matériels promis par John Frum. Nicol accentue la répression; des policiers de Port-Vila sont envoyés en renfort à Tanna et près de cinquante hommes sont fait prisonniers et certains sont déportés. Mais la stratégie du délégué échoue, les déportés font circuler la prophétie de John Frum

à Malakula où ils sont emprisonnés, puis celleci se répand dans Epi, Paama et Ambrym.

À Tanna même, la résistance au pouvoir religieux et administratif se poursuit. En 1947, un magasin est mis à sac ce qui entraîne l'arrestation de quatorze hommes supplémentaires et la destruction de deux villages (4). La répression continue aussi ; entre 1941 et 1952, le nombre d'arrestation des partisans de John Frum s'élève à 126, soit près d'un emprisonné ou déporté pour cinquante habitants (Bonnemaison, 1986a). Puis les néo-coutumiers s'en prennent aux missionnaires et aux traders lorsque le prix du coprah commence à chuter au début des années 1950. Ils organisent alors un boycott des magasins tenus par des Européens, leur action ne cesse de se développer face à la répression.

En 1957, les déportés sont autorisés à rentrer à Tanna; face à l'échec de leur action répressive les autorités condominiales adoptent une nouvelle politique, plus libérale. Le mouvement reprend alors un deuxième souffle. Nakomaha, l'un des leaders relâchés, met sur pied la "Tanna Army", composée d'une centaine de jeunes hommes aux visages ornés de couleurs rituelles, portant des "fusils" de bambou, habillés en maillot blanc avec l'inscription "T-A USA" (Tanna Army USA) peinte en lettres rouges, dont la marche au pas cadencé sur les routes de Tanna et notamment dans les secteurs non-John Frum, effraie les chrétiens et les Blancs. Mais leur défilé n'entraîne aucune violence et se transforme en "parade" annuelle célébrée à l'occasion du 15 février, jour anniversaire de la fin de la répression. Les autres rites John Frum alors développés et qui se poursuivent aujourd'hui, sont à partir de 1957, tolérés par les autorités.

Le poids de la révolte coutumière et néocoutumière à Tanna dans les années 1950 (sans toutefois qu'il y ait encore concertation ni col-

⁽⁴⁾ Les John Frum ne volent aucune marchandise, mais s'en prennent aux étiquettes de couleur sur les boîtes de conserve du magasin, surtout celles qui sont jaunes, rouges et bleues. Ils expliquent que c'est parce que John Frum ne tolère aucune couleur en dehors du noir et blanc. En fait cette action peut être considérée comme un geste rituel, un prolongement de la coutume des clans apparentés au dieu Karapanemum (lié aux origines de John Frum), dont les tabous traditionnels interdisent le port de couleurs autres que le blanc et le noir. Voir Bonnemaison, 1986b, p. 276.

lusion entre ces deux groupes) est reflété dans le grand nombre d'adeptes de la coutume et de John Frum. Selon un recensement effectué dans 1'île en 1950, sur 6 650 personnes, 2 571 se disent païens, 2 109 John Frum, 973 presbytériens, 675 catholiques et 331 adventistes du 7^e jour. En fait une bonne partie des presbytériens qui ne constituent plus que 14, 6 % du total contre 70 % à la veille de la deuxième guerre mondiale, sont devenus John Frum et représentent un tiers de la population de l'île. Les catholiques, soit 10 % de la population peuvent également être considérés comme néo-coutumiers, leur appartenance à l'église ne servant que de couvert pour éviter la répression. D'ailleurs lorsque celle-ci prend fin en 1957, la proportion John Frum augmente à 40 % en raison du ralliement ouvert des ex-catholiques. (Bonnemaison, 1986b)

À la veille de l'indépendance, les groupes coutumiers et néo-coutumiers s'allient pour s'opposer au nouveau pouvoir centralisateur qu'on tente de leur imposer. Il ne s'agit plus de lutter contre l'administration condominiale ni contre les missionnaires blancs, mais contre d'autres Mélanésiens, appartenant au camp chrétien et partisans de la modernité, qui voudraient fonder un nouvel état. Pour les païens et les John Frum, la perspective d'une nation unie et indépendante proposée par le "Vanua'aku Pati", paraît encore plus opprimante que le régime condominial.

7) Les revendications des cadres urbains Les "nationalistes"

Le premier mouvement politique mélanésien urbain est lancé en 1971 par un groupe de jeunes néo-hébridais bénéficiaires d'un enseignement supérieur et devenus fonctionnaires, entrepreneurs ou enseignants. Anglophones pour la plupart, et membres des églises majoritaires (anglicane et presbytérienne), mais pas exclusivement (au départ, il y a parmi eux quelques francophones qui jouent un rôle important), ils fondent une "Association culturelle des Nouvelles-Hébrides". Celle-ci devient un centre de débat et d'action en faveur de "l'avancement social, éducatif, économique et

politique des Néo-Hébridais dans le cadre culturel néo-hébridais et avec les apports de la civilisation occidentale" (Plant, 1977). En fait c'est à travers une revalorisation de la culture mélanésienne que les membres de l'association espèrent provoquer une prise de conscience politique au sein de leur communauté.

Deux mois après sa création, l'association se transforme en parti politique et organise une importante manifestation à Port-Vila en faveur des droits fonciers mélanésiens. Le "New Hebrides National Party", dont les principales figures sont Walter Lini, prêtre anglican de Nord Pentecôte, Donald Kalpokas et Peter Taurakoto, tous deux enseignants à Lelepa (Vate), Kalpokor Kalsakau, fonctionnaire (Vila), George Kalkoa, fonctionnaire d'origine de Mele sur Vate, et Fred Timakata, pasteur des îles Shepherd, ne tarde pas à revendiquer une plus grande participation pour les Mélanésiens dans la vie politique de l'archipel, et part sans attendre, à la recherche d'un soutien international.

Dès 1974, Barak Sope, secrétaire général du "National Party" (NP) et John Bani, également membre du parti, se rendent à une conférence des états africains à l'invitation de la Tanzanie. à cette occasion les gouvernements tanzanien et jamaïcain, invitent le NP à paraître devant le comité de décolonisation des Nations unies. Lors de son discours devant le comité des 24 en mai 1974, Walter Lini, président du parti, se plaint que les autorités françaises et britanniques ne font rien pour impliquer les Néo-Hébridais dans le développement politique de l'archipel, et il évoque en particulier leur refus de créer un conseil législatif pourtant, selon lui, réclamé de longue date par la population. Il compare la situation de son pays à celle des îles Gilbert et Ellice et aux Salomon où des programmes de développement politique sont déjà en place. Il demande à la France et à la Grande-Bretagne de se retirer et de mettre en place un seul gouvernement, sous supervision des Nations unies et d'accorder l'indépendance aux Nouvelles-Hébrides dès 1977 (Plant, 1977 et Lini, 1980).

De retour aux Nouvelles-Hébrides, Walter Lini et les siens continuent à contester les autorités condominiales. Ils organisent une grande manifestation à Port-Vila en juillet 1974 durant laquelle les bureaux du condominium sont occupés. Mais malgré son succès en milieu urbain, le NP est méconnu de la majorité de la population mélanésienne, qui est rurale et dispersée à travers l'archipel. Les dirigeants, avec peu de moyens à leur disposition, décident alors de s'appuyer sur les églises presbytériennes et anglicanes déjà en place dans les îles, pour faire passer leur message. Celles-ci, auxquelles adhère plus de 65 % de la population, soutiennent la cause du Parti et aident les membres de Port-Vila à entrer en contact avec les personnages locaux influents (Henningham, 1988).

La stratégie du NP lui permet d'obtenir 59,5 % du vote lors des élections au suffrage universel d'une partie de la nouvelle assemblée représentative en novembre 1975. Il remporte 17 sièges sur les 29 potentiels, mais ne parvient en définitive à occuper que 21 sièges sur les 42 au total que compte l'Assemblée qui réserve des places aux chambres de commerce française et britannique (6 sièges en tout pour 300 votants), aux coopératives mélanésiennes (3 sièges) et aux chefs coutumiers (4 sièges). Au cours de leur cinquième congrès en janvier 1977, les membres du NP décident de changer le nom de leur parti en celui de Vanua'aku Pati (VAP- le parti de notre terre) et de contester le mode de scrutin de l'assemblée. Ils portent alors une motion réclamant que tous les représentants soient élus au suffrage universel. Vaincus au vote, ils quittent l'assemblée qui ferme ses portes peu après (Jupp, 1979).

Le VAP refuse de participer aux discussions constitutionnelles qui ont lieu à Paris en juillet 1977 et critique la timidité des réformes politiques proposées par l'administration condominiale. Il réclame la mise en place d'un gouvernement local entièrement élu au suffrage universel comme prélude à l'indépendance et boycotte les élections de la nouvelle assemblée territoriale en novembre 1977. Il proclame la création d'un "Gouvernement provisoire du Peuple" (GPP).

C'est à partir de ce moment-là que le VAP prend véritablement de l'essor. Il s'organise sur le terrain et affirme son militantisme nationaliste. Il demande en premier lieu le retour de la terre aux propriétaires coutumiers, la localisation des postes de haut niveau dans le secteur public et privé, et l'abandon du centre financier (paradis fiscal) introduit au début des années 1970. Il se prononce en faveur des coopératives autochtones et des intérêts des petits entrepreneurs locaux. Il se méfie du néo-colonialisme des grandes compagnies australiennes et européennes et se déclare solidaire des autres peuples du Tiers Monde et des mouvements de libération. Il refuse toute forme de dépendance, se déclare en faveur du non-alignement et pour la lutte contre toutes les activités nucléaires (Henningham, 1988).

Pour faire passer son message, il quadrille l'archipel avec 80 "commissaires" ou organisateurs du parti. On en trouve au moins un dans chaque île habitée et plusieurs dans les îles les plus peuplées. En majorité agriculteurs ou enseignants, ils disposent de temps libre pour travailler pour le compte du parti. Ils animent ainsi les activités locales du VAP, organisent des fêtes, président les fréquentes réunions. Proches des communautés locales, ils assurent la liaison des populations rurales avec le bureau politique de Port-Vila.

Le VAP s'appuie aussi sur l'église presbytérienne, sur les chefs coutumiers, dont bon nombre sont acquis aux thèses du parti et sur les coopératives anglophones. Durant les années 1970, il publie deux journaux dans un territoire jusque-là quasiment sans presse et bénéficie du soutien actif et financier de l'église presbytérienne d'Australie et du World Council of Churches. C'est donc sans problème qu'il parvient à imposer son autorité à travers l'archipel après avoir proclamé le GPP.

Les membres de l'administration ne peuvent plus circuler dans l'île de Vate, tandis que Tongoa tombe entièrement sous l'influence du VAP. Les déplacements ne sont autorisés qu'aux personnes détenant un permis de circulation du GPP. La majorité des aéroports et des taxis sont contrôlés par le VAP qui n'hésite pas non plus à mener certaines actions directes telles l'occupation armée de plantations européennes, la tuerie de bétail, la destruction de propriétés privées etc. Mais si l'action du VAP n'est pas contrée par les autorités condominiales qui préfèrent ne pas réagir, elle se heurte dans certaines îles à l'opposition des populations locales, en particulier à Tanna et à Malekula (Jupp, 1979).

En fait la mise en place du Gouvernement provisoire du Peuple se veut surtout symbolique; le GPP est conçu comme un moyen de pression pour obliger les autorités condominiales à accélérer le processus d'indépendance des Nouvelles-Hébrides. Mais pour ses opposants il apparaît comme un mauvais présage pour l'avenir, comme la démonstration de l'idéologie centralisatrice du VAP.

8) L'opposition "modérée"

La création du VAP provoque immédiatement l'établissement de plusieurs partis opposés à son discours progressiste et effrayés par la domination potentielle des anglophones/protestants sur les minorités religieuses et politiques de l'archipel. Un premier parti à dominante francophone, l'Union de la population des Nouvelles-Hébrides (UPNH) est fondé en décembre 1971, en réaction directe à la manifestation organisée par le NP/VAP en août de la même année. L'UPNH prône le maintien du condominium mais demande davantage de rigueur administrative de la part des autorités et la création d'une école d'administration pour former des cadres locaux. Il soutient une plus grande participation de la population locale dans la vie de l'archipel ; l'élargissement de droits individuels sur la terre et la réduction des litiges fonciers. L'UPNH représente surtout les intérêts de la communauté française, mais elle attire aussi certains ni-Vanuatu urbains. Le parti est dissous deux ans plus tard à la suite de conflits d'ordre personnel et de désaccords sur ses objectifs (Henningham, 1988).

Un autre parti fondé en 1973 le remplace. Le président du mouvement autonomiste des Nouvelles-Hébrides (MANH), Aimé Maléré,

un Mélanésien francophone, a d'abord été associé au National Party avant de se joindre au MANH. Il explique avoir quitté le NP à cause de son attitude agressive vis-à-vis de la population expatriée (c'est-à-dire les colons européens et les Asiatiques établis de longue date dans l'archipel) et de son insistance pour une indépendance immédiate. Il estime que les Néo-Hébridais doivent d'abord être formés avant de prendre le contrôle du pays et qu'ils ne doivent pas rejeter les Européens qui peuvent les aider à développer l'archipel. Mais Aimé Maléré, en s'affirmant "man ples", revendique le droit des Mélanésiens à choisir leur avenir et récuse les accusations portés contre lui et son parti, notamment par le VAP qui le soupçonne d'être "à la botte" des intérêts francophones de l'archipel (Plant, 1977, p.44-47).

Le MANH trouve son soutien surtout parmi les métis francophones de Santo, planteurs en majorité, et dans la communauté mélanésienne de Nord-Est Malekula. Il s'allie avec le Nagriamel mais n'obtient que deux sièges aux élections territoriales de 1975. Son programme jugé conservateur, voire réactionnaire par la communauté anglophone, prône en fait la cohabitation entre ethnies, le multipartisme et la protection des intérêts mélanésiens ainsi qu'une forte protection sociale pour la communauté autochtone, mais s'oppose sans ambage à l'indépendance en 1977.

Autant que les intérêts des métis et des Français aux Nouvelles-Hébrides, il semble représenter ceux de cette frange de la communauté mélanésienne qui ne se reconnaît pas dans le discours nationaliste et dans la volonté centralisatrice du VAP. Au modèle d'État-nation moderne doté d'un pouvoir central souhaité par le VAP, s'oppose celui d'un modèle traditionnel, bâti sur le consensus, sur la diffusion du pouvoir, et sur l'éclatement des centres de décision revendiqué par les Mélanésiens qui ne font pas partie de la majorité anglophone/presbytérienne.

Le fossé qui sépare les deux communautés mélanésiennes ne se situe donc pas tant au niveau idéologique droite/gauche, progressiste/conservateur, que dans une conception radicalement différente de l'avenir et de l'ordre mélanésien.

Ce schisme est néanmoins exploité par les deux administrations condominiales et leurs citoyens, qui cherchent à faire valoir leurs intérêts. De la sorte chacun soutient officieusement son camp: les autorités britanniques, qui souhaitent se retirer de l'archipel, prennent fait et cause pour le VAP et les autorités françaises, qui jugent l'indépendance prématurée, pour le camp des "Modérés" (nom donné à l'ensemble des partis s'opposant au VAP "nationaliste").

Ainsi un deuxième parti à dominante francophone, créé à Port-Vila en 1974, l'union des communautés des Nouvelles-Hébrides (UCNH) est considéré par les anglophones comme étant conservateur (mais moins que le MANH) et agissant au profit des colons français. Il représente principalement la communauté francophone urbaine, Européens et Mélanésiens confondus, ainsi qu'un secteur de la population rurale catholique de Malekula menée par le prêtre mélanésien Gérard Leymang. Son viceprésident, Vincent Boule-kone, comme Jean-Marie Leye et Gérard Leymang (les pricipaux leaders mélanésiens de ce parti) et à l'instar d'Aimé Maléré du MANH, revendique le caractère mélanésien de l'UCNH et se prononce en faveur de l'indépendance des Nouvelles-Hébrides à partir de 1984, estimant qu'il faut laisser le temps à la population autochtone de se préparer à la prise de pouvoir. Par ailleurs il estime que les intérêts de son parti ne divergent pas fondamentalement de ceux du VAP, mais que la différence réside surtout dans la forme et dans la façon de présenter leurs revendications.

Mais en s'alliant en 1977 avec les John Frum, un parti coutumier de Tanna (Kapiel) et un parti catholico/coutumier de Santo (Tabwe-massana) pour former le Tanunion (5), l'UCNH se coupe complètement des thèses du VAP. Puis en 1979, le Tanunion (mais sans Vincent Boulekone qui forme un nouveau parti nommé Nakamal) décide de s'allier avec les autres

partis d'opposition au VAP afin de présenter un bloc uni aux élections prévues pour le mois de novembre de la même année.

Cependant les "Modérés", même soudés, ne peuvent espérer obtenir une majorité de votes face au VAP, appuyé par les nombreux anglophones de l'archipel.

VI. LE CHEMIN DE L'INDÉPENDANCE

Sous la pression du VAP, mais aussi des autres partis et groupes politiques, l'administration condominiale procède à la fin des années 70 à des réformes progressives menant à une plus grande participation mélanésienne au gouvernement de l'archipel. Ainsi, à la suite de négociations en mai 1978, le VAP démantèle son "Gouvernement provisoire du Peuple" et participe au gouvernement d'Unité nationale mis sur pied par les autorités condominiales avec l'accord des "Modérés" et des "Nationalistes". Le père Gérard Leymang est nommé ministre en chef et Walter Lini, vice-ministre, tandis que le cabinet est partagé entre un nombre égal de représentants du VAP et des "Modérés".

À la suite de négociations constitutionnelles entamées en septembre 1979, de nouvelles élections parlementaires sont prévues pour le mois de novembre. 39 sièges sont à pourvoir, en plus des conseils régionaux de Santo et Tanna. Le VAP remporte 26 sièges soit 62 % des voix, contre 13 sièges, 38 % des votes aux "Modérés", et obtient une toute petite majorité à Santo et à Tanna. Walter Lini devient ministre en chef du gouvernement d'autonomie interne et nomme le nouveau cabinet avec comme viceministre, George Kalkoa, qui deviendra par la suite président du Vanuatu (sous le titre de Sokomanu). Avec une majorité de 2/3, le nouveau gouvernement obtient également le droit d'amender la nouvelle constitution Nouvelles-Hébrides, promulguée un mois plus tôt, en octobre 1979 (Standish, 1984).

^{(5) &}quot;Tan" signifie la terre ou le pays. Voir Plant, 1977.

Les troubles

La victoire aux urnes du VAP n'est pas acceptée par les groupes coutumiers et néo-coutumiers qui refusent de se plier à une autorité centrale qu'ils considèrent totalitaire et étouffante. Ils prennent appui sur le fait que la tradition mélanésienne repose sur le consensus et qu'aucune décision ne saurait être prise sans l'accord de tous.

Il leur reste comme choix soit de se soumettre, soit de se retirer du groupe dominant, c'est-à-dire de faire "sécession", comme l'ont fait, traditionnellement, tous les groupes mélanésiens exclus du courant majoritaire (Bonnemaison, 1986b). Les "Modérés" choisissent la deuxième option. Ainsi les troubles qui ont sans cesse marqué l'archipel durant les années 1970, s'amplifient en 1980 à mesure que la société mélanésienne se déchire.

Alors que dans la plupart des îles règne une paix précaire maintenue grâce à une séparation géographique et à un processus d'évitement entre les "nationalistes" et les "modérés", à Tanna et à Santo les deux groupes, sensiblement du même nombre, s'affrontent. C'est dans ces deux îles que les coutumiers, se sentant en position de force, vont tenter de se détacher du pouvoir central, pour former une "Nation de la Coutume", à laquelle ils invitent tous les groupes minoritaires des autres îles à se joindre. À Santo, ils bénéficient du soutien non négligeable des colons français (irréductiblement opposés à la nouvelle constitution qui rend toutes les terres de l'archipel aux propriétaires coutumiers) et de celui de la population métisse nombreuse de Luganville. À Tanna ce sont les John Frum, les Kapiel (groupe coutumier) et les catholiques menés par un jeune député francophone, Alexis Yolou, qui vont s'insurger contre le VAP (Bonnemaison, 1986b).

La rébellion dans les deux îles est déclenchée en mai 1980. L'alliance contumière de Tanna avait déià hissé son propre drapeau. emblème du TAFEA (6), à travers l'archipel, et avait formé un gouvernement local, avec un "délégué coutumier", des "policiers" et des délégués locaux, chargés de mettre en place les lois de la nation. (Bonnemaison, 1986b). Opposés à la venue dans leur île des délégués administratifs envoyés par le gouvernement Lini, les coutumiers s'emparent de leurs bureaux et leurs résidences et les font prisonniers. Les autorités britanniques interviennent seules; les Français dont les intérêts ne sont pas étrangers à ceux des coutumiers, choisissant de s'abstenir. Les centres de résistance sont réprimés en peu de temps et l'insurrection prend fin avec la mort mystérieuse du jeune député "modéré" Alexis Yolou, victime d'une balle au cours d'un affrontement entre la police britannique et les "rebelles".

À Santo, le Nagriamel avec ses alliés coutumiers, certains groupes de colons et ses "amis" américains et calédoniens (7), déclare l'indépendance unilatérale de l'île en février 1980. Trois mois plus tard, le 28 mai, Jimmy Stevens et les siens, se rendent maîtres de Luganville et attaquent le centre administratif britannique de l'île. Les policiers et le staff anglais de Santo sont tenus prisonniers et l'aéroport de l'île est fermé. Le gouvernement central instaure un blocus complet mais ne parvient pas à convaincre les autorités françaises et britanniques d'intervenir dans l'île. En fait les Français s'opposent à une quelconque action militaire à Santo et empêchent les Britanniques de s'engager tout seuls. Ce n'est qu'en juillet que des forces de l'ordre condominiales se rendent dans l'île, mais elles se contentent d'observer sans intervenir. Le gouvernement

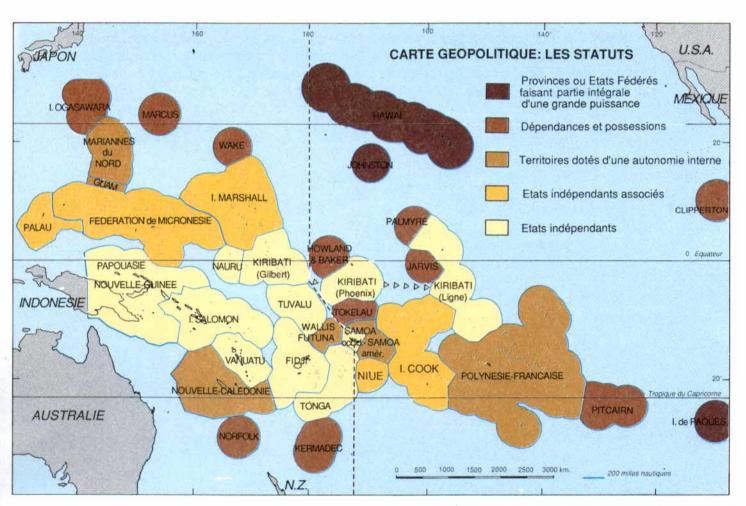
⁶⁾ Acronyme formé par les premières lettres des cinq îles du sud de l'archipel : Tanna, Anatom, Futuna, Erromango, Aniwa.

⁽⁷⁾ Les "Modérés" de Santo ont reçu un soutien moral et financier de la part d'un groupe de "milliardaires libertaires" américains appelé la "Phoenix Foundation", mis sur pied par un M. Oliver, qui souhaitait créer un "État libre et utopique" sans gouvernement dans cette île "paradisiaque". Certains groupes de pression calédoniens opposés à l'indépendance des Nouvelles-Hébrides ont également apporté une aide au Nagriamel.

Lini doit attendre le 30 juillet 1980, date de l'indépendance du Vanuatu pour avoir les mains libres et mettre fin à la tentative de "sécession". Il fait alors appel à un pays ami mélanésien, la Papouasie Nouvelle-Guinée qui réprime sans difficulté les insurgés.

L'indépendance du Vanuatu se déroule dans un climat de répression et dans une ambiance très tendue. Les coutumiers sont punis; près de 3 600 Mélanésiens connaissent la prison (et certains dont Jimmy Stevens restent emprisonnés encore aujourd'hui) et la quasi totalité de la population française de Santo (2 000 personnes), coupable d'avoir résisté à l'indépendance, est expulsée.

Les antagonismes dans le jeune état sont multiples : entre coutumiers et partisans de la modernité, qui pourtant eux aussi se réfèrent à la coutume mais sans en avoir la même conception ; entre francophones et anglophones, et en dernière instance, entre le gouvernement Lini et l'une des deux anciennes puissances de tutelle, la France, suspectée d'avoir entravé l'évolution politique de l'archipel.



Source: "ATLAS DES ÎLES ET ÉTATS DU PACIFIQUE SUD", GIP Reclus/Publisud, 1988.

CHAPITRE IV

CADRES ET ACTEURS CONTEMPORAINS

I. FIDJI: L'INDÉPENDANCE SEREINE

Contre toute attente, Fidji aborde l'indépendance sereinement. Alors que les observateurs s'attendent au pire, les problèmes potentiels liés à la pluri-ethnicité sont surmontés, sinon à long terme, au moins dans l'immédiat. Au cours des négociations menant à l'indépendance, le dialogue et le compromis remplacent la confrontation à mesure que la méfiance entre leaders indiens et fidjiens s'estompe. C'est donc en partenaires que les dirigeants des deux grands partis politiques s'apprêtent à gérer le nouvel état.

Ratu Mara, promu Premier ministre à l'indépendance, peut se targuer de plusieurs succès. La paix règne dans l'archipel, les intérêts de la communauté fidjienne ont été protégés et les relations avec la Grande-Bretagne restent très amicales. De plus, Fidji bénéficie d'un statut prestigieux dans le contexte régional. Ce sont des atouts qui favorisent une bonne intégration dans la communauté internationale.

C'est donc en toute logique que quelques mois avant même l'indépendance, Ratu Mara et Sid Koya de retour d'une visite à l'ONU, sont confiants sur le rôle que Fidji sera amené à y jouer à l'avenir : "Je voudrais suggérer très humblement qu'une voix comme celle de Fidji devrait être entendue aux Nations unies, parce que nous avons une certaine expérience d'une société multiraciale. Nous pouvons peut-être apporter des conseils... Le point de vue des Africains est souvent considéré comme étant celui de tous les peuples autochtones. Mais il n'est pas celui du Pacifique sud" (PIM, juin 1970).

Dans ses propos, Ratu Mara justifie la participation de Fidji à l'instance mondiale sous deux angles : d'une part, celui d'une expérience interne de coopération pluri-ethnique qui ne peut que valoriser l'archipel, d'autre part celui d'une riche expérience régionale où Fidji s'est déjà distingué et qui doit lui permettre de s'affirmer comme le porte-parole des pays insulaires océaniens dans le contexte international.

A. Les contraintes économiques

L'indépendance élargit la marge de manœuvre politique du gouvernement fidjien, mais s'y greffent des réalités économiques plus contraignantes. Le maintien de la prospérité et de la santé de l'économie fidjienne, qui dépendent presque entièrement des revenus de l'industrie sucrière, devient un impératif.

Le sucre, dont la vente rapporte près de 70 % du total des devises étrangères de Fidji dans les années 1960, est aussi un facteur d'équilibre social. Il fait vivre une partie non négligeable de la communauté indienne : en 1981 sur les 19 600 fermiers de canne à sucre, 15 500 sont Indiens. De plus, le sucre reste une source de revenu direct, facile à répartir comme le constate Ratu Mara: "Selon ma propre analyse, tant que l'industrie sucrière se portera bien, la population indienne sera heureuse de travailler. Je suis convaincu que nous pouvons gérer l'industrie sucrière dans son ensemble nous-mêmes, d'autant qu'elle satisfait tout le monde... Le sucre, à notre niveau de dépendance, est une excellente industrie parce que les recettes sont quasi immédiates et elles sont distribuées rapidement à un maximum de personnes" (Fiji Business, octobre 1985).

La Colonial Sugar Refining Co., compagnie australienne qui détient le monopole du sucre dans la colonie fidjienne, fait part de son intention de se retirer dès 1972. La responsabilité de l'industrie sucrière incombe donc au nouveau gouvernement. Il lui faut assurer l'écoulement de ce produit dont le marché international est déjà saturé. Les négociations ne sont pas simples d'autant que la Grande-Bretagne, principal acheteur de sucre fidjien, a déjà annoncé au début des années 1970 qu'elle deviendra membre de la Communauté économique européenne (CEE). Dans ces conditions elle ne pourra plus garantir l'achat de sucre fidjien. Les

négociations doivent désormais avoir lieu directement avec la CEE, elle-même excédentaire en sucre.

B. Les choix économiques

Le développement économique qu'envisage le gouvernement à l'indépendance ne se résume cependant pas à la seule production sucrière. Le secteur agricole dans sa totalité est une priorité. Mais le gouvernement envisage d'exploiter l'ensemble des ressources naturelles de l'archipel, qu'il s'agisse des produits de la forêt ou de la mer, ou des gisements minéraux. Une meilleure utilisation des ressources humaines est également à l'ordre du jour.

La nouvelle politique économique préconise aussi la réduction des importations, l'accroissement de la production locale, la diversification des partenaires commerciaux et la réduction de la dépendance sur la Grande-Bretagne qui n'est disposée à apporter son concours au développement de Fidji qu'à court terme. Mais il faut aussi améliorer les infrastructures existantes, remettre en état un réseau routier défaillant, bâtir des écoles et institutions scolaires, techniques et universitaires, favoriser les communications à l'intérieur de l'archipel, et développer des industries pour l'avenir, qu'il s'agisse du tourisme ou de fabrications locales.

Mais les seules ressources de Fidji ne suffisent pas mettre en place ce programme ambitieux. Le gouvernement est contraint de faire appel à une assistance extérieure et d'attirer des investisseurs étrangers. La politique extérieure devient dès lors un outil privilégié dans la construction économique de l'état.

C. Ratu Mara, le chef diplomate

La politique extérieure sera longtemps le domaine exclusif de Ratu Mara. Il occupe la tête des Affaires étrangères de 1970 jusqu'en 1982, date de la création du ministère. Plusieurs ministres, tous d'ethnie fidjienne, se succèdent alors jusqu'en 1985, lorsqu'à la suite de la mort subite de Jonati Maova, ministre depuis 1984, Ratu Mara reprend les commandes du ministère. Personnage charismatique mais dominant, Ratu Mara dirige tout personnellement et rien ne se fait sans son accord explicite.

Neveu du grand chef fidjien Ratu Sir Lala Sukuna, Ratu Kamisese Kapaiwai Tuimacilai Mara est né le 13 mai 1920. Chef héréditaire des îles "Lau" et doté du haut titre coutumier de Tui Nayau, il aspire avant tout à devenir médecin. Catholique dans un pays à grande majorité méthodiste, il fait ses classes primaires au couvent du Sacré Cœur à Levuka (Ovalau) puis à l'école provinciale de Lau. Il est ensuite élève à la Queen Victoria School et à l'école des Frères maristes de Suva.

Jeune homme, il fait ses études à la Fiji School of Medicine pendant deux ans avant de se rendre quatre ans durant au Collège de médecine d'Otago à Auckland. Mais son héritage princier auquel il allie de grandes qualités intellectuelles et une énergie considérable, le destinent à devenir homme d'état. C'est dans cet objectif qu'on l'inscrit au collège de Wadham à Oxford où il devient le premier fidjien diplômé d'un Master. Puis pour parfaire son éducation, il suit des cours d'économie à la "London School of Economics" en 1961-1962.

Pendant onze ans il travaille auprès du "Colonial Service" britannique et cumule des postes d'administrateur dans l'archipel. D'abord officier de district, il devient commissaire divisionnaire puis sous-secrétaire aux Affaires fidjiennes.

Il est membre du conseil législatif et du conseil exécutif, puis membre chargé des Ressources naturelles à partir de 1964. Durant cette période il est également nommé responsable des affaires du gouvernement ("Leader of Government Business"). En 1966 il quitte l'administration britannique pour se consacrer uniquement à son travail au conseil législatif, puis le 1er septembre 1967, il est nommé ministre en chef de Fidji ("Chief Minister").

Doué de qualités naturelles de leadership, Ratu Mara se trouve, un peu malgré lui, projeté dans un rôle de premier ordre non seulement à Fidji mais aussi à travers la région océanienne. Les autres dirigeants insulaires, plus âgés, comptent sur lui pour faire passer les intérêts de leurs jeunes états. Il devient très rapidement leur porte-parole officieux et les tâches politiques les plus délicates lui sont confiées. Éloquent et sûr de lui, le plus "occidental" des Polynésiens sait parler aux Australiens et Néo-Zélandais.

Ses talents de diplomate sont reconnus par les nombreux titres honorifiques dont il est décoré. Nommé chevalier par la reine d'Angleterre en 1969, il a été intronisé membre du conseil privé de la reine en 1973. Il détient un doctorat honoraire en droit de l'université de Guam (1973), de l'université d'Otago (1973) et de l'université de New Dehli (1975), de même qu'un doctorat de Science politique de l'université de Yonsei en Corée du Sud (1975). Il est grand maître de l'Ordre du Lion national du Sénégal et a reçu l'Ordre du Mérite du service diplomatique "Grand Kwangha" de la république coréenne.

Ratu Mara est père de huit enfants et plusieurs de ses fils font déjà partie du paysage politique fidjien. Sa femme, Ati Lady Lala détient également un titre héréditaire de grand chef: en tant que Roko Tui Dreketi, (titre détenu pour la première fois par une femme) elle gouverne la province de Rewa ainsi que la plus importante confédération fidjienne, celle de Burebasaga.

D. Les institutions

Au cours des premières années qui suivent l'indépendance, le ministère des Finances joue un rôle prépondérant dans la mise en place de la politique extérieure fidjienne. Les plus hauts fonctionnaires des finances sont délégués aux Affaires étrangères tandis que le ministère des Finances est chargé de la distribution des aides extérieures (Boyce, 1978). La priorité semble donc accordée aux besoins économiques.

Dès l'indépendance Fidji ouvre trois missions diplomatiques, une à Londres, une à Canberra et une à New York. Le choix de ces sites s'explique par la volonté fidjienne de conserver des liens étroits avec la Grande-Bretagne, dont le soutien politique et économique peut encore être utile, et par l'importance que le jeune état accorde à ses relations avec son plus grand voisin, l'Australie. Le choix de New York se justifie par les avantages d'une pré-

sence à l'ONU. Avantages dont Ratu Mara est convaincu à l'issue de sa première visite officielle à l'ONU en tant que Premier ministre : "Peu après l'indépendance je me suis rendu aux Nations unies pour y faire un discours. J'y avais déjà été deux fois, mais c'était la première fois que les gens faisaient attention à moi. J'ai été étonné par le nombre de personnes qui ont proposé de nous aider. Je ne comprenais pas ce qu'ils voulaient" (Fiji Business, octobre 1985).

Ce commentaire de Ratu Mara souligne la candeur du gouvernement fidjien à ses débuts sur la scène internationale, malgré son expérience régionale. Mais le Premier ministre fidjien s'aperçoit rapidement qu'une politique active sur le front international peut être rentable (même si cela implique beaucoup de voyages): "J'ai commencé à me rendre compte qu'il y avait de bonnes occasions en termes d'aide extérieure. Pourquoi ne pas en profiter? ... Pour la convention de Lomé il a fallu que je me rende à Bruxelles dix fois en un an. Ce n'était pas très amusant, je ne sais toujours pas si j'ai récupéré le décalage horaire!" (Fiji Business, octobre 1985).

Avec le temps et l'expérience, l'appareil diplomatique et les responsables du ministère des Affaires étrangères gagnent en savoir-faire. Fidji ouvre d'autres postes diplomatiques à Bruxelles, Wellington et Tokyo, le souci premier restant la rentabilité économique. De nombreuses ambassades sont établies à Suva dont celles, entre autres, d'Australie, de Nouvelle-Zélande, de France, des États-Unis, de Chine et du Japon.

Fidji exerce une activité importante au sein des instances internationales où il acquiert bonne réputation. De sorte qu'en 1982, au cours d'une cérémonie la reine d'Angleterre félicite Fidji pour son rôle international qui dépasse, selon elle, largement ses moyens.

II. TONGA - UN CADRE ROYAL

A. La souveraineté restituée

Le 4 juin 1970, le royaume de Tonga redevient un état souverain, maître de sa politique extérieure. Ainsi prend fin une période de 70 ans de tutelle britannique, conséquence,

selon le roi Taufa'ahau, d'une "conjoncture internationale défavorable en 1900". Pour les dirigeants tongiens il ne s'agit pas d'une accession ordinaire à l'indépendance (puisque officellement leur pays n'a pas été colonisé) mais d'un simple "retour de Tonga parmi les nations du monde" ("the re-entry of Tonga into the Comity of Nations"); expression qui fait à la fois honneur au passé de la nation tongienne et aux accomplissements de la dynastie Tupou.

Le gouvernement et le peuple tongiens tirent une grande fierté de leur résistance au colonialisme. Le rôle des "palangis" et l'influence des puissances européennes ont effectivement été relativement discrets à Tonga par rapport aux autres territoires océaniens et la famille royale a su maintenir son autorité sur ses sujets malgré l'ingérence britannique dans les affaires intérieures de l'archipel. D'autre part la société tongienne demeure homogène (les Tongiens constituent 98 % de la population) et aucune terre de l'archipel n'a été aliénée.

La dynastie des Tu'i Kanokupolu conserve aujourd'hui un prestige considérable et la fermeté de Tupou I face aux pressions internationales du XIX^e siècle fait, au sein de la société tongienne, autant partie du domaine de la légende que de celui de l'Histoire (1). La reine Salote est pour sa part considérée comme la gardienne des traditions et de l'héritage tongiens; elle reste, à ce titre, présente dans toutes les mémoires.

C'est donc avec confiance et sérénité (sentiments renforcés par l'érudition et la sophistication de l'élite sociale, et en particulier de la famille royale) et à travers le prisme de la noncolonisation et de la grandeur de l'empire passé, que les dirigeants tongiens appréhendent l'environnement international et situent leur pays dans le monde contemporain.

Le principe du "Tonga ma'a Toga" (Tonga pour les Tongiens), garant de l'identité nationale et appliqué aujourd'hui comme à l'époque de Shirley Baker, est l'expression de la volonté d'indépendance de l'archipel. Mais tout en exprimant une certaine méfiance à l'égard des étrangers, il ne préconise pas l'hostilité. Au contraire, les dirigeants actuels comme leurs prédécesseurs prônent le maintien de relations amicales avec tous les pays, en particulier occidentaux, afin de favoriser la paix internationale.

Cette attitude relève également d'un sentiment de vulnérabilité. C'est ainsi qu'à la suite d'une visite des installations militaires américaines à Guam en janvier 1977, le roi, impressionné par la quantité d'armements n'a pas hésité à déclarer qu' "en cas de guerre, il n'y aurait aucun endroit à l'abri", et de conclure : "Mieux vaut se consacrer à maintenir des relations amicales avec les autres pays." (PIM, mars, 1977).

Cependant, sur le plan régional, le "Tonga ma'a Toga" insuffle chez les dirigeants du royaume un sentiment de supériorité vis-à-vis des autres territoires du Pacifique qui sont actuellement en proie à de sérieuses crises politiques parce qu'ils n'ont pas su maintenir les étrangers à l'écart. Tonga se sent ainsi en droit d'exiger le respect de la part de ses voisins et se place au-dessus de ses amis insulaires qui peuvent par contre avoir une relation d'égalité entre eux. Sans chercher à dominer la région (il n'en a plus les moyens), il tente surtout d'y maintenir son identité. En fait il se soucie peu du régiona-

⁽¹⁾ L'histoire de Tonga a surtout été documentée par des chercheurs anglo-saxons et par des Tongiens méthodistes qui tendent à épouser le parti pris des Tu'i Kanokupolu et à agrandir le rôle de Tupou I et de la reine Salote. Il faut préciser que l'accès aux archives et aux sources informées de la tradition orale tongienne ont longtemps été contrôlés par la reine Salote (elle-même très informée sur les traditions et l'histoire de son royaume), laquelle en tant que Tu'i Kanokupolu et descendante de Tupou I ne pouvait avoir un point de vue objectif sur les grands événements historiques de l'archipel. L'histoire des Tu'i Tonga et des Tu'i Ha'atakalaua a donc été reléguée au second plan et les conflits qui les ont opposés aux Tu'i Kanoakupolu gardés sous silence ou interprétés par les vainqueurs. Les ouvrages historiques sur Tonga ont donc jusqu'à présent servi en partie à légitimer la dynastie actuelle. C'est un exemple à la fois du contrôle quasi exclusif des Tu'i Kanokupolu (et donc des Tupou) sur la vie politique de l'archipel et de leur autorité sur la population tongienne.

lisme et n'entretient de relations étroites qu'avec Fidji et Samoa, deux pays avec lesquels il a de longue date des liens de parenté.

Les amis historiques de Tonga sont les pays signataires des traités d'amitié du XIXº siècle. Ils ont implicitement et explicitement reconnu la souveraineté du royaume tongien et l'ont ainsi valorisé par rapport aux autres communautés océaniennes. Ces liens revêtent dès lors une importance fondamentale pour les dirigeants tongiens, qui eux-mêmes adoptent un point de vue global plutôt que régional. Le royaume qui se réfère à ses propres valeurs et à celles empruntées aux Européens, n'a pas d'affinités avec le Tiers Monde dans sa vision des relations internationales.

B. Les contraintes géographiques ét économiques

Les principales contraintes auxquelles Tonga doit faire face sont sa taille exiguë, son isolement géographique, une population trop nombreuse par rapport à ses ressources, un manque d'infrastructures, et pour finir, une économie peu développée à dominante agricole axée sur l'exportation de produits primaires.

L'archipel de Tonga s'étend sur une superficie de 360 000 km² entre les latitudes 15° et 23° Sud et les longitudes 173° et 177° Ouest. Moins de 1 % de cette superficie, soit 750 km², est recouverte de terre et sur les 169 îles seules 36 sont habitées dont les principales sont fort éloignées les unes des autres. Les cyclones y sont rares mais ravageurs.

Tonga ne figure pas sur l'itinéraire des grandes lignes maritimes et aériennes transpacifiques et les dessertes intérieures sont aléatoires.

L'espace arable est limité et a du mal à occuper la population. Le recensement de novembre 1986 estime celle-ci à 95 000 mais elle serait plutôt de l'ordre de 100 000 ou même davantage (2). La croissance annuelle est évaluée à 0,50 % sans tenir compte des mouvements migratoires vers l'extérieur.

Les Tongiens vivant aux États-Unis, en Nouvelle-Zélande et en Australie seraient environ 40 000. La migration externe est l'une des principales composantes de l'économie tongienne. À la fois une nécessité et une aubaine en termes des fonds expédiés à Tonga par la population émigrée, elle est en contrepartie la cause d'une fuite de cerveaux.

Les migrations internes, du reste de l'archipel vers Tongatapu, (38 % des migrations internes totales) et des zones rurales du Tongatapu vers la capitale Nuku'alofa préoccupent également les autorités tongiennes. Selon le recensement de 1986, les 2/3 de la population tongienne vivent à Tongatapu, soit 63 614 habitants sur un total de 94 535, et près de la moitié des habitants de Tongatapu sont à Nuku'alofa (28 899 hab.). À la recherche d'emplois qui n'existent pas et loins des contraintes familiales et sociales, les jeunes migrants de Nuku'alofa menacent l'équilibre social traditionnel.

L'économie tongiennne repose essentiellement sur la production agricole qui représente près de la moitié du produit intérieur brut (PIB), et emploie environ 50 % de la population active. Parmi les agriculteurs, 1 % sont de grands fermiers, 10 % des fermiers moyens et la grande majorité pratique l'auto-subsistance (Benguigui, 1989).

La terre est fertile et l'exploitation se fait sur des petites parcelles, la loi tongienne accordant à chaque homme de seize ans un lopin de 3,34 ha, un "api", moyennant le paiement d'un loyer. Ce "droit" qui existe depuis le règne de Tupou I devient cependant de plus en plus aléatoire en raison de l'accroissement démographique (il y a 230 habitants/km² à Tongatapu) et des abus de la loi par certains nobles qui accaparent les terres. L'ensemble de la production agricole est destinée à la consommation locale mais Tonga est exportateur de coprah, de bananes et plus récemment de vanille, de pastèques, de citrouilles et d'autres produits expé-

⁽²⁾ Le dénombrement de la population tongienne prête à confusion : tous les chiffres officiels se contredisent et les autorités déclarent ne pas connaître le nombre précis de la population. Voir le cinquième plan de développement de Tonga et le recensement de 1986.

rimentaux avec lesquels le gouvernement espère réduire le déficit commercial chronique de l'archipel.

Parmi les 50 % de la population active non concernée par l'agriculture, la majorité (20 %) sont des techniciens, enseignants, docteurs, infirmières, etc.; 15 % sont des travailleurs, ouvriers, camionneurs, employés dans les transports et les communications etc.; 15 % sont dans le secteur tertiaire (la police est incluse dans ce chiffre). Le gouvernement est le plus important employeur de l'archipel: il emploie 13 % de la force active, 50 % des salariés de l'archipel, et 80 % des bacheliers et diplômés universitaires tongiens (Benguigui, 1989).

Longtemps négligé par la Grande-Bretagne qui n'a accordé que peu d'importance à cette colonie qui n'en était pas vraiment une, Tonga avait en 1970, en termes de développement économique, du retard par rapport à ses voisins. C'est d'ailleurs ce que constate le correspondant de *Pacific Islands Monthly* à Nuku'alofa dans un éditorial passionné de 1968 :

"Les Tongiens savent ce que signifie l'indépendance", écrit-il." Depuis le début du siècle, ils ont une attitude farouchement indépendante, et ne comptent que sur eux-mêmes. Ils ont vu leurs voisins des Samoa, des Cook et de Niue bénéficier de toutes sortes d'avantages auxquels ils n'ont pas eu droit. Ces autres territoires ont reçu des écoles bien équipées avec des enseignants formés et rémunérés à l'étranger. Ils ont eu accès à des bourses en Nouvelle-Zélande, puis à des permis de travail. Leurs frais médicaux ont été pris en charge. Des compagnies maritimes et aériennes ont été créées pour les desservir, afin qu'ils ne manquent pas de produits de base. Diverses industries ont été développées pour les aider à devenir autosuffisants et en cas de catastrophe naturelle, ils ont toujours recu une aide abondante... En revanche, Tonga a développé son propre système scolaire et tous les autres services sociaux de l'archipel avec un minimum de soutien financier. Tout ce qu'ont les Tongiens, ils l'ont eu à la sueur de leur front... Tonga a trouvé ses propres marchés pour vendre ses produits, il a développé ses propres moyens de transport. En période de catastrophe, il a appris à se serrer la ceinture. Il a fallu qu'un cyclone détruise la production de bananes des Samoa et Fidji pour que Tonga puisse enfin exporter ses bananes en Nouvelle-Zélande... Lorsqu'une usine de fabrication de jus de fruits s'est montée à Rarotonga (îles Cook), Tonga a perdu son marché néozélandais pour la vente de jus d'orange... Bref, depuis des années Tonga ramasse les miettes de la table des riches tandis que ses voisins s'v nourrissent allègrement. La différence c'est que ces territoires "non protégés" ont aujourd'hui besoin d'aide et de protection. Samoa a beau être indépendant et les Cook auto-gouvernées, ils continuent à recevoir de l'aide... L'indépendance politique ne changera rien au caractère tongien. Les Tongiens savent déjà ce qu'est la vie, ils l'ont appris à la dure." (PIM, mars 1968).

De fait à l'indépendance les infrastructures de Tonga sont, dans tous les domaines, déjà atrophiées et l'archipel ne dispose d'aucune base industrielle. Dès 1970 l'objectif du gouvernement et du roi en particulier, est de remédier à cette situation de sous-développement et d'isolement géographique. La politique extérieure devient alors et avant tout un moyen de redressement économique et social.

C. Les principes : "Oku leape a ngaue" (3)

Les principes qui guident la politique extérieure tongienne puisent leur source à la fois dans les fondements historiques, socio-culturels et politiques du royaume et dans les contraintes géographiques et économiques de l'archipel. Ils donnent leur cohérence et leur continuité à l'activité internationale tongienne.

Le principe le plus fondamental stipule que la politique extérieure est d'abord au service des intérêts tongiens, qu'elle n'est qu'un outil du développement économique de l'archipel, et

⁽³⁾ Proverbe tongien signifiant : les actions pèsent plus lourd que les mots.

n'a pas de raison d'être en soi. Le pragmatisme prime et Tonga ne se soucie guère de considérations morales ou idéologiques. Ainsi l'archipel se réserve le droit de s'adresser à n'importe quel interlocuteur; c'est ce qu'affirme l'ancien secrétaire des Affaires étrangères, George Aho: "Nous sommes prêts à discuter de tout avec tout le monde. Si un porte-avion nucléaire soviétique demandait à venir ici, sa requête ne serait pas systématiquement refusée. Nous en parlerions au sein du cabinet. Nous avons déjà accueilli des navires de croisière portant le sigle du marteau et de la faucille..." (Islands Business, juillet 1983).

Tonga ne s'encombre pas de préjugés, refuse l'alignement astreignant mais compte parmi ses amis surtout des pays occidentaux avec lesquels il partage des liens historiques ou économiques. D'autre part, comme l'explique le prince héritier, ministre des Affaires étrangères, le gouvernement tongien est fondamentalement conservateur : "Notre politique extérieure est plus conservatrice que celle de la majorité des pays du Pacifique tout simplement parce que nous sommes une nation plus conservatrice" (PIM novembre 1988).

Le gouvernement s'efforce de promouvoir l'image des "Friendly Islands" afin de ne pas se faire d'ennemis et de ne pas s'aliéner d'éventuels partenaires économiques. C'est à la fois une question de survie politique et économique, et de tradition historique de maintien de bonnes relations avec les grandes et moyennes puissances. De plus, selon le roi, Tonga n'a aucun "compte à régler". "... Chez certains pays," affirme-t-il, "il y a une sorte de... comment dirais-je... une certaine hostilité parce qu'il a fallu qu'ils obligent les puissances dominantes à leur donner l'indépendance : il a fallu qu'ils se révoltent. Ce ne fut pas le cas à Tonga. Nos relations avec les grands pays - comme par exemple avec notre voisin australien - ont toujours été très cordiales" (Le Courrier, septembre/octobre 1985).

Tonga ne se sent absolument pas capable de peser sur le système international et considère le Pacifique sud comme une région dénuée d'importance. Le gouvernement reste donc discret sur les grandes questions régionales et internationales. Il estime ainsi disposer d'une marge de manœuvre importante et faire preuve d'une certaine flexibilité.

Tonga est en mesure d'agir de la sorte en raison de son mode d'organisation politique. Les dirigeants tongiens ne sont pas limités par les contraintes inhérentes aux démocraties parlementaires. La politique extérieure n'entre pas dans le débat public ; elle est le domaine exclusif du roi, du prince héritier et du cabinet qui sont souverainement à l'abri de l'opinion publique. Le prince héritier estime que c'est ce qui permet à son gouvernement d'agir avec modération et recul : "Avec le système parlementaire qui existe ailleurs, il y a toujours une course entre les divers gouvernements pour être le premier à réagir au dernier événement. Le gouvernement tongien quant à lui cherche à examiner attentivement et longuement les problèmes avant d'émettre son avis" (Matangi Tonga, juillet/août 1988).

L'archipel veille jalousement à son indépendance, ne tolère pas qu'on lui dicte sa conduite et en échange, ne se mêle pas des affaires intérieures des autres pays. Les commentaires de George Aho à ce sujet sont éloquents : "Nous ne croyons pas à l'ingérence dans les affaires des autres," et de poursuivre en faisant allusion à la situation néo-calédonienne : "Les problèmes (de la Calédonie) pourraient être résolus au sein de ce territoire si des parties extérieures ne venaient pas s'en mêler " (Islands Business, juillet 1983).

Sur le plan régional c'est encore et toujours le pragmatisme qui règne. Tonga ne s'investit que dans les débats et les questions qui le concernent directement et se démarque parfois des instances régionales notamment lorsqu'elles traitent de problèmes évoquant des principes d'ordre moral. En somme le gouvernement préfère le concret aux discours et l'action à la parole.

D. Les institutions

Tonga a un statut officiel de monarchie constitutionnelle mais dans les fait le pouvoir repose entièrement entre les mains du roi qui nomme les ministres du cabinet et préside le conseil privé, organe politique suprême du pays. Le Parlement, que le roi peut inaugurer et dissoudre à sa convenance, est composé des ministres, des gouverneurs des trois groupes d'îles de l'archipel (Tongatapu, Ha'apai et Vava'u), de neuf représentants des nobles (élus par ces derniers) et de neuf représentants du peuple (élus au suffrage universel). Le judiciaire est constitué par la cour suprême, la cour magistrale et la cour d'appel formée par le conseil privé du roi et un juge d'appel.

L'influence de la monarchie est présente dans tous les secteurs de la vie politique et économique de l'archipel. La noblesse, composée de trente-trois grandes familles, joue également un rôle important et continue de dominer la société tongienne (Crocombe et Ahmed, 1983).

La politique extérieure de l'archipel est également contrôlée par le roi et par les membres de la famille royale qui sont au gouvernement. En 1970 la charge des affaires étrangères passe sous la tutelle du Premier ministre, frère du roi, assité du secrétaire auprès du gouvernement et d'un sous-secrétaire, le prince héritier Tupouto'a.

Ce n'est qu'en 1979 que le royaume estime avoir les moyens disponibles, à la fois humains et financiers pour créer un ministère des Affaires étrangères et de la Défense à part entière. Le prince héritier en assume la charge et bénéficie de l'appui d'un secrétaire, d'un sous-secrétaire, de quatre assistants, et d'un officier délégué par l'armée comme attaché militaire.

Le prince héritier fixe les orientations de la politique extérieure en étroite collaboration avec le roi. Celles-ci sont ensuite approuvées par le conseil privé et le cabinet. Les désaccords sont rares.

Selon des témoins, les débats y sont exceptionnels et l'opposition n'y est pas de mise même si chaque ministre plaide son cas. L'exemple de Mahe Tupounia, ancien ministre des Finances et directeur du forum pendant plus de dix ans, est à cet égard éloquent : il a été démis de ses fonctions en 1982 pour s'être

opposé, à plusieurs reprises, à l'augmentation du budget consacré aux voyages du roi.

Le corps diplomatique tongien est très restreint. Il est composé à Londres d'un haut-commissariat établi en juin 1970 et à San Francisco d'un consulat inauguré en juillet 1988.

Le haut-commissaire tongien à Londres est accrédité auprès de onze capitales européennes, de la CEE, des États-Unis et de l'Union soviétique. Il effectue un voyage annuel dans chacun des états européens privilégiant ceux avec lesquels Tonga entretient des liens économiques importants.

Le consulat-général de San Francisco emploie un consul, un consul-général et son staff est composée d'une poignée de locaux tongiens. Ses fonctions sont partagées entre l'immigration et la promotion des investissements et des échanges commerciaux avec les États-Unis.

Le gouvernement tongien s'appuie également sur un certain nombre de consuls honoraires notamment en Australie, en Nouvelle-Zélande, à Fidji, au Japon, en Inde, à Hong-Kong et en Allemagne fédérale.

Nuku'alofa compte quatre missions diplomatiques résidentielles : trois hautes commissions, celle de Grande-Bretagne (1970), de Nouvelle-Zélande (1977) et d'Australie (1981), et une ambassade, de Taïwan (1975). La présence française est représentée par un consul honoraire et renforcée par les fréquentes visites du personnel de l'ambassade de France à Suva.

Tonga maintient une force armée depuis 1939 mais n'en a assumé la pleine responsabilité qu'à partir de 1970. Auparavant l'armée tongienne était sous la tutelle de la Nouvelle-Zélande. La "Tonga Defence Service" (TDS) est divisée en deux corps : d'une part il y a l'armée régulière qui rassemble 200 hommes répartis en trois sections ; terre, mer et formation technique, et de l'autre il y a la Garde et la Marine royale forte d'une centaine d'hommes. Le rôle des troupes est défensif et comprend la surveillance de la zone maritime ainsi qu'une participation à des activités de formation technique et de service public.

Le budget de la "TDS" est d'environ 1 million de Pa'anga par an (1 Pa'anga = 3,50 francs), soit 1/33 du budget national. Les forces armées, équipées entre autres de mitrailleuses Uzi israëliennes, disposent depuis 1990 de deux vedettes de patrouille maritime financées par l'Australie. Celles-ci, destinées à remplacer les anciennes vedettes britanniques devenues obsolètes, ont cependant été fournies contre le gré du gouvernement tongien qui les considèrent inadaptées à l'échelle de l'archipel et trop coûteuses en matière de maintien et de consommation de carburant. Ce n'est qu'à la suite de deux années de négociations que le royaume a enfin accepté de les recevoir.

E. Un roi et son fils

La politique extérieure de Tonga au cours des dix premières années d'indépendance, de 1970 à 1980, a été dirigée essentiellement par le roi Taufa'ahau. Pour ce monarque ambitieux et volontaire, la priorité absolue était la fin de l'isolement de l'archipel et son envol économique.

Formé à Newington College à Sydney puis à l'université de Sydney où il obtient un BA puis un LLB (diplôme de droit) devenant ainsi le premier diplômé universitaire tongien, Taufa'ahau, comme son grand-père avant lui, est convaincu que pour survivre au sein de la communauté internationale, son pays doit se moderniser.

Doué d'une grande énergie et d'une curiosité intellectuelle sans borne, Taufa'ahau s'intéresse aussi bien aux sciences naturelles qu'à l'histoire, à l'astronomie qu'aux derniers développements technologiques. Il a toujours quatre ou cinq livres ouverts autour de lui et n'hésite pas à profiter de ses entretiens avec ses visiteurs qu'ils soient chefs de gouvernement, diplomates, chercheurs, hommes d'affaires, prêtre ou techniciens, pour échanger des idées sur une multitude de sujets.

Mais alors qu'il n'est encore que prince héritier et que son rêve de poursuivre ses études en Europe est brisé par la deuxième guerre mondiale, Taufa'ahau se consacre aux affaires intérieures de l'archipel et se lance dans une multitude de projets.

En tant que ministre de l'Éducation, il fait réformer l'alphabet et l'orthographe tongien et publier une nouvelle grammaire ainsi qu'un dictionnaire par l'Oxford University Press (4). Il écrit également un manuel destiné à faciliter la compréhension du solfège tongien qui, d'après un système conçu par le Dr. Egan Moulton, fondateur de Tupou College en 1866, remplace les notations musicales (do, ré, mi, fa...) par la première syllable des chiffres 3, 4, 5, 6, 7, 8 et 9 en langue tongienne. Le livre du roi continue aujourd'hui à être employé dans les écoles secondaires du royaume qui maintiennent toutes l'apprentissage du solfège tongien.

Taufa'ahau, qui est membre de l'association internationale des mathématiques, fait également introduire l'utilisation de l'abaque comme méthode d'apprentissage des mathématiques dans toutes les écoles primaires wesleyannes de l'archipel. Par ailleurs, c'est à son initiative que sont établis en 1944 le Teachers' Training College et en 1947 la Tonga High School (Taulahi, 1979).

En tant que Premier ministre à partir de 1949, Taufa'ahau crée le "Copra Board" pour améliorer la commercialisation du coprah. Il fonde ensuite le "Tonga Produce Board" et établit un conseil agricole (Agricultural Council).

Il supervise la mise en place de la "Tonga Broadcasting Commission", la radio du gouvernement et lance le journal "The Tonga

⁽⁴⁾ Presque trente ans plus tard, laissant libre cours à sa passion pour la linguistique lors de sa visite à Brunei à l'occasion de la cérémonie d'indépendance de ce pays en 1984, le roi s'applique à apprendre le malaisien (principale langue de Brunei). Il établit ensuite une liste de mots et d'expressions malaisiennes et tongiennes qui sont identiques, et relève les nombreux parallèles culturels qui existent entre les deux pays. Dans un article publié dans le "Chronicle" (le journal royal de Tonga) il en conclut que le peuple polynésien est originaire du Sud-Est asiatique et non de l'Amérique du Sud. Voir PIM, mai 1984.

Chronicle" (5). D'autre part une multitude de projets voient le jour sous son autorité, comme par exemple le "International Dateline Hotel", seul grand hotel de Nuku'alofa à l'époque, le "Queen Salote wharf"- principale digue du port de Nuku'alofa, le "Shell Company Boat Harbour", port construit à Touliki et l'acquisition d'une flotte de cinq bateaux destinés à desservir les îles (Taulahi, 1979).

Avant même de devenir roi, Taufa'ahau demande l'indépendance de Tonga afin d'avoir les mains libres pour réaliser tous ses projets de développement et pour contrôler le destin de son pays. Il estime que le nouvel ordre international garantit la sécurité des pays faibles et rend caduque le besoin de "protection". Par ailleurs, il considère qu'en devenant membre des Nations unies et même de l'ANZUS (ce qu'il envisage alors), Tonga sera amplement protégé, à la fois par le droit international et par la puissance des alliés américains, australiens et néo-zélandais dans le Pacifique.

Taufa'ahau croit d'autre part à la stabilité et à la force de la monarchie tongienne, parce que c'est elle, selon lui et à contrario de la majorité des monarchies européennes, qui par sa propre initiative, a libéré le peuple tongien au XIXº siècle. Il affirme qu'alors que celui-ci était opprimé par les grands chefs, le premier roi, George Tupou I a créé un parlement et promulgué une constitution protégeant les droits de tous les Tongiens. La monarchie dispose ainsi selon Taufa'ahau d'une base populaire qui garantirait sa pérennité.

Taufa'ahau est également convaincu du rôle stabilisateur de la monarchie tongienne dans la région océanienne à travers les siècles. À cet égard, il n'hésite pas à la comparer à la monarchie austro-hongroise, responsable selon lui, de l'équilibre politique en Europe jusqu'à la veille de la première guerre mondiale.

De l'avis de ceux qui le côtoient régulièrement, le roi est un homme intègre, accessible, sérieux et travailleur. La monarchie tongienne ne chercherait pas à s'enrichir financièrement, mais certaines familles et certains ministres nobles sont aujourd'hui accusés d'abuser de leurs privilèges. Ainsi la famille royale estime être de plus en plus appelée à jouer un rôle d'arbitre entre les nobles soupçonnés de corruption et les représentants du peuple avides de démocratie. Mais tandis que le roi a tendance à pencher en faveur du maintien du *statu quo*, le prince héritier Tupouto'a tiendrait plutôt à appuyer les demandes des parlementaires.

Tupouto'a né en 1948 et formé surtout en Europe, croit à une réforme progressive et sans histoire de la vie politique de son pays : "... la démocratisation de Tonga n'a pas besoin d'adhérer à un emploi du temps imposé par les étrangers ou par les journalistes... Elle viendra toute seule, sans fanfare. Tonga évoluera sans bruit, sans cérémonie et sans histoire. Parce que la structure (c'est-à-dire la constitution) est déjà en place" (6) (Pacific Islands Monthly, novembre 1988).

Le prince héritier est sans doute moins proche de la noblesse tongienne que ne l'est son père. Les éléments les plus conservateurs et traditionalistes de la société tongienne lui reprochent son excès d'occidentalisme et son manque de respect pour certaines coutumes du royaume. Tupouto'a ne tient aucun compte par exemple, de la loi interdisant les loisirs le dimanche et en fin de semaine, l'on peut souvent l'apercevoir en train de se baigner et de se

⁽⁵⁾ En 1983, dans un entretien avec *Islands Business*, le roi affirme non sans humour être toujours satisfait du rôle et de l'influence de la presse et en particulier du "Chronicle": "À Tonga nous n'avons pas de problèmes avec la presse ni avec les photographes parce qu'ils nous appartiennent... Nous pouvons leur dire de publier telle ou telle autre histoire ou encore de la retenir pour la faire paraître au bon moment. S'il y a un reportage qui risque de porter atteinte aux intérêts de Tonga, il ne sera pas publié. S'il paraît dans les autres journaux, le "Chronicle" fera un commentaire dessus... Le "Chronicle" est d'ailleurs un journal extrêment influent pour sa taille. Il est envoyé à la bibliothèque du Congrès auprès de tous les journaux américains". Voir *Islands Business*, juillet 1983.

⁽⁶⁾ Cet avis n'est pas entièrement partagé par les parlementaires "représentants du peuple" qui réclament d'importantes réformes constitutionnelles.

désaltérer en compagnie de ses amis et à proximité des touristes étrangers sur l'un des îlots au large de Nuku'alofa. Il refuse d'autre part de faire un mariage de convenance et demeure célibataire et donc sans héritier à la grande consternation de son entourage.

Éduqué en Nouvelle-Zélande, en Suisse puis en Grande-Bretagne à l'académie militaire de Sandhurst et enfin à Oxford, Tupouto'a qui est à la fois débonnaire et raffiné, est très ouvert sur le monde occidental. De nature assez sceptique (il dira par exemple de ses études de droit international qu'elles ne servent à rien parce que les pays qui sont suffisamment forts pour faire respecter le droit international ne le respectent pas et que ceux qui recherchent sa protection ne sont pas assez puissants pour le faire fonctionner), mais passionné par la politique internationale, il est moins enthousiaste que son père en ce qui concerne le destin du royaume. Il se considère réaliste et pragmatique et en tant que tel, juge que le rôle international de Tonga comme d'ailleurs celui de la région océanienne insulaire dans son ensemble, ne peut être que très limité.

Il est cependant passionné par le domaine militaire et prend au sérieux son rôle de ministre de la Défense, et consacre du temps et des ressources aux forces armées tongiennes. Il est par ailleurs fasciné par tout ce qui a trait au milieu des services secrets et de l'espionnage. Il serait ainsi en train d'écrire un roman d'espionnage qui est situé à l'époque de la deuxième guerre mondiale.

À l'instar de son père, le leitmotiv de Tupouto'a est le développement économique. Il est en faveur d'une industrialisation et d'une informatisation rapide de l'archipel (7) et prend les petites économies comme la Suisse, le Vatican, Singapour et Monaco comme modèles (Islands Business, novembre 1988). Cependant à l'inverse du roi, il ne croit pas au potentiel économique de la région océanienne et encore

moins à la possibilité d'une communauté économique polynésienne. Il a cependant l'espoir de voir un jour Tonga bénéficier du dynamisme économique du bassin Pacifique et de l'Asie (Matangi Tonga, juillet/août 1988).

Depuis le début des années 1980 le prince héritier est responsable à 90 %, (selon l'expression d'un observateur australien bien placé) de la politique extérieure de l'archipel. Ses interlocuteurs sont unanimement impressionnés par ses connaissances, par sa capacité d'analyse des événements internationaux, et surtout par sa lucidité. Mais Tupouto'a n'agit pas sans consulter son père. Les deux hommes parlent beaucoup de politique extérieure, un peu moins de politique intéricure et rarement des projets chers à Taufa'ahau telle que la création d'une communauté polynésienne, auxquels le prince héritier, qui les considère idéalistes, n'adhère pas du tout.

III. LE VANUATU - LE PETIT DERNIER

Le Vanuatu est le plus jeune état du Pacifique sud. Indépendant le 30 juillet 1980, l'archipel mélanésien des ex-Nouvelles-Hébrides est le seul en Océanie à avoir connu une double administration, à la fois française et britannique. Ce régime condominial, presque unique au monde, a duré 74 ans. Il en est résulté une indépendance douloureuse et une société en crise.

Lorsque le Vanuatu naît, cela fait déjà 18 ans que les Samoa occidentales jouissent de l'indépendance politico-juridique, 12 ans à Nauru, 10 ans à Fidji (et Tonga), 5 ans en Papouasie Nouvelle-Guinée, et 2 ans aux Salomon. Une indépendance relativement tardive qui s'explique par des facteurs internes inhérents à l'administration condominiale, et à son tour rend compte de l'idéologie et de la pratique de l'État vanuatais face au monde.

En 1980, fort de sa victoire dans la lutte pour l'indépendance, le Vanua'aku Pati (VAP), parti

⁽⁷⁾ Tupouto'a a fait introduire un programme d'apprentissage de l'informatique au sein de la Tonga Defense Service. Ce programme est également accessible au public. Voir Islands Business, novembre 1988.

anglophone et protestant, s'installe au pouvoir qu'il conserve encore aujourd'hui. Il s'attache en premier lieu à rendre sa dignité à un archipel dont le peuple a été dénué de citoyenneté pendant 74 ans de régime franco-anglais. C'est en s'appuyant sur une politique extérieure dynamique, qui se veut intègre, passionnée et cohérente qu'il va tenter de promouvoir un sentiment d'unité nationale et de faire rayonner l'archipel au sein de la communauté internationale.

"Petit dernier" sur la scène régionale, le Vanuatu ne manque cependant pas d'ambitions. Il souhaite bousculer l'ordre établi par les "vieux" États conservateurs polynésiens qu'il considère trop favorables à l'égard des grandes puissances occidentales, et s'imposer lui-même comme référence et comme leader régional. Il espère y parvenir en obligeant les États du Pacifique sud à se mettre davantage à l'écoute des grandes instances internationales et des autres pays du Tiers Monde. C'est par sa propre participation au sein de ces instances et auprès des pays non alignés entre autres, qu'il tâche d'atteindre son objectif.

A. Les fondements de la politique extérieure

Avant même l'indépendance, les futurs dirigeants du jeune État exposent leurs idées sur la politique extérieure dans un document rédigé en 1975. Ils préconisent déjà une politique de non-alignement et de soutien aux mouvements de libération à travers le monde et s'opposent au nucléaire, en particulier dans le Pacifique. Sur le plan régional, ils proposent la constitution d'une communauté du Pacifique pour promouvoir les liens entre pays océaniens. La coopération commerciale entre voisins est une de leurs priorités, tandis que l'aide en provenance des pays développés n'est considérée acceptable que dans la mesure où elle n'entraîne aucune obligation en retour.

Walter Lini, élu Premier ministre, et son gouvernement sont aussi imprégnés de l'idéologie du "Socialisme mélanésien", synthèse de type culturel, religieux et intellectuel, qui affirme que : les intérêts communautaires priment sur les intérêts individuels, que la terre doit répondre aux besoins communautaires et appartient aux groupes coutumiers et à leurs descendants, et que le développement du Vanuatu doit tenir compte des valeurs et des attentes de la population mélanésienne, c'est-àdire doit s'appuyer sur la création d'un ordre politico-socio-économique issu de l'environnement vanuatais. Il ne s'agit pas de nier la transformation de la culture mélanésienne par l'influence extérieure mais d'établir une voie de développement, un système de société propre au Vanuatu où seuls seraient retenus les apports positifs de l'influence occidentale et les aspects enrichissants de la tradition mélanésienne.

Ces principes établis par les dirigeants vanuatais doivent, selon eux, servir à conforter et à rassurer la population de l'archipel en lui rendant sa dignité culturelle en même temps qu'ils sont une mise en garde adressée aux pays occidentaux qui seraient tentés de peser sur les orientations politiques du jeune État.

Les leaders de l'archipel s'appuient à la fois sur leur propre environnement et sur des modèles extérieurs pour élaborer leur projet de société. Ils puisent dans les valeurs et les traditions communautaires mélanésiennes, et dans l'idéologie de la "Melanesian Way" prônée par les nationalistes papous et qui préconise la restructuration des sociétés mélanésiennes après le retrait des puissances coloniales. Ils s'inspirent également des principes du christianisme et des idéologies populistes/socialistes véhiculées par certains pays en voie de développement, comme la Tanzanie (8).

La formation des principaux membres du VAP explique en partie ce choix idéologique. Issus d'écoles et de collèges théologiques protestants, les dirigeants du VAP sont fortement influencés par la doctrine chrétienne. Mais pour

⁽⁸⁾ R.T. Robertson fait le rapprochement entre le slogan de la révolution chinoise, le "gong he" (ou "gung ho" dans sa version anglaise) et celui du VAP, le "seli ho". Les deux signifient "la coopération", ou le "travail ensemble - "working together". Voir Robertson, 1987.

Walter Lini il s'agit de l'appliquer sincèrement, à l'inverse selon lui, de ce que firent les missionnaires, colons et administrateurs européens par le passé: "Il existe une grande compatibilité entre la religion chrétienne et les principes du socialisme mélanésien. Tous deux soulignent des valeurs comme la compassion, l'humanisme et la réciprocité. Valeurs pratiquées par bien peu d'Européens" (Premdas, 1987).

Certains dirigeants du VAP poursuivent leurs études dans les deux grandes universités régionales, l' "University of the South Pacific" (USP) de Fidji et l' "University of Papua New Guinea" (UPNG). À l'époque on y souscrit au radicalisme anti-colonial. En PNG les "nationalistes" comme Bernard Narokobi et le père John Momis, forgent la voie mélanésienne (la "Melanesian Way") censée tracer un avenir qui se réfère aux racines culturelles mélanésiennes et vise à l'élimination de l'individualisme occidental (Narokobi, 1983).

L'UPNG accueille également des enseignants expatriés qui ont servi en Tanzanie et adhèrent au modèle de société mis en place par le président Julius Nyerere. A l'indépendance de la Papouasie Nouvelle-Guinée, ces mêmes enseignants, juristes et politologues offrent leurs services aux nationalistes ni-Vanuatu. Par ailleurs cinq membres du VAP, dont le président Walter Lini et son secrétaire-général Barak Sope, ont été plusieurs fois en Tanzanie, en mission d'étude. L'attachement tanzanien au nonalignement, son discours anti-capitaliste et antiimpérialiste attirent leur attention, tandis que son modèle de société, qui cherche à satisfaire les besoins communautaires plutôt que les besoins individuels, suscite l'admiration. C'est avec affection que Walter Lini évoque de temps en temps le président tanzanien lors de ses discours. Il se réfère alors à la : "juste pensée de mon bon camarade Nyerere" (Premdas, 1987).

B. Les principes de la politique extérieure du Vanuatu

Dans le domaine de la politique extérieure le "Socialisme mélanésien" se traduit avant tout par une volonté de non-alignement. Le Vanuatu, à la recherche d'une troisième voie de développement, souhaite se détacher de l'Ouest sans entrer dans l'orbite de l'Est. "L'indépendance nous a fourni le droit et même le devoir de construire une société et un mode de gouvernement qui s'accordent avec les besoins et les idéaux du peuple du Vanuatu", estime Walter Lini qui se sent solidaire des autres pays producteurs de matières premières (appellation qu'il préfère à celle de pays du Tiers Monde).

Les aspirations du peuple ni-Vanuatu ne se retrouvent pas, selon lui, dans les valeurs et les conceptions socio-économiques occidentales ni dans celles des pays de l'Est (Lini, 1982). Le peuple ni-Vanuatu ne veut pas "s'aligner sur une idéologie étrangère mais cherche à développer sa propre identité mélanésienne, socialiste et démocratique" (Fiji Times, 5 avril 1986). Il ne s'alignera par conséquent que sur lui-même. Idée reprise par Nike Nike Vurobaravu, premier secrétaire aux Affaires étrangères et ambassadeur itinérant : "Les Nouvelles-Hébrides ont été administrées par la France et la Grande-Bretagne pendant 75 ans... Durant cette période les deux puissances se sont appliquées à promouvoir leurs propres intérêts... C'est cette expérience historique qui fait qu'aujourd'hui nous sommes décidés à ce que les grandes puissances ne puissent plus influencer le Vanuatu comme par le passé" (Robertson, 1987).

Le non-alignement permet de s'affirmer en tant qu'État indépendant non seulement face aux superpuissances, mais aussi face aux puissances coloniales et, d'une manière générale aux pays industrialisés (Braillard, 1987). "... Nombreuses sont les grandes puissances du Pacifique qui considèrent le Vanuatu comme leur arrière-cour. Il en découle que des pays tels l'Australie auront tendance à penser qu'ils ont un intérêt légitime à modeler la région. C'est un fait auquel nous ne pouvons rien. Dans un sens nous ne serons jamais véritablement indépendants, mais il existe au Vanuatu une grande méfiance à l'égard du néo-colonialisme. À cause de son expérience coloniale le peuple ni-Vanuatu refuse l'ingérence des grandes puissances. Pour nous, le non alignement est une

affirmation, un moyen de contrecarrer l'impact du néo-colonialisme", poursuit Nike Nike Vurobaravu (Robertson, 1987).

Le non-alignement, dont les dimensions sont à la fois politiques, économiques, sociales et culturelles, permet aussi de se démarquer par rapport aux autres membres de la communauté internationale. Il permet de se forger une identité propre. C'est en s'opposant à l'autre, le puissant ou le colonisateur, que l'on se définit et que l'on s'affirme. Le non-alignement peut être un instrument de légitimation internationale de la politique extérieure et de la politique intérieure. Parfois il contribue à "rendre l'environnement international responsable des problèmes intérieurs et en particulier des problèmes sociaux et économiques du sous-développement" (Braillard, 1987). Il est donc à usages multiples.

Les dirigeants du Vanuatu estiment que le non-alignement leur donne également une certaine marge de manœuvre dans l'environnement international. Comme le constate Walter Lini: "Dans le monde d'aujourd'hui ce sont souvent les pays indépendants, non alignés, sans moyens d'agression, qui peuvent manœuvrer et ont ainsi un rôle catalyseur dans l'introduction de changements essentiels qui ne pourraient intervenir dans l'ambiance explosive entretenue par la rivalité des superpuissances" (Islands Business, septembre 1983)

La politique extérieure du jeune État se veut également internationaliste et humaniste. Sont condamnées toutes les formes d'exploitation ; que ce soient les termes d'échanges économiques inégaux, le racisme, ou le colonialisme. Walter Lini va jusqu'à déclarer à l'ONU que les intérêts nationaux du Vanuatu se plieront aux exigences morales du pays en matière de politique extérieure (Premdas et Howard, 1985). Le premier ministre des Affaires étrangères, Sela Molisa souligne ainsi les fondements de la politique extérieure : " Le soutien des principes d'autodétermination, d'indépendance, de dénucléarisation, surtout dans le Pacifique, de reconnaissance du droit à l'existence des États, de respect pour les droits de l'homme, de l'intégrité territoriale et de la souveraineté, du soutien du progrès économique du Tiers Monde, et la reconnaissance et le respect de la charte des Nations unies".

Et Walter Lini, faisant allusion au colonialisme persistant dans le Pacifique, déclare : "... tant que nous ne serons pas tous libres, aucun de nous ne le sera." (Lini, 1982). Il associe le colonialisme et le nucléaire en Océanie : "J'ai toujours pensé que le colonialisme et le nucléaire sont inextricablement liés dans le mal. Afin d'extraire ce mal de notre région il faut l'attaquer par ses racines - c'est-àdire le colonialisme lui-même" (Accent, août 1986).

Sur le plan international, le Vanuatu s'identifie aux nations du Tiers Monde et aux mouvements de libération; sur le plan régional, aux pays mélanésiens et au peuple canaque. Walter Lini prône le renouveau mélanésien et l'élaboration d'une alliance entre voisins. En 1982 il déclare: "J'espère que dans les années à venir nous verrons la création, j'ignore encore dans quelles conditions - peut-être dans le cadre d'une union fédérale - d'une politique commerciale commune, d'une coopération dans le secteur des services, et peut-être aussi l'adoption d'une politique extérieure commune entre les États de Mélanésie" (Lini, 1982).

Alliés, les pays mélanésiens pourraient peser lourd dans la balance des puissances dans le Pacifique sud. Plus progressistes, plus nombreux et forts de leur accession récente à l'indépendance, ils peuvent imposer un recentrage de la région océanienne. Barak Sope constate : "les pays du Pacifique sud sont trop tournés vers l'Occident et cela ne devrait pas être le cas... Il faudrait qu'il y ait une prise de position plus indépendante" (Fiji Sun, 13 mai 1986). Le Vanuatu s'appuie sur la carte mélanésienne pour essayer d'établir une ligne non alignée dans la région. Son soutien au mouvement indépendantiste canaque s'inscrit, en partie, dans ce cadre. Une Kanaky indépendante pourrait s'avérer pour lui un allié précieux.

C. Les premiers pas

Malgré une réflexion préalable sur la politique extérieure, le gouvernement Lini est pris de court par l'indépendance dans la pratique. Entièrement impliqué dans les événements internes de l'archipel, il ne s'est pas beaucoup préoccupé de la mise en place d'un appareil diplomatique. De surcroît, les deux puissances coloniales quittent le Vanuatu en emportant les dossiers traitant des affaires extérieures de l'archipel. Tout est donc à faire.

Quinze jours avant l'indépendance, le gouvernement Lini fait appel à Fidji pour former des cadres du service protocolaire. Le gouvernement fidjien qui entretient alors des relations étroites avec le Vanuatu, accueille plusieurs stagiaires à Suva et envoie deux fonctionnaires du ministère des Affaires étrangères passer une dizaine de jours à Port-Vila.

Dans les deux premières années qui suivent l'indépendance, les affaires extérieures du Vanuatu sont dirigées par le bureau du Premier ministre. La création d'un ministère à part entière est jugée peu utile par la majorité des membres du Cabinet. Les jeunes cadres des Affaires étrangères sont davantage sollicités par des questions d'ordre interne que par leurs fonctions propres. Walter Lini s'appuie sur leurs conseils en matière d'économie, d'administration et même de politique intérieure.

En 1982, Barak Sope devient secrétaire des Affaires étrangères en même temps qu'ambassadeur itinérant adoptant ainsi le modèle salomonais. Membre très influent du VAP dont il est devenu secrétaire-général, Barak Sope donne une assise à la politique extérieure de l'archipel. Diplômé en Science politique à l'USP en 1973, à la fois idéologue et pragmatiste, c'est sous sa conduite que les Affaires étrangères se structurent et prennent de l'ampleur.

Divisé en trois secteurs géographiques, Asie, Pacifique et Europe/USA, le département des Affaires étrangères se préoccupe en premier lieu de négocier le maintien de l'aide budgétaire franco-britannique à l'archipel et d'assurer la participation du Vanuatu aux accords de Lome I; deux mesures jugées essentielles à la survie économique du jeune Etat. D'autres dossiers prennent ensuite de l'importance, en particulier ceux concernant l'Océanie. Le Vanuatu s'applique à se donner une voix régionale unique et originale avec un thème particulier : la défense des grandes causes morales du Pacifique, rôle qu'il tente de renforcer par sa participation au sein de plusieurs instances mondiales.

Un ministère des Affaires étrangères et du commerce est créé en 1984. Partageant depuis 1987 ses fonctions avec les services judiciaires, il ne compte guère qu'une douzaine d'employés. Nike Nike Vurobaravu qui remplace Barak Sope à partir de 1984, reste encore aujourd'hui l'unique représentant diplomatique vanuatais.

L'archipel n'a qu'une mission à l'étranger; il partage des installations à New York (ONU) avec les îles Salomon, les Samoa occidentales et les Maldives sous l'égide du Commonwealth.

D. Un prêtre et son dauphin

Walter Lini domine la vie politique de l'archipel depuis 1980. Ré-élu Premier ministre à la suite des élections législatives de 1983 et de 1987 remportées par le VAP, il a néanmoins été contesté à plusieurs reprises par certains membres de son propre parti et de son cabinet, qui lui reprochent de monopoliser le pouvoir.

Né en 1942 dans le Nord de l'île de Pentecôte (ou Raga en langue locale) d'un père notable qui a beaucoup voyagé dans la région, Walter Lini appartient à un lignage de chefs du côté de ses deux parents. Élevé dans la foi anglicane, le jeune Walter comme ses frères et ses sœurs, est formé dans les écoles de la mission. En 1954 il quitte son village pour aller à l'école secondaire anglicane d'Aoba. À sa sortie en 1960, il travaille pendant un an au diocèse anglican où il est chargé de veiller à l'approvisionnement en livres de toutes les écoles anglicanes de l'archipel.

En 1962, il décide de devenir prêtre et il est admis dans un collège anglican aux îles Salomon. Quatre ans plus tard il poursuit ses études au St. John's Theological College à

Auckland en Nouvelle-Zélande. C'est alors qu'il crée et édite le mensuel "Wantok" (ce qui en bichelamar ou en pidgin signifie "conversation entre amis et en famille"), qui est publié par une association d'étudiants mélanésiens, la "Western Pacific Islands Students' Association". Les articles traitent de questions politiques et sociales, de culture et de droits fonciers et appellent à une réflexion sur les problèmes spécifigues des territoires insulaires. Lu et discuté par d'autres étudiants océaniens, "Wantok" permet à Walter Lini d'exposer et de comparer ses idées politiques à celles de ses camarades qui comme lui seront plus tard appelés à diriger leurs pays. C'est durant cette période que Walter Lini fait la connaissance, entre autres, de (Sir) Peter Kenilorea, futur Premier ministre des îles Salomon alors que celui-ci poursuit ses études à Auckland.

Après ces années formatrices, Walter Lini est nommé diacre à Honiara, capitale des îles Salomon. En 1971 il est ordonné prêtre et rentre aux Nouvelles-Hébrides où pendant trois ans il sert dans un district anglican à Aoba. Pendant ce temps, il fonde l'"Association culturelle des Nouvelles-Hébrides" en commun avec d'autres jeunes Mélanésiens, et publie le journal anglophone "New Hebrides Viewpoints" dans lequel sont invités à s'exprimer tous ceux qui sont concernés par la situation politique et sociale de l'archipel. En 1974 il devient président du premier parti politique des Nouvelles-Hébrides, le "National Party" et renonce à son poste ecclésiastique.

Walter Lini reste cependant convaincu que l'église ne doit pas être tenue à l'écart de la vie de l'État. Il estime qu'elle a un rôle très important à jouer dans le développement de la nation et pas seulement sur le plan spirituel. Elle doit contribuer à l'avancement social et économique des ni-Vanuatu ce qui implique qu'elle doit rester proche du centre de décision politique. Le christianisme occupe de la sorte la même place que la coutume dans la vision politique du Premier ministre vanuatais.

L'un des plus proche collaborateurs de Walter Lini, en particulier dans le domaine de la

politique extérieure, a longtemps été Barak Sope, qui est aujourd'hui membre fondateur d'un nouveau parti politique dans l'opposition.

Né en 1951 dans l'île d'Ifira en face de Port-Vila, Barak Sope est issu d'un lignage de chefs héréditaires. Petit, il est élève dans une école protestante française à Malekula où son père est médecin. Il est ensuite élève à l'école communale française de Port-Vila jusqu'à l'âge de douze ans. Il rentre alors à l'école presbytérienne de son village, puis à celle d'Iririki et enfin au lycée presbytérien du nord de Vaté.

En 1966 il obtient une bourse offerte par l'église presbytérienne (seules quatre bourses sont offertes à travers l'archipel), et poursuit ses études à Melbourne en Australie, à la Essendon Grammar School. En 1970 il est reçu à l'université du Pacifique sud à Suva d'où il sort trois ans plus tard diplômé de Science politique.

En rentrant au Vanuatu, il reçoit des offres d'emploi à la fois dans l'administration britannique et dans le secteur privé mais il décide de travailler pour le compte de la toute nouvelle fédération des coopératives des Nouvelles-Hébrides dont l'objectif est de promouvoir les intérêts économiques des Mélanésiens.

En 1974, Barak Sope devient secrétairegénéral du "National Party" et s'investit entièrement dans la "lutte pour l'indépendance". Il s'attache en priorité à réclamer le retour des terres aux Mélanésiens et fait campagne aussi bien aux Nouvelles-Hébrides qu'à l'étranger.

Quelques années plus tard, il devient premier secrétaire auprès du ministre des Ressources naturelles du gouvernement d'unité nationale, poste qu'il accepte sans grande conviction. Il estime qu'un tel gouvernement qui, selon lui, paraît idéal d'un point de vue théorique n'est pas démocratique et n'est en fait qu'un prolongement artificiel du condominium (Macdonald-Milne, 1981).

À l'indépendance, Barak Sope est nommé premier secrétaire auprès du Premier ministre. Il devient ensuite secrétaire aux Affaires étrangères, ambassadeur itinérant et haut-commissaire auprès des pays membres du Commonwealth. Il est élu député aux élections de 1983 ce qui ne l'empêche pas de se lancer dans les

affaires tout en maintenant son rôle de secrétaire-général au VAP.

Avant la rupture de 1987, les liens entre Walter Lini et son "dauphin" sont très étroits. Les hommes ont des personnalités complémentaires quoique potentiellement conflictuelles. Walter Lini est un homme de convictions, persuadé que sa mission politique est dictée par Dieu. Barak Sope est athée (ce qui le distingue des autres leaders du Pacifique), calculateur et réaliste - il cherche avant tout à promouvoir les intérêts de son pays (et certains diront les siens). quelqu'en soit le prix moral. L'un raisonne comme un homme d'église, l'autre comme un homme d'affaires. Walter Lini est plutôt pondéré, parfois indécis; Barak est un "fonceur", il aime trancher et adopte parfois un comportement extrémiste - ceux qui le connaissent disent de lui qu'il "est comme un cheval qu'il faut tenir et bien encadrer".

Sous l'autorité directe de Barak Sope, la politique extérieure du Vanuatu est un mélange de pragmatisme et de radicalisme. L'ambassadeur itinérant sait par exemple se montrer souple et même chaleureux avec les partenaires économiques de l'archipel mais n'hésite pas à se les aliéner en adoptant des positions intransigeantes sur certains dossiers politiques. Architecte des liens avec la Libye et des premières prises de position anti-françaises, Barak Sope a néanmoins toujours prôné le dialogue avec les pays occidentaux. Ainsi la "politisation" des relations internationales de l'archipel, quoique entamée en 1984 sous sa direction, s'est considérablement accrue à son départ et à la reprise en main des Affaires étrangères par Walter Lini.

Barak Sope et Walter Lini ont longtemps travaillé la main dans la main sur les dossiers importants. Le Premier ministre, conscient des qualités de leadership de Sope, tente de le canaliser. Mais celui-ci qui en tant que secrétairegénéral du parti exerce beaucoup d'autorité sur les ministres, n'est pas toujours apprécié par le cabinet de Lini. Certains membres du VAP souhaitent sa mise à l'écart, d'autres, une minorité, l'encouragent à devenir Premier ministre.

En 1987, Walter Lini, handicapé par les séquelles d'une hémorragie cérébrale dont il a été victime, laisse entendre qu'il renoncera à son poste de Premier ministre à la suite des élections législatives. Barak Sope ne cache pas qu'il souhaiterait le remplacer. Walter Lini revient sur sa décision et le VAP tranche en sa faveur. La rupture entre les deux hommes se concrétise et Barak Sope est exclu du parti.

E. Les institutions

En 1980, les Nouvelles-Hébrides deviennent la république du Vanuatu. Le président, élu pour une période de cinq ans renouvelable par un collège électoral composé du Parlement et des présidents des conseils régionaux, est chef d'État. Son rôle, tel qu'il est décrit par la constitution vanuataise, consiste à veiller à son respect et à symboliser l'unité de la nation.

Le pouvoir exécutif repose entre les mains du Premier ministre et des membres du Conseil des ministres qu'il désigne. Le Premier ministre est élu par le Parlement qui est composé d'une seule Chambre de 46 députés. Ces derniers sont élus au suffrage universel selon un mode de représentation proportionnelle lors du scrutin législatif qui a lieu tous les quatre ans.

En matière de traditions et de coutume, le gouvernement se réfère au conseil national des chefs qui joue un rôle de conseiller et de garant de la culture et des langues vanuataises. Celuici est composé de chefs élus par les conseils coutumiers locaux et se réunit au moins une fois par an ou davantage lorsqu'il est sollicité par le gouvernement ou par le Parlement.

La décentralisation du pouvoir politique, tant souhaitée par l'opposition et promise par le gouvernement, se limite jusqu'à présent à la division de l'archipel en onze régions gouvernées par des conseils locaux auxquels participent les chefs coutumiers. Cette mesure, inscrite dans la constitution semble cependant davantage destinée à faciliter le partage de tâches administratives qu'à accorder un véritable pouvoir de décision aux régions.

F. Les conditions socio-économiques

Dès l'indépendance, le gouvernement vanuatais se fixe comme objectif à long terme. l'autosuffisance économique de l'archipel. Il hérite cependant d'une situation qu'il estime "grave et préoccupante" et d'une économie qu'il décrit comme "sous-développée, appauvrie et structurellement déséquilibrée" (9) (Deuxième plan, 1990). En dehors des problèmes inhérents à son statut de micro-État insulaire - manque de ressources naturelles, isolement et éloignement des marchés, vulnérabilité aux catastrophes naturelles, accès limité aux capitaux et aux places financières internationales, absence d'économies d'échelle, etc. - le Vanuatu est à l'indépendance extrêmement dépendant de la vente de coprah qui représente 80 % des exportations de l'archipel, rapporte 80 % des devises étrangères et compte pour 90 % du produit intérieur brut (Deuxième plan, 1990). Le Vanuatu est de la sorte particulièrement vulnérable aux variations du taux international du coprah ainsi qu'aux mouvements de l'économie mondiale.

D'autre part, les quelques grandes entreprises présentes dans l'archipel en 1980, appartiennent à divers intérêts étrangers et seuls les petits commerces ruraux et coopératives sont entre les mains des Mélanésiens. La majorité de la population (80 %) est quant à elle plongée dans une économie de subsistance, faite d'horticulture, de culture vivrière, d'élevage et de pêche, secteur qui aujourd'hui produit environ 38 % du produit intérieur brut (PIB). Le secteur tertiaire est responsable de 53 % du PIB et emploie près de 20 % de la force de travail. Le secteur industriel quant à lui demeure très restreint; il contribue à moins de 10 % du PIB et emploie moins de 2 % de la population active (Genève, 1988).

En contrepartie, le Vanuatu hérite d'un secteur social relativement développé notamment en ce qui concerne la santé et l'éducation. Mais les aspects positifs de ce domaine sont en partie effacés par les coûts importants qu'il entraîne et que le gouvernement est incapable d'assumer, et malgré le développement rapide d'un réseau scolaire à partir des années 1960, en 1979 seule 13 % de la population est alphabétisée. Aujourd'hui même si un grand nombre de Ni-Vanuatu bénéficie d'une formation primaire, l'accès à une formation secondaire reste restreint. Par exemple seuls 20 % des employés dans les secteurs secondaire et tertiaire ont reçu un enseignement secondaire (Genève, 1988).

L'archipel est riche en terres arables : elles constituent 41 % du total des terres et s'étendent sur une superficie de 4 970 km². Jusqu'à présent seules 30 % de ces terres, sur lesquelles peuvent être cultivés coprah, cacao, café, légumes, épices et fruits de toutes sortes, sont exploitées. Par ailleurs, d'autres secteurs tels l'élevage, la sylviculture et la pêche, demandent, selon le gouvernement vanuatais, à être développés. Le Vanuatu dispose également de certaines ressources minérales - manganèse, cuivre, zinc et or entre autres - qui pour l'instant ne sont guère exploitées (Genève, 1988).

À l'indépendance, l'ensemble des terres de l'archipel ont été rendues aux propriétaires coutumiers, sauf celles qui ont été mises à la disposition du gouvernement dans l'intérêt public (c'est notamment le cas des zones urbaines de Port-Vila et de Luganville, pour lesquelles les proprétaires coutumiers doivent en principe recevoir une compensation). Leur utilisation est désormais réglementée par le droit foncier coutumier. Parallèlement, un système de baux permettant l'exploitation de terres par des non-propriétaires, est mis en place.

Les disputes entre groupes coutumiers revendiquant les mêmes terres abondent et demeurent, selon le gouvernement vanuatais, le principal obstacle au développement des zones rurales. Pourtant, et malgré l'accroissement

⁽⁹⁾ Il y a par exemple une grande différence de revenus entre les habitants des zones urbaines et ceux des zones rurales (les premiers gagnent environ dix fois plus que les derniers), et entre les citadins expatriés qui gagnent en moyenne quinze fois plus que les citadins ni-Vanuatu.

rapide de la population (le rythme annuel s'élève à 3,4 %) les terres ne manquent pas. La densité moyenne est de l'ordre de 12 habitants par km² (la population totale est d'environ 150 000 habitants qui occupent une superficie de 12 190 km²) mais s'élève à plus de 450 habitants par km² à Luganville et à Port-Vila, et descend à 2 habitants par km² dans les zones rurales. Ces chiffres reflètent l'importante migration de la brousse vers la ville, mouvement qui concerne surtout les jeunes entre 15 et 34 ans qui ont terminé leurs études scolaires. De la sorte 50 % de la population urbaine appartient à ce groupe d'âge qui ne constitue pourtant que 28 % de la population dans son ensemble.

Les infrastructures de l'archipel sont très inégalement réparties. Tandis que les deux principaux centres urbains, Port-Vila et Luganville, disposent d'un réseau routier moderne, d'aéroports, d'eau courante et d'installations sanitaires, d'éléctricité, d'aménagements portuaires, de centres médicaux, culturels, éducatifs et de loisirs pour les jeunes, l'ensemble de

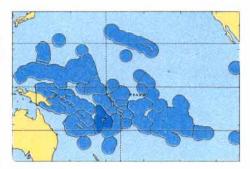
l'archipel souffre d'un manque chronique d'infrastructures. Les transports maritimes ont essentiellement été développés dans les régions qui cultivent le coprah, et les transports routiers aux alentours des marchés agricoles et des villages côtiers. Les habitants de l'intérieur des îles et ceux des régions sans coprah sont défavorisés. D'autre part le coût des voitures et des bateaux, ainsi que de l'essence sont un frein majeur à tout mouvement motorisé.

La majorité des habitants n'ont pas l'électricité; 45 % de la population rurale n'a pas accès à l'eau potable et 25 % de celle-ci bénéficie d'installations sanitaires (Genève, 1988). Les infections de peau, les problèmes respiratoires et le paludisme sont fréquents : 47 % des ménages ont eu le paludisme selon une enquête médicale effectuée en 1985. La malnutrition est également présente avec 40 % des enfants entre l'âge de 1 à 2 ans en dessous du poids normal (Genève, 1988). Le Vanuatu, comme Tonga, appartient à la liste des pays les moins développés des Nations unies.

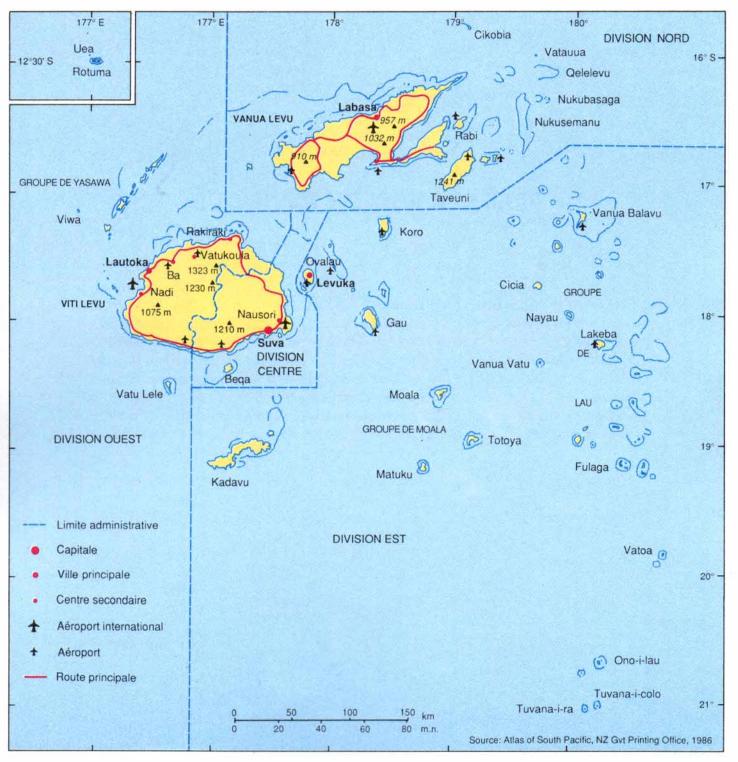
DEUXIÈME PARTIE

FIDJI: LA VOIX DU PACIFIQUE

Dès avant l'indépendance, Fidji se place à l'avant-garde du régionalisme océanien. En rassemblant les pays insulaires sous la bannière de la voie du Pacifique (la "Pacific Way"), concept censé représenter à la fois le mode de pensée et la façon d'agir particulière des Océaniens, Ratu Mara tâche de conférer une identité à la région. En même temps il devient le porte-parole officieux de ses voisins. Fort de leur appui, il s'élève au sein des instances internationales pour promouvoir une image conciliante et modérée de la région et de son pays. Image conçue pour donner une marge de manœuvre politique importante à l'archipel, mais aussi pour lui permettre de bien vendre son sucre à ses amis occidentaux et asiatiques.



FIDJI



CHAPITRE PREMIER

FIDJI, ACTEUR RÉGIONAL

I. AUTO-DÉTERMINATION ET RÉGIONALISME

"Monsieur le ministre, pourriez-vous nous expliquer en un mot ce que Fidji obtiendra avec l'indépendance?" La réponse du Premier ministre à la question d'un journaliste à la conférence de presse à Suva sur l'indépendance, ne se fit pas attendre: "De la dignité!". La réplique spontanée et presque agressive de Ratu Mara illustre le parcours effectué par les dirigeants fidjiens en l'espace de quelques années. D'une opposition viscérale à l'indépendance en 1960, ils sont passés à une attitude revendicatrice à l'approche de l'échéance.

La réponse de Ratu Mara à la deuxième question du journaliste, qui demande si Fidji, par le passé, n'avait pas connu la même dignité ("self-respect"), confirme bien cette évolution: "La dignité n'existe pas lorsque l'on est gouverné par des gens envoyés par un autre pays, qui n'ont pas les mêmes idées que vous, qui vous dictent vos moindres mouvements, et auxquels vous devez obéir. Je pense que si quelqu'un arrivait comme ça chez vous et vous commandait ainsi ça ne vous plairait pas." (PIM, juin 1970).

Cette réaction, qui peut paraître surprenante lorsqu'on connaît les réticences fidjiennes à l'égard du retrait britannique de l'archipel, l'est moins à l'analyse des activités de Ratu Mara et de la délégation fidjienne au sein des instances régionales océaniennes, notamment de la commission de Pacifique sud (CPS).

A. Fidji et la CPS

La CPS a été créée en 1947 par les six puissances métroplitaines présentes dans le Pacifique sud à cette époque (l'Australie, la Nouvelle-Zélande, la Grande-Bretagne, les États-Unis, la France et les Pays-Bas). Elle a comme mission d'assurer le bien-être des populations des territoires dépendants du Pacifique. Son objet est aussi stratégique, malgré son statut apolitique. Les réunions annuelles des représentants métropolitains de la CPS (ils sont douze en tout soit deux par pays membre) facilitent la concertation et permettent aux alliés occidentaux d'élaborer une politique commune dans le Pacifique, au lendemain de la guerre.

La conférence du Pacifique sud, au rôle consultatif, est instituée par les puissances métropolitaines en 1950. Elle est tenue tous les trois ans et réunit les délégations territoriales océaniennes qui y débattent d'un programme établi au préalable par les représentants métropolitains. Les délégations, composées des membres des divers gouvernements territoriaux n'ont aucun pouvoir de décision. Le programme est appliqué par les seules métropoles.

Au cours des années 1960 la CPS connaît d'importantes réformes tendant à renforcer le rôle des délégations territoriales. L'action de Ratu Mara dans cette évolution a été déterminante.

1) Réformes et "rébellions"

Ratu Mara est désigné président d'un des comités de la troisième conférence, en 1956. C'est la première fois qu'un insulaire, membre d'une délégation territoriale, tient ce poste (Smith, 1973). En 1959, la délégation fidjienne propose la mise en place des Mini-jeux du Pacifique. La première de ces réunions sportives entre territoires insulaires, qui ont lieu tous les trois ans, se tient à Fidji en 1963 (Smith, 1973). Ces deux initiatives présagent du rôle croissant que jouera à l'avenir la délégation fidjienne.

Au cours des IVe et Ve conférences (1959 et 1962), les délégations territoriales manifestent un certain mécontentement à l'égard du fonctionnement de la CPS. Elles regrettent notamment le manque de considération accordée par la commission, c'est-à-dire par les puissances métropolitaines, aux recommendations faites par la conférence. Elles déplorent aussi les restrictions budgétaires imposées par les gouvernements métropolitains, et les accusent d'avarice (Herr, 1976).

En 1962 les membres de la conférence s'indignent contre le programme de travail que leur ont dicté les métropoles, d'une part parce qu'il a été fixé quelques années auparavant et donc ne correspond plus au besoin des territoires, d'autre part parce que les participants de la conférence considèrent qu'ils doivent établir le programme eux-mêmes (1). De surcroît, la majorité des délégations est inquiète du sort qui va être réservé à la partie occidentale de la Nouvelle-Guinée après le retrait imminent de sa puissance de tutelle, les Pays-Bas. Mais cette question brûlante ne peut être évoquée car elle est d'ordre politique (Herr, 1976 p.186).

En 1964, la CPS fait l'objet d'une première réforme visant à satisfaire certaines de ces revendications. Mais cette réforme est jugée largement insuffisante par les délégués territoriaux, en particulier Ratu Mara.

À la VI^e conférence qui se tient à Lae, Papouasie Nouvelle-Guinée (PNG) en 1965, le leader fidjien se place à la tête de ce qui est à l'époque considéré comme une véritable rébellion. Mécontent du rôle insignifiant dévolu aux membre de la conférence, il s'insurge contre les puissances métropolitaines qui, selon lui, détiennent un pouvoir abusif au sein de l'organisation.

Il donne le ton lors de son intervention au cours du débat sur le programme de travail alors que les diverses délégations, qui ont proposé de multiples projets, sont rappelées à l'ordre par le président de la conférence (M. Swift, un Australien) qui estime qu'elles ne tiennent pas assez compte des restrictions budgétaires imposées par la commission. Ratu Mara annonce haut et fort que les délégués perdent leur temps s'ils ne sont là que pour approuver un programme déterminé au préalable. C'est sur un ton acerbe qu'il s'adresse au président : "Si votre intention est de nous empêcher (les délégués) de participer au programme de travail, dites-le nous tout de suite, et nous terminerons la conférence sans plus tarder en recommandant les recommendations qui ont déjà été proposées".

2) Une participation financière

Mara réclame un rôle déterminant pour les délégations dans l'élaboration du programme de travail. Il propose également qu'elles soient autorisées à contribuer au budget, afin qu'elles puissent parler et agir librement, sur un pied d'égalité avec les puissances métropolitaines.

Au cours d'une conférence de presse, entre deux réunions, Mara s'en prend à la commission qu'il décrit comme un "club exclusif et dépassé, réservé aux seules puissances métropolitaines" (PIM, août 1965). Il reste néanmoins optimiste quant à son avenir à condition que les délégations soient amenées à y participer financièrement: "Les autres délégations n'ont pas trouvé à redire à mes propositions, alors lorsque nous aurons payé nos droits d'entrée au club, j'espère que les membres déjà en place nous inviteront à nous asseoir parmi eux, en tant qu'égaux." (PIM, août 1965).

La résolution de Mara, proposant une contribution financière de la part des territoires, est soumise à la conférence le 14 juillet, date symbolique. Et pour plaider sa cause, Mara se réfère au principe universel de l'égalité des hommes, évoquant la pensée des grands philosophes européens tels que Rousseau, Mill, Hume, Locke, Adams ainsi que les auteurs de la constitution américaine.

3) Une question de politique

Mara s'attaque également au statut apolitique de la CPS qu'il juge incompatible avec l'évolution des territoires de la région : "Je pense que la transformation la plus importante qu'il y aura si le principe de la participation territoriale est accepté, sera l'avènement des questions politiques au sein de la commission. C'est inévitable. La politique fait partie de la vie, c'est un fait que nous ne pouvons ignorer... Si les délégations ne contribuent pas au fonctionnement de la CPS, elles ne pourront avoir

⁽¹⁾ Le programme de travail propose une série de projets techniques pour le développement économique et social des territoires.

CHAPITREPREMIER FIDJI, ACTEUR RÉGIONAL

aucune responsabilité... et leur nier cette responsabilité ne serait pas dans l'esprit de l'évolution de la région. On nous encourage à assumer de plus en plus de responsabilités chez nous, alors pourquoi pas ici ?" (PIM, août 1965).

Comme beaucoup d'autres délégués, Mara a été choqué par l'appropriation indonésienne de la partie occidentale de la Nouvelle-Guinée au lendemain de la décolonisation hollandaise (2). Il aurait souhaité que les territoires insulaires fussent consultés à ce propos et que la CPS, en tant qu'organisme régional réagisse aux développements politiques dans le Pacifique sud : "Les autres territoires insulaires partagent le sentiment fidjien que la Nouvelle-Guinée occidentale est passée de la colonisation hollandaise aux mains indonésiennes sans la moindre protestation de la part des représentants de notre région. C'est pourtant un problème qui concerne nos territoires, en particulier la Papouasie Nouvelle-Guinée et les îles Salomon. Ces problèmes doivent être débattus et ne le seront pas si nous ne sommes pas admis à la CPS." (PIM, août 1965). Le leader fidjien estime que dans ce cas les métropoles ont failli à leur devoir de protection des populations du Pacifique sud et que désormais les délégations devront donc songer à protéger leurs intérêts elles-mêmes. Mais, selon lui, elles n'en auraient les moyens que si elles devenaient membres à part entière de la CPS et que le dialogue politique y soit admis.

4) Un militantisme raisonné

Mais le "militantisme" de Mara est tout à fait réfléchi sinon calculé. En s'attaquant à la CPS, il sait qu'il ne risque pas d'offusquer la Grande-Bretagne qui est favorable à une évolution politique rapide des territoires sous sa tutelle et ne s'oppose pas à certains changements au sein de la CPS à condition que ceux-ci s'accordent avec l'évolution des territoires. Parallèlement, il estime que si la CPS devient un organisme véritablement régional auquel toutes les nations concernées par l'avenir de l'Océanie participent sur un pied d'égalité, elle sera réellement en mesure de représenter la région dans l'environnement international et de protéger les intérêts des populations océaniennes.

Les préoccupations du leader fidjien découlent en partie de la situation politique interne de Fidji. Il redoute que sous les pressions de 1'ONU la Grande-Bretagne ne soit tentée de "lâcher" Fidji, sans se soucier des intérêts de l'ethnie fidjienne, à l'instar des Pays-Bas dans le cas de la Nouvelle-Guinée. Le transfert d'Irian Jaya s'est en effet effectué aux dépens de la population autochtone papoue et a servi les intérêts de l'Indonésie dont l'influence à l'ONU et dans le système international commençait à se faire sentir à partir de la fin des années 1950. En fait, Mara craint que si l'indépendance immédiate et le suffrage universel sont imposés à l'archipel par l'ONU, l'ethnie indienne majoritaire sera amenée, par la loi du vote, à dominer la vie politique fidjienne ce qui ne manquerait pas de provoquer de graves troubles. Par contre, une CPS à forte participation insulaire pèserait sans aucun doute en faveur de la communauté fidjienne et aiderait à renforcer la stature de Ratu Mara.

5) Naissance d'un "régionalisme autochtone"

Bien des amitiés et des alliances sont forgées entre délégués insulaires au cours des six premières conférences de la CPS alors qu'une identité et une solidarité régionale s'affirment progressivement (Albinger, 1976). La discussion d'ordre politique, interdite dans le cadre de

⁽²⁾ La Nouvelle-Guinée occidentale peuplée par des Papous (Mélanésiens) fut longtemps colonisée par les Pays-Bas. Lorsque l'Indonésie chercha à s'affranchir de la colonisation hollandaise, elle inclut le territoire de la Nouvelle-Guinée occidentale dans ses revendications. Indépendante, l'Indonésie s'appliqua à chasser les Pays-Bas de ce territoire et de les empêcher de créer un État papou. En 1962, les forces indonésiennes s'attaquèrent à la présence hollandaise en Nouvelle-Guinée, forçant les Pays-Bas à faire appel aux Nations unies. En 1963 les Nations unies remirent la Nouvelle-Guinée occidentale aux autorités indonésiennes. En 1969, après un "acte d'autodétermination" ce territoire devint une province "autonome" de l'Indonésie, rebaptisé Irian Jaya en 1973.

la conférence, occupe entièrement les participants au cours de leurs réunions informelles. Écoutons plutôt Ratu Mara: "Si nous n'avions pas le droit de parler politique au sein de la conférence, nous ne nous privions pas d'en parler en dehors de la conférence... [Dailleurs] nous profitions de la conférence pour tenir des discussions d'ordre politique entre nous, dirigeants de jeunes États et de territoires en voie d'indépendance à l'écart des réunions officielles."

Les jeunes responsables océaniens se trouvent alors des références et une histoire communes et commencent à entrevoir un avenir ensemble avec comme toile de fond la coopération régionale et le consensus. Ratu Mara évoque rétrospectivement l'impact de ces moments partagés exclusivement entre insulaires: "Ces discussions ont déclenché le renouveau océanien... Elles ont annoncé la floraison d'un nouvel esprit de coopération entre les divers territoires. Elles ont concrétisé une soif de dialogue entre les peuples du Pacifique que les métropoles n'ont jamais été capables de comprendre." (Fiji Information, vol. XXVIII, n° 21, 29 mai 1974).

Ratu Mara joue un rôle moteur dans ce développement que certains qualifient de "régionalisme autochtone" (Fry, 1979). L'avènement de cette période durant laquelle les insulaires ont cherché et ont, en partie, réussi à prendre le contrôle des institutions régionales, date de 1965, c'est-à-dire de la "rébellion" de Lae. C'est à partir de ce moment que les puissances métropolitaines, tout en continuant d'apporter une contribution financière importante aux institutions régionales ont commencé à se mettre à l'écoute des territoires océaniens (Fry, 1979).

En 1965, Mara s'était déjà affirmé comme le leader du régionalisme autochtone émergeant. La CPS allait alors connaître plusieurs réformes successives en 1967, 1974, 1976 et 1980, souvent initiées par le Premier ministre fidjien, qui finiront par accorder un statut égal à tous.

métropoles, États océaniens indépendants et territoires dépendants. Mais la CPS conserve encore aujourd'hui son statut apolitique.

B. Fidji et la PIPA

À la quête d'un cadre optimal pour une meilleure coopération régionale entre Océaniens, Ratu Mara ne se contente pas de réclamer des changements au sein de la CPS. C'est ainsi qu'avec les leaders insulaires des Samoa occidentales, et de Tonga, il crée, en 1965, le premier organisme régional véritablement autochtone du Pacifique sud : la Pacific Islands Producers Association (PIPA) (3).

En 1964, alors qu'il occupe le poste de secrétaire aux Ressources naturelles à Fidji, Ratu Mara se rend en Nouvelle-Zélande à la tête d'une délégation gouvernementale chargée de négocier les conditions néo-zélandaises d'importation de bananes fidjiennes et pour tenter de rompre le monopole de la Fruit Distributors Ltd., seule compagnie importatrice de fruits en Nouvelle-Zélande. Celle-ci profite en effet de sa situation privilégiée pour imposer des conditions défavorables aux territoires insulaires exportateurs de bananes. Mara propose donc aux Samoa occidentales et à Tonga de s'associer à Fidji pour former un cartel pour la vente de leurs produits fruitiers.

Ainsi naît la PIPA dont la création permet à ses trois membres de faire une étude de marché en Nouvelle-Zélande et d'améliorer leurs techniques de production et de vente. Cette expérience se révélant positive, la coopération s'étend à d'autres secteurs de l'économie (Low, 1983).

Une initiative insulaire

Sur le plan de la politique régionale, l'impact de la PIPA est déterminant. C'est la première fois que les leaders insulaires s'associent de leur propre initiative et sans participation métropolitaine. Le budget de la PIPA est financé uniquement par ses membres, en majorité par Fidji qui couvre 55 % des frais. Une aide

⁽³⁾ À l'origine l'organisme s'appelait la "Pacific Islands Producers Secretariat" (PIPS). Plusieurs pays s'y rallièrent; les îles Cook et Niue en 1968, les îles Gilbert et Ellice en 1971.

CHAPITRE PREMIER FIDJI, ACTEUR RÉGIONAL

extérieure moindre est apportée par le biais de la participation d'un fonctionnaire britannique comme secrétaire du bureau de la PIPA, et ce, seulement à partir de 1969 (Albinger, 1976).

La création de la PIPA symbolise la volonté des leaders insulaires de s'imposer sur la scène régionale et d'apporter leurs propres solutions aux problèmes qui les préoccupent. Cette association n'a cependant pas de vrai raison d'être sur le plan purement économique et technique, ses activités pouvant en fait être prises en charge par la CPS (Fry, 1979). Elle a donc surtout une signification politique : d'ailleurs les réunions annuelles rassemblent non pas des spécialistes de l'économie mais uniquement des dirigeants politiques, chefs de gouvernement pour la plupart (Ball, 1973).

L'essentiel, du point de vue de Mara et de ses associés, est d'arriver à contrôler des institutions régionales pour pouvoir les exploiter au bénéfice des territoires insulaires. Les commentaires des leaders des pays membres sont éloquents à ce sujet. Le Premier ministre tongien estime à l'époque que la PIPA "est le seul organisme régional à parler avec l'accent des îles" (Fry, 1979). Pour son homologue des Samoa occidentales ce qui fait la force de la PIPA c'est que c'est "une association d'insulaires, créée par les insulaires et dont le succès dépend des seuls insulaires".

Le Premier ministre des Cooks voit la PIPA comme l'aboutissement d'une identité polynésienne retrouvée : "... pendant 200 ans l'homme blanc a exploité les ressources du Pacifique, mais [à la PIPA] les Polynésiens travaillent ensemble pour le compte d'autres Polynésiens." (PIM, mai 1971).

Le bureau de la PIPA est inauguré à Suva en mars 1970 et présidé par Ratu Mara. L'association est dotée d'une constitution (homologuée à l'ONU) et d'un secrétariat permanent. Plus de soixante délégués participent à la conférence annuelle de 1971 et son nouveau président estime, non sans fierté, que la PIPA dépasse largement la CPS en termes d'efficacité (PIM, mai 1971). Malgré l'intérêt que lui portent les dirigeants polynésiens, la PIPA est absorbée en

1972 par un autre organisme régional également créé par les principaux leaders insulaires, Ratu Mara en tête.

Au cours des années 1960, alors que sur le plan intérieur Ratu Mara a adopté une position prudente, teintée d'attentisme, sur le plan régional, il s'est appliqué à faire évoluer les relations entre métropoles et territoires insulaires. Ce faisant, il s'est érigé en leader régional et a placé Fidji au centre de toutes les activités régionales.

Les dirigeants politiques indo/fidjiens ont également participé aux développements régionaux en tant que membres des délégations fidjiennes. La conférence du Pacifique sud tenue à Suva en 1970 fut présidée par Sid Koya et la délégation fidjienne menée par Vijay Singh. Ainsi, le régionalisme pour lequel Fidjiens et Indiens se sont mobilisés ensemble, a pu apparaître longtemps comme un facteur de consensus interne.

Les dirigeants politiques de Fidji en 1970, toutes ethnies confondues, sont conscients de la caractéristique fondamentale de l'archipel : sur le plan international, le poids de Fidji est insignifiant et la défense de ses intérêts passe forcément par une alliance avec ses voisins, mais sur le plan régional et parmi les territoires insulaires, Fidji a des atouts de taille : l'archipel comporte deux îles d'une superficie importante, une population nombreuse et dynamique, et un niveau de développement économique et social relativement avancé.

Dans ces conditions, le régionalisme va logiquement devenir la pierre angulaire de la politique extérieure de l'État fidjien, mais sans être une fin en soi. Il doit aussi permettre à Fidji de se placer sur l'échiquier mondial.

L'expression même de ce régionalisme, la "Pacific Way", mot d'ordre lancé par Ratu Mara, et prononcé à toute occasion et en tous lieux, va ainsi être employé à un triple usage : dans le contexte intérieur fidjien il symbolisera l'entente multi-ethnique, dans le contexte régional la méthode consensuelle, et dans le contexte international, l'originalité océanienne.

II. FIDJI ET LE FORUM DU PACIFIQUE SUD

A. Les débuts

L'idée de créer un organisme régional parallèle à la CPS où seuls seraient admis les États océaniens indépendants et où les questions d'ordre politique seraient débattues, a été évoquée au cours des réunions informelles entre délégués territoriaux lors des conférences de 1967, 1968 et 1969. C'est en 1970, à Suva à l'occasion des cérémonies célébrant l'indépendance fidjienne et au cours d'une table ronde entre les leaders des États océaniens indépendants, que l'idée se précise.

Six mois plus tard, les leaders des États insulaires indépendants, réunis au meeting annuel de la PIPA, confient à Ratu Mara la tâche d'organiser une rencontre entre Premiers ministres régionaux, avec la participation de leurs homologues australien et néo-zélandais. La réunion inaugurale du Forum du Pacifique sud a lieu à Wellington en août 1971. Les pays membres présents sont Fidji, Tonga, Samoa, Cook et Nauru. L'Australie et la Nouvelle-Zélande y participent à titre d'observateurs.

1) Un espace de liberté

Les sujets évoqués lors de ce premier forum sont d'ordre politique et économique. Les leaders, unanimes, déplorent la poursuite des essais nucléaires français à Mururoa qu'ils considèrent comme une menace potentielle pour l'environnement marin. C'est la première fois que les États océaniens s'expriment librement et en public sur cette question délicate. Lorsque celle-ci avait été évoquée à la Xe conférence du Pacifique sud, en 1970, le représentant français avait quitté la réunion en signe de protestation et le débat avait été immédiatement suspendu.

Sur le plan économique les discussions ont essentiellement trait au commerce régional ; à sa promotion, à son rééquilibrage en faveur des îles et à l'abolition de certaines mesures protectionnistes. Parmi les autres sujets abordés en 1971 figurent le tourisme, les transports et l'éducation. Les participants décident de se retrouver une fois par an et invitent les autres

territoires insulaires à se joindre au forum dès leur indépendance. Les assises du forum sont informelles, et ce n'est qu'en septembre 1972, après la troisième réunion que les participants décident de créer un bureau appelé le "Secrétariat pour la Coopération économique" (SPEC - South Pacific Bureau for Economic Co-operation). Le budget du SPEC est partagé en trois ; un tiers des frais est payé par l'Australie, un autre par la Nouvelle-Zélande et le dernier par les États insulaires.

2) Une participation métropolitaine

La Nouvelle-Zélande et l'Australie qui n'ont pas été invitées à participer à la PIPA sont appelées à faire partie du forum parce que Ratu Mara et ses homologues insulaires estiment que ces deux pays ont une attitude favorable à l'égard de l'établissement d'une nouvelle institution régionale. Les propos du ministre néozélandais des Affaires étrangères tenus à la veille de la création du forum abondent en effet dans ce sens : "Ce que souhaitent la majorité des dirigeants insulaires et ce que nous devrions encourager est la création d'un forum politique où les pays insulaires puissent rencontrer l'Australie et la Nouvelle-Zélande sur un pied d'égalité... En Nouvelle-Zélande nous serions très heureux de nous associer ainsi avec les dirigeants insulaires." (Tarte, 1985). La rapidité avec laquelle la Nouvelle-Zélande accepte d'accueillir la première réunion du forum témoigne également de l'empressement des deux "Grands" à s'associer à cette initiative.

Les dirigeants insulaires désirent aussi travailler en coopération avec les puissances métropolitaines de la région afin de favoriser le maintien d'une ambiance sereine dans le Pacifique sud. C'est cette préoccupation qu'évoque Ratu Mara rétrospectivement : "Nous savions qu'il fallait éviter de provoquer tout sentiment d'animosité comme ceux qu'il y avait eu au lendemain des indépendances africaines où des problèmes raciaux avec des conséquences tragiques ont éclaté entre Africains et Européens. Nous avons pensé que sans l'inclusion de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande, le forum deviendrait une

CHAPITRE PREMIER FIDJI, ACTEUR RÉGIONAL

deuxième Organisation de l'Unité Africaine." (Fiji Information, vol. XXVIII, n° 21, 29 mai 1974).

De surcroît, Ratu Mara et ses partenaires jugent que la participation de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande apportera un certain poids politique au forum. Un organisme ne réunissant que des micro-États serait, selon eux, condamné à n'être qu'une "association de faibles", pauvre, peu efficace et sans impact international. C'est en fait la leçon que les leaders insulaires ont tiré de leur expérience de la PIPA même si celle-ci ne leur a pas paru comme un échec (Neemia, 1986).

Malgré sa "rébellion" de 1965, Ratu Mara, comme les autres leaders insulaires des années 1970, est fondamentalement pro-occidental et conservateur. "Nous sommes les dirigeants de nations qui sortent d'une longue période sous tutelle européenne. Nous avons adopté une grande partie de cette culture - la démocratie parlementaire, l'État de droit, une constitution, le tout pour mieux gérer nos affaires. Nous nous rendons compte que nous faisons partie du monde moderne, avec tout ce que cela implique, avec ses problèmes économiques, sociaux et politiques et nous savons, en toute humilité, que nous ne pouvons poursuivre nos objectifs à travers nos propres cultures seules. C'est pour cela que nous nous tournons vers nos voisins qui ont atteint un niveau de vie auquel prétendent nos peuples, pour qu'ils nous aident et nous guident," déclare le Premier ministre fidjien un an après l'indépendance de son pays.

Même s'il revendique le droit des insulaires à s'autogérer, Ratu Mara s'oppose à l'exclusion des puissances occidentales du Pacifique sud des développements de la région. D'ailleurs il manifeste un certain mépris à l'égard de nombre d'organismes régionaux et internationaux, qui sont surtout motivés, selon lui, par des préoccupations idéologiques. "Il me semble",

déclare-t-il devant l'assemblée générale de l'ONU en 1976, "que le forum a un impact manifeste et qu'il obtient de bons resultats... justement parce qu'il est composé à la fois de pays en voie de développement et de pays développés qui travaillent ensemble, côte à côte... Toutes autres me semblent être les activités de ces autres organismes composés de membres qui ont la même philosophie, la même idéologie et le même niveau de développement. Ils font beaucoup de déclarations à propos des problèmes mondiaux mais celles-ci n'aboutissent jamais. Je me demande si ce n'est pas parce que ceux qui auraient les moyens de les faire aboutir sont mis en minorité ou carrément exclus...".

Mais inclure la Nouvelle-Zélande et l'Australie est aussi pour les insulaires un moyen d'exercer une pression sur leurs deux grands voisins, autant sur le plan politique qu'économique. Au sein du forum où les insulaires sont les plus nombreux, l'Australie et la Nouvelle-Zélande sont souvent contraintes de se plier à l'opinion majoritaire, même si celleci leur est défavorable, à moins de courir le risque de se mettre à dos les États insulaires et de compromettre la paix et la sécurité régionale (4).

Étant donné la volonté des états insulaires de restructurer les relations commerciales dans la région et en particulier celles avec l'Australie et la Nouvelle-Zélande, leurs partenaires commerciaux régionaux les plus importants, il leur a semblé logique de les faire participer au processus. Ainsi, comme le constate Ratu Mara, leur participation s'est imposée tout naturellement : "Nous étions heureux d'accueillir l'Australie et la Nouvelle-Zélande au sein du forum... À vrai dire nous les voulions pour une raison précise. Car l'un des objectifs ambitieux du forum ... était de bouleverser l'équilibre des relations commerciales dans la région." (Mara, 1977).

⁽⁴⁾ Un risque que le gouvernement australien ne semble pas disposé à prendre : "Si les États insulaires devaient se sentir lésés, brimés ou exploités par notre faute, l'éventuelle inimitié et répugnance que cela provoquerait à notre égard mettrait en danger notre sécurité." Membre du gouvernement australien, cité in Albinger, 1976.

B. La domination fidjienne

1) Ratu Mara; un acteur clé

"Fidji est depuis longtemps un leader dans les affaires régionales du Pacifique sud. Ratu Mara a transformé pratiquement à lui tout seul la CPS... Fidji a également été co-fondateur de la PIPA et du forum. La vision fidjienne a énormément contribué au développement d'un esprit et d'une communauté régionale et ce grâce au rôle, à l'imagination et à l'énergie de son Premier ministre Ratu Mara." (Boyce et Herr, 1974).

L'analyse de Boyce et Herr sur le rôle de Ratu Mara dans la promotion du régionalisme océanien est appuyée par la majorité des observateurs et des acteurs du Pacifique sud. Mais, si les deux auteurs font l'éloge du Premier ministre fidjien, son rôle de leader n'a pas toujours été bien perçu par ses pairs. Les rivalités traditionnelles et les fiertés nationales insulaires n'ont pas été effacées par le régionalisme autochtone.

2) Rivalités régionales

Le style même de Ratu Mara, charismatique, parfois flamboyant et souvent direct ne convient pas toujours à ses voisins polynésiens, plus discrets. La méfiance de ces derniers s'éveille en particulier à la suite d'une petite phrase prononcée par Ratu Mara lors de son discours devant l'assemblée générale de l'ONU en 1970. Dans celle-ci, il suggère que Fidji, en tant que seul membre insulaire océanien à l'ONU, soit considérée comme porte-parole de la voix du Pacifique : "Dans la mesure où nos amis et nos voisins nous l'autorisent, et nous ne voulons en aucun cas nous arroger ce droit, nous espérons pouvoir ici représenter et interpréter la voix du Pacifique." (Mara, 1970).

Malgré la prudence dans le choix de mots et son humilité apparente, la proposition est mal accueillie par l'ensemble des dirigeants insulaires qui y voient une tentative de domination fidjienne. Désormais Ratu Mara va devoir adopter un profil plus discret et se défendre contre les reproches de ses voisins, parfois en justifiant le rôle de leader de Fidji, parfois en le niant. Le choix de Wellington et de Canberra comme lieux des premières rencontres du forum s'opère dans cette logique. Mara ne souhaite pas qu'elles se déroulent à Suva. Dix ans plus tard, il expliquera ce choix : "On disait à l'époque que Fidji cherchait à usurper le rôle de leader régional. J'ai pensé que le seul moyen de faire taire ces bruits était de faire en sorte que les premières réunions du forum aient lieu en dehors de la zone insulaire." (Fry, 1980).

Au forum de Wellington le Premier ministre fidjien s'efforce de se mettre en retrait par rapport aux autres participants. Le journaliste australien Stuart Inder, présent à la réunion, confirme la volonté de discrétion du Premier ministre fidjien : "On voyait qu'à Wellington Ratu Mara était constamment en train de minimiser son rôle, indéniable, de leader du Pacifique sud... Pour ma part j'aurais souhaité qu'il n'ait pas à déployer autant d'efforts pour convaincre les autres États qu'il n'était pas en train d'essayer de s'approprier le rôle de leader. Il ne pouvait se l'approprier puisqu'il l'avait déjà...".

Le choix du site du siège du SPEC se transforme également en source de conflit supplémentaire. Le Premier ministre des îles Cook s'oppose à Suva, lui préférant Auckland, la capitale néo-zélandaise. Il prétexte le coût inabordable des installations que Fidji serait obligé d'assumer, alors que Suva accueillait déjà l'université du Pacifique sud (USP), et les bureaux de la PIPA, entre autres institutions régionales. Son avis n'est pas du tout partagé par Ratu Mara qui refuse absolument que le SPEC soit basé dans l'une des deux métropoles de la région, de crainte que les intérêts locaux néo-zélandais et australiens ne compromettent les initiatives régionales qui pourraient leur être défavorables. Ratu Mara propose donc les Samoa occidentales comme site éventuel. Mais après un long débat le choix consensuel se porte sur Suva. Mais pour souligner le caractère régional du SPEC et pour tenter de le soustraire à une éventuelle domination fidjienne, les locaux sont bâtis sur le campus de l'USP et le premier directeur désigné est un Tongien, Mahe CHAPITRE PREMIER FIDJI, ACTEUR RÉGIONAL

Tupouniua. D'autre part, un roulement entre membres insulaires est institué pour déterminer les successeurs de Tupouniua, avec le tour de Fidji loin derrière les autres.

a) Le cas papou

Malgré les efforts qu'il déploie pour apparaître discret, Ratu Mara demeure intransigeant en ce qui concerne les principes et le fonctionnement du régionalisme autochtone tel qu'il l'a conçu. Ainsi le forum doit favoriser le dialogue avec les métropoles mais en aucun cas n'être dominé par celles-ci. C'est dans cet esprit que Fidji s'élève, en 1972, contre les pressions exercées par la Papouasie Nouvelle-Guinée (soutenue par l'Australie) sur le forum pour être admise en tant que membre, alors qu'elle ne sera indépendante que trois ans plus tard.

Pour Mara, seuls les territoires ayant un statut d'autodétermination leur permettant d'agir librement sans se référer à une quelconque autorité extérieure, ont le droit être admis comme membre au forum, car celui-ci est avant tout un "meeting de décideurs" ("a meeting of decision-makers"). Or la PNG, qui malgré sa progression vers l'indépendance dépend toujours de l'Australie en 1972, n'entre pas dans ce cas de figure (5).

La rigueur de Ratu Mara dans ce cas précis est interprétée par certains acteurs et observateurs régionaux comme un signe que Fidji craint de voir son rôle de leader régional usurpé par la PNG, dont la taille et la population dépassent largement celle de l'archipel fidjien. Ratu Mara est amené à se défendre contre ces accusations à plusieurs reprises et n'hésite pas à justifier la position fidjienne en ces termes : "Seul le leader de chaque pays est autorisé à parler au nom de ses citoyens. Il serait présomptueux de la part de qui que ce soit d'agir autrement. C'est une chose à laquelle sont particulièrement sen-

sibles les territoires du Pacifique sud car ils n'admettent pas qu'un seul leader parle en leur nom. Alors même s'il y en a qui font très gentiment allusion à mon rôle de leader dans le Pacifique sud, ou d'autres qui comme la Papouasie Nouvelle-Guinée, me décrivent en des termes beaucoup moins sympathiques - uniquement parce que je ne suis pas d'accord pour qu'ils deviennent membres du forum jusqu'à ce qu'ils soient indépendants - je ne songerais pas un instant à assumer un rôle de leader ni de porte-parole pour tous ces territoires." (Mara, 1972).

Quelque temps plus tard, la PNG est admise au forum en tant qu'observateur (un nouveau statut, créé spécialement pour la circonstance et qui servira à plusieurs reprises par la suite) jusqu'à ce qu'elle soit indépendante et admise comme membre à part entière. Mais la grande amitié qui se forge aussitôt entre Ratu Mara et le Premier ministre papou, Michael Somare, inquiète les autres leaders insulaires qui voient dans cette nouvelle alliance des "grands" une menace potentielle pour l'équilibre régional. Ratu Mara est donc à nouveau amené à insister sur la bonne foi fidjienne, ce qu'il fait dans un communiqué commun avec Michael Somare en 1974 : "Fiji et la Papouasie Nouvelle-Guinée n'ont aucune envie de dominer la région, mais seulement de s'assurer que les intérêts de chaque pays du Pacifique soient protégés. Nous continuerons donc à travailler en faveur du maintien d'une étroite coopération avec les autres pays du Pacifique." (Fry, 1981).

b) La mise en cause du rôle de Fidji

Malgré les déclarations successives de Mara quant aux bonnes intentions de son pays, Fidji continue à être perçu comme une puissance dominante au sein des instances régionales. Cette impression est renforcée par le fait que la

⁽⁵⁾ Fidji adopta la même position dans le cas de Kiribati (ex-îles Gilbert) en 1977. Kiribati n'avait pas encore arrêté de date précise pour son indépendance mais demandait quand même à être membre. Ratu Sir Penaia Ganilau s'y opposa: "Si nous admettons comme nouveaux membres des territoires qui n'ont fait qu'exprimer leur intention de devenir indépendant, nous serons obligés d'admettre presque tous les autres pays de la région y compris les territoires français... si cela devait se produire, nous doutons que le forum puisse demeurer un organisme de "preneurs de décisions". PIM, octobre 1977.

majorité des institutions régionales siège à Suva. D'autres instances internationales telle l'ONU y ont également établi leurs agences régionales. La capitale fidjienne, bien placée et bien desservie en matière de transports et de télécommunications, est un choix logique. Mais c'est un choix qui ne plaît pas toujours aux partenaires régionaux de Fijdi.

Il leur semble que Fidji abuse de la situation et qu'il tire tous les bénéfices des agences régionales aux dépens des autres territoires insulaires. Les dirigeants fidjiens, dont l'accès aux instances est privilégié par leur proximité géographique, sont soupconnés de les manipuler en leur faveur. C'est en particulier le cas de l'USP et de la compagnie aérienne régionale Air Pacific, entre autres, où Fidji contrôle le nombre et la nature des emplois réservés aux Fidiiens et aux autres insulaires. Ron Crocombe, ancien directeur de l'"Institute of Pacific Studies" (IPS) de l'USP, écrit à ce propos : "Depuis dix-huit ans presque tous les employés insulaires non fidjiens de l'université du Pacifique sud (USP) subissent des délais inutiles, des tracasseries, et parfois des frustrations au point de renoncer à leur poste." (Crocombe, 1987). Dans le cas d'Air Pacific, Fidii rechigne à employer des insulaires non fidjiens à bord des avions, tandis qu'en 1982, les 66 emplois réservés aux insulaires par le programme régional du PNUD (Programme des Nations unies pour le développement) sont tous occupés par des citoyens fidjiens (Crocombe, 1987).

Certains organismes à vocation régionale au départ sont devenus fidjiens par la suite. C'est le cas notamment de la Central Medical School, établissement régional conçu pour accueillir tous les étudiants anglophones de la région, qui devient ensuite la Fiji School of Medicine, où les étudiants fidjiens, largement majoritaires, continuent à profiter des fonds régionaux. Les exemples abondent, qu'il s'agisse du Fiji Institute of Technology ou encore du South Pacific Telecommunications College, entre autres. Les critiques de Fidji se sont aussi multipliés et ne manquent pas d'arguments. Pourtant la position fidjienne n'a pas changé. Ses diri-

geants nient les accusations et affirment ne pas tirer d'avantages particuliers ni excessifs du régionalisme.

c) La contre-attaque de Ratu Mara

En 1975, le Premier ministre durcit le ton. Las des accusations portées contre son pays. Ratu Mara déclare, au cours d'une conférence de presse que Fidji s'est engagé trop loin dans la voie régionale : "Nous avons tout fait pour encourager la coopération régionale, mais je crois que nous en avons trop fait et à nos dépens." (Mara, 1975).

C'est la première fois que Mara émet un jugement négatif sur le régionalisme. Cette réaction est en partie déclenchée par un conflit qui éclate au sein du conseil de l'USP lorsque Fidii demande la création de deux nouvelles chaires à l'université : l'une d'ingénieur et l'autre de comptabilité. Les autres membres, qui n'ont pas les mêmes besoins que Fidji et qui ne voient pas l'utilité pour leurs étudiants de ces chaires, opposent leur veto. Fidii se retrouvant seul contre tous, s'insurge contre le fonctionnement des institutions régionales qui, dans le développement économique et social de la région, suit toujours, selon Ratu Mara, le rythme des pays les moins avancés aux dépens des pays plus avancés.

Mara propose alors que les organismes régionaux soient régis par le pays hôte plutôt que par tous les pays membres de sorte que le développement régional s'accorde avec le rythme des plus rapides : "Le développement devrait être déterminé par les plus développés" (Mara, 1975). Proposition pour le moins préoccupante pour les autres pays insulaires étant donné qu'elle impliquerait que tous les organismes régionaux soient basés à Suva et gérés par Fidji qui est le membre régional le plus développé.

Le désabusement affiché par Ratu Mara est à la fois sincère et exagéré. Il estime que la coopération fonctionnelle régionale cède le pas aux rivalités politiques et aux intérêts nationalistes, et s'interroge donc sincèrement sur l'avenir d'un régionalisme dans lequel son gouvernement s'est tant investi. Mais en tenant des CHAPITRE PREMIER FIDJI, ACTEUR RÉGIONAL

propos alarmistes, Ratu Mara cherche à effrayer ses voisins et à leur rappeler à quel point ils dépendent socialement, politiquement et économiquement du régionalisme. Et surtout il cherche à faire oublier tout ce que le régionalisme apporte à Fidji, en matière de prestige et d'avantages économiques et politiques.

C. Un nouvel équilibre

1) Le poids croissant des Mélanésiens

La controverse soulevée par le rôle de Fidji s'atténue avec le temps et l'augmentation du nombre des participants aux instances régionales. L'arrivée sur la scène régionale des pays mélanésiens modifie l'équilibre ou plutôt le rapport de force entre Fidji et ses partenaires polynésiens. La PNG qui devient membre du forum en 1975 a une population de près de 3 millions d'habitants sur un territoire de 462 000 km². C'est donc un véritable géant par rapport aux minuscules archipels polynésiens. Les Salomon et le Vanuatu qui deviennent membres dès leur indépendance (1978 et 1980 respectivement), sont également grands à l'échelle océanienne. Ce qui inquiète les Polynésiens, c'est que l'ambition politique des Mélanésiens est à la mesure de leurs dimensions.

Les dirigeants des États mélanésiens qui ont dû parfois lutter pour leur indépendance, sont décidés à s'affirmer sur la scène régionale. Leur expérience coloniale les dispose moins à s'entendre avec les puissances métropolitaines, que leurs voisins polynésiens. S'estimant progressistes, ils vont s'opposer au conservatisme régional qui a été établi par les puissances métropolitaines et leurs "amis" polynésiens. Une identité "sous-régionale" mélanésienne et une autre polynésienne vont donc se greffer à l'identité régionale océanienne façonnée par Ratu Mara et ses co-fondateurs de la "Pacific Way".

2) À la recherche d'un juste milieu

Fidji ne cherche à se placer ni parmi les Mélanésiens ni parmi les Polynésiens, quoique sollicitée à diverses occasions par les uns et par les autres. Pas tout à fait polynésien ni tout à fait mélanésien, l'État fidjien dispose d'une marge de manœuvre lui permettant de passer d'un "camp" à l'autre sans qu'on le lui reproche (Fry, 1981a). Il est donc libre de défendre ses propres intérêts, indépendamment de considérations de solidarité sous-régionale.

Les positions sous-régionales mélanésienne et polynésienne s'articulent essentiellement autour des questions évoquées au sein du forum dont certaines sont de nature politique : le nucléaire, la décolonisation et les droits de pêche, et d'autres de nature plus économique : les transports et les relations commerciales. L'attitude fidjienne adoptée à l'égard de ces questions a évolué au cours des deux décennies qui ont suivi son indépendance. Ses positions l'ont parfois rapproché du camp mélanésien, parfois du camp polynésien. Ses dirigeants n'ont pas voulu inclure le pays dans un groupe quelconque, mais ont plutôt cherché à promouvoir sa propre identité et à le faire connaître sur la scène internationale.

Fidji a de la sorte conservé son image de leader régional aux yeux des acteurs et des observateurs des États périphériques et métropolitains de la région, malgré des prises de position relativement discrètes à partir des années 1980. Et tandis qu'au cours des années 1970 Ratu Mara s'est évertué à nier son rôle de leader régional dans les années 1980, il s'efforce au contraire, de revendiquer l'influence qu'a eu Fidji dans la création du régionalisme, comme dans ce discours prononcé en 1982 devant le Pacific and Asian Affairs Council dans lequel il déclare: "Il semblerait que c'est un concours de circonstances, certaines d'origines historiques, en plus de notre disposition à "mettre la main à la pâte" qui ont fait que Fidii a assumé un rôle de leader dans les affaires du Pacifique sud... Fidji a toujours considéré comme son devoir de venir en aide à la coopération régionale afin de créer une identité océanienne et une affinité régionale... À Fidji nous avons essayé de mettre toutes nos forces et nos capacités au service du peuple de notre région... " (Mara, 1982).

Ce changement d'attitude s'explique en partie par le fait qu'à partir des années 1980,

Fidji n'est plus perçu par ses partenaires insulaires comme un acteur dominant, voire menaçant dans le contexte régional. Les dirigeants fidjiens participent dorénavant aux activités régionales sur un pied d'égalité avec les autres membres, même si leur influence reste importante. En même temps le régionalisme en soi devient moins prioritaire pour l'État fidjien plus soucieux de son impact sur la scène internationale. Néanmoins, la promotion internationale de Fidji passe inévitablement par une image régionale forte. C'est donc celle-ci que Ratu Mara s'efforce de promouvoir dans ses relations avec ses partenaires non insulaires. C'est à cette lumière que l'on peut analyser l'évolution des positions adoptées par Fidji face aux questions politiques et économiques évoquées par le forum, depuis sa création jusqu'à présent.

CHAPITRE II

FIDJI ET LES GRANDES QUESTIONS RÉGIONALES

I. FIDJI ET LA QUESTION NUCLÉAIRE

A. Les essais français ; les hauts et les bas

1) Protestations et résolutions

Avant même l'indépendance de leur pays les dirigeants de Fidji se sont opposés à plusieurs reprises aux essais nucléaires conduits par la France à Mururoa. Ces protestations manquaient cependant de poids et de légitimité étant donné le statut colonial de Fidji à l'époque.

La première occasion pour le gouvernement Mara de protester contre les essais nucléaires français devant un forum international se présente lors de la réunion des chefs d'État du Commonwealth tenue à Singapour en janvier 1971. Ratu Mara, de concert avec les Premiers ministres tongien et samoan, évoque la colère des peuples du Pacifique à l'égard des activités françaises à Mururoa. Les délégués océaniens demandent aux pays du Commonwealth de condamner unanimement la politique française mais ne reçoivent qu'un soutien mitigé.

Malgré ce début quelque peu décevant pour les Océaniens la détermination de Ratu Mara reste intacte : "Certains pays s'imaginent que nous sommes suffisamment isolés pour être utilisés comme site de décharge de leur pollution. Même si nous vivons loin, très loin, dans le Pacifique, nous commençons à être impliqués dans les affaires internationales que nous le souhaitions ou non." (News from Fiji, 21 janvier 1971).

Fidji envoie une protestation formelle au gouvernement français en juin 1971. Le message, qui est transmis à la France par la haute commission de Fidji à Londres, fait état des dangers potentiels auxquels les peuples océaniens continuent d'être "assujettis", malgré leurs incessantes protestations.

Au premier forum d'août 1971, Fidji s'associe au communiqué final condamnant les

activités nucléaires françaises. Les essais atomiques figureront désormais à l'agenda de chaque réunion du forum et seront régulièrement condamnés.

Fidji, alors le seul micro-État océanien membre de l'ONU, présente les revendications anti-nucléaires des gouvernements de la région à la 26e session de l'assemblée générale. Lorsqu'en 1971, la France fait part de son intention d'interrompre ses tirs nucléaires pour le restant de l'année, le représentant fidjien la félicite de son initiative au nom de toute l'Océanie, et l'encourage à suspendre les essais définitivement: "... Nous sommes heureux de constater que le gouvernement français ait trouvé bon de mettre fin temporairement à ses essais atomiques. Nous sommes certains que la France, qui a si souvent manifesté sa bienveillance à l'égard des pays défavorisés, saura entendre nos appels et mettra une fin définitive aux essais." (FFAR, 1974).

Malgré le plaidoyer fidjien, les tirs nucléaires reprennent dès 1972. Le gouvernement fidjien a protesté formellement auprès de l'ambassadeur de France à Fidji basé à Wellington et charge ce dernier de remettre un message de condamnation à son gouvernement. Peu après, le gouvernement fidjien interdit formellement l'accès des navires et des avions français aux ports et aéroports de l'archipel pour la durée de la période des essais atomiques pour l'année 1972.

Les protestations de Fidji au sein de l'ONU se poursuivent. En 1972 à la conférence sur l'environnement humain tenue à Stockholm, la délégation fidjienne "co-sponsorise" une résolution condamnant les tirs nucléaires. Au comité du Droit de la Mer, Fidji s'associe à la Nouvelle-Zélande dans une résolution réclamant l'arrêt des essais dans l'intérêt de la sauvegarde de l'environnement marin. Devant l'assemblée générale, la délégation fidjienne apporte son soutien aux protestations émises par l'Australie et la Nouvelle-Zélande.

En 1973, alors que le ton des condamnations fidjiennes contre les activités atomiques à Mururoa se durcit, le gouvernement français envoie à Suva un émissaire chargé d'entamer des négociations sur l'ouverture d'un consulat de France à Fidji. La requête française reste sans écho, d'autant plus que la France s'apprête alors à reprendre ses essais nucléaires qui ont été interrompus de manière routinière (Boyce et Herr, 1974).

2) Une action juridique

Dans le courant de l'année, Fidji se joint à la Nouvelle-Zélande et à l'Australie dans le procès qu'ils intentent à la France devant la Cour internationale de justice de la Haye. Cette initiative a été préalablement approuvée par les membres du forum mais leur participation à l'action judiciaire est freinée par le coût prohibitif de la procédure légale. Ainsi seul Fidji se permet d'y participer, après avoir été assuré d'un soutien financier australien. Les arguments présentés par la partie fidjienne traitent essentiellement des risques d'irradiation encourus par les habitants de Fidji et des menaces pesant sur l'environnement. La délégation s'appuie sur des rapports faisant état de niveaux de radiation exceptionnellement élevés à travers l'archipel.

La Cour de la Haye décide la suspension des essais nucléaires atmosphériques à Mururoa pendant la durée de la délibération judiciaire. La France refuse de se plier à cette décision et poursuit ses essais. Le gouvernement fidjien se déclare "cruellement déçu" par le comportement français. Pour la première fois, Ratu Mara se prononce en faveur de l'indépendance des territoires français du Pacifique qui seule, selon lui, garantirait l'arrêt des essais nucléaires : "Je pense que l'action la plus efficace serait de persuader le Comité des 24 sur la décolonisation d'accélérer la libération des îles du Pacifique qui sont pour l'instant considérées comme territoires français, afin que la France n'ait plus le droit de faire exploser ses bombes dans cette région." (News from Fiji, 19 septembre 1973).

Cette déclaration reflète un certain durcissement de la part du gouvernement Mara, frustré par son impuissance à faire évoluer la position du gouvernement français. Lier le colonialisme et le nucléaire est un moyen d'attirer davantage de soutien au sein de la communauté internationale, notamment de la part des pays du Tiers Monde engagés contre les puissances coloniales et néo-coloniales. Fidji est membre du Comité des 24 chargé en particulier de faire part de la progression vers l'indépendance des micro-territoires. Y évoquer ou même menacer d'y évoquer les cas des territoires français du Pacifique est par conséquent un moyen de pression contre la France.

Au cours de l'année 1974, les critiques fidjiennes à l'ONU deviennent plus virulentes. Durant le débat du premier comité de l'assemblée générale concerné par les essais nucléaires, la délégation fidjienne interpelle longuement la France. Elle s'oppose aux arguments français proclamant l'innocuité des retombées radioactives et suggère à la France de faire exploser ses bombes en métropole : "Il n'y a pas d'armes nucléaires propres... Ceux qui affirment que les explosions sont "propres" ou sans danger devraient les faire exploser en métropole."

De surcroît, Fidji n'admet pas que la Polynésie française soit considérée comme partie intégrante de la France. Selon le gouvernement fidjien la population polynésienne est victime d'une politique de défense française destinée à protéger les seuls intérêts de la métropole : "Lorsque la France affirme conduire ses tirs sur le sol français dans le Pacifique, elle tente en fait d'intégrer des territoires non autonomes, petits, isolés et aux antipodes, à la République française... Cette affirmation est injuste et discriminatoire vis-à-vis du peuple de la Polynésie française, dont le territoire a été choisi comme décharge pour les déchets nucléaires français, afin de soi-disant protéger les citoyens français de la lointaine France. On ne peut en aucun cas croire que ces explosions sont dans l'intérêt des habitants de la Polynésie française ou de celui de ses voisins du Pacifique."

Au cours des quatre premières années d'indépendance, devant la persistance de la politique nucléaire française, la position du gouvernement fidjien se radicalise. Pour Ratu Mara cette politique porte en partie ses fruits puisqu'en 1974, la France met fin aux explo-

sions atmophériques. Dorénavant les essais nucléaires à Mururoa vont être souterrains. Pour le leader fijdien c'est un pas en avant : "Il ne faut pas minimiser le résultat que représente l'arrêt des tirs atmosphériques". Mais la victoire n'est que partielle. La Cour de la Haye n'est plus habilitée à condamner la France, qui déjà se prépare à reprendre ses essais à Mururoa.

3) Une zone dénucléarisée

Opposé à toute forme d'essais nucléaires dans le Pacifique, Fidji déplore la poursuite de la politique française. En juin 1974, alors que l'idée de faire du Pacifique sud une zone dénucléarisée circule parmi les membres du forum, Ratu Mara s'indigne de la reprise des tirs français et fait part de la détermination fidjienne à poursuivre ses protestations: "Que les explosions atomiques reprennent même si ce n'est que pour un an, est une atteinte au monde civilisé. Même si les essais souterrains peuvent réduire les dangers - et je pense que c'est grâce à la persistence des protestations que la France s'est sentie obligée de choisir cette voie enterrer les essais n'enterrera pas le problème... Fidji s'oppose à toutes les formes de tirs nucléaires et continuera à proclamer son opposition la plus ferme." (News from Fiji, 19-6-74).

En 1973, la Nouvelle-Zélande se prononce en faveur de la création d'une zone dénucléarisée lors d'un discours devant l'assemblée générale à l'ONU. Cette initiative est soutenue par le délégué fidjien qui a auparavant fait circuler, sous forme de document officiel, le texte d'une résolution anti-nucléaire adoptée par la conférence du Pacifique sud à Guam en septembre.

Fidji soutient la proposition néo-zélandaise à l'ONU en 1975. Le forum ayant donné son aval à la création d'une zone dénucléarisée ("Nuclear Weapons-Free Zone") dans le Pacifique sud et souhaitant l'appui de l'ONU, Fidji est libre d'agir en tant que porte-parole de

l'ensemble des États insulaires océaniens. Le délégué fidjien insiste d'ailleurs longuement sur l'aspect régional de l'initiative lors de son discours devant l'Assemblée générale.

La résolution est adoptée par 110 voix contre 0, avec 20 abstentions. Cependant à la suite de la victoire des partis conservateurs aux élections tenues en Australie et en Nouvelle-Zélande en 1975, ces deux pays se désintéressent du résultat obtenu à l'ONU. Malcolm Fraser et Robert Muldoon, les deux premiers ministres conservateurs, redoutent l'effet que peut avoir la mise en place d'une zone dénucléarisée sur le traité de l'ANZUS et sur leurs relations avec les États-Unis (1). Le traité de l'ANZUS, dont "le contenu militaire est des plus vagues", (Coutau-Bégarie, 1987), suppose néanmoins, implictement, le libre accès des armes et des bâtiments nucléaires américains dans les eaux territoriales et avoisinantes de l'Australie et de la Nouvelle Zélande.

Le droit de navigation

Cependant, la résolution adoptée par les Nations unies n'entrave en aucun cas la libre circulation des bâtiments nucléaires américains. Elle laisse à chaque État du Pacifique sud le droit de décider soi-même de l'accès à ses ports. C'est d'ailleurs la position soutenue par le délégué fidjien, qui à l'Assemblée générale de l'ONU en 1975 déclare: "... ce n'est pas dans les intentions de mon gouvernement de priver un autre État, quel qu'il soit, de son droit de libre passage à travers les eaux internationales et de passage innocent à travers les eaux territoriales". Pour Ratu Mara c'est même une condition indispensable à la viabilité de la mise en place d'une zone dénucléarisée: "... une interdiction totale étant considérée impraticable".

Pourtant l'attitude du leader fidjien reste ambiguë quant au droit des bâtiments nucléaires à accéder aux ports fidjiens. C'est ce que constate un journaliste de PIM lors de la conférence de presse accordée par Ratu Mara à

⁽¹⁾ Le traité de l'ANZUS est un pacte de défense tripartite entre l'Australie, la Nouvelle-Zélande et les États-Unis. Signé le 1^{ex} septembre 1951, il entre en vigueur le 29 avril 1952. Voir Coutau-Bégarie, 1987.

la suite du forum de 1976. Se référant à Ratu Mara il écrit : "Il indiqua clairement qu'il ne trouvait pas d'inconvénients à ce que des bâtiments à propulsion nucléaire viennent à Suva. En fait il déclara même qu'il aimerait pouvoir se servir de ce type de bateau pour économiser le pétrole que Fidji paye si cher. En ce qui concerne les bâtiments transportant des armes nucléaires, il fit savoir tout aussi clairement qu'il ne les accueillerait pas, mais que si c'était des bateaux appartenant aux puissances occidentales (il n'employa pas ce terme mais c'est ce qu'il voulait dire) et qu'ils insistaient pour relâcher à Suva, il leur expliquerait qu'il se sentirait obligé de faire de même avec les bateaux soviétiques." (PIM, avril 1976).

Ratu Mara annonça que l'Australie et la Nouvelle-Zélande lui "avaient promis d'envoyer des copies de leur législation nationale" concernant la question de l'accès des bâtiments nucléaires dans leurs ports pour l'aider à mettre en place sa propre politique. En attendant de savoir ce qui se faisait chez ses voisins, Fidji décida de juger chaque demande d'accès individuellement, la responsabilité de cette tâche devant incomber au ministère des Affaires intérieures ainsi qu'au Conseil des ministres.

4) Variations dans la continuité

Alors que l'Australie et la Nouvelle-Zélande, sous la direction de gouvernements conservateurs, s'efforcent de minimiser la question nucléaire dans la région, Fidji poursuit ses efforts auprès des instances régionales et internationales. D'ailleurs de 1975 à 1983, Fidji est le seul État océanien à soutenir sans relâche le concept d'une zone dénucléarisée.

En février 1976 lorsque Ratu Mara rencontre le secrétaire général des Nations unies, Kurt Waldheim, il insiste sur l'importance accordée par Fidji à la création d'une zone dénucléarisée dans le Pacifique sud. La volonté fidjienne de mettre fin aux essais nucléaires français est réitérée régulièrement devant l'Assemblée générale de l'ONU.

Les délégués fidjiens expriment néanmoins le souhait que le différend nucléaire n'empêche pas une coopération franco-fidjienne dans d'autres domaines. C'est ce qu'indique l'ambassadeur fidjien à l'ONU, Berenado Vunibobo lors de son discours devant l'Assemblée générale en 1977 : "... Nous regrettons énormément et sommes très déçus qu'il n'y ait toujours pas eu de changement d'attitude de la part de ceux qui dirigent les tirs nucléaires. Mais, par ailleurs, notre désaccord sur cette question ne doit pas entraver le développement d'une coopération mutuelle dans d'autres secteurs d'intérêt commun."

Les propos de Berenado Vunibobo ne signalent pas un changement d'attitude fidjienne par rapport à la question nucléaire mais plutôt la volonté d'ouvrir un dialogue avec la France. Les relations franco-fidjiennes ne se limitent pas en effet à la question nucléaire. Fidji, signataire de la convention de Lomé depuis 1975, est en contact régulier avec la CEE et par conséquent avec la France. Par ailleurs la France, présente dans le Pacifique est aussi un interlocuteur régional important, notamment au sein de la CPS. Réduire les échanges franco-fidjiens au domaine du nucléaire aurait été néfaste du point de vue fidjien, mais également pour la France étant donné la stature régionale de Fidji.

D'autre part la position française vis à vis des essais à Mururoa n'ayant pas changé face aux prises de position fidjienne, le gouvernement de Fidji décide d'adopter une approche qu'il considère à la fois plus pragmatique et plus conciliante. Ce changement d'attitude voulu par Berenado Vunibobo porte en apparence ses fruits, du moins à court terme, puisqu'à la suite de son discours son homologue français vient lui serrer la main et le féliciter de ses propos. Pendant sept ans les délégués fidjiens et français, qui sont assis à un siège d'intervalle dans l'hémicycle de l'ONU, ne s'étaient pas adressé la parole.

B. Les déchets japonais

À la fin des années 1970, l'opposition océanienne au nucléaire prend une nouvelle dimension. En 1979 le Japon fait part de son intention de déverser quelque 10 000 barils contenant 200 litres de déchets nucléaires à faible radiation, dans le Pacifique nord. Le site choisi,

d'une profondeur de 6 000 m, se trouve à 900 km au sud-ouest de Tokyo et à 1 100 km au nord des îles Mariannes. La réaction des États insulaires à ce projet est immédiate et virulente, malgré la campagne d'information lancée par le Japon.

Cinq missions japonaises sillonnent en effet le Pacifique avec l'objectif de convaincre les États de la région de l'innocuité des déchets. Elles insistent sur le caractère expérimental de l'opération qui doit démarrer en automne 1981 et dont l'impact écologique sera étroitement surveillé pendant une période de trois ans. Si le résultat s'avère positif, le Japon procèdera alors à un programme de déversement à grande échelle.

Fidji, pas plus que les autres membres du forum, n'admet les arguments japonais. Les prises de position contre tout déversement nucléaire dans le Pacifique se succèdent dans les instances régionales et internationales. En 1980 dans son discours à l'Assemblée générale le délégué fidjien fait part de l'intransigeance de son pays et de ses voisins dans ce domaine : "Notre protestation contre le dépôt de déchets nucléaires dans l'océan et dans les îles est liée à l'appel des nations insulaires du Pacifique pour un arrêt complet des essais nucléaires dans notre région... Cette année le forum a adopté une résolution condamnant toute activité nucléaire dans le Pacifique... Tout en notant les assurances qui nous sont données par les États concernés sur l'efficacité des mesures de sécurité prises dans le cadre de leurs projets et sur leur innocuité pour nos citoyens, d'autres expériences ailleurs nous rappellent qu'il y a parfois des accidents... Ma délégation n'est pas convaincue qu'il existe un système de dépôt de produits nucléaires qui puisse apporter une garantie complète contre toute fuite et contre tout accident."

Le gouvernement japonais recule face à la réaction unanime des pays du forum. Il avait d'ailleurs signalé qu'il ne procèderait pas à la mise en place de ce projet tant que les pays de la région s'y opposeraient (Fry, 1983). En 1985, lors de sa visite à Fidji, le Premier ministre japonais, Yasuhiro Nakasone, indique à son homologue fidjien que le Japon prend au sérieux la détermination des pays insulaires à prévenir la contamination nucléaire de leur environnement marin. Par conséquent, déclaret-il, le Japon s'abstiendra de déverser ses déchets nucléaires dans le Pacifique (2).

Le recul du Japon devant les pays du Pacifique sud (alors que son programme de déchets ne concernait que le Pacifique nord) peut être en partie expliqué par son souci de soigner son image dans une région où il souhaite s'investir politiquement à partir des années 1980 après une absence datant de l'aprèsdeuxième guerre. Pour les États insulaires, dont Fidji, la concession japonaise peut être interprétée comme une victoire de la coopération régionale. L'espoir d'influencer la France s'en retrouve sans doute renforcé.

C. Le traité de Rarotonga

L'élection de François Mitterrand à la présidence française en 1981 permet de penser qu'il pourra y avoir des changements dans la politique nucléaire de la France. Les espoirs entretenus dans ce sens par les dirigeants insulaires, dont Ratu Mara, sont cependant vite déçus : le nouveau gouvernement français opte pour la continuité.

Le "colonialisme nucléaire"

Les critiques fidjiennes reprennent aussitôt. Lors de la réunion du forum en août 1981 Ratu Mara est placé à la tête d'une mission devant se rendre à Paris pour évoquer le problème de la décolonisation des territoires français. Peu avant le départ de la mission qui est reçue par

⁽²⁾ L'épisode des déchets nucléaires japonais n'est sans doute pas terminé. Le Japon est un gros producteur d'énergie nucléaire; en 1985 il comptait 25 centrales, se situant ainsi en deuxième position derrière les États-Unis. Se débarrasser des déchets qui s'accumulent rapidement reste un problème dans ce pays où les habitants, particulièrement sensibles au nucléaire, s'opposent à la conservation des déchets sur leur sol national. Voir PIM, mars 1985.

François Mitterrand et par des ministres du gouvernement socialiste, Ratu Mara soulève la question nucléaire qui pour lui reste irréductiblement liée à celle de la décolonisation. Au cours d'une interview il déclare : "Le message que j'aimerais donner à la France est le suivant : "tant que vous persisterez à vous servir des îles du Pacifique pour faire exploser vos engins nucléaires, nos souhaits et l'ambition de tous dans le Pacifique sera d'exclure la France du Pacifique ("Get France out of the Pacific"), si c'est le seul moyen qui existe pour que vous arrêtiez vos essais au sein de notre environnement." (Pacific Magazine, mars-avril 1982),

Lors de ses entretiens avec divers responsables politiques à Paris, Ratu Mara aborde le cas de la Nouvelle-Calédonie et celui de la Polynésie française. Au forum tenu en août 1982, le leader fidjien s'étonne qu'il n'y ait aucun débat, lors des sessions formelles, sur la Polynésie française. Il souhaiterait que le forum accordât plus d'importance à ce sujet et qu'il apporte un soutien actif au mouvement indépendantiste tahitien.

En 1982 lors du débat de l'Assemblée générale sur le désarmement le représentant fidjien aux Nations unies, Filipe Bole, propose la création d'une zone dénucléarisée dans le Pacifique basée sur le modèle du traité de Tlateloco en vigueur en Amérique latine depuis 1976.

L'essentiel de ces considérations sont reprises dans le traité de Rarotonga adopté par le forum le 6 août 1985. En 1983, l'Australie, à la suite de l'élection des socialistes, a relancé un projet de zone dénucléarisée pour le Pacifique sud. Celui-ci est bien accueilli dans l'ensemble par le forum de 1983 et deux ans plus tard, à Rarotonga, huit membres du forum, dont Fidji, s'engagent à signer le traité sur la zone dénucléarisée du Pacifique sud.

Le traité de Rarotonga concerne essentiellement les essais nucléaires, le déversement de déchets nucléaires et le stockage d'armements nucléaires dans le Pacifique sud. Il ne vise ni le mouvement des bâtiments nucléaires dans le Pacifique ni leur accès dans les ports de la région. Fidji, en 1985, comme à l'occasion de l'initiative anti-nucléaire néo-zélandaise de 1973, maintient sa position en faveur de la libre circulation des navires à propulsion et aux armements nucléaires et du droit de chaque État à déterminer sa propre politique en ce qui concerne l'accès à son territoire. Le gouvernement fidjien avait insisté sur cette position, qui n'était pas partagée par tous, lors des débats au forum sur le traité de Rarotonga et il avait même indiqué qu'il ne le signerait qu'à condition que cette position soit respectée.

L'attitude fidjienne est avant tout déterminée par un souci de pragmatisme. À Suva l'on pense que le traité ne sera ni signé (ce qui est l'objectif des membres du forum), ni même respecté par les puissances nucléaires, si la circulation des navires est entravée. C'est ce qu'avait déclaré, dès 1976, le secrétaire permanent aux Affaires étrangères, Jioji Kotobalavu : "Il n'y aurait aucune garantie que les puissances nucléaires respectent la zone dénucléarisée, en particulier si on les empêchait de naviguer librement dans les eaux internationales".

D'autre part le gouvernement fidjien ne veut en aucun cas enfreindre les règles du droit international de la mer. Ce souci peut être en partie expliqué par le fait qu'il a activement participé au sein de l'ONU aux efforts de mise en place de la convention du Droit de la Mer. Fidji tire un prestige indiscutable de cette activité et il n'est pas question d'y porter atteinte.

La politique intérieure fidjienne concernant les escales des bâtiments nucléaires a par ailleurs connu plusieurs retournements. En 1975 la politique affichée est que l'accès des navires étrangers sera examiné au cas par cas. Toutefois les permissions sont régulièrement accordées; position justifiée par Jioji Kotobalavu: "En tant qu'État côtier Fidji adhère entièrement au principe de la liberté de navigation dans les eaux internationales. Fidji reconnaît également que de plus en plus de pays, contraints par l'augmentation du coût du pétrole, se rabattent sur l'utilisation des bateaux à propulsion nucléaire. Dans ces circonstances, le gouvernement a indiqué qu'il serait d'accord

en principe pour accueillir des bateaux à propulsion nucléaire dans les ports fidjiens mais à condition d'avoir reçu au préalable des garanties de la part des pays concernés quant à la sécurité de leurs bateaux et aussi quant à leur assistance et protection éventuelle en cas d'accident".

D. Les navires américains ; détournements et retournements

En 1980, le cabinet décide de refuser sans exception l'accès de tout bâtiment nucléaire aux ports de l'archipel. Cette politique, consistant à exiger de savoir si le bâtiment concerné est à propulsion nucléaire ou s'il transporte des armements nucléaires, vise surtout, mais pas expressément les États-Unis, dont les navires font régulièrement escale dans les pays anglophones de la région et dont la politique dans ce domaine est intransigeante (elle consiste à ne "ni confirmer ni infirmer le caractère nucléaire de ses navires"; les États-Unis se voient ainsi refuser l'entrée de tous leurs navires, nucléaires ou non, dans les pays s'opposant à l'accès des bâtiments nucléaires).

La décision du cabinet fidjien est réaffirmée par le gouvernement en 1982 à la suite de la visite "illégale" de deux navires de guerre américains. Ces derniers font escale à Suva malgré le refus américain de fournir des précisions sur leur caractère nucléaire ou non. Ratu Mara se déclara, par la suite, gêné par cette "gaffe" commise par la section protocolaire des affaires étrangères et annonce que les affaires étrangères ont désormais l'ordre de lui faire parvenir chaque demande de visites de navires étrangers.

La politique officielle fidjienne est alors réitérée dans un document du département des Affaires étrangères signalant que : "Si une requête visant à savoir si un bâtiment transporte ou non des armes nucléaires n'obtient pas de réponse, il sera présumé que le bâtiment transporte des armes nucléaires et tout accès lui sera automatiquement refusé".

En juillet 1983, cette politique est abolie. Dorénavant les "bâtiments nucléaires seront autorisés à naviguer dans les eaux fidjiennes et à avoir accès aux ports fidjiens sur la base de

demandes individuelles." (Declaration of a New Policy ... 29 juillet 1983). En pratique, cette décision se traduit par des permissions régulièrement accordées aux navires américains et britanniques et refusées aux navires français, soviétiques et chinois (Tarte, 1985).

Dans sa "Déclaration sur une nouvelle politique concernant les visites de bâtiments nucléaires", le gouvernement fidjien justifie sa nouvelle position par des critères à la fois économiques, politiques et stratégiques. Parmi les raisons données les suivantes figurent en priorité:

- le souci de soutenir activement la politique des pays ANZUS dans ce secteur (bien que Fidji ne soit aucunement lié à l'ANZUS);
- l'incapacité fidjienne à assurer sa sécurité sans la collaboration de ses partenaires ANZUS;
- le nouvel intérêt stratégique dont fait l'objet le bassin du Pacifique ;
- le fait qu'il y a peut-être déjà des sous-marins nucléaires dans les eaux fidjiennes à l'insu du gouvernement;
- le fait qu'il n'y a eu aucun accident répertorié dans l'histoire des visites dans divers ports de ces bâtiments (Déclaration du 29 juillet 1982).

1) Le réchauffement américano-fidjien

Cependant la décision fidjienne semble avoir été motivée par d'autres considérations dont celle d'adopter une position plus conciliante envers les États-Unis. Un net rapprochement s'est effectué entre les deux pays avec l'arrivée à Suva en 1982 du nouvel ambassadeur américain, Fred Eckert. Celui-ci qui s'est lié d'amitié avec Ratu Mara par qui il est très apprécié, se permet d'ailleurs de déclarer en 1984 qu'il "en a plus fait que tous ses prédecesseurs pour rapprocher Fidji des États-Unis" (Fiji Sun, 14 avril 1984).

En décembre 1982, Fred Eckert accompagne Ratu Mara au commandement des forces armées américaines de Pacifique (CINPAC) à Hawaï. La visite qui dure trois jours, permet à Ratu Mara de rencontrer la direction du CINPAC, et semble être à l'origine du change-

ment de la politique fidjienne. En effet, dès son retour à Suva, Ratu Mara convoque le cabinet qui prend alors la décision d'accueillir les bâtiments nucléaires dans les ports fidjiens; décision qui ne sera rendue publique qu'en 1983 (*Fiji Times*, 14 novembre 1984).

Fred Eckert, au cours d'un déjeuner organisé par le Pacific and Asian Affairs Council à Honolulu en mai 1984, se félicite du rôle qu'a joué le gouvernement américain dans le retournement de la politique à Fidii. Selon lui, ce changement a eu lieu à la suite d'une "campagne éducative sur l'équilibre des forces stratégiques dans le monde et sur les menaces pesant sur le Pacifique", initiée par les États-Unis. Il déclare : " Nous avons mis à leur disposition (aux Fidjiens) des renseignements sur l'équilibre des forces dans le monde. Nous leur avons fourni l'occasion de voir par eux-mêmes certaines de nos opérations militaires et d'observer les précautions et l'efficacité avec lesquelles nous procédons. Je crois qu'ils ont été très impressionnés par tout cela. Le gouvernement de Fidji a pesé le pour et le contre et a conclu, bien évidemment, que la défense de leur liberté dépend comme celle du reste du monde libre, d'une Amérique forte" (Fiii Times. 17 mai 1984).

Les dirigeants fidjiens espèrent tirer des avantages concrets de leur changement de politique sur les bâtiments nucléaires. Au ministère des Affaires étrangères, l'on m'affirme qu'un réchauffement avec les États-Unis devrait à la longue entraîner de la part du gouvernement américain un appui politique et financier de même que des concessions économiques.

Ces espoirs se réalisent en partie dès 1984 date à laquelle Ratu Mara fut invité à se rendre en visite officielle à Washington. Aucun leader insulaire océanien n'avait auparavant été reçu à la Maison-Blanche. C'est donc un "grand coup" diplomatique pour le Premier ministre fidjien qui s'est entretenu entre autres avec le vice-président George Bush, le secrétaire d'État George Shultz et le secrétaire à la Défense Caspar Weinberger, sans compter, bien sûr, le président Ronald Reagan.

Dans son discours d'adieux, le président Reagan fait d'ailleurs hommage au courage politique de Ratu Mara qui "a su trancher entre ses préoccupations légitimes sur le nucléaire et les besoins de son pays et de l'Océanie en matière de sécurité".

Par ailleurs, Ratu Mara obtient satisfaction sur quelques-uns des dossiers qu'il a emporté aux Etats-Unis. Le gouvernement américain s'est engagé à apporter une aide militaire de quelque 400 000 dollars US à l'armée fidjienne pour l'année 1985, mais surtout il promet d'apporter une aide économique directe et bilatérale à Fidji à l'avenir. Fidji deviendra alors le premier État insulaire océanien à recevoir une telle aide de la part des États-Unis. Par ailleurs Fidii réussit à obtenir le droit d'atterrissage sur la côte ouest des États-Unis (droit qui n'a cependant pas encore été exploité) pour la compagnie aérienne régionale Air Pacific, (compagnie qui appartiendra quelques années plus tard entièrement à Fidii).

Dans d'autres secteurs, tel celui de la vente de sucre, le bilan est moins positif, selon le gouvernement fidjien. Cependant ce dernier n'a pas depuis remis en question la permission accordée aux navires américains de faire escale.

Le rapprochement américano-fidjien s'est depuis poursuivi et s'est soldé par certaines mesures concrètes sur le plan économique, politique et militaire, qui restent cependant insuffisantes voire décevantes du point de vue du gouvernement fidjien. Les deux coups d'État ont eu un impact sur la relation mais celle-ci, m'a-t-on assuré au ministère fidjien des Affaires étrangères, n'est nullement remise en cause par l'administration Bush, même si le Congrès à majorité démocrate ne saurait approuver le régime en place à Suva.

2) ... Et le refroidissement

Fidji exprime néanmoins sa déception à l'égard des États-Unis, mais aussi à celui de la Grande-Bretagne, lorsque ces deux pays indiquent, en février puis en mars 1987, qu'ils ne signeront pas les protocoles du traité de Rarotonga. Ratu Mara déclare, dans le cas des États-Unis que leur refus "aura des répercus-

sions sur les relations futures de ce pays avec ceux du Pacifique sud".

Néanmoins, peu après, Jioji Kotobalavu, un proche de Ratu Mara et membre conséquent des Affaires étrangères, publie un article dans lequel il manifeste "une certaine compréhension pour l'abstention américaine" et préconise "la mise au point d'un instrument par lequel Washington pourrait exprimer son accord avec le cœur des revendications des pays du Pacifique sud, c'est-à-dire l'interdiction des essais nucléaires". Cependant, quelques jours plus tard, sans doute obligé de "rectifier le tir", il se montre plus sévère à l'égard des États-Unis et dénonce le caractère peu intéressant de l'arrangement régional sur la pêche conclu fin 1986 avec les États-Unis en l'opposant pour la circonstance au débouché sucrier garanti à Fidji par la CEE.

Dans le cas de la Grande-Bretagne, qui indique qu'elle n'a pas l'intention de violer les stipulations des prototcoles mais qu'elle ne les signera pas parce que cela ne servirait pas ses intérêts nationaux, Ratu Mara déclare que les pays du Pacifique sud sont en droit d'attendre une réponse plus favorable de sa part "compte tenu des liens historiques étroits et des relations cordiales actuelles". Il constate "avec une certaine amertume" que la Grande-Bretagne semble considérer les pays du Pacifique sud comme de simples "bons amis" et non comme des "alliés". Il ajoute sur un ton menaçant, que les pays du forum tiendront compte de cette attitude.

E. Les essais français (bis)

1) De la contestation...

La poursuite des tirs nucléaires après l'adoption par le forum du traité de Rarotonga, suscite de nouvelles protestations anti-nucléaires de la part du gouvernement fidjien. Celles-ci s'adressent essentiellement au gouvernement français.

En octobre 1985, à l'ONU, tout en déclarant attacher du prix à ses relations avec la France, le gouvernement fidjien "condamne de façon complète, absolue et sans concession l'indifférence de la France à l'égard des protestations des pays du Pacifique. "La série d'essais menée à Mururoa en 1985 fait l'objet, comme les précé-

dentes, d'une déclaration très critique du ministre des Affaires étrangères Semesa Sikivou, mais celle-ci n'est pas accompagnée d'une protestation formelle.

En décembre de la même année, Fidji refuse la demande d'escale de l'aviso français, le commandant Blaison. C'est là une forme de protestation contre la poursuite des tirs nucléaires, qu'il a vigoureusement critiqué par ailleurs dans le courant du mois.

En avril 1986, le ministre des Affaires étrangères Sikivou "réitère les sérieuse préoccupations" de son gouvernement quant aux menaces potentielles que "les essais atomiques font peser, dans l'immédiat et à long terme sur l'environnement et les ressources marines de la région". Il ajoute avoir espéré que le changement de gouvernement survenu en France en mars 1986, à la suite des élections législatives, déclencherait une nouvelle politique dans ce domaine, mais n'a constaté "qu'insensibilité, dureté et dédain de la part de la France."

En septembre 1986, une résolution "appelant la France à mettre fin à ses essais nucléaires dans le Pacifique et à prendre des mesures effectives pour prévenir de possibles contaminations pouvant résulter des tirs déjà effectués". est adoptée par 132 voix contre 18 par le conseil des pays ACP-CEE. Seuls les parlementaires français et sénégalais, (ces derniers étant, selon le gouvernement fidjien, "sous l'apparente pression de la France") s'y opposent. Introduite par l'ambassadeur fidjien auprès de la CEE, Poseci Bune, au nom du Groupe pacifique, cette résolution apporte également son soutien au traité de Rarotonga et invite les puissances nucléaires à ratifier les protocoles de ce document. Poseci Bune, qui a reproché à la France de poursuivre ses essais en dépit des vives protestations régionales et internationales, tire argument du fait que la protection de l'environnement est l'une des préoccupations majeures de la convention de Lomé, pour justifier l'introduction de cette résolution.

Durant la session de l'Assemblée générale de l'ONU en octobre 1986, la délégation fidjienne critique vigoureusement la poursuite des essais atomiques français dans le Pacifique. Côté français, l'on décrit les interventions fidjiennes comme étant "passablement agressives" et l'état des relations entre les deux pays comme étant "en demi-teinte".

2) ... À l'entente cordiale

Les relations entre la France et Fidji s'améliorent considérablement après les deux coups d'État fidjiens. Fidji, accablé par les sanctions économiques et politiques imposées par l'Australie et la Nouvelle-Zélande (menace d'intervention militaire, protestations officielles contre le renversement de la démocratie, réduction du personnel diplomatique à Suva, arrêt complet de l'aide financière et militaire et boycott des syndicats australo-néo-zélandais sur le commerce) s'efforce de trouver de nouveaux partenaires, notamment parmi les pays asiatiques et européens (3). La France à la recherche d'une meilleure image dans le Pacifique, particulièrement après la réussite de la campagne des pays océaniens pour la réinscription de la Nouvelle-Calédonie sur la liste des territoires non autonomes des Nations unies et à la suite de la dégradation progressive de ses relations avec le Vanuatu, (seul pays indépendant de la région avec lequel la France a des liens étroits), voit dans la situation fidjienne une occasion fortuite.

Au moment même où l'isolement de Fidji est le plus grand, Gaston Flosse qui est alors secrétaire d'État chargé du Pacifique sud se rend à Suva officiellement pour remettre la Légion d'honneur à un militaire fidjien qui a secouru un soldat français au Liban dans le cadre de leur service au sein de la force multinationale de l'ONU (la FINUL). À cette occasion Gaston Flosse rappelle la coopération et la bonne entente régnant entre soldats français et fidjiens au Liban. Il souligne également que les

affaires intérieures d'un pays ne regardent que le pays concerné. Lors de son séjour il est reçu par le gouverneur-général, Ratu Sir Penaia Ganilau, et s'entretient avec le colonel Rabuka (leader du coup d'État) et avec Ratu Mara, alors conseiller en Affaires étrangères auprès du gouvernement intérimaire. Les discussions portent sur une éventuelle assistance financière française à l'état fidjien (*The Age*, 28-8-87).

Le rapprochement franco-fidjien se poursuit par une deuxième visite à Suva par Gaston Flosse en septembre 1987, quelques jours seulement avant le second coup d'État. La question de l'aide française est à nouveau évoquée, le régime militaire ayant indiqué qu'il était à la recherche de quelque 50 millions de dollars pour sortir de la crise économique qui frappe l'archipel. Vers la fin du mois d'octobre, alors même que l'Australie, la Nouvelle-Zélande et les États-Unis refusent de reconnaître la nouvelle république fidjienne qui vient d'être évincée du Commonwealth, à Matignon, un comité interministériel débat du montant d'aide qui sera accordé à Fidji (4).

D'autres signes augurent d'une meilleure entente entre la France et Fidji. Au début du mois d'octobre, deux frégates françaises en provenance de Tahiti et transportant des missiles, font escale à Fidji. L'une d'elles participe à des exercices militaires avec un bateau fidjien, pour se "familiariser avec les procédures" de l'archipel. Le ministère fidjien de l'Information annonce à cette occasion que des discussions concernant la possibilité d'une coopération militaire approfondie et la poursuite d'autres manœuvres, sont en cours (*The Canberra Times*, 9-10-87).

À la mi-décembre 1987, le gouvernement français confirme qu'il va fournir une aide de quelque 18 millions de dollars fidjiens (13 mil-

⁽³⁾ Cette politique mise en place dès après le premier coup d'État fut plus tard explicitée dans un document intitulé "Foreign Policy Initiatives for the Republic of Fiji", rédigé par le ministre des Affaires étrangères (Filipe Bole) du gouvernement intérimaire mis en place à la suite de la proclamation de la nouvelle république fidjienne le 7 octobre 1987.

⁽⁴⁾ Alors que la France reconnaît les États, ce qui lui permet de maintenir ses relations diplomatiques avec toutes sortes de régimes, l'Australie et la Nouvelle-Zélande ne reconnaissent que les gouvernements constitutionnels. L'Australie a depuis modifié ses lois afin de pouvoir reconnaître l'État fidjien.

lions de dollars US) à l'archipel. En janvier 1988 la frégate française, le *Balny* s'arrête quatre jours à Suva. Un mois plus tard Ratu Mara, à nouveau Premier ministre, signe un accord de coopération avec la France d'un montant de 6,4 millions de dollars US (*Islands Business*, mars 1988). En avril, il se rend en visite officielle à Paris pour signer la deuxième partie du protocole financier concernant un prêt de 6 millions de dollars US à un taux préférentiel.

Le Premier ministre fidjien est agréablement surpris par l'accueil que lui réserve le gouvernement français. Il est recu avec tous les honneurs dignes d'un chef d'État et peut s'entretenir avec le Premier ministre Jacques Chirac qui lui indique que l'aide française à Fidji n'est qu'un premier pas dans un effort de coopération plus soutenu (Fiji Times, 8 avril 1988). Durant un déjeuner officiel offert par le ministre français des Affaires étrangères, Jean-Bernard Raimond, Ratu Mara remercie la France de son soutien à Fidji qui, selon lui, "traverse ses heures les plus dures". Il déclare que l'accord signé entre les deux pays marque une nouvelle étape dans leurs relations et se dit très touché par l'amitié que lui manifeste la France. Il ajoute que Fidji souhaite renforcer les liens entre les deux pays "to the closest degree".

Lors de son discours il évoque le rôle de la France dans le Pacifique en termes amicaux : "La France est un pays important du Pacifique et nous avons toujours accueilli avec plaisir votre contribution à la coopération régionale, à travers les divers programmes et organismes tels la CPS, la PIDP, la CCOP/SOPAC et 1'USP" (Discours Ratu Mara, Paris, 6 avril 1988). Il fait également l'éloge de Gaston Flosse pour son rôle "très constructif" dans le rapprochement de la France avec Fidji et avec le reste du Pacifique : "Je souhaiterais en particulier faire hommage à l'action sans égale de votre très distingué secrétaire d'État chargé du Pacifique sud, M. Gaston Flosse. C'est avant tout son apport qui a contribué au rapprochement entre la France et Fidji et le reste du Pacifique sud."

3) Des avantages mutuels

La nouvelle coopération bilatérale entre la France et Fidji est considérée comme une réussite de part et d'autre. Fidji en tire des retombées diplomatiques et économiques ; la France fait en sorte que la CEE continue de traiter normalement avec Fidji et l'Australie, préoccuppée par le réchauffement franco-fidjien, renoue son programme d'aide plus tôt que prévu (Henningham, 1989).

La France en tire également des avantages politiques, commerciaux et culturels. Fidji use de son influence auprès des pays du forum afin que le projet de résolution sur la Nouvelle-Calédonie présenté par les pays du Pacifique sud à la réunion du comité sur la Décolonisation des Nations unies en août 1988, soit modéré (Henningham, 1989). D'autre part l'accord franco-fidjien stipule que le don de 6 millions de dollars doit servir à l'achat de 53 camions Renault (destinés en principe au développement rural), d'un hélicoptère et d'équipements divers pour la population civile, le tout fourni par des fabriquants français. Depuis, Renault s'est installé à Fidji suivi par d'autres compagnies françaises: Total, distibuteur de gaz et de carburant s'est implanté en août 1988 à la suite d'un accord avec une entreprise fidjienne de Lautoka et la Sofrana, compagnie maritime française basée en Nouvelle-Calédonie est actuellement dirigée à Suva par un ancien diplomate fidjien, Epeli Kacimaiwai. Air Pacific, la compagnie aérienne fidjienne qui dessert l'archipel et la région, a acheté deux ATR 42. Par ailleurs le gouvernement français finance les activités de l'Alliance française ouverte à Suva en fin 1988 et présidée par Filipe Bole, ancien diplomate et actuel ministre de l'Éducation (Henningham, 1989).

La nouvelle "entente" franco-fidjienne résiste au changement de gouvernement français en mai 1988, malgré quelques inquiétudes au sein des Affaires étrangères fidjiennes concernant la mise à l'écart de Gaston Flosse. Ratu Mara envoie ses félicitations à Michel Rocard à la suite de sa nomination et à cette occasion réaffirme son désir d'approfondir la

coopération et l'amitié entre leurs deux gouvernements. Il ajoute qu'il considère la France comme un ami et un voisin du Pacifique (*Fiji Times*, 20 mai 1988).

La visite de Michel Rocard à Fidji un peu plus d'un an plus tard, relance le débat sur la politique nucléaire française dans le Pacifique. L'ancien Premier ministre fidjien, Timoci Bavadra accuse la France d'avoir "acheté" le silence du gouvernement fidjien sur les essais nucléaires et critique la visite de Michel Rocard. Il s'insurge contre "l'hélicoptère personnel de Rabuka" et les 53 camions offerts par la France : "C'est un bien bas prix pour acheter un pays...", déclare-t-il (Les Nouvelles, 8-8-89).

Pourtant quelques mois auparavant le secrétaire fidjien aux Affaires étrangères avait pris la précaution de faire savoir que la visite du Premier ministre français "ne devait pas être considérée comme un encouragement à la politique nucléaire de la France dans la région" (Les Nouvelles, 14-8-89). D'autre part, en octobre 1988 le gouvernement Mara avait vivement critiqué les essais atomiques devant l'Assemblée générale de l'ONU rappelant que "si c'était vrai qu'ils ne posaient aucun danger ni à l'environnement marin ni aux êtres humains alors la France ne devrait pas avoir peur de diriger ses essais "dans son propre jardin" (Fiji Times, 17 octobre 1988).

Cependant une manifestation anti-nucléaire prévue pendant la visite de Michel Rocard par la "Young Women's Christian Association" (YWCA) de Fidji est proscrite. Le gouvernement fidjien interdit également le port de T-shirts "anti-nucléaires" imprimés pour l'occasion, "un port qui entraînerait l'arrestation immédiate des contrevenants", précisent les autorités (Les Nouvelles, 18-8-89).

La visite de Michel Rocard se déroule ainsi sans manifestation anti-nucléaire mais certaines précautions inhabituelles sont prises pour éviter tout incident diplomatique. D'ailleurs, la cérémonie traditionnelle d'accueil qui se déroule habituellement dehors où elle est animée par les grands chefs de Fidji, est à cette occasion organisée par l'armée dans un hôtel.

Le Premier ministre français est reçu par Josevata Kamikamica et rencontre Ratu Mara ainsi que le directeur du secrétariat du forum. Profitant de la visite de Michel Rocard, l'ambassadeur de France remet la Légion d'honneur au Major Rabuka, en récompense du secours qu'il a porté à un soldat français lors de sa mission au Liban quelques années auparavant.

4) Un "modus vivendi"

L'administration actuelle de Ratu Mara se réserve cependant le droit de critiquer la politique nucléaire française. Dans son discours à Paris en avril 1988 Ratu Mara souligne que la France et Fidji peuvent être amis sans toutefois être d'accord sur toutes les questions régionales et internationales. Fidji continuera donc très certainement à s'opposer aux essais nucléaires dans la région mais en faisant attention de ne pas offusquer la France. Les domaines de coopération sont mis en valeur et réduisent à présent l'importance de la question nucléaire dans les relations entre les deux pays.

La visite de Michel Rocard, la première d'un Premier ministre français à Fidji et la première d'un dignitaire si important dans l'archipel depuis les événements politiques de 1987, a permis aux dirigeants fidjiens de mieux comprendre et d'apprécier ce que le secrétaire fidjien aux Affaires étrangères appelle le "flair" politique français. Les Fidjiens qui m'avouent être un peu perplexes devant les initiatives françaises, même si celles-ci sont estimées comme étant tout à fait favorables, sont cependant rassurés par la franchise et le naturel de Michel Rocard.

De son côté le gouvernement socialiste tente, aussi bien avec l'Australie et la Nouvelle-Zélande qu'avec Fidji, de séparer la question des essais nucléaires des autres secteurs de ses relations internationales. Son désir sincère d'occuper une place plus importante à Suva est indiqué par la visite de Michel Rocard à Fidji, seul pays insulaire indépendant dans lequel il se rend lors de son voyage océanien. Des changements de personnel diplomatique à Suva sont également révélateurs de la nouvelle attitude de Paris vis-à-vis de cet archipel.

Les deux pays vont désormais insister sur les points qui les rapprochent (coopération au Liban et à la CEE, échanges sportifs - les deux pays s'admirent mutuellement en rugby qui est le sport national fidiien - et culturels), et qui pourront les rapprocher à l'avenir, plutôt que ceux qui les séparent comme le nucléaire. La France propose par exemple en juin 1990 de placer sous surveillance aérienne française la ZEE de l'archipel pour réprimer la pêche illégale. Cette initiative est annoncée par l'ambassade de France à Suva après qu'un avion de la marine française, basé en Nouvelle-Calédonie, ait effectué un vol de démonstration au-dessus de l'archipel à la demande des ministères fidiiens de la Défense et de la Pêche. Par ailleurs, en août 1990, à la suite de la visite de la frégate "Balny" à Suva qui permet la rencontre entre des officiers de la marine française et les commandants des forces armées (le général Rabuka) et navales (le commandant Bainimara) fidijennes, la France et Fidii décident de renforcer la coopération militaire entre les deux pays.

Longtemps un facteur de consensus dans le contexte intérieur, la politique anti-nucléaire du gouvernement de Ratu Mara, l'est également sur le plan extérieur. C'est donc de façon logique que le gouvernement en fait l'un des axes de son action dans les instances internationales et régionales.

Durant cinq ans (1970-1975), Fidji est le seul représentant des micro-États du Pacifique à l'ONU. À ce titre il peut s'imposer comme l'unique porte-parole des micro-territoires océaniens et représenter leurs intérêts, notamment dans le domaine du nucléaire. Parler au nom du forum du Pacifique sud c'est se valoriser au sein d'une instance qui découvre l'Océanie. C'est aussi un moyen de s'attirer le soutien et l'amitié des pays du Tiers Monde, avec lesquels il n'a eu aucun contact préalable mais qui peuvent s'identifier à son discours anti-nucléaire et anti-colonialiste. Discours qui, par ailleurs, ne risque pas d'aliéner les grandes puissances puisque la France, seule, est visée.

Sur le plan régional, Fidji a longtemps été à la tête de la campagne anti-nucléaire. Ce rôle

s'inscrit dans le cadre de son rôle de leader au sein des instances océaniennes. Même lorsque l'Australie et la Nouvelle-Zélande, sous l'influence de gouvernements conservateurs, veulent atténuer les ardeurs anti-nucléaires du forum, Fidji maintient sa position militante et encourage ses voisins insulaires à en faire autant.

Mais l'émergence des pays mélanésiens entraîne chez les dirigeants fidjiens une remise en question. Les prises de position intransigeantes du bloc mélanésien, (Salomon, Vanuatu et PNG), en matière nucléaire font ombrage aux pays polynésiens et Fidji, qui pensait jouer un rôle "progressiste" dans ce domaine, se retrouve "projeté" dans un rôle conservateur bien que sa position en la matière n'ait guère évolué depuis les années 1970.

Au début des années 1980, c'est sous l'influence de la politique ni-vanuatu que Fidji décide d'interdire les escales des bâtiments nucléaires dans les ports fidjiens. Le gouvernement fidjien n'avait pas au préalable considéré cette question comme étant d'une grande importance. Il avait préféré la discrétion dans ce domaine, et avait rarement exigé des États-Unis une quelconque justification à propos de ses navires. C'est donc tout naturellement qu'il revient à sa position originelle en 1983, se rangeant ainsi dans le giron des pays polynésiens.

Fidji exerce néanmoins une influence suffisante sur certains de ses partenaires insulaires pour faire adopter le traité de Rarotonga qu'il soutient foncièrement. La PNG, qui s'est opposée au traité parce qu'elle le considère incomplet, se laisse convaincre par Ratu Mara et le ratifie en 1987. D'autre États océaniens refusent encore de le signer, pour diverses raisons, mais la majorité des membres du forum considèrent le traité comme un résultat concret et positif de la coopération régionale.

Depuis les événements de 1987, Fidji continue de critiquer les essais nucléaires tout en cultivant de meilleures relations avec la France. Cette politique qui aurait sans doute été rejetée par un gouvernement de droite en France, est facilitée par l'attitude de Michel

Rocard (dont un journaliste du *Monde* écrit qu'il "ne cache pas sa prédilection pour le Pacifique sud") qui, dans ses relations avec le Pacifique tente de séparer la question nucléaire des autres domaines de coopération.

Ceci dit, il semble également que la question nucléaire ne soit plus une priorité du gouvernement fidjien qui est aujourd'hui surtout préoccupé par la remise en état de l'économie et le maintien de la paix civile.

II. FIDJI ET LA DÉCOLONISATION EN OCÉANIE

Ce n'est qu'à partir de la fin des années 1970 que la question de la décolonisation des territoires du Pacifique sud apparaît à l'ordre du jour du forum. Cette "nouvelle" préoccupation est essentiellement liée aux troubles politiques que connaissent alors les Nouvelles-Hébrides et aux ouvertures diplomatiques lancées par le jeune Front indépendantiste canaque de Nouvelle-Calédonie. C'est donc sur les territoires français que se focalise le débat régional.

A. Fidji, porte-parole aux Nations unies

Dès son indépendance, Fidji s'intéresse aux problèmes de décolonisation, dans le cadre de l'ONU. En tant que seul membre insulaire océanien de cet organisme, il est invité à participer au comité de décolonisation des Nations unies et en particulier au sous-comité qui se penche sur le cas des micro-territoires dépendants.

En son sein, Fidji adopte une attitude plutôt prudente qui consiste à soutenir le principe du droit à l'autodétermination pour tous les peuples, tout en s'opposant à ce que l'indépendance totale soit systématiquement imposée aux territoires ne se sentant pas capables de l'assumer. Dans le cas de certains micro-territoires, Fidji préconise un statut juridique d'autonomie interne ou d'indépendance-association, avec le maintien de liens étroits et librement consentis, avec l'ancienne métropole.

En adoptant cette position, le gouvernement fidjien s'appuie sur sa propre expérience de décolonisation, comme l'explique le ministre des Affaires étrangères dans son rapport d'activité de 1983 : "Fidji adhère au principe de la déclaration des Nations unies sur la décolonisation, sur le droit inaliénable de tous les peuples à l'autodétermination et à l'indépendance. Néanmoins en tant que pays qui a connu une transition paisible vers l'indépendance, Fidji a toujours plaidé pour que le processus de la décolonisation soit paisible et qu'il soit l'expression des souhaits du peuple concerné".

En 1973 Fidji introduit deux résolutions devant l'Assemblée générale invitant la Nouvelle-Zélande et l'Australie à poursuivre leurs démarches en faveur de la décolonisation de deux territoires océaniens encore sous leur tutelle; Niue et la Papouasie Nouvelle-Guinée. En 1972 une mission des Nations unies a constaté que la population de Niue dans sa majorité souhaitait une indépendance en association avec la Nouvelle-Zélande. C'est donc cette formule que le gouvernement fidjien appuie devant l'Assemblée générale.

La délégation fidjienne apporte également son soutien à une troisième résolution faisant appel à l'autodétermination, entre autres, des Samoa américaines, des îles Gilbert et Ellice, de Guam, des Nouvelles-Hébrides, des îles Salomon, et de Pitcairn. Cette résolution, adoptée par 106 voix à 4 (France, Grande-Bretagne, Portugal, Afrique du Sud), avec 18 abstentions, déplore la mauvaise conduite de la France et la Grande-Bretagne dans leurs rapports avec le Comité des 24, et surtout leur refus systématique d'accueillir des missions de l'ONU dans les territoires concernés.

Dans son discours devant l'Assemblée générale en 1977, Berenado Vunibobo, le représentant fidjien, reproche à certaines métropoles, sans les nommer, de décourager les développements politiques dans leurs territoires océaniens de peur que ceux-ci ne mènent à l'indépendance ou à un quelconque statut d'autodétermination : "... Il faut rappeler à l'Assemblée qu'il y a des reliquats de colonialisme dans certaines parties du monde, et notamment dans le Pacifique. Tandis que certains de ces territoires progressent vers l'autonomie interne et l'indépendance, d'autres res-

tent sous la poigne de leurs maîtres métropolitains... Il semblerait qu'il y ait un effort délibéré pour dissuader ces territoires d'envisager l'indépendance, tandis que tout mouvement vers l'autodétermination est découragé sinon réprimé".

Ce commentaire s'adresse surtout à la France, qui, du point de vue des dirigeants fidjiens, sacrifie l'évolution politique de ses territoires au profit de ses intérêts propres. Mais les États-Unis, dont les dépendances micronésiennes semblent particulièrement négligées par l'administration américaine, sont également visés. Fidji aurait souhaité que la région, dans son ensemble, connaisse un développement politique progressif et sans heurts auquel s'associeraient, avec bonne volonté, les métropoles concernées.

B. Des Nouvelles-Hébrides au Vanuatu

En 1979 Berenado Vunibobo conduit une délégation de l'ONU aux Nouvelles-Hébrides dans le cadre de la décolonisation de ce condominium franco-britannique. Face à la situation confuse qui règne alors dans ce territoire, avec le gouvernement français qui soutient la coalition des partis politiques francophones anti-indépendantistes et le gouvernement britannique qui appuie le parti anglophone indépendantiste, Fidji prône l'autodétermination des Nouvelles-Hébrides dans le dialogue et la paix, avec la coopération active des deux puissances coloniales.

Cette prise de position précède celle adoptée par les membres du forum lors de leur rencontre à Kiribati les 14 et 15 juillet 1980. Walter Lini, le nouveau chef du gouvernement des Nouvelles-Hébrides, présent à Tarawa (capitale de Kiribati), se montre préoccupé par la situation interne de son archipel menacé par une sécession de l'île de Santo et par une rébellion dans l'île de Tanna. Son gouvernement ne faisant pas l'unanimité à l'intérieur du pays, l'indépendance imminente s'annonce turbulente. Walter Lini fait donc appel au soutien des États du forum pour rétablir l'ordre si les troubles persistent après le retrait des Français et des Britanniques en même temps qu'il solli-

cite une aide militaire fidjienne ou papoue. La résolution adoptée par le forum et appuyée par Fidji, exhorte la France et la Grande-Bretagne à se retirer définitivement des Nouvelles-Hébrides le 30 juillet 1980, de mettre un terme aux "rébellions" de Santo et de Tanna, et de "promouvoir l'intégrité et la stabilité" du nouvel État vanuatais. Il est aussi décidé que la prochaine réunion du forum se tiendra en 1981 à Port-Vila, capitale du nouvel État.

Ratu Mara, dont le gouvernement s'associe pleinement à cette résolution, se déclare également prêt à envoyer un contingent militaire pour aider le gouvernement Ni-Vanuatu dans sa lutte contre les sécessionistes mais uniquement dans le cadre d'une force multilatérale parrainée par l'ONU.

Mais Walter Lini a besoin d'un soutien immédiat et sollicite une aide et c'est en définitive le nouveau gouvernement de PNG, conduit par Julius Chan, qui envoie 400 soldats, (avec un soutien logistique et financier australien), pour réprimer la sécession de Santo.

L'initiative de Julius Chan est très mal perçue par le gouvernement fidjien qui préconisait une solution internationale ou régionale, faisant appel au dialogue et à la réconciliation plutôt qu'à l'usage de la force. Or l'action individuelle des papous a, selon Fidji, créé un précédent dangereux dans la région. La paix dans le Pacifique a été troublée, sans pour autant que cela n'aboutisse à une solution à long terme pour le Vanuatu. Car même si les "rebelles", dont un grand nombre sont mélanésiens, ont été vaincus dans l'immédiat, rien ne garantit leur "soumission" à l'avenir.

C'est l'avis exprimé par Ratu Isoa Gavidi, parlementaire indépendant, devant la Chambre des représentants. Il conclue, en se référant au cas de Jimmy Stevens, l'un des leaders mélanésiens de la sécession de Santo, que l'usage de la force ne peut être au mieux qu'un palliatif: "Ils (les autorités papoues et ni-vanuatu) peuvent exiler ou tuer Stevens aujourd'hui, mais demain un autre Stevens se manifestera sur l'île et il ne cessera de hanter Walter Lini et le gouvernement du Vanuatu." (PIM, novembre 1980).

Certains attribuent cette opposition fidjienne à la rivalité qui existerait entre cet archipel et la PNG sur le plan régional. Rivalité qui serait, de surcroît, exacerbée par la mauvaise entente entre Julius Chan, qui a remplacé Michael Somare comme Premier ministre de la PNG en 1980, et Ratu Mara. (Fry 1981, p.21). Il semble surtout que les dirigeants fidjiens aient trouvé de mauvais goût que le nouveau gouvernement papou se soit servi d'une initiative régionale, ne faisant pas l'unanimité surtout parmi les pays polynésiens, à des fins de politique intérieure.

C. La Nouvelle-Calédonie

1) Concertation et dialogue : l'effet Mara

C'est tout naturellement que la PNG et les autres états mélanésiens du forum appuient le Front indépendantiste canaque dans ses démarches appelant à la décolonisation de la Nouvelle-Calédonie. Dès 1979 une délégation regroupant les leaders des cinq partis indépendantistes canaques se rend officieusement au forum qui se tient à Honiara (Salomon). Dans une pétition adressée à ses membres, Jean-Marie Tjibaou et ses compagnons sollicitent le concours du forum pour la réinscription de la Nouvelle-Calédonie sur la liste des territoires non autonomes établie par le Comité des 24 de l'ONU.

Cette requête reste sans réponse, malgré le soutien qu'y apportent la majorité des membres, dont Fidji. Le communiqué officiel du forum se contente d'évoquer le souhait émis par les peuples du Pacifique, dans les territoires français entre autres, d'accéder à l'indépendance. L'Australie et la Nouvelle-Zélande ont fait en sorte que la Nouvelle-Calédonie ne soit pas directement citée.

a) Une mission à Paris

Le forum réuni à Port-Vila en 1981 décide d'envoyer une délégation officielle à Paris. Celle-ci, composée de trois chefs de gouvernements océaniens, est chargée d'initier un dialogue portant sur l'évolution politique des territoires français du Pacifique, et plus particulièrement de la Nouvelle-Calédonie, avec les plus

hautes autorités françaises. La conduite de la délégation est confiée à Ratu Mara qui choisit pour l'accompagner un ministre polynésien (le prince Tupouto'a de Tonga) et un ministre mélanésien.

L'idée de cette mission vient du gouvernement vanuatais qui, ayant des contacts privilégiés avec le mouvement indépendantiste canaque, va faire de la décolonisation de la Nouvelle-Calédonie l'un des axes de sa politique extérieure. Adoptée par le forum la proposition vanuataise est considérablement atténuée et remaniée par les membres "modérés", qui veulent éviter la confrontation avec la France. Le choix de Ratu Mara comme leader de la délégation s'explique en partie par ce souci. Ce dernier est partisan d'un dialogue approfondi avec le nouveau gouvernement français qui, selon lui, paraît susceptible d'écouter les pays du Pacifique.

D'autres critères militent pour le choix de Ratu Mara : sa stature régionale et internationale qui le distingue parmi les dirigeants océaniens, et sa relation "très amicale" (selon ses propres termes), avec Claude Cheysson alors ministre français des Affaires étrangères.

Stuart Inder, journaliste à Pacific Islands Monthly (PIM) présent au forum de Port-Vila, rapporte que Ratu Mara ne s'est en aucune façon mis en avant pour conduire la mission à Paris. Il semble même qu'il ait hésité à en accepter la responsabilité. Cependant le rôle du leader fidjien dans la décision du forum ne doit pas être sous-estimé. Selon un autre observateur dans la région, cette fois il s'agit d'un Français, l'influence de Ratu Mara a même été prédominante: "Le Premier ministre de Fidji exerce sur ses collègues des petits états du Pacifique une influence de plus en plus grande. Cela tient, bien entendu, à sa personnalité, mais aussi à la santé économique du pays et à l'audience qui est la sienne auprès des organismes internationaux. Cette influence s'est manifestée à Port-Vila en ce qui concerne [entre autres] la question relative à la "décolonisation". "Ce même observateur constate aussi que la position adoptée par Fidji est "très proche de celle escomptée par la France".

Au forum de 1982 Ratu Mara, de retour de sa mission à Paris, se déclare satisfait des mesures prises par le nouveau gouvernement français en Nouvelle-Calédonie. Celles-ci, selon lui, tiennent compte des revendications de la population mélanésienne et doivent permettre une solution pacifique du problème calédonien (PIM, octobre 1982).

Le Premier ministre fidjien estime qu'il a été très bien reçu par la France qui a fait preuve "d'une grande courtoisie et d'une coopération absolue". Celle-ci a, d'après lui, répondu très favorablement aux attentes du forum et le président Mitterrand lui-même, s'est engagé à tenir Ratu Mara informé de tout développement en Nouvelle-Calédonie (Fiji Focus, 27 août 1982).

Le communiqué officiel du forum reprend presque mot pour mot les appréciations et recommandations du rapport de mission de Ratu Mara. En bref, le forum encourage la France à poursuivre ses réformes, en consultation permanente avec la population canaque.

D'autre part, il préconise le maintien du dialogue avec la France, et se donne un an pour se prononcer sur le bilan de la politique française en Nouvelle-Calédonie. La résolution adoptée par le forum en 1982 scelle la "victoire" des états "modérés" ou conservateurs, et en particulier de Fidji, de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande, sur les pays "militants" mélanésiens ; la PNG, les Salomon et Vanuatu. Ces derniers auraient souhaité que le forum, exige de la France une date précise pour l'indépendance de la Nouvelle-Calédonie et d'autre part, que Paris soit amené à reconnaître le Front indépendantiste comme seul interlocuteur et représentant légitime du peuple calédonien.

La divergence des positions sur la question calédonienne suscite l'inquiétude des dirigeants fidjiens. Mosese Qionibaravi, ministre fidjien des Affaires étrangères en 1983 estime que "le seul danger de conflit au sein du Forum provient des différences d'opinions sur les développements politiques en Nouvelle-Calédonie." (Islands Business, février 1983).

b) La radicalisation des positions

Un "conflit" d'opinion entre les états mélanésiens, d'une part, Fidji, l'Australie et certains

pays polynésiens d'autre part, éclate effectivement au sein du forum. Tandis que les premiers réclament sans cesse "l'internationalisation" du problème canaque, les derniers préconisent un traitement régional de la question et une coopération directe entre le forum et la France. Pour Fidji et l'Australie, faire appel à l'ONU risque d'apparaître comme une provocation à l'égard de la France alors même que celle-ci s'applique à apporter des solutions (Tarte, 1985).

Malgré les efforts fidjiens le ton des communiqués successifs du forum se durcit. En 1983 les états membres "reconnaissent qu'une situation coloniale" existe en Nouvelle-Calédonie et que "la population canaque a un droit inhérent à l'indépendance et à l'autodétermination". D'autre part ils demandent à la France d'établir un calendrier précis menant à l'indépendance et suggèrent que seule la population impliquée directement par l'avenir du territoire soit invitée à voter dans le cadre du référendum d'autodétermination proposé par la France.

En 1984 un comité de cinq états, (Fidji, PNG, Vanuatu, Samoa occidentales et Nouvelle-Zélande), est constitué par le forum afin de suivre l'évolution de la question calédonienne. Jonati Mayoa, ministre fidiien des Affaires étrangères se rend à Nouméa dans le cadre de cette mission. Il y rencontre diverses personnalités dont Jean-Marie Tjibaou et Georges Lemoine, secrétaire d'État aux DOM-TOM. Lors de son entretien avec ce dernier, Jonati Mavoa déclare que "son gouvernement souhaite une transition pacifique conduisant à l'indépendance de la Nouvelle-Calédonie dans le cadre d'une société pluri-ethnique". Il souligne également "les similitudes qui lui paraissent exister entre la situation actuelle de la Nouvelle-Calédonie et celle de Fidji au moment de son indépendance".

La politique fidjienne concernant la Nouvelle-Calédonie est effectivement basée sur sa propre expérience d'État-nation pluri-ethnique. Ratu Mara ne peut pas légitimement prôner l'entente multi-raciale dans le contexte fidjien et en même temps réclamer l'indépendance canaque en Nouvelle-Calédonie. La décolonisation de ce territoire ne doit se faire

qu'avec l'accord de toutes les ethnies de la population calédonienne, comme cela a été le cas pour Fidji.

Ratu Mara justifie la position fidjienne en ces termes : "La Nouvelle-Calédonie tout comme Fidji a une population pluri-raciale et pluri-culturelle. Lorsqu'à Fidji nous avons cherché à obtenir notre indépendance, nous l'avons fait en coopération avec la Grande-Bretagne. Le statut que nous avions demandé et que la Grande-Bretagne nous a accordé était celui d'un État indépendant avec une place garantie et égale pour chacune des composantes de notre société multi-raciale et multi-culturelle". Il ajoute que dans le cadre de la décolonisation de Fidji aucun appel n'a été fait à un tiers parti et que son gouvernement ne souhaite donc pas s'immiscer dans les affaires de la Calédonie et de la France. D'autre part, Ratu Mara déclare que Fidji ne peut en bonne conscience apporter son soutien à une indépendance voulue exclusivement par les Canaques (Islands Business, août 1985).

c) Un soutien appréciable

Les autorités françaises ne peuvent que se féliciter de la position "pragmatique" de Fidji considérée comme "compréhensive" et "modérée" à l'égard de la France. D'autant plus que cette attitude se traduit par des mesures concrètes telle que l'opposition de Fidji à la réinscription de la question calédonienne aux Nations unies.

Au cours des années 1984 et 1985 le gouvernement fidjien apporte son soutien aux mesures mises en place par la France en Nouvelle-Calédonie. Il étudie, avec ses partenaires du Groupe des cinq (PNG, Vanuatu, Samoa occidentales, Fidji et Nouvelle-Zélande), les conséquences politiques de l'attitude de certains indépendantistes canaques refusant le dialogue avec la France. Selon lui, celles-ci ne peuvent être que néfastes car seuls un "dialogue permanent" et un "minimum de bonne volonté" permettront au "deux communautés ethniques d'importance sensiblement égale de vivre ensemble", comme cela a longtemps été le cas à Fidji. Selon Ratu Mara, les

autorités françaises ont, pour leur part, apporté la preuve de la sincérité de leurs intentions.

Le gouvernement fidjien se déclare favorable à la venue d'Edgar Pisani en Nouvelle-Calédonie en décembre 1984. À cette occasion Jonati Mavoa laisse entendre que son gouvernement continuera "à ne pas gêner l'action francaise" tandis que Ratu Mara refuse de s'associer à une nouvelle réunion du Groupe des cinq, (voulue par le Premier ministre du Vanuatu, Walter Lini), qu'il estime prématurée compte tenu de l'arrivée toute récente de Pisani à Nouméa. En juillet 1985, Ratu Mara refuse une entrevue à Yann Céléné Uregei, responsable des relations extérieurs du Front de libération nationale kanak et socialiste (FLNKS). Ce dernier qui a représenté le FLNKS lors de plusieurs réunions du forum effectue une tournée dans les pays du Pacifique au cours de laquelle il avait été reçu par des ministres en Australie, en Nouvelle-Zélande, au Vanuatu et au Salomon. À Fidji, à sa grande déception, il doit se contenter de rencontrer un fonctionnaire des Affaires étrangères. Il s'indigne du comportement fidjien et déclare qu'en tant que membre du comité de Décolonisation à l'ONU, Fidji n'a pas le droit de se comporter en simple spectateur de la violence en Calédonie (Islands Business, août 1985).

Les commentaires de Yann Uregei entraînent une déclaration officielle de la part du Premier ministre et du ministre fidjien des Affaires étrangères sur la politique concernant la Nouvelle-Calédonie. La déclaration jugée par un observateur français comme "précisant en termes très nets et favorables à la France, la position de Fidji dans l'affaire calédonienne", réitère l'attitude adoptée par le gouvernement depuis 1980. Répondant aux critiques émises par le représentant du FLNKS, le gouvernement rappelle qu'il "s'en tient aux principes des Nations unies sur la décolonisation selon lesquels tous les membres sont appelés à soutenir l'autodétermination dans le dialogue et la paix entre le peuple du territoire concerné et la puissance de tutelle, sans ingérence extérieure" (News Release, n°. 408, 10-7-85).

Ratu Mara, qui pour ne pas recevoir Yann Uregei a prétexté un emploi du temps surchargé, explique ensuite à la presse qu'il a refusé de le voir parce qu'il ne représente pas le gouvernement légal de la Calédonie. Le Premier ministre fidjien déclare qu'il a eu la même attitude en 1980 à l'égard de Jimmy Stevens, le leader des sécessionistes de l'île de Santo au Vanuatu (Fiji Sun, 10 juillet 1985).

La réaction quelque peu défensive du gouvernment fidjien a aussi une dimension interne. Le "Labour Party" (parti travailliste) de Fidji, créé cinq jours avant l'arrivée de Yann Céléné Uregei à Suva, accueille ce dernier avec enthousiasme. Son président, le Dr Bavadra, s'engage à demander à Ratu Mara de justifier la position du gouvernement sur la question calédonienne. D'autre part, il se déclare solidaire de la cause des Canaques, cause qu'il promet de "promouvoir sans relâche". "On emploiera les gros moyens, on organisera même des manifestations s'il le faut", annonce-t-il à Yann Uregei et à la presse. Ratu Mara ne peut se permettre de garder le silence devant cette "provocation".

2) La rupture

L'arrivée au pouvoir en mars 1986 du gouvernement Chirac provoque un changement dans la politique française en Nouvelle-Calédonie. Tandis que le gouvernement socialiste de Fabius s'était appliqué à faire évoluer ce territoire vers l'autodétermination, le nouveau gouvernement, selon l'appréciation des États océaniens, s'efforce de faire en sorte que la Calédonie reste française.

Pour Fidji, qui a appuyé les réformes socialistes que le nouveau ministre des DOM-TOM, Bernard Pons, s'apprête à annuler, il s'agit d'un grand pas en arrière. Dès lors, Ratu Mara ne se sent plus tenu d'apporter un quelconque soutien à la France dans la région.

Le Premier ministre fidjien préside la réunion du forum qui a lieu à Suva en août 1986. Quelques jours avant l'ouverture il reçoit le numéro un du FLNKS, Jean-Marie Tjibaou, Yann Céléné Uregei ainsi que le président de l'Assemblée de Nouvelle-Calédonie et le député RPCR (parti anti-indépendantiste), Dick

Ukeiwe. Les deux dirigeants indépendantistes demandent à Ratu Mara de recommander la réinscription de la question calédonienne aux Nations unies, demande à laquelle le Premier ministre fidjien répond favorablement. Ne faisant plus confiance à la France seule pour le résoudre Ratu Mara a décidé de favoriser "l'internationalisation" du problème calédonien. Yann Céléné Uregei constate enfin que le Premier ministre fidjien s'est montré "très compatissant" envers la cause canaque (Islands Business, septembre 1986).

Lors du forum, Ratu Mara se prononce clairement en faveur de la réinscription de la Nouvelle-Calédonie sur la liste des territoires non autonomes des Nations unies. Selon lui, sans une action ferme de la part du forum, la France parviendrait "à étouffer les revendications canaques" (Islands Business, septembre 1986). Le forum communique donc sa déception à l'égard de la nouvelle politique française et charge Fidji de transmettre sa décision concernant la Calédonie, au comité de Décolonisation des Nations unies. Ce comité est invité à recommander l'inscription de la question calédonienne à l'ordre du jour de la prochaine session de l'Assemblée générale.

Dans son discours devant l'Assemblée générale en décembre 1986, Winston Thompson, le représentant fidjien à l'ONU, s'efforce d'expliquer la position de son gouvernement. Il insiste sur la prudence dont ont fait preuve Fidji et les autres membres du forum dans leur traitement du problème calédonien et déclare regretter que Fidji soit obligé d'en arriver là. Son gouvernement, dit-il, avait souhaité que la France, "dont les contributions au développement des peuples du Pacifique et dans d'autres parties du monde sont connues et appréciées", poursuive ses efforts de dialogue et de coopération avec la Nouvelle-Calédonie et avec les autres pays du Pacifique. Or c'est avec tristesse que son gouvernement a dû constater que la France avait changé de comportement.

Winston Thompson rappelle que depuis cinq ans les représentants canaques demandent le soutien du forum, en vain. Les leaders régionaux ont choisi, au contraire, d'appuyer les efforts de la France qui semblait mettre de la bonne volonté à résoudre le problème du territoire. Fidji regrette que la continuité de la politique française soit remise en cause pour des raisons de politique "politicienne" interne à la France et que celles-ci aient un impact négatif sur l'avenir du peuple calédonien et nuisent aux bonnes relations existant entre les pays du Pacifique et la France (déclaration à l'ONU, 1er décembre 1986).

La résolution demandant la réinscription de la Nouvelle-Calédonie sur la liste des territoires non autonomes de l'ONU, mise en avant par le forum, est adoptée par 89 voix contre 24 (34 abstentions, dont les États-Unis et la Grande-Bretagne). Satisfait du vote, Winston Thomp-son se déclara par contre très déçu par les propos tenus par Claude de Kemoularia, le représentant français aux Nations unies. Selon Thompson ce dernier s'est conduit de façon indigne d'un représentant d'un grand pays, de surcroît membre du Conseil de sécurité. Il se déclare "profondément attristé par les attaques françaises médisantes et sans bornes".

Ratu Mara, pour sa part, se félicite du bon résultat obtenu à l'ONU, grâce aux efforts du forum et malgré les "pressions intenses exercées par la France à New York et dans d'autres capitales". Il encourage la France à coopérer avec les Nations unies et à faire en sorte que la paix prévaille en Nouvelle-Calédonie (News Release, 5-12-86).

La réinscription de la question calédonienne aux Nations unies ne met pas un terme aux préoccupations des gouvernements de la région. C'est ainsi que douze des quatorze membres du forum, convoqués par Ratu Mara, se retouvent à Auckland, en mars 1987, pour discuter de la politique du gouvernement Chirac en Nouvelle-Calédonie.

Ils examinent ensemble les modalités du référendum qui va être proposé, par la France, aux Calédoniens en septembre 1987. Ils concluent que celles-ci ne sont pas adaptées à la situation du territoire et qu'elles ne répondent pas aux besoins des Canaques. Le référendum,

tel quel, n'aboutira, selon eux, qu'au maintien du *statu quo* et pourra même conduire à une nouvelle vague de violence.

Les membres du forum, sous la houlette de Ratu Mara, demandent au gouvernement français de se plier aux principes et aux pratiques prescrits par l'ONU dans le cadre de la décolonisation. Ils enjoignent la France de ne pas procéder à la tenue du référendum sauf à en modifier les modalités de participation.

Ratu Mara qui déclare que la France a tenté de diviser l'opinion du forum sur la Nouvelle-Calédonie, préconise néanmoins la poursuite du dialogue avec le gouvernement Chirac; avis partagé par ses partenaires du forum (*PIM* et *Islands Business*, mai 1987).

3) Changements de gouvernements et reprise de dialogue

Les deux coup d'États que connaît Fidji en 1987 vont réduire considérablement l'activité de ce pays sur le plan régional. En pleine crise interne, il ne peut participer au forum tenu aux Samoa occidentales, fin mai 1987. Ses partenaires régionaux regrettent cette situation et déplorent que la voix de Fidji ne puisse se faire entendre au sujet de la question calédonienne.

Ces sentiments sont illustrés par le témoignage de Russell Marshall, ministre néo-zélandais des Affaires étrangères : "L'une des choses qui manquent le plus est la voix influente et forte de Fidji au forum. Fidji s'est toujours battu pour la défense du Pacifique en général mais sa voix s'est affaiblie depuis quelque temps... Je me souviens, il n'y a pas longtemps, je me suis rendu à Paris un peu avant Ratu Mara. À cette occasion j'ai eu une discussion engagée avec Bernard Pons. Peu après Ratu Mara rencontra Pons à Paris et ils eurent une discussion encore plus engagée, ce qui me ravit et me permit ensuite à plusieurs reprises de réfuter l'argument français qui voit dans toute critique de la politique française en Nouvelle-Calédonie un complot anglo-saxon. J'ai depuis demandé à Bernard Pons: "Comment pourrait-il s'agir d'une idée anglo-saxonne alors que votre dernier différend était avec Mara ?" (Islands Business, août 1988).

L'absence de Ratu Mara prive aussi les dirigeants insulaires d'un allié de poids dans leur lutte d'influence avec les deux "Grands", l'Australie et la Nouvelle-Zélande. Mais audelà de cette considération, l'amalgame fait, de part et d'autre, entre la situation fidjienne et le problème calédonien les met dans l'embarras. Comment justifier d'une part la non-ingérence dans les affaires intérieures fidjiennes, et d'autre part, l'intervention dans celle de la Nouvelle-Calédonie? Faux problème pour certains, question pertinente pour d'autres, personne au forum ne tente d'y répondre. Fidji reprend sa place au forum de 1988, malgré le climat politique instable qui règne toujours dans l'archipel. La France a, pour sa part, connu un changement politique avec le retour des socialistes au pouvoir. Michel Rocard, le nouveau Premier ministre, décide de s'attaquer en priorité au dossier calédonien.

Ses propositions, contenues dans les accords de Matignon (5), sont unanimement approuvées par le forum réuni à Nuku'alofa (Tonga) en septembre 1988. Fidji se déclare satisfait de l'évolution de la question calédonienne, position que Viliame Gonelevu, le délégué fidjien à l'ONU, réaffirme devant l'Assemblée générale deux mois plus tard. Selon M. Gonelevu, le changement de gouvernement en France est à la base des développements positifs que connaît la Nouvelle-Calédonie (*Islands Business*, novembre 1988).

À la réunion du forum de Tarawa (Kiribati) en juillet 1989, Fidji s'associe aux autres membres pour déplorer la mort subite de Jean-Marie Tjibaou, et pour approuver la poursuite du processus mis en place par les accords de Matignon. Un mois plus tard, la délégation fidjienne à l'ONU présente un projet de résolution au Comité des 24, demandant "à toutes les parties concernées [en Nouvelle-Calédonie] de poursuivre leur dialogue et de s'abstenir de tout acte de violence." Le projet adopté à l'unani-

mité par le Comité, et qui sera sans doute entériné prochainement par l'Assemblée générale, "invite toutes les parties à continuer de promouvoir un environnement propice à l'évolution pacifique du territoire vers un acte d'autodétermination où toutes les options seraient ouvertes et qui garantirait les droits de tous les Calédoniens." (Les Nouvelles Calédoniennes, 17-08-89).

Le sujet de la Nouvelle-Calédonie apparaît à nouveau à l'agenda du forum de Vila tenu en août 1990. Le FLNKS ne parvient pas à obtenir le statut d'observateur auprès de cette instance régional comme il le souhaite. Communiqué final, qui note avec satisfaction l'évolution de la situation dans ce territoire français, invite "tous les groupes politiques calédoniens à poursuivre les échanges avec le forum". (Les Nouvelles Calédoniennes, 6-8-90). Cette position est soutenue par Fidji, qui prône un traitement équilibré de la question calédonienne et s'oppose par conséquent à une mesure qui favoriserait un parti par rapport à l'autre et qui risquerait d'envenimer le climat politique sur le "Caillou". Par ailleurs le FLNKS ne remplit pas les critères d'observateur, statut accordé seulement aux pays sur le point de devenir indépendants, et règlement auquel Fidji reste attachée. La proposition avancée par le groupe Fer de Lance, rencontre aussi l'opposition de l'Australie, qui, à l'instar de son voisin fidjien, est soucieuse de soigner ses relations avec la France, nettement améliorées depuis quelque temps.

Cependant, les membres du forum, démontrant leur volonté de surveiller l'évolution de la Nouvelle-Calédonie, décident de créer un comité ministériel de trois pays chargés de suivre la mise en œuvre des accords de Matignon. Le choix des membres se porte sur un pays polynésien, Nauru, un pays du groupe Fer de Lance, les îles Salomon, et sur Fidji, qui tient ainsi en quelque sorte le rôle, plutôt prestigieux, d'arbitre de la question calédonienne.

⁽⁵⁾ Les accords de Matignon prévoient un nouveau référendum d'autodétermination pour 1998 et proposent un ensemble de réformes devant favoriser l'intégration des Mélanésiens dans la vie économique et politique de l'archipel, et conduire au développement des zones délaissées.

La politique fidjienne en matière de décolonisation des territoires du Pacifique se distingue par sa continuité et par son pragmatisme. Dans le cas de la Nouvelle-Calédonie, Fidji a toujours prôné la non-ingérence et le dialogue avec la France tout en préconisant l'autodétermination pour ce territoire. Ce n'est qu'à la suite de la politique du gouvernement Chirac, perçue comme provocatrice, que Fidji a appuyé une action internationale.

Tandis que la France s'est souvent félicitée de l'influence modératrice de Ratu Mara sur ses homologues régionaux, la politique fidjienne a parfois été critiquée par certains leaders insulaires qui auraient souhaité une condamnation plus ferme de la présence française en Calédonie. Ils ont souvent attribué la circonspection du gouvernement de Ratu Mara à sa crainte de représailles françaises, sur le plan économique. Fidji est effectivement dépendante de la CEE pour la vente d'une grande quantité de son sucre et pour l'octroi d'aide financière en faveur du développement de l'archipel. Or la France est un membre influent de la CEE.

À plusieurs reprises Ratu Mara a subi des pressions de la part des autorités françaises pour l'encourager à adopter une attitude qui leur soit favorable. Lors du forum de 1981, l'ambassadeur de France à Fidji chercha à s'entretenir avec Ratu Mara la veille de son départ pour Port-Vila. La démarche fut refusée mais Ratu Mara indiqua à la presse que l'ambassadeur avait laissé entendre que tout soutien accordé par Fidji au forum sur la question calédonienne serait interprété comme un acte hostile à la France et que Fidji pourrait en subir les conséquences, notamment au niveau de ses relations avec la CEE. À Port-Vila, Ratu Mara se déclara "outré" par les propos de l'ambassadeur de France (PIM, octobre 1981).

Ratu Mara, désigné comme chef de mission du forum pour se rendre à Paris en 1982 dans le cadre du dialogue avec la France sur la Nouvelle-Calédonie, ne sachant pas comment il serait reçu par les autorités françaises, fit part de ses inquiétudes sur d'éventuelles représailles françaises contre les micro-États océaniens dépendants de la CEE. Il nia cependant que sa politique sur la question calédonienne soit influencée par des considérations d'intérêt économique: "Si j'avais été concerné par les intérêts économiques de Fidji, je ne me serais pas rendu à Paris." Il rappela par la même occasion que c'est la Grande-Bretagne et non la France qui achète le sucre fidjien. Plutôt grand seigneur, il déclare enfin que "de simples considérations économiques ne l'auraient pas freiné dans ses démarches pour le forum" (Fiji Focus, 27-8-82).

D'autres facteurs ont semble-t-il, également influencé la politique de Fidji sur la Nouvelle-Calédonie. Les dirigeants fidjiens ont toujours souhaité maintenir de bonnes relations avec la France et, sans doute, pas seulement pour protéger les intérêts économiques de l'archipel. Ratu Mara a toujours considéré la présence française dans le Pacifique comme un atout pour la région, une sorte de contrepoids politique des puissances anglo-saxones. À ce titre il a toujours souhaité entretenir avec la France des "rapports de confiance, voire d'amitié".

De bonnes relations ont été cultivées avec certaines personnalités politiques françaises. C'est notamment le cas de Claude Cheysson qui est très apprécié par les dirigeants fidjiens et aussi de Gaston Flosse, ancien secrétaire d'État chargé du Pacifique sud, dont le style polynésien n'a laissé personne insensible. Ce dernier, dans le cadre de ses fonctions, s'est rendu dans presque tous les territoires du Pacifique, chose qu'aucun représentant australo-néo-zélandais n'avait fait jusqu'alors. Il a impressioné la majorité des dirigeants fidjiens et en particulier Jioji Kotobalavu, secrétaire aux Affaires étrangères et bras droit de Ratu Mara, par son talent diplomatique.

Des impératifs de politique intérieure ont aussi joué un rôle important dans l'attitude du gouvernement Mara vis-à-vis de la Nouvelle-Calédonie. Il ne pouvait en aucun cas se prononcer en faveur des intérêts canaques en Calédonie et en même temps prétendre mener une politique sensible aux besoins des diverses composantes ethniques à Fidji-même. C'eut été contraire à la "Pacific way".

III. FIDJI ET LA PÊCHE DANS LE PACIFIQUE SUD

A. L'institutionnalisation

Dès 1970 Fidji s'applique à mettre en valeur ses ressources maritimes. L'un de ses premiers soucis est de participer aux négociations en cours à l'ONU sur le droit de la mer (voir chapitre III ci-dessous). Au cours des diverses réunions de l'ONU, Fidji revendique le droit à une zone d'exclusivité économique de 200 miles et à un statut spécial en tant qu'archipel.

1) Les négociations

L'ensemble des membres du forum du Pacifique sud sont régulièrement informés des progrès des négociations à l'ONU et en juillet 1976, au forum de Nauru, dans un document intitulé le "Droit de la Mer", la délégation fidjienne propose la création d'un organisme régional consacré à la pêche dans le Pacifique sud. Cet organisme devrait permettre aux états concernés de travailler ensemble afin d'exploiter de manière optimale leurs ressources maritimes, en particulier les espèces migratoires tel que le thon, tout en assurant leur conservation pour l'avenir. Fidji suggère également que les états insulaires mettent en place un système de surveillance des bateaux étrangers pêchant dans la région (Fiji Information, 13-8-76).

Cette proposition est retenue et en octobre 1976, une réunion a lieu entre les pays membres du forum à Suva. À cette occasion ils décident d'établir chacun à leur rythme, leur propre zone économique exclusive (ZEE) après consultation avec les autres membres du forum.

Ils conviennent également d'harmoniser leur programme de pêche, de faire cause commune dans leurs négociations avec les pays pêcheurs étrangers à la zone ("distant water fishing nations", DWFN) et d'établir un organisme régional la "South Pacific Fisheries Agency" afin de promouvoir la conservation et l'utilisation rationnelle des stocks régionaux (Sutherland, 1987).

Au forum de Port-Moresby en août 1977 les états insulaires réaffiment leur intention d'établir une politique de pêche commune, mais ils ne parviennent pas à se mettre d'accord sur le choix des pays qui seront autorisés à devenir membres de l'organisme. Ils adoptent néanmoins des critères exigeant que les États membres soient des pays côtiers ("Pacific coastal states") et que le droit de chaque pays côtier à gérer et à conserver les ressources (espèces migratoires inclues) se trouvant à l'intérieur de sa ZEE de 200 milles soit reconnu.

Les dirigeants du forum décident de se retrouver à Suva en novembre 1977 afin de résoudre le problème du choix des membres et de mettre au point les aspects institutionnels de l'organisme. Six pays pêcheurs étrangers (DWFN) sont invités à participer à la réunion dont quatre en tant que représentants de territoires insulaires océaniens : la France, la Grande-Bretagne, le Chili et les États-Unis, les deux autres étant le Japon et la Corée.

Leur présence influence considérablement le contenu de la convention préliminaire retenue à la fin de la réunion. Celle-ci préconise la création d'un organisme composé de tous les pays qui pêchent dans la zone dans le but d'une meilleure coopération pour la conservation des ressources. Il n'est plus question d'une agence réservée aux seuls pays insulaires, avec comme objectif la protection de leurs intérêts face à ceux des grandes puissances pêchant dans la région (6).

L'hésitation de certains membres du forum, parmi lesquels Fidji, quant au caractère de cet organisme, est renforcée par l'attitude intransigeante des États-Unis sur le sort des espèces

⁽⁶⁾ Dans le rapport présenté par le SPEC à cette réunion deux types d'organismes furent au départ envisagés. La première option préconisait une agence où tous les pays riverains du Pacifique participeraient dans l'objectif de gérer et de conserver les ressources de l'océan Pacifique ensemble. La deuxième option proposait un organisme axé sur la protection des intérêts des pays insulaires, à l'image du cartel des pays pétroliers (l'OPEP). Cette solution qui avait été retenue au forum de Port-Moresby, fut rejetée à la réunion de Suva. Voir Neemia, 1986b.

migratoires (7). Lors de leur participation à la réunion de Suva en novembre 1977, plutôt que de représenter comme convenu les intérêts des Samoas américaines, les délégués américains défendent leur propres intérêts en tant que DWFN, et refusent de reconnaître la souveraineté des pays côtiers sur les stocks de thon à l'intérieur de leur ZEE (Sutherland, 1987).

Malgré le comportement troublant des États-Unis la convention de novembre 1977 est adoptée, et Fidji avec la majorité des pays polynésiens demeure favorable à la création d'un organisme auquel les DWFN seraient autorisées à participer. En juin 1978 dans un accord conclu entre les États-Unis et les membres du forum, les Américains s'engagent à signer un traité avec le forum établissant une agence de pêche à la condition que la question des espèces migratoires ne soit pas posée dans l'immédiat. En contrepartie les États-Unis se déclarent prêts à respecter toutes les décisions prises par cette agence même celles concernant les espèces migratoires (Herr, 1979).

2) Le conflit

Ce compromis est cependant vigoureusement rejeté par Fidji au forum de Niue en septembre 1978. À cette occasion Ratu Mara s'oppose sans ambages à ce que les États-Unis, et les autres DWFN, soient autorisés à devenir membres de l'agence des pêches. Il déclare que si Fidji n'obtient pas satisfaction il se retirera non seulement de l'organisme de pêche mais aussi du forum (Herr, 1979). Ratu Mara menace également de créer sa propre agence de pêche avec la Papouasie Nouvelle-Guinée (Fry, 1981b). Le changement d'attitude de Ratu Mara peut être attribué à plusieurs facteurs. Il semble d'une part que le leader fidjien n'ait été guère satisfait du compromis atteint entre SPEC et les États-Unis quant au caractère de la future agence des pêches. Après consultation avec le Premier ministre papou Michael Somare qui partageait ses réticences, Ratu Mara aurait décidé qu'ils s'y opposeraient ensemble (*Business News*, novembre 1978).

D'autre part peu avant la réunion du forum à Niue, l'ambassadeur américain à Fidji envoie un télégramme au SPEC pour rappeler la position ferme de son gouvernement pour interdire une quelconque législation restrictive sur les espèces migratoires. Ratu Mara s'offusque du contenu de la lettre qu'il juge arrogant, et s'en sert comme prétexte pour exiger l'exclusion des États-Unis.

Mais d'autres causes plus profondes sont à l'origine du revirement du Premier ministre fidjien. La première est un réel mécontentement ressenti à l'égard des États-Unis dans ce qu'il considère comme une ingérence de leur part dans les affaires de la région (8). L'ambassadeur fidiien, Berenado Vunibobo fait part de la désapprobation de son gouvernement à l'Assemblée générale des Nations unies un mois seulement après le forum de Niue: "La négociation concernant la création d'une agence régionale des pêches a démarré pleine d'espoir. Cependant nous avons aujourd'hui atteint un stade où tout est remis en question. La cause principale de ce constat désolant est qu'une puissance dominante exogène exige de participer à cette agence selon ses propres termes... L'année dernière nous avions constaté que le colonialisme n'avait pas

⁽⁷⁾ Le droit américain ne reconnaît pas la souveraineté des pays riverains en ce qui concerne les espèces migratoires. Le "Magnuson Act", qui protège les intérêts du lobby des pêcheurs de thon, le "American Tunaboat Association", considère qu'étant donné que les espèces migratoires ne sont que de passage à l'intérieur de la ZEE d'un pays côtier, ce dernier n'a aucun droit dessus. Cette loi ne s'applique cependant pas à toutes les espèces migratoires, et certaines qui sont pêchées à l'intérieur de la ZEE des États-Unis par des pêcheurs américains sont protégées par d'autres lois interdisant l'accès aux pêcheurs étrangers. Voir Herr, 1979.

⁽⁸⁾ Il semblerait que les négociateurs américains n'aient par ailleurs pas été aidés par les représentants de l'industrie américaine des pêches, impression rapportée par l'éditeur de PIM: "Apparemment au moment même où les négociations préliminaires se déroulaient à Suva, la capitale fidjienne était envahie de représentants de l'industrie américaine des pêches, à l'immense consternation de certains dirigeants insulaires... Pauvre Amérique, même quand elle essaye d'arranger les choses, elle n'arrive pas à faire preuve de discrétion." Voir PIM, novembre 1978.

disparu mais qu'il prenait d'autres aspects... nous jugeons que cette tentative d'intervention dans la création de l'agence des pêches régionale par une puissance étrangère illustre la volonté de domination de la région par une puissance qui cherche à nous dicter la façon dont nous devons gérer nos affaires".

La colère de Ratu Mara est doublée par la crainte de voir le forum exposé à l'influence des puissances extérieures par des moyens indirects. Il redoute notamment les efforts des Polynésiens et en particulier des Samoa occidentales à faire admettre les Samoa américaines comme membre du forum alors que ce territoire reste dépendant. Dans un débat acrimonieux, Ratu Mara et les leaders Papous et Salomonais, insistent sur l'indépendance formelle comme critère fondamental pour une place au forum. L'alternative, pour eux, consisterait à laisser la porte ouverte à une éventuelle domination de cet organisme par les États-Unis et la France qui n'hésiteraient pas à profiter de la présence de leurs territoires océaniens au forum pour s'ingérer dans les affaires régionales. Ratu Mara tient avant tout à ce que le forum garde sa vocation politique et qu'il soit contrôlé par les États insulaires. D'autres dirigeants océaniens, en particulier les Polynésiens, souhaitent au contraire un assouplissement du règlement afin que tous les territoires de la région, quelque soit leur statut, puissent participer au forum. Ce désaccord de base sur le caractère même du forum n'est pas résolu à l'issue de la réunion et les dirigeants confient au SPEC la tâche de préparer un rapport sur la question (Herr, 1979).

Ce problème est également lié à un autre conflit régional qui concerne la succession de la direction du SPEC et qui oppose Ratu Mara au Premier ministre samoan, Tupuola Efi. La Papouasie Nouvelle-Guinée, soutenue par Fidji avait déjà proposé un candidat, Sir Albert Maori Kiki, pour remplacer le directeur sortant, le

Tongien Mahe Tupouniua, lorsque Tupuola Efi décide de proposer un candidat samoan. Ratu Mara, profondémént vexé par ce geste, explique à Tupuola Efi qu'en agissant ainsi il va à l'encontre de la "Pacific Way" et fait preuve de manque de respect vis-à-vis de son voisin papou. La Papouasie Nouvelle-Guinée décide alors de retirer sa candidature, suivie aussitôt par les Samoa occidentales. Pour débloquer la situation, le forum décide de reconduire Mahe Tupouniua pendant un an, mais l'ambiance tendue qui règne entre les membres et en particulier entre Fidji et Samoa aggrave le conflit qui oppose les deux pays sur la question de l'agence des pêches.

En ce qui concerne le dossier des pêches, Fidji fait bloc avec la Papouasie Nouvelle-Guinée, les îles Salomon, Nauru, les îles Gilbert, et Tonga contre une participation américaine tandis que les Samoa occidentales, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, Niue, les îles Cook et Tuvalu préconisent une organisation ouverte aux DWFN (Business News, novembre 1978).

À la fin d'un débat qui occupe une journée entière sur les trois prévues pour la réunion du forum, les membres se prononcent en faveur d'une proposition australienne qui recommande la création d'une agence respectant les critères adoptés au forum de Port-Moresby (1977) et ouverte, dans l'immédiat, aux seuls pays membres du forum.

Une convention établissant la "Forum Fisheries Agency" (FFA) est enfin signée lors de la réunion du forum à Honiara (îles Salomon) en 1979. Les objectifs que se fixe l'agence des pêches (basée dans la capitale salomonaise), sont ceux qui avaient été définis par le forum de Port-Moresby, c'est-à-dire, avant tout, de protéger les intérêts des États insulaires (9). L'un des buts principaux va donc être d'assister les pays membres dans leurs négociations avec les DWFN.

⁽⁹⁾ Les objectifs de la FFA sont les suivants: "harmoniser les décisions concernant le Droit de la Mer afin de garantir le maximum de retours aux peuples et aux pays de l'ensemble de la région; faciliter le développement des pêches et promouvoir l'harmonisation des politiques vis-à-vis de l'industrie des pêches; promouvoir la coopération entre États membres et pays pêcheurs non insulaires, et améliorer la capacité des États membres à surveiller les activités des bâtiments de pêche étrangers dans la région." Voir Neemia, 1986b.

3) Une victoire amère

La création d'une agence des pêches est la première question d'envergure internationale traitée par le forum. La confrontation qu'elle provoque entre le "bloc" mélanésien (Fidji, Papouasie Nouvelle-Guinée et Salomon) et le "bloc" polynésien est révélateur de tensions latentes dans la région. Si avant la fin de la réunion de Niue, Ratu Mara a réussi à s'imposer dans tous les débats et a obtenu satisfaction sur la question de l'agence des pêches, il n'en reste pas moins contrarié par la façon dont celle-ci s'est déroulée.

Il déclare à la presse n'avoir jamais participé à une réunion aussi difficile. Il se dit très déçu par la pression ("lobbying") exercée par les Américains sur l'affaire des pêches, et par les états insulaires sur celle de la succession du directeur de SPEC. C'est la première fois qu'il voit un pareil comportement au forum, où habituellement les leaders insulaires se retrouvent dans un cadre informel et règlent leur différends selon la "Pacific Way" (Business News, novembre 1978).

Mais la déception, réelle ou évoquée de Ratu Mara, ne peut dissimuler le fait que Fidji se trouve au cœur même des antagonismes et en est en partie la cause. L'alliance politique de facto entre les deux états insulaires les plus importants, Fidji et la Papouasie Nouvelle-Guinée, déclenchée par la bonne entente entre Ratu Mara et Michael Somare, a effrayé et éloigné certains leaders polynésiens. Le commentaire haut en couleur d'un participant à la réunion de Niue, recueilli par un journaliste, est évocateur : "Ces deux grands salauds nous ont bien eu" déclara-t-il. Le journaliste étonné observe : "Je pensais que l'Australie et la Nouvelle-Zélande avaient adopté un profil bas." Le participant lui répond: "Mais non ce n'est pas de l'Australie ni de la Nouvelle-Zélande dont il s'agit, mais de ces deux grand salauds - la Papouasie Nouvelle-Guinée et Fidji." (PIM, novembre 1978).

Un dirigeant en particulier s'insurge contre la domination des deux grands. Tupuola Efi, le nouveau Premier ministre des Samoa occidentales, désireux de s'imposer sur la scène régionale, de renverser la "vieille garde" et de mettre son pays au premier plan, s'oppose à Ratu Mara. La question de l'agence des pêches, comme celle de la succession du directeur, se transforme ainsi petit à petit en rivalité entre les deux hommes, qui engagent leur honneur dans le débat.

B. La course aux thonidés

1) L'arraisonnement de bateaux américains

Malgré la création de la Forum Fisheries Agency, les États insulaires ont longtemps du mal à faire valoir leurs droits dans le secteur des pêches. L'attitude des pêcheurs de thon américains demeure intransigeante et ils continuent de pêcher les espèces migratoires à l'intérieur des ZEE des pays océaniens sans leur permission. En 1982 lorsque la Papouasie Nouvelle-Guinée confisque le Danica, un senneur américain qui pêchait sans licence à l'intérieur de sa zone de 200 milles, son action est appuyée par Fidji (Tarte, 1985). La réaction des États-Unis est immédiate ; ils imposent un embargo sur tous les produits de pêche en provenance de la PNG. La PNG relâche le Danica contre une caution de 270 000 dollars US. Peu après, un accord est signé entre l'"American Tunaboat Association" et la PNG subordonnant l'autorisation de pêche au paiement de droits (PIM, juin 1988).

Le soutien de Fidji est plus nuancé lorsqu'un incident semblable se produit aux îles Salomon deux ans plus tard. Le 20 juin 1984 les autorités salomonaises, après une course-poursuite et quelques coups de feu, appréhendent le "Jeanette Diana", un thonier américain à l'intérieur de leur ZEE. Les États-Unis interdisent alors l'importation de poissons en provenance des îles Salomon, tandis que le gouvernement salomonais, après avoir jugé le capitaine ainsi que le propriétaire du bateau, et avoir tout confisqué à bord s'apprête à revendre le "Jeanette Diana" pour la somme de 3,9 millions de dollars salomonais.

À la réunion du forum d'août 1984, le Premier ministre salomonais demande aux autres membres d'interdire l'accès à leurs ports aux thoniers américains, et de ne plus leur accorder de licence de pêche dans leur ZEE pendant la durée de l'embargo contre son pays. Le forum exprime son inquiétude mais rejette les mesures réclamées par les Salomon (10). Fidji est parmi les membres les moins disposés à appuyer le Premier ministre salomonais, ce qui s'explique par le rapprochement en cours entre le gouvernement Mara et l'administration Reagan. D'autre part, Fidji était à l'époque en train de construire un nouveau chantier naval destiné surtout à accueillir des bateaux américains pour réparations. Une affaire qui doit rapporter environ 40 millions de dollars US par an ; un montant non négligeable pour un micro-État (Islands Business, octobre 1984).

2) Encore des négociations...

Le forum obligé de réagir face aux activités illégales des pêcheurs américains, décide de demander aux États-Unis de négocier un traité multilatéral avec la FFA, qui autoriserait l'exploitation des ressources à l'intérieur des ZEE des états insulaires en échange d'une compensation financière (11). Ratu Mara est chargé de présenter cette idée à Washington durant sa visite officielle en novembre 1984. Lors de son entretien avec le président Reagan Ratu Mara évoque donc le problème des bateaux de pêche américains et propose une négociation. Son secrétaire aux Affaires étrangères, Jioji Kotobalavu entame pour sa part des discussions sur un éventuel accord avec d'autres membres de l'administration américaine. À son retour à Suva, Ratu Mara expose son projet au Parlement: "Nous souhaiterions que chaque pays insulaire soit rémunéré de la même façon en échange du droit à l'accès à ses ressources maritimes, et que cet accord favorise l'emploi de la main-d'œuvre et des installations régionales" (Fiji Times, 8 décembre 1984). Ratu Mara propose aussi que les autorités des ÉtatsUnis soient elles-mêmes chargées de surveiller les bateaux de pêche américains et qu'elles informent les gouvernements locaux de leurs mouvements dans la région.

Ces suggestions sont approuvées par le directeur de la FFA présent à Suva pour une réunion des membres du forum en décembre 1984. Ces derniers ont décidé de se rencontrer une semaine avant d'entamer des négociations avec les États-Unis afin de pouvoir adopter une position commune et d'être informés des résultats des discussions qu'a eues Jioji Kotobalavu à Washington.

a) Le facteur soviétique

Malgré un début prometteur, les négociations s'enlisent rapidement. Le gouvernement des États-Unis, influencé par le puissant lobby de la "American Tunaboat Association", est peu disposé à faire des concessions dont le seul avantage serait d'améliorer ses relations avec les micro-États océaniens. Cette attitude change cependant petit à petit lorsque certains pays insulaires concluent des accords de pêche avec l'Union soviétique.

En octobre 1985, après dix mois de négociations, Kiribati décide d'autoriser seize bateaux soviétiques à pêcher à l'intérieur de sa ZEE pendant un an en échange d'environ 1,5 millions de dollars US. L'accord que Kiribati a signé quelques années auparavant avec les États-Unis, d'un montant bien inférieur quoique concernant une période de deux ans, n'a pas été reconduit par les pêcheurs américains. Excédé par les activités de ces pêcheurs qui continuent à exploiter la ZEE de Kiribati illégalement, le gouvernement Tabai accepte l'offre soviétique. Devant ce succès les Soviétiques s'adressent au Vanuatu qui signa à son tour un accord en 1987. L'Union soviétique avait d'abord contacté Fidji en septembre 1984.

⁽¹⁰⁾ Le conflit entre les États-Unis et les îles Salomon qui dura sept mois fut réglé lorsque le "Jeanette Diana" fut revendu à son propriétaire pour la somme de 700 000 dollars salomonais. Voir PIM, juin 1988.

⁽¹¹⁾ Cette décision est expliquée par Neemia dans son livre sur la coopération régionale : "Conscient que le "braconnage" des pêcheurs américains continuerait en dépit des diverses mesures adoptées par les pays insulaires, le forum, lors de la réunion de Tuvalu en 1984, déclare que "le seul moyen de résoudre ce problème à long terme est de conclure un accord multilatéral avec les États-Unis dans les plus brefs délais"..." Voir Neemia, 1986.

Mais le gouvernement Mara qui interdisait aux bateaux soviétiques l'accès aux ports fidjiens depuis 1982, refuse toute négociation (*Guardian Weekly*, 28 juillet 1985).

Cependant face à l'intransigeance américaine dans ses négociations avec la FFA Ratu Mara indique en juin 1986 qu'il est prêt à entamer des pourparlers avec des représentants soviétiques à ce sujet (*International Herald Tribune*, 28-29-6-86 et *Islands Business*, août 1986).

Ratu Mara est-il sincère ou cherche-t-il seulement à faire pression sur le gouvernement américain? Quoiqu'il en soit, les fonctionnaires du département d'État, sous la direction de George Schultz, reçoivent l'ordre de conclure un accord avec la FFA dans les plus brefs délais. Sur les neufs réunions qui ont lieu avant août 1986, six sont tenues dans le courant de 1986. L'argument soviétique a été entendu.

b) L'accord

En octobre 1986, lors de leur dixième réunion, les États-Unis et la FFA arrivent à un compromis. Le gouvernement Reagan s'engage à payer 60 millions de dollars US à la FFA sur cinq ans, période durant laquelle 35 thoniers américains seront autorisés à exploiter les ZEE des seize pays membres de l'agence des pêches. Les Américains avaient au départ proposé 7 millions de dollars US par an, puis sont montés à 9,75 millions pour s'arrêter à 12 millions de dollars US par an. Les états insulaires avaient à l'origine demandé 16 millions de dollars US par an.

Le traité entre les États-Unis et les membres de l'agence des pêches est en vigueur depuis 1987. Depuis, Fidji et les autres États insulaires ont à plusieurs reprises demandé au Japon de suivre l'exemple américain et de signer, à son tour, un accord multilatéral avec la FFA. Mais le gouvernement japonais qui préfère traiter avec chaque pays individuellement, a toujours refusé de négocier (12). Cependant la crise récente provoquée par l'utilisation à grande échelle des filets maillants dans le Pacifique sud, a renforcé la détermination du forum et risque de faire évoluer l'attitude japonaise dans le long terme.

C. Les Asiatiques et le "mur de la mort"

Durant l'été austral 1987-1988 les bateaux américains, néo-zélandais et fidjien (un seul), pratiquant la pêche à la traîne pour exploiter les jeunes germons des eaux internationales au sudest de la Nouvelle-Zélande (entre 30 et 40 degrés de latitude) ont rencontré un nombre appréciable de bateaux japonais et taiwanais équipés de filets maillants (13). L'arrivée soudaine des pêcheurs asiatiques utilisant cette méthode guère sélective dans une zone exploitée depuis peu, consterne les pays océaniens.

Avant de consulter les Japonais et les Taiwanais sur ce nouveau problème, les pays membres de la commission du Pacifique sud décident de se rencontrer en juin 1989. Ensemble, ils essaient de comprendre quel peut être l'impact de l'exploitation par quelque 120 bateaux asiatiques employant des filets maillants sur les stocks de jeunes germons (14).

⁽¹²⁾ Pour l'instant les pays membres de la FFA n'ont pas réussi à convaincre le Japon de signer un accord multilatéral. Deux réunions sur ce thème ont été tenues en avril puis en juin 1989. Les Japonais ont accepté d'en parler pour la première fois en juin 1989.

⁽¹³⁾ Les filets maillants tels qu'ils sont utilisés par les Japonais et Taiwanais dans le Pacifique sud font environ 35 km de long, 10 m de profondeur et l'épaisseur de la maille varie entre 15 et 20 cm. Le filet maillant est employé pour pêcher en surface ; le haut du filet est retenu par des bouées et le bas par des poids. Il est maintenu dans l'eau pendant 6 à 12 heures et les poissons qui ne voient pas les mailles (très fines) s'y heurtent et en essayant de s'échapper sont coincés par les branchies, d'où le nom anglais de "gill net". Le germon ainsi capturé perd de sa valeur marchande puisqu'il est abîmé par le filet ; c'est donc une méthode destinée à attraper du poisson en grande quantité mais de moindre valeur.

⁽¹⁴⁾ Le germon est une espèce de thon blanc qui à l'âge adulte mesure entre 1 m 30 et 1 m 50 et pèse 30 kg au maximum. C'est un poisson migrateur qui se reproduit dans des eaux de plus de 24 °C et qui vers l'âge de deux ans se dirige dans des eaux plus froides des deux côtés de l'équateur. Sa plus grande zone de concentration se trouve entre 20° et 40° de latitude, où il est pêché en surface.

La conclusion à laquelle arrivent les États et territoires océaniens ainsi que les États-Unis est qu'il faut mettre fin à ce type de pêche en attendant que des études scientifiques permettent d'évaluer les conséquences qu'il pourrait avoir sur une ressource importante pour les économies insulaires.

1) Les conséquences pour Fidji

Fidji est directement concernée par l'exploitation de ce type de thonidé puisqu'à Levuka fonctionne une conserverie qui sert de base aux palangriers pêcheurs de germon. Cette conserverie, gérée par la PAFCO (compagnie appartenant à l'État), rapporte environ 50 millions de dollars US en devises étrangères par an à l'État. 31 % des poissons qui y sont mis en boîte sont des germons pêchés à l'intérieur des eaux fidjiennes, en majorité par des palangriers taiwanais. Une partie infime est pêchée à la traîne dans les eaux internationales du Pacifique sud.

Les germons mis en boîte par la PAFCO et capturés dans les eaux territoriales fidjiennes sont adultes et se déplacent en eau profonde. Ceux pêchés dans les eaux internationales sont jeunes, nagent en surface et n'ont pas encore atteint l'âge de la reproduction. Une exploitation incontrôlée de ces stocks de jeunes germons risque de réduire le nombre d'adultes trouvés à l'intérieur des eaux territoriales fidjiennes, mettant ainsi en péril une partie de l'industrie des pêches de cet archipel (Adams, 1989).

C'est sur ces conclusions, rapportées dans un document du ministère fidjien des Industries primaires, que s'appuie la délégation fidjienne qui participe à la première réunion entre les trois pays asiatiques pratiquant la pêche aux filets maillants (le Japon, la Corée du Sud et Taiwan) et la commission du Pacifique sud tenue à Suva fin juin 1989. Ce meeting, programmé quinze jours avant la réunion annuelle du forum, devait permettre à ses membres de

prendre position sur cette question en connaissance de cause, après consultation avec les pays asiatiques concernés.

2) Une attitude ambivalente

Le gouvernement fidjien se montre discret au cours des débats avec les pays asiatiques, surprenant les observateurs régionaux qui s'attendent à une position plus tranchée de sa part (*PIM*, juillet 1989). Malgré ses inquiétudes quant à sa propre exploitation de germon, il semble que Fidji ait préféré épargner ses relations avec le Japon et Taiwan.

Son attitude est analogue lors du forum de Tarawa les 10 et 11 juillet 1989. Fidji, avec les îles Cook et le Vanuatu s'oppose à une initiative australienne cherchant à interdire la pêche aux filets maillants dans les eaux du Pacifique sud. La clause souhaitée par l'Australie aurait immédiatement établi une zone "gill-net free" à l'image de la zone dénucléarisée créée par le traité de Rarotonga en 1985. La délégation fidjienne, composée au plus haut niveau du vicepremier ministre (également ministre des Finances), Josevata Kamikamica et du fils de Ratu Mara, l'avocat Ratu Finau Mara, exige plus de flexibilité de la part du forum afin de ne pas "fermer la porte au nez" des Japonais et des Taiwanais. D'autre part Ratu Finau Mara estime que cette question manque de données et qu'il faut par conséquent agir prudemment. "Nous avons tout simplement besoin d'informations supplémentaires, et en particulier de connaissances scientifiques. L'Australie a voulu faire adopter une convention en plus de la déclaration de Tarawa, mais certains dirigeants ont estimé que c'était aller trop vite. Chaque chose en son temps", déclare-t-il à la conclusion du forum (PIM, août 1989).

La déclaration de Tarawa adoptée par les membres du forum tient compte des réticences fidjiennes. Elle appelle le Japon et Taiwan à

^{(14) (}suite note ci-contre) Il se peut que le germon ait été exploité dans le Pacifique sud avant 1987 par des pêcheurs asiatiques mais c'est l'accroissement du nombre de bateaux à filet maillant, passé d'une trentaine en 1987-1988 (vingt Japonais et sept Taiwanais) à au moins 120 en 1988-1989 qui a déclenché l'alarme. L'utilisation du filet maillant risque de réduire à néant les autres méthodes de pêche, ce qui inquiète notamment les bateaux américains qui pratiquent la pêche à la traîne.

cesser la pêche aux filets maillants sans toutefois les condamner, et annonce son intention de créer une convention établissant une zone interdite aux filets maillants dans la région, avec l'espoir que cela conduise à une prohibition mondiale (*Islands Business*, août 1989).

La position fidjienne au cours du forum est beaucoup plus nuancée dans les faits que dans les discours, notamment ceux destinés à la presse fidjienne. Dans son analyse du problème, M. Josevata Kamikamica affirme au Fiji Times que Fidji soutient sans hésitation la déclaration de Tarawa "parce que ce type de pêche est barbare... et implique un haut niveau technologique qui met en danger non seulement les ressources mais aussi la vie des gens dans le Pacifique. Si les pêcheurs aux filets maillants sont autorisés à continuer c'est notre vie qui sera en danger. En plus d'une question économique c'est une question écologique... Les informations que nous avons maintenant sont si concluantes que nous souhaitons qu'il y ait une interdiction totale dans le Pacifique de la pêche aux filets maillants." (Fiji Times, 12 juillet).

La volonté du gouvernement fidjien de ménager ses relations avec les pays asiatiques explique sans doute le décalage entre son attitude publique et sa position privée sur la question des filets maillants. Fidji reçoit une aide considérable de la part du Japon, notamment dans le secteur des pêches. En dix ans cette industrie a reçu 26 millions de dollars US en asssistance japonaise, deux fois plus que de la part de tous les autres bailleurs d'aide rassemblés (Fiji Times, 25 septembre 1989). Le port de Lautoka (ouvert en 1987) qui a coûté 12 millions de dollars US, a été financé entièrement par le Japon. Au moment même où la première réunion entre les pays océaniens et asiatiques sur les filets maillants a lieu en juin 1989, le Japon fait part de son intention d'accorder 1,7 millions de dollars US à Fidji pour le développement de la pêche artisanale. Le ministère fidjien des Industries primaires s'apprête aussi à demander 1,6 millions de dollars US en fonds supplémentaires pour l'achat d'équipement de pêche (PIM, juillet 1989).

Fidji compte de plus en plus sur le soutien économique des pays asiatiques en particulier depuis les deux coups d'État que l'archipel a connus en 1987. L'embargo imposé par l'Australie et la Nouvelle-Zélande a forcé le gouvernement fidjien à chercher un appui ailleurs, chez ses "autres" voisins, le Japon et Taiwan. Ces deux pays sont devenus une source importante d'aide et d'investissements dans une économie qui s'ouvre de plus en plus vers l'extérieur et favorise le secteur privé.

Le gouvernement fidjien se défend pourtant d'associer le problème des filets maillants à ses intérêts économiques avec le Japon. Dans une déclaration à la presse Josevata Kamikamica affirme que les deux questions ne sont pas liées, et que son gouvernement a eu deux entretiens avec le gouvernement japonais pour s'assurer que leurs relations ne souffriraient pas de ce problème (*Fiji Times*, 12 juillet 1989).

L'analyse faite par le département fidjien des Pêches appuie celle de Josevatata Kamikamica: "Certaines personnes dans certains pays développés, notamment en Nouvelle-Zélande, ont accusé certains micro-États insulaires d'avoir cédé à un chantage financier chaque fois que le Japon a annoncé un nouvelle aide à tel ou tel pays. Mais pour l'instant les États océaniens et le Japon considèrent que la question des filets maillants n'est pas liée à celle du développement des industries de pêche locales et nos analyses démontrent que par le passé, il n'y a jamais eu de liens entre des événements qui auraient pu faire du tort à l'industrie japonaise des pêches (par exemple l'annulation d'un accord de pêche bilatéral) et le niveau d'aide accordé par le gouvernement japonais. Il est fort probable que le Japon est trop préoccupé par son image internationale dans le Pacifique pour tolérer des allusions à un "chantage" sur la question des filets maillants... Nous ne nous attendons pas à ce que le Japon réduise son aide pour peser sur la question des filets maillants, et le gouvernement fidjien pour sa part ne demandera pas non plus au Japon d'augmenter son aide." (Adams, 1989).

Le gouvernement fidjien quoique favorable à une solution négociée sur le problème des filets maillants, s'est associé aux mesures prises par l'ensemble des pays du forum contre ce type de pêche. Fidji a donc fermé ses ports aux bateaux pratiquant la pêche au filet maillant ainsi qu'aux bateaux qui les approvisionent en fuel. Le transbordement des germons capturés par la pêche au filet maillant est interdit dans les eaux territoriales fidjiennes et la conserverie à Levuka s'est engagée à ne pas accepter de germons ainsi pêchés.

De plus Josevata Kamikamica a évoqué le problème devant l'Assemblée générale de l'ONU en octobre 1989 où il a fait part des décisions prises par le forum (Fiji Times, 11-10-89). À la suite des diverses interventions traitant de ce problème, les Nations unies ont voté en faveur d'une résolution exigeant l'arrêt définitif de la pêche aux filets dérivants en juillet 1991 au plus tard.

Face à cette pression les trois pays asiatiques ont chacun réagi à leur manière. La Corée du Sud, qui n'opère qu'un seul bateau à filet maillant à titre expérimental, s'engage, dès la réunion de juin 1989, à le retirer du Pacifique sud. Le Japon qui à l'origine déclare qu'il maintiendrait 60 bateaux dans la zone, soit le nombre qui s'y trouvait durant la saison 1988-1989, affirme en octobre 1989 que ce chiffre sera réduit par deux tiers, soit à vingt bateaux. Cette mesure japonaise, de caractère temporaire, est destinée à durer jusqu'à ce qu'une étude sur les stocks de thon dans la région soit complétée et que les pays de la région parviennent à un accord international sur la gestion de ces stocks. D'autre part, le Japon entreprend de surveiller les activités des bateaux japonais et de conduire des recherches scientifiques sur leur impact. Un observateur de la FFA est accueilli à bord du navire japonais dépêché à cet effet (Les Nouvelles Calédoniennes, 20-9-89). Le gouvernement taiwanais qui prétend ne pas pouvoir contrôler ses pêcheurs ne prend aucun engagement en 1989.

À la veille de la 21^e réunion du forum en août 1990, le Japon annonce son intention de cesser la pêche aux filets maillants dans le Pacifique sud dès la saison 1990-1991 qui démarre en octobre. Taiwan indique qu'elle suivra l'exemple japonais et mettra également un terme à ce type de pêche dans la région (*Pacific Report*, 19-7-90).

Le rôle de Fidji a été déterminant dans la mise en place d'une politique régionale sur l'exploitation des ressources maritimes. Ce sont ses préoccupations sur le Droit de la Mer et ses activités aux Nations unies sur ce thème qui ont incité les membres du forum à mettre en valeur un potentiel économique qui jusque-là avait été négligé.

L'empreinte fidjienne est partout en évidence. D'abord dans le caractère de l'agence des pêches de laquelle ont été exclues les puissances exogènes. Ensuite dans les négociations avec les États-Unis sur un accord de pêche multilatéral, où Ratu Mara s'appuie sur sa relation privilégiée avec l'administration Reagan pour faire démarrer le projet et ensuite se sert de la menace soviétique pour lui apporter une conclusion. Et enfin sur le problème du filet maillant où la diplomatie fidjienne s'est efforcée de rechercher une solution à l'amiable avec les pays asiatiques.

L'on peut constater une évolution de la politique fidjienne sur cette période de près de quinze ans. L'attitude de Ratu Mara vers le milieu des années 1970 est celle d'un chef d'État ambitieux qui domine déjà la scène politique régionale et qui ne tolère pas qu'on le provoque sur ce terrain. Durant le milieu des années 1980, la diplomatie fidjienne est tournée vers la scène internationale; elle compte donc sur son influence en dehors de la région et sur son expérience parmi les "grands" pour faire avancer ses intérêts et ceux des autres états océaniens. À la fin des années 1980, les priorités sont la reconstruction économique et le retour à une crédibilité politique fortement compromise à la suite des coups d'États de 1987. Ratu Mara envoie son vice-premier ministre et son fils à sa place au forum, prêcher la modération et le dialogue. Mais pour éviter d'être accusé de faiblesse ("selling out"), le discours fidjien garde son ton défiant et s'accorde avec celui des autres États insulaires.

IV. FIDJI ET LES TRANSPORTS AÉRIENS ET MARITIMES

Les États insulaires océaniens, en proie à l'isolement, sont très sensibles à tout ce qui se rattache aux transports. Longtemps soumis au bon vouloir des États métropolitains en matière de communications, ils ont cherché à s'en affranchir dès leur indépendance. Mais le coût prohibitif d'une compagnie aérienne ou maritime nationale les a conduits à envisager des solutions collectives.

A. L'aviation civile; le "krach" régional

Fidji a tout de suite été favorable à une coopération régionale dans le domaine de l'aviation civile, malgré une position géographique avantageuse par rapport aux autres territoires océaniens lui permettant d'être relativement bien desservie par les grandes compagnies australiennes, américaines et néo-zélandaises, entre autres. Dès 1971 Ratu Mara appuie les décisions du forum dans ce sens et incite les autres membres insulaires à s'associer à "Air Pacific", une compagnie aérienne basée à Fidji (Fry, 1979).

"Air Pacific", achetée par Quantas en 1958 et appelée "Fiji Airways" jusqu'en 1971, fut à l'origine conçue pour garantir une clientèle insulaire aux compagnies métropolitaines desservant la région. Elle fut gérée par un consortium de lignes australienne, néo-zélandaise et britannique qui encouragèrent une participation locale à partir de la deuxième moitié des années 1960. En 1965 Fidji devient le quatrième partenaire, propriétaire d'un quart des actions. En 1968 la haute commission britannique représentant les îles Salomon, Tuvalu, Kiribati et Tonga, achète des parts. La même année les gouvernements concernés (l'Australie, Nouvelle-Zélande, Fidji et la Grande-Bretagne) décrètent que "Fiji Air" sera la ligne régionale officielle et s'engagent à la développer en tant que telle. En 1969 les Samoa occidentales et Nauru s'y rattachent. "Air Pacific" a alors six

partenaires, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, la Grande-Bretagne et Fidji contrôlant chacun 22,8 % des parts et les autres territoires océaniens 1,85 % chacun (Fry, 1979).

Malgré leur participation à "Air Pacific" certains États insulaires comme Samoa, Tonga et Nauru ne sont guère favorables au concept d'une seule compagnie régionale, surtout si celle-ci doit être basée à Fidji. Pour eux la coopération régionale en matière d'aviation doit s'étendre à une collaboration entre diverses compagnies nationales insulaires desservant la région, interprétation rejetée par Ratu Mara qui se prononce contre la création d'une compagnie nationale même pour Fidji, qui plus que tout autre pays océanien en a les moyens. À l'indépendance de son pays, il affirme être contre l'idée d'une ligne nationale parce que ce serait, selon lui, s'offrir un symbole ("status symbol") bien trop coûteux et il estime que la région ne peut se permettre qu'une seule compagnie régionale (Tarte, 1985). Dans son rapport au Parlement sur la politique extérieure fidjienne de 1970 à 1973 il souligne "qu'en matière d'aviation civile Fidji insistera pour que seule "Air Pacific" soit reconnue et développée comme compagnie régionale".

1) La prolifération des lignes nationales

En 1969 Nauru crée sa propre compagnie aérienne, "Air Nauru", qui assure d'abord une liaison avec l'Australie et la Micronésie, puis ajoute des destinations asiatiques et océaniennes au début des années 1970. C'est durant cette période que la "Polynesian Airlines" (ligne intérieure samoanne) commence à desservir plusieurs pays insulaires devenant ainsi, dans les faits, une deuxième compagnie régionale. En 1972 le gouvernement de Nauru annonce son retrait du consortium d'Air Pacific pour se consacrer à Air Nauru. Deux ans plus tard, Tonga fait part de son intention de créer sa propre compagnie. Face à ces développements, Ratu Mara, désabusé, cherche néanmoins à imposer "Air Pacific" comme seule ligne régionale.

Il déclare au forum de 1974 que "les gouvernements qui succombent aux initiatives nationalistes sont dangereux pour le régionalisme" (*PIM*, mars 1974). Si les pays membres n'arrivent pas à résoudre ce problème et que certains pays persistent à faire "cavalier seul", le forum ne sera plus "qu'un salon de causette", déclare-t-il (*PIM*, mai 1974). Pour Ratu Mara, la coopération régionale sur l'aviation civile sera un "test" décisif.

Malgré les propos sévères du Premier ministre fidjien, le forum ne parvient pas à trouver de solution immédiate. Ses membres décident alors de convoquer une réunion à Fidji entre ministres de l'aviation civile mais celle-ci reste sans résultat. Les dirigeants fidjiens, contrariés, s'en prennent à leurs voisins. Le ministre du Tourisme, Ratu Sir Penaia Ganilau critique sévèrement Samoa et Tonga pour leur manque de solidarité vis-à-vis d'"Air Pacific". Il estime qu'ils "profitent de cette compagnie dont ils contrôlent en partie le fonctionnement, alors que Fidji ne reçoit rien d'eux en échange" (*PIM*, juin 1974).

En septembre 1974 "Air Pacific", au bord de la faillite, a besoin de 2 millions de dollars fidiiens. Fidii avance 94 % de la somme et devient le plus important actionnaire de la compagnie avec 60,9 % des parts. Les autres territoires insulaires apportent aussi une contribution à l'exception des Samoa occidentales qui refusent et proposent de consentir un prêt (Fry, 1979). Les Samoa comme Tonga, estiment qu'"Air Pacific" sert surtout les intérêts fidjiens et qu'elle n'apporte pas grand-chose aux autres territoires océaniens. Ils ne manquent pas d'arguments, car "Air Pacific" qui est basée à Suva, est contrôlée principalement par Fidji, emploie essentiellement des Fidjiens et a la réputation de rentabiliser ses destinations internes en imposant des prix excessifs sur certaines liaisons régionales (Fry, 1979).

C'est en tout cas l'opinion du roi de Tonga qui estime en février 1974 que : "le gouvernement fidjien essaye de convaincre les partenaires insulaires d'"Air Pacific" de mettre leurs ressources en commun afin d'écarter Quantas, BOAC et Air New Zealand, ce qui est très bien pour Fidji, parce que c'est là qu'est basée "Air Pacific" et que la majorité des bénéfices revien-

nent à Fidji, mais qu'en est-il pour les autres ?" (PIM. mars 1974).

Peu après, le Premier ministre samoan Mata'afa explique que même s'il approuve le principe d'une seule compagnie régionale en théorie, il n'est pas convaincu que cela serve au mieux les intérêts de son pays : "Je ne suis pas persuadé que la direction d'"Air Pacific" ait la volonté de garantir le service et de maintenir les avantages que nous tirons actuellement de notre propre ligne, la Polynesian Airlines. Et je ne suis pas non plus convaincu de la sincérité de certains de nos partenaires chez "Air Pacific"." Allusion directe à Fidji (*PIM*, juin 1974).

En 1975, alors que Fidji est devenu le partenaire majoritaire d'"Air Pacific", Ratu Mara exprime sa déception quant aux mauvais résultats de ses initiatives et estime qu'il a sacrifié les intérêts fidjiens en faveur de la coopération régionale.

2) La "défaite" fidjienne

En 1977, Fidji achète 5 % de parts en plus à "Air Pacific" remplaçant ainsi des partenaires peu disposés à financer la compagnie alors qu'elle est à nouveau au bord de la faillite. Ratu Mara décide de ne plus insister sur le caractère régional d'"Air Pacific", mais plutôt d'en faire une entreprise nationale.

Au forum de 1977, le vice-Premier ministre Ratu Sir Penaia Ganilau concède la "défaite" fidjienne: "Le problème dans le domaine de l'aviation civile est que les partenaires régionaux d'"Air Pacific" n'ont jamais voulu reconnaître qu'ils avaient entre leurs mains un véritable service régional. Sans un engagement collectif pour le développement d'"Air Pacific" comme ligne régionale, ce n'est vraiment pas la peine d'essayer de la maintenir en tant que telle." (*PIM*, octobre 1977).

Depuis, la coopération régionale en matière d'aviation civile se limite à des initiatives peu contraignantes telle la création d'un conseil régional sur l'aviation civile (1975), d'une association régionale des compagnies aériennes (1978) et des études faites régulièrement par le SPEC sur l'état de l'aviation dans la région. "Air Pacific", qui continue à desservir la région

appartient presque entièrement à Fidji qui en tire actuellement des bénéfices non négligeables (15) et espère bientôt racheter les parts de Quantas afin de devenir propriétaire unique d'"Air Pacific".

Fidji a longtemps espéré établir une compagnie régionale forte et contrôlée par les États insulaires afin de réduire sa dépendance et celle de ses voisins sur les compagnies métropolitaines desservant la région. Le fonctionnement d'une telle compagnie aurait, selon Ratu Sir Penaia Ganilau, permis d'éviter que les gouvernements insulaires n'entrent en compétition les uns contre les autres et dépensent des sommes considérables ; le tout à la plus grande satisfaction des compagnies métropolitaines déjà en place (*PIM*, octobre 1977).

Pour les dirigeants fidjiens l'élaboration d'une politique solidaire dans un domaine si vulnérable aurait considérablement renforcé le régionalisme autochtone. Cela aurait été un puissant facteur d'autonomie pour les micro-États de la région ainsi qu'une preuve de leur capacité à travailler ensemble sur des problèmes épineux.

Du point de vue fidjien, le choix d'une compagnie aérienne régionale ne pouvait guère porter que sur "Air Pacific" qui avait l'avantage d'être déjà en place, et d'avoir été conçue précisément pour remplir cette tâche. D'autre part "Air Pacific" paraissait difficilement rentable en tant que compagnie nationale.

Mais les autres États insulaires, se méfiant de la domination fidjienne sur l'ensemble des initiatives régionales (en particulier vers le milieu des années 1970), soupçonnaient Fidji de vouloir imposer "Air Pacific" pour servir ses propres intérêts. L'insistance fidjienne pour que les vols d'"Air Pacific" passent par Nadi ou Suva alors que des liaisons plus directes, (par exemple Apia-Auckland) auraient mieux servi ses partenaires, renforça les doutes des Samoa et de Tonga, en particulier. Par ailleurs, plusieurs décisions prises par Fidji, par exemple celle concernant l'achat d'avions, furent contestées en vain par ses associés qui choisirent alors de s'investir entièrement dans des compagnies nationales (Neemia, 1986b).

Le prestige associé à une compagnie nationale joua sans doute un rôle, mais les États qui s'élevèrent contre l'initiative fidjienne avaient également des préoccupations pratiques. Certaines destinations isolées et peu rentables étaient rarement desservies par "Air Pacific" qui, en bonne logique économique, se cantonnait aux destinations les plus lucratives.

Malgré les propos alarmistes de Ratu Mara, le régionalisme ne s'est pas effondré par suite du manque de cohésion dans ce domaine. Mais en dépit de son influence au forum, Fidji n'est pas arrivé à imposer la solution qu'il souhaitait ; événement rare dans l'histoire du régionalisme océanien.

B. La "Pacific Forum Line"

1) Une compagnie insulaire

Fidji a œuvré en faveur de la mise en place d'une compagnie maritime régionale dès le début des années 1970. A la réunion de la PIPA en 1971 le gouvernement fidjien présente un rapport proposant que la compagnie tongienne, la "Tonga Shipping Agency" soit transformée en compagnie régionale. Cette initiative est sérieusement étudiée mais se heurte à des obstacles techniques et financiers (Fry, 1979).

⁽¹⁵⁾ Le chiffre d'affaires d'Air Pacific pour l'année 1989-1990 (31 mars) est de 145,5 millions de dollars fidjiens. La compagnie qui va pour la première fois payer des impôts, annonce un profit de 17,5 millions de dollars fidjiens (soit 12 % du chiffre d'affaires total) contre seulement 9,1 millions de dollars pour 1988-1989. Les pertes accumulées auparavant sont désormais réduites à 14,7 millions de dollars US (\$ F 20 millions). (Les Nouvelles Calédoniennes, 29-6-90). La ligne Tokyo-Nadi inaugurée en octobre 1988 opère à 80 % et parfois à 100 % de capacité (amenant 11 000 des 13 500 Japonais ayant visité l'archipel en 1989 - ils n'étaient que 2 500 en 1988) de même que les lignes desservant l'Australie et la Nouvelle-Zélande. Les lignes régionales sont pleines depuis le milieu de 1989. En juillet 1990, Air Pacific a remplacé son boeing 737 par un boeing 767 capable de transporter le double de passagers et de cargo. (Islands Business, novembre 1989 et août 1990).

Les membres de la PIPA reçoivent également plusieurs offres de la part de compagnies métropolitaines intéressées par la perspective de monter une société mixte avec eux. Mais Fidji et ses partenaires insulaires souhaitent créer une ligne maritime qui soit directement contrôlée par eux et qui soit basée sur une compagnie déjà en place appartenant à un État insulaire.

Les objectifs fidjiens sont les mêmes qu'en matière aérienne ; une ligne maritime régionale devrait avant tout servir à accroître l'influence des pays insulaires dans la région et à renforcer leur indépendance politique et économique visà-vis des métropoles. En termes pratiques elle devrait permettre d'améliorer la qualité et la fréquence des services maritimes entre les îles et leurs partenaires économiques (notamment l'Australie et la Nouvelle-Zélande) et par conséquent, promouvoir leurs relations commerciales. Elle devrait aussi et surtout permettre de réduire les frais de transport et donc les prix des produits importés, souci majeur des dirigeants fidjiens débordés par l'inflation. Cette préoccupation d'ordre économique est évoquée par le vice-Premier ministre fidjien, Ratu Sir Penaia Ganilau au cours d'une réunion tenue entre membres du forum en 1974 : "... alors que nous tâchons tous d'améliorer les conditions économiques de nos pays, nos efforts se heurtent constamment aux coûts élevés du fret maritime qui ne cessent d'augmenter ainsi qu'à l'insuffisance des services..." (Fry, 1979).

Au cours des négociations entre les pays du forum sur l'établissement d'une compagnie maritime générale, Fidji insiste sur l'intégration et l'utilisation des lignes nationales déjà en place. C'est en définitive ce système d'association entre les diverses compagnies pré-existantes qui est adopté comme principe par le forum en 1975 malgré quelques voix discordantes. Les Samoa occidentales en particulier souhaitent qu'une compagnie entièrement neuve soit créée. D'autres membres ont du mal à se mettre d'accord sur les pays qui fourniraient les bateaux (Tarte, 1985).

Une autre condition imposée par Fidji est que la viabilité économique ne soit pas une priorité. Les dirigeants fidjiens considèrent que la compagnie ne pourra pas être bénéficiaire dans l'immédiat et que ce serait la condamner dès ses débuts que d'insister sur ce point. Au forum de 1976, les membres décident officiellement de créer la "Pacific Forum Line" (PFL). La compagnie affrètera les bateaux des pays membres et "essayera autant que possible d'être viable économiquement".

2) Des problèmes de fonctionnement

La PFL commence à fonctionner en mai 1978 et perd tout de suite de l'argent. Dès 1980, les membres du forum participant à la PFL (ils sont neuf en tout) sont sollicités pour augmenter leurs contributions financières à la ligne.

Sur les 9 millions de dollars NZ dont a besoin la PFL, la Nouvelle-Zélande s'engage à en offrir la moitié. L'Australie promet d'avancer l'autre moitié mais à condition que cette somme provienne entièrement de l'aide bilatérale australienne apportée aux pays océaniens. Tous les états insulaires sauf Fidji acceptent cette proposition. Dans une lettre parue au Fiji Times, Ratu Mara justifie son refus par une critique du fonctionnement de la PFL. Il estime que la Nouvelle-Zélande et le conseil d'administration de la PFL tentent de faire croire à tout le monde que la PFL profite à tous les états insulaires, alors que, selon lui, elle ne profite qu'à la Nouvelle-Zélande: "Il est tout à fait faux de dire que les membres insulaires de la PFL sont ceux qui en profitent. En fait'ce sont les pays qui auraient le plus besoin de services maritimes réguliers - les pays tels Tuvalu, Kiribati, Vanuatu, Salomon - qui n'en recoivent pas. Et en plus, la direction de la PFL a plusieurs fois rappelé qu'elle n'envisageait pas de fournir ce service à ces pays." (PIM, juin 1981).

Selon lui, le conseil d'administration demanderait en fait aux pays insulaires de subventionner le commerce néo-zélandais. Pour illustrer ses propos, il prend l'exemple de la ligne Nouvelle-Zélande - Papouasie Nouvelle-Guinée (la seule qui est alors déficitaire) qui, en un an, a perdu 4,5 millions de dollars NZ et dont une

grosse majorité du fret provient de Nouvelle-Zélande par rapport à seulement 0,7 % en provenance de la Papouasie Nouvelle-Guinée: "Il est évident que la PFL est en train de réclamer que Fidji et les autres pays insulaires subventionnent les pertes de la PFL sur sa ligne Nouvelle-Zélande - Papouasie Nouvelle-Guinée, autrement dit que ce soit nous qui subventionnons les exportations néo-zélandaises vers la Papouasie Nouvelle-Guinée." (PIM, juin 1981).

Ratu Mara s'insurge aussi contre l'idée que l'Australie demande à Fidji de détourner 850 000 dollars d'aide à son pays, alors que cette somme est déjà allouée à divers projets de développement national : "Le gouvernement fidjien ne peut en aucun cas consentir à cette proposition. Ce n'est pas la fonction ni la responsabilité du peuple fidjien de participer à la subvention des exportations d'un autre pays... Dès le début nous avons clairement indiqué que notre seule participation financière à la PFL serait l'achat de 10 000 dollars A d'actions, comme prévu par le memorandum de l'association... Fidji a déjà payé cette somme et n'a pas l'intention d'aller au-delà." (PIM, juin 1981).

Le rôle obstructeur des syndicats australien et néo-zélandais

Le premier ministre fidjien conteste également la politique des syndicats des marins australiens et néo-zélandais qui gêne le fonctionnement de la PFL. Il déclare que la PFL pourrait gagner près de 2 millions de dollars par an en transportant les 60 000 tonnes de sucre produites à Fidji et vendues à la Nouvelle-Zélande chaque année, mais que les syndicats néo-zélandais ne le permettraient pas (*PIM*, juin 1981). Il rappelle que la PFL perd de l'argent parce que les bateaux quittent les ports des pays insulaires à vide, ce qui en grande partie est de la faute des syndicats de ces deux pays.

Les dirigeants fidjiens s'étaient déjà attaqués à la politique syndicale de leurs deux grands voisins lorsqu'en 1973 Nauru et Tonga avaient tenté de fusionner leurs compagnies maritimes. Un bateau nauruan avec un équipage tongien projetait de desservir la ligne Nouvelle-Zélande - Fidji - Tonga - Samoa, lorsque le syndicat des marins néo-zélandais incita les marins

à faire grève et empêcha le chargement du bateau. Le "Enna G" fut bloqué pendant quatre mois. Les états insulaires comprirent à ce moment que la création d'une compagnie régionale allait dépendre de la bonne volonté des syndicats en question. Lorsque Ratu Mara insista en 1975 pour que le communiqué officiel du forum se réfère à ce problème, il entra en conflit direct avec le représentant australien. Au bout d'une discussion âpre le point de vue de Ratu Mara fut retenu et le communiqué indiqua que: "le forum reconnaît qu'une attitude coopérative de la part des syndicats maritimes australiens et néo-zélandais est essentielle au bon fonctionnement d'une ligne gérée par les états insulaires." (PIM, août, 1975).

Les syndicats, véritable "bête noire" de Ratu Mara, ne sont pas sa seule préoccupation. Il est également très déçu par le transfert du bureau de la PFL d'Apia (Samoa) à Auckland en 1979. Cette décision prise pour raisons économiques déplaît également aux autres états insulaires qui affirment dans le communiqué du forum de 1980 que : "l'effet net de ce changement sera de retirer le contrôle de la PFL d'entre les mains des pays de la région insulaire." (Communiqué du forum, 1980).

4) L'appui de Ratu Mara

En février 1981 le Premier ministre fidjien se déclare néanmoins prêt à aider financièrement la PFL à certaines conditions, la première étant que les trajets principaux de la compagnie régionale deviennent viables en termes économiques. La deuxième est qu'un service régulier soit développé pour toucher les destinations les plus isolées et qu'une étude des coûts soit faite. Il réclame aussi que la PFL essaie de résoudre le problème des bateaux rentrant à vide vers les grands ports et qu'elle fasse une analyse des profits retirés par chaque pays membre.

Au forum de 1981, Ratu Mara propose que les États insulaires membres de la convention de Lomé II utilisent une partie des fonds régionaux de la CEE pour acheter des containers pour les bateaux de la PFL. L'achat de containers avait auparavant été recommandé par une firme de consultants chargée d'une étude sur la viabilité économique de la PFL (Tarte, 1985). Le forum

approuve l'initiative fidjienne qui se concrétise peu après. La CEE accorde un prêt à un taux préférentiel ("soft loan") de 5 millions d'ECU et un don de un million d'ECU ce qui permet à la PFL d'économiser un peu plus de 3 millions de dollars US par an, le coût de la location annuelle de containers (Islands Business, octobre 1983).

Au forum de 1983, Ratu Mara suggère à nouveau de faire appel à la CEE pour sauver la PFL de la banqueroute. Les pertes de la compagnie maritime sont de l'ordre de 7 millions de dollars pour l'année 1983 en raison d'une baisse dans le commerce régional. Malgré ces chiffres décourageants, la direction de la PFL reste persuadée qu'au bout de quelques années la compagnie deviendra bénéficiaire. Avis partagé par Fidji et par la Nouvelle-Zélande qui plaident avec l'Australie pour qu'elle apporte une aide de 3,5 millions de dollars à la PFL.

Ratu Mara déclare que "l'avenir de la PFL aura un impact immense sur le forum" et que cet organisme sera menacé si cette compagnie vient à "couler" (Islands Business, octobre 1983). Sa mise en garde n'ébranle pas la délégation australienne qui refuse toute contribution alors que la Nouvelle-Zélande s'est engagée à avancer 3,5 millions de dollars. Le leader fidjien propose donc aux États insulaires de demander ensemble à la CEE s'ils peuvent se servir d'une partie des 25 millions d'ECU prévus dans le programme d'aide, pour renflouer les caisses de la PFL. Malgré des réticences initiales, la CEE accepte et les états insulaires reportent certains projets prévus sous Lomé II à Lomé III afin de pouvoir consacrer 3,5 millions de dollars à la PFL. La compagnie régionale est ainsi "sauvée" et en 1985 pour la première fois elle devint bénéficiaire. Depuis elle se porte bien financièrement et dessert les territoires les plus isolés (PIM, août 1989).

Plus la PFL fonctionne à l'avantage des États insulaires plus Fidji s'investit pour assurer son existence. C'est ainsi qu'au début de l'année 1983 le gouvernement fidjien achète 27 % des parts de la PFL devenant deuxième actionnaire derrière la Papouasie Nouvelle-Guinée. Comme le constate un journaliste dans *PIM*: "les mauvais jours changèrent lorsque le Premier ministre

fidjien Ratu Mara décida d'appuyer la PFL de tout son poid. Un nouveau capital fut organisé puis approuvé. Depuis les réformes des années 1980, la PFL ne recule plus." (PIM, août 1989).

Fidji profite actuellement de sa politique en faveur d'une compagnie maritime régionale. Le rôle important qu'il a joué dans la création et le maintien de la PFL, compagnie en expansion, lui apporte prestige et influence. La PFL a aujourd'hui un bureau à Suva qui emploie vingt-sept personnes contre seulement trois il y a quelques années. En termes commerciaux la position de domination de Fidji dans le commerce inter-îles a sans doute été renforcée mais pas forcément au détriment des autres états insulaires qui profitent aussi de la propagation des services maritimes.

Certains observateurs ont jugé que l'attitude fidjienne dans la mise en place d'une compagnie maritime régionale a été influencée par l'échec d'Air Pacific en tant qu'initiative régionale. L'un d'eux rapporte qu'au forum de 1974 Ratu Mara avait déclaré : "qu'il avait presque décidé de ne pas soutenir la création d'une compagnie maritime à cause de l'expérience avec la compagnie aérienne, mais qu'après avoir assisté aux discussion préliminaires, il était d'accord dans le principe" (Fry, 1979).

Il semble cependant que Fidji ait toujours été favorable à la création de la PFL et que son rôle n'ait pas été critiqué par ses voisins insulaires. Contrairement à Air Pacific, la PFL est le fruit d'une initiative véritablement autochtone, souhaitée et contrôlée par la majorité des micro-États. Même si l'influence fidjienne a été dominante elle n'a en aucun cas été perçue comme une menace, à part peut-être par l'Australie et la Nouvelle-Zélande.

V. ÉVOLUTIONS INSTITUTIONNELLES

Le régionalisme océanien a beaucoup évolué en vingt ans. La CPS a connu des réformes qui l'ont rendu plus sensible aux préoccupations des territoires insulaires. D'informel, le forum est devenu structuré et ordonné. Les organisations spécialisées se sont multipliées et avec elles les risques de duplication. Au cours de ces vingt années, Fidji a souvent influencé les changements mais il les a aussi parfois subis et son rôle, comme celui des institutions, a évolué.

A. Des débuts "euphoriques"

Au début des années 1970, Ratu Mara domine l'ensemble des organisations régionales. Les autres dirigeants des pays indépendants s'appuient sur lui pour mettre en avant leurs propres revendications. Ratu Mara jeune, instruit, progressiste, charismatique et impressionnant physiquement est en quelque sorte "le penseur et l'acteur" au service de ses collègues plus âgés et moins occidentalisés.

En créant le forum avec ses voisins polynésiens le Premier ministre fidjien marque le régionalisme autochtone de sa griffe. Il est incontestablement le leader pendant les cinq premières années de l'existence de l'organisme et contre toute attente, continue à exercer une influence prépondérante même après l'indépendance de la Papouasie Nouvelle-Guinée en 1975. En fait l'amitié qui lie Ratu Mara à son homologue papou, Michael Somare, les incite à réformer ensemble le paysage régional.

En 1978, ils s'attaquent au fonctionnement de la CPS. À la XVIII^e conférence du Pacifique sud, lorsque l'Australie retarde sa décision sur deux questions sans grande importance, le délégué fidjien juge son comportement "insultant et paternaliste". Il pose la question de l'utilité même de la CPS en tant qu'instrument pour la coopération régionale et trouve scandaleux que dans un organisme régional les délégués ne puissent pas prendre des décisions pour leur pays sans être obligés de rentrer chez eux consulter leur gouvernement. Il souligne qu'au forum de telles contraintes n'existent pas (Herr, 1979).

En guise de contestation Fidji et la Papouasie Nouvelle-Guinée annoncent à cette occasion qu'ils n'augmenteront pas leur part du budget du secrétariat de la CPS pendant une période de trois ans à partir de 1980. Ils bloquent ainsi tout accroissement du budget jusqu'en 1983 (ce qui en termes réels aboutit à une réduction) puisque selon les règles de la CPS l'augmentation consentie par les autres membres ne doit en aucun cas dépasser l'augmentation la moins importante (Fry 1981 a). De plus Fidji et la Papouasie Nouvelle-Guinée insistent pour qu'un nouveau programme sur l'environnement (SPREP), proposé par un dirigeant papou, le père Momis, soit géré par le secrétariat du forum. Or ce type de projet a auparavant toujours été du ressort de la CPS. La manœuvre papoue-fidjienne cherche donc à réduire le rôle et l'influence de la CPS. Les autres membres du forum qui ne souhaitent pas entrer en conflit direct avec la CPS votent à Niue (IXe forum du Pacifique sud) contre Fidji et la Papouasie et contre l'adoption de SPREP par le forum seul. Le sujet est donc reporté à la XVIIIe conférence du Pacifique sud où les participants décident que le projet doit être dirigé par les deux organismes ensemble. Mais ce n'était pour Fidji et la Papouasie Nouvelle-Guinée qu'une première tentative "d'incursion en territoire CPS" (Fry, 1981a).

En 1979, le forum propose à la conférence du Pacifique sud que les deux principaux organismes régionaux (le forum et la CPS) soient fusionnés. Les arguments avancés font état du risque de duplication des programmes et de la préférence des États insulaires pour le forum plus à même de représenter leurs intérêts que la commission du Pacifique sud. Appuyée à l'origine par Fidji, la question de la création d'un seul organisme régional (SRO) n'est résolue que dix ans plus tard. Entretemps la position de Fidji a considérablement évolué.

B. Les ambitions papoues

Dès 1980 le délégué fidjien à la XIXe conférence du Pacifque Sud étonne plus d'un participant lorsqu'il suggère que la CPS a besoin de davantage de soutien de la part des participants régionaux (Fry 1981a). Le renversement d'attitude du gouvernement fidjien provient des changements dans le climat politique de la région à partir du début de 1980. Le remplacement du premier ministre papou Michael Somare par Julius Chan met un terme à l'alliance de facto entre les deux "micro-Géants" océaniens. Le gouvernement Chan adopte une politique beaucoup plus agressive dans la région que son prédécesseur, s'attaquant au rôle des métropoles, notamment à la France et s'attachant à créer une alliance mélanésienne avec ou sans Fidji.

Julius Chan cherche à promouvoir son pays sur la scène régionale et se heurte à Fidii, habitué à occuper la place dominante. En 1980 lorsque le Premier ministre papou suggère la création d'une force de police régionale pour lutter contre des conflits comme celui de Santo, son idée est recue avec inquiétude par les dirigeants fidiiens. À la XXe conférence du Pacifique sud, son ministre des Affaires étrangères, Noël Levi, propose une alliance entre les États insulaires fondée sur le modèle de l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA). Cette nouvelle alliance qui exclurait l'Australie et la Nouvelle-Zélande doit, selon Noël Levi, permettre aux pays océaniens de s'exprimer d'une seule voix et d'être entendus par la communauté internationale. Le projet papou jugé contraire à l'esprit du régionalisme tel qu'il existe depuis une dizaine d'années effraie les dirigeants fidiiens qui cherchent à reprendre l'initiative politique dans la région.

C. Le renforcement de la coopération américano-fidjienne

L'occasion se présente dès 1980 avec la première conférence internationale (Pacific Island Conference-PIC) organisée par le Pacific Islands Development Program (PIDP). Le PIDP a été fondé par le centre de recherche Est-Ouest de Hawaï au sein duquel Ratu Mara occupe la place prestigieuse de membre du bureau executif. Conçue pour réunir les dirigeants des territoires insulaires et des États riverains du Pacifique, pays asiatiques inclus, la PIC/PIDP est essentiellement une initiative américano-fidjienne.

L'"East-West Center", financé en grande partie par le département d'État américain ainsi que par d'autres agences gouvernementales et non gouvernementales américaines, espère créer une communauté du Pacifique qui "excluerait l'Union soviétique de même que d'autres états agressifs" tout en promouvant "une ambiance de

coopération et d'amitié dans la zone Pacifique." (Neemia, 1986).

La mise en place du PIC/PIDP fournit à Ratu Mara l'occasion d'asseoir son image de diplomate international et d'homme d'État du Pacifique au moment où sa place dans le milieu océanien est contestée par de nouveaux leaders plus jeunes et parfois agressifs. Ses efforts et son sens de l'innovation sont récompensés (en particulier par les Américains) par sa nomination à la présidence du PIC/PIDP, poste très prisé et influent qu'il continue à occuper même après les coups d'État fidjiens de 1987 (Islands Business, mars 1988).

Fidji joue de cette sorte un rôle actif au sein de la PIDP depuis sa création. Les trois premiers directeurs du programme ont été des haut fonctionnaires fidjiens. Le dernier à occuper ce poste (jusqu'en 1987) a été Filipe Bole, ancien ambassadeur à l'ONU et actuel ministre de l'Éducation à Fidji (*Islands Business*, décembre 1985). Le gouvernement américain a commenté favorablement à plusieurs reprises la participation fidjienne, et George Bush (alors vice-président) y fait allusion lors de son discours d'inauguration de l'ambassade fidjienne à Washington en octobre 1985 (Neemia, 1986b).

Mais le PIDP ne fait pas l'unanimité partout dans le Pacifique. Certains États insulaires, en particulier les îles Salomon et le Vanuatu se méfient à la fois du rôle de Fidji, de son rapprochement avec les États-Unis via le PIDP et des objectifs mêmes de cet organisme qui apporte son patronage à certains programmes du SPEC. Ils estiment surtout que Ratu Mara et les Américains s'appuient sur le PIDP pour servir leurs propres intérêts politiques, économiques et stratégiques (Neemia, 1986b).

Ratu Mara qui considère le PIDP comme un important développement dans le régionalisme, apprécie le cadre informel qu'il offre (16). Selon

^{(16) &}quot;Parmi les occasions d'interaction et d'association qui se présentent dans la région, il faut placer en premier la "conférence des îles du Pacifique : le développement selon la "Pacific Way" tenue en mars 1980 à Honolulu... La conférence fut l'occasion pour les leaders du Pacifique entier, nord et sud, quel que soit le statut politique de leur pays, de se rencontrer dans une ambiance informelle et d'avancer leurs idées sur le potentiel de développement et de bien-être des populations de la région". Rapport Affaires étrangères, 1983.

lui. c'est une qualité qui fait de plus en plus défaut au forum depuis le début des années 1980.

D. La fin de la "Pacific Way"?

Après la réunion de 1983, le leader fidjien fait en effet part à la presse de sa déception quant au nouveau style du forum : "Nous avons perdu de notre liberté d'antan où nous avions beaucoup d'échanges et de discussions informelles. Aujourd'hui il n'y a plus de bavardages, et nous ne faisons pas de commentaires lorsque quelqu'un a la parole, comme nous en avions l'habitude" (Fiji Focus, vol. II, n° 8, août 1983). Le Premier ministre néo-zélandais, Robert Muldoon constate également que le style consensuel du forum est en voie de disparition : "Je pense que l'influence polynésienne s'est estompée et avec elle, la méthode consensuelle où tout le monde savait se mettre d'accord au prix de quelques concessions." (Fiji Focus, août 1983).

Ratu Mara qui préside le XVII e forum qui se déroule à Suva, laisse percer sa nostalgie des "premiers temps" lors de son discours d'accueil: "Mon souhait serait que l'on retrouve l'ambiance et l'atmosphère des premières années, ce temps où tout en trouvant des solutions à nos problèmes nous apprenions à nous connaître, à accepter nos divergences et à travailler ensemble. Il nous faut essayer de retrouver cet esprit de communauté et de camaraderie qui caractérise notre région... cette informalité de la communication, ces rapports faciles qui font partie intégrante de notre vie dans le Pacifique et de la "Pacific Way".

À une autre occasion, le Premier ministre fidjien regrette que certaines décisions concernant des questions régionales soient parfois prises au niveau ministériel, sans la participation du forum. Cette méthode employée par exemple lors de la mise en place de l'agence des pêches du forum, est destinée à réduire au minimum le débat entre chefs de gouvernement lors de leur réunion annuelle et à accélérer l'adoption des projets (*PIM*, octobre 1982). Mais pour les dirigeants fidjiens cette nouvelle efficacité risque de nuire à l'importance du forum et de réduire son rôle dans les affaires régionales. La nostalgie et les craintes de Ratu Mara quant à l'évolution du forum reflètent les changements que cet organisme a connus en vingt ans, qu'il s'agisse de l'augmentation du nombre de participants, de l'accroissement et de la complexité des questions à débattre, de la modernisation des procédés ou encore de la multiplication des contacts avec d'autres organismes régionaux et internationaux. Les dirigeants polynésiens et fidjiens ont quelquefois attribué les changements d'ambiance et de procédure à l'arrivée des états mélanésiens, mais ce n'est là qu'un facteur parmi d'autres qui a parfois servi à camoufler de leur part une difficulté à s'adapter aux changements.

La transformation du forum au fil des années a sans doute influencé la position fidjienne en faveur du maintien de la CPS. Malgré sa participation en 1984 au comité de quatre pays du forum chargés d'examiner la question de la création d'une seule organisation régionale, Fidji se prononce fermement contre ce développement tant souhaité par la Papouasie Nouvelle-Guinée et les îles Salomon. À l'occasion d'un séminaire à Honolulu en février 1984 Ratu Mara expose le point de vue fidjien: "À Fidji nous pensons qu'il y a de la place pour les deux organismes : le forum par l'intermédiaire du SPEC peut traiter de questions telles le commerce, les communications et les transports, tandis que la CPS peut apporter une contribution dans les domaines du développement rural et de la formation" (Islands Business, avril 1984).

Au cours d'une visite officielle à Paris en avril 1988, Ratu Mara réaffirme son soutien en faveur du maintien de la CPS: "Je peux vous assurer que Fidji n'appartient pas à cette école de pensée qui a récemment adopté le point de vue que seuls le forum et le SPEC doivent jouir d'une position de proéminence dans les affaires du Pacifique sud.... Nous sommes convaincus que tous les organismes tels la CPS, le PIDP, le CCOP/SOPAC et l'USP doivent jouer un rôle vital et aussi important dans le développement de la région" (Discours Ratu Mara, Paris, 6 avril 1988).

Le débat sur l'éventuel fusionnement des deux principaux organismes régionaux est résolu lors d'un forum tenu à Tonga. Les participants décident alors de créer le South Pacific Organisations Coordinating Committee (SPOCC), chargé d'améliorer et de rationaliser les relations entre les divers organismes. Par ailleurs le forum décide de renforcer le rôle économique et politique du SPEC qu'il renomme le "forum Secrétariat". Les membres conviennent également d'inviter dorénavant divers pays et organismes actifs dans la région à venir dialoguer avec eux à la fin de chaque réunion annuelle du forum (Tonga Today, août 1988).

E. Les répercussions des coups d'État

Le premier coup d'État fidjien a lieu quinze jours avant le XVIII^e forum alors même que les journalistes et autres observateurs de la région sont occupés à spéculer sur les conséquences que l'absence de Ratu Mara (remplacé par le nouveau Premier ministre socialiste Dr Timoci Bavadra) pourra avoir sur la réunion annuelle (*Islands Business*, mai 1987). En fin de compte le forum de 1987 aura lieu sans aucun délégué fidjien (17). La question du coup d'État n'apparaît pas sur l'agenda officiel mais occupe près des deux tiers des discussions.

1) Fidji au centre du débat régional

En dépit des réticences de certains membres et notamment du groupe mélanésien, le premier ministre australien, Bob Hawke insiste pour que les participants débattent du problème politique fidjien et qu'une résolution à ce propos apparaisse dans le communiqué final. Bob Hawke, qui a vivement critiqué les événements fidjiens avant le forum, souhaite que celui-ci adopte une position intransigeante vis-à-vis de cet archipel. Les membres du groupe "Fer de Lance" (18) (Papouasie Nouvelle-Guinée, Vanuatu et îles Salomon) pour leur part, préconisent la noningérence dans les affaires intérieures de Fidji et la discrétion sur cette question (19).

La mesure adoptée, conçue par le vice-Premier ministre samoan Tupuola Efi, propose l'envoi à Fidji d'une mission menée par Bob Hawke accompagné du Premier ministre Salomonais et du directeur du SPEC "pour discuter avec les diverses composantes politiques fidjiennes et aider cet archipel à résoudre ses problèmes actuels" (PIM, juillet 1987). Mais le gouverneur général fidjien, Ratu Sir Penaia Ganilau, refuse catégoriquement de recevoir la mission, considérant que la crise que traverse son pays n'est pas du ressort des autres États de la région.

Les événements fidjiens embarrassent les membres du forum qui se trouvent pour la première fois devant un problème de ce genre. La question est particulièrement délicate pour les autres états insulaires qui même sans en avoir une longue tradition chez eux, ont pour la plupart accepté les principes démocratiques anglosaxons, quitte à y ajouter leur propres variantes. Or tous savent combien il est parfois difficile de concilier la démocratie avec les intérêts de la population autochtone et avec les systèmes politiques traditionnels. L'exemple fidjien, troublant à plus d'un titre, ne fait que renforcer les doutes et les incertitudes des autres dirigeants insulaires quant à leur capacité à gérer leurs propres sociétés.

⁽¹⁷⁾ Il semblerait que Ratu Mara ait voulu se rendre au forum en tant que ministre des Affaires étrangères du gouvernement intérimaire mis en place par le gouverneur général de Fidji, Ratu Sir Penaia Ganilau, mais que l'Australie et la Nouvelle-Zélande s'y soient opposées. Deux membres du gouvernment (renversé) du Dr Timoci Bavadra s'y sont rendus officieusement. Il s'agit de l'ex-ministre des Affaires étrangères, Krishna Datt et de son homologue du ministère de l'Éducation, Dr Tupeni Baba. Ils ne furent à aucun moment invité à participer aux réunions. *Islands* Business, juillet 1987.

⁽¹⁸⁾ Le groupe "Fer de Lance" est une alliance politique entre le Vanuatu, la Papouasie Nouvelle-Guinée et les îles Salomon, fondée en juillet 1986. Il se rencontre tous les ans avant le forum et préconise l'adoption d'une position commune sur les intérêts proprement mélanésiens.

⁽¹⁹⁾ Le Premier ministre papou, Paias Wingti s'opposa particulièrement à ce que la question fidjienne soit évoquée par le forum. Islands Business, juillet, 1987.

2) Le retour "à la normale"

Le retour de Ratu Mara au XX^e forum qui se déroule à Tonga, apaise les esprits. En fin 1987 Ratu Sir Penaia Ganilau, devenu président de la nouvelle république fidjienne, l'a désigné Premier ministre d'un gouvernement "intérimaire" composé en majorité d'anciens ministres du parti de l'Alliance. Quelques jours avant son départ pour Nuku'alofa, Ratu Mara annonce à la presse que son gouvernement vient d'approuver le texte d'une nouvelle constitution et qu'il s'efforce de réintroduire un régime parlementaire à Fidji dans les plus brefs délais. Cette nouvelle est accueillie avec satisfaction et soulagement par l'ensemble des dirigeants insulaires qui ne souhaitent pas avoir à débattre du problème fidjien.

Pourtant l'ambiance du forum reste tendue en raison du froid qui règne entre Fidji et ses deux grands voisins, l'Australie et la Nouvelle-Zélande. Quelque temps avant le forum, le ministre australien des Affaires étrangères Gareth Evans a annulé une visite officielle à Fidji après que Ratu Mara ait refusé qu'il rencontre comme prévu le Dr Timoci Bavadra. Bob Hawke agacé par l'intransigeance du Premier ministre fidjien, déclare que "l'Australie ne se laissera pas faire" et qu'il remettra en question le don de 10 millions de dollars A destiné à sortir l'archipel du marasme économique dans lequel la crise politique l'a plongé. Lorsque Bob Hawke tente ensuite de reprendre contact avec Ratu Mara par téléphone ce dernier refuse de lui parler.

Les dirigeants du forum organisent un petitdéjeuner entre Ratu Mara et Bob Hawke dans l'espoir de réconcilier les deux hommes. L'initiative est heureuse puisque Bob Hawke indique que l'aide australienne sera maintenue afin d'aider ceux qui ont le plus souffert de la situation politique à Fidji. Il ajoute qu'il espère que toutes les composantes ethniques de la société fidjienne seront représentées dans la nouvelle constitution. Pour sa part, Ratu Mara rappelle la position de son gouvernement quant aux ingérences extérieures dans les affaires intérieures fidjiennes et affirme qu'il est satisfait que l'occasion de réparer les relations de son pays avec l'Australie et la Nouvelle-Zélande se soit enfin présentée (*PIM*, octobre 1988). À la fin de la première journée du forum, Ratu Mara a un entretien avec le vice-Premier ministre néo-zélandais, Geoffrey Palmer et le ministre néo-zélandais des Affaires étrangères, Russell Marshall, qui marque les débuts timides d'une amélioration progressive des relations entre les deux gouvernements.

3) Un nouveau consensus?

La reprise de dialogue entre Ratu Mara et ses homologues néo-zélandais et australiens permet au forum d'éviter d'avoir à se prononcer sur la situation fidjienne et ce malgré les protestations de Timoci Bavadra qui envoie une lettre longue de plus de dix pages à la réunion demandant aux participants d'appuyer ses efforts pour rétablir la démocratie à Fidji. Lorsque les membres de la presse demandent aux délégués s'ils comptent agir sur la question fidjienne, Bob Hawke répond: "Si en posant cette question vous insinuez que le forum est un organisme qui s'ingère dans les affaires intérieures des pays membres alors vous vous trompez sur le compte du forum" (Islands Business, octobre 1988). Geoffrey Palmer appuie le commentaire de son collègue australien en affirmant "qu'il n'est vraiment pas possible d'évoquer cette question dans le cadre du forum" (Islands Business, octobre 1988).

La question fidjienne est rayée des préoccupations du forum lors de sa réunion à Kiribati en 1989, malgré les efforts de Timoci Bavadra qui a auparavant demandé aux dirigeants vanuatais de l'évoquer (PIM, août 1989). Mais l'absence de Ratu Mara remplacé par son ministre des Finances, Josevata Kamikamica, et aussi par son fils, Ratu Finau Mara, est remarquée par les journalistes et autres observateurs qui l'attribuent au fait qu'il ne souhaite pas rencontrer le Premier ministre David Lange qui a durement critiqué les coups d'État fidjiens (Islands Business, août 1989). La délégation fidjienne se contente d'informer discrètement ceux qui le souhaitent sur les développements de la situation politique de l'archipel. Ceci mis à part, la réunion constitue pour les dirigeants fidjiens "un retour à la normale" illustré par le rôle influent qu'ils jouent sur la question de la pêche aux filets maillants.

"Normalisation" qui est entérinée à l'occasion du forum de Port-Vila en août 1990. Après avoir émis de nombreuses critiques à l'égard de la nouvelle constitution fidjienne, approuvée par le conseil des chefs le 25 juin 1990, puis promulguée un mois plus tard par le président Ratu Sir Penaia Ganilau, l'Australie et la Nouvelle-Zélande décident d'apporter leur soutien aux efforts du gouvernement Mara. Ils lancent un appel à l'opposition fidjienne pour qu'elle participe dans le cadre de la nouvelle constitution. aux élections prévues pour 1992, alors que la coalition Labour Party/NFP menée par Adi Kuini Bavadra (la femme du Dr Bavadra décédé en septembre 1989) a annoncé qu'elle les boycotterait. Le changement d'attitude des Australiens et Néo-Zélandais qui intervient à la suite d'un entretien d'une demi-heure entre les Premiers ministres de ces pays et Ratu Mara à Port-Vila avant l'ouverture officielle du forum, crée la surprise dans la capitale du Vanuatu. (Les Nouvelles Calédoniennes, 6-8-90). C'est avec soulagement que les autres membres du forum comprennent que le cas de Fidji n'apparaîtra pas lors de leurs discussions.

L'impact des coups d'état fidjiens

L'image régionale de Fidji a momentanément souffert des événements de 1987. La crédibilité de Ratu Mara a, au départ, été mise en question surtout par les gouvernements australien et néozélandais, mais aussi par d'autres dirigeants insulaires jaloux de la domination fidjienne sur la région. Mais dans l'ensemble, les leaders insulaires, qui sont sans exception en faveur des droits des populations autochtones, n'ont pas voulu juger leur voisin. D'une part, cela ne ce fait pas dans la coutume "océanienne" (sauf indirectement, par le biais de l'humour) et Ratu Mara a un statut traditionnel très élevé. D'autre part, les dirigeants insulaires n'ont pas voulu prendre le risque d'être jugés à leur tour si l'occasion devait se présenter. Par ailleurs et malgré certains conflits personnels, la région est

caractérisée par une grande solidarité face aux métropoles et aux "papalagi" en général. La démocratie quoique largement acceptée reste quand même un concept "papalagi" qui peut être bafoué si les conditions l'exigent.

L'attitude de non-ingérence adoptée par l'Australie et la Nouvelle-Zélande à partir du forum de 1988 crée un précédent consistant à ne pas porter de jugement sur les affaires intérieures d'un pays membre. Cette évolution, qui s'inspire du cas fidjien, est dorénavant entrée dans les mœurs. Les bouleversements politiques qui secouent la région depuis 1988, qu'il s'agisse des événements vanuatais, de la violence en Papouasie Nouvelle-Guinée ou des mouvements en faveur de la démocratie à Tonga, sont autant de sujets qui n'apparaissent pas dans les communiqués officiels du forum.

Fidji a modelé le régionalisme autochtone des années 1970. Les institutions et organismes mis en place à cette époque ont presque tous été d'inspiration et de conception fidjienne, et leurs fonctions ont souvent été définies par Ratu Mara. Seule la CPS reste dominée par les puissances métropolitaines malgré les tentatives fidjiennes de la faire passer au cours des années 70, sous le contrôle insulaire. C'est ainsi que pendant un certain nombre d'années le gouvernement de Ratu Mara s'est attaché à mettre en avant le forum aux dépens de la CPS traitée en concurrent encombrant.

L'impact des pays mélanésiens sur la scène régionale a quelque peu effacé le rôle fidjien au début des années 1980. Tiré dans différentes directions, en proie aux divisions politico-ethniques (Mélanésiens contre Polynésiens), le régionalisme semble menacé d'éclatement. Fidji se retrouve spectateur, devancé par les ambitions mélanésiennes et témoin des inquiétudes polynésiennes. Ratu Mara favorise alors "l'internationalisation" des affaires régionales et fait appel à une participation plus active des puissances extérieures "amies". Il contribue ainsi à la création du PIDP en association avec les Américains et encourage la revalorisation de la CPS et marque à nouveau le régionalisme de son empreinte. Les coups d'État condamnés à voix haute mais approuvés par la majorité silencieuse dans les îles, ont sans doute terni l'image de marque de l'archipel, bâtie sur la coexistence paisible entre Indiens et Fidjiens. Mais la courte absence de Fidji au sein des instances régionales rappelle combien son rôle y est important et ses difficultés internes apaisées, Fidji reprend sa place au centre des activités océaniennes.

VI. VINGT-CINQ ANS DE RÉGIONALISME

C'est à travers son activité régionale que Fidji a découvert et affirmé son identité nationale. Protégés pendant plus de soixante-dix ans par le régime colonial britannique, les chefs coutumiers fidjiens ne s'étaient guère intéressés aux affaires nationales et internationales de l'archipel. Leur seule préoccupation avait été la préservation de la communauté fidijenne ; le maintien de la coutume, le bien-être des villages, le respect de l'ordre hiéarchique etc. Voisins des Indiens ils avaient tout fait pour les ignorer. C'est ainsi que cinq ans seulement avant l'indépendance, les futurs dirigeants fidjiens n'avaient aucune tradition politique en dehors de la coutume ou des responsabilités communautaires. Le régionalisme fut ainsi une sorte d'initiation au monde de la diplomatie internationale.

Le manque de sophistication politique de la majorité des représentants fidjiens fut compensé par la vision, le sérieux et l'énergie de leur leader Ratu Mara. Très vite il comprit que l'image et l'avenir de son pays dépendrait aussi bien du succès des initiatives régionales que de l'harmonie multiraciale dans l'archipel. Ainsi naquit le concept de la "Pacific Way", illustration d'un système de valeurs préconisant le dialogue et le consensus dans le cadre national, régional et international.

Dans son application au domaine régional, la "Pacific Way" pose les fondements d'une identité insulaire pan-Pacifique. Mythe ou réalité, les dirigeants à travers l'Océanie s'y réfèrent et s'y conforment. Aujourd'hui, le Pacifique sud retient cette image régionale de coopération, de modération et de dialogue

malgré les crises politiques que traversent certains pays.

Ratu Mara s'est appuyé sur la "Pacific Way" pour promouvoir son image à l'intérieur de l'archipel comme sur la scène internationale. La position dominante de Fidji, "géant" à l'échelle insulaire, lui permet d'orienter le régionalisme en sa faveur. Sans avoir à faire de sacrifices, Fidji a souvent profité des activités régionales sur le plan politique comme économique. Le statut de Ratu Mara s'en est trouvé considérablement renforcé dans ses relations avec ses rivaux Indiens et Fidjiens, et avec ses homologues internationaux.

En deux décennies d'activisme régional, l'attitude fidjienne a évolué moins dans le fond que dans le style. Fidji donne l'impression d'avoir transformé son enthousiasme et "progressisme" d'hier en pragmatisme dosé de conservatisme. Mais ses positions ont en réalité peu changé, malgré le ton et la méthode souvent plus conciliants aujourd'hui.

L'impact à long terme des coups d'État a été beaucoup moins sévère que ce que l'on aurait pu prévoir en ce qui concerne le prestige de Ratu Mara et de Fidji. Les autres dirigeants insulaires ont traité les événements fidjiens comme un problème interne à l'archipel, hors de leur portée, tandis que les Australiens et Néo-Zélandais hésitent encore aujourd'hui sur la position à adopter.

La question qui se pose à l'avenir pour Fidji sur la scène régionale est donc moins celle de l'après-coup d'État que celle de l'après-Mara. Victime d'une santé défaillante (il a déjà souffert de plusieurs crises cardiaques), il approche de la retraite. Il a déjà été remplacé par son vice-Premier ministre et par un de ses fils au forum de 1989, mais y reprend sa place en 1990.

Que deviendra le régionalisme sans Mara? Quel y sera l'impact de Fidji? L'influence australo-néo-zélandaise sera-t-elle renforcée? L'avenir dira quelle place il faudra attribuer au rôle de Ratu Mara dans la création de l'identité régionale océanienne et dans l'image qu'en a retiré Fidii.

CHAPITRE III

FIDJI AUX NATIONS UNIES

"Fiji wields influence because it is an active member of the United Nations." (1) Dora Alves, Washington, D.C., 1985

I. LES BASES DE LA PARTICIPATION FID.IIENNE

Le 13 octobre 1970, trois jours seulement après son indépendance, Fidji est admis aux Nations unies, 125^e membre de l'instance mondiale et premier parmi les micro-États océaniens à y être représenté.

C'est en partie sur ce rôle d'avant-garde que s'appuient les dirigeants fidjiens pour se donner une assise parmi les "grands" du monde. Les îles du Pacifique sud, isolées des courants mondiaux, malgré l'impact de la deuxième guerre mondiale, sont quasiment inconnues sur la scène internationale. Ratu Mara et son gouvernement vont tenter de les faire connaître à l'ONU en soulignant ce qui fait leur originalité, notamment la "Pacific Way".

Ratu Mara insiste sur trois facteurs pour valoriser son pays et la région devant les autres membres de l'ONU. Il se réfère d'abord au "recul" géographique de Fidji qui permet à l'archipel d'avoir une vision plus objective et plus critique de la modernité laquelle, selon Ratu Mara, favorise de façon générale, la quantité par rapport à la qualité, l'individu par rapport à la société, et l'économique par rapport au spirituel. Position qu'il souligne à l'occasion de la XXVe session de l'Assemblée générale : "Je souhaiterais avancer quelques idées sur les affaires mondiales... Et j'espère qu'à cette occasion vous oublierez le dicton qui veut que les petits garçons ne se fassent pas remarquer. Mes propos sont tenus en toute humilité, venant d'un petit pays, loin, loin dans le Pacifique. Mais

c'est précisément ce recul géographique qui nous donne une perspective autre que celle à laquelle vous êtes habitués, et pour cela notre point de vue pourra peut-être vous intéresser." (Mara, 1970).

Le deuxième élément sur lequel s'appuie Ratu Mara est le succès de la décolonisation de son pays et l'harmonie qui semble régner entre les deux grands groupes ethniques de son pays: "Nous sommes profondément conscients de l'aboutissement paisible et heureux de notre indépendance qui a conduit à une société multiraciale unie... Certains nous disent que c'est un atout précieux que nous pouvons peut-être partager avec le reste du monde. Nous demandons aux Nations unies de nous aider à protéger et à respecter cette qualité, qui est sans doute notre plus importante contribution à cette instance." (Mara, 1970).

Le troisième facteur auquel il se réfère est le succès égalé de la décolonisation de l'ensemble de ses voisins insulaires et le caractère spécifique de la région qu'il espère pouvoir représenter au sein de l'ONU: "De nombreux intervenants ont commenté notre transition paisible vers l'indépendance... Cela n'a rien de nouveau dans le Pacifique. Des processus semblables, stables et ordonnés, ont pris place aux Samoa occidentales, aux îles Cook, à Nauru ainsi qu'à Tonga. Nous aimons croire qu'il s'agit là de la "Pacific Way" qui est un concept à la fois géographique et idéologique. Dans la mesure où nous le permettent nos voisins et amis, et sans revendiquer un rôle de leader, nous souhaiterions interpréter et représenter cette voix icimême." (Mara, 1970).

Pour s'affirmer aux Nations unies, Ratu Mara compte également sur un autre attribut : son activisme régional. Depuis 1965, Fidji est considéré comme le leader des initiatives autochtones dans le régionalisme océanien. Ratu Mara a fait preuve de ses qualités d'homme d'État et de diplomate sur le front régional. Il s'agit maintenant de les transposer au niveau international. Seul, Fidji ne par-

^{(1) &}quot;Fidji a de l'influence parce qu'il est un membre actif des Nations unies."

viendra pas à influencer l'ordre international, mais avec l'appui de ses voisins ainsi que de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande, sa voix sera peut-être entendue.

Les avantages d'une présence active

Les dirigeants fidjiens ont en fait eu très peu d'échanges diplomatiques, en dehors du cadre océanien, avant de se rendre aux Nations unies. Ils n'ont guère eu l'occasion de réfléchir à la "personnalité" internationale de Fidji, ni à ses aspirations, ni à ses capacités. C'est en se "jetant" dans l'arène internationale que Fidii apprend à se connaître et à se forger une identité propre, expérience relatée par le représentant fidjien à l'ONU, Semesa Sikivou: "Notre admission à l'instance mondiale nous a immédiatement offert l'occasion d'exercer l'indépendance que nous venions d'acquérir, d'essayer de jauger le rôle que nous pourrions y jouer ou que d'autres attendaient de nous, de tenter de trouver notre voie et de juger quelles pourraient être nos contributions. Mais nous avons également été amenés à faire face à la réalité de notre situation et nous avons dû reconnaître les rôles que nous ne pourrions et ne devrions pas assumer, les voies que nous ne pourrions jamais suivre et les contributions que nous ne pourrions jamais apporter. Tout ceci a été une expérience pleine de récompenses, parfois grisante, parfois refroidissante."

Tandis même qu'ils s'habituent à leur nouvel horizon international, les dirigeants fidjiens forgent de nouveaux contacts avec une multitude de pays différents. L'isolement de Fidji, provoqué par sa situation géographique mais aussi par la volonté des administrateurs britanniques, l'a tenu à l'écart des courants politiques du Tiers Monde. L'Afrique est un continent quasiment inconnu pour les Fidjiens, découvert petit à petit par les contacts établis aux Nations unies et au sein d'autres organismes internationaux (2). C'est en travaillant pour la mise en place de la convention sur le droit de la mer que Fidji établit des relations diplomatiques avec des pays comme le Chili, la Jamaïque et l'Indonésie, entre autres. La participation fidjienne au sein de Groupe asiatique à l'ONU lui permet par la suite de forger des liens bilatéraux étroits avec certains États asiatiques.

Mais les contacts recherchés par Fidji ne concernent pas uniquement les pays en voie de développement. Le gouvernement Mara est à la quête de retombées économiques et c'est d'abord avec cet objectif que Fidji devient membre de l'ONU. Une présence à New York doit permettre de toucher les plus grands pays du monde : les États-Unis, le Canada, les pays européens mais aussi l'Union soviétique et les pays de l'Est, avec lesquels Fidji considère avoir des "relations de travail amicales" (3).

Par ailleurs le Premier ministre fidjien estime que faire partie des Nations unies est "un moyen relativement peu coûteux pour obtenir la plus vaste représentation diplomatique possible" (*The Bulletin*, 15 août 1970).

En participant aux Nations unies, Fidji a également la conviction de peser sur les grands événements internationaux et d'être traité sur un pied d'égalité avec tous les autres pays, riches ou pauvres, faibles ou puissants. Dans son discours devant l'Assemblée générale en 1970, Semesa Sikivou déclare que "la plus grande vertue de l'ONU, du point de vue des petits pays, est celle d'être le seul forum inter-

⁽²⁾ Dans son discours devant l'Assemblée générale en 1976 Ratu Mara évoque les relations de son pays avec l'Afrique : "Je dois avouer que pendant longtemps, nous les Océaniens, ne nous sommes pas beaucoup intéressés aux affaires de l'Afrique. L'Afrique était lointaine, nous n'avions pas beaucoup de relations et sans doute, cela arrangeait-il les puissances de tutelle. Nous avons commencé à nous y intéresser de près après notre indépendance à l'occasion des premières réunions du Commonwealth... puis bien sûr, au sein des Nations unies. Tous ces contacts nous ont énormément rapproché des peuples africains et de leurs préoccupations." Voir Mara, 1976, ONU.

⁽³⁾ Même si Fidji a systématiquement rejeté les nombreuses offres d'aide et de coopération économique de l'URSS, par manque de confiance dans les objectifs soviétiques, le maintien de relations diplomatiques et les contacts réguliers aux Nations unies avec l'URSS servent à contrecarrer l'influence des puissances occidentales dans les affaires intérieures de l'archipel et dans les affaires océaniennes en général.

CHAPITRE III FIDJI AUX NATIONS UNIES

national où les petits sont écoutés comme les grands." Et de poursuivre : "Dans un monde où les grandes questions internationales se résument souvent à un conflit opposant deux ou trois grandes puissances, la possibilité offerte par l'Assemblée générale aux petits états de débattre de ces questions et le devoir des protagonistes d'écouter la voix accordée par la Charte des Nations unies à tout membre quelle que soit sa taille, permet aux petits pays d'exercer une influence modératrice réduisant ainsi les risques d'hostilités. Les petits États jouent de la sorte un rôle important dans le maintien de la stabilité internationale."

Ratu Mara pour sa part estime que les Nations unies sont désormais un forum où les pays comme le sien jouent un rôle prépondérant: "Nous avons vu à 1'ONU la répétition en quelque sorte de notre propre histoire coloniale. Les fondements et la conception originale des Nations unies furent déterminés par les pays développés qui se servirent de leur pouvoir pour atteindre leurs objectifs. Peut-être se rendirentils compte trop tard, comme les puissances coloniales, qu'à la fin ce seraient les pays en voie de développement qui occuperaient la maison qu'ils avaient construite" (Mara, 1975). En occupant cette maison, les pays en voie de développement, Fidji inclus, ont aujourd'hui la sensation d'être eux aussi les architectes de la politique internationale.

Fidji n'a cependant pas l'ambition de s'intéresser à tous les problèmes évoqués à l'ONU, mais surtout de se servir de cette instance pour obtenir un soutien international pour les causes qu'il avance sur le plan régional, tels l'arrêt des essais atomiques à Mururoa, la décolonisation des territoires français dans le Pacifique sud, ou

celles qui l'intéressent au niveau national, comme la création d'un nouvel ordre économique international, l'élaboration d'un traitement spécifique pour les micro-États à revenu élevé (4), et la mise en place de meilleures conditions pour la vente du sucre. Fidji est ainsi, en toute logique, élu membre du comité exécutif de l'organisation internationale du sucre en 1972 et suit activement les travaux de la conférence des Nations unies sur le sucre en 1973.

Dans la promotion de ses intérêts, qui souvent coincident avec ceux des autres micro-États océaniens, Fidji participe à divers comités des Nations unies, comme le Comité des 24 sur la décolonisation, le comité pour le Désarmement et la commission pour les Droits de l'homme. Fidji est également élu président du conseil du Programme de développement des Nations unies (PNUD) en 1979, et s'est depuis associée aux travaux d'une quantité d'agences dirigées par l'ONU. Mais il y a deux domaines auxquels Fidji consacre d'importantes ressources humaines et financières. Le premier a des conséquences importantes pour la région océanienne, le deuxième, pour la politique intérieure de Fidji; il s'agit respectivement de la mise en place de la Convention sur le Droit de la mer et de l'envoi de troupes fidjiennes à la Force intérimaire des Nations unies au Liban (FINUL).

II. FIDJI ET LE DROIT DE LA MER

L'Assemblée générale de l'ONU décide à l'occasion de sa XXV^e session en 1970, d'organiser une conférence sur le Droit de la mer en 1973, afin d'établir un nouveau régime international qui tienne compte des intérêts des jeunes

⁽⁴⁾ Le ministre fidjien des Affaires étrangères aborde ce problème dans son rapport sur la politique extérieure de Fidji devant le Parlement: "Dans le cadre de notre contribution vers une meilleure coopération sociale et économique internationale, Fidji continue à faire campagne en faveur d'une reconnaissance internationale des problèmes spécifiques des pays insulaires en voie de développement (en particulier ceux du Pacifique) où l'isolement géographique, les catastrophes naturelles, les coûts élevés des transports et du pétrole et une dépendance sur un ou deux produits à l'exportation rendent le développement particulièrement difficile. Nos demandes d'assistance envers cette catégorie de pays en voie de développement doivent servir à compenser le fait que nos besoins particuliers sont souvent ignorés en raison d'un PNB par habitant et d'un taux d'alphabétisme relativement élevés." Voir rapport ministère fidjien des Affaires étrangères, 1982.

états en voie de développement, et qui partage de manière plus équitable les ressources marines du monde entier.

La préparation de la conférence est confiée au comité des Fonds marins (créé en 1968) qui passe de 44 à 86 membres. Plusieurs réunions préparatoires ont lieu à Genève puis à New York pour permettre aux diverses délégations de tracer les grands axes du nouveau code international ayant la conférence.

1. Un premier contact

Dès le début de 1971, le représentant fidjien à l'ONU conseille à son gouvernement de participer aux travaux du comité des Fonds marins, sans attendre la conférence qui selon lui, ne fera qu'entériner les décisions prises au préalable par le comité. Il pense que celui-ci s'intéressera de près à la création d'un régime qui profite aux petits États peu développés afin de les aider à protéger leurs ressources marines, et que des lois portant sur la souveraineté territoriale et sur les zones d'exploitation économique exclusive seront établies rapidement. C'est donc l'occasion pour Fidji de présenter son projet pour la mise en place d'un nouveau statut propre aux archipels isolés ("mid-ocean archipelagoes").

Le nouveau statut envisagé par Fidji cherche à faire reconnaître les archipels comme des entités juridiques, avec les eaux à l'intérieur de l'archipel sous la souveraineté de l'État en question. Ainsi les archipels comme Fidji ne seraient plus partagés entre zones d'eaux internationales et zones d'eaux territoriales mais contrôleraient toute l'étendue d'eau entre l'ensemble des îles de l'archipel.

Malgré l'insistance de son représentant à l'ONU, Fidji ne participe pas à la première réunion du comité des Fonds marins en mars 1971. Le gouvernement considère qu'il n'a ni

les moyens financiers ni humains d'envoyer un observateur à Genève. La délégation fidjienne aux Nations unies doit se contenter de travailler "dans les coulisses" à New York, multipliant les contacts pour trouver des pays susceptibles d'appuyer son projet. Des discussions sont entamées avec les Philippines, l'Indonésie, Singapour, l'île Maurice, les Barbades, Trinidad et Tobago, ainsi qu'avec des pays africains; la majorité sont favorables à l'initiative fidjienne, et la Nouvelle-Zélande et l'Australie se déclarent prêtes à appuyer Fidji si le gouvernement décide de participer aux travaux du comité des Fonds marins.

2. Une question d'intérêt national

Encouragé par ces premières réactions et par le soutien australo-néo-zélandais, Fidji demande et obtient d'être admis en tant qu'observateur à la deuxième réunion du comité des Fonds marins en juillet-août 1971 (5). Le représentant fidjien se prononce en faveur d'un régime international qui protègerait davantage les intérêts des états dépendants des ressources marines. Il fonde son argumentation sur l'importance traditionnelle et contemporaine des produits de la mer pour l'économie et la qualité de vie de ses compatriotes. Il explique que les Fidjiens ont toujours considéré les eaux entre les îles de l'archipel comme leur appartenant, malgré leur statut international, et qu'ils y ont traditionnellement exploité les produits dont dépendent leur régime alimentaire et leur mode de vie.

Dans le contexte moderne de Fidji, caractérisé par une population en expansion, accompagné d'une réduction des ressources agricoles et d'un faible potentiel d'in-dustrialisation, les ressources marines prennent encore une autre dimension.

Le délégué affirme que Fidji est en train d'essayer de développer une industrie commer-

⁽⁵⁾ Malgré son statut d'observateur Fidji ne participe pas à l'ensemble de la réunion qui dure plus d'un mois à cause de contraintes humaines et financières, ce que regrette le représentant fidjien, même si la Nouvelle-Zélande et l'Australie s'engagent à tenir Fidji informé des résultats : "Je regrette seulement que Fidji n'ait pas pu rester à Genève jusqu'à la fin de la session le 26 août. Les délégations australiennes et néo-zéalandaise se sont cependant engagées à me tenir au courant et à me faire parvenir une copie de tous les rapports présentés." Document Crown Office, 1971.

CHAPITRE III FIDJI AUX NATIONS UNIES

ciale des pêches destinée à alimenter le marché intérieur et à créer un marché extérieur, mais qu'il se heurte à des compagnies étrangères qui exploitent les eaux à l'intérieur de l'archipel et qui risquent d'épuiser des ressources limitées.

D'autre part, explique-t-il, Fidji souhaite pouvoir se protéger contre tout risque de pollution à l'intérieur de l'archipel et veut y contrôler le déroulement des recherches scientifiques entreprises par des pays étrangers.

L'archipel cherche aussi à mettre en place des frontières qui soient internationalement reconnues afin d'éviter que sa souveraineté sur certaine îles et récifs ne soit mise en question comme cela a été le cas avec Tonga, lorsqu'un groupe d'hommes d'affaire américains s'est emparé du récif de Minerve pour en faire une nouvelle "république". Ce récif émergé, situé au sud de Fidji et de Tonga, a toujours été considéré par les deux archipels voisins comme appartenant à Tonga, reconnaissance renforcée par le grand nombre de pêcheurs tongiens qui y ont laissé leur vie, victimes des caprices du temps et de la mer.

L'archipel fidjien qui comprend une multitude de récifs et d'îlots isolés sera sujet à la même contestation tant que la souveraineté de Fidji sur l'ensemble de l'archipel ne sera pas officiellement reconnue, estime le gouvernement Mara.

Le représentant fidjien conclut que les problèmes spécifiques des archipels ont trop longtemps été négligés par le droit international et qu'il est temps dy remédier.

3. Un nouveau statut pour les archipels

Fort d'une décision de la Cour internationale de justice en 1951 concernant un conflit sur les droits de pêche entre l'Angleterre et la Norvège,

Fidji avance une définition juridique pour les archipels et propose qu'ils aient un nouveau statut international. En termes concrets Fidji préconise que des lignes de base relient toutes les îles et récifs découverts d'un archipel, à l'intérieur desquelles les eaux soient considérées comme les eaux de l'archipel et qu'une zone territoriale de 12 milles soit établie à partir et en dehors de ces lignes de base. Le droit de "passage innocent" des bateaux étrangers à l'intérieur des eaux de l'archipel et des eaux territoriales sera assuré en conformité avec le droit international.

La proposition fidjienne, avancée par le garde des Sceaux ("Solicitor-General"), Donald Mc Laughlin, un consultant australien, est bien reçue par l'ensemble des délégations présentes (6). Même les États-Unis, qui sont hostiles par principe à toute modification du droit de la mer pour des raisons surtout d'ordre stratégique (ils craignent que la libre navigation de leurs navires ne soit entravée), indiquent qu'ils ne s'opposeront pas à la démarche fidjienne tant que celle-ci soutient de façon générale la liberté de la circulation des bateaux.

4. À la recherche d'un soutien régional et international

Fort de ce résultat positif et de son éléction comme membre du comité des Fonds marins, le gouvernement fidjien cherche un soutien régional pour renforcer son dossier à l'ONU (7). Des discussions ont lieu au sein du forum et les États insulaires appuient la démarche fidjienne, sans toutefois s'y intéresser de très près. Fidji est ainsi considéré comme le porte-parole officieux des pays océaniens par les autres membres des Nations unies.

Cependant le gouvernement fidjien n'obtient pas la permission de représenter Tonga et Samoa

⁽⁶⁾ Le délégué fidjien s'entend avec la Nouvelle-Zélande et l'île Maurice pour qu'ils présentent leurs dossiers, complémentaires, le même jour. Fidji, avec le dossier le plus complet parle en premier, suivi par la Nouvelle-Zélande et l'île Maurice. Les trois pays font ainsi preuve d'une coopération exemplaire.

⁽⁷⁾ Dans un discours traitant des négociations du droit de la mer présenté par Fidji lors d'une réunion du Commonwealth, le délégué fidjien déclare: "En tant que membre du comité des Fonds marins, Fidji considère qu'il doit présenter non seulement ses propres opinions mais aussi celles de ses voisins océaniens". Voir document Crown Office, 1972.

officiellement comme il l'aurait souhaité (8), ces deux pays ayant repoussé ses offres. En fait, seules les îles Salomon, encore sous tutelle britannique, expriment un vif intérêt pour l'initiative fidjienne. Mais leur statut dépendant empêche Fidji de parler en leur nom et, en définitive, malgré les fréquentes références fidjiennes aux intérêts de l'ensemble de la région océanienne, ce sont surtout ses propres intérêts que Fidji s'efforce d'avancer. D'ailleurs la définition d'un archipel retenue par la convention sur le Droit de la mer exclut la majorité des territoires océaniens, à l'exception de la Papouasie Nouvelle-Guinée, des îles Salomon, du Vanuatu et de Fidji.

Dans ses négociations avec les autres membres du comité des Fonds marins, Fidji parvient à convaincre les Philippines, l'Indonésie et l'île Maurice d'adopter une approche commune sur le statut des archipels. Tâche ardue puisque les Philippines sont à l'origine opposées à la libre circulation des bateaux à l'intérieur de leurs eaux estimant que c'est une question de législation interne et non de droit international.

L'Indonésie qui penche en faveur de l'interprétation des Philippines est cependant prête à appuyer Fidji si les Philippines font de même. Fidji indique qu'il ne soutiendra en aucun cas la position adoptée par les Philippines, et menace de "faire cavalier seul" s'il le faut. L'Indonésie se range alors à ses côtés et déclare qu'auncune inititative ne doit être prise sans l'accord des trois pays. L'île Maurice, favorable à la position fidjienne juge préférable que sa version soit retenue et que ce soit Fidji qui présente le dossier commun des quatre archipels.

Dans un discours prononcé le 15 mars 1973 devant le comité des Fonds marins, le délégué fidjien, Satya Nandan, demande que les trois principes concernant les archipels avancés conjointement par Fidji, l'île Maurice, l'Indo-

nésie et les Philippines soient inclus dans la nouvelle convention sur le Droit de la mer. Le premier principe s'intéresse à la description des frontières d'un archipel, le deuxième déclare les eaux à l'intérieur de ces frontières sous la souveraineté de l'archipel et le troisième préconise que le passage "innocent" de bateaux sous pavillon étranger soit permis en accord avec la législation nationale du pays concerné et en conformité avec le droit international. L'archipel doit également être autorisé à choisir les voies maritimes désignées pour le passage de ces navires.

À la conférence sur le Droit de la mer à Caracas en 1974, le délégué fidjien réaffirme son soutien à ces trois principes et se prononce en faveur d'une zone territoriale de 12 milles au-delà des frontières de l'archipel et d'une zone économique exclusive de 200 milles.

5. Un pas décisif

Fidji continue à participer aux multiples réunions de la conférence et à promouvoir les intérêts des archipels. Mais, en 1976, face aux lenteurs de la communauté internationale, le gouvernement décide unilatéralement d'augmenter la zone territoriale autour de chaque île de l'archipel de 3 à 12 milles, dans l'objectif de protéger les stocks de poissons exploités par les pêcheurs étrangers. Ratu Mara déclare à cette occasion que d'autres pays envisagent de suivre l'exemple fidjien en raison des lenteurs de la conférence et que, de toute façon la majorité des pays sont d'accord en principe sur une zone territoriale de 12 milles.

En même temps la Marine fidjienne est chargée de faire reconnaître les frontières de l'archipel de façon anticipée, en attendant la signature de la convention sur le Droit de la mer et la reconnaissance internationale du nouveau statut d'archipel proposé par Fidji (Fiji Information, 13-8-76).

⁽⁸⁾ Le garde des Sceaux en particulier désirait représenter Tonga et Samoa pour étoffer le dossier fidjien: "Depuis que Fidji a obtenu un statut représentatif au sein du comité des Fonds marins, il devrait en profiter non seulement pour présenter ses propres intérêts mais aussi ceux de ces voisins... Il faudrait faire en sorte d'obtenir l'appui de Tonga et des Samoa occidentales pour parler en leur nom lors des réunions du comité." Document Crown Office, 1971.

CHAPITRE III FIDJI AUX NATIONS UNIES

En 1978, avant la conclusion des négociations internationales, Fidji décide de mettre en place son propre "régime archipélagique" ("archipelagic regime") et d'établir une zone économique exclusive de 200 milles à partir de ses frontières. Ratu Mara, qui avait espéré que la convention soit ratifiée auparavant, estime néanmoins que c'est un moment historique pour Fidji: "C'est une des réalisations les plus importantes de la politique extérieure du gouvernement depuis l'indépendance. Les ressources sur lesquelles la population peut s'appuyer pour développer notre pays sont passées de 18 000 km² de terre à plus de 100 000 km² d'océan." (Fiii, 7-5-78).

6. En faveur d'une coopération internationale

Fidii continue cependant à déployer ses efforts au sein de la conférence pour faire adopter une nouvelle convention dans les plus brefs délais. Son délégué, Satya Nandan, est invité à représenter le "Groupe des 77" (un groupe de concertation de 119 pays en voie de développement) dans le domaine de l'exploitation des ressources de minerais au fond des océans. Satya Nandan s'oppose aux projets de certains pays développés dont les États-Unis, qui préconisent la mise en place de lois nationales régissant l'exploration et l'exploitation des sols marins. Il juge de telles initiatives contraire aux intérêts de l'humanité entière et comme un obstacle supplémentaire à un accord international sur le droit de la mer.

Satya Nandan joue un rôle de plus en plus prééminent ; il est nommé sous-secrétaire chargé du droit de la mer à l'ONU (ou représentant spécial auprès du secrétaire général pour le droit de la mer), poste qu'il occupe encore aujourd'hui. Fidji est le premier État à ratifier le traité sur le droit de la mer qui est adopté par les Nations unies en avril 1982, après plus de dix ans de négociations.

En participant activement à la mise en place de la convention sur le Droit de la mer, Fidji s'est lancé dans sa première expérience diplomatique de grande envergure. Auteur d'une initiative originale, le gouvernement fidjien s'est engagé avec énergie dans une série de négociations multilatérales avec des pays aussi bien asiatiques, qu'africains et européens. Il a réussi à faire accepter un régime spécifique pour les archipels, réalisation que Ratu Mara considère comme parmi les plus importantes de son gouvernement. C'est pour lui une réussite économique et diplomatique.

C'est en faisant preuve de "modération", en exprimant sa volonté de dialogue et son sens de compromis que Fidji a d'abord réussi à obtenir le soutien de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande, puis l'aval des puissances maritimes tels les États-Unis, la Grande-Bretagne et le Japon. Mais le caractère de sa revendication lui a permis également d'obtenir le concours de la majorité des pays en voie de développement qui appuient eux-mêmes le dossier fidjien auprès des pays de l'Est.

Malgré ce succès Fidji n'est pas choisi comme site pour le siège du Bureau des fonds marins ("Seabed Authority") comme le souhaitait le gouvernement. À son grand dam, le choix des membres s'est porté finalement sur la Jamaïque.

Néanmoins, le rôle de Fidji à la conférence sur le Droit de la mer a sans aucun doute amélioré son image. C'est dans ce but également que l'archipel s'est associé aux efforts de la FINUL.

III. FID.II ET LA FINUL

En mars 1978, à la suite de l'invasion israëlienne du Sud-Liban, le Conseil de sécurité des Nations unies vote en faveur de la création d'une force multinationale destinée à permettre au gouvernement libanais de réaffirmer son autorité dans ce secteur du pays. La résolution, introduite par les Etats-Unis, préconise le retrait des forces israëliennes du Liban, le retour et le maintien de la paix et de la sécurité internationale, et le respect de l'intégrité territoriale et politique du Liban. La Force intérimaire des Nations unies (FINUL), forte de 4 000 hommes, est chargée de maintenir le cessez-le-feu, d'assurer la démilitarisation de la zone concernée et d'empêcher le passage de personnes armées non autorisées, jusqu'à ce que le gouvernement libanais soit lui-même en mesure d'assumer ces fonctions.

En mai 1978, face à la multiplication des incursions israëliennes en territoire libanais, le secrétaire général des Nations unies, Kurt Waldheim, demande et obtient l'envoi de 2 000 hommes supplémentaires. Près d'un tiers de cette nouvelle force sera composée de soldats fidjiens.

1. Fidji: un bon candidat

Fidji est invité à participer en partie parce que les Nations unies sont alors à la recherche de pays n'ayant jamais servi dans ce type de force d'intervention. Par ailleurs l'un des critères est que cette force soit composée de pays de puissance moyenne ou faible; cela facilite les relations avec le commandement de l'ONU et avec le pays hôte, qui se sent moins menacé. D'autre part, depuis 1973, le Conseil de sécurité cherche à obtenir une répartition géographique plus large et plus complète pour ce genre d'opérations. Fidji est idéal comme représentant de l'Océanie; il est d'ailleurs le seul micro-Etat du Pacifique à avoir une armée conséquente, héritière d'une tradition militaire (9). On pense aussi qu'elle peut apporter un brin d'exotisme et de "couleur" à la FINUL.

Fidji est également un bon choix politique; il a la réputation d'être un Etat modéré en politique extérieure, en particulier en ce qui concerne le Moyen-Orient. Le gouvernement Mara reconnaît le droit à l'existence à la fois d'un état israëlien et d'une patrie palestinienne. L'archipel a des relations diplomatiques avec Israël (et avec l'Égypte) et considère l'OLP comme porte-parole légitime du peuple palestinien. Il appuie les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) des Nations unies appelant au retrait israëlien des territoires arabes occupés et prônant le dialogue entre toutes les parties concernées. Il se soucie de maintenir une position

équilibrée et indépendante sur une question qu'il suit de près depuis le début des années 1970. À l'ONU, le gouvernement fidjien ne vote pas toujours en accord avec les pays occidentaux, ni même avec ses voisins océaniens. Il tranche parfois en faveur d'Israël, parfois à son encontre, et s'attire aussi bien la sympathie que la foudre des pays arabes (10).

2. La disponibilité fidjienne

L'intérêt que Fidji porte aux problèmes du Moyen-Orient n'est qu'un facteur parmi d'autres qui le pousse à participer à la FINUL. Le gouvernement fidjien estime avant tout que c'est une façon pour son pays d'honorer son rôle au sein de la communauté internationale, et d'apporter un soutien actif aux principes de la charte de l'ONU, tout en démontrant la capacité d'action des mini-États. "Même si nous sommes un petit pays, nous prenons nos obligations internationales au sérieux", déclare Ratu Mara (Thakur, 1984).

Il affirme d'autre part que même les pays de petite taille doivent s'impliquer dans les problèmes internationaux et contribuer au maintien de la paix : "Il y a un point important à ne pas oublier : que la paix est d'intérêt universel, et qu'elle n'est pas la prérogative des grandes puissances. Les petits états indépendants comme Fidji... peuvent apporter une contribution importante à la recherche de la paix."

Par ailleurs, la participation de Fidji à la FINUL est considérée comme une source de prestige international. Au-delà de leur rôle comme gardiens de la paix, les soldats fidjiens au Liban ont une fonction diplomatique. Ils travaillent en étroite coopération avec d'autres délégations, en particulier avec les Français et les Hollandais (ce qui peut apporter des retombées non négligeables dans d'autres domaines) et ils bénéficient d'une couverture médiatique internationale qui donne une image positive de

⁽⁹⁾ Au sujet de la "tradition" militaire fidjienne, voir : Crocombe, Tata. "The Role of the Military in Fiji" et Ravuvu, Asesela, 1988. "Fijians at War, 1939-1945".

⁽¹⁰⁾ En 1981, les pays arabes se sont opposés à l'élection de Satya Nandan comme président de la conférence sur le Droit de la mer, parce que Fidji avait auparavant, à plusieurs reprises, voté contre une résolution condamnant le sionisme comme forme de racisme. Voir Thakur, 1984 et Fiji Information, vol. I, n° 8, 21-11-75.

CHAPITRE III FIDJI AUX NATIONS UNIES

Fidji. C'est à ce rôle implicite de son armée que se réfère Ratu Mara, lorsque, de passage au Liban, il s'adresse aux soldats fidjiens: "Vous nous avez permis de garder la tête haute sur la scène internationale." (Fiji Sun, 22-12-79). Les dirigeants fidjiens jugent effectivement leur engagement à la FINUL comme un atout diplomatique qui leur permet d'obtenir des concessions politiques et économiques dans leurs tractactions internationales.

La participation à la FINUL est également une source de fierté pour les Fidjiens chez eux et dans la région. En dehors de la Papouasie Nouvelle-Guinée, Fidji est le seul pays océanien capable d'assumer une opération d'une telle envergure et comme l'écrit un journaliste étranger : "Pour la première fois dans son histoire Fidji joue le rôle du bienfaiteur, du protecteur d'un autre peuple." (Sunday Sun, 28 octobre 1979).

Pour les jeunes de Fidji, un séjour au Liban fournit l'occasion de se distinguer, de confirmer la réputation militaire fidjienne, et de promouvoir l'archipel. Le commentaire du lieutenantcolonel Savua, commandant du bataillon fidjien en 1983, est à ce propos éloquent : "Au début quand nous sommes arrivés personne ne connaissait Fidji... Ils demandaient tous : "Qui donc sont ces Fidjiens ?" Alors j'ai pris l'habitude de me déplacer avec une mappemonde pour montrer aux gens où se trouve notre pays... mais, parfois c'est motivant d'être d'un petit pays comme Fidji, ça nous permet de prouver que nous sommes aussi forts que les autres. Et en tant que Fidjiens, nous comprenons ce que signifie la paix et les aspirations d'un peuple à la paix. Les Libanais que cherchent-ils ? Ils cherchent tout simplement le rêve fidjien. ("It's Fiji itself they want")." (Islands Business, septembre 1983).

L'enrôlement de nombreux jeunes pour une tournée au Liban (ils sont 630 à servir avec 400 remplaçants par an) permet également au gouvernement de pallier le problème du chômage dans l'archipel (11). D'autre part le salaire mensuel fourni par les Nations unies, d'une moyenne de 1 000 dollars US par homme en 1980, est un complément important du budget fidjien.

3. Une présence contestée

Cependant, les débuts fidjiens sur le terrain ne sont pas aisés. Les réactions à leur présence par les parties impliquées dans le conflit sont hostiles, à l'image de celle de ce journaliste israëlien qui demande pourquoi on envoie des "grass-skirted, spear-wielding Fijians" (12) pour défendre son pays (*Islands Business*, septembre 1983). D'autre part, les premiers bataillons envoyés au Liban sont mal préparés. Le commandant de l'armée fidjienne, le colonel Paul Manueli, aujourd'hui retraité, se lamente qu'il ait eu "très peu de temps pour déployer ses troupes" (Thakur, 1984). La décision de participer à la FINUL a été prise par les plus hautes autorités, très rapidement et sans débat public.

Les soldats fidjiens sont au départ surpris par le rôle qu'on leur demande de jouer. Il ne s'agit pas de se battre, comme leurs pères et leurs oncles avant eux recrutés par les Britanniques en Malaisie, ou leurs grand-pères engagés aux îles Salomon auprès des Américains, mais d'essayer de maintenir la paix entre plusieurs factions armées et déterminées à se battre. Souvent leur survie dépend plus du bon vouloir de leur entourage libanais, israëlien et syrien que de leur habileté à manier les armes. Ils doivent avant tout savoir négocier, être bon diplomate et être capable de deviner les intentions de ceux qu'ils sont sensés protéger.

⁽¹¹⁾ Les Fidjiens n'hésitent pas à se porter volontaires pour servir dans leur armée, en particulier quand il s'agit de partir à l'étranger, comme en témoigne le colonel Manueli: "Les Fidjiens s'engagent volontairement à servir dans l'une des régions les plus dangereuses du monde en partie parce que l'armée a une longue et forte tradition à Fidji. Nous avons actuellement un grand nombre de jeunes qui veulent s'engager, mais il n'y a rien de neuf à cela. Cela a toujours été comme ça. Lorsque l'on avait besoin de 30 recrues, 1 000 hommes se présentaient. Mais, maintenant avec la possibilité de servir à l'étranger, ce sont 2 000 hommes au lieu de 1 000 qui se présentent." Voir Islands Business, septembre 1983.

^{(12) &}quot;Des Fidjiens armés de lances et vêtus de jupes primitives".

Néanmoins le bataillon fidjien acquiert rapidement une bonne réputation. Les soldats sont appréciés du commandement de la FINUL pour leurs qualités humaines, leur détermination, leur faculté d'adaptation et leur discipline. Le chef de la FINUL, le lieutenant-général Callaghan, estime qu'ils "sont d'excellents gardiens de la paix". "Ceci", dit-il, "est démontré par leur approche militaire, leur patience, par leur humanisme et leur bonne nature." Un officier américain, en mission d'observation pour le compte de la UNTSO, déclare pour sa part que : "Si tous les bataillons étaient comme les Fidjiens, la FINUL serait réellement efficace." (Thakur, 1984).

Le lieutenant-général Callaghan considère que les Fidjiens "sont parmi les meilleurs soldats au Liban". Selon lui, ils savent également s'organiser: "Ils sont très forts dans le domaine de l'autosuffisance. Par exemple au niveau des transports, ce sont eux qui maintiennent le mieux leur équipement au sein de la FINUL. D'un point de vue défensif et au niveau du confort ils ont établi les meilleures installations parmi tous les bataillons" (Islands Business, septembre 1983). Ces détails qui peuvent paraître anodins en période de guerre, prennent toute leur importance dans le contexte d'une mission de paix, souvent démoralisante et qui implique beaucoup d'attente, de surveillance et de patience (13).

Chargé de surveiller les zones particulièrement dangereuses, le bataillon fidjien a subi un

grand nombre de pertes : une vingtaine de morts et une cinquantaine de blessés. Les Fidjiens sont spécialement visés, parce que, en conformité avec le règlement qu'ils appliquent à la lettre, ils empêchent strictement tout passage de personnel armé non autorisé au sein de leur territoire. Au début de leur présence au Liban ils s'attirent surtout la haine des Palestiniens qui les soupçonnent de favoriser les Israëliens et les milices chrétiennes libanaises (alors même qu'ils subissent les bombardements israëliens). Ce sont ensuite les forces israëliennes et leurs alliés libanais, les "LAUIS" ("Locals Armed and Uniformed by Israel") qui contestent la présence fidjienne, en particulier après l'invasion israëlienne du Liban en 1982, à laquelle le "Fijibatt" s'est opposé en vain (14).

Les incidents se multiplient; Israël accuse les soldats fidjiens de vendre des secrets militaires israëliens à l'OLP, propos aussitôt démentis par le commandant de la FINUL; le chef des milices chrétiennes libanaises, Sa'ad Haddad, demande le retrait du "Fijibatt" à la suite de la mort d'un docteur libanais tué par un soldat fidjien au cours d'une confrontation. Lors d'un discours d'un quart d'heure retransmis par sa radio privée, Haddad accuse les Fidjiens d'avoir tenté de violer la femme du docteur (PIM, septembre 1982 et Islands Business, septembre 1983). Les Fidjiens sont démoralisés, mais leur commandant leur rappelle que c'est "parce qu'ils font

⁽¹³⁾ Les soldats fidjiens passent en général un an au Liban, alors que les Nations unies recommandent un séjour maximal de six mois, période appliquée par les autres bataillons (France, Pays-Bas, Irlande, Suède, Norvège, Finlande, Ghana et Sénégal). Le confort qui devient alors plus une nécessité qu'un luxe, n'est pas laissé au hasard comme l'explique le commandant des troupes fidjiennes : "L'une des forces de notre bataillon est d'inclure des réservistes employés dans la vie civile comme plombiers, menuisiers, mécaniciens, électriciens, à l'inverse des autres pays qui envoient exclusivement un bataillon d'infanterie et sont obligés de dépendre d'autres unités." Par ailleurs, le modèle de certaines installations fidjiennes est repris par d'autres bataillons : "Le modèle du "gunpit" fidjien a été adopté par les Finlandais, les Irlandais et les Français... Nous avions construit un "gunpit" sur une route en bord de mer... Lorsque les convois de l'ONU passaient, ils s'arrêtaient pour le regarder. Au bout d'un moment nous en avons eu assez de répondre aux mêmes questions : combien de briques fallait-il mettre et ainsi de suite. Alors j'ai fait faire un plan du "gunpit". Maintenant chaque fois que quelqu'un s'arrête pour poser des questions, je leur donne une copie du plan. "Islands Business, septembre 1983.

⁽¹⁴⁾ Les Fidjiens, qui comme les Français ont choisi de résister à l'invasion israëlienne du Liban tout en respectant les consignes de la FINUL qui interdisent l'usage de la force sauf en cas de légitime défense, ont établi des barrages pour tenter d'empêcher le passage des troupes israëliennes. Ces dernières plutôt que de les défoncer, ont choisi de les contourner. Voir Thakur, 1984.

CHAPITRE III FIDJI AUX NATIONS UNIES

bien leur travail qu'ils ne sont pas appréciés par les parties en conflit." (Thakur, 1984).

4. Dissensions internes

Le gouvernement fidjien est aussi en proie à des dissensions internes. Dès octobre 1979, une motion est adoptée par le Sénat (six voix pour, cinq contre et quatre abstentions), pour réduire la durée du séjour des soldats d'un an à six mois. Rejetée par l'administration Mara, elle reflète le malaise qui traverse l'archipel. D'autres appels pour le retrait des forces fidjiennes sont lancés régulièrement dans la presse locale, en particulier lorsque des morts sont à déplorer.

Le gouvernement reste cependant déterminé à maintenir la présence fidjienne au Liban. Il déclare au Parlement "que lorsque l'on fera appel aux soldats fidjiens pour qu'ils participent au maintien de la paix, où que ce soit et n'importe quand, le gouvernement fidjien fera honneur à son devoir" (Fiji Times, 3 mars 1979). C'est ainsi qu'il n'hésite pas à répondre présent à l'appel des Etats-Unis en 1981 lorsque ces derniers constituent, en coopération avec l'Egypte et Israël, une force multinationale pour surveiller le Sinai (15).

Mais malgré toute sa résolution, et la conviction que la présence fidjienne au Moyen-Orient joue un rôle positif, le gouvernement Mara est quelque peu désillusionné par l'impact et l'administration de la FINUL. En 1980, l'ambassadeur fidjien à l'ONU, Berenado Vunibobo, suggère au Conseil de sécurité que le fonctionnement de la FINUL soit revu : "Nous sommes inquiets de la facilité apparente avec laquelle des milices et des forces armées se sont "de facto" installées à l'intérieur de la zone d'opération de la FINUL sans que celle-ci réagisse à temps. Il ne faudrait pas attendre que la FINUL soit obligée de tolérer un harcèlement constant - verbal et physique, tel qu'elle le subit."

À la réunion des pays participants à la FINUL à Dublin en 1980, Berenado Vunibobo fait plusieurs propositions pour tenter d'améliorer le climat dans lequel opère la FINUL. II déclare d'abord que pour que la force multinationale puisse fonctionner correctement il faudrait s'assurer de la coopération des parties impliquées dans le conflit. Il faudrait ensuite, selon lui, que les États-Unis soient informés de l'intransigeance d'Israël et qu'une pression soit exercée sur les Israëliens afin qu'ils restreignent les milices du Major Sa'ad Haddad. Il souhaite également qu'on négocie le retrait de 1'OLP de la zone de la FINUL, et pour terminer, il rappelle que la FINUL s'est engagée à la condition que la souveraineté du gouvernement libanais soit reconnue sur l'ensemble du territoire (Thakur, 1984).

L'invasion israëlienne et la poursuite du conflit sans solution politique apparente sont autant de facteurs de lassitude et de frustration pour le gouvernement fidjien. Mais c'est à un problème bien plus immédiat et prosaïque qu'il se heurte avant tout : celui du financement de ses troupes. Dans une résolution adoptée par l'Assemblée générale en avril 1978, les membres des Nations unies s'accordent pour que ce soit les cinq pays permanents du Conseil de sécurité qui financent en majorité les forces de la FINUL. Or l'Union soviétique et la Chine s'y opposent, tandis que d'autres États prêts à assumer la charge, tels que les États-Unis, la France, la RFA, et le Japon (entre autres) prennent souvent du retard lorsqu'il s'agit de régler les dépenses des Nations unies et en particulier celles de la FINUL.

Après un an de présence au Liban, Fidji n'a toujours pas été payé. Berenado Vunibobo estime en octobre 1979 que l'ONU doit plus de 4 millions de dollars F au gouvernement fidjien,

⁽¹⁵⁾ La force multinationale du Sinai, créée à la suite des accords de Camp David entre Israël et l'Egypte, est composée de 2 000 hommes. Le gouvernement fidjien qui contribue d'abord 600 puis 500 soldats, voit ça comme "une occasion supplémentaire de créer des emplois" (argument contesté par l'association des églises méthodistes et par la conférence des églises du Pacifique qui demandent pourquoi le recrutement se fait en zone rurale alors que le chômage est essentiellement un problème urbain). Voir PIM, août 1981 et septembre 1981, et FIJI, vol. IV, n° 4, août et septembre 1981.

ce qui équivaut à un huitième du déficit des paiements de l'archipel. Dans une interview accordée à la presse, il rappelle l'importance financière de l'opération pour Fidii: "Nous ne sommes pas des mercenaires. Nous avons besoin de devises étrangères, sans toutefois que ce soit la seule raison de notre participation. Mais c'est quand même une des raisons." (Fiji Sunday Times, 28 octobre 1979). Il explique que le gouvernement a dû retarder d'importants travaux pour financer ses troupes: "Si seulement nous étions assurés d'un remboursement régulier et rapide. En ce moment, les fonds que nous avions alloué à l'approvisionnement en eau en zone rurale, au secteur de la santé, à la construction d'écoles et de routes, servent à notre participation à la FINUL... Tout a été retardé. C'est un grand sacrifice... Des pays plus riches comme la Norvège et les Pays-Bas peuvent le supporter... mais nous, nous espérions que les grandes puissances pourraient nous rembourser directement." (Sunday Fiii Times, 28 octobre 1979).

À défaut d'autres recours, Berenado Vunibobo fait appel aux États-Unis. Il s'adresse au sous-secrétaire d'État américain pour l'Asie et le Pacifique sud qui lui suggère d'aller voir les Chinois qui refusent de participer aux efforts de la FINUL. En proie à la frustration, Vunibobo demande à la presse : "Que diable représente 5 millions de dollars pour le budget américain? ("What the hell is five million dollars to the American budget?") Ils pourraient quand même nous rembourser directement."

Le gouvernement américain s'engage alors à convaincre l'ONU de payer Fidji en priorité. Mais le remboursement se fait au comptegoutte. En 1983, les Nations unies doivent plus de 10 millions de dollars F au gouvernement, qui a quand même reçu près de 25 millions de dollars pour cinq ans de service. En 1985, Ratu Mara déplore devant l'Assemblée générale, les

retards incessants: "Lorsque la FINUL fut fondée, Fidji était parmi les premiers pays à se porter volontaire... Nous avons depuis contribué à ses frais de fonctionnement, mais aujourd'hui les Nations unies nous doivent 14 millions de dollars. C'est une dette pour laquelle nous ne touchons aucun intérêt et qui représente près de 30 % des dépenses du gouvernement. Les membres de l'ONU sont invités à se demander si ce n'est pas un fardeau trop lourd pour un petit pays de 650 000 habitants. Ou plutôt, ils sont cordialement invités à se décider à trouver une solution ensemble."

Cependant, malgré les protestations régulières du gouvernement fidjien, les retards continuent et deviennent une caractéristique fondamentale du fonctionnement de la FINUL, à laquelle Fidji, comme les autres participants, est obligée de se résigner (16).

5. Une armée au service de la diplomatie

En dépit de ces problèmes, Fidji reste enthousiaste quant à sa participation à la FINUL et demeure déterminé à soutenir les initiatives des Nations unies. La déclaration de Ratu Mara faite en 1979 : "Nous nous sommes engagés à jouer ce rôle avec l'ONU non seulement ici mais partout où les Nations unies voudront servir" est valable encore aujourd'hui. C'est donc sans hésitation que Fidji à dépêché un contingent de 48 policiers en Namibie en mai 1990, pour participer au groupe d'assistance de transition des Nations unies (GATNU).

La présence fidjienne au Liban a permis à l'archipel d'acquérir une certaine expérience internationale diplomatique et militaire et de se frotter à d'autres armées (France, Pays-Bas etc.) dans un contexte stimulant. Malgré des débuts difficiles liés au manque de préparation et d'information sur la nature de leur mission, les soldats fidjiens se sont vite adaptés aux conditions sur le terrain. Depuis, l'armée s'appuie sur sa participation à la FINUL (qui,

⁽¹⁶⁾ D'autres problèmes de fonctionnement, moins graves mais agaçants, sont aussi assez courants. En 1979, par exemple, il a fallu une semaine au personnel fidjien pour arriver au Liban, à bord d'un vol affrété par les Nations unies qui s'est arrêté partout en route. Le départ des soldats est souvent retardé et les délais en cours de route sont fréquents. La même chose est arrivée au contingent de police envoyé en Namibie en 1990.

CHAPITRE III FIDJI AUX NATIONS UNIES

jusqu'aux coups d'État de 1987 était sa fonction première), pour d'abord attirer, et ensuite, former ses jeunes recrues. Jusqu'en 1987, la moitié du personnel militaire était en permanence engagé en mission au Proche-Orient (au Sinaï et au Liban); passage obligatoire pour qui veut accéder au plus haut niveau de la hiérarchie de l'armée fidjienne. Comme l'écrit un observateur informé: "L'exportation des troupes pour le maintien de la paix est une entreprise florissante à Fidji." (Thakur, 1984).

La participation de Fidji à la FINUL a donc une double fonction. Elle renforce l'armée en lui permettant de disposer d'hommes, de matériels, de missions, de prestige et d'expérience qu'elle pourrait difficilement acquérir autrement. Mais au-delà des considérations d'ordre matériel et pratique, elle permet à l'archipel d'être présent dans l'un des points les plus "chauds" du globe et de prendre part à un problème de dimension internationale.

Par ailleurs, Fidji considère qu'il remplit ses obligations internationales en affectant une partie de ses ressources (son armée) au service de l'ordre et de la paix mondiale. Selon ses dirigeants, l'archipel soutient et promeut les objectifs de la communauté internationale et s'affirme ainsi, malgré sa taille, comme un digne membre des Nations unies.

CHAPITRE IV

LA POLITIQUE DU SUCRE (1)

L'industrie sucrière domine l'économie fidjienne depuis la fin du XIX^e siècle, date à laquelle la compagnie australienne, la Colonial Sugar Refinery (CSR) s'installe dans l'archipel. La CSR s'empare sans tarder du monopole et produit, dès 1899, entre 60 et 70 % des revenus à l'exportation de la colonie (Knapman, 1987).

La situation a peu évolué jusqu'à l'indépendance fidjienne. La production de sucre reste alors l'activité économique principale de l'archipel et l'industrie rapporte près de 70 % des devises étrangères du jeune État. Cependant le monopole sucrier va changer de mains puisque la CSR annonce son intention de se retirer en 1972. Le gouvernement sera désormais responsable non seulement de la production et de la récolte mais aussi de son écoulement sur le marché international.

Le sucre avant tout

C'est sans hésitation que Ratu Mara décide de consacrer d'importantes ressources à ce secteur déjà bien dévéloppé dont hérite l'Etat fidjien: "À aucun moment de ma vie, ni avant l'indépendance ni après, n'ai-je imaginé qu'une ressource autre que le sucre allait nous faire vivre. Il a donc fallu consacrer tous nos efforts à sa production, pour pouvoir nous en servir ultérieurement comme base de diversification." (Fiji Business, octobre 1985).

Cependant si le sucre est relativement facile à produire, il est plus difficile à vendre au sein d'un marché mondial qui en est saturé. La CSR a longtemps joui du "Commonwealth Sugar Agreement" (CSA), un accord passé en 1951 entre la Grande-Bretagne et les membres producteurs de sucre du Commonwealth, d'après lequel le Royaume-Uni s'engage à acheter un montant important (1/3 du tonnage fidjien) à un prix fort (2). Mais cet accord est rendu caduc par l'entrée de la Grande-Bretagne dans la Communauté économique européenne (CEE) au début des années 1970. L'enjeu pour les dirigeants fidjiens est alors de trouver une solution de remplacement.

I. LA DIPLOMATIE SUCRIÈRE

"Certainly it is possible to practice economic self-deception and pretend that Fiji has a revealed comparative advantage in the production of sugar, but that is about as useful as having a comparative advantage in the production of bowler hats. Nobody wants them either" (3). Cette phrase de Michael Taylor résume avec humour tout le dilemme du gouvernement Mara depuis l'indépendance. Comment faire d'un handicap structurel un atout économique? Même si l'industrie sucrière est bien gérée et efficace, sa production n'intéresse personne. Il faut donc employer les "grands moyens" pour l'écouler.

A. Fidji et le protocole sucrier

1) Le soutien britannique

Ratu Mara se rend lui-même à Londres dès 1971, en compagnie d'autres délégations du Commonwealth, pour tenter de mettre en place un nouvel accord qui devra remplacer le CSA, annulé à partir de 1974. Il s'agit d'obtenir de la part de la Grande-Bretagne qu'elle protège les intérêts des pays en voie de développement membres du Commonwealth, lors de ses négo-

⁽¹⁾ Voir Annexe I pour un tableau de la production de sucre à Fidji de 1971 à 1990 et pour les exportations par pays, de 1981 à 1987.

⁽²⁾ Les 350 000 tonnes produites en 1966 sont achetées pour 1/3 par la Grande-Bretagne (qui paie le sucre à environ £ 50 la tonne comparé à un cours mondial de £ 17 la tonne) et pour 1/3 par divers pays qui paient le sucre à un taux supérieur au cours mondial (le Canada, les États-Unis et la Malaisie). Le dernier tiers est vendu sur le marché libre. Voir PIM, juin 1967.

^{(3) &}quot;Il serait facile de se raconter des histoires et de prétendre que Fidji a un avantage comparatif précieux dans sa production de sucre, mais autant avoir un avantage dans la production de chapeaux melon. Personne n'en veut non plus." Voir Taylor, Michael, 1987.

ciations sur les modalités de sa participation à la CEE. Fidji lui demande de continuer à acheter son sucre même au sein de la CEE, tout en sachant que la Communauté, déjà excédentaire dans ce secteur, risque de s'opposer à l'importation de sucre de canne.

La CEE s'engage cependant à reconnaître la responsabilité contractuelle de la Grande-Bretagne envers les membres du Commonwealth et de garantir l'accès au marché européen, dans des conditions favorables, aux pays adhérents au CSA. C'est ce qu'annonce le délégué britannique à ses interlocuteurs, ministres des pays producteurs de sucre du Commonwealth, en juin 1971. Les conditions de l'accord de principe restent néanmoins à négocier par les pays producteurs eux-mêmes. La CEE les invite à établir une association avec elle pour traiter de ces questions. C'est une tâche à laquelle songe le Premier ministre dès son retour à Suva : "... il est très réconfortant de savoir que nous avons un marché sûr pour notre sucre... Cependant, il va falloir négocier les modalités de notre association à la CEE nous-mêmes, ce qui demandera un travail approfondi et sérieux, afin d'obtenir les meilleures conditions." (News from Fiji, 9-6-71).

2) Les négociations

Ratu Mara évoque rétrospectivement la période des négociations qu'il entama avec la CEE au début des années 1970 : "C'était une période durant laquelle Fidji devait s'assurer que le marché britannique serait conservé même si la Grande-Bretagne devenait membre du Marché commun. Le problème était surtout d'arriver à persuader les Européens de garantir un prix minimum élevé" (Fiji Business, octobre 1985).

Dès juillet 1971, le haut-commissaire fidjien à Londres est nommé ambassadeur auprès des pays de la CEE afin d'établir un lien direct entre l'archipel et la Communauté européenne. Les premières discussions ont lieu directement entre Fidji et les autorités européennes mais le rôle de la Grande-Bretagne reste prépondérant. C'est donc dans la capitale britannique que se rend Ratu Mara en février 1973, accompagné de

Ratu David Toganivalu, ministre sans portefeuille (et proche du Premier ministre), du chef de l'opposition, Sid Koya, du président de l'industrie sucrière et du haut-commissaire fidjien à Londres, pour s'entretenir avec les représentants de la CEE, avec le secrétaire général du Commonwealth et le gouvernement britannique.

Cette réunion est suivie un mois plus tard par des pourparlers directs entre la Grande-Bretagne et les pays membres du CSA. Ces derniers, misant sur le poids des nombres, décident d'adopter une position commune dans leurs tractations avec la CEE et de séparer les négociations sur un éventuel protocole sucrier du reste de leurs transactions avec la CEE. Ils établissent un comité de haut niveau chargé des relations avec la Communauté européenne auquel se joint Fidji.

Sur un deuxième front, une délégation fidjienne de haut niveau participe à la première réunion qui se tient entre la CEE et les 44 pays en voie de développement de l'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) à Bruxelles en juillet 1973. Fidji, chargé de représenter les intérêts de Tonga et de Samoa, participe activement aux discussions qui portent essentiellement sur l'aide extérieure et le commerce.

Trois mois plus tard, les ministres des pays ACP rencontrent leurs homologues européens. À cette occasion ils rappellent l'urgence et l'importance de parvenir à un accord satisfaisant sur le sucre.

Toutes ces rencontres se passent au plus haut niveau et ce n'est qu'un an plus tard que les négociations portent sur les détails. En décembre 1974, Ratu Mara accompagné par la même équipe qu'en 1973 (mis à part Ratu David Toganivalu qui a été remplacé par Jioji Kotobalavu, nouveau secrétaire aux Affaires étrangères et homme de confiance du Premier ministre), se rend à Londres, à Bruxelles, puis à Dakar, à la quête d'un accord final. "La CEE garantit l'achat d'environ 1,4 millions de tonnes de sucre en provenance des pays producteurs ACP, c'est-à-dire le montant sur lequel portait le

CHAPITRE IV LA POLITIQUE DU SUCRE

CSA...", explique Ratu Mara à son départ, "il faut désormais négocier la garantie du prix d'achat, d'abord avec les autorités britanniques puis avec les représentants de la CEE."

3) Un succès diplomatique

En février 1975 la délégation fidjienne conclut un accord avec la CEE et la Grande-Bretagne, dans le cadre de la convention de Lomé. L'archipel vendra 175 000 tonnes de sucre par an au Royaume-Uni à un prix de 260 livres par tonne, prix qui est également appliqué aux autres exportateurs du Commonwealth. Mais grâce à une entente bilatérale avec la raffinerie Tate & Lyle, portant sur 7 livres supplémentaires la tonne, c'est à 267 livres la tonne que Fidji vendra son sucre. L'accord est plus favorable que ne l'était celui du CSA. C'est un triomphe personnel pour Ratu Mara qui, en faisant preuve d'un grand talent diplomatique, a réussi à débloquer les négociations qui s'étaient enlisées, et à les orienter vers un compromis.

Le Premier ministre fidjien reçoit les remerciements et les félicitations de son homologue britannique, M. Harold Wilson, pour son rôle constructif: "Maintenant que les négociations ont abouti à une conclusion positive, je dois vous remercier très sincèrement pour votre contribution à ce succès. Fred Peart (le négociateur britannique) m'a fait part de votre déplacement à Londres pour le rencontrer personnellement. De par cette initiative et vos démarches lors des négociations à Bruxelles, vous avez joué un rôle déterminant dans l'aboutissement de cet accord très satisfaisant... Vos collègues des pays exportateurs, et nous-mêmes vous en sommes redevables" (News from Fiji, 26 février 1975).

Ratu Mara explique que ce sont ses bons contacts personnels qui lui ont permis de jouer ce rôle : "Il a parfois été difficile de maintenir le dialogue mais j'ai réussi à faire en sorte qu'il le soit. Ceci démontre pour moi l'importance des contacts personnels. Il s'est trouvé que je connais M. Peart et Cheysson personnellement et c'est fort de ces contacts que j'ai réussi à convaincre les délégués de se rencontrer en dépit de désaccords." (News from Fiji, 26 février1975).

4) Le leadership fidjien

Peu après, le haut-commissaire à Londres, M. Josua Rabukawaqa, nommé président du groupe des pays producteurs de sucre de l'ACP, est chargé de négocier, au nom des ACP, les termes de l'accord pour les années suivantes, 1976 et 1977. Les conditions posées par la CEE, qui cherche à imposer un seuil minimal pour l'achat de sucre à 151 livres la tonne (seule la Grande-Bretagne offre £ 260 la tonne), sont rejetées par les ACP, qui éprouvent cependant du mal à faire valoir leurs arguments.

Fidji ne réussit à obtenir gain de cause qu'en août 1978, à la suite d'une rupture de négociations déclenchée par Ratu Mara qui a remplacé Josua Rabukawaqa comme chef de la délégation ACP. Le Premier ministre fidjien justifie son action en déclarant que le prix avancé par la CEE (de 278.1 écus la tonne) est insuffisant. Il estime par ailleurs que la Communauté n'applique pas l'esprit du protocole sucrier ni de la convention de Lomé. La CEE capitule face à cette manœuvre et indique qu'elle est prête à relever le prix. Les négociations reprennent et un compromis est enfin attein. Le sucre sera acheté à 282.2 écus la tonne, ce qui représente trois fois le prix au marché libre en 1978 (Fiji, 7 août 1978).

Le rôle joué par Fidji dans le protocole sucrier renforce sa position parmi les pays membres de l'ACP pour les négociations de la convention de Lomé II et Lomé III. En 1983 le ministre fidjien des Affaires étrangères, M. Mosese Qionibaravi est nommé président à la fois du Conseil des ministres des ACP et du Conseil des ministres ACP/CEE, organe suprême de l'organisation (*Le Courrier* n° 93, septembre - octobre 1985 et n° 92, juillet-août 1985). Suva accueille à deux reprises le Conseil des ministres ACP/CEE, une première fois en 1981, une deuxième en mai 1984.

5) Un porte-parole officieux

C'est également à Ratu Mara que les pays ACP font appel pour régler un conflit entre leur organisme et la CEE en octobre 1984. Le Premier ministre fidjien écrit à cette occasion une lettre personnelle à son homologue britannique, Mme Thatcher afin qu'elle demande aux autres membres de la CEE de débloquer davantage de fonds dans le cadre du Fonds de développement européen. Dans sa lettre, Ratu Mara déplore les mauvaises conditions économiques et les difficultés sociales dont souffre la majorité des pays ACP et en particulier l'Afrique, et demande que la CEE prenne ces problèmes en considération lors de la mise en place de Lomé III.

C'est encore au Premier ministre fidjien que s'adressent les pays ACP exportateurs de sucre, pour tenter d'obtenir la permission de vendre leur récolte au Portugal lorsque ce pays sera membre de la CEE en 1986. Cette fois-ci, c'est à Claude Cheysson, ministre français des Affaires extérieures que Ratu Mara expose le point de vue ACP. Il lui explique que Fidji et les autres producteurs sont obligés de vendre 600 000 tonnes de sucre au marché libre à un taux dérisoire, or le Portugal a demandé l'autorisation à la CEE d'importer 300 000 tonnes de sucre de canne après son accession en 1986 à la Communauté européenne, ce qui permettrait aux pays ACP d'écouler une proportion importante de leur production à un prix intéressant.

Ratu Mara juge néfaste le règlement du protocole sucrier qui bloque toute augmentation d'importation de sucre par la CEE. Dans sa lettre à Claude Cheysson, il fait appel au rôle influent que celui-ci pourrait jouer dans une réforme éventuelle du protocole : "Vous êtes, bien entendu, au courant de l'importance critique qu'a le sucre pour l'économie de Fidji et celle des autres pays exportateurs ACP. Nous considérons que le protocole sucrier auquel vous avez tant contribué, est l'un des aspects les plus importants de notre coopération avec la Communauté européenne... Conscients du rôle clé que joue la France au sein de la Communauté, et de votre influence considérable en ce qui concerne l'élaboration de la position de la Communauté en matière de coopération avec

les pays de l'ACP, nous, membres ACP, vous serions très reconnaissants si vous pouviez, à nouveau, user de vos bons offices pour nous aider dans cette affaire de première importance. Nous espérons ainsi voir progresser nos intérêts mutuels et notre coopération dans le cadre de Lomé III." (News Release, 15-11-84).

Malgré le plaidoyer de Ratu Mara, les pays ACP n'ont toujours pas réussi à vendre leur sucre au Portugal dans le cadre du protocole sucrier. Fidji exporte néanmoins son sucre à ce pays où il est raffiné par la firme anglaise Tate & Lyle, principal acheteur britannique de sucre fidjien, au taux du marché international, dans l'espoir que le Portugal fera un jour partie du protocole sucrier et que Fidji sera bien placé pour continuer à y vendre son sucre.

B. Les difficultés actuelles

Fidji a de plus en plus de mal à obtenir des conditions avantageuses pour son sucre sur le marché européen. Avant 1987, les accords passés avec Tate & Lyle concernaient une période de cinq ans avec une fois par an des négociations sur des problèmes ponctuels. Désormais les accords portent sur trois ans. Le raffinement de sucre de canne devient moins rentable que celui du sucre de betterave produit par les pays de la CEE. C'est le constat de Tate & Lyle qui reste cependant bénéficiaire pour l'instant. Mais pour que cette firme puisse continuer à l'être, il est essentiel qu'il n'y ait pas de diminution dans la production de sucre de canne, or il n'est pas toujours facile pour les pays ACP, souvent victimes des aléas du climat, de garantir une production stable. Fidji est ainsi prisonnier d'un accord qui lie son avenir à un rendement stable de la part des autres membres du protocole. Or si l'archipel a une excellente réputation en tant que fournisseur (4), il n'en est pas de même pour tous ses co-membres ACP.

⁽⁴⁾ Un rapport sur la production de sucre à travers le monde, paru en 1989 et rédigé par la Landwell Mills Commodities Studies, classe Fidji comme dixième meilleur performant mondial parmi 60 pays producteurs. L'archipel est classé sixième pour l'efficacité de ses raffineries et vingt-et-unième en ce qui concerne les coûts au niveau de la culture et de la coupe. Le rapport en conclut que Fidji est un producteur très efficace. Voir PIM, juillet 1989.

CHAPITRE IV LA POLITIQUE DU SUCRE

Le prix d'achat de sucre au sein de la Communauté stagne depuis deux ans et risque fort de baisser étant donné la volonté de la CEE (poussée par le GATT) de contrôler les prix des produits agricoles. En octobre 1988 les producteurs de sucre ACP, qui continuent d'avoir une approche commune, ont établi un groupe de contact avec certains délégués de la Communauté afin de trouver des moyens pour augmenter leurs revenus, sans hausse de production, dans le cadre de l'actuel protocole. Ils envisagent une réduction de frais sur les transports ou sur les coûts de stockage, ou même une aide financière directe. Le groupe s'est aussi fixé comme tâche de surveiller que les acquis de l'accord présent soient maintenus dans les années à venir.

L'avenir reste incertain devant l'échéance de 1992. Fidji ignore si la Grande-Bretagne continuera à lui acheter du sucre et quelle sera l'attitude de la CEE envers les ACP. Les dirigeants fidjiens redoublent leurs pressions sur les autorités britannique et Tate & Lyle. L'ambassadeur à Londres travaille très étroitement avec un spécialiste fidjien du marketing du sucre, et l'ambassadeur à Bruxelles est lui-même un expert de la vente de ce produit.

La CEE est un marché de première importance que le gouvernement fidjien doit à tout prix conserver, non seulement pour garantir l'écoulement annuel de près d'un tiers de sa récolte, mais aussi pour s'en servir comme outil de négociation ("bargaining chip") avec ses autres acheteurs, qu'il s'agisse de la Nouvelle-Zélande, des États-Unis ou des pays asiatiques.

II. LES AUTRES MARCHÉS

Dès l'indépendance, Fidji cherche à diversifier ses partenaires afin de réduire sa dépendance du marché européen et pour éviter d'être contraint de vendre son sucre au marché libre sans garantie préalable d'achat. Les accords à long terme (ALT) négociés par le gouvernement Mara, avec la Nouvelle-Zélande comme avec le Japon ou la Chine, s'apparentent davantage à des pactes politiques qu'à des transactions économiques. Étant donné la surabondance de sucre sur le marché international à partir du début des années 1980, les partenaires de Fidji n'ont aucune raison d'acheter à un prix élevé, si ce n'est pour garantir le maintien de bonnes relations avec l'archipel. L'enjeu pour Fidji consiste donc à persuader ses partenaires potentiels qu'ils ont intérêt à acheter son sucre même s'ils doivent le payer plus cher.

1. La Nouvelle-Zélande

En 1973 Fidji négocie un premier ALT de cinq ans (1974-1978) avec la Nouvelle-Zélande qui s'engage à acheter 40 000 tonnes de sucre par an à un prix de 114 \$ NZ la tonne. Un an plus tard, en juin 1974, estimant le prix de vente insatisfaisant en raison de la hausse des coûts de production (due à la flambée des prix du pétrole), Ratu Mara, entouré d'une équipe "d'ambassadeurs du sucre" (5), entame des pourparlers avec son homologue néo-zélandais à Wellington. Il demande une augmentation de 14 à 15 % et souligne que c'est le montant que le ministre néozélandais du Commerce réclame lui-même à la CEE pour la vente des produits laitiers néozélandais en Europe. La délégation fidjienne obtient gain de cause puisque la Nouvelle-Zélande décide aussitôt d'acheter à un prix de 136.80 \$ NZ la tonne (News from Fiji, 26 juin 1974).

En 1975, fort du nouvel accord négocié avec la Grande-Bretagne qui s'est engagée à acheter le sucre fidjien à 260 livres la tonne, Ratu Mara s'insurge contre l'ALT conclu avec la Nouvelle-Zélande deux ans auparavant. Il accuse son voisin de refuser de négocier un prix d'achat raisonnable et de se vanter d'obtenir le sucre fidjien à des prix défiant toute concurrence. Le Premier ministre fidjien menace de ne

⁽⁵⁾ La délégation est composée de M. Ian Thomson, président de l'Industrie du sucre; de M. Winston Thompson, secrétaire de l'Agriculture; de M. Savenaca Siwatibau, secrétaire des Finances; de M. Gwynfor Bowen-Jones, directeur-général de la Fiji Sugar Corporation (FSC) (qui a remplacé la CSR australienne); et M. Akuila Savu, directeur du Bureau du Plan. Voir News from Fiji, 26 juin 1974.

pas respecter ses obligations contractuelles envers la Nouvelle-Zélande pour l'année 1975, étant donné que Fidji, selon lui, a plus de marchés que de sucre, et qu'il préférerait vendre à ses vrais amis, qui le paient plus cher. Il déclare par ailleurs que si Fidji cherche à s'associer plus étroitement avec l'Europe c'est à cause des problèmes qu'il a eu par le passé et qu'il continue à avoir, avec la Nouvelle-Zélande et l'Australie.

Le "bluff" de Ratu Mara a l'effet escompté. Le ministre néo-zélandais du Commerce concède que le prix offert par son pays est trop bas (à l'époque il était en decà du taux international qui n'avait pas encore chuté), et qu'il sera augmenté. En fait le prix est doublé puisqu'à partir de 1975, la Nouvelle-Zélande s'engage à payer un prix de 300 \$ NZ la tonne jusqu'à la conclusion de l'ALT en 1978. D'autre part elle est d'accord pour compenser la dévaluation de sa monnaie durant ces quatre années soit en augmentant le prix d'achat comme en 1975, année où elle paye 350 \$ NZ la tonne, soit en faisant un "don" de compensation : 800 000 \$ NZ en 1976. 1 000 000 \$ NZ en 1977 et 500 000 \$ NZ en 1978. Cependant, même avec ces dons, Fidji est perdant du fait de la dévaluation du dollar néozélandais durant cette période.

Un deuxième ALT portant sur l'achat de 60 000 tonnes de sucre fidjien par an jusqu'à la fin de 1983, est conclu en 1979. Le paiement est partagé en deux parties : 80 % sont payés à un prix fixe de 300 \$ NZ la tonne et 20 % sont payés au prix moyen fixé par l'Organisation internationale du sucre (OIS) sur un mois. Le paiement se fait en dollars fidjiens (avec une parité entre les devises fidjiennes et néo-zélandaises de 1 de \$ NZ = 0, 8695 de \$ F ayant été établie au préalable) afin d'éviter le problème de la dévaluation du dollar néo-zélandais.

L'accord prévoit une révision potentielle du prix d'achat et de la parité entre les deux monnaies pour 1982 et 1983. Les deux parties se rencontrent d'abord à Suva en septembre 1981

puis à Wellington en juin 1982. Fidji demande que le prix fixe soit augmenté en faisant remarquer que les coûts de production ont crû depuis 1979 et que les gains qu'il perçoit à la suite de son accord avec la Nouvelle-Zélande, sont nettement inférieurs à ceux de ses accords avec la CEE, avec la Malaisie et avec Singapour. La délégation fidjienne considère également que la Nouvelle-Zélande a amplement profité de l'accord en 1980, période durant laquelle le prix du sucre sur le marché international était très élevé et que les bénéfices alors perçus par la Nouvelle-Zélande étaient largement supérieurs à ceux qu'a ensuite retiré Fidji au moment où le prix mondial a commencé à chuter.

Les arguments fidjiens ne convainquent pas la Nouvelle-Zélande qui (pour employer les termes de la délégation fidjienne), reste "totalement intransigeante" et refuse toute augmentation du prix d'achat, pretextant le taux très bas du prix mondial. Seul le niveau de la parité entre les deux devises est mis à jour, entraînant une baisse du dollar fidjien par rapport au dollar NZ (1 de \$ NZ = 0,7000 de \$ F) et un rééquilibrage consécutif du prix de la tonne qui passe de 300 \$ NZ à 375 \$ NZ (6). Les 20 % négociés au prix du marché rapportent seulement 14 US cents la livre, pour un prix total de 267,9 \$ fidjiens la tonne, taux bien inférieur au protocole sucrier de la convention de Lomé.

En 1983, Fidji ne vend que 22 000 tonnes à la Nouvelle-Zélande, en raison d'une production réduite, provoquée par plusieurs cyclones et par la sécheresse. La Nouvelle-Zélande ne s'en plaint pas et achète le reste de son sucre sur le marché libre. La même situation se reproduit en 1984.

Un dernier accord portant sur trois ans est conclu en 1985. Mais Fidji, malgré la satisfaction affichée par Ratu Mara à la fin des négociations, ne parvient pas à obtenir des termes très favorables. Le montant vendu à la Nouvelle-Zélande gravite autour des 40 000 tonnes par an de 1985 à 1987. L'accord ne sera pas renouvelé.

⁽⁶⁾ En fait ce rééquilibrage entraîne une légère augmentation (de 2,46 %) du prix, qui passe ainsi de \$ F 261,46 à \$ F 267,91 la tonne.

CHAPITRE IV LA POLITIQUE DU SUCRE

Les divers accords conclus avec la Nouvelle-Zélande démontrent la difficulté qu'éprouve Fidji à vendre son sucre, même à un État voisin océanien avec lequel il entretient des liens politiques très étroits. La déclaration de Ratu Mara en 1975, qui évoque en termes hostiles le comportement néo-zélandais à l'égard de l'achat de sucre fidjien, n'est pas due à un mouvement de colère, comme l'écrivent les journalistes de *PIM* qui suivent l'affaire, mais plutôt à un mécontentement profond ressenti par le Premier ministre fidjien vis-à-vis d'un gouvernement qui se dit ami mais dont le comportement est inamical.

2. Le marché américain

Au tout début des années 1970, le Canada et les États-Unis sont d'importants acheteurs de sucre fidjien. Le marché canadien est intéressant parce qu'il applique un tarif préférentiel aux membres du Commonwealth, tandis que les États-Unis achètent le sucre à un taux très élevé. De plus la proximité géographique (il suffit de traverser le Pacifique) en facilite l'accès et permet un transport bon marché et rapide.

En 1972, Fidii vend près de 30 000 tonnes au Canada, son plus important client sur le marché libre (les 30 000 tonnes représentent 53 % des exportations fidjiennes sur le marché libre), pour un montant d'environ 4 millions de dollars fidjiens. La même année les États-Unis importent près de 40 000 tonnes qui représentent approximativement 80 % des exportations fidjiennes aux États-Unis, exportations qui dans leur totalité rapportent 14 millions de \$ fidjiens à l'archipel. C'est en vendant son sucre que Fidii est capable de maintenir une balance commerciale excédentaire avec ces deux pays au début des années 1970. (En 1972 la valeur des importations du Canada est de 920 680 \$ fidjiens et des États-Unis de 4 millions de \$ fidjiens.)

Ces deux marchés ne présentent cependant aucune garantie à long terme et malgré les démarches du président de la "Fiji Sugar Industry", M. J. Thompson, qui se rend personnellement au Canada en janvier 1972, Fidji perd assez rapidement l'accès à la raffinerie de

Vancouver (sur la côte ouest canadienne) à laquelle il fournissait pourtant une moitié des besoins en sucre brut. C'est en partie dû à la baisse momentanée de production à la suite du départ de la CSR en 1973, que l'archipel est incapable de fournir l'acheteur canadien pendant plusieurs années consécutives. Le marché est vite repris, puis accaparé par la branche australienne de CSR. Fidji, qui connaît une reprise de production en 1976, ne parvient pas à contourner le monopole australien.

Désormais, Fidji vend de temps en temps du sucre au Canada, lorsqu'il y a surproduction (voir tableau en Annexe). Cependant l'avantage des tarifs préférentiels est annulé par les frais de transport, depuis que Fidji n'a plus accès qu'aux raffineries de la côte Est canadienne.

Les États-Unis

Le gouvernement fidjien met tout en œuvre pour conserver son accès au marché américain, étant donné sa valeur financière. Dès novembre 1970, Ratu Mara se rend à Washington afin de s'entretenir avec les représentants de l'industrie sucrière fidjienne en poste aux États-Unis et avec des officiels du département d'État américain. Un document officiel demandant le relèvement du quota accordé à Fidji sous le "United States Sugar Act" (la loi qui réglemente les importations et la production de sucre aux États-Unis) est alors soumis par le gouvernement Mara au département d'État américain.

Fidji assiste en 1971 à la révision du "Sugar Act" par le Congrès américain. Le gouvernement Mara demande à cette occasion que le quota de sucre fidiien soit augmenté. L'ambassadeur fidiien aux États-Unis, M. Semesa Sikivou, s'entretient avec des membres du comité pour l'Agriculture de la Chambre des représentants et avec les officiels du département d'État chargés de la rédaction de la nouvelle législation américaine. Il se rend ensuite, en compagnie d'autres représentants fidjiens, (M. D. Brown, ministre des Ressouces naturelles, et M. R. Patel, vice-président du Parlement) au débat de la Chambre de représentants américains qui examine la demande d'augmentation fidienne.

Fidji demande qu'on lui accorde un quota de 100 000 tonnes; il obtient un compromis de 40 000 tonnes par an jusqu'en décembre 1974. Le gouvernement fidjien se déclare "relativement satisfait" de cet accord, qui pourtant n'apporte pas d'amélioration par rapport au précédent. L'ambassadeur de Fidji aux États-Unis, basé à New York, estime qu'il serait utile d'établir une ambassade à Washington afin d'être en mesure d'exercer une pression sur le gouvernement américain; au minimum pour maintenir le marché tel quel, au mieux pour en améliorer l'accès. Mais les moyens financiers et humains de l'archipel ne le permettent pas.

En novembre 1974, le Congrès américain décide de laisser expirer le "Sugar Act" de 1971 sans le remplacer. Le président Ford proclame alors un plafond d'importation de 7 millions de tonnes de sucre pour l'année 1975, sans placer de limitation par pays exportateur. Ratu Mara, dans une lettre envoyée au gouvernement américain, fait part de l'intention de Fidji de vendre 40 000 tonnes et peut-être davantage, si possible, en 1975. Il rappelle l'importance du marché américain pour son pays, et souligne que Fidji a toujours fourni son quota par le passé et qu'il "fera tout non seulement pour maintenir sa part du marché américain mais aussi pour l'agrandir".

C'est le Dr Henry Kissinger, secrétaire d'État américain, qui répond à Ratu Mara en lui assurant que Fidji pourra envoyer autant de sucre qu'il le souhaite aux États-Unis et que le gouvernement américain considère l'archipel comme un bon fournisseur. Il dit espérer que Fidji continuera à juger les Etats-Unis comme un marché attrayant et ajoute que : "le gouvernement des Etats-Unis comprend parfaitement l'importance de l'industrie sucrière pour la population de Fidji et espère que le commerce du sucre dont les deux pays bénéficient mutuellement continuera." Il poursuit : "Il est réconfortant de noter que la relation commerciale entre nos deux pays se porte de mieux en mieux." (News from Fiji, 4 février 1975).

Malgré cet échange de lettres chaleureux, Fidji ne vend pas de sucre aux États-Unis en 1975 et 1976. Avec l'expiration du "Sugar Act", les États-Unis achètent le sucre au taux international. Le marché américain perd ainsi temporairement de son intérêt et Fidji, dont la production en 1975 et 1976 n'est pas très élevée (273 000 tonnes en 1975 et 296 000 tonnes en 1976) en raison des cyclones qui ont frappé l'archipel, préfère vendre davantage de sucre à la Grande-Bretagne, qui demande à l'archipel de lui fournir 15 000 tonnes supplémentaires (au-delà du quota CEE) en 1975 et 1976.

En 1977, les États-Unis décident d'adhérer au nouvel Accord international de sucre ("International Sugar Agreement") conclu au sein de l'Organisation internationale du sucre. Fidji obtient un quota de vente de 125 000 tonnes par an dans le cadre de cet accord, et s'intéresse à nouveau au marché américain. De surcroît, l'archipel est admis parmi le groupe de pays bénéficiant aux États-Unis du "General Sales Preference Scheme", ce qui lui permet de vendre son sucre hors taxe.

En 1979, à la suite d'une très bonne récolte, Fidji exporte un montant record de 123 000 tonnes aux États-Unis. Les deux années suivantes le montant se stabilise à 40 000 tonnes par an. En 1981, cette vente rapporte environ 13 millions de \$ fidjiens à l'État, ce qui équivaut à un prix de vente confortable de 325 \$ fidjiens la tonne à un moment où les cours au marché libre ne cessent de fluctuer (7).

En 1982, alors que Fidji prévoit de vendre entre 60 000 et 70 000 tonnes aux États-Unis, l'administration Reagan, dans le cadre d'une nouvelle loi sur l'agriculture ("US Farm Bill"), décide d'imposer un quota rigoureux sur l'importation du sucre (tout en maintenant un prix d'achat bien supérieur aux cours du marché libre). Elle cherche ainsi à "assainir" la production interne et à éviter d'être amenée à subventionner les fermiers américains qui éprouvent des difficultés à vendre leur récolte sur un marché saturé. Le gouvernement américain

⁽⁷⁾ Le prix du sucre au marché international est passé en 1981 de \$ US 220 la tonne à \$ US 300 la tonne. En 1982, il a chuté à \$ F 152 (\$US 170) à son nadir. Voir le Financial Times, 12 mars 1981 et le Fiji Times, 23 juin 1982.

CHAPITRE IV LA POLITIQUE DU SUCRE

estime que s'il ne limite pas l'importation, il lui faudra dépenser un milliard de dollars américains en aides aux fermiers US.

Le gouvernement fidjien, alerté, mobilise ses diplomates. L'ambassadeur de Fidji aux États-Unis prend contact avec des membres de l'administration Reagan, tandis qu'une délégation menée par Jonati Mavoa, alors ministre de l'Agriculture (il sera ensuite ministre des Affaires étrangères) s'entretient avec Fred Eckert, l'ambassadeur des États-Unis à Suva (Fiji Times, 6 mai 1982). Les PDG de la "Fiji Sugar Corporation" (FSC) et de la "Fiji Sugar Marketing Corporation" (FSM) se rendent immédiatement aux États-Unis s'informer de la situation auprès des agents fidjiens de marketing en poste à New York et auprès du staff de l'ambassade. Ils se rendent ensuite à Washington pour s'entretenir avec des officiels du département du Commerce. Ratu Mara, pour sa part, envoie une lettre personnelle au président Reagan lui demandant de maintenir un quota de 60 000 tonnes pour le sucre fidjien.

Malgré ces démarches, Fidji n'obtient aucune concession de la part du gouvernement américain. Au contraire, l'archipel est renvoyé dans un groupe de 13 pays, appelé les "basket countries" (un panier de pays producteurs qui inclut l'Inde, le Mexique, la France, Trinité et la Bolivie), qui doivent se partager 5,9 % du total des importations de sucre aux États-Unis (8).

La part réservée à Fidji est de seulement 0,7 %. Pour parvenir à ce chiffre les autorités américaines ont calculé la moyenne des exportations de sucre fidjien aux États-Unis sur 7 ans, de 1975 à 1981. Or en 1975 et 1976 Fidji n'a pas vendu de sucre sur le marché américain, ce qui fait considérablement baisser sa moyenne. Fidji conteste le décompte américain et demande que seules les trois dernières années soient prises en compte, étant donné l'importance des ventes en 1979, 1980 et 1981. Ses efforts sont vains, les Américains refusent de revenir sur leur décision.

Le gouvernement américain impose d'abord des plafonds mensuels, puis trimestriels. Le premier quota qui concerne la période du 11 mai au 30 juin 1982, préconise une importation totale de 220 000 tonnes, soit 12 000 tonnes seulement pour le groupe des 13 "basket countries". Le PDG de la FSC se plaint alors que l'exportation vers les États-Unis risque de devenir "complètement impraticable", étant donné qu'un seul cargo transporte au minimum 14 000 tonnes (*Fiji Times*, 10 mai 1982).

Durant le troisième trimestre de 1982, les États-Unis imposent un plafond de 371 290 tonnes. Le groupe auquel appartient Fidji doit se partager 21 900 tonnes et l'accès au marché se fait sur la base du "premier arrivé, premier servi". C'est donc une concurrence ouverte qui est déclenchée sans que celle-ci soit à l'avantage de Fidji qui est plus éloignée des ports de débarquement du Texas et de la Louisiane, que ne le sont ses concurrents. Alors que les producteurs antillais mettent cinq jours pour arriver à bon port, Fidji en met au minimum vingt-cinq. Il lui faut d'abord traverser le Pacifique puis le canal de Panama. Le PDG du FSM, M. Eric Jones, estime que: "[les États-Unis] font en sorte qu'il nous soit impossible de leur vendre notre sucre." (Islands Business, août 1982).

Dans une véritable course contre la montre, Fidji parvient cependant à acheminer un cargo transportant 17 500 tonnes de sucre à Galveston. Parti pour la Grande-Bretagne, le "St. Vincent" est volontairement détourné par les autorités fidjiennes en direction du Texas, le 26 juin, dix jours après l'annonce par le gouvernement américain du nouveau quota pour le troisième trimestre. C'est à l'approche du canal de Panama que la direction du FSM, qui a au préalable obtenu l'accord de Tate & Lyle et du propriétaire du "St. Vincent" ainsi qu'une promesse ferme d'achat par la raffinerie américaine "Imperial", décide de mettre le cap sur Galveston. Il s'agit désormais d'y arriver le plus vite possible, c'est-à-dire avant un cargo concurrent.

⁽⁸⁾ Un deuxième groupe de producteurs est composé de 24 pays qui se partagent 94,1 % du marché américain.

Le "St. Vincent" arrive un vendredi soir, quelques heures avant un bateau bolivien, mais derrière un cargo des Barbades qui n'a pas encore été déchargé et dont le tonnage risque de compromettre l'achat du sucre fidjien. En définitive Fidji parvient à vendre l'ensemble de son chargement (13 500 tonnes sont prises par Impérial et les 4 000 qui restent sont stockées en vue du prochain quota), pour un peu plus d'un million de dollars fidjiens, mais seulement après une semaine chargée de tension durant laquelle les autorités fidjiennes se demandent si leur sucre sera oui ou non pris. D'abord ce sont les douaniers qui refusent de coopérer parce que c'est le week-end, puis le lundi est jour de congé, mardi l'informaticienne est absente et mercredi l'ordinateur tombe en panne. Malgré la réussite de l'opération, l'épisode est éprouvant pour M. Eric Jones du FSM, qui déclare : "Nous en avons "bavé", mon Dieu, comme nous en avons "bavé"... Nous ne sommes pas prêts de remettre ça de sitôt." (Islands Business, août 1982).

En fait l'épisode ne risque plus de se reproduire puisque peu après le gouvernement américain décide d'accorder un quota fixe à chaque pays et d'abolir le système concurrentiel. Fidji parvient en définitive à exporter quelque 31 000 tonnes aux États-Unis en 1982. En 1983, il n'en vend que 19 000, mais ce résultat est dû à une très faible récolte (275 877 tonnes seulement). En 1984, année de grosse production, l'archipel vend 35 500 tonnes sur le marché américain.

En 1985 Fidji est à nouveau victime des changements de politique agricole du gouvernement américain, alors même que les relations entre les deux pays atteignent leur zénith. Les contacts entre Ratu Mara et le secrétaire d'État américain, George Schultz sont fréquents; on dit que les deux hommes s'entendent parfaitement. Ratu Mara est le premier chef de gouvernement de l'Océanie insulaire à être invité en visite officielle à la Maison-Blanche, signe de l'estime dans laquelle le tient l'administration Reagan. En contrepartie, l'archipel se décide enfin à ouvrir une ambassade à Washington. Il

mise sur les possibilités qui lui sont offertes par le plus important marché du monde. C'est sans compter sur le protectionnisme américain, notamment en matière de sucre.

Ratu Mara est avisé au début de l'année des intentions du gouvernement américain de mettre en vigueur un nouveau quota à partir du 1^{er} décembre 1985. Sitôt prévenu, le Premier ministre fidjien demande à George Schultz d'épargner l'archipel et indique qu'il souhaiterait que le marché américain devienne beaucoup plus accessible. Au cours d'une visite officielle à Fidji en juillet, George Schultz affirme que les États-Unis porteront une attention spéciale au cas de Fidji, mais il s'empresse de souligner que tous les exportateurs de sucre sur le marché américain éprouvent les mêmes difficultés; pour lui la situation de saturation est due à la politique de subventions accordées par la CEE aux producteurs de sucre européens.

En septembre 1985, le gouvernement fidjien est ébranlé par la décision américaine de réduire son quota d'importation de sucre de 60 % par rapport aux années 1984 et 1985. Les États-Unis n'achèteront désormais plus qu'un total d'un million de tonnes par an au lieu d'un million et demi. Ratu Mara écrit immédiatement à George Schultz; il parle d'un "développement extrêmement préoccupant" et demande au gouvernement américain de garantir à l'archipel un plafond égal à celui des années précédentes. Sa lettre est appuyée par un courrier du président de l'opposition parlementaire, M. Siddiq Koya, à l'ambassadeur des États-Unis à Suva, dans lequel le leader indo/fidjien souligne que l'appel de Ratu Mara est soutenu par la nation entière.

Fidji n'obtient que 0,7 % du marché américain, montant dérisoire selon Ratu Mara qui le conteste lors de sa visite officielle à Washington en octobre 1985. Il affirme que les autorités américaines ont sous-estimé le montant fourni par l'archipel au cours de la décennie précédente et que son pays est pénalisé injustement. Il s'adresse à nouveau à George Schultz, mais sans résultat.

Dès lors le Premier ministre fidjien estime essentielle l'ouverture d'une ambassade à

CHAPITRE IV LA POLITIQUE DU SUCRE

Washington. C'est le seul moyen, selon lui, de faire pression sur le Congrès, avec lequel il a eu jusqu'alors peu de rapports et se sent peu d'affinités. Il estime en effet que même si les relations qu'il entretient avec les membres de l'administration Reagan sont excellentes, elles ne suffisent pas à influencer la politique agricole et industrielle américaine. "Je commence à mieux comprendre à quels obstacles se heurtent notre industrie sucrière..." déclare-t-il lors d'une conférence de presse, " tandis que nous nous efforcons de traiter avec le gouvernement et la Maison-Blanche, les "lobbyistes" eux se ruent sur les membres du Congrès qui en définitive font la loi. Il nous faut absolument avoir un bureau sur place pour pouvoir défendre nos intérêts." (News Release, 29-10-85).

Le gouvernement fidjien se fait désormais représenter à Washington, entre autres, par un avocat expert en affaires commerciales. C'est grâce à son travail et à l'obstination des dirigeants fidjiens que l'archipel obtient une hausse rétroactive de son quota en 1986 et 1987, qui lui donne droit désormais à 0,9 % du marché. Fidji a en effet réussi à démontrer que les autorités américaines avaient commis une erreur de comptabilité dans leurs calculs de quota et avaient ainsi lésé l'archipel.

En 1987 le montant de sucre vendu par l'archipel aux États-Unis est de 25 000 tonnes, soit 10 000 tonnes de plus qu'en 1986. C'est une hausse qui vaut près de 3 millions de \$ fidjiens, étant donné que l'État américain, qui subventionne généreusement ses propres producteurs, achète le sucre à trois ou quatre fois le taux des cours internationaux. En 1987, alors que la livre de sucre vaut 6 cents US au marché libre, elle vaut un peu plus de 20 cents US au prix américain.

La hausse du quota est ressentie par le gouvernement fidjien comme un grand succès diplomatique d'autant qu'elle intervient à une période où les voisins de l'archipel subissent des baisses des leurs. En 1987 les quotas de l'Australie (140 000 tonnes en 1986), et de la Papouasie Nouvelle-Guinée (12 000 tonnes en 1986) sont en effet réduits de 40 %.

De janvier 1988 à fin septembre 1990 le quota fidjien sur le marché américain est de 23 490 tonnes tandis que celui de la Papouasie Nouvelle-Guinée est de 17 305 tonnes sur une période de 21 mois. En octobre 1990, Fidji obtient un nouvel accord portant sur 18 307 tonnes métriques pour 12 mois, au prix américain qui à la mi-décembre 1990 est de 494 \$ US la tonne comparé à 275 \$ la tonne au taux international (le prix américain à la livre est de 22,41 cents, contre 9,84 cents au marché libre). Le quota accordé à Fidji équivaut à 1,1 % du marché américain, tandis que la Papouasie Nouvelle-Guinée voit le sien réduit à 8 030 tonnes et passe dans la catégorie des "boatload countries", les pays qui n'ont le droit de vendre qu'un seul chargement (le montant transporté par cargo est établi par les autorités sucrières américaines à 8 030 tonnes) (PIM, janvier 1991).

C'est à un travail achamé et incessant que sont obligés de se livrer les diplomates fidjiens pour maintenir la place de l'archipel dans le marché américain. Fidji est en effet victime des changements fréquents de législation agricole qu'il ne peut en aucune mesure influencer parce qu'il n'est pas un producteur conséquent et qu'il ne pèse guère sur le marché global. D'autre part, l'archipel océanien n'a pas une importance stratégique immédiate pour les États-Unis qui préfèrent ménager leurs voisins antillais et latino-américains ou leurs alliés asiatiques qui sont aussi producteurs de sucre. C'est ainsi qu'en dépit du rapprochement politique opéré entre Fidji et les États-Unis à partir de 1982-1983 sous l'administration Reagan, les retombées économiques ne sont pas du tout satisfaisantes pour l'archipel.

L'administration Reagan accuse souvent le Congrès (en majorité démocrate après les élections de 1984) ou encore la politique agricole européenne pour expliquer et justifier le protectionnisme des États-Unis. Pour sa part, le gouvernement fidjien se contentera longtemps de traiter avec quelques hommes haut placés dans l'administration, jugeant qu'avec ces relations personnelles il parviendra à s'assurer une

meilleure place sur le marché américain. Cette démarche, encouragée par l'administration Reagan qui est hostile au Congrès, ne porte cependant pas les fruits espérés, étant donné que les hauts fonctionnaires de la Maison-Blanche et du département d'État n'accordent en réalité que peu d'importance aux problèmes commerciaux fidjiens.

C'est en se déplaçant personnellement à Washington, en 1985, que Ratu Mara se rend compte que son gouvernement a fait une erreur en s'appuyant exclusivement sur l'Administration sans se soucier de cultiver ses relations avec le Congrès. Il estime qu'en fait Fidji a besoin d'une présence continue à Washington pour mieux comprendre les rouages du gouvernement américain et pour faire valoir ses intérêts. L'amélioration du quota accordé en 1986 et 1987 démontre que la décision de Ratu Mara a sans doute été judicieuse et qu'une permanence fidjienne dans la capitale américaine est essentielle, comme l'est d'ailleurs le maintien de bonnes relations avec les diverses composantes du gouvernement de Washington, et pas seulement avec la Maison-Blanche. Mais cela suffira-t-il à garantir la vente de sucre aux Etats-Unis? Rien n'est moins sûr.

C. Les partenaires asiatiques

Le marché asiatique, au sein duquel Fidji concurrence l'Australie, constitue un important débouché pour l'industrie sucrière de l'archipel. C'est effectivement dans cette région du monde qu'il vend près d'un tiers de sa production annuelle. En s'appuyant d'abord sur Singapour et la Malaisie, le gouvernement fidjien a désormais réussi à pénétrer les marchés chinois et japonais et vise maintenant la Corée du Sud et la Thailande.

1) Singapour, un marché éphémère

C'est dès 1967 que Ratu Mara, occupant alors le poste de ministre en chef de la colonie fidjienne, se rend à Singapour afin de tenter de mettre en place un accord à long terme permettant à l'archipel de vendre son sucre sur des bases stables. Il parvient à obtenir un premier arrangement commercial portant sur trois ans de 1968 à 1972 et entame immédiatement des pourparlers pour un deuxième accord concernant une période plus longue à partir de 1973. En janvier 1973 Singapour annonce son intention d'acheter du sucre fidjien pendant quatre ans d'affilée. Ratu Mara se dit satisfait de ce nouveau contrat, qui porte sur approximativement 20 000 tonnes par an, et déclare qu' "avec toutes les incertitudes du marché international, un acheteur sûr, à un prix sûr, pour une période sûre, est quelque chose d'intéressant". Il affirme se réjouir "de ce lien commercial supplémentaire avec Singapour" (*The Fiji Nation*, janvier 1973.)

Le gouvernement fidjien, malgré ces débuts prometteurs, ne parvient pas à conclure d'autres accords à long terme avec Singapour au-delà de 1977. Il doit se contenter d'un arrangement annuel qui est néanmoins caractérisé par une grande souplesse qui convient aux deux parties. Le renouvellement a lieu une fois par an, tous les mois de mars, période qui précède de peu la nouvelle récolte à Fidji et durant laquelle l'archipel est en mesure d'évaluer le tonnage qui lui reste en stock après ses ventes auprès de ses principaux acheteurs. Fidji peut alors choisir de vendre en plus ou moins grande quantité à Singapour à un prix légèrement supérieur au cours mondial. Singapour reste ainsi un marché important achetant entre 15 000 et 30 000 tonnes en moyenne par an de 1978 à 1985.

À partir de 1986 Fidji cesse toute exportation de sucre en direction du micro-état asiatique en raison de la déréglementation commerciale décidée par le gouvernement de Singapour (qui a notamment entraîné l'annulation des taxes à l'importation sur le sucre raffiné) et de la privatisation de la raffinerie avec laquelle traitait le gouvernement Mara. Singapour achète désormais au taux international et n'offre aucune compensation qui pourrait inciter Fidji à reprendre son commerce. D'autre part, Fidji a longtemps pensé que la raffinerie de Singapour allait faire faillite en raison des réformes gouvernementales permettant la vente sans taxes de sucre raffiné importé. Même si cette prévision s'est révélée fausse les condiCHAPITRE IV LA POLITIQUE DU SUCRE

tions offertes par les autres clients asiatiques sont actuellement beaucoup plus intéressantes et plus "payantes" et permettent à Fidji de se passer de l'acheteur singapourien. Le gouvernement fidjien reste cependant en contact permanent avec les autorités de Singapour et n'exclut pas un jour de réintégrer ce marché.

2) La Malaisie : le plus "fidjien" des asiatiques

La Malaisie est actuellement le plus important acheteur de sucre fidjien après la Communauté européenne, dépassant la Nouvelle-Zélande depuis 1980. L'excellent état des relations commerciales entre ce pays et l'archipel océanien n'est pas un hasard. La Malaisie est depuis longtemps un ami proche de Fidji, avec laquelle l'archipel a des affinités linguistiques (9), culturelles, sociales et politiques. Par ailleurs les obstacles économiques auxquels se heurtent les deux pays se ressemblent. La Malaisie, comme Fidji, est un important producteur de matières premières et doit faire face à une forte concurrence sur le marché international.

Les deux pays ont surtout en commun une population multi-ethnique dominée par deux groupes principaux, composés d'un côté par les autochtones et de l'autre côté par les descendants d'une main-d'œuvre importée durant l'ère coloniale. Les problèmes qui en découlent sont semblables et entraînent une entente et une sympathie naturelle entre les deux gouvernements. Ratu Mara affirme d'ailleurs s'être inspiré, au cours de ses nombreuses visites dans ce

pays, de l'exemple malais pour créer son parti de l'Alliance (c'est également le nom du plus important parti politique en Malaisie qui regroupe plusieurs groupes ethniques et qui a mené la Malaisie à l'indépendance) et pour mettre en vigueur une politique multiraciale, la fameuse "Pacific Way" fidjienne.

L'intervention des soldats fidjiens auprès des troupes malaises au début des années 1950 contre une insurrection lancée par une faction communiste composée essentiellement de Chinois opposés à la création de la fédération de Malaisie, garantit une bonne entente politique entre les gouvernements Malais et Fidjiens (10). Les dirigeants des deux pays considèrent cet épisode comme un lien inébranlable qui unit les deux Etats et c'est un sujet régulièrement évoqué au cours de leurs échanges (11).

L'entente politique régnant entre les deux États a de surcroît été renforcée par la visite en juin 1982 du Premier ministre malais Datuk Sari Mahathir (élu seulement deux mois auparavant) à Suva. C'est à cette occasion qu'il annonce l'ouverture d'un haut-commissariat dans la capitale fidjienne et qu'il fait part de son intention de consolider ses relations bilatérales avec ses voisins du Pacifique et de l'Asie et de favoriser la coopération entre pays sous-développés (L'État du Monde, 1985 et PIM, août 1983).

Fidji n'a cependant pas attendu 1982 pour bien vendre son sucre sur le marché malais. Un

⁽⁹⁾ Les parallèles linguistiques entre le Malais et le Fidjien sont nombreux. Un exemple est le terme de "Ratu", qui dans les deux langues est le titre donné à une personne de haut rang social et politique.

⁽¹⁰⁾ Un peu plus de 800 soldats du 1^{er} bataillon du régiment de l'infanterie fidjienne se sont battus auprès des troupes coloniales britanniques assistées par les Kings African Rifles, les Rhodesian African Rifles et les Ghurkas dans la péninsule malaise de janvier 1952 jusqu'en fin 1956. Parmi les troupes fidjiennes qui se sont distinguées lors de cette campagne, l'on retrouve les grands noms de l'élite politique et militaire de l'archipel, qui ont aujourd'hui des fils et des frères qui occupent des postes très importants: les Toganivalu (Ratu David Toganivalu est devenu vice-Premier ministre et beau-frère de Ratu Mara - Ratu Uili Toganivalu a occupé le poste de ministre des Affaires fid-jiennes), Ganilau (Sir Penaia Ganilau est aujourd'hui président de la République après avoir été gouverneur-général), Manueli (Paul Manueli cumule les fonctions militaires et politiques en particulier depuis les coups d'État) etc. Pour en savoir plus sur les grandes familles fidjennes, voir Scarr, 1988.

⁽¹¹⁾ Dans le discours prononcé lors sa visite à Fidji en 1982 le Premier ministre malais a rappelé cet épisode des relations entre les deux pays en termes très flatteurs: "Fidji et la Malaisie connaissent une longue amitié forgée au moment de la période troublée de notre territoire dans les années 50. Vous nous avez aidé durant cette période difficile. Nous vous en sommes très reconnaissants. Le peuple malaisien conserve une profonde amitié et énormément de bonne volonté envers Fidii."

accord à long terme (4 ans) est d'abord conclu en 1973, dans des conditions semblables à celui signé avec Singapour. La quantité porte alors sur 12 000 tonnes à environ 150 \$ US la tonne. Cependant, les conditions de l'accord s'améliorent très vite, et quantités et prix augmentant régulièrement. Dès 1975, Fidji vend 19 000 tonnes à presque 200 \$ US la tonne. En 1977 la quantité passe à 36 000 tonnes achetées à un prix de près de 250 \$ US. L'accord est renouvelé sans interruption et Fidji peut continuer à vendre davantage de sucre à des prix toujours intéressants. En 1981 l'archipel vend 60 000 tonnes à environ 333 \$ US la tonne ce qui lui rapporte près de 20 millions de \$ US. Les quatre années suivantes la quantité reste à peu près la même. C'est en 1986 et 1987 que Fidji vend pour la première fois plus de 100 000 tonnes à la Malaisie à un taux presque cinq fois supérieur à celui du marché international qui s'écroule durant ces deux années. Les montants estimés (et sur lesquels porte l'actuel accord entre les deux pays) pour les années 1988 et 1989 tournent autour de 80 000 tonnes par an, ce qui constitue un très important débouché pour Fidji.

La Malaisie est le premier état à se rendre en visite officielle à Fidji à la suite de la proclamation du régime républicain dans l'archipel. À cette occasion la délégation conduite par le ministre malais des Affaires étrangères, M. Abu Hassan, critique l'embargo commercial placé sur Fidji par les syndicats australiens et néozélandais, et déclare que la Malaisie est prête à apporter un soutien commercial à l'archipel si nécessaire. Il réaffirme l'intention de son pays de continuer à acheter le sucre fidjien dans le cadre de l'accord à long terme déjà négocié.

Depuis quelques années la Malaisie, qui réduit progressivement ses quotas, achète plus volontiers le sucre fidjien que celui en provenance de l'Australie. Les deux pays fournisseurs ont longtemps été en concurrence sur ce marché qui penche actuellement en faveur de l'archipel, en partie parce que les conditions qu'il demande sont moins exigeantes que celle réclamées par son grand voisin mais aussi parce qu'il est bon fournisseur et que de surcroît ces rapports commerciaux renforcent la profonde amitié qui lie les deux pays.

3) La Chine ou le mariage de la politique et du commerce

Fidji est le premier État insulaire du Pacifique à établir des relations diplomatiques avec la Chine en 1975 (12). Ce pas préliminaire est suivi un an plus tard par l'ouverture d'une ambassade de Chine à Suva. Les relations entre les deux pays ne tardent pas à se développer. En 1977 une délégation fidjienne dirigée par le ministre du Commerce et de l'Industrie, Mohammed Ramzan, se rend en visite officielle en Chine où elle est reçue en grande pompe et à la même enseigne que les missions commerciales des grands États, qu'il s'agisse du Japon, des État-Unis ou de la Grande-Bretagne. C'est un geste très apprécié par la délégation fidjienne qui découvre aussi que la Chine est prête à apporter un soutien actif à l'économie de l'archipel si cela peut servir à promouvoir son image politique dans le Pacifique sud. Le ministre fidjien du Commerce n'hésite donc pas à évoquer la possibilité d'exporter du sucre fidjien en Chine, mais en précisant qu'il faut d'abord que la production de l'archipel augmente (Business News, décembre 1977).

Les échanges entre les deux pays se multiplient aussi bien dans les domaines culturels, sportifs, qu'économiques et politiques. On apprend à se connaître de part et d'autre. Le décalage dans les niveaux de développement entre les deux partenaires n'apparaît pas énorme. La Chine peut apporter une assistance économique très concrète, notamment dans les

⁽¹²⁾ Dès l'indépendance Fidji adopte une attitude favorable à l'égard de la Chine. L'archipel appuie sa participation aux Nations unies sans toutefois soutenir l'exclusion de Taiwan. Il s'abstient donc de voter pour la résolution en faveur de l'expulsion de Taiwan. Les relations diplomatiques, qui entraînent obligatoirement le retrait de toute reconnaissance de Taiwan, ne sont établies qu'après la "réconciliation" entre les États-Unis et la Chine, ce qui démontre une certaine prudence et circonspection dans l'attitude de l'archipel dans ses relations avec les pays communistes.

CHAPITRE IV LA POLITIQUE DU SUCRE

domaines agricole et énergétique avec des retombées intéressantes pour les populations locales qui sont si souvent délaissées par les grands projets gouvernementaux. D'autre part, les Fidjiens apprécient ce qu'ils perçoivent comme étant le sens de la communauté et l'attitude saine des relations humaines qui prévalent en Chine. Ratu Mara se rend lui-même en visite officielle en Chine en 1978 et lors d'une récéption offerte par son hôte, il cite un proverbe qui résume le genre de relations qu'il espère et pense pouvoir entretenir avec le géant asiatique: "Ne marche pas devant moi", déclare-til, "je ne te suivrai peut-être pas; ne marche pas derrière moi, je ne mènerai peut-être pas ; marche simplement à mes côtés et sois mon ami" (Fiji, juillet-août 1978).

En 1980 la Chine achète pour la première fois du sucre fidjen. La production de l'archipel a considérablement augmenté à partir de 1979 et le gouvernement cherche de nouveaux débouchés. En 1980 la Chine importe 30 000 tonnes puis elle prend 20 000 tonnes en 1981 sans toutefois qu'il y ait un arrangement formel entre les deux pays. C'est en 1982 qu'un premier accord portant sur trois ans et sur 40 000 tonnes par an est conclu avec ce nouveau partenaire asiatique qui achète à un taux supérieur de 5 % à celui du marché international.

L'accord est renouvelé en 1985, peu après la visite officielle du secrétaire général du parti communiste chinois Hu Yaobang à Suva en avril et de celle de Ratu Mara, accompagné du président de la Fiji Sugar Corporation, M. Rasheed Ali, en Chine au mois de mai. Le gouvernement fidjien fait part à son interlocuteur de son inquiétude devant l'état catastrophique du marché international et explique qu'il ne vendra de sucre à la Chine qu'à un prix approuvé et jugé

raisonnable par l'industrie elle-même. Le gouvernement chinois ne s'oppose pas à cette condition et désigne expressément la province de Zheijiang comme partenaire commercial exclusif de Fidji (13).

C'est donc en Zheijiang que se rend Ratu Mara pour s'entretenir avec le Premier ministre chinois Zhao Ziyang et avec le gouverneur de la province qui achètera désormais le sucre fidjien. L'accord conclu porte sur cinq ans et un minimum de 40 000 tonnes par an (montant qui peut s'élever à 50 000 tonnes si la production fidjienne et l'état du marché le permettent). La Chine s'engage à acheter à un prix intéressant (avec une prime pour compenser la piètre valeur marchande du sucre) et surtout à payer les frais de transport, ce qui réduit considérablement les coûts supportés par l'industrie sucrière fidjienne.

Cet accord politico-commercial intervient à un moment où l'industrie est troublée par la chute des prix du sucre et où le tourisme commence à la dépasser comme fournisseur de devises étrangères. C'est donc à la fois un soulagement et un succès diplomatique pour le gouvernement fidjien en même temps qu'un moyen pour la Chine de promouvoir son image dans la région océanienne. C'est d'ailleurs bien l'objectif recherché par Hu Yaobang qui déclare lors de sa visite à Suva en 1985 que : "la Chine et Fidji appartiennent tous deux à la région Pacifique, la Chine étant située dans sa partie septentrionale et Fidji dans sa partie orientale." Et d'ajouter que son pays "est prêt à développer des relations amicales, à coopérer et à vivre en harmonie avec tous les pays de la région" au sein de laquelle il ne "souhaite entrer en compétition avec personne". Il affirme d'autre part que la Chine ne souhaite aucunement dominer

⁽¹³⁾ La politique du gouvernement chinois consiste à "jumeler" chaque État insulaire océanien avec lequel il a des relations diplomatiques, avec une province chinoise. Ainsi dans le cas fidjien, la majorité des entreprises mixtes ("joint ventures") sont des initiatives de particuliers de la province de Zheijiang. D'autre part les dix médecins envoyés par la Chine à la suite des coups d'État pour compenser les départs des docteurs indiens, sont issus de cette province. Contrairement à ce que l'on pourrait penser, cette façon de procéder n'est pas prévue pour favoriser le développement de relations personnelles entre dirigeants, cette dimension de la politique internationale ne faisant pas partie semble-t-il, du répertoire politique chinois.

la région Asie-Pacifique, qu'elle s'opposerait si d'autres tentaient de le faire et qu'elle espère avant tout que le Pacifique reste paisible et calme et qu'y règne l'amitié. C'est en parti par le biais de sa coopération avec Fidji dont on connaît le poids dans la région, que la Chine entend faire passer son message.

La coopération entre les deux pays se poursuit après les coups d'État fidijens en 1987. La Chine est le premier État à inviter le ministre des Affaires étrangères du gouvernement intérimaire, M. Filipe Bole, en visite officielle en novembre 1987. Fidji exprime à cette occasion sa gratitude envers son "ami" asiatique et s'engage à faire en sorte que les bonnes relations entre les deux pays soient dayantage développées et "apportent des bénéfices réciproques" (Fiii Post, 11 novembre 1987). Certains dirigeants fidiiens expriment également leur satisfaction vis à vis de l'attitude de la communauté chinoise de Fidji (1 % du total de la population) face à la crise politique de l'archipel.

En mai 1989 une délégation chinoise conduite par le vice-ministre du Commerce, M. Lu Xuejian se rend à Suva avec pour objectif de renforcer la coopération économique entre les deux pays. À cette occasion M. Lu Xuejian fait part, entre autres mesures, de l'intention de son gouvernement de continuer à acheter du sucre fidjien, à condition que les deux pays arrivent à se mettre d'accord sur des termes raisonnables. Perspective satisfaisante pour le gouvernement fidjien qui ne manque cependant pas de souligner à son interlocuteur que si chaque Chinois consommait une cuillerée de sucre fidjien par jour, l'archipel pourrait écouler la totalité de son sucre rien que dans ce seul pays.

Les événements politiques qui se déroulent en Chine en 1989 et qui aboutissent au massacre de la place Tianan Men n'ont aucune répercussion sur les relations entre les deux pays. Le modus vivendi établi de longue date entre la Chine et Fidji selon lequel chacun s'abstient de commenter la politique intérieure de l'autre, est appliqué à la lettre. Dans les deux pages consacrées par le Fiji Times le 30 septembre 1989 au

40° anniversaire de la fondation de la république de Chine, le ministre chinois des Affaires étrangères rappelle que la politique extérieure de son pays adhère à cinq principes dont celui du respect de la souveraineté de l'autre et de la non-ingérence dans les affaires intérieures des autres états. Il reprend ainsi les propos de Hu Yaobang qui lors de sa visite en 1985 à Suva, affirmait que dans ses relations avec Fidji, la Chine s'engageait à "entièrement respecter la politique de Fidji aussi bien dans ses affaires intérieures que dans le domaine extérieur" (MAEF, 1985).

4) Le Japon : la politique et le commerce ne font pas bon ménage

C'est en 1979, année de l'ouverture de l'ambassade nippone à Suva, que Fidji vend du sucre pour la première fois au Japon. L'achat qui porte sur un montant réduit (10 000 tonnes). reflète la difficulté qu'a Fidii à percer sur le marché japonais. L'archipel, habitué à traiter avec des gouvernements, a du mal à s'habituer aux pratiques commerciales particulières de ce nouveau partenaire. La place prépondérante accordée par l'État nippon à un secteur privé qui est difficilement abordable, mais qui seul achète le sucre fidjien, trouble les dirigeants fidjiens. Jioji Kotobalavu, premier ambassadeur en poste à Tokyo, relate ses difficultés à pénétrer dans le monde japonais des affaires : "La première impression qu'on a au Japon est celle d'être dans un environnement complètement étranger ("alien"). Tout ce qui vous entoure est en japonais et c'est un sentiment accablant... [Mon introduction] a été un lent prodédé de prise de contacts, de discussions et de persuasion, parce que le système veut qu'on ne puisse pas aller directement voir la personne que l'on voudrait influencer. Il faut être introduit par quelqu'un d'important, qui est bien connu de celui que vous essavez de voir. [Heureusement] l'ancien ambassadeur japonais à Suva - M. Otaka - nous a beaucoup aidé dans ce domaine" (Island Business, 1983).

Ratu Mara se rend en visite officielle au Japon en 1980 pour tenter de développer les relations jusqu'alors timides entre les deux pays. Sur

CHAPITRE IV LA POLITIQUE DU SUCRE

la lancée, son gouvernement décide d'ouvrir une ambassade à Tokyo. Il espère ainsi renforcer ses chances d'établir un nouveau marché pour la vente de l'ensemble de ses produits agricoles. C'est avec le sucre qu'il connaît le plus de succès, mais même dans ce domaine, il se heurte au protectionnisme ambiant. Les conditions d'achat qu'il obtient avec la firme ("trading house") Nissho-Iwai, qui détient désormais l'exclusivité de la distribution du sucre fidjien au Japon, sont loin de rivaliser avec celles de la CEE et des autres "amis" de Fidji. Nissho-Iwai achète quand même 40 000 tonnes par an en 1980 et en 1981 ce qui rapporte à l'archipel un montant total d'environ 60 millions de \$ US sur deux ans.

L'exportation de sucre fidien vers le Japon est considérablement réduite en 1982 (14 000 t) et en 1983 (O). En 1984 Nissho-Iwai achète à nouveau 30 000 tonnes et s'engage à racheter le même montant en 1985 à la suite d'un entretien entre Ratu Mara et le président de la firme, en juin 1985. Même si en définitive Fidji ne vendra que 15 000 tonnes au Japon en 1985, cette année marque le début d'un tournant dans l'attitude de l'État asiatique vis-à-vis de l'ensemble des pays du Pacifique sud et vice versa. En janvier 1985, le Premier ministre japonais, M. Yasuhiro Nakasone, se rend en visite officielle à Fidii au cours d'un voyage qui l'emmène également en Papouasie Nouvelle-Guinée, en Australie et en Nouvelle-Zélande.

Lors de sa rencontre avec Ratu Mara, il promet une aide supplémentaire de 9 millions de dollars pour l'archipel, notamment pour certains projets à vocation régionale, dont la construction d'une école d'infirmières et un soutien à divers départements de l'université du Pacifique sud. Pour la première fois en 1985, le Japon devient le deuxième bailleur de fonds de Fidji, juste derrière l'Australie. Cette générosité doit en partie servir à compenser le lourd déséquilibre commercial qui existe entre les deux problème également abordé M. Nakasone qui annonce la mise en place de réformes devant entraîner la réduction des taxes à l'importation sur les produits agricoles et

l'accroissement des quotas de produits en provenance des pays en voie de développement. Le Premier ministre japonais affirme cependant que son pays est injustement accusé de protectionnisme, surtout par rapport à la CEE et aux États-Unis, qui selon lui, appliquent davantage de restrictions à l'importation (*PIM*, mars 1985).

Les réformes annoncées par M. Nakasone, malgré les espoirs qu'elles suscitent, (Fidji pensait pouvoir obtenir un contrat de vente à long terme dans de bonnes conditions), n'ont aucun impact sur la vente de sucre fidjien. En 1986, l'archipel ne vend même pas de sucre au Japon. Ce n'est qu'en 1987 que les autorités fidjiennes obtiennent enfin un contrat sur une période de trois ans portant sur un montant d'environ 30 000 t/an. La firme Nissho-Iwai s'engage à acheter le sucre fidjien au-dessus du cours international. L'arrangement prévoit une consultation entre les deux partenaires en avril ou mai de chaque année, Fidji conservant l'option de décider, selon ses stocks, s'il vend ou non et à quel prix. Cet accord, qui satisfait les autorités fidjiennes, reflète la relative position de force de l'archipel au moment des négociations à une période qui coïncide avec une pénurie de sucre à travers toute l'Asie.

À la fin de l'année 1990, Fidji obtient un troisième contrat à long terme portant sur trois ans duant lesquels une entreprise privée japonaise s'engage à acheter un montant de sucre d'une valeur totale de 36 millions de \$ US (PIM, janvier 1991).

Le rapprochement politique engagé en 1985 par le Japon avec le Pacifique sud et Fidji, est renforcé en 1987. Le ministre japonais des Affaires étrangères, M. Tadashi Kuranari, choisit Suva où sont rassemblés quantité de diplomates, de fonctionnaires régionaux et d'hommes d'affaires, pour annoncer, en janvier 1987 dans un discours décisif, que son pays est prêt à assumer un rôle important en faveur du développement économique de l'Océanie et à veiller à la stabilité politique de la région. La "doctrine Kuranari" (c'est ainsi qu'est baptisée à Tokyo la nouvelle politique du ministre des

Affaires étrangère) consiste à soutenir la coopération régionale, à traiter les micro-États sur un pied d'égalité, et à promouvoir la "Pacific Way" qui symbolise ici le mariage harmonieux entre les valeurs traditionnelles océaniennes et la modernisation économique.

L'intérêt nouveau que porte le Japon au Pacifique sud qui se traduit par une augmentation de l'aide à l'Océanie et par une coopération politique accrue avec les organismes régionaux comme le forum, n'entraîne toutefois guère de changements dans le domaine commercial. Ratu Mara demande en vain au Japon de fonder avec les états insulaires un type d'association semblable au "South Pacific Regional Trade and Economic Cooperation Agreement" (SPAR-TECA), accord qui, depuis 1980, lie l'Australie et la Nouvelle-Zélande à leurs voisins océaniens, et permet à ces derniers d'échapper aux taxes à l'importation sur la majorité des produits qu'ils exportent en direction de l'Australasie (Wall Street Journal, 17-3-87). Mais, le gouvernement japonais, généreux en ce qui concerne l'aide publique, ne consent pas à intervenir en faveur des états océaniens dans le domaine commercial, au grand dam de l'industrie sucrière fidjienne qui doit se contenter de traiter avec des acheteurs privés japonais qui ont une longue expérience du "business" et sont (de l'avis des autorités fidjiennes) d'habiles commerçants.

5) Les partenaires régionaux

Depuis 1976 Fidji vend une petite quantité de sucre (environ 10 000 tonnes par an) à ses voisins insulaires dans le cadre d'un accord régional à long terme. Les premiers participants du "Fiji-Pacific Islands Long Term Regional Agreement" sont les îles Gilbert (devenues Kiribati), Niue, Nauru, Tonga, Tuvalu, les îles Salomon et les Samoa occidentales. Depuis certains pays se sont retirés, c'est le cas de Niue, Nauru et des îles Salomon, tandis que d'autres tels le Vanuatu et la Papouasie Nouvelle-Guinée participent désormais, en tant qu'observateurs, aux réunions annuelles parrainées par le SPEC. Les îles Marshall, "indépendantes" depuis peu, se sont jointes à l'accord multilatéral en juin 1989.

Cet arrangement entre voisins se veut une application concrète des thèmes de la coopération régionale plutôt qu'un exercice purement commercial. En effet, le prix auquel Fidji vend son sucre à ses voisins est égal à celui qu'il fait appliquer à l'intérieur même de l'archipel avec la TVA en moins. Le pays acheteur est ensuite seul responsable de l'acheminement du sucre à l'endroit souhaité et pour ce faire engage un agent local qui doit avoir l'aval du SPEC.

Le directeur du SPEC se félicite, lors de la reconduction de l'accord en 1983, de l'esprit de cette initiative océanienne : "Le "Long Term Sugar Agreement" est un parfait exemple de la coopération régionale. Il devra servir de modèle à d'autres accords commerciaux entre les pays en voie de développement du forum." Il se déclare également satisfait de l'attitude fidjienne : "La bonne disposition de Fidji qui ne rechigne pas à vendre son sucre à un prix raisonnable, est un pas supplémentaire dans la direction d'un resserrement des relations économiques entre les pays membres du SPEC." (Newsletter SPEC, février 1983).

L'accord a été reconduit en juin 1989 pour une période de trois ans. Les conditions sont toujours aussi favorables pour les partenaires de Fidji. En cas de hausse du prix du sucre à la production, les pays acheteurs sont exempts de toute augmentation jusqu'à l'année suivante. De plus les acheteurs sont libres d'accroître ou de réduire leur quota de 10 % sans entraîner de renégociation.

Le "Regional Long Term Agreement" reflète sans doute la volonté de coopération économique qui existe parmi les membres du forum et du SPEC. Cependant son envergure limitée (il ne concerne que quelques pays et porte sur un faible tonnage) souligne le problème de la concurrence entre pays voisins qui cultivent les mêmes produits. L'Australie et la Papouasie Nouvelle-Guinée sont tous deux producteurs de sucre et vendent également sur le marché océanien. Certains pays comme le Vanuatu, qui souhaiterait s'associer à l'accord régional avec Fidji, sont tributaires de leurs "obligations" envers l'Australie qui est un producteur puissant à l'échelle océanienne.

CHAPITRE IV LA POLITIQUE DU SUCRE

CONCLUSION

Depuis vingt ans Fidji parvient à vendre la plus grande partie de son sucre à un prix supérieur au taux international. Les arrangements conclus puis renouvelés avec les divers partenaires européens, Océaniens, Américains et Asiatiques, ont fait en sorte que seule une proportion variant entre 15 et 25 % de la production de l'archipel est vendue au marché libre.

Ces accords bilatéraux et multilatéraux, de l'avis même des dirigeants fidjiens, s'apparentent davantage à des pactes politiques qu'à des transactions commerciales. Mais s'agit-il d'une "aide avec dignité", une sorte de charité déguisée, comme le suggèrent certains observateurs (14), ou plutôt d'une vente à sa juste valeur, les petits pays producteurs comme Fidji n'étant nullement responsables de la saturation internationale de cette matière première ? Quoiqu'il en soit, ce qu'il faut retenir c'est que les prix dont bénéficie Fidji dans ses accords avec la CEE et les États-Unis en particulier, sont les mêmes que ceux que ces pays appliquent à leurs propres fermiers. L'archipel ne fait pas l'objet d'un traitement préférentiel, mais sa production est subventionnée au même taux que la production américaine et européenne. Au sein d'une économie internationale où l'interventionnisme et le protectionnisme ont souvent davantage de poids que l'impardonnable loi du marché, cet état de fait n'est nullement surprenant, et fait partie de la politique internationale.

A. Les enjeux sucriers

D'ailleurs les accords passés entre Fidji et ses partenaires reflètent surtout l'état global des relations internationales en Océanie, la position des puissances extérieures dans cette région et l'éventail de la politique extérieure fidjienne. Le passage et la reconduction du protocole sucrier de la CEE est un exemple révélateur à la fois de la dépendance de Fidji de son ancienne puissance de tutelle britannique, à laquelle s'est substituée l'Europe, et de la volonté européenne

d'établir une présence active dans le Pacifique sud, par le biais, entre autres, de sa coopération avec Fidji. En quinze ans les rapports se sont cependant modifiés. L'enthousiasme initial et le souci d'égalité entre partenaires développés et partenaires en voie de développement prônés lors des premières conventions de Lomé, ont fait place à une institutionnalisation des rapports basée sur la distribution d'aide économique des plus riches aux plus pauvres (Taylor, 1987). Par ailleurs Fidji, comme les autres pays océaniens, redoute l'échéance de 1992, n'ayant que peu d'informations sur les conséquences que celle-ci aura sur ses relations avec la Communauté européenne. Est également préoccupant le démantèlement du bloc de l'Europe de 1'Est amorcé en 1990, qui laisse prévoir que la CEE s'intéressera moins aux pays en voie de développement, ce qui risque à long terme de remettre en cause le protocole sucrier.

Dans le cas de ses accords avec la Nouvelle-Zélande, Fidji est obligé de célébrer ses relations avec l'Europe et de remettre en question, au moins verbalement, ses liens avec son voisin australasien, afin d'obtenir de meilleures conditions commerciales. La Nouvelle-Zélande accepte sans enthousiasme de soutenir l'économie fidjienne, motivée à la fois par un sens du devoir, et par le désir de maintenir son influence sur ce pays clé de la région.

Les négociations quasi constantes entre Fidji et les États-Unis, qui n'aboutissent pas à de véritables concessions, sont révélatrices d'un désintérêt relatif de Washington à l'égard du Pacifique sud. La domination de l'Australie, "chargée" de maintenir autant que possible le statu quo pro-occidental de la région, suffit à la Maison-Blanche. La présidence américaine courtise certes Fidji durant les années 80, mais sans que cela n'entraîne de réels efforts financiers. Le rapprochement s'effectue essentiellement au plan politique sans les retombées économiques tant souhaitées par le gouvernement Mara.

⁽¹⁴⁾ C'est le thème que développe Michael Taylor dans son article : "Issues in Fiji's Development : Economic Rationality or Aid with Dignity." Voir Taylor, 1987.

La conclusion plus récente d'accords relativement avantageux avec plusieurs États asiatiques renvoie au rôle croissant de ces pays sur la scène océanienne à partir du début des années 1980. Mais les intérêts et les objectifs de chacun varient, de même que l'ampleur et la qualité des relations qu'ils entretiennent avec Fidji. Dans le cas de la Malaisie les facteurs prépondérants que sont le poids du passé et les affinités sociopolitiques, favorisent un rapport fondé sur le respect mutuel et l'égalité.

La Chine, pour sa part, se veut du Tiers Monde et tiers-mondiste. Elle insiste sur l'égalité des rapports avec ses partenaires, les accords sucriers avec Fidji servant en quelque sorte de gage de sa bonne volonté. Le Japon mise sur un rapprochement et même sur une coopération politique avec l'ensemble des pays océaniens, renforcé par un apport économique généreux sous forme d'assistance à des projets ponctuels. Mais il n'envisage pas d'harmoniser ses relations commerciales avec les micro-États océaniens qu'il considère trop insignifiants sur ce plan.

B. La marge de manœuvre fidijenne

L'enjeu pour Fidji consiste à comprendre les priorités et les objectifs de chacun de ses partenaires actuels (et potentiels) pour mieux savoir comment les "capter" et lequel de ses atouts mettre en valeur. Le gouvernement fidjien peut jouer en permanence sur au moins deux registres politiques ; sur celui de son influence prédominante dans la région notamment au sein des organismes régionaux, et sur celui de son rôle au sein de l'ACP et même de l'ONU. Par ailleurs Fidji peut exploiter la rivalité entre les puissances présentes dans la région. Même si l'ancienne bipolarité mondiale tend à disparaître, entraînant "l'ennemi" soviétique dans le giron occidental, de nouvelles dissensions se font jour, entre Américains et Japonais, pour ne citer qu'un exemple. La marge de manœuvre politique de Fidji est heureusement moins étroite que sa marge de manœuvre commerciale.

En observant le rôle joué par Fidji dans trois cadres différents ; dans la région océanienne, au sein des Nations unies et dans ses négociations bilatérales avec les pays européens, américains et asiatiques, nous avons tenté de découvrir les diverses facettes de la politique extérieure de cet archipel et d'analyser en quoi le discours et le comportement du gouvernement fidjien pouvaient varier selon les situations.

Fidii, sans doute en raison de la volonté et de l'énergie de Ratu Mara, a dès l'indépendance, eu l'ambition de s'affirmer sur la scène internationale sans forcément en avoir les moyens. C'est ainsi que s'explique la construction de l'identité océanienne, cette "Pacific Way" que le Premier ministre s'est tant attaché à promouvoir et qui a permis de donner une image forte et favorable à un archipel fidiien dénué auparavant de "personnalité internationale". Car Fidii. jusqu'à l'indépendance avait, comme l'ensemble des territoires du Pacifique sud, vécu à l'écart de la communauté internationale, isolé, paradoxalement, par l'insularisme britannique. C'est donc en se rattachant à une identité régionale, un peu "soufflée" par les puissances métropolitaines membres de la CPS, que le leader des insulaires a bâti une plate-forme sur laquelle Fidii (suivi d'autres micro-États océaniens) s'est appuyé pour se lancer sur la scène internationale.

Le langage revendicateur et militant des années 1960 et 1970 a donc servi à conférer une légitimité et une authenticité "autochtone" au régionalisme océanien dont Ratu Mara insiste qu'il existe depuis des siècles, c'est-à-dire bien avant l'arrivée des "papalagi". C'est en s'opposant à l'autre, dans ce cas l'Australie et la Nouvelle-Zélande surtout, mais aussi la Grande-Bretagne, la France et les États-Unis, que les pays insulaires, Fidji en tête, se sont affirmés et se sont forgés une identité propre.

Mais l'image de la "Pacific Way", parce qu'elle se veut "modérée" et consensuelle, n'a guère suscité l'opposition des grandes puissances. En même temps, parce que provenant d'anciennes colonies nouvellement indépendantes, elle bénéficie aussi de l'approbation de l'ensemble des pays en voie de développement. C'est justement cette ambivalence qui permet à Ratu Mara d'être sollicité comme négociateur à

CHAPITRE IV LA POLITIQUE DU SUCRE

la fois par l'ACP et par la CEE, c'est aussi elle qui fait que la délégation fidjienne est choisie pour présenter le dossier des archipels à la convention sur le Droit de la mer, ou encore que Fidji est invité à participer à la FINUL.

Au fur et à mesure que Fidji s'affirme sur la scène internationale, le discours de la "Pacific Way" se fait de moins en moins entendre. C'est aussi que la région est depuis le milieu des années 1980, en proie à de profondes mutations sociales. 1985 est l'année de la création du "Labor Party" (Parti socialiste) à Fidji. Deux ans plus tard en formant une coalition avec le parti indien (le "National Federation Party") il remporte les élections législatives. Il perd le pouvoir à peine un mois plus tard à la suite d'un coup d'État déclenché par l'armée fidjienne.

Le discours de Ratu Mara, rappelé au ministère des Affaires étrangères puis à la tête du pays par les autorités "intérimaires" de Fidji, ne se réfère désormais plus à la "Pacific Way" qui était également censée représenter le consensus multi-ethnique dans l'archipel. En même temps le ton se durcit considérablement vis-à-vis de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande, les plus sévères critiques des coups d'État. Il s'adoucit à l'égard de la France et en revanche cherche à séduire de nouveaux partenaires asiatiques.

Pourtant Fidji, que l'Australie et la Nouvelle-Zélande (à qui l'image de la "Pacific Way" convenait parfaitement) ont tenté de transformer en paria du Pacifique, a retrouvé sans tarder sa place de leader régional insulaire et a réussi à imposer le silence au sein du forum sur ses affaires intérieures. Cela est dû en grande partie à la stature diplomatique de Ratu Mara dont le poids politique dans Fidji et dans la région reste phénoménal. Ses croisades diplomatiques ont ainsi servi à rétablir la confiance et la sérénité parmi les partenaires politiques et économiques de l'archipel. Et l'on croit apercevoir aujour-d'hui que la "vision" du monde de Fidji est surtout celle de Ratu Mara.

TROISIÈME PARTIE

TONGA: RATTRAPER LE TEMPS PERDU

"... You must remember that in dealing with foreigners, never appear too smart; it's better that you look humble and half primitive, especially while you're learning the ropes. And try to take off six stones. It's necessary that we're seen to be starved and needy. The reason why Tiko gets very little aid money is that our people are too fat and jolly.

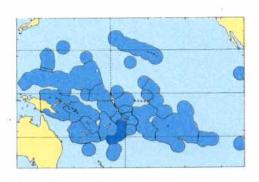
I wish the government would wake up and do something about it." (1)

Epeli Hau' ofa, "Tale of the Tikongs".

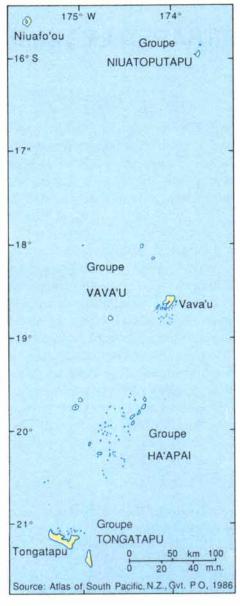
"La décennie 1970-1980 a mis fin à l'isolement international de Tonga." C'est ainsi que M. Cecil Cocker, directeur du quatrième plan de développement du royaume et désormais ministre des Finances, résume le long chemin que le gouvernement tongien estime avoir parcouru au cours des dix premières années d'indépendance de l'archipel. Pour le roi Tupou IV, dont l'ambition première, dès la fin des années 1960 est de rompre le cloisonnement dans lequel la reine Salote et la Grande-Bretagne ont confiné son pays, c'est le constat du succès d'une politique extérieure qu'il s'est attaché à mener personnellement.

Dès le début de son règne, Taufa'ahau recherche avant tout l'ouverture, la multiplication et la diversification des partenaires, et surtout le développement des communications et des transports qui doivent, selon lui, provoquer une expansion économique et apporter un certain dynamisme à la société tongienne. L'archipel étant dépourvu de ressources internes, Taufa'ahau fait de la diplomatie l'outil privilégié du développement économique et social de son royaume...

^{(1) ...} Tu dois te souvenir que dans tes relations avec les étrangers il ne faut jamais avoir l'air trop intelligent; il vaut mieux avoir l'air humble et à moitié primitif, surtout lorsque tu es en train d'apprendre les ficelles. Et tâche de perdre cinquante kilos. Il faut leur donner l'impression que nous sommes affamés et nécessiteux. Si Tiko reçoit si peu d'aide c'est parce que nous sommes trop gros et trop gais. Il serait temps que le gouvernement s'en rende compte et prenne des mesures."



TONGA



Source: "ATLAS DES ÎLES ET ÉTATS DU PACIFIQUE SUD", GIP Reclus/Publisud, 1988.

CHAPITRE PREMIER

PRIORITÉ AU DÉVELOPPEMENT

Durant les premières années qui suivent l'indépendance, le roi Taufa'ahau effectue de nombreux voyages à la recherche de sources de financement pour les divers projets qui l'intéressent : amélioration des infrastructures (revêtement et agrandissement de l'aéroport international de Fua'amotu, mise en place d'un réseau de télécommunications inter-îles et extérieur, extension et réparation du réseau routier, etc.) et renforcement des services sociaux, notamment dans les secteurs de la santé et de l'éducation. Il courtise aussi bien ses amis traditionnels (la France, la Grande-Bretagne, la RFA, les États-Unis) et océaniens (l'Australie, la Nouvelle-Zélande) que de nouveaux partenaires comme le Japon, Taiwan, l'Union soviétique et certains pays du Moyen-Orient.

I. LE FINANCEMENT DES PLANS DE DÉVELOPPEMENT

L'envergure de la politique de Taufa'ahau, l'évolution économique de l'archipel et ses liens avec ses partenaires internationaux peuvent en partie être appréciés à partir de l'étude des cinq plans de développement quinquennaux (2). Le premier plan (1965-1970), d'un coût total de 4,5 millions de Pa'anga (1 Pa'anga = 4 FF), presqu'entièrement financé par la Grande-Bretagne, est celui d'un pays encore sous la tutelle d'une métropole peu disposée à la générosité. Le deuxième plan (1970-1975) d'un montant légèrement inférieur (4,25 millions de Pa'anga), financé à 68 % par la Grande-

Bretagne, à 24 % par la Nouvelle-Zélande et 4 % par l'Australie, est révélateur non seulement de la difficulté éprouvée par le jeune État à diversifier ses partenaires économiques, mais aussi de la capacité et de la volonté des deux puissances océaniennes (l'Australie et la Nouvelle-Zélande) de se substituer progressivement à l'ancienne métropole.

Le troisième plan (1975-1980) est le premier à refléter la volonté du roi d'accroître le nombre de partenaires et d'augmenter les ressources financières de l'archipel. Son montant, d'un total de 49 millions de Pa'anga, dix fois supérieur à celui du deuxième plan, est financé à 97 % par des sources extérieures, et est constitué par des dons (66 %) et des prêts (32 %). Les principaux bailleurs de fonds (aide et prêts confondus) sont l'Allemagne fédérale (25 %), l'Australie (21 %), la Nouvelle-Zélande(18 %) et la CEE (10 %). La Grande-Bretagne ne figure plus qu'en cinquième place, devançant de peu la Banque asiatique de développement (BAD) (6 %), à laquelle Tonga s'est affilié en 1972, le Japon (5,5 %) et les Nations unies (4 %).

Avec le quatrième plan (1980-1985) d'un montant de 91,6 millions de Pa'anga dont 92 % sont financés par des sources extérieures (79 % sous forme de dons et d'assistance technique et 13 % sous forme de prêts), les ressources financières de l'archipel doublent par rapport au troisième plan. La position des bailleurs d'aide reflète mieux le nouvel équilibre régional, avec la prédominance de l'Australie (30 %), du Japon (19 %), suivi de la Nouvelle-Zélande (15 %), que le choix délibéré des dirigeants tongiens. Cependant l'Allemagne, partenaire particulièrement apprécié du roi, reste présente avec 6,6 % du financement, derrière les Nations unies (11 %), mais devant la CEE (6 %), la

⁽²⁾ Dans son analyse de l'aide économique aux pays insulaires du Pacifique, Feleti Sevele, explique que les premiers plans de développement conçus par les gouvernements indépendants avaient comme objectif d'établir des échéances d'autosuffisance. Peu à peu ces documents se sont transformés en publications destinées avant tout à présenter un bilan économique et à étaler des projets susceptibles d'encourager la générosité des bailleurs de fonds. L'assistance financière n'est plus considérée comme une contrainte mais plutôt comme une ressource supplémentaire dont il serait dommage de se priver. Dans ce contexte, l'étude des plans de développement peut apporter des informations intéressantes sur l'état des relations d'un pays demandeur avec ses partenaires économiques. Voir Sevele, 1987.

BAD (5 %) et la Grande-Bretagne (2,7 %). La participation directe de la France s'élève à 0,4 % et celle du Canada à 0,6 %.

Le montant du plan actuel, le cinquième (1985-1990) est estimé à 150 millions de Pa'anga, dont 83 % serait financé par l'extérieur.

II. LA DIPLOMATIE AU SERVICE DE L'ÉCONOMIE

L'augmentation des montants des plans successifs, a permis au roi de mettre en place une politique intérieure de développement économique accéléré, et c'est de façon logique que Cecil Cocker affirme en 1981 que : "L'avantage le plus évident que Tonga retire de son association croissante avec d'autres pays est l'aide qu'il reçoit de la part des pays développés et des agences internationales", avant d'ajouter que c'est "ce soutien qui a permis au Royaume d'améliorer ses services sociaux et de construire des infrastructures essentielles".

Le rôle de la diplomatie dans le développement de l'économie nationale est parfaitement compris par l'ancien ministre des Affaires étrangères (également Premier ministre et frère du roi, remplacé aux Affaires étrangères en 1979 par le prince héritier) qui déclare dès 1970 que le rôle joué par son ministère "est vital pour le développement et l'avancement du royaume" étant donné "sa partipation dans l'élaboration d'une politique axée sur la recherche d'une aide extérieure".

Ainsi le roi, le Premier ministre et le prince héritier s'appliquent depuis l'indépendance à d'une part exploiter les affinités et minimiser les antagonismes éventuels avec les pays amis de longue date, et de l'autre, à trouver un terrain d'entente avec des partenaires potentiels. Ce jeu diplomatique, bien dans la tradition des "Friendly Islands", consiste à exploiter toutes les sources, en veillant à ne léser ni les "amis" ni les "ennemis" des "amis". Les considérations morales n'ont guère de place dans cette "realpolitik" version tongienne. En revanche (et paradoxalement), le partage des valeurs et le principe de fidélité sont des facteurs de poids.

Les premiers États auxquels Tonga fait appel au lendemain de l'indépendance sont ceux qui entretiennent des liens historiques ou géographiques avec le Royaume. Ils sont d'abord la Grande-Bretagne, à laquelle se substitue progressivement la Nouvelle-Zélande, dont l'identité maori la destine à prendre sous son aile les territoires polynésiens indépendants. Ce sont aussi l'Allemagne, la France et même les États-Unis, trois pays dont les liens avec le Tonga contemporain relèvent d'une logique historique. Les relations avec l'Australie, de plus en plus importantes, relèvent, quant à elles, d'une logique géostratégique, tout comme celles (également en hausse) avec le Japon et les autres pays asiatiques.

Tableau 1
Provenance de l'aide extérieure (prêts inclus)
pour les PD II (1970-75), III (1975-80)
et IV (1980-85), en pourcentages

A. Aide bilatérale	2 ^e plan	3 ^e plan	4 ^e plan
Allemagne	-	25,2	6,4
Australie	4	21,3	30,6
Canada	_	-	0,6
France	-	ļ	0,4
Gde-Bretagne	68	7,7	2,7
Japon	-	5,5	19,4
Nlle-Zélande	24	17,9	14,7
B. Aide multilat.	2 ^e plan	3 ^e plan	4 ^c plan
BAD	-	6,2	5,3
CEE/BEI	-	10,2	6,2
Agences		İ	
ONU	4,0	4,1	11,2
Autres			
(CFTC incluse)	-	1,9	3,3

Source: Cinquième plan de développement de Tonga.

CHAPITRE II

LES PARTENAIRES TRADITIONNELS

Tonga entretient des relations vieilles de plus d'un siècle avec la Grande-Bretagne, la France, l'Allemagne et les États-Unis. Ces liens tissés dans le passé sont aujourd'hui cultivés par le Royaume qui en tire non seulement un certain prestige, surtout vis-à-vis de ses voisins insulaires, mais aussi des avantages concrets. Ces relations bilatérales, fructueuses en ellemêmes ont également favorisé l'intégration de l'archipel au sein du Commonwealth et des accords ACP/CEE, lui permetttant d'échapper quelque peu à un environnement régional où il est dominé par ses partenaires océaniens.

I. LE GRAND FRÈRE BRITANNIQUE

C'est avec satisfaction que le gouvernement tongien estime pouvoir aujourd'hui traiter d'égal à égal avec la Grande-Bretagne. Les liens nouveaux qui unissent depuis 1970 les deux pays semblent effectivement dénués de toute tendance néo-colonialiste et si l'archipel conserve un certain air "British", c'est sans doute le résultat d'un choix délibéré de l'élite tongienne. Mais la Grande-Bretagne fait-elle ainsi preuve d'un respect scrupuleux vis-à-vis des engagements pris en 1970 ou se désintéresse-t-elle tout simplement de son ancien protectorat, en cédant la place progressivement à l'Australie et à la Nouvelle-Zélande, deux pays sur lesquels elle s'appuie dans la région ? Quoiqu'il en soit, l'ancienne puissance de tutelle prend ses distances de la scène politique du Royaume et affirme, comme le confirme ce commentaire du haut-commissaire britannique, Gerald Rance, ne

plus peser sur les décisions internes et externes de l'archipel : "Tonga est un pays indépendant et autonome. Je ne me permetterais ni de lui porter conseil, ni de m'ingérer dans ses affaires intérieures" (Matangi Tonga, janvier 1987).

La Grande-Bretagne reste cependant très présente dans l'archipel. Son haut-commissariat, la mission diplomatique la plus ancienne du Royaume, est bien placé d'un point de vue géographique - il se situe à deux pas du palais royal et fait en quelque sorte partie de son entourage alors que les diverses autres ambassades et hautes commissions sont dispersées dans Nuku'alofa - et politique : les échanges entre la famille royale et les diplomates britanniques, la proximité physique aidant, sont fréquents et chaleureux.

En fait, comme l'explique Gerald Rance, la pierre angulaire des relations entre les deux pays se situe au niveau des familles royales : "Si l'on veut comprendre les liens qui unissent Tonga et la Grande-Bretagne, il faut regarder du côté des deux familles royales - c'est le rapprochement entre elles qui donne toute sa force à la relation qui existe entre les deux pays" (Matangi Tonga, janvier 1987). Ainsi les visites entre membres des familles royales sont assez nombreuses et toujours amicales. Le roi Taufa'ahau, accompagné de sa femme et de ses enfants, s'est rendu en Écosse chez la reine Elizabeth et le duc d'Édimbourg en 1972, visite suivie deux ans plus tard par celle du prince Charles, à Tonga, à bord d'un navire de la Royal Navy. Durant les années 1980, le roi s'est rendu plusieurs fois en Grande-Bretagne pour rencontrer la famille royale et il a été invité en 1981 au mariage de Prince Charles et de Lady Diana. Héritage du règne de Salote, ces rencontres protocolaires n'ont pas qu'une valeur symbolique mais témoignent de l'estime et de l'amitié portés par chacune des familles envers l'autre (1).

⁽¹⁾ On a un aperçu de l'ambiance qui règne entre les deux maisons royales dans ce commentaire du roi, qui évoque en 1983 la famille du prince Charles en ces termes : "Je n'ai pas encore vu l'enfant du prince Charles. Je verrai sans doute le petit prince William lorsque je me rendrai en Europe. J'aimerais bien le voir. J'aime beaucoup les enfants... Le prince Charles est très posé et son fils a une bonne influence sur lui. Il semblerait qu'il y ait un deuxième enfant en route. C'est bien ainsi..." Voir Islands Business, juillet 1983.

D'autre part les membres de l'élite tongienne, à l'image du prince héritier Tupouto'a, éduqué à Sandhurst, la grande académie militaire où sont formés les officiers de l'armée de terre britannique, continuent de faire leurs études secondaires et supérieures en Grande-Bretagne. Le gouvernement britannique distribue entre dix et quinze bourses par an, destinées à la formation d' "éléments clés" susceptibles de devenir des "leaders" de demain et qui seront chargés de remplacer progressivement les conseillers britanniques toujours en place (Matangi Tonga, janvier 1987).

Par ailleurs les ministres et haut fonctionnaires des deux États se rencontrent régulièrement et évoquent surtout des questions de coopération économique et d'ordre stratégique dans le Pacifique sud. D'importantes négociations ont eu lieu entre le prince héritier et son homologue dans le courant de l'année 1980, en raison de la réduction progressive mais conséquente de l'aide britannique à Tonga durant les années 1970. Inquiet par l'ampleur du désinvestissement britannique, le prince Tupouto'a s'attacha à redéfinir les relations entre les deux pays et à renégocier le montant et le type d'aide apporté par la Grande-Bretagne au Royaume. Depuis, la Grande-Bretagne apporte son assistance davantage par le biais des agences multilatérales telles la CEE, le Commonwealth et la BAD que par un soutien direct et bilatéral. D'autre part le gouvernement britannique s'appuie sur l'Australie et la Nouvelle-Zélande pour compenser son retrait progressif et s'assurer que ses anciens territoires du Pacifique ne soient pas lésés.

L'assistance de la Grande-Bretagne à l'archipel est passée d'environ 600 000 livres par an durant les années 1970 à environ 300 000 livres par an durant les années 1980. Le Royaume-Uni ne fournit aucune aide directe aux projets de développement de Tonga (mais participe à 17 % au projet du Fonds européen de développement - FED - pour l'amélioration de l'aéroport de Vava'u) et se contente de fournir une assistance technique, par exemple, pour financer les salaires de certains fonctionnaires

expatriés, comme ceux du juge et du procureur du Royaume, du secrétaire au ministère des Finances, du directeur de l'aviation civile, d'un géologue préposé au gouvernement et d'un conseiller administratif. Par ailleurs le gouvernement britannique apporte une aide ponctuelle dans le secteur de l'éducation ; il envoie des livres et des manuels aux bibliothèques de l'archipel, il subventionne des cours de formation technique etc. Il apporte également une aide modeste dans le domaine militaire.

En dernier lieu, la Grande-Bretagne reste le seul pays hôte d'une mission diplomatique tongienne du niveau d'une ambassade. Le consulat tongien établi à Londres en 1969, est transformé en haute commission à partir de 1970. Le Baron Vaea, cousin germain du roi, d'abord consul devient haut-commissaire. Le noble Vaea est nommé baron, titre jusque-là inconnu à Tonga afin que son statut aristocratique dans l'archipel soit reconnu par la Grande-Bretagne et qu'il soit considéré comme un interlocuteur digne de la maison royale britannique.

Le maintien de cette haute commission est souvent contesté par les parlementaires tongiens, et en premier lieu par les représentants du peuple, qui considèrent qu'elle coûte trop cher et ne se justifie pas. Propos rejetés par Siaosi 'Aho, haut-commissaire de 1986 à 1989, qui estime que : "les millions de dollars que Tonga reçoit par le biais de la convention de Lomé de la CEE servent amplement à légitimer le maintien de la mission diplomatique à Londres" (Matangi Tonga, mars-mai 1989).

En fait, les diplomates tongiens se servent de leur base à Londres pour toucher le reste de l'Europe, de sorte que le gouvernement a envisagé à plusieurs reprises de déménager la mission à Bruxelles, idée que ne récuse pas Siaosi 'Aho: "S'intaller à Bruxelles faciliterait sans aucun doute le travail du haut-commissaire et réduirait les frais de déplacement, qui sont nos plus grandes dépenses. Nos liens avec la Grande-Bretagne se cantonnent pour le moment au niveau historique. Londres n'est plus le centre financier du monde, New York et Tokyo le sont davantage... L'aide bilatérale de la

Grande-Bretagne en faveur des pays en voie de développement, Tonga inclus, a été considérablement réduite. Les Britanniques estiment que leurs contributions aux organismes internationaux est suffisante... Le gouvernement décidera à l'avenir s'il doit s'installer à Bruxelles" (Matangi Tonga, mars-mai 1989).

Il semble cependant peu probable que la mission diplomatique de Londres soit transférée à Bruxelles sous le règne de Taufa'ahau. Car la Grande-Bretagne est en définitive considérée par le roi comme une amie fidèle et les attaches restent profondes malgré un relâchement des liens économiques à partir de la fin des années 1970. En fait le nouvel équilibre trouvé en 1980 par les deux pays n'est qu'une étape supplémentaire, témoin de son temps, dans la longue histoire qui lie Tonga et la Grande-Bretagne. Il n'est cependant pas exclu que certains changements remettant en cause la représentation diplomatique à Londres interviennent après la succession du prince Tupouto'a.

II. LA FRANCE: LE "JOKER" DU ROYAUME

"Depuis la signature du traité d'amitié de 1855, Tonga et la France entretiennent des relations très cordiales." C'est en ces termes très favorables que le Premier ministre tongien accueille la désignation du père George Callet comme consul honoraire de France à Tonga en 1978. Épisode d'ailleurs perçu par les Tongiens "comme un signe de la part des deux nations de la volonté d'enrichir leurs liens traditionnels d'amitié".

Le Royaume entretient peu de relations avec la France avant la fin des années 1970, sans doute parce que celle-ci est peu présente dans le Pacifique insulaire anglophone jusqu'à ce qu'elle établisse une ambassade à Suva en 1980. Mais l'archipel tient à développer ses liens avec la France et il s'appuie sur les attaches historiques entre les deux pays pour l'inciter à s'intéresser à lui. C'est donc à la demande du gouvernement tongien, faite dès 1978, que le traité d'amité de 1855, signé par Napoléon III et George Tupou I, est à la fois renouvelé et commémoré à l'occasion de son

cent-vingt-cinquième anniversaire, le 11 janvier 1980.

Les démarches entreprises par le ministère des Affaires étrangères tongiennes pour aboutir à cette commémoration témoignent de sa grande volonté de "donner un coup de pouce" à ses relations avec la France. Il s'occupe lui-même de rédiger une version actualisée du traité qu'il soumet à Paris. Les négociations entraînent la visite de M. Olivier Stirn, alors vice-ministre des affaires étrangères, et de l'ambassadeur de France à Tonga dans l'archipel en juillet 1978, suivie d'une deuxième visite du même ambassadeur, M. J. Gueury, accompagné d'un conseiller, quelques mois plus tard. Un accord de principe est conclu à la fin de l'année 1979 lors d'une rencontre finale entre le prince héritier (qui est francophone) et M. Gueury.

Le nouveau traité d'amitié et de coopération, est entériné à Nuku'alofa le 11 janvier 1980 en présence du roi, du prince héritier et de M. Olivier Stirn. Le document souligne l'esprit cordial et amical des relations qu'entretiennent les deux pays et appelle à davantage de coopération entre leurs gouvernements respectifs. Au cours de la cérémonie le roi Taufa'ahau est décoré du grand cordon de la Légion d'honneur, hommage très apprécié par le monarque tongien. Le prince héritier se rend à Paris en avril de la même année pour la ratification du traité où il est à son tour décoré officier de la Légion d'honneur.

Au-delà de son caractère protocolaire et symbolique (qui correspond toutefois aux attentes de la population tongienne et renforce l'image et l'autorité de la monarchie - fonctions non négligeables en soi) la signature du traité a des retombées concrètes. En premier lieu les rencontres de haut niveau se multiplient, les visites de courtoisie de représentants civils et militaires français se succèdent à la satisfaction à la fois du prince héritier, avide de nouvelles perspectives de coopération militaire, et des autorités françaises en place dans la région. Celles-ci citent, pour ne donner qu'un exemple, la visite d'un bâtiment de la marine à Tonga en 1985 comme preuve de la bonne entente

régnant entre les deux pays : "La cordialité de nos relations avec Tonga fut manifestée à l'occasion de l'escale de courtoisie du patrouilleur "La Paimpolaise" à Nuku'alofa du 11 au 14 décembre 1985 qui s'est déroulée dans d'excellentes conditions. Le prince héritier s'est rendu deux fois à bord".

A mesure que le nombre de rencontres augmente, les deux pays prennent conscience de la valeur du rôle que chacun peut jouer en faveur de l'autre. Ainsi Tonga apparaît à la France comme un allié potentiel dans sa politique régionale, notamment en ce qui concerne sa présence en Nouvelle-Calédonie et en Polynésie, et sur la question délicate des essais nucléaires. La France, quant à elle, est perçue non seulement comme une source potentielle d'aide extérieure mais aussi comme un contrepoids appréciable face à la domination régionale australienne, néozélandaise et même fidjienne.

C'est dans cet esprit que M. Gaston Flosse. secrétaire d'État pour le Pacifique sud, .se rend à Tonga à plusieurs reprises à partir de 1986 et dans le courant de 1987. En février 1986, il vient consulter le prince héritier à la veille de la réunion à Paris du Conseil du Pacifique sud. Cette visite, flatteuse en elle-même pour le Royaume, a aussi une dimension économique puisque Tupouto'a adresse à cette occasion une demande d'envoi d'un deuxième enseignant français dans l'archipel et de deux coopérants techniciens à laquelle le gouvernement français répond favorablement. Tonga obtient également la prise en charge d'un étudiant tongien pour une formation de trois ans en France. D'autre part, Paris finance par un don de 430 000 FF la création d'un laboratoire de langue française à Nuku'alofa.

En mars 1987, Gaston Flosse est reçu en audience par le roi auquel il présente l'idée d'un rapprochement économique entre les pays et territoires polynésiens. En fait Taufa'ahau, qui est déjà membre depuis 1984 de la "Polynesian Heritage Trust", association culturelle qui regroupe Tonga, Fidji, Samoa, les îles Cook et le peuple maori, et a peu après lancé le concept de la création d'une communauté culturelle et

économique des peuples polynésiens pour regrouper tous les peuples polynésiens y compris français, est à la recherche d'une coopération française dans ce domaine. Pour lui, "les Français ont développé une quantité de techniques qui pourraient être employées dans les autres îles du Pacifique (autre que les territoires français) comme par exemple dans le domaine de l'énergie solaire". Parce que "la France, de par ses responsabilités dans la zone Pacifique. s'est dotée de movens techniques et scientifigues, pour résoudre les problèmes spécifiques des territoires insulaires", elle pourrait apporter un soutien important à l'ensemble de la communauté polynésienne, estime Taufa'ahau (Islands Business, février 1988).

Le thème d'une communauté polynésienne est évoqué à plusieurs reprises entre Gaston Flosse et le roi à l'occasion notamment de la célébration du 69e anniversaire du monarque en juillet 1987 à laquelle participe le secrétaire d'État français. Le dialogue se poursuit lors de la visite de onze jours à Paris, du 7 au 28 octobre 1987, d'une délégation tongienne dirigée par le ministre de l'Éducation. Le projet cher au roi n'aboutira pas cependant probablement à cause du départ de Gaston Flosse à la suite des élections présidentielles françaises en mai 1988.

La coopération entre les deux pays s'étendra par contre à d'autres domaines. Ainsi une antenne de l'Alliance française est établie dans l'archipel en 1987 en même temps qu'est fondée l'association France-Tonga, présidée par le prince héritier. D'autre part, les rouages d'une collaboration sur un important projet de recherche sur l'histoire de Tonga, mis en place à partir de 1987 et confié à l'ORSTOM, aboutissent quelques années plus tard à un accord concret. Une chercheuse tongienne a depuis effectué un stage de langue en France et travaille avec une homologue française sur la rédaction de manuels scolaires ainsi que sur un ouvrage d'histoire prenant en compte la contribution des catholiques, notamment des pères maristes, dans l'évolution politique, sociale et économique de l'archipel. Au-delà de sa portée scientifique, ce projet doit permettre aux Tongiens de se détacher quelque peu de leur histoire officielle, qui est aussi celle des wesleyans et par conséquent, de s'affranchir quelque peu de l'influence de l'ancienne église mère basée en Nouvelle-Zélande et en Australie.

Pour sa part, le roi de Tonga rendra un service non négligeable aux autorités françaises en allant visiter à deux reprises l'atoll de Moruroa, d'abord en 1985, puis en 1987. C'est invité par Gaston Flosse que Taufa'ahau et la Reine qui se déplacent à Tahiti à bord d'une caravelle de l'armée française, font une escale médiatisée sur le site des essais atomiques français. Le monarque fait alors une déclaration qui peut être considérée comme très favorable à l'égard de la France compte tenu de l'opposition persistante de tous les autres pays de la région visà-vis des tirs nucléaires. C'est en ces termes qu'il évoque sa visite : "Je ne serai ni le défenseur ni l'accusateur de la France... J'ai vu vivre [à Mururoa] un grand nombre de personnes, y compris des Polynésiens. J'ai vu des piroguiers à l'entraînement sur le lagon et j'ai constaté qu'il n'y avait pas de crevasses dans le sol".

Les dirigeants tongiens sont seuls dans le Pacifique indépendant à ne pas critiquer les essais atomiques français et à juger l'utilisation de l'énergie nucléaire en général comme un mal nécessaire. Répondant en 1988 à la question d'un journaliste qui voulait savoir ce qu'il pensait des essais à Mururoa, le roi se contenta de répondre que si la France les considérait comme nécessaires à sa défense c'était un choix qui devait être respecté (Tonga Today, juin/juillet 1988). Ses propos ont depuis été repris et appuyés par le prince héritier, qui estime que même si "du point de vue de la protection de l'environnement et d'un point de vue émotionnel, personne n'a vraiment envie de voir de tels essais se dérouler à proximité de son pays... pour des raisons stratégiques, je comprends qu'ils soient nécessaires et je crois que les autorités françaises prennent toutes les précautions utiles pour que ces essais soient sans danger." Par ailleurs, Tupouto'a considère qu'en ce qui concerne les menaces qui pourraient peser sur Tonga, il est "difficile de porter des accusations sans de sérieux arguments scientifiques" (Les Nouvelles Calédoniennes, 18-11-89).

L'attitude du royaume, très appréciée par la France sous le gouvernement Chirac, continue à l'être sous la direction de Michel Rocard. Pourtant, c'est avec crainte que Tonga prend note du changement politique à Matignon. Le gouvernement tongien est surtout décu du départ de Gaston Flosse, ce représentant polynésien avec lequel il était facile de se comprendre et auquel on faisait confiance. Mais au lieu de s'estomper, la coopération française dans l'archipel s'accroît. Pour commencer la France accorde une aide de 190 000 FF à l'archipel en mars 1989 pour "contribuer à la reconstruction des installations endommagées par le cyclone Gina" qui a frappé l'archipel en 1988 (Les Nouvelles Calédoniennes, 30-3-89).

Elle finance ensuite la construction d'un stade de plein air pour les Mini jeux du Pacifique qui se déroulent pour la première fois à Tonga en août 1989. Ce projet d'un coût total de 15 millions de FF est considéré par le royaume comme un pas décisif dans la coopération franco-tongienne et est un geste très apprécié comme en témoigne ce commentaire de Paula Bloomfield, directeur tongien de la Jeunesse, des Sports et de la Culture: "La France nous a toujours aidé dans des périodes difficiles, quand tous les autres ont refusé... Nous avons demandé à d'autres comme l'Australie, la Nouvelle-Zélande et les États-Unis, mais aucun n'a voulu faire un geste" (Les Nouvelles Calédoniennes, 24-8-89).

L'inauguration du stade se déroule en août 1989 en présence du ministre délégué auprès du ministre des Affaires étrangères, Mme Edwige Avice, qui qualifie sa visite dans l'archipel de "non politique". Malgré cette désignation un peu particulière, la venue à Tonga d'Edwige Avice, personnalité française la plus importante jusqu'à présent à s'être rendue dans le royaume, revêt une importance plus que symbolique dans la région (2). Elle témoigne en effet de la

⁽²⁾ Edwige Avice se rend à Tonga alors qu'elle accompagne Michel Rocard lors de son voyage en Océanie durant lequel il se rend exclusivement dans les territoires français et à Fidji.

volonté française de reconnaître ses amis et d'encourager un comportement favorable à son égard de la part des États insulaires océaniens en ce qui concerne la question nucléaire et l'avenir de la Nouvelle-Calédonie.

Côté tongien, la visite d'Edwige Avice est interprétée, selon les termes de Tupouto'a comme "un élément de plus dans un processus à long terme". Le prince héritier se déclare à cette occasion très satisfait des relations de Tonga avec la France et estime que "les contacts entre les deux pays fonctionnent très bien" (Les Nouvelles Calédoniennes, 18-11-89). C'est donc en toute logique que le royaume est disposé à continuer à soigner ses relations avec la France afin de pouvoir encore longtemps jouer sur la rivalité franco-anglo-saxonne dans la région. Le "joker" français demeure un atout utile dans la main du royaume.

III. L'ALLEMAGNE : UN AMI FIDÈLE

Le roi, grand admirateur de Bismarck, dont il conserve un buste en marbre dans la salle du conseil privé, attache beaucoup d'importance aux relations de son pays avec l'Allemagne. "Nous tenons énormément à notre amitié avec les Allemands, "affirme-t-il. "Les pères fondateurs de la nation allemande et les pères fondateurs de la nation tongienne étaient amis. Au siècle dernier nous avions des relations privilégiées avec l'Allemagne de Bismarck, entérinées notamment par un traité d'amitié signé par nos deux pays en 1876" (Islands Business, juillet 1983).

Le centenaire du traité de 1876, fêté en novembre 1976, est l'occasion pour les deux pays de réaffirmer leurs bonnes relations et de les marquer par un nouveau document plus à jour. Le rappel de cette entente donne lieu, un mois après la célébration qui se déroule à Bonn, au déplacement à Tonga d'une délégation allemande, la première du genre, pour effectuer une mission d'information et de consultation dans le royaume.

À la suite de cette prise de contact et de la visite personnelle du roi en 1977 à Hambourg, le gouvernement tongien signe un accord de coopération en février 1978 avec une grande compagnie maritime allemande, la "Columbus Line" de Hambourg. Cette compagnie, employée comme agent par le gouvernement allemand, fonde avec le royaume une nouvelle compagnie maritime. La "Shipping Corporation of Polynesia Limited", à laquelle le gouvernement allemand apporte une aide initiale de 6,5 millions de dollars australiens (1\$ australien = 4FF), est une entreprise à capital mixte dont 60 % des parts appartiennent à Tonga et 40 % à la Columbus.

Elle se consacre d'abord au développement de nouvelles infrastructures maritimes dans l'archipel et finance l'achat d'un navire de 4 000 tonnes qui porte pavillon et équipage tongien et est affrété par la "Pacific Forum Line", ce qui entraîne un meilleur acheminement des importations et des exportations du royaume. D'autres réalisations portent sur le renouvellement d'une liaison maritime desservant les trois grands groupes de l'archipel, Vava'u, Ha'apai et Tongatapu avec un nouveau bateau cargo mixte d'une capacité de 100 passagers, ainsi que sur la rénovation d'un autre bateau, le Olovaha, déjà en service. D'autre part, l'Allemagne s'engage à établir une école maritime à Tonga et à animer des stages techniques à Nuku'alofa.

L'école maritime promise par l'Allemagne, la "Tonga Maritime Polytechnical Institute", est établie en 1984. L'Allemagne garantit l'envoi d'enseignants dans l'archipel et la prise en charge de la formation en RFA de stagiaires tongiens, ainsi que la gérance de l'Institut pendant une période initiale de cinq ans.

Ce soutien allemand permet au royaume dans le courant des années 1980, de remettre sur pied des liaisons internes essentielles au déplacement des biens et des personnes à travers l'archipel et parallèlement, de se lancer dans le transport régional avec le bateau fourni à la "Pacific Forum Line". Avancée confirmée en octobre 1989 puis en janvier 1990 par l'envoi de deux bateaux de débarquement offerts par l'Allemagne, destinés à faciliter la liaison avec les îles ne disposant pas d'autres points d'accostage que les plages (Les Nouvelles

Calédoniennes, 15-11-89). L'aide allemande apparaît comme un support apppréciable pour l'archipel qui ne figure pas sur les principaux axes maritimes du Pacifique sud et dont les multiples îles sont dispersées sur 800 kilomètres.

L'Allemagne apporte également une contribution plus modeste au secteur agricole. Elle a un accord de coopération technique avec Tonga pour la protection des plantes (bananiers, caféiers, etc) et fournit des experts à la ferme expérimentale du gouvernement à Tongatapu. Elle finance également des projets ruraux à petite échelle.

Le roi et le prince héritier (ce dernier parle couramment l'allemand) ont tous les deux effectué plusieurs visites officielles à intervalles réguliers en Allemagne. Taufa'ahau s'est luimême rendu sur les chantiers de la Columbus à Hambourg en 1981 pour constater l'état d'avancement de la rénovation de l'Olovaha.

À la suite de son voyage très médiatisé de novembre 1979, durant lequel le roi incite les Allemands à venir investir dans le royaume, le nombre de visiteurs allemands à Tonga s'est brusquement multiplié. Nombre d'entre eux, qui ont mal interprété l'appel du monarque, par ailleurs mal présenté par le magazine allemand Bünte, sont arrivés sans ressources, à la quête de terre et d'emplois, attirés par la perspective d'une vie d'entrepreneur sous les tropiques. Ils ont été priés de repartir et la presse allemande s'est vu obligée de reprendre les propos du roi afin de décourager un autre "déferlement" des concitoyens de Bismarck (Pacific Islands Monthly, juillet 1980).

Il reste aujourd'hui une forte présence allemande dans l'archipel (3), malgré l'absence de représentation diplomatique sur place. Les touristes allemands sont les plus nombreux parmi les Européens à fréquenter le royaume. En 1987, ils furent 1 180 à visiter l'archipel, contre 940 Anglais (Tonga Visitors Statistics, 1987). Quant aux experts, techniciens et autres

Allemands résidant dans l'archipel, ils forment une petite communauté active dans le milieu des expatriés de Nuku'alofa. En dernier lieu, il semble que l'intérêt porté par les Allemands à l'archipel puise ses sources dans les relations historiques qui lient les deux pays; relations qui sont désormais plus que jamais mises en valeur par les dirigeants tongiens.

IV. LES ÉTATS-UNIS : L'ENTENTE STRATÉGIQUE

Deux anniversaires de taille ont été commémorés conjointement dans l'archipel durant la première semaine de juillet 1988 : les 70 ans de Taufa'ahau Tupou IV et le centenaire du traité d'amitié, de commerce et de navigation entre les États-Unis et Tonga. Ce fut l'occasion d'une célébration sans parallèle à Nuku'alofa et d'une réaffirmation, en grande pompe, de l'amitié américano-tongienne.

Une importante délégation américaine, menée par la représentante républicaine de Hawaï, Pat Saiki, et composée de l'amiral Hays, commandant en chef des Armées du Pacifique (CINPAC), de Leonard Rochwarger, ambassadeur des États-Unis à Tonga, du gouverneur des Samoa américaines ainsi que de divers membres du département d'État comme de la Maison-Blanche, s'est rendue à Tonga pour le renouvellement du traité. Un bâtiment de la US Navy a fait escale dans le port de Nuku'alofa tandis qu'un orchestre de "Marines" participait aux festivités.

La cérémonie a donné lieu de part et d'autre à des discours élogieux sur l'état présent et passé des relations entre les deux nations. Se référant d'abord au passé, le prince héritier, qui s'estime "privilégié d'avoir été désigné par le roi pour célébrer les liens marqués par l'amitié, la compréhension et l'intégrité qui existent depuis cent ans entre le Royaume de Tonga et les États-Unis d'Amérique", rappelle les points communs qui rapprochaient dans le temps, selon lui, les deux pays : "Il y a un siècle deux

⁽³⁾ La construction de la résidence royale de Taufa'ahau à 'Eua, dont le coût est estimé à 700 000 dollars tongiens a été financée par des amis allemands du roi. Voir Islands Business, juillet 1983.

plénipotentiaires se rencontrèrent pour conclure un accord liant les deux pays en amitié et en commerce paisible. A cette époque, les deux hommes se souvenaient clairement des privations de la guerre civile et des dissensions intestines qui frappaient leur pays; d'où l'urgence et l'importance d'un appel sincère à la paix" (Tonga Today, juin/juillet 1988).

Tupouto'a évoque ensuite le rôle important joué par les États-Unis, en conformité avec les termes du traité, lors de la deuxième guerre mondiale : "Moins de cinquante ans après la signature du traité, les États-Unis faisant preuve de loyauté à l'égard des principes définis par ce document, combattirent dans une guerre acharnée afin de préserver un Pacifique souverain et libre de toute domination étrangère" (Tonga Today, juin/juillet 1988).

Les thèmes soulevés par le prince sont repris par la représentante Pat Saiki qui souligne les valeurs communes partagées par les deux pays : "Au cours du siècle passé, depuis que le roi George Tupou I, ou Taufa'ahau comme l'appelait son peuple, a signé ce traité à Nuku'alofa, et jusqu'au roi actuel, Taufa'ahau Tupou IV, les relations entre les États-Unis et Tonga sont restées stables et fortes. Le traité conclu ce jour-là a marqué d'un début favorable cette amitié durable... Au cours des cent ans qui se sont écoulés, des changements profonds ont bouleversé le monde. Et pourtant les principes de base qui lient nos deux pays - l'amour de la patrie, le respect de la liberté et de l'indépendance, demeurent les mêmes".

Pat Saiki se réfère également aux échanges entre les deux nations, qu'elle juge bénéfiques pour l'une comme pour l'autre : "Tout au long de cette période (de cent ans), les Américains et les Tongiens ont mutuellement enrichi leurs cultures respectives à travers les échanges d'enseignants, d'universitaires et de missionnaires. Les Tongiens ont notamment contribué à la culture américaine dans les domaines du sport, du spectacle et de l'éducation" (*Tonga Chronicle*, 8-7-88).

En conclusion, la représentante d'Hawaï estime que : "les États-Unis et Tonga continue-

ront ensemble à promouvoir les grands principes que sont la liberté et l'indépendance, et qu'il s'appuieront sur l'inspiration divine pour les guider." Elle affirme par ailleurs que : "l'objectif commun des deux pays est de garantir un monde paisible et sans danger pour les générations futures" (*Tonga Chronicle*, 8-7-88).

La cérémonie est cloturée par un message vidéo de félicitation du président Reagan et par l'annonce du passage d'une résolution unanime du congrès américain pour souhaiter un joyeux anniversaire au roi, preuve, selon Pat Saiki, de la parfaite entente entre Tonga et les États-Unis.

Au-delà de sa valeur symbolique et des longs discours prononcés par les uns et les autres, la commémoration du traité a eu pour objectif précis de réaffirmer officiellement et ouvertement la coopération stratégique entre Tonga et les États-Unis. La presse locale et notamment le mensuel Pacific Islands Monthly (PIM) rapportent que le renouvellement du traité garantit explicitement le droit de passage des bâtiments américains (nucléaires et conventionnels) à l'intérieur des eaux tongiennes. PIM affirme que le nouveau traité reprend l'article VI du traité de 1888, (article garantissant l'accès à l'archipel aux navires américains) et cite Pat Saiki pour appuyer son affirmation concernant l'existence d'un accord militaire. La représentante d'Hawaï déclare à cette occasion que: "la composante militaire du traité est certainement importante dans la mesure où Tonga souhaite bénéficier de la force de dissuasion nucléaire américaine", et explique que : "le passage de nos bâtiments nucléaires dans les eaux tongiennes est une façon de signaler l'importante présence américaine dans le Pacifique" (PIM, septembre 1988).

Les affirmations de la presse sont cependant formellement démenties par l'ambassadeur des États-Unis à Tonga qui affirme que : "... les États-Unis n'ont jamais recherché un accord écrit de la part du royaume autorisant les visites des bâtiments de la marine américaine." Il ajoute que de toute façon : "le gouvernement de Sa Majesté, en tenant compte des liens amicaux

et intimes qui lient son royaume aux États-Unis, a toujours accueilli les visites des navires américains" (*PIM*, octobre 1988).

À l'Ambassade des États-Unis l'on m'assure que la commémoration a servi d'occasion pour Tonga de réaffirmer sa position favorable à l'égard du droit de passage et d'escale de tous les navires américains, mais que celle-ci n'a pas fait l'objet d'un accord explicite. Le royaume n'aurait de la sorte fait que rappeler des orientations exprimées antérieurement. De fait le roi s'était déjà déclaré favorable en 1984 "aux visites des navires des pays alliés à propulsion nucléaire ou transportant des armements nucléaires", car "de telles activités contribuent à garantir la sécurité de tous les peuples de la région". Propos confirmés en 1985, à l'occasion de la visite du croiseur USS Texas, navire lancemissile à propulsion nucléaire venu participer aux célébrations de l'anniversaire du prince héritier, lequel assurait alors à l'ambassadeur américain que "les bâtiments US étaient bienvenus non seulement pour des escales mais aussi pour des exercices à terre." De cette sorte la réaffirmation du traité apparaît surtout comme un signe de bonne volonté de la part du royaume, qui ne cache pas qu'il souhaiterait accroître les domaines de coopération avec les États-Unis.

Pourtant un accord militaire formel, mais d'une autre nature, existe bel et bien entre Tonga et les États-Unis depuis la signature d'un "Memorandum of Understanding" par le prince héritier et le major général Wolff des forces armées américaines en 1980. Des échanges annuels de personnel ont ainsi lieu entre la "Tonga Defense Service", forte de quelque 300 hommes, et le "United States Western Command" (WESTCOM) d'Hawaï. Les soldats tongiens participent à des exercices menés à Hawaï, tandis que des hommes de la vingtcinquième division d'infanterie de la WEST-COM apportent leur savoir-faire et leurs techniques aux forces du royaume.

Tonga en tant que pays membre des "Pacific Armies", participe à la conférence annuelle du WESTCOM, la "Pacific Armies Management Seminar" (PAMS), qui traite de questions stratégiques régionales. En 1984 le royaume, dans ce qu'il appelle "un grand pas dans nos relations de défense", organise lui-même le huitième PAMS à Honolulu en conjonction avec la WESTCOM (Rapport MAET, 1984). Le prince héritier, formé dans l'académie de Sandhurst, s'intéresse de très près à tout ce qui touche le domaine militaire et se rend régulièrement à des "briefings" du CINPAC avec lequel le royaume entretient des liens étroits.

Le gouvernement tongien se considère cependant comme non aligné, étant donné qu'il n'est lié par aucune alliance militaire. Néanmoins, il ne cache pas sa préférence pour l'Occident et en particulier pour les États-Unis, comme l'explique le Premier ministre Tu'ipelehake: "Les "Palangis" ont un proverbe qui dit qu'un bon ami est celui qui reste fidèle en temps de besoin. Durant la période de crise qui fut celle de la deuxième guerre mondiale, les Américains sont restés fidèles... Je pense que les Tongiens ont beaucoup accompli parce qu'ils n'ont jamais été colonisés et qu'ils n'ont jamais été gouvernés par des étrangers. L'Amérique c'est un pays qui défend ce genre de liberté" (Matangi Tonga, juin 1987).

Sur le plan économique et malgré leurs bonnes relations avec le royaume, les États-Unis n'apportent à Tonga qu'une aide modeste qui favorise les projets à petite échelle, dans les communes et les villages. En tout Tonga a reçu 7,8 % de l'aide accordée par le gouvernement américain au Pacifique sud de 1977 à 1987, soit un montant total d'un peu plus de 5 millions de dollars US (USAID, 1988) (4).

L'assistance américaine se traduit essentiellement par la présence de volontaires du Peace Corps sur le terrain. Le programme Peace Corps a débuté en 1967; en 1980 il y avait 70 volontaires à Tonga aussi bien enseignants, qu'ingé-

⁽⁴⁾ En 1985 Tonga a reçu une aide américaine d'un montant de 791 800 dollars US, en 1986 de 273 100 dollars US et en 1987 de 402 500 dollars US. Voir "United States Aid in the South Pacific", USAID 1988.

nieurs, techniciens, médecins, agronomes, etc. (*PIM*, mars 1980). Les États-Unis fournissent également une aide à la formation avec des bourses offertes aux étudiants souhaitant poursuivre leurs études au centre Est-Ouest d'Hawaï.

En dépit du peu d'intérêt accordé par les États-Unis au royaume sur le plan économique, les relations entre les deux pays semblent destinées à prendre de l'ampleur en raison de l'importance croissante de la communauté tongienne (estimée à entre 15 000 et 20 000 personnes) installée en Amérique et en particulier en Californie (5). Un consulat tongien a été établi à San Francisco en juillet 1988, date qui coïncide avec la commémoration du traité d'amitié avec les États-Unis, alors qu'il avait longtemps été question au sein du gouvernement d'en ouvrir un soit à Sydney, soit à Auckland, deux villes sans représentation diplomatique tongienne et où il y a pourtant une forte concentration de Tongiens. Le choix de Tonga s'est porté sur San Francisco pour faciliter la venue à Tonga de visiteurs et d'investisseurs américains, pour encourager le dialogue avec le gouvernement local et fédéral, et surtout pour tenter de promouvoir les relations commerciales entre les deux pays.

Le royaume bénéficie d'autre part d'importantes redevances en provenance des citoyens tongiens résidant aux États-Unis, où les revenus sont plus élevés qu'en Australie et en Nouvelle-Zélande (6). Il prévoit par ailleurs l'accroissement de ce mouvement migratoire vers l'Amérique ce qui rend la présence consulaire sur place quasiment indispensable. Déjà nombre de jeunes Tongiens qui grandissent en Californie tendent à se désintéresser de leur terre d'origine et à oublier (ou renier) les structures sociales polynésiennes. Le consulat est aussi là pour leur rappeler qu'ils sont avant tout Tongiens.

À l'approche du xxi° siècle, les jeunes générations, quelque soit leur statut social, se réfèrent de plus en plus au modèle américain. C'est aussi le cas du prince héritier, davantage tourné vers les États-Unis que ne l'est son père, qui reste très axé sur l'Europe. Mais le xxi° siècle sera-t-il celui du Pacifique, comme l'affirmait en juillet 1988 la représentante Pat Saiki en se félicitant de la tendance de son gouvernement à s'intéresser de plus près à l'Océanie, où serat-il encore et toujours celui de l'Europe?

V. LA CEE : LE "PLUS" EUROPÉEN

L'Europe, en dépit mais aussi grâce à la distance qui la sépare de Tonga, est un partenaire particulièrement apprécié du royaume. "Je crois que dans le Pacifique, l'Europe est considérée comme l' "outsider" à qui l'on fait confiance instinctivement - justement à cause de son statut d' "outsider", affirme le prince héritier, avant de poursuivre : "C'est une force qui permet de modérer l'influence qu'exercent sur nous nos grands voisins. C'est donc une bonne chose... l'Europe est un moyen pour nous de nous en sortir" (Le Courrier, septembre/octobre 1985).

Bien qu'extérieure à la région, l'Europe y a une longue présence historique. Vu du Pacifique la France, la Grande-Bretagne et l'Allemagne sont d'abord considérés comme européens. C'est donc en toute logique que Tonga qui se singularise par sa sérénité et même son attachement à l'égard des anciennes puissances coloniales, et qui depuis longtemps est habitué à traiter avec elles sur un plan bilatéral, n'hésite pas à s'associer aux accords de coopération liant les pays de l'ACP (Afrique, Caraïbes, Pacifique) à la CEE, depuis 1975. "Je ne pense pas que l'on puisse juger l'efficacité de l'intervention européenne [à Tonga] en termes géographiques", estime le prince héri-

⁽⁵⁾ Depuis 1976, les émigrés tongiens sont plus nombreux à se rendre aux États-Unis qu'en Australie ou en Nouvelle-Zélande. Voir Connell, John, 1983.

⁽⁶⁾ Dans son étude de 1983, John Connell estime qu' en 1980, 39 % des redevances des Tongiens à l'étranger proviennent des États-Unis contre 29 % de la Nouvelle-Zélande, 20 % de l'Australie, 3 % des Samoa, 3 % de la Grande-Bretagne et 1 % de Fidji. Le pourcentage en provenance des USA s'est très certainement accru depuis. Voir Connell, John, 1983.

tier, "ce sont plutôt les liens historiques qui font que nous avons des relations très amicales avec l'Europe. Nous avions des traités d'amitié bilatéraux avec la France, l'Allemagne et l'Angleterre au siècle dernier; c'était donc un développement normal pour nous [de nous joindre aux accords ACP-CEE]." (Le Courrier, septembre/octobre 1985).

L'Europe par le biais de la CEE est aujourd'hui l'une des forces économiques du Pacifique, sans être devenue un poids politique étouffant. C'est du moins l'avis de Tupouto'a qui estime que la participation de son pays aux diverses conventions de Lomé, a été très positive: "Je ne peux parler qu'au nom de Tonga et affirmer que pour notre part nous sommes tout à fait satisfaits de la façon dont les choses se déroulent" (Le Courrier, septembre/octobre 1985).

La convention de Lomé

En 1973, Tonga se joint à Fidji et aux Samoa occidentales, les seuls pays océaniens membres de l'ACP à l'époque, pour définir une position commune de la région Pacifique aux négociations de la première convention de Lomé. Un an plus tard, Claude Cheysson, commissaire de la CEE, se rend dans le royaume pour s'entretenir avec les dirigeants tongiens et pour visiter l'archipel. En 1975, à l'instar de ses deux voisins, Tonga signe la convention de Lomé I. L'archipel ne reçoit cependant guère d'aide pendant trois ans et devra attendre 1978, date de la visite d'une équipe de la CEE venue en mission dans le but d'accélérer l'implantation du programme d'assistance, pour enfin bénéficier des fonds européens.

1978 marque également l'année de la nomination du haut-commissaire de Tonga à Londres, M. Inoke Faletau, à la vice-présidence de l'assemblée consultative de l'ACP-CEE. C'est un événement qui est accueilli avec enthousiasme dans l'archipel, comme en témoigne le Premier ministre Tu'ipelehake dans son rapport devant le Parlement : "Tonga en tant que nation a reçu un très grand honneur... Nous pouvons être fiers que l'un de nos hauts fonctionnaires ait obtenu un poste de cette envergure".

Sous Lomé I (1975-1980), Tonga reçoit un montant d'aide total de 4,6 millions d'écus (1 écu = 4 à 5 FF) dont la majorité est consacrée à la construction d'infrastructures portuaires (création d'un petit port de pêche à Nuku'alofa et d'un quai à Neiafu, centre urbain de Vava'u). ainsi qu'à l'achat d'équipements par le ministère des Ponts et Chaussées. La CEE participe également au lancement de la Banque de développpement de Tonga créée en 1977 et destinée à encourager la mise en place d'une industrie à petite et moyenne échelle dans l'archipel, par un prêt de 130 000 écus financé par le Fonds de développement européen (FED). D'autre part le royaume bénéficie du programme STABEX ("stabilisation of export earnings") qui sert à garantir un revenu minimum sur les produits agricoles (bananes, coprah et vanille) à l'exportation vers la CEE.

Sous Lomé II (1980-1985), Tonga reçoit un total de 11,5 millions d'écus dont 2 millions sous forme de prêts.

Tableau 1 Lomé I (1975-1980) (montants en milliers d'écus) (1 écu = 4 ou 5 FF)

A. Programme indicatif national	Montant
Programme de formation	
multiannuel	60
Études pêche et quai	145
Étude promotion du commerce	33
Équipements Ponts et Chaussées	1 376
Crédit banque de développement	130
Quai de Vava'u	1 000
Étude de drague	53
Port de pêche de Faua	380
Non alloué	23
Sous-total	3 200
B. Stabex	
1976 Coprah	832
Bananes	73
1978 Bananes	245
1979 Vanille	58
Sous-total	1 208
C. Aide exceptionnelle	
Séisme 1977	165
Total Lomé I	4 573

Source: Le Courrier, septembre-octobre 1985.

La majeure partie des dons (4 millions) sert à compléter la construction du port de pêche de Faua (Nuku'alofa) dont l'objectif principal est de promouvoir la pêche commerciale locale en établissant un marché, et en fournissant des installations permettant la conservation du poisson de sorte à inciter des prises plus importantes (7).

Le royaume bénéficie également d'importantes retombées (4 millions d'écus) dans le cadre du programme STABEX, en raison notamment des importants dégâts causés par le cyclone Isaac en 1982. Il reçoit d'autre part 2 millions d'écus sous forme de prêts en provenance de la Banque européenne d'investissement (BEI), pour le financement de la Banque de développement de Tonga et notamment pour permettre à l'état tongien d'accroître ses actions dans cet établissement.

Une antenne de la CEE, chargée d'assurer la liaison entre Bruxelles et le gouvernement tongien qui auparavant était maintenue par l'intermédiaire d'un délégué de la CEE basé à Suva, a été ouverte à Nuku'alofa en 1981. La coopération CEE-Tonga s'est depuis renforcée tandis que les contacts entre les représentants européens et le ministère tongien des Affaires étrangères se sont multipliés.

Ce renforcement des échanges s'est répercuté sur le montant accordé à l'archipel sous Lomé III (1985-1990), qui est de l'ordre de 15 à 20 millions d'écus. Axé essentiellement sur le développement de l'industrie du tourisme et sur l'amélioration des infrastructures de Vava'u, le programme de Lomé III a été consacré à l'amélioration des aéroports de Fua'amotu (aéroport international de Tongatapu) et de Lupepau'u (Vava'u), ainsi qu'à la modernisation du réseau routier de Vava'u.

La convention de Lomé IV (1990-1995) permet actuellement au royaume de continuer à améliorer ses infrastructures touristiques.

Tableau 2 Lomé II (1980-1985) (montants en milliers d'écus)

A. Programme indicatif national		Montant
Port de Faua		2 920
Fonds sans allocation		1 180
Sous-total		4 100
B. Stabex		
1980	Produits cocoteraies	602
1982	Coprah	1 685
	Noix de Coco	392
	Bananes	223
	Noix de coco desséchées	365
1983	Produits de coprah	733
	Bananes	11
Sous-total		4 100
C. Aid	e exceptionnelle	
Cýclone Isaac 1982		1 400
D. Banque europ. d'investissement		
2 prêts au royaume de Tonga et		
à la Banque de développement de Tonga		2 000
Total Lomé II		11 511

Source: Le Courrier, septembre-octobre 1985.

Par ailleurs dans le cadre de cette même convention, la Banque européenne d'investissement (BEI) a consenti un prêt de 8,5 millions de dollars U.S. à un taux d'intérêt inférieur à 5 %, pour la relance des petites et moyennes entreprises et pour le développement des activités artisanales. La Banque de développement de Tonga (8) bénéficie quant à elle d'un prêt spécial de 400 000 dollars U.S. destiné à renflouer son capital de base (Les Nouvelles Calédoniennes, 19-10-89).

Dans son association avec la CEE, le royaume bénéficie également indirectement des fonds qui sont consacrés aux projets régionaux (9). Mais le prince héritier ne cache pas qu'il préférerait que davantage d'aide soit

⁽⁷⁾ L'inauguration du port de Faua a eu lieu en février 1988.

⁽⁸⁾ La Banque de développement de Tonga a annoncé un bénéfice de 320 000 dollars US pour l'année 1988 (ce qui représente une augmentation de 51 % par rapport à 1987) pour un chiffre d'affaires dépassant 1,2 millions de dollars. Les biens et les prises de la banque étaient de l'ordre de 13,7 millions de dollars à la fin de l'année 1988 contre 10 millions en 1987. La banque a répondu positivement à plus de 3 000 demandes de prêts dont la moitié a permis de financer des projets industriels ou commerciaux, l'autre moitié étant affectée à l'agriculture. Voir les Nouvelles Calédoniennes, 6-11-89.

accordée aux pays individuellement plutôt qu'à la région, car celle-ci, selon lui, n'a pas les moyens de promouvoir des projets viables : "Au fil des années, la coopération régionale est devenue une mode, tout le monde s'est dit : on va regrouper ces pays (océaniens) parce qu'ils sont proches d'un point de vue géographique. Ou plutôt nous allons les forcer à coopérer en leur accordant tant pour la coopération régionale et tant pour le développement national. Mais dans le cas du Pacifique où les circonstances sont très différentes de celles de l'Afrique par exemple - les pays océaniens en sont au premier stade de leur développement économique - nous avons du mal à trouver des projets régionaux productifs. Alors ce qui se passe c'est que nos pays avancent des projets qui en termes concrets devraient être présentés comme des projets nationaux, mais auxquels on donne une identité régionale pour avoir accès aux fonds régionaux" (Le Courrier, septembre/octobre 1985).

Le problème soulevé par Tupouto'a a plusieurs dimensions. La première est la question de la nature même du régionalisme dans le Pacifique sud - celui-ci est-il le produit d'une politique délibérée des puissances occidentales et européennes, ou a-t-il véritablement une identité et un fondement océaniens? D'autre part peut-il apporter des solutions aux problèmes économiques des pays individuels? Et enfin, le régionalisme ne profite-t-il pas en premier lieu aux pays insulaires les plus importants par la taille et par le niveau de développement social et économique?

En émettant quelques réserves sur l'attitude de la CEE, Tupouto'a laisse entendre que le régionalisme n'est pas pour son pays la panacée que les puissances extérieures semblent souhaiter qu'il soit, tout en évoquant indirectement le problème des archipels océaniens à faibles ressources et isolés géographiquement. Son commentaire est également révélateur du pessimisme de Tonga vis-à-vis de l'ensemble des démarches du forum et de sa volonté d'agir de façon indépendante sur la scène internationale, sans attaches ni contraintes régionales.

C'est donc surtout à un niveau bilatéral que Tonga estime bénéficier le plus de son association avec l'Europe. Par exemple sur le plan commercial, le royaume jouit dans ses relations avec la CEE du statut de "pays moins avancé" (PMA), qui lui permet d'exporter ses produits sans restrictions et d'obtenir un traitement spécial en faveur de sa production industrielle. Le royaume vend ainsi des mini-excavateurs à l'Europe, fait dont il se vante volontiers: "Si vous conduisez dans Tonga et regardez ce que nous fabriquons". explique le prince héritier aux journalistes du Courrier (revue de la CEE), "vous verrez que nous sommes l'un des seuls pays ACP à vendre des machines à l'Europe - chose dont nous sommes extrêmement fiers" (Le Courrier, septembre/octobre 1985). Par ailleurs, l'archipel iuge de facon positive les relations commerciales qu'il entretient avec la CEE : "Pour moi les relations avec la CEE sont avant tout des relations commerciales," affirme Tupouto'a, "nous apprécions davantage nos relations commerciales que l'aide que nous recevons du Fonds européen de développement, et en fait, il ne dépend que de nous de trouver les moyens d'augmenter notre production et la qualité de nos produits afin de continuer à exporter vers l'Europe et d'équilibrer notre balance commerciale" (Le Courrier, septembre/octobre 1985).

En définitive, les relations qu'entretient Tonga avec l'ensemble de l'Europe sont en quelque sorte source de dignité et contrecarrent, dans une certaine mesure, les rapports de force somme toute négatifs que le royaume a avec ses voisins océaniens. Aujourd'hui privé d'influence

^{(9) (}Voir ci-contre) Sous Lomé III, le montant accordé aux projets régionaux océaniens a été de l'ordre de 34 millions d'écus, ce qui représente une augmentation de 9 millions par rapport à Lomé II. Sous Lomé I, la CEE a financé trois grands projets régionaux: l'Institut de développement rural à Tonga, le Collège agricole d'Alafu à Samoa et l'École maritime de Fidji. Voir rapport MAET, 1986.

dans la région (10), Tonga cherche à renforcer ailleurs sa stature d'État-nation. Ceci explique la fréquence des voyages effectués personnellement par le roi et le prince héritier dans les pays européens et la participation soutenue de ce dernier aux diverses réunions de la CEE et de l'ACP à Bruxelles, tandis que son père s'attache à cultiver des relations avec les pays à régime monarchique, tels l'Espagne, la Belgique et les Pays-Bas. C'est aussi pour cela que Tonga n'envisage pas de troquer sa mission diplomatique de Londres pour une représentation à Canberra ou à Wellington.

VI. LE COMMONWEALTH DES NATIONS: TONGA, MEMBRE DU CLUB DES BRITANNIQUES

"Le Commonwealth est un organisme international où pays riches et importants travaillent de concert avec pays pauvres et petits". C'est ainsi que le directeur de la fondation du Commonwealth, M. 'Inoke Faletau décrit la seule instance de dimension internationale à laquelle participe Tonga (11).

Les deux réunions annuelles des chefs de gouvernement et des ministres des pays du Commonwealth permettent à Tonga de s'exprimer sur des questions d'envergure internationale tels les problèmes de l'économie globale, le protectionnisme, l'inégalité des termes d'échange, les prix du pétrole etc., en ayant l'impression d'être entendu. Car malgré leur diversité culturelle, sociale et économique et leurs horizons divers, les 49 pays membres du Commonwealth revendiquent leur appartenance commune à un système de valeurs symbolisé par le "Union Jack". Rassemblés sous cette bannière, ils estiment pouvoir mettre en avant leurs intérêts et trouver en commun des solutions à leurs problèmes (12).

Les conférences du Commonwealth sont aussi l'occasion pour le royaume de s'exprimer publiquement sur des questions relatives à la sécurité de la région océanienne, sur les problèmes spécifiques des micro-États insulaires (13) comme sur les difficultés de l'acheminement des ressources énergétiques et l'inégalité des relations commerciales, en particulier avec l'Australie et la Nouvelle-Zélande. Ces réunions permettent également à Tonga de recueillir des informations supplémentaires sur les affaires internationales dont il est tenu à l'écart par son isolement. Ainsi pour le royaume, le Commonwealth remplace en quelque sorte les Nations unies (auxquelles il n'appartient pas), comme forum de dialogue et d'expression politique ;

⁽¹⁰⁾ Le prince Tupouto'a évoqué lui-même la perte de prestige de son pays en ces termes: "En ce qui concerne la position de Tonga dans la région, le royaume était un pays très important et influent à cause de son expérience historique, mais il a perdu tout cela après la Deuxième Guerre mondiale. "Voir Le Courrier, n° 93, septembre-octobre 1985

^{(11) &#}x27;Inoke Faletau, diplomate tongien, fut élu directeur de la Commonwealth Foundation en janvier 1985. Le Commonwealth est composé de deux organismes internationaux : le secrétariat qui traite des affaires intergouvernementales et la fondation qui s'occupe des organisations non gouvernementales. Voir Matangi Tonga, marsavril 1987.

⁽¹²⁾ Dans son mémoire sur la participation des micro-États océaniens aux organismes régionaux et internationaux, Sione Kite, aujourd'hui haut fonctionnaire tongien employé par le bureau du Premier ministre, estime que le Commonwealth est très "coté" en tant qu'organisme international par les pays du Pacifique. Il écrit : "... les raisons qui ont poussé les micro-états océaniens à demander à devenir membres du Commonwealth sont les suivantes : le Commonwealth est considéré comme le plus sympathique des organismes internationaux ; on a une garantie implicite d'être traité sur un pied d'égalité à tous les niveaux, même entre chefs d'État, et même si on est petit et sans ressources ; la participation, surtout au niveau des réunions de chefs d'État, apporte un prestige sur le plan régional et international ; et, surtout, en dernier lieu, la motivation suprême est l'intérêt que ces pays pauvres du Pacifique peuvent retirer en termes concrets de leur association au Commonwealth." Voir Sione Kite, 1974.

⁽¹³⁾ En 1985, le Commonwealth a publié un ouvrage consacré aux micro-États, intitulé "Vulnerability: Small States in the Global Society". Ce travail de recherche a été effectué par le groupe consultatif des besoins spécifiques des petits états (Consultative Group on the Special Needs of Small States), nommé en 1983 et auquel a participé M. Taniela Tufui, secrétaire permanent auprès du Premier ministre tongien et bras droit du gouvernement.

l'avantage étant que le Commonwealth est plus petit et moins éclaté que ne l'est l'ONU, et que les questions économiques régionales y occupent une place importante.

D'autre part, Tonga reçoit un soutien financier non négligeable des diverses agences du Commonwealth et en particulier du "Commonwealth Fund for Technical Cooperation" (CFTC). Estimés à 45 000 dollars tongiens par an durant les années 1970, les fonds en provenance du CFTC sont passés à un total de 3,2 millions de dollars tongiens entre 1985 et 1988 (14). 'Inoke Faletau juge que ce montant est largement suffisant et affirme à ce propos que : "en ce qui concerne l'aide financière, je peux vous assurer que le Commonwealth peut donner plus d'argent que nous ne pouvons en dépenser," et ajoute : "Notre problème n'est pas un manque d'argent, mais comment nous en servir de façon productive" (15) (Matangi Tonga, mars-avril 1987).

Le gouvernement tongien estime que les programmes avancés par le CFTC prennent bien en compte les spécificités et les besoins particuliers des petits états défavorisés. Ainsi le manque de techniciens tongiens est-il compensé par la présence dans l'archipel d'un grand nombre d'experts pris en charge par le Commonwealth (16) (en 1986-1987, Tonga était le deuxième pays derrière la Tanzanie à bénéficier du plus grand nombre d'experts du CFTC). D'autre part le CFTC ne souffre pas des lenteurs bureaucratiques qui semblent frapper la majorité des grandes agences internationales. Un exemple précis révèle qu'une demande faite par le gouvernement tongien en mi-juin 1973 pour l'envoi d'un haut fonctionnaire du ministère du Travail en voyage d'études de six semaines au centre industriel de Jurong à Singapour a été accordée en moins de quinze jours. La première semaine de juillet 1973, le fonctionnaire en question était déjà à Singapour, tous frais payés à l'avance (Kite, 1974).

La formation continue d'un bon nombre de fonctionnaires tongiens travaillant dans les domaines de l'agriculture, des douanes et de l'éducation, est assurée par l'intermédiaire du "Fellowship and Training Programme", qui finance leurs stages à l'étranger. Cette agence apporte également une assistance matérielle à un certain nombre d'étudiants poursuivant leurs études supérieures à l'université du Pacifique sud et à l'université de Papouasie Nouvelle-Guinée. Par ailleurs, la section du Développement industriel (Industrial Developement Unit) du Commonwealth soutient le royaume dans sa politique d'industrialisation à petite échelle, en organisant, entre autres, des voyages d'études pour les entrepreneurs tongiens.

Les contacts établis lors des multiples réunions ministérielles permettent par ailleurs au royaume d'établir des relations bilatérales avec de nouveaux partenaires, tel le Canada, qui apporte une aide d'environ 150 000 dollars canadiens par an à des petits projets ruraux, alloue des bourses universitaires et envoie des volontaires travailler dans l'archipel, ou encore comme le Ghana, qui en 1975, offrit deux bourses universitaires au royaume.

En 1980, le royaume démontre l'importance qu'il accorde à ses activités au sein du Commonwealth en envoyant un haut fonctionnaire supplémentaire à la mission diplomatique à Londres en 1980 afin de permettre à Tonga d'assister à toutes les conférences et réunions des diverses agences de cet organisme (dont le nombre, comme le constate le ministère des

⁽¹⁴⁾ Ces chiffres proviennent des estimations du gouvernement de Tonga.

⁽¹⁵⁾ Cet avis ne semble pas être entièrement partagé par le ministre tongien des Affaires étrangères, qui en 1986 déplore avoir été obligé de réduire ses demandes d'assistance technique auprès du CFTC en raison du mauvais état financier de cet organisme qui serait dû aux retards des contributions financières de certains pays membres. Voir rapport du MAET, 1986.

⁽¹⁶⁾ En 1971, Tonga reçut une aide sous forme d'un don de plus de 200 000 dollars tongiens, de l'assistance de 27 experts et techniciens, et de 18 bourses universitaires en provenance de la Grande-Bretagne, d'une bourse en provenance du Canada, de 12 experts et 16 bourses en provenance de l'Australie et 15 bourses en provenance de la Nouvelle-Zélande, le tout dans le cadre du Commonwealth. Voir Sione Kite, 1974.

Affaires étrangères dans son rapport devant le Parlement en 1980, ne cesse d'augmenter). C'est parce qu'il est attiré à la fois par le côté concret et pragmatique du Commonwealth - les conférences traitent des problèmes des pays en voie de développement dans des domaines très pratiques comme la santé, l'éducation, la nutrition - et par son aspect de forum politique et économique regroupant des pays liés par un commun désir de retenir leurs attaches avec la communauté et l'esprit britannique, que Tonga n'hésite pas à investir du temps et des ressources humaines dans cet organisme.

Le royaume, depuis son "retour dans le concert des nations", demeure très attaché à ses relations avec ses amis traditionnels, Européens et Américains. Ces pays qui, aux yeux de la famille royale, ont été les garants de l'indépendance de Tonga parce qu'ils ont reconnu la souveraineté du roi George au XIX^e siècle, sont à la fois une source de légitimité de la dynastie Tupou et un rappel permanent de l'originalité et de la force morale et politique du royaume, seul pays dans la région à avoir su repousser la colonisation.

Par ailleurs l'éloignement géographique de l'Europe et des États-Unis en font aujourd'hui des partenaires rassurants sur lesquels Tonga peut s'appuyer pour échapper à la médiocrité de son statut au plan du Pacifique sud.

CHAPITRE III

LES PARTENAIRES RÉGIONAUX

Tonga ne cultive ni l'identité régionale, ni l'image de la "Pacific Way", que s'attachent à promouvoir certains de ses partenaires régionaux. Sa participation aux instances régionales est avant tout pragmatique; il fait parfois cavalier seul sur les grandes questions qui y sont débattues et sa solidarité, si le mot n'est pas trop fort, ne s'exprime guère qu'avec ses voisins polynésiens et fidjiens.

Quant à l'Australie et la Nouvelle-Zélande, les deux "grands" de la région, ils sont nouveaux venus à Nuku'alofa: leur présence diplomatique ne date que de la fin des années 1970. Mais leur influence dans l'archipel s'accroît sans cesse en raison de leur poids économique dans le Pacifique sud et de leur politique d'accueil à l'égard des émigrés tongiens.

I. LES INSTANCES RÉGIONALES

Le royaume est longtemps resté le seul territoire du Pacifique sud à ne pas être membre de la commission du Pacifique sud. Son statut particulier de protectorat - officiellement Tonga n'a jamais été considéré comme une dépendance de la Grande-Bretagne - l'a effectivement exclu de la juridiction de la CPS, chargée de veiller au bien-être des territoires sous la dépendance des grandes puissances du Pacifique. Cependant, sa présence dans la sphère d'influence de la CPS et le fait qu'il partage les mêmes problèmes que les autre territoires insulaires, ont fait qu'il a toujours été invité à participer aux activités de la commission en même temps qu'il a bénéficié des mesures économiques prises en faveur de l'ensemble des archipels océaniens (Kite, 1974).

En 1970, définitivement libéré de sa tutelle britannique et malgré les exhortations des pays insulaires membres qui souhaitaient renforcer leur nombre. Tonga choisit de ne pas se joindre officiellement à la CPS en invoquant l'inégalité de la répartition des votes à la conférence (1) (à laquelle pourtant il assiste et où, de surcroît, on lui accorde un droit de vote). En fait, Tonga se contentera longtemps de participer aux conférences et de bénéficier des programmes d'assistance de la CPS, sans en devenir officiellement membre. Ce n'est qu'en 1983, date des toutes dernières réformes, mettant tous les territoires, États du Pacifique sud et métropoles sur un pied d'égalité complète, que Tonga décide de devenir membre de la CPS et de participer aux frais de l'organisme.

Le comportement du royaume à l'égard de la CPS est symptomatique de son attitude envers le régionalisme en général. Cultivant la différence, l'archipel ne se sent tenu ni de lier son destin à celui de ses voisins, ni de se plier aux exigences des puissances métropolitaines. Dans le cas de la CPS, il choisit de maintenir son indépendance et de se tenir à l'écart d'un organisme qui jusqu'en 1983 est, en demier lieu, contrôlé par les grandes puissances, tout en sachant pertinemment qu'il profite de tous les avantages de la CPS sans en subir les inconvénients.

Tonga n'hésite cependant pas à s'impliquer dans les initiatives régionales qu'il considère rentables ou susceptibles de renforcer son indépendance politique. Le royaume est ainsi l'un des membres fondateurs de la "Pacific Islands Producers Association" (PIPA) en 1965, avec Fidji et Samoa. Née de la frustration ressentie à l'égard des importateurs néo-zélandais de bananes en provenance des îles, la PIPA a d'abord un but économique précis : former un cartel. Mais c'est sa fonction politique latente

⁽¹⁾ Les votes étaient alors répartis de la façon suivante : chaque pays avait le droit à un vote pour lui-même plus un vote par territoire dépendant - ainsi l'Australie votait cinq fois, les États-Unis, la Nouvelle-Zélande et la France quatre fois, la Grande-Bretagne trois fois, Fidji une fois, Samoa une fois etc. Le système fut réformé en 1976, les territoires étant désormais considérés comme membres à part entière de la CPS avec le droit de voter - depuis chaque membre, quel que soit son statut politique, n'a droit qu'à un seul vote. Voir Neemia, 1986.

qui en fait le précurseur du forum. La PIPA est en effet le premier organisme à caractère entièrement autochtone. Financée par les trois pays concernés (à l'exception du salaire du secrétaire administratif qui est pris en charge par une aide britannique), elle est un prétexte de rencontres régulières entre les chefs de gouvernement de Tonga, Fidji et Samoa. C'est lors de la conférence de la PIPA à Nuku'alofa en 1971 que le prince héritier, le Premier ministre samoan, et Albert Henry, Premier ministre des îles Cook, décident de demander à Ratu Mara, chef du gouvernement fidjien, de mettre sur pied la première réunion de ce qui deviendra par la suite le forum du Pacifique sud, et d'y inviter l'Australie et la Nouvelle-Zélande.

A. Tonga et le forum

Tonga est donc un membre fondateur du forum. C'est par ailleurs un Tongien, M. Mahe Tupounia, ministre des Finances du royaume, qui est nommé directeur du Secrétariat du forum, le "South Pacific Bureau for Economic Cooperation" (SPEC) à sa création en 1972, poste prestigieux qu'il occupe pendant plus de dix ans.

Le royaume adopte dès le départ une attitude pragmatique vis-à-vis des activités du forum. Guidé par des motivations économiques, il s'intéresse surtout aux initiatives régionales dans le domaine des transports, des télécommunications, du commerce, de la coopération avec la CEE, etc. Tonga s'associe de la sorte à la création de la compagnie de transports régionale, la "Pacific Forum Line", dès ses débuts et ne s'offusque pas lorsque sa propre compagnie maritime, la "Tonga Shipping Agency" n'est pas choisie comme tranporteur régional, alors qu'il en avait été sérieusement question lors des discussions.

En matière de transports aériens, le forum n'est pas parvenu à créer une compagnie régionale en raison des difficultés pratiques à desservir une région aussi étendue que l'Océanie. Le royaume lui-même a cherché à fonder une compagnie aérienne tongienne d'envergure internationale sans jamais en avoir les moyens (2). Il demeure cependant le seul État insulaire à conserver des parts dans la compagnie aérienne "Air Pacific", qui quoique appartenant aujour-d'hui à Fidji, est la seule compagnie à vocation régionale (cf. *infra*).

Dans d'autres domaines, telle que la pêche, la position de Tonga est plus ambiguë. Le royaume a participé à la mise en place de l'agence de pêche régionale, la Forum Fisheries Agency (FFA), et s'est même associé aux efforts de Fidji en 1978 pour en exclure les territoires américains du Pacifique, afin que les États-Unis n'aient pas une influence prépondérante sur le nouvel organisme. L'archipel s'est ensuite investi dans les négociations sur un accord de pêche régional entre les membres de la FFA et les États-Unis. C'est un Tongien, Tu'a Taumoepeau, secrétaire aux Affaires étrangères qui a mené la délégation insulaire lors des deux dernières réunions et c'est à Nuku'alofa que fut conclu un accord final en 1986. Alors que tout semblait en ordre, le royaume déclara qu'il ne signerait pas l'accord, position qu'il a maintenue pendant trois ans, jusqu'à sa signature en 1989.

La raison invoquée par les dirigeants tongiens en 1986 et jusqu'à la récente signature du document, était celle d'un problème juridique interne à Tonga, qui remontait à la création de frontières maritimes de l'archipel par le roi Tupou I en 1887. Celles-ci, tracées en forme de rectangle, ne correspondent pas à la ZEE de 200 milles telle qu'elle est définie par la convention sur le Droit de la mer (et à laquelle Tonga refuse d'ailleurs d'adhérer) et aux normes généralement acceptées aujourd'hui par la communauté internationale. Or le royaume hésite à modifier sa législation, pour des raisons à la fois pratiques - il considère que la procédure

⁽²⁾ Le royaume a désormais une petite compagnie aérienne interne, la "Friendly Airways", qui dessert les principales îles de l'archipel. Il a également une compagnie desservant des destinations régionales (Fidji et Nouvelle-Zélande), mais celle-ci, la "Royal Tongan Airlines", est extrêmement déficitaire.

juridique serait longue et compliquée - et émotives ; il ne tient pas à remettre en cause l'intégrité de l'archipel et effacer l'action de Tupou I.

Par ailleurs, les dirigeants tongiens estiment, comme l'explique le prince héritier, que tant que certaines puissances tels les États-Unis et la Grande-Bretagne n'auront pas adhéré à la Convention, Tonga n'a pas non plus de raison de s'y plier: "Lorsque nos frontières ont été tracées personne d'autre n'avait de zone de 200 milles. Pour que nous puissions adhérer au nouveau régime, il nous faudrait révoquer la proclamation de 1887, et la remplacer par une législation qui ne serait reconnue ni par les États-Unis, ni par la Grande-Bretagne. Après des années d'adhésion à notre proclamation qui est très ancienne et reconnue, et qui renforce notre nation, il faudrait aujourd'hui la remplacer par quelque chose qui n'est pas reconnu? En fait, personne ne s'est jamais opposé à nos anciennes frontières, sauf la Grande-Bretagne en 1969 et encore il lui a fallu presque 100 ans pour qu'elle le fasse. Notre proclamation coıncide à certains endroits avec la zone des 200 milles. Le problème c'est que nos frontières sont carrées, et qu'il n'y a pas de ligne médiane, pour nous départager avec nos voisins" (Matangi Tonga, juillet/août 1988).

Paradoxalement, le traité de pêche entre la FFA et les États-Unis ne fait aucune allusion au principe de la ZEE de 200 milles, en partie pour ménager les circonstances particulières de Tonga, mais aussi parce que les États-Unis n'auraient pas pu signer un tel document

(puisqu'ils n'adhèrent pas à la convention sur le Droit de la mer). Les zones à l'intérieur desquelles les bateaux américains ont le droit de pêcher en échange d'honoraires, sont strictement délimitées en termes de longitude et de latitude (3), mais celles-ci recouvrent implicitement des ZEE de 200 milles.

Une autre raison peut aussi en partie expliquer le refus tongien de signer le traité pendant trois ans. Il est possible que le royaume, l'un des seuls pays de la région à avoir ses propres bateaux de pêche hauturière, ait préféré tenter de développer son industrie des pêches tout seul, sans se joindre à des accords régionaux, qu'il considère sans doute un peu contraignants (4). Le revirement récent pourrait indiquer qu'il considère désormais que les avantages financiers d'une coopération avec les États-Unis l'emportent sur ses besoins d'indépendance économique et politique.

B. Tonga et le traité de Rarotonga

En ce qui concerne le traité de dénucléarisation du Pacifique, adopté par le forum à Rarotonga en 1985, et auquel le royaume continue de refuser de s'associer, l'argumentation avancée par les dirigeants tongiens est la même que dans le cas du traité de pêche avec les Américains. Parce que "le traité de Rarotonga se réfère au principe de la ZEE de 200 milles arrêté par la convention sur le Droit de la mer", Tonga ne peut le signer, explique le prince héritier, avant d'ajouter : "Mon gouvernement s'est

⁽³⁾ Tonga a insisté lors des négociations pour que les frontières des zones de pêche soient définies par des lignes droites et non par des courbes, position acceptée par les États-Unis. Ainsi le rôle joué par le royaume a été déterminant dans la conclusion de cet accord, qui permet aujourd'hui à tous les pays signataires de faire payer la pêche dans leurs eaux.

⁽⁴⁾ Tonga a été le premier pays insulaire à se lancer dans la pêche hauturière dès 1953. En 1970 il a acheté un bateau de pêche à la traîne de 33 mètres, le "Ekiaki", qui pêchait jusqu'à 200 milles de Nuku'alofa. Depuis le gouvernement a acheté d'autres bateaux, le "Tavake" et le "Lofa" et s'applique à développer la pêche hauturière en coopération avec le secteur privé. La majorité du poisson pêché (albacore) est vendue dans les conserveries de Fidji et des Samoa américaines. Les bénéfices nets du "Lofa" sont passés de 55 000 dollars tongiens en 1982 à 165 000 dollars en 1985. Le "Lofa" est également utilisé pour des recherches scientifiques pour estimer le potentiel de pêche des eaux tongiennes et pour permettre, selon l'avis de la division des pêches, au royaume de négocier à partir d'une position informée lors de ses discussions avec des pays étrangers souhaitant pêcher dans les eaux tongiennes. Niuc et Tuvalu ont demandé que de telles recherches soient également effectuées par le "Lofa" dans leurs eaux. (Voir le Fifth Five-Year Development Plan 1986-1990, Kingdom of Tonga, Matangi Tonga, novembre/décembre 1986 et PIM, février 1976 et Koloa, 1987).

penché sur la question, et franchement cela ne fera aucune différence que nous le signions ou non. De toute façon notre politique actuelle ne va pas à l'encontre du traité. Admettons que nous le signons, tout ce que nous en retirerons sera notre signature sur le traité" (Matangi Tonga, juillet/août 1988).

Mais l'opposition de Tonga au traité de Rarotonga est plus profonde que ne le laisse supposer les seuls propos du prince héritier. George 'Aho, ancien secrétaire aux Affaires étrangères exprime plus clairement la position tongienne: "Toute cette histoire d'une zone dénucléarisée dans le Pacifique ne nous paraît pas réaliste. Nous sommes contre les armes nucléaires, mais nous ne pouvons mettre fin à l'utilisation de l'énergie nucléaire en général. Nous ne pensons pas que le Pacifique puisse être complètement dénucléarisé. Tonga est d'accord avec les autres pays océaniens en ce qui concerne les déchets nucléaires, mais nous ne souhaitons pas nous exprimer sur ce problème" (Islands Business, juillet 1983).

Au-delà du sentiment d'impuissance évoqué par George 'Aho, d'autres critères semblent également peser sur la politique du royaume dans le domaine du nucléaire. En premier lieu, Tonga ne veut pas courir le risque de s'aliéner les États-Unis ni la Grande-Bretagne, deux pays qui même s'ils ne sont pas directement visés par le traité, se sont abstenus de le signer en dépit des demandes insistantes du forum. Tant que ces deux pays ne signeront pas, Tonga ne signera pas non plus.

Cette attitude va de pair avec la volonté des dirigeants tongiens d'accueillir les bâtiments nucléaires américains et de lier la défense de Tonga à celle des grands pays occidentaux. Le prince Tupouto'a se déclare, par exemple, opposé aux restrictions imposées aux navires nucléaires par certains pays insulaires dont Fidji (de 1980 à 1983) et le Vanuatu: "Ces interdictions sont dues à des réactions émotionnelles - les émotions jouent un rôle important au moment des élections. Mais si dans les ports du Pacifique on se met à interdire l'accès aux bâtiments américains, alors on réduit les possibi-

lités des Américains de se défendre avec des armes moins terribles que les missiles balistiques (ICBM) déclenchés du sol américain. Si les pays du Pacifique proposent que les USA les défendent en mettant le continent américain en péril, sans qu'en contrepartie le Pacifique soit prêt à affronter un tel danger pour la défense de sa propre liberté... je doute que les Américains eux-mêmes soient d'accord pour nous défendre" (Islands Business, novembre 1984).

D'autre part, le traité concerne surtout les essais nucléaires à Mururoa, et implique directement la France, avec laquelle le royaume souhaite entretenir de bonnes relations. Tonga choisit d'adopter une attitude compréhensive à l'égard de ce pays ami et de respecter ses choix en matière de défense. Si la France estime qu'elle a besoin de procéder à des essais nucléaires dans le Pacifique sud pour assurer sa défense, Tonga ne contestera pas cette décision.

En dernier lieu, il semble que Tonga n'ait pas envie d'être tenu par un acte contraignant et restrictif qui pourrait réduire sa marge de manœuvre et qui de toute façon ne colle pas bien avec son image de "Friendly Islands". Car le traité est un document foncièrement négatif; il interdit l'utilisation du nucléaire dans la région, alors que Tonga préfère signer des accords plus souples, favorisant la coopération et l'amitié. C'est un peu dans ce sens que penchent les propos du prince Tu'ipelehake, Premier ministre et frère du roi, qui déclare : "Je ne critique pas le traité et je ne dis pas qui a tort et qui a raison de le signer ou de ne pas le signer... mais je pense qu'il faudra longtemps l'examiner, parce que certains pays comme la Russie y ont adhéré et que si nous le signons, ils pourront nous critiquer et dire que nous avons enfreint telle ou telle partie. Si nous ne signons pas personne ne peut nous critiquer. Il me semble donc qu'il vaut mieux ne pas signer, comme ça les autres ne peuvent pas nous dicter notre comportement et Tonga restera indépendant" (Matangi Tonga, mai/juin 1987).

Ce souci de non-ingérence s'applique à tous les domaines de la politique extérieure tongienne et contribue à expliquer pourquoi le royaume, à l'inverse de la majorité des pays insulaires, préfère se concentrer surtout sur les aspects économiques du régionalisme plutôt qu'à sa dimension politique.

Ainsi dans ses rapports annuels devant le Parlement, le ministre des Affaires étrangères, le prince Tupouto'a, tout en résumant les activités du forum, insiste sur la position "modérée" qu'adopte Tonga, par exemple, vis-à-vis de la Nouvelle-Calédonie : "La question la plus débattue au forum a été la question de la Nouvelle-Calédonie et si cette question a reçu beaucoup d'attention sur le plan régional comme international, le royaume s'est concentré sur le besoin de maintenir la stabilité régionale et de continuer à poursuivre une politique conciliatrice et modérée qui donnerait à la France le temps et la marge de manœuvre qu'il lui faut pour aborder ce problème très complexe".

En fait les dirigeants tongiens souhaiteraient que la question calédonienne polarise moins l'attention du forum et que celui-ci laisse la France résoudre cette question à sa manière (5). C'est notamment l'avis de Tupouto'a qui, dans son rapport devant le Parlement en 1981, poursuit ses propos en regrettant, que le forum ne se concentre pas davantage sur les problèmes économiques: "Même si les problèmes particuliers des petites économies insulaires ont été abordés lors de réunions régionales, il est évident que cette question mérite davantage d'attention..."

Ce que Tonga recherche avant tout est le maintien de la stabilité régionale qui seule peut garantir le développement progressif et sans àcoups de l'économie. Il redoute que des problèmes extérieurs ou superflus viennent troubler le Pacifique. "D'un point de vue politique et stratégique, la préoccupation principale de mon gouvernement est de tenter de maintenir la paix entre les grandes puissances, afin que celles-ci ne viennent pas régler leurs problèmes dans le Pacifique. Ils peuvent aller faire ça ailleurs," déclare le prince héritier et d'ajouter :

"La Nouvelle-Zélande et l'Australie ont des relations tendues avec la France. Elles ont également des contacts avec l'Union soviétique en dehors du cadre du forum... Mon gouvernement voudrait s'assurer que des conflits potentiels entre métropoles et pays européens ne débordent pas dans le Pacifique" (Matangi Tonga, juillet/août 1988).

La tradition n'est pas un vain mot dans le royaume, qui n'aime ni le changement brusque, ni la rupture. Ainsi tout ce qui est susceptible de bousculer le *statu quo* ou de déclencher des bouleversements est à décourager. C'est ce qui explique son attitude prudente et parfois attentiste sur les grands dossiers régionaux, ainsi que son souci permanent de discrétion.

Dans le domaine de la politique régionale, le royaume quoique veillant à ne pas s'isoler de ses voisins, ne veut compromettre ni son style politique ni ses intérêts. Les dirigeants tongiens reprochent à certains de leurs voisins de s'exprimer trop souvent, "Nous sommes moins loquaces que la plupart de nos voisins au plan régional... Ce n'est pas dans les mœurs tongiens de beaucoup parler. Nous sommes aussi très britanniques du point de vue de l'autosatisfaction... L'attitude tongienne est la suivante : nous nous considérons membres de l'équipe socéaniennel, nous soutenons nos voisins sur certaines questions, mais nous ne sommes pas bavards. Ce n'est pas comme le Vanuatu qui s'exprime sans cesse à la radio et dans les journaux," explique George 'Aho (Islands Business, juillet 1983).

C'est paradoxalement une grande volonté d'indépendance politique liée à une forte dépendance vis-à-vis de ses partenaires économiques, qui guident l'attitude régionale du royaume. Tonga a la volonté de faire partie de la région mais pas aux dépens de son identité et sans s'alénier les puissances sur lesquelles il s'appuie pour financer son développement.

Par ailleurs, les dirigeants tongiens ont le sentiment d'avoir un certain recul par rapport au

⁽⁵⁾ Le royaume s'est néanmoins associé à la délégation du forum, composée de Fidji, Tonga et de la Papouasie Nouvelle-Guinée, envoyée à Paris en 1982 pour tenter de trouver, avec la France, une solution au conflit calédonien. C'est 'Inoke Faletau, haut-commissaire à Londres, qui fut chargé de cette mission.

régionalisme et de mieux savoir se conduire que certains de leurs voisins, nouveaux venus sur la scène océanienne. "Vous savez il y a beaucoup de nouvelles nations parmi nos voisins. Nous, cela fait plus d'un siècle que nous gérons nos propres affaires, et nous avons l'habitude de prendre des décisions et d'influencer la politique extérieure des autres pays afin qu'elle soit avantageuse pour Tonga", explique le prince Tupouto'a, avant de rajouter, "... Je pense que les jeunes nations en voie de développement ont du mal à suivre cet exemple. Souvent ces pays emploient un langage qui est plus dur que ne l'est leur détermination, mais avec les nations mieux établies, comme Tonga, le langage employé est plus doux que ne l'est notre détermination" (Matangi Tonga, juillet/août 1988).

Ce thème est repris par le Premier ministre tongien, le prince Tu'ipelehake, qui se penche sur l'état passé et actuel du forum : "C'était Ratu Mara, Tamasese (Premier ministre samoan), Henry (chef de gouvernement des îles Cook), et moi-même qui avons décidé de créer le forum. Nous en sommes les membres fondateurs... Ce qui se passe aujourd'hui c'est que des jeunes leaders tentent de s'imposer mais, heureusement, il reste encore des gens plus âgés et avec davantage d'expérience pour les contenir" (Matangi Tonga, mai/juin 1987).

C'est en partie pour contrer l'influence des "jeunes leaders" régionaux, que le royaume n'hésite pas, comme Fidji, à participer en 1980 à la première conférence internationale, la Pacific Island Conference (PIC) organisée à Honolulu par une institution à dominante américaine, le "East-West Center" qui fonde à cette occasion le "Pacific Islands Development Program" (PIDP) (6). Cette conférence dont l'intitulé est le "Development of the Pacific Way", a comme objectif de rechercher des stratégies de développement pour le Pacifique. Elle aborde divers

thèmes dont la coopération régionale, la place de l'Océanie insulaire dans le monde, les systèmes gouvernementaux et administratifs, le développement culturel, l'écologie et l'énergie et parvient à rassembler la majorité des territoires et pays du Pacifique, États riverains et métropoles inclus.

M. Langi Kavaliku, ministre tongien de l'aviation civile, est nommé secrétaire général du comité qui est établi à la suite de la conférence et dont le but est de recommander des programmes d'activités entre conférences. Il est également responsable du comité de programmation, composé de sept pays et territoires insulaires, dont la mission est de trouver des financements pour des programmes de recherche et de formation pour le compte du PIDP.

Le poste occupé par Langi Kavaliku est prestigieux en soi, mais il permet surtout au royaume de multiplier les échanges avec les territoires polynésiens français et américains, et d'être en contact permanent avec l'ensemble des pays du Pacifique, "petits" et "grands". D'autre part, c'est également un autre tongien, M. Sitiveni Halapu'a qui est aujourd'hui directeur du PIDP.

C'est avec le souci de s'appuyer sur les organismes régionaux concernés essentiellement par le développement économique que le royaume soutient fermement le maintien de la CPS, au moment où certains pays mélanésiens souhaitent créer une instance régionale unique, pour remplacer le forum et la CPS avec l'objectif à long terme de réduire l'influence des pays métropolitains dans la région. Nommé membre avec la Papouasie Nouvelle-Guinée et Fidii d'un comité créé en 1986 par le forum pour étudier cette question, Tonga pèse de tout son poid sur les conclusions du rapport des trois pays. Au dam de la Papouasie Nouvelle-Guinée, favorable à la création d'une nouvelle instance unique, le comité tranche en faveur de réformes structu-

⁽⁶⁾ Le PIDP est l'un des six instituts de recherche du Centre est-ouest d'Hawaï, avec l'Institut démographique, l'Institut de l'environnement, l'Institut de la culture et de la communication, et l'Institut des systèmes de ressources et le Programme de relations internationales. Créé en 1980 à la suite de la Pacific Islands Conference (PIC), son programme, qui s'intéresse uniquement au développement des économies insulaires, est établi par les gouvernements des pays membres insulaires de la conférence. La Pacific Islands Conference a lieu tous les cinq ans. Il y en a déjà eu trois. Voir Neemia, 1986 et East-West Center Annual Reports.

relles au sein des deux instances régionales et contre leur fusion en un seul organisme.

Tonga est favorable au maintien de la CPS parce que c'est un moyen supplémentaire et peu coûteux pour lui de rompre son isolement, et de rencontrer les pays métropolitains et ses voisins polynésiens francophones régulièrement. La conférence annuelle de la CPS "est non seulement 1'occasion pour les îles du Pacifique de débattre des questions d'intérêt mutuel et de réfléchir sur le contenu des programmes de la CPS, mais elle permet aussi à Tonga d'échanger ses points de vue avec les îles du Pacifique qui ne sont membres ni du forum, ni du Commonwealth," affirme le ministère tongien des Affaires étrangères.

La volonté du roi de fonder une communauté polynésienne émane de ce même souhait de développer les échanges entre les divers territoires et pays à population polynésienne, tels les deux Samoa, Hawaï, Wallis et Futuna, Tahiti, la Nouvelle-Zélande et Fidii. La "Polynesian Heritage Trust", association créée en 1984 et présidée par Taufa'ahau, dont le but est de "regrouper les familles polynésiennes de la région pour préserver et diffuser la culture et la civilisation polynésiennes", ne rassemble pas assez, aux veux du monarque, les diverses populations polynésiennes, puisque seuls sont membres Tonga, les Samoa occidentales, Fidii. Cook et la communauté maori de Nouvelle-Zélande. D'autre part cette association reste limitée et intéresse peu de monde.

Taufa'ahau lance l'idée d'une communauté culturelle et économique des peuples polynésiens dès 1985. Pour le roi l'objectif principal est le suivant : "C'est une tentative de réunir des gens autour d'une table pour qu'un dialogue s'établisse - des gens qui jusqu'à présent n'ont pas pu se rencontrer comme la Polynésie française, Wallis et Futuna et Hawaï parce qu'ils ne

peuvent pas devenir membres du forum... La clé serait qu'il y ait un dialogue d'homme à homme et qu'on puisse discuter avec des gens qui sont exclus de la scène régionale" (*Islands Business*, février 1988).

Mais la communauté, telle que l'envisage le monarque, a également une dimension économique et il souhaiterait voir les échanges commerciaux entre pays polynésiens se développer davantage. "Nous importons beaucoup de produits en provenance de l'étranger qui pourraient être et parfois sont fabriqués dans la région. Il me semble que nous pourrions promouvoir l'industrie locale ce qui permettrait de créer des emplois" (Islands Business, février 1988).

En fait le roi estime que le régionalisme actuel est basé sur une région géographique trop étendue, qu'il est trop ambitieux et qu'il serait préférable que d'autres communautés à dominante mélanésienne (7) et micronésienne soient également créées. Ces communautés polynésiennes, mélanésiennes et micronésiennes pourraient s'organiser de façon plus cohérente, notamment dans le domaine des transports. Elles pourraient ensuite ensemble former une confédération et se rencontrer régulièrement pour promouvoir les échanges commerciaux, entre autres. (Islands Business, février 1988).

Malgré son enthousiasme, Taufa'ahau n'a pas encore réussi à concrétiser son projet. La communauté polynésienne n'existe toujours pas en dépit de la rédaction d'une charte préliminaire et d'un accord de principe donné par certains membres potentiels, dont la Polynésie française, Cook, Niue, les deux Samoa et Hawaï. Peut-être est-ce en partie parce que le Prince Tupouto'a qui ne partage pas l'engouement de son père pour cette communauté, estimant notamment que celle-ci devrait se contenter de sa logique culturelle et ne pas s'étendre au domaine économique (8), ne fait

⁽⁷⁾ Une telle "communauté" regroupant les pays mélanésiens (sauf Fidji) sous le nom du groupe Fer de Lance, existe depuis 1986. Ses préoccupations qui étaient au départ essentiellement politiques deviennent progressivement économiques.

⁽⁸⁾ Tupouto'a s'exprimant sur cette initiative déclare: "En ce qui concerne l'idée d'une communauté économique, honnêtement je ne pense pas que ce soit viable pour le Pacifique... je crois que ce que nous avons de mieux à faire est de tenter de nous rattacher aux économies en pleine expansion des pays riverains du Pacifique, en Asie et en Amérique..." Voir Matangi Tonga, juillet/août 1988.

rien pour la promouvoir ? Quoiqu'il en soit, la communauté polynésienne risque d'être difficile à mettre sur pied.

En dehors de la "vision polynésienne" du roi qui peut paraître quelque peu idéaliste, Tonga fait preuve d'un grand pragmatisme en matière régionale. De sa participation aux instances régionales, il cherche à retirer un maximum d'avantages financiers et économiques sans s'impliquer dans les débats politiques qui de toute façon ne l'intéressent pas. Ceci explique son attachement aux instances à vocation "apolitique" telles la CPS et la PIC/PIDP d'Hawaï et sa discrétion au sein du forum. Cette attitude n'en fait cependant pas un membre très populaire de la scène régionale. Les "Friendly Islands" seraient elles ainsi et paradoxalement seulement "amicales" pour les grandes puissances?

II. LA NOUVELLE-ZÉLANDE

La Nouvelle-Zélande est le plus grand voisin insulaire du royaume. Sa population maori, quoique minoritaire (environ 15 %), lui permet de s'attribuer une identité océanienne et de se promouvoir comme "l'interlocuteur privilégié de la Polynésie" (Pons, 1987). Certains territoires polynésiens demeurent aujourd'hui sous sa tutelle notamment en matière de défense et de politique extérieure, c'est le cas de Cook, de Niue et de Tokelau; d'autres maintiennent avec elle des liens étroits, c'est le cas des Samoa occidentales en particulier, mais aussi de Tonga.

Tout au long de la deuxième moitié du xIX^e siècle et même jusqu'après la Première guerre mondiale, le royaume s'est méfié des ambitions impérialistes néo-zélandaises. Cette crainte s'est quelque peu estompée d'abord avec la création du protectorat, puis à partir des années 1920, lorsque la Nouvelle-Zélande renonce définitivement à ses visées sur Tonga. Les dirigeants tongiens ne protestent pas lorsque, durant la deuxième guerre mondiale, la

Grande-Bretagne décide de confier la direction des forces armées de l'archipel à la Nouvelle-Zélande.

À la suite de son indépendance, Tonga reprend le contrôle de ses forces armée, mais la coopération militaire avec la Nouvelle-Zélande persiste. Un accord d'assistance technique (le premier du genre signé par le royaume) est conclu entre les deux pays dès 1970. Ainsi la Nouvelle-Zélande, sous l'égide du "Tonga /New Zealand Mutual Aid Programme", continue d'équiper les forces armées du royaume et anime un stage de formation annuel. Elle organise et finance également la formation continue des militaires tongiens dans divers secteurs : mécanique, menuiserie, informatique etc. D'autre part, dans ce qui constitue un domaine non négligeable de son assistance, elle aide le royaume à surveiller sa zone d'exclusivité économique (Rapports MAET, 1981 et 1986).

Pourtant, sur le plan stratégique, Tonga et la Nouvelle-Zélande ne partagent pas les mêmes opinions. Le royaume n'approuve pas la politique anti-nucléaire du gouvernement néozélandais (9) et s'inquiète de la mise en sommeil de l'ANZUS. Certains hommes politiques de l'archipel ne se privent pas de critiquer leur voisin, à l'instar de John Lemoto, parlementaire de Tongatapu, et représentant tongien à la réunion de la ligue mondiale anti-communiste tenue à Nuku'alofa en août 1987. Lors de ce meeting international, il s'en prend à tous ceux qui, selon lui, cherchent à affaiblir le consensus nucléaire occidental. "Certains continuent aujourd'hui de plaider en faveur de zones dénucléarisées et même d'un monde sans nucléaire," déclare-t-il, avant d'ajouter : "Quelle bande de naïfs et d'imbéciles complets" (Tonga Today, septembre 1987).

Le gouvernement tongien dont le discours est plus nuancé que celui du parlementaire Lemoto, ne critique pas ouvertement la position néo-zélandaise. Il se contente de réaffirmer son

⁽⁹⁾ Malgré le changement de gouvernement intervenu en octobre 1990 à la suite d'élections parlementaires - le parti nationaliste (conservateur) remplace désormais le "Labour Party" (socialiste) - la politique néo-zélandaise en matière de nucléaire demeure la même. Voir PIM, novembre 1990.

soutien au passage des bâtiments de guerre américains dans ses eaux territoriales et de les accueillir dans ses ports, et de refuser de s'associer au traité de Rarotonga. Les dirigeants tongiens, circonspects par tradition, ne veulent pas non plus prendre le risque de mettre en jeu d'autres aspects de leurs relations avec la Nouvelle-Zélande.

La Nouvelle-Zélande est le premier partenaire commercial du royaume. Elle absorbe 60 % des exportations tongiennes et fournit 35 % des importations de l'archipel. Le commerce entre les deux pays est passé d'un montant de 16,1 millions de dollars néo-zélandais en 1981 à 33,4 millions de dollars en 1985, et il augmente régulièrement. Ces échanges sont cependant caractérisés par un déséquilibre constant en faveur de la Nouvelle-Zélande. Ainsi pour chaque dollar gagné sur ses ventes, le royaume en dépense cinq pour ses achats. Le déficit commercial enregistré par le royaume dans ses échanges avec la Nouvelle-Zélande est passé de 9 millions de dollars néo-zélandais en 1980 à 22 millions de dollars en 1985. Les produits agricoles en provenance de Tonga ne peuvent rivaliser avec les produits manufacturés néo-zélandais.

Commerce Tonga/ Nouvelle-Zélande (en millions de dollars NZ)

	1980	1984	1985
Ventes (dir. NZ)	2,2	7,2	5,58
Achats (pro. NZ)	11,4	-	27,6

Sources: Ve Plan de développement du royaume de Tonga et New Zealand Department of Statistics,

De surcroît de 1985 à 1988, Tonga tombe sous le coup de restrictions imposées par la Nouvelle-Zélande sur la vente de ses pastèques en raison de problèmes phytosanitaires. La perte de ce marché a été pour Tonga de l'ordre de 500 000 dollars néo-zélandais pour la seule année 1985 et de l'ordre de 1,5 millions de dollars sur trois ans. Le commerce reprend en 1988, mais en mars 1990, les horticulteurs néo-zélandais demandent à leur gouvernement d'interdire tous les produits agricoles en provenance des îles océaniennes en raison de la découverte de "fruitflies" (Dacus Xanthodes) aux alentours d'Auckland.

Les autorités néo-zélandaises se contentent pour l'instant de continuer à négocier l'adoption de protocoles garantissant le traitement des produits agricoles en provenance des états insulaires. Des discussions à ce propos ont actuellement lieu avec le gouvernement tongien (10) (Pacific Report, 29-3-90).

Aujourd'hui comme en 1970 le royaume éprouve davantage de facilité à exporter ses ressources humaines que ses produits agricoles (11). La Nouvelle-Zélande est longtemps restée la destination préférée, avant les États-Unis et l'Australie, des émigrés tongiens qui y sont accueillis en grand nombre. Ainsi l'immigration constitue l'un des volets principaux des relations entre le royaume et la Nouvelle-Zélande et fait l'objet d'accords officiels entre les deux gouvernements.

Un premier accord est conclu en août 1970 lors de la visite officielle du roi à Wellington. Le "Tonga/New Zealand Governments Scheme" permet à un nombre important d'ouvriers tongiens de travailler pendant des périodes contrac-

⁽¹⁰⁾ Depuis 1986 et en raison des restrictions imposées sur les pastèques en provenance de Tonga, les gouvernements tongiens et néo-zélandais ont décidé de se consulter régulièrement et au moins une fois par an en matière de relations commerciales. Auparavant ils ne se rencontraient que de façon épisodique - la dernière fois avant 1986 remontait à 1983.

⁽¹¹⁾ Dans un article intitulé "International migration, remittances and Tonga", Taiamoni Tongamoa écrit à ce propos: "Depuis les années 1970, notre principal bien d'exportation sont les citoyens tongiens, tandis que notre principale source de revenu sont les redevances. Environ 60 % du déficit commercial de 1975 à 1977 (18,9 millions de Pa'anga) fut remboursé par des transferts financiers en provenance des Tongiens à l'étranger. En 1980 il fut estimé que la valeur nette des redevances avait augmenté de 14 millions de Pa'anga en 1975 à 39 millions de Pa'anga en 1980." Voir Tongamoa, 1990.

tuelles de six mois dans les usines de la Hutt Valley. Après quatre ans d'existence, cet accord est abandonné en faveur d'une nouvelle convention plus contraignante. Selon les termes du "Governement to Governement Scheme" les Tongiens ne peuvent se rendre en Nouvelle-Zélande qu'à l'invitation expresse des entreprises de la Hutt Valley et la durée de leurs séjours est réduite à quatre mois (mais peut être prolongée par l'employeur). Le gouvernement néo-zélandais estime que la récession économique et la tendance d'un nombre non négligeable d'émigrés tongiens à dépasser la période d'accueil, ("overstaying") justifient cette mesure.

Wellington décide d'ouvrir un bureau d'immigration à Nuku'alofa en 1974 en raison du nombre croissant de Tongiens se rendant en Nouvelle-Zélande [l'augmentation annuelle entre 1970 et 1974 est de 12,1 % (12)]. L'impact de ce phénomène se fait sentir de part et d'autre. Côté tongien il est plutôt bien perçu, ne seraitce que sur le plan financier, comme l'affirme le Premier ministre dans son rapport annuel devant le Parlement : "Les redevances des Tongiens travaillant à l'étranger et en particulier ceux concernés par l'accord avec la Nouvelle-Zélande, ont un effet considérable sur l'économie du royaume et permettent de compenser le déficit commercial et d'améliorer notre balance des paiements".

Mais du côté néo-zélandais, même si officiellement on exprime sa satisfaction vis-à-vis des immigrés tongiens - M. Russell Marshall, ministre des Affaires étrangères estime que "les immigrés tongiens s'adaptent très bien à la société néo-zélandaise" - le phénomène est jugé inquiétant. En période de crise économique la Nouvelle-Zélande éprouve du mal à absorber cette population de travailleurs sans qualifica-

tions, dont les mœurs et la culture ne sont pas toujours appréciés par la majorité blanche et anglo-saxonne. Les Tongiens, avec les autres communautés océaniennes des Samoa, de Cook, Niue, Tokelau etc., ont tendance à former des ghettos où se propagent la pauvreté puis la violence, faits relevés et exploités par la presse à sensation. C'est sans doute ce qui explique les mesures répressives prises de temps à autre par les autorités, comme en 1974 lorsqu'ont eu lieu des "raids matinaux" ("dawn raids") à la suite desquels un grand nombre d'immigrés en fin de droits furent appréhendés puis déportés (13) (Tongamoa, 1990).

Les deux gouvernements se gardent néanmoins de se critiquer l'un l'autre en matière de migration. La politique néo-zélandaise quoique douteuse sur le plan moral - elle consiste à faire venir des travailleurs bon marché en temps d'expansion pour les renvoyer chez eux lorsque l'économie se détériore - ne fait l'objet d'aucune récrimination officielle à Tonga. D'ailleurs les autorités tongiennes ne font preuve d'aucun cynisme à l'égard des commentaires de Russell Marshall lorsqu'il explique que "la Nouvelle-Zélande doit veiller à ne pas relâcher ses restrictions sur l'immigration, non pas tant pour se protéger, mais par responsabilité morale envers le royaume. Car, "estime-t-il," si c'était trop facile pour les Tongiens d'immigrer, la Nouvelle-Zélande "saignerait" le royaume de tous ses jeunes hommes et femmes les plus capables. Cela nuirait au développement de Tonga et le rendrait encore plus dépendant des pays industrialisés" (Tonga Today, mai 1988).

En fait les autorités tongiennes hésitent entre les bénéfices financiers de l'émigration [un tiers du PNB, soit entre 40 et 60 millions de Paanga en 1988, provient des redevances de Tongiens à l'étranger m'explique-t-on à la

⁽¹²⁾ Les autorités tongiennes estiment que le nombre de travailleurs tongiens en Nouvelle-Zélande est passé de 4 000 en 1974 à 400 en 1975 en raison de l'accord de 1974 obligeant les employeurs à loger et à assurer leurs employés insulaires. Voir Webley, 1976.

⁽¹³⁾ Le nombre d'immigrés illégaux tongiens en Nouvelle-Zélande en 1974 est estimé entre 4 000 et 7 000. Les "raids matinaux" soulevèrent des protestations au sein de l'opinion publique ce qui provoqua une amnistie suivie d'une régularisation de statut dans le cas de 3 500 personnes. Voir Connell, 1983 et Tongamoa, 1990.

haute commission néo-zélandaise (14)] et l'inconvénient majeur que représente la "fuite de cerveaux" (15). Ainsi lorsque la Nouvelle-Zélande décide de mettre fin en février 1987, sans préavis ni consultation, à un accord conclu quelques mois plus tôt avec Tonga, Samoa et Fidji, permettant à leurs citoyens de se rendre en Nouvelle-Zélande sans visa pendant une période de trois mois, le royaume ne s'associe pas aux protestations de ses deux voisins (Matangi Tonga, mai-juin 1987). Le roi luimême s'oppose, m'assurent encore les diplomates néo-zélandais, à ce que ses concitovens abusent de l'hospitalité qui leur est offerte et ne cherche pas à influencer la politique néo-zélandaise dans ce domaine (16).

Le royaume ne souhaite sans doute pas prendre le risque de s'aliéner le gouvernment néo-zélandais dont il dépend également en matière d'aide au développement. Dans ce domaine la Nouvelle-Zélande a longtemps négligé le royaume ne lui apportant qu'une assistance relativement négligeable durant la première moitié des années 1970. Ce n'est qu'à partir de 1976, période qui coïncide avec l'ouverture des relations entre le royaume et l'URSS, que le gouvernement néo-zélandais décide subitement d'augmenter son aide à l'archipel. L'assistance néo-zélandaise passe de la sorte de 900 000 dollars néo-zélandais en 1975-1976 à 1,8 millions de dollars en 1976-1977 (Webley, 1976). La Nouvelle-Zélande décide également en 1977 d'ouvrir une haute commission à Nuku'alofa afin d'assurer une présence dans l'archipel et de faciliter les contacts entre les deux gouvernements.

L'assistance néo-zélandaise se situe aujourd'hui dans les 5 millions de dollars NZ par an. Elle est consacrée essentiellement au secteur agricole mais contribue également aux domaines de l'éducation et de la santé. Aux dires des autorités néo-zélandaises le montant d'aide accordé à l'archipel à l'avenir n'augmentera que très lentement et a même de fortes chances de stagner. Mais c'est moins par manque de confiance dans les capacités de l'archipel à gérer ses projets - certains projets lancés par la Nouvelle-Zélande ont été remis au gouvernement tongien pour la grande satisfaction des diplomates néo-zélandais dont Russell Marshall qui estime que "le royaume sait très bien prendre en charge les projets une fois que ceux-ci ont démarré" (Tonga Today, mai 1988) - que pour des raisons économiques internes à la Nouvelle-Zélande.

La Nouvelle-Zélande est un partenaire très important du royaume, mais comme c'est souvent le cas entre voisins, surtout lorsque l'un domine l'autre par la taille et la richesse, les relations connaissent quelques tensions.

Aide néo-zélandaise à Tonga (en dollars NZ)

	Aide à Tonga	Aide tot. Pacifique	% à Tonga
1972/1973	219 524	8 277 030	2,65 %
1973/1974	426 625	9 392 068	4,54 %
1974/1975	827 681	16 221 371	5,10 %
1975/1976	870 896	21 091 881	4,13 %
1976/1977	1 800 00	24 000 000	7,50 %
1987/1988	5 540 00	-	-

Source : ministère des Affaires étrangères, Wellington.

⁽¹⁴⁾ En fait le nombre exact de Tongiens résidant à l'étranger est inconnu; les chiffres officiels avancés par les divers gouvernements concernés (Tonga, Nouvelle-Zélande, Australie et USA) sont peu fiables, mais on peut penser qu'ils sont entre 30 000 et 40 000 à résider à l'étranger. Voir Connell John, 1983.

⁽¹⁵⁾ Ce problème est évoqué par le baron Vaea qui déclare dans une interview à Islands Business: "Il y a des gens dont nous avons grand besoin ici, mais ils partent... Dès qu'ils ont une opportunité à l'étranger ils s'en vont. Ils y gagnent quatre ou cinq fois plus d'argent. Nous savons que ces gens ne négligent pas Tonga, mais que Tonga les néglige. Avec les salaires actuels ici, nous ne pouvons pas leur en vouloir..." Voir Islands Business, juillet 1983.

⁽¹⁶⁾ En revanche, la mère de Taufa'ahau, la reine Salote avait demandé, avant sa mort en 1965, au gouvernement néozélandais de limiter l'émigration tongienne pour protéger l'équilibre social de l'archipel. Voir Connell John, 1983.

Ainsi, sur le plan régional, l'entente entre la Nouvelle-Zélande et Tonga n'est pas parfaite. La première voit d'un mauvais œil l'individualisme tongien, son manque d'esprit d'équipe. Elle s'inquiète par ailleurs de l'enthousiasme du roi en ce qui concerne la création d'une communauté polynésienne, estimant que celle-ci pourrait nuire aux instances régionales actuelles. La Nouvelle-Zélande aurait en fait du mal à accepter une nouvelle structure qui chercherait à mobiliser la population maori et qui s'associerait directement à la Polynésie francophone.

Quant à l'attitude du royaume vis-à-vis des coups d'État fidjiens, la Nouvelle-Zélande aurait souhaité une réaction moins favorable de la part de Tonga (17), même si elle est consciente des liens de parenté qui unissent le royaume à Fidji. Elle reproche à l'archipel de ne pas assez s'impliquer dans les questions régionales qui soulèvent des problèmes d'ordre moral. Tonga, pour sa part, estime que la Nouvelle-Zélande y consacre trop de temps et d'énergie.

Néanmoins, dans le contexte international, la "solidarité" océanienne remplace parfois les rivalités locales. La Nouvelle-Zélande peut s'avérer un allié utile quand il s'agit de faire connaître le point de vue insulaire dans les instances internationales. Tonga fait ainsi logiquement appel au gouvernement néo-zélandais en 1979 pour que celui-ci demande aux Nations unies d'accorder le statut de Pays moins avancé (PMA) au royaume.

Parallèlement, pour maintenir son influence en Océanie, seule région du globe où il a un impact, le gouvernement néo-zélandais a besoin de soigner ses relations avec ses voisins et de promouvoir son identité polynésienne. Il lui faut tenir compte des problèmes des états insulaires comme Tonga et tenter de répondre à leurs besoins particuliers. Il est d'ailleurs probable que le gouvernement néo-zélandais ait été sensible aux propos du roi Taufa'ahau lorsque celui-ci déclara lors d'un voyage en Nouvelle-Zélande en 1977 que les Néo-Zélandais avaient intérêt à apprendre à vivre en harmonie avec leur environnement régional et cesser de se "bercer dans l'illusion qu'ils flottent quelque part au milieu de la mer du Nord." Le monarque, qui affirme comprendre que la majorité de la population de ce pays voisin est d'origine britannique, invita à cette occasion la Nouvelle-Zélande à reconnaître son "double héritage" et à développer ses relations avec la région et avec les pays du Sud-Est asiatique. lieu d'origine, selon lui, de la population maori. Il n'hésita pas à ajouter que son propre royaume était "très bien ajusté à sa situation géographique" et que par conséquent il était tout à fait à l'aise dans ses rapports avec les pays asiatiques tels le le Japon, Taïwan et la Corée du Sud (PIM, janvier 1980).

Il est cependant loin d'être acquis que la majorité anglo-saxonne néo-zélandaise, inquiète du phénomène de migration insulaire et des revendications maori comme soucieuse de protéger ses acquis, s'associe à l'image polynésienne avancée par ses dirigeants. C'est pourtant à ce niveau que se jouera l'avenir des relations entre Tonga et la Nouvelle-Zélande.

III. L'AUSTRALIE : UN MARIAGE DE CONVENANCE

L'écrivain tongien Epeli Hau'ofa, professeur de sociologie, après avoir été secrétaire particulier du roi Taufa'ahau, s'est plu, à l'occasion d'un congrès en 1982 sur l'Australie et le Pacifique sud où il représentait le royaume, à décrire l'impact de l'Australie sur ses voisins insulaires : "L'expérience qu'ont les habitants des îles à l'égard de l'Australie, c'est celle d'un

⁽¹⁷⁾ Le prince héritier a été le premier ministre des Affaires étrangères à se rendre à Fidji après les coups d'État de 1987, que le royaume n'a jamais condamnés. Cette visite peut être considérée comme un signe de la solidarité de Tonga à l'égard de son voisin et des grandes chefferies de l'Est fidjien, dont sont issus Ratu Mara, Ratu Ganilau et même Rabuka (qui sans être chef est membre d'un clan guerrier de Vanua Levu). D'autre part le gouvernement tongien dans une mesure qu'il qualifie d'ordre temporaire, décide en juillet 1988 d'interdire l'accès à l'archipel aux Indo-Fidjiens, même à ceux qui sont propriétaires de commerces et d'entreprises à Tonga. Voir The Age, 28-7-88.

homme qui partagerait son lit avec un éléphant. Quand l'éléphant se retourne, éternue ou ronfle, l'effet produit sur son compagnon de lit est assez troublant" (Cité in Pons, 1987).

Mais si la présence australienne à Tonga est aujourd'hui importante, voire pesante, cela n'a pas toujours été le cas. Aucune attache historique ne lie les deux pays et Tonga n'a guère suscité l'intérêt des investisseurs ou des autorités australiennes. De la sorte, les relations entre l'Australie et Tonga se sont longtemps cantonnées à des initiatives individuelles (formation dans les collèges et universités australiennes des membres de l'élite tongienne parfois suivie par une émigration à petite échelle). L'état des relations change subitement en 1976, lorsque Tonga, après avoir essuyé un refus australien pour financer la modernisation et l'agrandissement de l'aéroport international de Tongatapu, se tourne vers l'Union soviétique avec laquelle il établit des relations diplomatiques. Les négociations qui ont lieu entre les dirigeants tongiens et soviétiques suscitent une vive inquiétude chez les Australiens qui reviennent sur leur décision et acceptent de financer les travaux de Fua'amotu.

La "bombe" tongienne (c'est ainsi qu'on évoque l'initiative diplomatique du royaume dans la presse régionale) déclenche une réaction immédiate de la part des puissances occidentales qui n'avaient jusque-là jamais douté ni de la fidélité à leur égard des territoires océaniens, ni du peu d'intérêt que représente un archipel comme Tonga que le Premier ministre néo-zélandais, M. Robert Muldoon avait décrit peu de temps auparavant comme "quelques milliers d'hectares avec quelques milliers de cocotiers qui n'intéressent personne" (PIM, août 1976).

En 1977 l'Australie annonce qu'elle va quadrupler son assistance économique à la région océanienne. Elle se mobilise pour assurer une présence diplomatique dans tous les archipels et ouvre une haute commission à Nuku'alofa en 1980. Ainsi à l'indifférence des années 1960 et 1970, elle substitue une attention voire même une surveillance qui ne manque pas d'éveiller une certaine méfiance chez ses voisins insu-

L'impact de la nouvelle politique australienne ne tarde pas à se faire sentir dans le royaume. L'assistance australienne passe de 406 000 dollars australiens en 1976 à plus d'un million de dollars en 1977. En 1978 elle est de l'ordre de 2 millions de dollars, en 1979 de 3,8 millions de dollars (voir tableau ci-dessous). La dépendance de Tonga à l'égard de l'Australie s'accroît à mesure que les sommes augmentent. Mais si l'Australie devient le premier bailleur d'aide du royaume, elle ne devance que d'assez peu la Nouvelle-Zélande et la CEE; aussi Tonga ne sera jamais aussi dépendant du soutien australien que le sont ses voisins fidjiens, samoans, papous etc.

Aide australienne à Tonga (en millions de dollars australiens)

		T	
1976	0,406	1982	5,896
1977	1,068	1983	4,146
1978	2,103	1984	4,986
1979	3,833	1985	6,789
1980	3,702	1986	6,759
1981	4,591	1987	7,9
	1	1	

Source: Gouvernement australien.

L'assistance australienne qui augmente régulièrement durant les années 80 - elle passe de 4,5 millions de dollars en 1981, à 5,9 millions en 1982, à 6,7 millions en 1986 et à 7,9 millions en 1987 - sert essentiellement à financer les grands projets infrastructurels du royaume : les aéroports de Tongatapu, de Vava'u, de Niuatoputapu et de Niuafo'ou, la construction d'installations portuaires, d'hôpitaux, d'usines et d'écoles.

Elle est également employée pour rémunérer les experts australiens en poste à Nuku'alofa (ingénieurs, techniciens en télécommunications, consultants financiers etc.) et pour financer le développement des ressources humaines du royaume (900 000 dollars australiens ont été dépensés en 1987 pour les étudiants tongiens de l'université du Pacifique sud à Suva).

L'Australie finance également plusieurs petits projets locaux, dans le domaine culturel, éducatif et agricole, et participe au développement d'industries locales. Elle subventionne aussi l'importation de certains produits australiens jugés indispensables au bien-être économique et social de l'archipel.

L'assistance australienne ne se cantonne pas au domaine civil. Depuis la fin des années 1970 l'aide militaire au royaume se situe entre 500 000 et 1 million de dollars par an (0,8 million en 1983, 0,65 million en 1986). Des discussions concernant la distribution de ces fonds, qui sont en majorité consacrés à la formation des soldats mais aussi à la rémunération des conseillers militaires australiens, ont lieu une fois par an sous l'égide du "Tonga/Australia Defence Cooperation Programme".

En 1981 lorsqu'ils cherchent un financement pour déplacer le quartier général de la section maritime de la "Tonga Defense Force" de Tongatapu à Vava'u, les dirigeants tongiens s'adressent à l'Australie. En plus du déménagement, celle-ci prend en charge la construction des nouvelles installations et achète le premier vaisseau de débarquement ("landing craft" - LCM 8) du royaume.

L'Australie apporte également un soutien considérable au royaume en matière de surveillance maritime. Ce sont des géomètres de l'armée australienne qui dressent une carte complète de l'archipel en 1981; travail qui permet à Tonga d'établir ses frontières avec ses voisins et d'avoir une meilleure connaissance de ses ressources. La zone d'exclusivité économique de l'archipel est surveillée par le "Tonga Defense Service" à l'aide de deux vedettes patrouilleuses neuves armées, fournies gratuitement par l'Australie en début 1990. Un troisième bateau devant être utilisé pour des travaux et des relevés géologiques et hydrographiques est offert en même temps (Les Nouvelles Calédoniennes, 15-11-89). D'autre part un centre informatique, le "TDS Computer Centre", récemment mis en place par le gouvernement australien, sert à faciliter la communication entre les différentes îles de l'archipel et les vedettes de la TDS.

L'assistance australienne, aussi bien dans le secteur militaire que dans le civil revêt une très grande importance pour l'archipel qui aurait aujourd'hui bien du mal à s'en passer. Tonga, qui a été le premier État insulaire à jouer la carte soviétique et à profiter de ses retombées, a depuis continué à exploiter ce filon en renouvelant ses contacts avec l'URSS à plusieurs reprises. Ainsi en février 1987, le prince héritier n'hésite-t-il pas à se rendre en Russie sur l'invitation du gouvernement soviétique. Lors des discussions au Kremlin, il déclare que "Tonga et l'Union soviétique sont liés et non séparés par l'océan Pacifique" et que "si les nations du Pacifique souhaitent améliorer leurs relations commerciales il faudrait qu'elles commencent à considérer l'URSS comme une nation du Pacifique avec des intérêts légitimes dans la région" (Matangi Tonga, mai-juin 1987).

D'autre part le prince Tupouto'a émet une opinion très favorable sur le ministre soviétique des Affaires étrangères, M. Edouard Chevardnadze, en déclarant à son sujet: "Il est très intelligent et sait beaucoup de choses sur le Pacifique. Il connaît les Premiers ministres, les ministres, les PNB de chaque île, même de Tuvalu. Il sait beaucoup plus de choses sur l'Océanie que le secrétaire d'État américain George Shultz. J'ai été vraiment très impressionné par la connaissance extrêmement détaillée de l'Océanie de M. Chevardnadze" (PIM, novembre 1988).

Les dirigeants australiens ont sans doute été les premiers surpris par les initiatives diplomatiques tongiennes envers l'URSS. Le royaume avait toujours été considéré comme un "allié" profondément pro-occidental et anti-communiste, et comme un ami faible et discret. C'était sans compter avec sa volonté d'indépendance et son sens du jeu politique.

Aujourd'hui, le royaume ne peut plus s'appuyer sur la menace soviétique pour inciter l'Australie et ses autres partenaires régionaux à la générosité, mais peut-être d'autres "cartes" se profilent-elles déjà à l'horizon? De nouvelles rivalités comme par exemple celle qui ne cesse de s'accroître entre les États-Unis et le Japon ou encore entre l'Australie et certaines puissances régionales comme l'Indonésie risquent fort de déborder dans le milieu insulaire océanien. Tonga saura-t-il tirer son épingle du jeu?

CHAPITRE IV

LES AMIS ASIATIQUES

I. LE JAPON : UN PARTENAIRE IMPÉRIAL

La présence japonaise dans le royaume remonte à 1960, date de l'arrivée du premier technicien expert en pêches. Depuis, la coopération dans divers domaines, et en particulier dans celui de la pêche, n'a cessé de s'accroître.

Tonga et le Japon établissent des relations diplomatiques dès 1970, mais les liens entre les deux pays ne s'épanouissent véritablement qu'à la suite de la visite de plusieurs semaines du roi et de la reine dans l'archipel nippon en 1973. Une réception officielle au palais impérial de Tokyo est l'occasion pour l'empereur et le roi de mettre en valeur les parallèles culturels et sociaux entre les deux pays, et de réaffirmer leur attachement commun à la tradition. Le voyage très médiatisé de la famille royale permet également à Taufa'ahau de promouvoir l'image de son pays aux yeux du public japonais. Tonga bénéficie depuis 1973 d'un capital de sympathie inhabituel chez les Japonais et Taufa'ahau est considéré comme un personnage populaire et charismatique. Tonga est le seul État insulaire océanien à susciter un tel engouement dans un pays qui a plutôt tendance à dédaigner ses voisins océaniens (1).

La mise sur pied quelques mois avant la visite au Japon de Taufa'ahau d'une association Japon-Tonga, animée et présidée par le directeur milliardaire du consortium "All Nippon Airlines" M. Sasakawa (par la suite nommé consul honoraire de Tonga), donne lieu à de vifs espoirs d'une coopération poussée entre le secteur privé japonais et le gouvernement tongien. L'association, composée de grands industriels et de personnalités politiques et financières japonaises, propose de favoriser l'amitié entre les deux pays par la promotion des échanges

commerciaux et l'apport d'une assistance matérielle au royaume. De multiples projets sont envisagés : "All Nippon Airlines" offre de s'associer au gouvernement tongien pour monter une compagnie aérienne dans le royaume ; deux compagnies hotellières nippones proposent leur aide pour construire des hotels dans l'archipel ; pas moins de six compagnies pétrolières japonaises demandent à prospecter à Ha'apai et à Vava'u; la plus grande chaîne de télévisions propose d'installer la télévision en couleur à Tongatapu tandis qu'une compagnie de chantiers navals, la Mitsui, se déclare prête à une coopération dans divers domaines (*PIM*, janvier 1974).

Aucun de ces projets, pourtant chers au roi, n'aboutissent. Le secteur privé japonais se désintéresse de l'archipel, qui est considéré trop exigu et peu rentable en dehors du domaine touristique. Le royaume parvient néanmoins à attirer l'attention du gouvernement japonais qui cherche à renforcer sa position dans le Pacifique sud à partir du milieu des années 1970.

L'aide japonaise au développement d'abord modeste se cantonne au secteur des pêches. En 1974, plusieurs techniciens, ingénieurs et biologistes japonais, sont envoyés dans l'archipel tandis que des jeunes stagiaires tongiens sont formés au Japon dans la pêche côtière. Le Japon fait également don de plusieurs bateaux et d'équipements pour la pêche.

En 1978 le gouvernement japonais finance la construction du "Tonga Mariculture Centre" qui sert désormais de quartier général à toutes les activités maritimes du royaume, don d'une valeur de 1,6 millions de dollars tongiens. À l'occasion de l'inauguration du centre, il offre également un bateau de 35 m, d'un coût de 600 000 Pa'anga, pour l'enseignement de la pêche à la ligne.

Un an plus tard, le Japon apporte une aide alimentaire sous forme de boîtes de thon de haute qualité (distribuées à tous les habitants de

⁽¹⁾ Quatre jeunes gens tongiens ont été invités en 1974 à apprendre l'art du Sumo dans le centre le plus coté de Tokyo. D'autres se sont depuis joints à eux et certains ont obtenu de très bons résultats en compétition. Cet échange, à la fois culturel et sportif, est un signe non négligeable du crédit accordé par les Japonais aux Tongiens. Voir PIM, juin 1976.

l'archipel) d'une valeur d'un million de dollars US (*PIM*, septembre 1981). Ce cadeau un peu particulier (et d'un goût douteux dans un archipel qui tente de développer sa propre pêche au thon) est bien perçu à Tonga où toute assistance, quelle qu'elle soit, est bienvenue.

Depuis le début des années 1980, l'assistance japonaise tend à se diversifier même si la pêche reste un secteur privilégié (2). Deux écoles primaires établies à Tongatapu ont ainsi été financées par le gouvernement japonais en 1980 qui un an plus tard, a subventionné la construction du lycée de Vava'u, pour un montant d'environ 3 millions de Pa'anga. Depuis il a payé l'installation d'un nouveau laboratoire à l'hôpital principal de Tongatapu et entièrement pris en charge la création d'un grand centre culturel à Tongatapu.

Le centre national tongien, inauguré le 4 mai 1988 et vite considéré comme la vitrine de la culture tongienne - les brochures le décrivent comme "a dynamic, working, showing place which celebrates the living magic of Tonga's ancient heritage in the cultural, performing and handicraft arts"- est aussi et surtout la vitrine de la politique d'assistance du gouvernement japonais. Ce projet grandiose, d'une valeur de 6 millions de Pa'anga, qui comprend un musée, un amphithéatre, une salle de conférence et plusieurs salles d'exposition, a été entièrement construit par une firme japonaise. Les structures de conception architecturale tongienne, mais construites à base de matériaux modernes, ont été fabriquées au Japon puis transportées par bateau. Seuls quelques employés tongiens ont participé à la construction du centre, la grande majorité des ouvriers étant japonais.

Conçu au départ par le bureau de tourisme tongien comme un modeste projet, le gouvernement du royaume sollicita une aide de 800 000 pa'anga auprès des Japonais. Le gouvernement japonais accepta le projet à condition qu'il soit plus important et indiqua qu'il souhaitait dépenser 6 millions de Pa'anga.

L'inauguration du centre en 1988 donne lieu à une réaffirmation des liens entre les deux pays et à la mise en valeur de leurs parallèles culturels. S'exprimant le premier, le roi déclare : "J'imagine que ce projet a apporté beaucoup de plaisir au peuple et au gouvernement japonais parce que le Japon est un pays qui a une riche tradition culturelle et qui consacre beaucoup de temps et d'efforts à la préservation de sa propre culture et à la promotion de ses arts et de son artisanat". Ouant à l'ambassadeur japonais, il se félicite du rôle de son gouvernement dont il explique les motivations : "Le gouvernement tongien est venu demander une assistance aux Japonais pour qu'ils l'aident à préserver, à étendre et même à faire progresser sa culture traditionnelle et c'est pour répondre à cette noble attente que le Japon a apporté son aide" (Tonga Today, mai 1988).

Le Japon, dont les méthodes d'assistance suscitent diverses réactions parmi les pays du Pacifique, est un partenaire très apprécié du royaume qui souffre d'un manque de développement infrastructurel chronique. Tonga ne se plaint guère du fait que les Japonais fassent venir tous les matériaux et la majorité des employés de chez eux et fassent travailler des firmes japonaises, au lieu de faire appel à une main-d'œuvre locale abondante. Ce qui compte avant tout est la mise en place de stuctures essentielles et susceptibles de promouvoir des activités économiques à long terme.

D'autres projets d'aide importants en termes financiers à l'échelle tongienne, sont actuellement à l'étude et certains sont déjà en voie d'exécution. Le Japon s'est engagé à construire un centre de développement communautaire ("Community Development and Training Center") pour un montant de 3,5 millions de Pa'anga. Le gouvernement tongien a également sollicité une aide de 3 millions de Pa'anga pour l'établissement d'une école secondaire à Ha'apai (Ha'apai High School) ainsi qu'une subvention de 4,5 millions de Pa'anga pour un

⁽²⁾ En 1986, le Japon a financé le "Fish Marketing Project", un projet coûteux (4,5 millions de Pa'anga) destiné à promouvoir la pêche côtière et à inciter les Tongiens à consommer la pêche locale. Voir Rapport du MAET, 1986.

CHAPITRE IV LES AMIS ASIATIQUES

navire de recherche pour la pêche au thon. Le gouvernement japonais participe enfin au projet d'extension de la digue de protection contre les raz de marée en temps de cyclone (déjà construite autour de Nuku'alofa avec des fonds de la CEE et de l'Allemagne). Le prix des travaux entamés en septembre 1988 est estimé entre 4 et 6 millions de Pa'anga (3).

Tonga tente par ailleurs de développer ses relations commerciales avec le Japon. En 1990 le royaume a pour la première fois vendu 2 635 t de citrouilles à son partenaire nippon pour un montant de 1 266 millions de dollars tongiens. Le Japon a fait une demande de 10 000 t pour l'année 1991 mais les fermiers tongiens estiment pour l'instant ne pouvoir garantir que 8 000 t. C'est un signe encourageant pour le royaume qui développe depuis quelques années une industrie agricole destinée à l'exportation et qui cherche à diversifier sa production ainsi que ses partenaires commerciaux (Pacific Report, 16-8-90 et *Islands Business*, 2/91).

Il y a aujourd'hui une vingtaine de "volontaires" japonais employés par leur gouvernement, qui travaillent à Tonga dans divers domaines; certains sont ingénieurs et techniciens, d'autres sont enseignants ou encore médecins spécialisés. C'est une présence importante dans un archipel exigu comme Tonga, d'autant que ces "volontaires" sont en majorité basés à Nuku'alofa, qui a davantage l'allure d'un village que d'une capitale. Et pourtant cette présence reste discrète à l'instar de l'attitude du gouvernement japonais, qui demeure circonspect et réservé, malgré l'ampleur et la visibilité de son rôle économique dans l'archipel (4). La courtoisie et la retenue dont fait preuve le Japon, s'accordent parfaitement avec le "ma'a Tonga", la façon de faire de Tonga où le respect d'autrui et la discrétion priment avant tout.

Les dirigeants tongiens, peu enclins aux discours, ne s'expriment guère sur leurs relations avec le Japon. Mais il ne fait aucun doute que le "géant" asiatique est un partenaire estimé du royaume et que les relations entre les deux pays sont destinées à s'accroître; hypothèse qui semble confirmée par la longue formation d'un des fonctionnaires du ministère tongien des Affaires étrangères au Japon.

II. TAIWAN: UN AMI ENCOMBRANT?

Tonga a établi des relations diplomatiques avec le gouvernement de Taiwan en 1971, deux ans seulement avant que la Chine obtienne un siège permanent au Conseil de sécurité des Nations unies et normalise ses relations avec les États-Unis. Depuis, le royaume demeure l'un des seuls pays océaniens à reconnaître le gouvernement de Taipei.

En 1975 alors que la majorité des États refusent toute forme de relations officielles avec Taïpei, un chargé d'affaires taiwanais est accueilli à Nuku'alofa. Trois ans plus tard il est promu au rang d'ambassadeur, signe du raffermissement des liens entre les deux pays. Ce rapprochement intervient à la suite d'un voyage officiel de Taufa'ahau et de la reine Mata'aho en 1977 à Taïwan au cours duquel le roi exprime son désir d'une plus grande coopération avec Taipei. Sa démarche est interprétée dans la région comme une démonstration de la volonté du gouvernement tongien d'affirmer sa différence et son indépendance, et de se démarquer de ses voisins (*PIM*, décembre 1977).

En fait la position de Tonga vis-à-vis de Taiwan devient très vite assez ambiguë. En établissant des relations diplomatiques avec Taipei en 1971, le royaume ne mise pas sur la future normalisation des liens entre la Chine et les États-Unis. Depuis, il est partagé entre son sentiment de loyauté à l'égard de Taiwan et son désir de s'aligner sur la politique occidentale qui reconnaît la Chine. Il cherche donc en permanence à revenir sur ce qu'il considère après coup comme une erreur diplomatique, mais ne

⁽³⁾ Le mur de 3,3 m de haut et d'une longueur de 2,7 km est construit par une firme japonaise, qui a fait venir à Tonga 17 camions, 3 bulldozers, 3 grues et 4 employés spécialisés. Voir *Tonga Chronicle*, 30 septembre 1988.

⁽⁴⁾ Il faut noter aussi que le Japon n'a pas d'ambassade à Tonga. C'est l'ambassadeur résident à Suva qui traite avec le royaume.

souhaite pas offenser Taiwan. Ce problème délicat fait l'objet de discussions régulières au cours des réunions du cabinet et du conseil privé du roi depuis les années 70, sans que les dirigeants tongiens parviennent à prendre une décision en faveur d'une rupture de relations avec Taiwan.

Par ailleurs le gouvernement tongien n'est pas entièrement convaincu de vouloir rompre ses liens avec Taipei et se demande notamment si les bénéfices qu'il retire actuellement de ses relations avec Taiwan pourraient être égalés par la Chine. Mais en réalité le soutien économique apporté par Taiwan est loin d'atteindre les sommes avancées par les autres bailleurs d'aide du royaume. Il s'est longtemps cantonné à une assistance technique dans les domaines agricole, aquacole et militaire, et au financement de la formation de stagiaires tongiens à Taiwan. Ce n'est qu'en 1989 à l'occasion des Mini-Jeux du Pacifique tenus à Nuku'alofa au mois d'août, que Taipei s'engage à financer un projet coûteux: la construction d'un stade couvert pour un montant d'un million de dollars US (5).

La décision taiwanaise de financer ce projet intervient à un moment où Tonga cherche de façon plus pressante à établir des liens avec la Chine. Dans les milieux diplomatiques du royaume on n'ignore pas que quelque temps auparavant, le roi a rencontré un membre très important du gouvernement chinois, peut-être même le Premier ministre, dans une réunion secrète tenue à Apia. Il semblerait que ce dernier ait mis beaucoup de pression sur Taufa'ahau pour que Tonga s'engage à reconnaître son gouvernement et que la discussion a été animé. L'entretien n'a pas changé la position officielle du gouvernement tongien qui reste ferme dans son maintien de relations diplomatiques avec Taiwan, mais il lui a sans

doute permis d'obtenir des concessions financières de la part de Taipei, qu'il n'aurait peutêtre pas eues autrement.

Le gouvernement taiwanais qui a peu d'alliés dans la communauté internationale, est en effet sensible au soutien moral que lui prête le royaume, comme l'affirme l'ambassadeur de Taipei à Tonga, M. Clément Tsien, lors d'un message diffusé par Radio Tonga en octobre 1988 : "... Cette année a été très bonne en ce qui concerne les relations sino-tongienne, en particulier quand on tient compte de l'assistance et du soutien apportés par le gouvernement et le peuple de Tonga à notre égard au sein de certains organismes, conférences, et réunions internationales" (Tsien, 1988).

Le gouvernement taiwanais a intérêt à ménager ses relations avec le royaume, ce que s'attache à faire M. Tsien dans un passage de son discours dans lequel il exalte le comportement du gouvernement tongien : "Dans un monde de confusion et d'incohérence, où les principes moraux sont souvent sacrifiés pour de bas motifs, où ennemis et amis sont groupés et traités de la même façon sans jamais être vraiment distingués les uns des autres. Tonga se montre comme un exemple unique et parfait de clarté et d'honnêteté dans l'articulation et la conduite de sa politique internationale. Dans la République de Chine, nous sommes particulièrement impressionnés par la sagesse, les qualités morales et la discipline avec lesquelles les dirigeants du gouvernement de Tonga, guident leur pays et le protègent des appels et des pièges des forces noires du monde" (Tsien, 1988).

Aussi flatteurs qu'ils soient, les propos de M. Tsien sont surtout embarrassants pour les dirigeants tongiens qui cherchent justement à remplacer un ami, Taiwan, par un autre ami potentiel, la Chine (6). Et s'il est vrai que le

⁽⁵⁾ La demande d'assistance du gouvernement tongien portait au départ sur 10 millions de dollars US et sur la construction de plusieurs stades. Surpris par cette requête jugée excessive, l'ambassadeur taiwanais explique à l'occasion du début des travaux du stade financé par son gouvernement, que dans son pays qui a réputation d'être très riche, la majorité de l'argent n'appartient pas au gouvernement mais au secteur privé. Voir Tonga Today, août-septembre 1988.

⁽⁶⁾ Il est tout à fait concevable que le gouvernement taiwanais cherche aussi à devancer ou à contrecarrer les intentions du royaume en tentant de le culpabiliser.

CHAPITRE IV LES AMIS ASIATIQUES

royaume se targue de sa fidélité envers ses amis (qualité qu'il apprécie chez les autres), qu'il prend ses engagements au sérieux et qu'il n'aime pas faire marche arrière, il faut aussi souligner que son comportement est parfois dicté par d'autres impératifs, économiques notamment. Il est fort possible qu'en demier lieu Tonga choisira de s'allier à celle des deux Chine qui sera prête à le soutenir à long terme et ce malgré son affinité et son penchant politique pour Taiwan, son allié idéologique naturel.

Le royaume est à l'aise dans ses relations avec les pays asiatiques (mis à part le dilemme des deux Chine) en partie parce que celles-ci paraissent dénuées de tout rapport de force. Le Japon, Taiwan et la Corée du Sud avec laquelle Tonga a également des échanges, n'ont pas un grand impact culturel ni politique sur l'archipel et ne donnent pas l'impression de vouloir le dominer. Par rapport aux pays occidentaux comme l'Australie, la Nouvelle-Zélande et les États-Unis, les pays asiatiques font preuve de discrétion et ont un comportement qui correspond davantage aux mœurs polynésiennes. Les relations entre Tonga et ces pays semblent destinées à se développer en raison de leurs affinités "culturelles" et du rôle croissant de l'Asie dans le Pacifique et au sein de la communauté internationale.

CONCLUSION

"You must keep in mind, Ole, that we're playing international games in which the others have the money and we don't. Simple as that. They set the rules and we play along trying to bend them for our benefit." (7).

Epeli Hau'ofa, "Tale of the Tikongs"

Le royaume a été le premier État insulaire à exploiter les rivalités internationales dans le Pacifique pour faire avancer ses propres intérêts. Le roi Taufa'ahau comme son grand-père

George Tupou I avant lui, conscient des limites des ressources internes de son archipel, s'est appuyé sur la diplomatie pour atteindre ses objectifs: faire valoir la souveraineté du royaume et le faire progresser dans la modernité. En faisant appel aux Soviétiques en 1976, Taufa'ahau a contraint ses partenaires régionaux, ceux sur lesquels il savait qu'il devrait compter à longue échéance, à prendre en considération les besoins de son pays.

Si la manœuvre de Taufa'ahau a depuis été reprise par d'autres pays, comme Kiribati et le Vanuatu qui ont signé des accords économiques avec l'Union soviétique, c'est parce qu'elle leur a paru concluante. Critiquée par certains observateurs régionaux, dont Ron Crocombe qui reproche à Tonga d'avoir ainsi provoqué sa propre dépendance économique, l'initiative du roi a servi d'exemple aux autres gouvernements océaniens, qui eux aussi sont en permanence à la recherche de fonds de développement.

Le royaume n'a pas l'impression de se compromettre en faisant appel à un soutien extérieur; il ne fait qu'appliquer les règles de la diplomatie contemporaine selon lesquelles les transferts de fonds d'un État ou d'un organisme à un autre État sont coutumiers. Tonga revendique en quelque sorte, sans faire de discours, son droit, en tant qu'État faible, au partage des ressources des pays forts.

Les dirigeants tongiens ont délibérément choisi de donner la priorité au développement économique de l'archipel et à l'élévation du niveau de vie de la population. Pour eux c'est à la fois une question de dignité - ne se considérant pas comme partie du Tiers Monde, ils refusent un niveau de vie du Tiers Monde - et d'obligation politique - la monarchie tongienne (dans la droite ligne de la tradition Tupou) a la conviction que son devoir est de guider son peuple vers l'avant, de le conduire dans la modernité, tout en le protégeant, en somme d'être à l'avant-garde des transformations de l'archipel.

⁽⁷⁾ Il faut garder à l'esprit, Ole, que nous jouons un jeu international dans lequel les autres ont l'argent et nous n'en avons pas. C'est aussi simple que cela. Ils mettent en place les règles du jeu et nous, nous essayons de les plier à notre avantage."

La monarchie comprend par ailleurs que la pérennité de son règne dépend en grande partie de sa capacité à satisfaire les besoins économiques et sociaux des Tongiens. En même temps, elle redoute les influences extérieures susceptibles de remettre en question sa légitimité (en tant que régime peu démocratique). Elle choisit donc d'éviter de s'ingérer dans les

affaires intérieures des autres pays en espérant un comportement réciproque de leur part, en même temps qu'elle tente de devancer les aspirations du peuple tongien. Mais elle semble de plus en plus dépassée par le temps et par une population avide de liberté d'expression politique. "There is no point in fighting for independence, only to become dependent again in another way." (1)

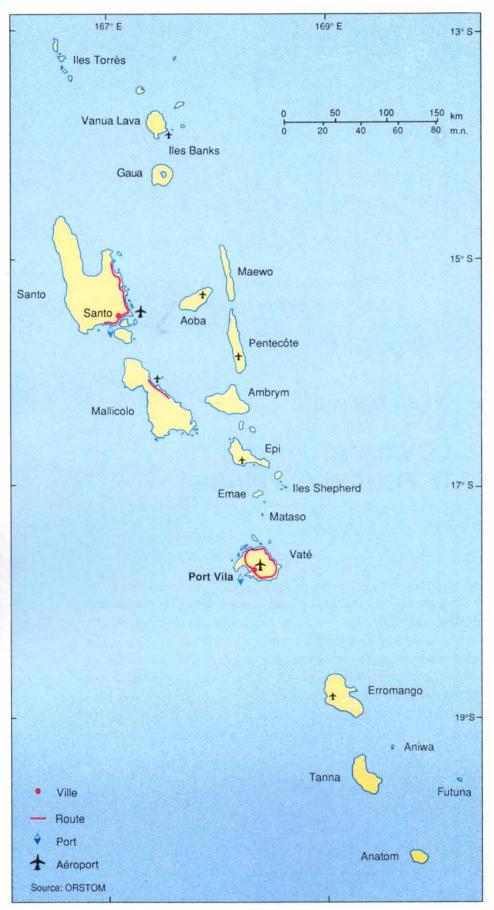
Barak Sope, 1981

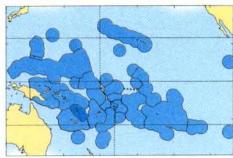
QUATRIÈME PARTIE

LE VANUATU : "LA PETITE FOURMI QUI PINCE"

C'est avec fierté que le président George Sokomanu déclare en 1985, qu'il est "heureux de constater que bien que le Vanuatu soit comparable à une petite fourmi dans le monde d'aujourd'hui, sa petite pince laisse parfois des traces qui font mal". Car dès l'indépendance, le Vanuatu revendique son droit à la dignité et à la reconnaissance internationale. Il exige d'être traité sur un pied d'égalité et avec respect par tous ses partenaires qu'il s'agisse de ses anciennes puissances de tutelle, de ses voisins australiens, néo-zélandais et insulaires, de ses nouveaux amis asiatiques ou de la communauté internationale dans son ensemble. Sa préoccupation première est d'ordre moral; il veut prouver que même les "petits" ont le droit de peser sur l'environnement international et de poser leurs propres conditions dans toutes les négociations diplomatiques.

^{(1) &}quot;Ça ne sert à rien de se battre pour l'indépendance si c'est pour redevenir dépendant d'une autre manière plus tard."





Source: "ATLAS DES ÎLES ET ÉTATS DU PACIFIQUE SUD", GIP Reclus/Publisud, 1988.

VANUATU

LES "ROUTES" FRANÇAISES ETBRITANNIQUES

En 1980, Walter Lini et son gouvernement héritent d'un pays aux ressources financières limitées. Les revenus dont ils disposent sont très inférieurs aux coûts nécessaires pour administrer l'archipel, particulièrement élevés par suite de la duplication des services sous le régime condominial. Le seul choix du gouvernement est de faire appel à une aide soutenue des deux anciennes puissances de tutelle en attendant de pouvoir solliciter d'autres bailleurs de fonds.

Au moment des négociations conduisant à l'indépendance, la France et la Grande-Bretagne se sont engagées sans enthousiasme à apporter une aide budgétaire au Vanuatu sur plusieurs années, ainsi qu'une aide au développement. Mais les événements de Tanna et de Santo jettent un froid sur les relations entre le gouvernement Lini et ses deux partenaires européens et c'est avec une méfiance mutuelle que continuent de se dérouler les tractations au lendemain de l'indépendance.

La situation financière de l'archipel oblige le gouvernement vanuatais à se consacrer presque exclusivement aux accords budgétaires. Malgré ses ambitions régionales et internationales, il doit en premier lieu veiller à la santé économique de l'archipel et au maintien de relations sinon cordiales du moins correctes, avec les deux anciennes puissances condominiales.

I. LES ACCORDS FINANCIERS

Au cours des années qui ont précédé l'indépendance, le secteur public s'alourdit, entraînant un doublement de l'assistance budgétaire franco-britannique qui est passé de 16,3 millions de dollars en 1978 à 34 millions en 1979. Mais c'est avec la perspective d'un déficit budgétaire de 1 200 millions de francs néo-hébridais (100 FNH = 1 \$ US), égal à 44 % des dépenses prévues pour l'année, que l'archipel aborde l'année 1980.

Le gouvernement vanuatais tient la France et la Grande-Bretagne responsables non seulement de la situation financière préoccupante de l'archipel mais aussi de son état économique et politique précaire. L'assistance budgétaire qu'il sollicite est ainsi considérée comme le remboursement d'une dette morale, car de son point de vue, les problèmes dont souffre le pays ont été créés par le régime condominial et maintenus par la faute des deux puissances qui n'ont pas cherché à les résoudre.

Les troubles de Santo et Tanna ont selon lui, été directement provoqués par la France et tolérés par la Grande-Bretagne. Les deux sont donc complices et doivent par conséquent l'aider à assumer l'indépendance du pays. Il considère aussi que les difficultés économiques et politiques du Vanuatu sont inextricablement liées et proviennent des mêmes sources.

Les deux puissances condominiales ont à l'approche de l'indépendance, des intérêts divergents. La France est inquiète du sort de ses 3 000 citoyens résidant dans l'archipel, dont une grande majorité sont opposés à l'indépendance et au gouvernement Lini. Elle cherche à garantir leurs droits politiques et économiques et à s'assurer que tous les francophones auront une voix dans les affaires de l'archipel, à l'avenir. La Grande-Bretagne, pour sa part, est surtout pressée de quitter les Nouvelles-Hébrides et de se défaire de ses responsabilités économiques, même si le radicalisme du VAP et du gouvernement Lini suscite quelques inquiétudes à Londres.

A. Les négociations

Lors des premières tractations financières qui ont lieu avant l'indépendance entre Paris, Londres et Port-Vila, le gouvernement Lini demande une assistance budgétaire sur quatre ans. Afin d'inciter les deux puissances à apporter leur concours, il définit l'unité nationale et la stabilité politique comme ses objectifs prioritaires. Il espère ainsi convaincre la France de sa bonne volonté à l'égard des francophones et des résidents français de l'archipel, et rassurer la Grande-Bretagne quant à sa volonté d'apaisement et de modération.

Le gouvernement vanuatais propose de mettre sur pied des projets spécifiques "d'unité nationale", à commencer par la création d'une seule administration avec des fonctionnaires bilingues qui soient à même de répondre aux besoins de tous les secteurs de la population, rurale ou urbaine, anglophone ou francophone. Il demande aussi un soutien afin que tous les enseignants vanuatais aient une formation bilingue. Avec l'aide budgétaire franco-britannique, il propose d'améliorer les moyens de communication à travers tout l'archipel, en particulier dans les communes isolées ; d'organiser des événements culturels, artistiques et sportifs de dimension nationale ; de résoudre les litiges fonciers et de dédommager les victimes des dégâts causés par les troubles politiques. Pour mener ces projets à bien, il estime avoir besoin d'environ 100 millions de FNH sur trois ans, somme qu'il juge raisonnable étant donné qu'elle doit lui permettre de résoudre les principales sources de contentieux qui existent au sein de la population.

Le gouvernement Lini présente également une demande de 1 300 millions de FNH sur quatre ans qu'il adresse à la Grande-Bretagne, pour assurer le développement commercial des ressources naturelles de l'archipel, qui à long terme (après une période de six à dix ans selon ses estimations) pourront à elles seules suffir à financer le budget vanuatais. Il propose d'investir essentiellement dans le secteur agricole (lancement de la production de l'huile de palmier, du café et du cacao, réhabilitation des plantations de coprah, exportation de produits bovins), dans le secteur de la pêche, avec le lancement de la pêche au thon, et dans le tourisme, avec la construction d'hôtels et l'établissement d'une brasserie.

Le gouvernement vanuatais tente également d'attirer l'attention de la Grande-Bretagne sur l'écart entre les conditions de vie dans les zones rurales et dans les zones urbaines, et indique qu'il souhaite consacrer une proportion importante des fonds publics à l'amélioration des infrastructures rurales. L'aide budgétaire apportée par le gouvernement britannique servirait de la sorte à réduire les inégalités dans l'archipel et à créer une société plus homogène et par conséquent, plus stable.

Tout au long des négociations budgétaires, le Vanuatu mise sur la rivalité franco-britannique. Ainsi, pour inciter la Grande-Bretagne à faire preuve de générosité, il souligne l'influence prépondérante que la France serait amenée à avoir sur le jeune État si la participation française devait dépasser celle des Britanniques. En contrepartie, il tâche de faire comprendre à la France que le maintien de la francophonie dépend de sa contribution budgétaire notamment dans le domaine de l'enseignement. Mais la surenchère vanuataise connaît son envers. Les deux puissances sont peu disposées à investir dans l'archipel. L'aide britannique est calquée sur l'aide française et vice versa et la compétition s'oriente plutôt à la baisse. Le Vanuatu est de la sorte obligé d'employer des arguments auxquels sont sensibles ses interlocuteurs tout en offrant quelques concessions sur certains points.

Dans le cas de la France, le gouvernement vanuatais n'ignore pas que celle-ci n'apportera son aide que si une réponse est apportée à un certain nombre de ses préoccupations "politiques" (2). En premier lieu le gouvernement français estime qu'un consensus politique doit être établi à travers l'archipel afin qu'aucun groupe ou parti même minoritaire, ne soit exclu des affaires publiques. D'autre part, la France insiste sur le maintien de l'enseignement francophone et sur la participation de conseillers français ou francophones à des postes de confiance au sein du gouvernement et des services publics afin d'éviter une domination anglo-saxonne de l'appareil d'État. Elle exige également des garanties quant au traitement des résidents français en ce qui concerne leurs droits fonciers et la

⁽²⁾ Le terme "politique" est mis en guillemets par le gouvernement vanuatais dans un document qui, rédigé dans les mois précédant l'indépendance, a été employé par les négociateurs vanuatais dans leurs tractations avec la France et la Grande-Bretagne.

question de leur citoyenneté sous la nouvelle constitution (3). Par ailleurs elle demande à obtenir certaines assurances sur l'attitude du gouvernement Lini vis-à-vis de la Nouvelle-Calédonie et de la présence française dans le Pacifique.

Le gouvernement Lini répond favorablement à quelques-unes des préoccupations de la France, mais pas à toutes. Il est, par exemple, disposé à consacrer l'aide budgétaire française au maintien de l'enseignement francophone dans l'archipel. Pour faciliter le processus, il propose même de séparer les dépenses de l'enseignement du reste du budget national et de négocier un financement direct dans le cadre d'une convention entre les deux pays (4). D'autre part, il se déclare en faveur du maintien du bilinguisme au sein des services publics et se dit opposé à toute forme de discrimination contre les francophones dans l'administration.

En revanche, il juge déplacées ("rude and insulting") les inquiétudes françaises quant à la domination anglo-saxonne de l'État vanuatais et accuse la France de chercher à semer la discorde, et de pratiquer une politique à court terme en insistant sur une participation française et francophone au gouvernement. Il déclare que sur le plan administratif, il souhaite créer des structures propres à la société mélanésienne sans s'appuyer ni sur le modèle français ni sur le modèle britannique, et que de toutes façons, dès que possible, il fera appel à d'autres pays pour l'aider à combler son manque de ressources humaines.

Pour ce qui est des résidents français, le gouvernement estime qu'ils doivent se plier aux termes de la constitution qui, selon lui, émanent d'une décision consensuelle du comité constitutionnel, et qu'il ne peut y avoir d'exception. Il considère par ailleurs qu'il n'a aucune assurance particulière à donner aux résidents français et que se serait au contraire plutôt à eux et aux autorités françaises d'en donner au gouvernement vanuatais.

Pour ce qui a trait à la Nouvelle-Calédonie, le gouvernement Lini affirme comprendre les inquiétudes françaises mais se dit lui-même concerné par une éventuelle ingérence calédonienne dans les affaires vanuataises. Il propose donc que des assurances réciproques soient établies entre le Vanuatu et les autorités françaises, garantissant des relations de bon voisinage avec la Calédonie. Il affirme également être trop préoccupé par d'autres problèmes pour pouvoir s'intéresser au dossier calédonien et dément les rumeurs qui courent à cette époque sur l'établissement d'un gouvernement canaque en exil au Vanuatu. En revanche, il déclare que le VAP, que les autorités françaises ne doivent pas confondre avec le gouvernement vanuatais, est farouchement opposé à la politique de la France en Calédonie et qu'il continuera à maintenir des contacts avec les groupes indépendantistes.

Les préoccupations soulevées par les autorités britanniques lors des négociations budgétaires sont toutes autres que celles de leurs homologues français. Dès le début de l'année 1980, la Grande-Bretagne affirme vouloir avant tout se retirer sans délai des Nouvelles-Hébrides. Sa préoccupation première est d'ordre économique; elle envisage de réduire son soutien financier à l'archipel dès l'indépendance. Elle indique cependant qu'elle est prête à faire preuve de souplesse en ce qui concerne l'utilisation des fonds par le gouvernement vanuatais.

Par ailleurs, elle souhaite que le montant de son assistance budgétaire soit égalé ou même dépassé par la France, et incite le gouvernement vanuatais à faire pression dans ce sens sur les autorités françaises.

⁽³⁾ La Constitution vanuataise n'admet pas la double nationalité. Ont été autorisés à prendre la nationalité vanuataise les étrangers résidant dans l'archipel sans discontinuité depuis dix ans avant de faire leur demande, ou ceux avec un parent ou quatre grands-parents mélanésiens. Selon les termes de la Constitution, toutes les terres du Vanuatu appartiennent aux propriétaires coutumiers. Voir la Constitution de la république du Vanuatu.

⁽⁴⁾ Tout en proposant cet arrangement à la France, le gouvernement vanuatais craint que la Grande-Bretagne ne lui reproche de "vendre" l'éducation à la France - il se sent par conséquent obligé de rappeler aux autorités britanniques que malgré le financement français, l'enseignement demeurera sous son autorité.

Le gouvernement Lini, inquiet par la perspective d'un soudain désengagement économique britannique, accuse la Grande-Bretagne d'avoir trop longtemps négligé l'archipel et d'être en partie responsable du mauvais climat politique et du chaos institutionnel qui règnent dans le territoire. Il tente ainsi de faire appel à l'intégrité et au sens de "fair play" britanniques. Il évoque également la situation économique de l'archipel, qui selon lui, est beaucoup plus grave que celle de la Grande-Bretagne à laquelle se réfère le Foreign et Commonwealth Office pour justifier une réduction de son soutien au Vanuatu. Il affirme que le montant demandé par le Vanuatu est infime par rapport au total de l'aide extérieure distribuée par la Grande-Bretagne à travers le monde entier.

Le gouvernement vanuatais rappelle aussi que dans les accords conclus avec ses autres anciens territoires océaniens, la Grande-Bretagne a fait preuve de davantage de générosité, alors que ces territoires n'avaient pas à faire face à autant de problèmes que le Vanuatu.

Dans un dernier argument, le gouvernement vanuatais prévient la Grande-Bretagne que si elle réduit son aide, il sera amené à dépendre exclusivement de l'assistance française et qu'il sera en conséquence "sujet à des pressions politiques anti-démocratiques" et forcé de se "compromettre". Il indique qu'il n'aura alors comme seul choix que de retarder l'indépendance, persepective redoutée par la Grande-Bretagne, impatiente de couper les liens.

B. L'assistance budgétaire

Malgré le ton parfois acerbe des négociations, le Vanuatu parvient à obtenir que la France et la Grande-Bretagne financent un peu plus de 40 % du budget vanuatais en 1981. Le partage est à peu près équitable puisque les Français apportent une assistance de 430 millions de Vatu (5), dont 368 millions sont consacrés à l'enseignement francophone et 62 millions au domaine de la santé, tandis que les Britanniques consentent 475 millions de Vatu.

Il est entendu que l'aide britannique demeure sans conditions dans son utilisation alors que celle de la France est affectée au maintien de la francophonie dans l'archipel.

Les accords prévoient une réduction progressive de l'aide et son arrêt définitif en 1985 ou en 1986. C'est ainsi qu'elle passe d'une proportion de 30 % des rentrées budgétaires en 1982 à 17 % en 1984, 9 % en 1985, 4 % en 1986, 2 % en 1987 et 0,5 % en 1988. La participation française décroît de 430 millions de Vatu en 1981 à 189 millions en 1985, date à laquelle elle cesse. L'aide budgétaire britannique continue jusqu'en 1988, en dépit d'une décision initiale prise en 1984 et renversée l'année suivante, d'y mettre fin à partir de 1985. Londres décide de poursuivre son aide en raison de la série de cyclones qui frappent le Vanuatu en janvier 1985 et ravagent les cocoteraies des îles du Nord. De 90 millions de Vatu en 1985 l'assistance britannique passe à 133 millions en 1986, à 75 millions en 1987 et à 20 millions en 1988 (tableau 1).

Tableau 1
Aide budgétaire France et Grande-Bretagne
(en millions de Vatu)

Années France		Gde-Bretagne	Total		
1981	430	475	905		
1982	347	396	743		
1983	273	287	560		
1984	191	246	437		
1985	198	90	279		
1986	-	133	133		
1987	_	75	75		
1988	_	20	20		

Source: Estimations des autorités vanuataises.

La France et la Grande-Bretagne apportent par ailleurs une aide importante au développement sous diverses formes : dons, assistance technique, prêts financiers à taux préférentiels et aides ponctuelles telles des bourses universitaires, etc. L'aide britannique passe de quelque 300 millions de Vatu en 1980 à 100 millions en

^{(5) 100} Vatu = 1 dollar US.

1988. L'aide française est considérablement réduite à partir de 1987 alors que pendant les six années précédentes elle a varié entre 177 et 48 millions de Vatu (tableau 2).

Tableau 2 Aide au développement, France et Grande-Bretagne (en millions de Vatu)

Années	France	Grande-Bretagne
1980	7	300
1981	130	307
1982	105	76
1983	55	161
1984	48	249
1985	61	242
1986	177	37
1987	1,9	129
1988	-	10

Source: Estimations des autorités vanuataises.

Ses besoins financiers ont conduit le Vanuatu à beaucoup s'appuyer sur ses deux anciennes puissances de tutelle. L'influence économique de celles-ci a cependant diminué avec le temps et avec les efforts entrepris par le gouvernement vanuatais pour diversifier ses partenaires commerciaux et financiers. La Grande-Bretagne continue néanmoins à apporter une aide non négligeable à l'archipel et à entretenir des relations amicales et dépassionnées avec le gouvernement Lini. En revanche, les relations avec la France ont toujours été tendues et parfois mouvementées.

II. LES CONTENTIEUX AVEC LA FRANCE

Walter Lini a comparé la relation entre la France et le Vanuatu à celle d'un père et de son fils : des liens conflictuels dominés par des attaches sentimentales. Mais selon le Premier ministre vanuatais, même si les deux sont parfois en désaccord, ils finissent toujours par trouver un compromis (V.H., juillet 1985). Depuis l'indépendance, les relations entre les deux pays ont

pourtant été plus souvent marquées par des désaccords que par des marques d'entente filiale.

Les dirigeants ni-vanuatu, anglophones en grande majorité, ne rejettent pas la part francaise de leur héritage historique, du moins en théorie. Mais ils se méfient profondément des intentions de la métropole notamment à l'égard de la population francophone de l'archipel. Ils jugent l'influence française insidieuse et la considèrent comme un élément potentiel de déstabilisation. Les vieilles suspicions et rivalités franco-britanniques, plus profondes encore que La Manche, continuent de diviser l'archipel alors qu'il aborde l'indépendance. Le malaise qui domine les relations a donné naissance à de sérieuses divergences. Celles-ci se sont traduites par des ruptures diplomatiques, entraînant l'expulsion de l'ambassadeur de France au Vanuatu à trois reprises, en 1981, en 1984 et en 1987. Evénement à chaque fois suivi de représailles françaises, sous forme de retrait d'assistance technique et d'aide au développement.

A. Le dossier calédonien

Malgré le dialogue entamé sur cette question lors des négociations budgétaires de 1980, la première et principale pomme de discorde entre la France et le Vanuatu concerne la Nouvelle-Calédonie. C'est une question qui suscite une méfiance mutuelle : la France ne tolère pas que le Vanuatu apporte son soutien à la cause des indépendantistes, tandis que le gouvernement vanuatais redoute une ingérence dans ses affaires de la part des rapatriés francophones et français qui, après l'indépendance, se sont réfugiés en Calédonie. Pourtant et en dépit d'assurances données lors des négociations financières avec la France, le gouvernement Lini se penche sans tarder sur le dossier calédonien.

Seules les revendications du peuple canaque colonisé sont considérées légitimes par le Vanuatu. Il s'agit d'une question de solidarité entre Mélanésiens, de coutume et de traditions partagés entre "man ples" (6). Cette notion mélanésienne qui fait de l'homme et de la terre

^{(6) &}quot;Man ples" est un terme bislama signifiant "l'homme du pays", qui souligne le rattachement fondamental du Mélanésien à la terre. Il s'agit là de la donnée essentielle de l'identité mélanésienne, aussi bien au Vanuatu, qu'en Nouvelle-Calédonie, Papouasie Nouvelle-Guinée, Salomon, et Fidji. Voir Bonnemaison, 1986.

deux éléments indissociables est le fondement de la revendication vanuataise pour l'indépendance canaque. C'est à cela que se réfère Walter Lini lorsqu'il déclare: "...le peuple de Nouvelle-Calédonie est un peuple frère mélanésien et notre soutien au FLNKS (Front de libération nationale kanak et socialiste) ne peut être compris que par nous-mêmes, mélanésiens, qui avons la même coutume... Un non-mélanésien ne pourra jamais comprendre" (V. H., 4-5-85).

En revendiquant dès 1980, une indépendance canaque immédiate et sans compromis avec les autres ethnies installées sur le "Caillou", le gouvernement Lini épouse la thèse de Yann Céléné Uregeï avec lequel les contacts sont fréquents et chaleureux, et qui est beaucoup plus écouté à Port-Vila que ne l'était Jean-Marie Tjibaou, dont les idées et le discours sont moins abrupts et plus conciliants envers les autres communautés de la Calédonie. Ainsi, le gouvernement vanuatais considère que seul le peuple canaque a le droit de déterminer l'avenir de son pays, qu'il doit être l'unique électeur et représentant de la Nouvelle-Calédonie. Et c'est au risque d'envenimer ses relations avec d'autres pays, en particulier la France, que le Vanuatu s'engage à appuyer les démarches des indépendantistes canaques.

Une première crise avec la France survient lorsque Barak Sope et d'autres dirigeants du VAP répondent favorablement à une invitation que leur adresse le mouvement indépendantiste de Nouvelle-Calédonie à l'occasion de son congrès annuel en février 1981. Barak Sope, qui est à la fois secrétaire général du VAP, secrétaire auprès du gouvernement et auprès du département des Affaires étrangères, obtient un visa à l'ambassade de France à Port-Vila qui est informée du motif de son déplacement en Calédonie. Cependant, à la dernière minute les autorités françaises retirent leur autorisation, déclarant inacceptable qu'un homme dans la position de Barak Sope se rende à un congrès indépendantiste et affirmant qu'un tel acte constituerait une ingérence dans les affaires intérieures de la France.

En arrivant à Nouméa, Barak Sope se voit retirer son visa. Il est provisoirement retenu à l'aéroport par les gendarmes et il lui est interdit de se rendre au congrès. Le gouvernement vanuatais considère cet incident comme un affront à sa dignité et à sa souveraineté. Le lendemain même, l'ambassadeur de France à Port-Vila est déclaré "persona non grata"; il a vingt-quatre heures pour partir et pour réduire le personnel de l'ambassade au même nombre (cinq personnes) que celui des autres ambassades présentes dans l'archipel (AFAR, février 1981).

Les représailles françaises sont immédiates : réduction de l'assistance technique (23 techniciens sont rappelés à Paris) et annulation d'un accord de coopération dont la signature était imminente. Et le secrétaire d'État aux Affaires étrangères, Olivier Stirn déclare : "Il serait difficile d'imaginer la France en train de signer un accord de coopération avec un pays dont le premier secrétaire du Premier ministre assiste à des réunions hostiles à la présence de la France dans l'un de ses territoires" (*PIM*, mars 1981).

Ce n'est qu'en octobre 1981, après de longues tractations entre les deux pays [et après un avertissement vanuatais sur une éventuelle rupture de relations diplomatiques si la France ne reprend pas son aide économique (7)], qu'un deuxième ambassadeur de France arrive à Port-Vila et que l'aide redémarre (Standish, 1984).

La question calédonienne est à nouveau à l'origine du départ précipité en 1984 de l'ambassadeur de France à Port-Vila. Elle est aussi au centre de la décision française de prendre des sanctions économiques à l'encontre du Vanuatu à la fin de 1986. En réduisant considérablement son aide à l'archipel, la France proteste contre le rôle actif joué par le gouvernement vanuatais en faveur de la réinscription de la Nouvelle-Calédonie sur la liste des territoires non autonomes aux Nations unies en décembre 1986 (FEER, 8-8-87). Prévenu à l'avance d'éven-

⁽⁷⁾ Cette "menace" a été proférée par Walter Lini à l'occasion de la réunion des chefs de gouvernement du Commonwealth tenue à Melbourne au début du mois d'octobre 1981. Voir *PIM*, novembre 1981.

tuelles sanctions françaises, le Vanuatu a cependant déployé toute son énergie au sein du forum du Pacifique sud et du mouvement des pays non alignés pour que le cas de la Nouvelle-Calédonie soit inscrit à l'ordre du jour à l'ONU, et il n'a pas hésité à défier les autorités françaises comme l'illustrent les propos de Robert Van Lierop, le représentant vanuatais auprès des Nations unies, devant l'Assemblée générale : "Nous avons été prévenus que l'aide au Vanuatu serait arrêtée si nous persistions à poser la question de la Calédonie devant l'ONU. C'est un avertissement malheureux. Il est bien entendu que nous ne voulons pas que cette aide cesse. Après tout, le Vanuatu, est un petit pays en voie de développement - de surcroît sur la liste des pays les moins développés. Mais nous ne nous laisserons pas intimider, ni comme cela ni par d'autres moyens. De pareilles menaces ont été proférées à l'encontre d'autres pays. Le Vanuatu ne sera pas le premier et sans doute pas le dernier à être traité de cette façon. C'est regrettable mais c'est la vie. Nous pensions que cette puissance était au-dessus de ce genre de comportement. Nous continuons à l'espérer. Mais si ce n'est pas le cas, le Vanuatu survivra quand même et la Nouvelle-Calédonie deviendra indépendante. Rien n'arrêtera ce processus" (PIM, décembre 1986).

B. Le dossier nucléaire

Le Vanuatu ne conteste pas seulement la politique française en Nouvelle-Calédonie. La tension entre les deux pays est aggravée par ses condamnations fréquentes des activités du Centre d'expérimentation du Pacifique (CEP) à Mururoa.

Les dirigeants vanuatais fondent leur opposition sur des principes moraux et établissent un lien direct entre le nucléaire et le colonialisme. Ils n'admettent pas que la France se serve d'un site polynésien pour promouvoir ses intérêts métropolitains et qu'elle ne tienne pas compte des protestations officielles des pays océaniens. En mai 1985, à l'occasion d'un essai au centre de Mururoa, sévèrement critiqué par le gouvernement vanuatais, Walter Lini se déclare outré par l'indifférence complète de la France à

l'égard de l'opposition unanime des membres du forum contre les explosions nucléaires et affirme que son gouvernement continuera à condamner la France jusqu'à ce qu'elle abandonne son programme nucléaire dans le Pacifique (V.H., 11-5-85).

L'affaire du "Rainbow Warrior" constitue une épine de plus dans les relations entre les deux pays. Un mois avant le sabotage d'Auckland, le "Rainbow Warrior" est accueilli en grande pompe à Port-Vila par le gouvernement vanuatais qui profite de l'occasion pour réaffirmer son soutien aux organisations non gouvernementales (ONG) comme "Greenpeace" et pour appeler tous les gouvernements océaniens à coopérer avec l'ensemble des groupes anti-nucléaires.

Charles Rara, un assistant de recherches employé par le département du Premier ministre et membre fondateur du Comité antinucléaire vanuatais ("Vanuatu's Antinuclear Social Concerns Committee"), est invité à participer à la mission de Greenpeace à Mururoa. A bord du "Rainbow Warrior", il partage la chambre du photographe portugais qui est tué dans le port d'Auckland. Charles Rara qui se trouve avec des amis en ville lorsque l'explosion à lieu ne s'estime pas personnellement visé par l'incident. Mais certains membres du gouvernement Lini pensent que l'attaque est davantage dirigée contre le Vanuatu ("we're the big thorn against French colonialism") - que contre Greenpeace. Le Premier ministre, pour sa part, après avoir condamné l'incident, n'hésitera pas (pour défendre sa politique pro-libyenne attaquée de tous les côtés), à déclarer : "Le seul acte de terrorisme qui ait eu lieu dans la région est le bombardement du "Rainbow Warrior" - et cet acte n'a pas été commis par la Libye mais par la France" (Accent, 1986 et International Herald Tribune, 22/5/86).

C. Matthew et Hunter

Un troisième contentieux avec la France est la question des îles Matthew et Hunter. Situés dans le prolongement sud de l'archipel du Vanuatu à 350 km d'Anatom et à 450 km de la Grande-Terre calédonienne, ces deux îlots

déserts sont revendiqués à la fois par la France et par le Vanuatu. *A priori* insignifiants (sauf peut-être sur le plan coutumier pour les îles du Sud du Vanuatu), Matthew et Hunter ont pris de l'importance avec la reconnaissance internationale de la ZEE de 200 milles. Ils représentent désormais une zone d'exploitation d'environ 240 000 km².

Les deux îlots ont longtemps été inclus dans les cartes françaises des Nouvelles-Hébrides (qui étaient les cartes officielles du condominium) comme faisant partie de la circonscription de Tanna. Ce n'est qu'en 1976, un an après la prise de possession officielle des deux îles par les autorités françaises, qui voyageant à bord du navire de guerre *La Bayonnaise*, font poser une plaque sur Matthew et Hunter, qu'une loi les déclare partie intégrante de la Nouvelle-Calédonie. Un mémorandum concernant cette décision unilatérale est communiqué au gouvernement vanuatais par la France et par la Grande-Bretagne en juillet 1980, au moment de l'indépendance.

Le gouvernement vanuatais, soutenu dans cette affaire par l'opposition parlementaire, ne reconnaît aucune légitimité à la revendication française et considère cette action comme une tentative d'annexion et une violation de l'intégrité territoriale du Vanuatu. En mai 1982, il renomme les deux îles Umaenupnae et Umaeneag et en mars 1983, il conduit une délégation à laquelle participe trois chefs coutumiers des îles de Tanna, Futuna et Anatom pour prendre possession, coutumièrement et officiellement, des deux îlots. La délégation se rend (à bord d'un bateau australien) d'abord à Hunter où elle retire la plaque de cuivre posée par la France en 1975 (qui sera plus tard présentée à Walter Lini) et la remplace par le drapeau vanuatais. Une tempête en mer et l'arrivée d'un navire de patrouille français la dissuadent de se rendre à Matthew comme prévu.

La démarche vanuataise est contestée par la France qui depuis surveille de près les deux îles qui sont désormais des sites de recherches scientifiques. Les missions de marins et de chercheurs français se succèdent à Matthew et Hunter provoquant à chaque fois les protestations officielles du gouvernement vanuatais et entretenant une source de tension permanente dans les relations franco-vanuataises.

L'affaire prend une dimension régionale en 1982 lorsque Fidji et la Nouvelle-Calédonie signent un accord établissant une frontière mutuelle, incluant les deux îlots dans le territoire calédonien. Le Vanuatu proteste, exige que Fidji reconnaisse ses droits et déclare que s'il ne le fait pas, cela constituera une grave atteinte à la paix, à la solidarité et à la stabilité de la région. Le gouvernement fidjien déclarera ultérieurement que l'accord ne doit en aucun cas porter préjudice aux réclamations du Vanuatu. Le FLNKS s'appuyant pour sa part sur ce qu'il appelle une "logique coutumière" qui s'apparente fort à une entente politique, s'est engagé à reconnaître la souveraineté du Vanuatu sur Matthew et Hunter.

D. Une question de compensation

D'autres tensions liées aux troubles de la décolonisation altèrent les relations franco-vanuataises. En juillet 1981 le Parlement vanuatais adopte une résolution réclamant que la France et la Grande-Bretagne remboursent ensemble les frais occasionnés par les dégâts matériels subis à Santo lors de la tentative de sécession en juillet 1980. Le montant demandé par le Parlement est de l'ordre de 1 654 000 000 de Vatu à être partagé équitablement (50/50) par les deux anciennes puissances de tutelle.

En octobre 1981 le gouvernement vanuatais fait parvenir la résolution à la France et à la Grande-Bretagne et demande une réponse dans un délai de trente jours. La Grande-Bretagne répond sans tarder et réclame une estimation détaillée des frais. Le 10 février 1982, le Vanuatu fait parvenir une note aux Français et aux Britanniques dans laquelle il ne demande plus que 489 millions de Vatu. Les frais sont répartis en trois catégories - remboursement des particuliers (115 millions), remboursement des entreprises (350 millions) et remboursement du gouvernement (24 millions). Le Vanuatu demande à chacun des deux pays la somme exacte de 224,665,056 Vatu. Le gouvernement

Lini ne reçoit pas de réponse à sa demande. Mais le sujet est évoqué lors de rencontres avec le Premier ministre français en novembre 1981 puis avec le président Mitterrand à deux reprises en 1982. La France indique qu'elle est prête à partager les frais de façon équitable avec la Grande-Bretagne, et à s'associer à l'effort de reconstruction économique de Santo si les rapatriés de Nouvelle-Calédonie sont autorisés à revenir - condition jugée inacceptable du côté vanuatais.

Cependant, le gouvernement Lini ne reçoit toujours aucune réponse officielle à sa requête. Il envoie un nouveau courrier à la France et à la Grande-Bretagne en juillet 1982. Toujours sans réponse en novembre 1982, le Premier ministre vanuatais prévient les missions diplomatiques françaises et britanniques que son gouvernement envisage de prendre des mesures, sans préciser lesquelles.

Quelques années plus tard alors que le Vanuatu, la Grande-Bretagne et la France se sont engagés à partager les frais à trois, le gouvernement français tarde toujours à rembourser sa part. En représailles le gouvernement vanuatais refuse de recevoir le ministre français du Développement et de la Coopération, Christian Nucci à Port-Vila en décembre 1984. Walter Lini estime qu'il n'y a plus lieu d'évoquer la question de la compensation comme avait l'intention de le faire Christian Nucci puisque la France a déjà donné son accord, et que la venue du ministre de la Coopération ne peut se justifier que si la France souhaite discuter d'aide au développement. Il ajoute que les relations entre la France et le Vanuatu risquent de devenir très tendues si le gouvernement français persiste à retarder sa part du paiement.

Six ans plus tard, en 1990, la France et le Vanuatu ne sont toujours pas parvenus à un accord sur ce dossier qui reste en suspens.

E. La rupture

En 1987 les relations entre les deux pays se dégradent considérablement. Le soutien apporté par le gouvernement vanuatais au mouvement indépendantiste canaque est de plus en plus mal supporté par la France, surtout après la

réinscription de la Nouvelle-Calédonie sur la liste des territoires non autonomes des Nations unies. Le Vanuatu, pour sa part, se montre extrêmement critique à l'égard de la politique du gouvernement Chirac en Calédonie. Il s'oppose sans ambages au référendum qui a lieu en Nouvelle-Calédonie le 13 septembre 1987 et sur lequel le gouvernement français s'appuie pour légitimer sa présence sur le Caillou. Une importante manifestation à laquelle participent de nombreux membres du gouvernement vanuatais est organisée à Port-Vila en guise de protestation. Nike Nike Vurobaravu, ambassadeur itinérant et secrétaire aux Affaires étrangères rappelle à cette occasion le rôle joué par son gouvernement pour amener le cas de la Calédonie devant les instances régionales et internationales. À la fin de la manifestation, une pétition protestant contre le référendum est remise à l'ambassadeur de France, M. Henri Crépin-Leblond (V H, 12-9-87).

Une quinzaine de jours plus tard, une crise de grande ampleur éclate entre les deux pays. Le gouvernement vanuatais accuse la France d'apporter un important soutien financier (environ 600,000 dollars US) à l'Union des partis modérés (UMP), parti de l'opposition, en vue des éléctions du 30 novembre 1987. Dans un communiqué, le département du Premier ministre déclare que : "le gouvernement vanuatais regrette qu'en dépit des assurances données par l'ambassade à Port-Vila affirmant que le gouvernement français n'a aucune intention de s'ingérer dans les affaires intérieures du Vanuatu, des preuves irréfutables indiquent qu'à partir du 12 juin 1987, l'ambassadeur français, M. Henri Crépin-Leblond, a apporté une assistance financière considérable aux leaders de l'UMP" (The Age, 2-10-87).

Walter Lini affirme être en possession d'une lettre signée par l'ambassadeur Henri Crépin-Leblond prouvant que Paris a envoyé de l'argent à l'UMP. Il est par ailleurs convaincu que la France souhaite que l'UMP remporte les élections de novembre et déclare à cet égard que : "tout ce que défend la France est également cautionné par l'UMP... Lorsque nous ten-

tons de soutenir l'indépendance en Nouvelle-Calédonie, les partis de l'opposition sont toujours contre. Lorsque nous organisons une manifestation contre les essais nucléaires de Mururoa, ils s'y opposent. Alors je suppose que les Français voudraient que l'UMP accède au gouvernement" (*The Age*, 9-10-87).

Le Premier ministre explique qu'il a convoqué l'ambassadeur de France à plusieurs reprises pour lui dire qu'il était au courant d'une ingérence française dans les affaires de l'archipel, propos à chaque fois démenti par Henri Crépin-Leblond. Le 1^{er} octobre 1987, il déclare avoir une preuve définitive de l'ingérence française (aussitôt niée par l'UMP et par le gouvernement Chirac) et il ordonne l'expulsion de l'ambassadeur français et de l'attaché pour la coopération qui ont sept jours pour quitter l'archipel.

La France réagit aussitôt en coupant son aide qui passe de 177 millions de Vatu en 1986 à 1,9 millions en 1987. Malgré l'impact considérable du retrait financier français sur l'état économique de l'archipel, Walter Lini déclare que son pays "n'est pas inquiet par les représailles françaises" et qu'il considère que l'essentiel est "que les Français respectent la République vanuataise et qu'ils cessent de s'ingérer dans ses affaires intérieures." (The Age, 9-10-87). Cependant le gouvernement vanuatais proteste contre les représailles françaises en renvoyant à nouveau deux diplomates français à la fin du mois d'octobre, réduisant ainsi le personnel de l'ambassade à deux personnes sans statut diplomatique.

F. Le dégel

Une amélioration progressive des relations entre la France et le Vanuatu intervient à partir de 1988. Dans son discours prononcé à l'occasion de la première session du Parlement en 1988, le président Sokomanu appelle les parlementaires et le gouvernement à entamer un dialogue avec la France afin de normaliser les relations entre les deux pays. Il se déclare convaincu que la France comprend la position du Vanuatu en matière nucléaire et concernant l'indépendance de la Nouvelle-Calédonie, et

qu'elle sait qu'elle ne doit pas s'ingérer dans les affaires de l'archipel. Il ajoute que la France doit être considérée comme un pays ami sur lequel le Vanuatu peut compter en matière d'aide et que des problèmes d'ordre purement politique ne doivent pas être amplifiés aux dépens de l'ensemble de la population vanuataise (V. H., 2-4-1988). À peu près au même moment le gouvernement Lini annonce qu'il annule la loi de 1987 exigeant un visa d'entrée pour tous les visiteurs de nationalité française.

En mai 1988, le gouvernement vanuatais envoie une lettre de félicitations à François Mitterrand et à Michel Rocard après les élections législatives, dans laquelle il souligne que les relations entre les deux pays sont dans l'impasse et que le Vanuatu est prêt "si la France est elle aussi prête", à tenter d'améliorer la situation. Walter Lini admet à cette occasion, que les deux principaux secteurs auxquels la France apportait son aide avant la rupture de relations en 1987, c'est-à-dire l'enseignement et la santé, souffrent énormément (Les Nouvelles Calédoniennes, 19-9-88).

En octobre 1988, le Vanuatu et la France se rencontrent officiellement à l'occasion de la "table ronde" tenue entre l'archipel et ses principaux bailleurs de fonds à Genève. Le gouvernement Lini fait à nouveau part de sa volonté de normaliser ses relations avec Paris et du côté français l'on se déclare prêt au dialogue, sans toutefois prendre d'initiatives.

Lors de son voyage dans le Pacifique en août et septembre 1989, le Premier ministre français Michel Rocard ne se rend pas au Vanuatu. Il choisit en revanche de s'arrêter à Suva pour s'entretenir avec les dirigeants fidjiens. Cette décision s'explique par le réchauffement des relations entre la France et Fidji, et par la tension qui persiste entre Paris et Port-Vila ravivée par les réactions du gouvernement Lini d'abord aux accords de Matignon, puis au double assassinat de Jean-Marie Tjibaou et de Yéwéné Yéwéné à Ouvéa en mai 1989.

C'est de nouveau le dossier calédonien qui est à l'origine de la friction entre les deux pays. Le gouvernement Lini est le seul dans la région à ouvertement critiquer les accords de Matignon dès leur mise en place. Il considère que ceux-ci ont le tort de ne pas garantir l'indépendance canaque et d'imposer une trop longue période avant le référendum d'autodétermination prévu pour 1998. Il estime par ailleurs que les accords n'offrent aucune garantie d'indépendance et déclare à ce propos que : "si Chirac revient au pouvoir en 1992, il se peut qu'il y ait un autre référendum ce qui signifie que les Canaques n'obtiendront jamais leur indépendance." Il conteste d'autre part le découpage territorial institué par les accords et affirme être "insatisfait de ce projet raciste destiné à diviser la Nouvelle-Calédonie en trois régions autonomes". C'est selon lui "un moyen de séparer les élites blanches prospères du Sud, des noirs pauvres et en lutte du Nord, semblable au système d'apartheid d'Afrique du Sud" (Les Nouvelles Calédoniennes, 9-11-88). Il juge que la Calédonie est déjà mûre pour l'indépendance et accuse la France de chercher à s'y éterniser.

Le gouvernement vanuatais choisit cependant d'adopter une attitude conciliante sur la question au sein des organismes régionaux et internationaux. Ainsi en septembre 1988, avant de se rendre au forum de Nuku'alofa, Walter Lini déclare qu'il n'abordera plus le dossier calédonien "maintenant qu'un accord a été signé entre les deux principaux partis politiques de ce territoire et le gouvernement français" (Les Nouvelles Calédoniennes, 19-9-88).

Dans un geste inattendu, le ministre vanuatais des Affaires étrangères, Donald Kalpokas, rend hommage à la France devant l'Assemblée générale de l'ONU en octobre 1988. Il cite notamment le cas de la Nouvelle-Calédonie pour illustrer les bienfaits du dialogue : "Aujourd'hui", déclare-t-il, "les choses sont plus calmes en Nouvelle-Calédonie. Cela est du en partie à la sagesse, la sensibilité et le courage de l'actuel gouvernement français. Cela est aussi dû au courage et à la vision du peuple de Nouvelle-Calédonie... De nombreux points difficiles restent à résoudre, mais il est au crédit de la France d'avoir su apaiser l'atmosphère hautement émotive dans ce territoire et d'avoir pris

des mesures pour conduire le peuple de la Nouvelle-Calédonie ensemble et en paix, au dialogue sur son avenir" (*Les Nouvelles Calédoniennes*, 10-10-88).

Le double assassinat de Jean-Marie Tjibaou et de Yéwéné Yéwéné à Ouvéa en juin 1989, est à l'origine d'une nouvelle crise diplomatique. Une déclaration intempestive de Radio Vanuatu (radio publique), qui reprend une information mal comprise de Radio Australie, impute à la France la responsabilité de la mort des deux leaders canaques en affirmant qu'ils ont été victimes de balles tirées par des gendarmes. Le gouvernement français "exige et obtient une mise au point ainsi que des excuses, non sans avoir auparavant pris ses dispositions pour retirer tout le dispositif français du Vanuatu définitivement".

Les obsèques de Jean-Marie Tjibaou et de Yéwéné Yéwéné à Nouméa fournissent l'occasion d'un dialogue direct entre Michel Rocard, Donald Kalpokas et Marie Lini (l'épouse de Walter Lini). Le Premier ministre français exige qu'une note écrite précisant l'attitude du gouvernement vanuatais à l'égard de la France lui soit remise. Dans celle-ci le gouvernement Lini affirme être en accord avec la politique française en Nouvelle-Calédonie et souhaiter la normalisation des relations.

Cette démarche entraîne la visite de Philippe Baude, secrétaire permanent chargé du Pacifique sud à Port-Vila en juillet 1989. C'est à cette occasion qu'est préparée la visite officielle de Donald Kalpokas à Paris. Celle-ci, la première en France d'un ministre vanuatais des Affaires étrangères depuis l'indépendance de l'archipel, se déroule du 12 au 15 novembre 1989. Donald Kalpokas, accompagné de son secrétaire Nike Nike Vurobaravu, est reçu par Michel Rocard, puis par le ministre des DOM/TOM, Louis Le Pensec et par le ministre délégué aux Affaires étrangères, Edwige Avice.

Le ministre vanuatais des Affaires étrangères réaffirme l'attitude très positive de son gouvernement à l'égard de la politique française en Nouvelle-Calédonie et du processus engagé par les accords de Matignon "qui ont permis d'apporter la paix, l'unité et la stabilité à ce territoire et qui offrent à toutes ses communautés la possibilité d'une future autodétermination". D'autre part, il donne son assurance que la communauté francophone du Vanuatu connaît un traitement égal à celui de la communauté anglophone et rappelle que la Constitution vanuataise garantit la maintien du français comme l'une des trois langues officielles de l'archipel (8) (V. H., 24-11-89).

Donald Kalpokas exprime le souhait de son gouvernement de voir se maintenir la coopération française dans l'archipel, en particulier dans le domaine de la formation des cadres et en privilégiant, en liaison avec l'université française du Pacifique, l'enseignement de l'agronomie tropicale et de l'élevage. La France répond qu'elle examinera la requête vanuataise mais indique que "toute nouvelle action de coopération ne pourra être engagée que par la transformation d'actions existantes" (V. H., 24-11-89).

Les deux parties affirment par ailleurs leur volonté de renforcer les liens d'intérêts mutuel entre le Vanuatu et la Nouvelle-Calédonie. Elles s'entendent également pour négocier un nouvel accord sur la dévolution des locaux diplomatiques et scolaires actuellement utilisés par la France à Port-Vila, pour remplacer l'accord domanial conclu en 1981.

Le gouvernement français indique en fin 1989 qu'il a l'intention de nommer un nouveau chargé d'affaires à Port-Vila mais que, en matière de coopération, il considère que ce "n'est qu'au terme d'un inventaire complet des besoins du Vanuatu en matière de coopération que la commission mixte (organe de coopération franco-vanuataise qui a siégé pour la dernière fois en septembre 1985) pourra à nouveau se réunir utilement" (V. H., 24-11-89). En ce qui concerne les relations entre les deux pays, le Quai d'Orsay déclare dans un communiqué que la France et le Vanuatu ont décidé "d'imprimer de façon progressive et concrète un nouveau cours à leurs relations" (Les Nouvelles Calédoniennes, 17-11-89).

En dernier lieu, Donald Kalpokas transmet une invitation de son gouvernement à Michel Rocard et à Edwige Avice pour se rendre au Vanuatu dans le courant de l'année 1990.

Un nouveau chargé d'affaires, Philippe Guérin, arrive à Port-Vila en février 1990. Le gouvernement vanuatais espère alors qu'un ambassadeur sera nommé à temps pour les célébrations du Xe anniversaire de l'indépendance de l'archipel qui coïncident avec la tenue du forum à Port-Vila en juillet 1990. Mais la France n'a toujours pas envoyé d'ambassadeur au Vanuatu, malgré l'amélioration des relations entre les deux pays. Elle continue cependant à participer à des projets scientifiques dans le cadre de l'ORSTOM, mais aussi par le biais de prêts avancés par la caisse centrale de coopération économique, ainsi qu'à divers travaux telle l'amélioration des télécommunications vanuataises (Pacific Report, 5-8-90 et Islands Business, juillet 1990).

En juillet 1990, le ministre des DOM/TOM, Louis le Pensec, accompagné de Philippe Baude, secrétaire du Conseil du Pacifique sud et

⁽⁸⁾ En dépit de ces assurances, au début du mois de novembre 1989, 150 enseignants dont la plupart travaillent dans des écoles primaires enseignant le français, ont été licenciés par le gouvernement pour des raisons financières. L'opposition vanuataise s'est indignée de ce développement au moment "où le ministre des Affaires étrangères du gouvernement minoritaire Vanua' aku s'envole vers Paris afin d'y mendier une aide financière de la France en faveur de l'enseignement de l'anglais" (voir Les Nouvelles Calédoniennes, 15-11-89). Les accusations portées par l'opposition concernant l'hostilité du gouvernement Lini envers la francophonie dans l'archipel, sont confortées par le commentaire fait un mois plus tôt par un professeur tunisien employé par le Vanuatu dans le cadre d'un accord avec l'ACCT (Agence de coopération culturelle et technique) pour pallier le manque d'enseignants français: "Le gouvernement veut éliminer la francophonie au Vanuatu" déclare-t-il. "Il a déjà licencié plusieurs enseignants. Dans notre cas (les Tunisiens), c'est l'ACCT qui prend nos salaires en charge. Notre contrat arrive à terme à la fin de cette année, mais jusqu'à présent aucune démarche n'a été entreprise par le Vanuatu et l'ACCT, pour le renouvellement ou le remplacement de nos postes." (Voir Les Nouvelles Calédoniennes, 17-10-89).

ancien ambassadeur du Vanuatu, se rend à Port-Vila dans le cadre de la commémoration des dix ans d'indépendance de l'archipel, et pour assister à la réunion du forum entre les pays membres et les puissances non régionales. Cette première visite d'un ministre français au Vanuatu depuis plusieurs années, signale l'amélioration des relations entre Paris et Port-Vila même si les autorités vanuataises auraient sans doute préféré recevoir la visite d'un membre des Affaires étrangères, Edwige Avice par exemple, plutôt que celle d'un ministre des DOM/TOM avec tout ce que cela comporte de souvenirs de dépendance. Dès son arrivée, le ministre des DOM/TOM inaugure les nouvelles installations de Vanitel, le service de télécommunications du Vanuatu, en grande partie financé et concu par la France (Les Nouvelles Calédoniennes, 30-7-90).

G. Une question de politique intérieure

Les troubles politiques que connaît l'archipel depuis la mi-1988 ont également eu une influence importante sur les rapports Port-Vila-Paris. Face à une opposition renforcée par une alliance entre le nouveau parti de Barak Sope, le "Melanesian Progressive Party" (MPP) et l'UMP, le VAP de Lini ne peut plus se contenter de s'appuyer sur un électorat uniquement anglophone. Il lui faut attirer une proportion de francophones, et donc faire preuve de ménagement à l'égard de la France. Car les francophones sont sensibles aux fluctuations des relations entre l'archipel et la métropole qui les touchent directement notamment dans les secteurs de l'enseignement et de la santé où une réduction de l'assistance française a des répercussions immédiates. Le VAP doit également concurrencer l'opposition sur le plan de l'offensive diplomatique, car celle-ci, MPP inclue (9), fait campagne depuis 1988 pour rétablir une présence française importante dans l'archipel (10).

La France, quant à elle, choisit de rester prudente dans ses engagements vis-à-vis du Vanuatu, dans le domaine économique comme politique, en attendant l'échéance électorale vanuataise de 1991.

En dix ans d'indépendance, les relations de l'archipel avec la France se sont globalement détériorées. Cela tient en grande partie à l'ambivalence des dirigeants ni-vanuatu à l'égard de la francophonie et du rôle de la France dans la région. Certains militants du VAP souhaitent dès 1980, couper les ponts avec la France, afin de pouvoir apporter un soutien sans réserves aux indépendantistes canaques et poursuivre une politique extérieure indépendante. D'autres préfèrent maintenir des relations cordiales et bénéficier d'une source d'aide importante. Cette division au sein même du parti au pouvoir crée des tensions à l'intérieur du gouvernement lorsqu'il s'agit de traiter avec Paris.

La francophonie est considérée par le VAP à la fois comme un atout potentiel et comme un facteur de division de la société. Le bilinguisme permet au gouvernement de multiplier les échanges avec les États et de faire la liaison en Océanie entre le Pacifique francophone et le Pacifique anglophone : "Au Vanuatu nous avons un avantage par rapport à nos voisins du Pacifique : le bilinguisme, comme le Cameroun en Afrique. Nous serons le lien entre la Nouvelle-Calédonie et Tahiti et le reste du

⁽⁹⁾ Même avant de créer le parti progressiste mélanésien (MPP), Barak Sope avait indiqué qu'il souhaitait améliorer les relations entre la France et la Vanuatu. En décembre 1987, alors qu'il se croyait sur le point de remplacer Walter Lini comme chef de gouvernement, Barak Sope avait déjà "tenu des propos apaisants à l'égard de la France" et avait indiqué que son "nouveau gouvernement serait désireux de rétablir des relations diplomatiques au niveau des ambassadeurs." (Voir Le Monde, 17-12-87).

⁽¹⁰⁾ L'opposition vanuataise proteste néanmoins contre le réchauffement de relations qui intervient entre la France et le Vanuatu au moment de la visite de Donald Kalpokas à Paris. Serge Vohor, le président de l'Union des partis modérés, déplore que la France apporte son soutien au gouvernement Lini, qui selon lui, est minoritaire, et l'appelle à "ne pas aider la prolongation du régime dictatorial de Lini." Dans le même souffle, Serge Vohor accuse la France d'"hypocrisie" parce qu'elle aide un gouvernement non démocratique l'année où la France célèbre le bicentenaire de la Révolution française. (Voir Les Nouvelles Calédoniennes, 16-11-89).

Pacifique lorsqu'ils seront indépendants", constate Barak Sope en 1982, alors qu'il est ambassadeur itinérant (PIM, août 1982). Le Vanuatu peut potentiellement devenir un pôle de rassemblement anglophone-francophone dans le Pacifique sud, rôle qu'il n'a pour l'instant guère assumé, en partie parce que le gouvernement a tendance à rejeter son double héritage en faveur d'une uniformisation de la population. Ce phénomène apparaît nettement au sein de l'élite politique où les quelques membres du gouvernement et fonctionnaires francophones sont appelés à se conformer à la majorité anglophone (en passant par exemple des diplômes dans des universités anglosaxonnes même s'ils ont déjà une équivalence française, en assistant à des stages en Australie, Nouvelle-Zélande etc., en suivant des cours diplomatiques en Angleterre, etc.).

En dernier lieu, le gouvernement Lini a, semble-t-il, délibérément cherché la provocation avec la France de manière à la rendre responsable des maux de l'archipel et pour justifier une politique sinon de répression du moins de soumission de la partie francophone de la population autochtone.

Le Vanuatu bénéficie pourtant de ses contacts avec les pays francophones africains, asiatiques, antillais, européens ou même américains (le Canada), sur le plan politique comme économique. En mars 1986, Walter Lini se rend au premier sommet des chefs d'État et de gouvernements francophones (où il s'adresse aux participants en bislama), à l'invitation du gouvernement

français. Il ne cache pas sa fierté d'y être le seul représentant océanien et se félicite de cette nouvelle initiative qui permet à des pays développés et en voie de développement de toutes les régions du monde de se retrouver pour débattre des problèmes internationaux et tenter d'apporter des solutions. Cependant, le Premier ministre vanuatais n'hésite pas à appeler la France à améliorer ses relations avec les pays indépendants du Pacifique et à accorder l'indépendance à ses colonies océaniennes. Il indique d'autre part que son gouvernement continuera à s'opposer aux essais nucléaires de Mururoa, tant qu'ils auront lieu. En définitive, le gouvernement vanuatais n'est pas mécontent de participer à une réunion internationale supplémentaire qui lui fournit une occasion de plus d'exposer son point de vue sur l'ordre international et régional, et de s'exprimer publiquement sur ses relations avec la France. Il a ainsi le sentiment d'affirmer sa dignité et d'agir sur un pied d'égalité avec la France.

Il se peut qu'un jour le Vanuatu traite avec la France de façon dépassionnée, sans doute lorsque les troubles de l'indépendance seront définitivement mis de côté et que le gouvernement, quel qu'il soit, sera réconcilié avec la part française de l'identité vanuataise. À ce moment-là, les relations avec la France feront véritablement partie du domaine de la politique extérieure de l'archipel et ne seront plus seulement un facteur de division interne (Bonnemaison et Huffer, 1989).

CHAPITRE II

LA "ROUTE" AUSTRALASIENNE

De par sa situation géographique, le Vanuatu entretient des liens étroits avec les deux "grands" régionaux : 1'Australie et la Nouvelle-Zélande.

Mais les relations de l'archipel avec ses voisins eurocéaniens sont plus souvent mouvementées que sereines, étant donné la rivalité qui les anime.

L L'AUSTRALIE

Après le France et la Grande-Bretagne, c'est en toute logique vers l'Australie que se tourne le Vanuatu. À l'instar de la majorité des microétats océaniens en particulier mélanésiens, le Vanuatu entretient des relations privilégiées avec le "Géant" du Pacifique. Celles-ci ont un fondement historique puisque la présence australienne dans l'archipel date de la colonisation et qu'une multitude de liens religieux, commerciaux, financiers, politiques et stratégiques, se sont établis au fil des années.

Mais dans les premiers temps qui suivent l'indépendance, c'est avec un mélange de méfiance et de provocation que le gouvernement vanuatais aborde son grand voisin. S'il accepte l'influence et l'importance du rôle de l'Australie dans la région, il la met en garde contre toute tendance dominatrice, notamment sur le plan culturel : "Le succès des relations de l'Australie avec les états insulaires du Pacifique se fondera sur l'acceptation complète et consciencieuse qu'aucune culture n'est supérieure à l'autre, que toute culture, dans toutes ses composantes, sociales, politiques et économiques a une valeur et un sens pour ceux qui l'ont formulée" (Lini, 1982).

Dans un discours prononcé en 1982 à l'occasion d'une conférence sur les liens entre l'Australie et les états insulaires, tenue à l'Australian National University dans la capitale australienne, Walter Lini se livre à un plaidoyer pour le droit à la différence et demande à

son voisin de faire preuve de compréhension et de respect à son égard : "L'Australie et le Vanuatu sont liés historiquement et ont des attaches culturelles, politiques et sociales qui créent une relation presque identique à celle entre frères siamois. Étant donné la nature de la société que mon gouvernement et le peuple sont en train d'essayer de créer, il y a un besoin réel pour que nos aspirations et nos attentes qui s'appuient en grande partie sur nos valeurs traditionnelles, soient comprises par l'Australie, si nous ne voulons pas nous séparer peu à peu dans la douleur." (Lini, 1982).

Le Premier ministre vanuatais demande ainsi à l'Australie d'accepter, sans conditions, le renouveau culturel et politique mélanésien : "...Dans ses relations avec les états insulaires du Pacifique, l'Australie, si elle veut éviter la confrontation, devra reconnaître le fait que nous nous sommes battus pour notre liberté en grande partie pour qu'il puisse y avoir une renaissance des valeurs et des principes mélanésiens. Je ne puis parler qu'au nom du Vanuatu lorsque j'affirme qu'une telle renaissance aura lieu, et j'espère, et je prie, pour que le voyage entrepris à partir du 30 juillet 1980, par mon gouvernement et par le peuple, ne soit pas mal interprété" (Lini, 1982). Il conclut son message par un défi lancé aux autorités et au public australiens, en demandant si : "la renaissance mélanésienne sera considérée comme une célébration spirituelle ou comme une série d'actes hostiles" (Lini, 1982).

Le gouvernement Lini craint avant tout que l'Australie ne s'ingère dans ses affaires intérieures et qu'elle tente de lui dicter sa politique extérieure. Mais il espère que son grand voisin saura faire preuve de tolérance à l'égard de ses initiatives diplomatiques et qu'il ne subira pas de pressions en cas de désaccord.

Pendant plusieurs années après l'indépendance, les relations entre les deux pays sont sereines. Le gouverneur général de l'Australie est accueilli en grande pompe au Vanuatu en septembre 1984. Sa visite dans l'archipel est la deuxième d'un chef d'État, seul le gouverneur général de la Papouasie Nouvelle-Guinée s'y

étant déjà rendu. Le président Sokomanu est à son tour invité à se rendre en visite officielle de quinze jours en Australie en mars 1985. À cette occasion, il s'entretient, entre autres, avec le Premier ministre Bob Hawke auquel il rappelle l'attitude du Vanuatu à l'égard de la Nouvelle-Calédonie et des essais nucléaires de Mururoa. Bob Hawke répond qu'il "comprend la position vanuataise en faveur d'un Pacifique dénucléarisé mais qu'il considère que son propre gouvernement ne saurait s'ingérer dans les affaires intérieures de la France". Ainsi les deux partenaires, même s'ils ne partagent pas le même avis, ne contestent pas le droit à la différence de l'autre.

Greg Urwin, haut-commissaire australien à Port-Vila à partir de 1984, paraît sincère lorsqu'il déclare qu'il y a une véritable amitié entre les peuples et les gouvernements respectifs de l'Australie et du Vanuatu, et que l'un des aspects les plus importants de cette amitié est sa franchise, c'est-à-dire la capacité à accepter avec sérénité les différences d'opinion qui peuvent survenir entre les deux pays de temps à autre (V. H., 16-3-85).

Cette tolérance n'est cependant pas toujours de mise. Le Vanuatu ne se prive pas de plaider la cause des aborigènes australiens et de critiquer la politique australienne menée à leur égard (1). Il conteste par ailleurs le fait que l'Australie critique ses relations extérieures et sa politique de non-alignement. Sans la nommer, c'est surtout à l'Australie que fait allusion Walter Lini, lorsqu'il déclare en 1984 qu'il pense que "certains pays, même dans la région du Pacifique sud, interprètent mal délibérément les objectifs de la politique extérieure du Vanuatu", et d'ajouter : "Je crois que ces pays raisonnent en termes géopolitiques, qu'ils s'imaginent que le Pacifique sud leur appartient, et que quand un pays comme le Vanuatu adopte une politique qui sort de l'ordinaire et à laquelle ces pays ne s'attendent pas, ils s'en offusquent. C'est comme s'ils voulaient contrôler tout le monde. Nous ne pouvons pas accepter ce comportement. Nous sommes un état indépendant et souverain, nous prenons nos propres décisions et ne laisserons personne les prendre à notre place" (V. H., 25-08-84).

Les relations entre l'Australie et le Vanuatu se dégradent à partir de mars 1986 lorsqu'une délégation vanuataise composée de Barak Sope et de divers membres du VAP, se rend à la conférence des mouvements de libération à Tripoli à l'invitation des autorités libyennes. Peu après, le Vanuatu établit des relations diplomatiques avec la Libye et invite celle-ci à ouvrir un Bureau du Peuple (ambassade libyenne) à Port-Vila. L'Australie s'émeut de ce développement qu'elle considère néfaste mais ne critique pas ouvertement le gouvernement Lini. En revanche la presse australienne accuse celui-ci d'importer le terrorisme dans la région et de mettre en danger la stabilité de la région.

Le gouvernement australien ne tarde cependant pas à exprimer ses propres inquiétudes à l'égard des initiatives diplomatiques et commerciales de la Libye dans le Pacifique et appelle les pays insulaires à cesser de traiter avec elle. Le Premier ministre australien affirme que la Libye se distingue surtout par ses actes de terrorisme et de déstabilisation, et que par conséquent, elle n'est pas bienvenue dans le Pacifique.

Le ministre vanuatais des Affaires étrangères, Sela Molisa répond à l'appel australien en affirmant que son pays ne se "laissera pas entraîner dans des activités subversives" par la Libye et il rappelle que Canberra entretient également des relations diplomatiques avec ce pays et que malgré cela, personne n'accuse l'Australie d'être un "foyer de terrorisme". Il dément d'autre part que des ni-Vanuatu aient participé à des stages paramilitaires organisés

⁽¹⁾ Selon Barak Sope l'attitude du Vanuatu vis-à-vis de l'Australie est fortement colorée par sa perception du passé raciste de ce pays et du mauvais traitement réservé aux aborigènes : "Les gens [au Vanuatu] considèrent généralement l'Australie comme une nation qui est contre les Noirs." Le Vanuatu a plus d'une fois accueilli des délégations aborigènes dans l'archipel. (Voir Sheridan, 1986).

par Tripoli, et ajoute que le Vanuatu "n'a de leçons à recevoir de personne et que le Premier ministre australien n'est nullement habilité à s'immiscer dans la politique étrangère du Vanuatu" (V. H., 11-4-87).

Le différend qui oppose les deux pays prend une autre dimension lorsqu'en mai 1987, Walter Lini accuse l'Australie d'espionnage dans le cadre des relations Vanuatu-Libye. Il déclare que "si un pays (comme l'Australie) a quelque chose à dire sur les relations du Vanuatu avec d'autres états, je préférerais qu'il en parle directement au gouvernement vanuatais plutôt que d'en parler avec d'autres, et que le Vanuatu l'apprenne par la presse". Pour Walter Lini le comportement de l'Australie est hypocrite et paternaliste. Il ajoute que personne n'empêchera son gouvernement de poursuivre une politique de non alignement, n'en déplaise aux pays occidentaux.

Malgré la ligne plus conciliante adoptée par le président Sokomanu, qui "regrette le désaccord avec l'Australie" et appelle à une réconciliation, le gouvernement vanuatais décide à la mi-mai 1987 de "suspendre toute relation militaire avec l'Australie jusqu'à ce que les deux pays rétablissent un climat plus propice pour poursuivre de nouvelles relations bilatérales" (V. H., 16-5-87). Le motif donné par Walter Lini est "l'ingérence du service des renseignements australiens dans les affaires intérieures du Vanuatu". Il accuse le service des renseignements d'avoir écrit "un compte rendu erroné" concernant les relations du Vanuatu avec la Libye destiné à déstabiliser et à isoler l'archipel.

À la veille du forum de juin 1987, Walter Lini déclare que les menaces pesant sur la sécurité régionale ne proviennent pas des relations du Vanuatu avec la Libye comme le prétendent l'Australie et la Nouvelle-Zélande, mais de l'attitude néo-coloniale de ces deux pays. Il affirme que seuls ces deux pays ont une force armée capable à tout moment d'envahir le Vanuatu ou n'importe quel autre territoire insu-

laire océanien, force dont ne dispose pas la Libye dans le Pacifique sud. Il estime également que s'il y a des problèmes de sécurité dans la région, ils sont dûs au maintien du colonialisme dans nombre de territoires de la région, y compris en Australie dans le cas des aborigènes, et que tant que tous les peuples autochtones océaniens ne seront pas indépendants, la stabilité de la région ne sera pas garantie.

Il conteste par ailleurs la notion de sécurité avancée par l'Australie, parce que, selon lui, celle-ci est biaisée en faveur du maintien des influences et des intérêts occidentaux dans la région. Il ajoute que de toute façon, tant que les pays insulaires n'auront pas les moyens de résoudre leurs difficultés économiques, il ne pourra y avoir de vraie sécurité, et que en ce qui concerne l'accord de SPARTECA, par le biais duquel les pays insulaires ont la possibilité d'exporter certains produits sans taxes en Australie et en Nouvelle-Zélande, ce n'est rien de plus que de la "paperasse" (VH, 30/5/87).

En dépit de cette diatribe lancée contre son grand voisin, le Premier ministre vanuatais estime qu'il "est tout à fait normal que des problèmes liés à des divergences de vues surgissent entre nos deux pays" et que "ça s'est déjà produit par le passé". Il rajoute que "l'Australie et le Vanuatu ont toujours entretenu des relations d'amitié" et que celles-ci pourront être rétablies dès que les deux pays "auront découvert leur sujet de mécontentement". Mais il rappelle qu'il souhaite que tous les pays de la région comprennent que le Vanuatu est un pays indépendant et qu'ils respectent sa politique (V. H., 16-5-87).

À la fin du mois de mai 1987, le gouvernement Lini annonce que la Libye n'ouvrira pas de mission diplomatique à Port-Vila. Il affirme que cette décision n'est pas due aux pressions subies par le Vanuatu et qu'elle n'est pas définitive (2). Un mois plus tard, il envoie un message de condoléances au gouvernement libyen à la suite du bombardement américain qu'il condamne

⁽²⁾ Le Vanuatu a rétracté son offre à la Libye concernant une ambassade à Port-Vila lorsque celle-ci n'a pas apporté l'aide promise pour agrandir et moderniser l'aéroport de Santo.

vigoureusement. L'Australie réagit et fait part de son profond mécontentement au gouvernement Lini. Quelque temps après elle ordonne la fermeture du bureau du peuple libyen à Canberra. Ainsi se clôt ce dossier; les deux voisins n'évoqueront désormais plus la Libye.

L'interdiction imposée en mai 1987 à toute visite de la marine et des forces armées australiennes est levée après quatre mois, le jour de l'arrivée de la nouvelle vedette "RVS Turoko", offerte par l'Australie, à Port-Vila. Le Vanuatu est le deuxième pays derrière seulement la Papouasie Nouvelle-Guinée, à recevoir l'une des douze vedettes de patrouille construites et financées par l'Australie dans son programme d'assistance aux micro-États insulaires, preuve des bonnes dispositions de l'Australie à l'égard de l'archipel. C'est l'occasion pour le gouvernement vanuatais, par le biais de Sethy Regenvanu. Premier ministre par intérim et ministre des Affaires intérieures, d'exprimer sa gratitude au gouvernement australien pour son assistance matérielle.

Pourtant d'autres questions continuent à troubler les relations entre le Vanuatu et son voisin. Malgré l'insistance du gouvernement australien, l'archipel refuse de signer le traité de Rarotonga, échafaudé par l'Australie et Fidji et adopté par le forum en 1985, parce qu'il le considère trop laxiste. Son refus est conforté par la décision australienne de recommencer à vendre de l'uranium à la France, décision contre laquelle il s'indigne compte tenu de l'utilisation de l'uranium dans le domaine nucléaire. Il s'insurge contre "l'hypocrisie totale" dont fait ainsi preuve le gouvernement australien et déclare : "qu'il est pour le moins incongru que l'un des signataires du traité de Rarotonga continue de vendre de l'uranium à la France qui l'utilise pour la fabrication de bombes atomiques qu'elle met ensuite à l'essai dans cette même zone dénucléarisée du Pacifique", et d'ajouter : "Si les auteurs du traité continuent à nous presser de signer, nous leur rappellerons que s'ils désirent nous faire changer d'avis, ils devront tout d'abord déclarer leur propre pays zone non nucléaire, comme l'a fait le Vanuatu" (VH, 12-4-86 et 30-8-86). En dépit des

condamnations vanuataises ainsi que de celles de quelques autres pays insulaires, l'Australie continue aujourd'hui à vendre de l'uranium à la France. Le Vanuatu, pour sa part, refuse toujours de signer le traité de Rarotonga.

Un autre contentieux entre les deux pays a trait à l'établissement de relations diplomatiques puis commerciales entre l'archipel et l'URSS à partir de 1986. Lorsque l'Australie incite le Vanuatu à la prudence, celui-ci l'accuse à nouveau d'hypocrisie étant donné que l'Australie entretient elle-même des liens diplomatiques avec l'Union soviétique et lui vend, entre autres, d'importantes quantités de blé (Premdas, 1985). D'autre part le gouvernement Lini déclare que l'accord de pêche qu'il négocie puis signe avec l'URSS en 1987 est justifié par le fait que les démarches soviétiques ont été faites "dans le respect des dispositions de la convention sur le Droit de la mer et de la zone économique des 200 milles". Il ajoute qu'en revanche "les Américains n'ont pas, jusqu'à ce jour, formulé une telle demande" (VH, 12-4-86).

Comme dans le cas de ses liens avec la Libye, le gouvernement Lini déclare qu'il tient à "affirmer que toute tentative d'ingérence étrangère dans ses négociations [avec l'URSS], sera considérée comme une ingérence directe dans nos affaires intérieures" (VH, 12-4-86). Quant à ceux en Australie qui l'accusent de promouvoir le communisme en Océanie ou de s'aligner avec le bloc communiste, il rappelle qu'au Vanuatu, contrairement à l'Australie, il n'y a pas de parti communiste et qu'en tant que pays chrétien, l'attrait du communisme y est nul (Islands Business, avril 1987).

Au moment où les relations entre les deux pays sont déjà tendues, le Vanuatu exprime son irritation de voir l'Australie tergiverser sur le projet de modernisation de l'aéroport de Bauerfield, qu'elle a pourtant promis de financer antérieurement. Le Premier ministre se déclare "très déçu des retards" et ajoute que les travaux ont tellement "été mis et remis en question par l'Australie" que le Vanuatu "envisage de se tourner vers d'autres bailleurs de fonds". Et de conclure : "Car nous savons ce que nous voulons, et ce que nous ne voulons pas ce sont des

influences étrangères qui essaient de changer nos priorités" (VH, 12-4-86).

C'est pourtant bien l'Australie qui financera la modernisation de Bauerfield ainsi que divers autres grands projets infrastructurels dans l'archipel. En effet depuis 1987, elle est le plus important bailleur d'aide bilatérale au Vanuatu, après s'être longtemps tenue au deuxième ou troisième rang. Son assistance passe à 14,2 millions de dollars australiens en 1988, dont 5 millions sont consacrés aux travaux d'élargissement de Bauerfield. En 1989, elle fait un don de 6 millions de dollars australiens pour l'achat d'un boeing Air Vanuatu, subvention qui vient se greffer au programme d'aide alloué aux projets déjà en cours (VH, 28-7-89).

L'augmentation de l'assistance australienne coïncide avec la très nette amélioration des relations entre les deux pays qui s'opère depuis la mi-1988, date à laquelle le gouvernement Lini traverse une première crise politique. Celle-ci, provoquée par un conflit entre Walter Lini et Barak Sope, alors ministre du Tourisme, des Travaux publics et des Transports, qui est mécontent de la fermeture de l'office des droits fonciers de Port-Vila (Vila Urban Land Corporation) (dont il est directeur), pour cause de vérification des comptes, donne lieu à une importante manifestation qui se transforme en émeute dans la capitale vanuataise. Les manifestants au nombre d'environ 1 500 ou 2 000. sont en majorité des propriétaires coutumiers de la région de Port-Vila et d'Ifira (l'île de Barak Sope en face de la capitale) qui protestent contre l'occupation de leurs terres par les citadins "immigrés" (3). La manifestation entraîne la mort d'un homme, fait plusieurs blessés et cause d'importants dégâts ainsi que des scènes

Tableau 1
Aide bilatérale au développement (montants en millions de Vatu, arrondis)

	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987
GBretagne	299	308	76	160	249	242	37	129
France	7	30	105	55	48	61 .	177	19
Australie	43	57	67	151	73	37	91	181
Nlle-Zélande	-	22	31	38	38	46	49	38
Canada	-	10	14	10	13	18	11	5
Japon	-	-	-	-	-	44	_	127
Norvège	<u>-</u>	-	-	-	 	9	-	-
Total	349	427	293	414	421	457	365 ·	499

Source: Estimation des autorités vanuataises.

Tableau 2
Aide bilatérale au développement (en pourcentages arrondis)

	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987
GBretagne	85	72	26	38	59	53	10	27
France	2	7	36	13	11	13	48	0,4
Australie	12	13	23	36	17	8	25	37
Nile-Zélande	_	5	10	9	9	10	13	8
Canada	-	2	5	2	3	4	3	0,9
Norvège	-	-	-	-	_	2	-	
Japon	-	-	-	-	-	10	-	26

Source: Estimation des autorités vanuataises.

⁽³⁾ C'est ainsi que les propriétaires coutumiers de Vila et des environs nomment les nombreux habitants de la capitale qui sont originaires des autres îles de l'archipel.

de pillage dans les rues de Port-Vila. Le soir même des troubles, le gouvernement Lini fait appel au gouvernement australien pour qu'il envoie du matériel anti-émeutes à l'archipel. Le lendemain un avion de transports de la "Royal Australian Air Force" avec dix membres des forces armées australiennes à bord et un important chargement de bombes lacrymogènes et de masques à gaz, se pose à Port-Vila. Peu après, le Premier ministre australien déclare, devant son Parlement, qu'il "était important pour l'Australie de répondre de facon prompte et positive à cette requête, étant donné qu'elle provenait d'un gouvernement ami et élu démocratiquement, en proie à un grave problème d'ordre civil" (SMH, 18-5-88).

L'Australie continue à apporter son soutien au Premier ministre vanuatais lorsque celui-ci renvoie Barak Sope et fait face quelque temps plus tard à une tentative d'usurpation du pouvoir par le président Sokomanu, son neveu (Barak Sope) et quatre autres parlementaires (4). En 1989 la crise est définitivement résolue en faveur du gouvernement Lini mais celui-ci doit dorénavant faire face à une opposition renforcée du nouveau parti de Barak Sope. Il décide par conséquent d'adopter une politique pragmatique pour tenter de résoudre la crise économique qui frappe l'archipel depuis quelques années et qui risque, si elle ne se résorbe pas, de conduire à une défaite électorale du VAP aux prochaines échéances. Dans un discours prononcé à l'occasion de la visite du

ministre australien des Affaires étrangères, Gareth Evans, dans l'archipel, son homologue vanuatais fait part de la nouvelle approche de son gouvernement et remercie l'Australie pour son soutien économique : "Comme vous le savez, le Vanuatu accorde désormais davantage d'attention aux questions concernant le développement économique et la coopération dans le Pacifique sud. Nous le faisons parce que nous sommes de l'avis, à l'image d'autres pays océaniens, que le développement socio-économique de la région déterminera la stabilité des états insulaires à moyen et long terme. Sur ce, permettez-moi d'exprimer la très sincère gratitude du gouvernement et du peuple vanuatais pour l'assistance généreuse que vous apportez sans cesse au Vanuatu... notamment dans le domaine du développement" (VH, 28-7-89).

L'Australie qui ne peut qu'approuver la nouvelle direction prônée par le gouvernement vanuatais, tâche de faire en sorte que le climat serein qui règne entre les deux pays, le demeure. Par conséquent, elle participe activement aux initiatives économiques lancées récemment par le gouvernement Lini, en particulier dans le domaine du tourisme (5). C'est dans ce cadre qu'intervient la décision australienne de financer l'agrandissement de l'aéroport de Bauerfield et d'aider le Vanuatu à monter sa propre compagnie aérienne avec l'achat d'un boeing 727-200, qui appartenait préalablement à une compagnie aérienne australienne. Le boeing d'Air Vanuatu dessert les

⁽⁴⁾ Le soutien australien au gouvernement Lini provoque une réaction virulente de la part de Barak Sope qui prévient que si un jour il devient Premier ministre, il interdira à Bob Hawke de se rendre dans l'archipel. Ce à quoi le Premier ministre australien aurait répondu: "J'ai réussi à vivre 58 ans sans jamais y mettre les pieds, alors si cela devait se produire, ma vie ne s'arrêterait pas pour autant". ("I've managed for 58 years of my life to get by without going there so if that were to be done, I wouldn't regard my life's ambitions as being totally unfulfilled"). La colère de Barak Sope s'explique par le fait qu'il est accusé par l'Australie d'être à l'origine des relations entretenues par le Vanuatu avec la Libye et par conséquent, de représenter un danger public pour l'archipel. Le gouvernement Lini ne se prive pas d'appuyer les accusations australiennes faisant ainsi porter le chapeau de cet épisode turbulent dans les relations entre les deux pays à son ancien dauphin, désormais rival. L'opposition, avec Barak Sope, contre-attaque en demandant à la France et à la Grande-Bretagne d'appeler l'Australie, la Nouvelle-Zélande et la Papouasie Nouvelle-Guinée à ne pas s'ingérer dans les affaires intérieures du Vanuatu. Voir The Australian, 30-7-88 et The Sydney Morning Herald, 28-7-88.

⁽⁵⁾ Ce secteur, en voie de développement au Vanuatu est largement dominé par l'Australie. En moyenne 65 % des touristes qui visitent l'archipel sont Australiens (65 % en 1983, 72 % en 1984, 54 % en 1987, 65 % en 1988 et 67 % en 1989). Voir *Quarterly Economic Review*, Banque centrale du Vanuatu.

grandes villes australiennes deux fois par semaine, avec un succès sans doute dû au lancement parallèle par le bureau de Tourisme vanuatais, d'une campagne publicitaire de 1,5 millions dans ce pays.

L'Australie apporte également un soutien dans le domaine de la sécurité et participe au financement des programmes d'instruction de la force paramilitaire vanuataise, la Force mobile vanuataise. Cette assistance apportée dans le cadre de la "Defence Cooperation Program" passe de 40 millions de Vatu en 1985 à 135 millions de Vatu en 1986. Le "RVS Turoko", l'unique vedette de patrouille de l'archipel, est

un don australien comme l'est l'instruction de son équipage.

Dans une déclaration qui peut surprendre, étant donné les différences d'appréciation géostratégique qui ont parfois marqué les deux pays, Donald Kalpokas a récemment affirmé que "le rôle joué par l'Australie en ce qui concerne la promotion de la paix, de la stabilité et du développement du Pacifique sud est reconnu et apprécié" par le Vanuatu. En se référant aux deux pays, il ajoute que "nous devrions continuer, avec une vigilance collective, à faire en sorte que la région reste un havre de paix et de prospérité." Il conclut en déclarant : "Je vous

Importations du Vanuatu (en millions de Vatu)

	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989
Australie	1 546	1 766	2 022	2 295	2 151	2 581	3 069	3 083
Nlle-Zélande	483	597	562	699	568	1041	744	1 025
France	431	478	542	528	443	351	344	427
Nlle-Calédonie	275	178	249	256	345	339	288	233
Singapour	212	252	260	252	233	247	267	257
Japon	591	620	758	779	768	956	662	917
Fidji	420	387	428	425	288	456	488	733
H.K.	202	232	270	283	221	234	277	295
Autres	471	719	734	868	888	1245	927	912
Total	4 631	5 229	5 825	6 385	5 905	7 450	7 066	7 882

Source: Bureau des statistiques, NPSO, Port-Vila.

Exportations du Vanuatu (en millions de Vatu)

	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989
Belgique	349	548	746	337	39	102	65	270
Pays-Bas	337	614	1 299	946	327	421	767	461
France	123	196	327	200	249	183	160	155
Nlle-Calédonie	139	90	44	25	24	50	54	124
Singapour	20	143	164	19	22	2	29	3
Japon	17	105	428	305	182	404	252	298
Polynésie franç.	4	30	163	2	-	_	_	-
Taiwan	1	23	43	4	18	16	-	-
Autres	37	32	7	132	109	321	160	138
Total	1 027	1 781	3 221	1 970	970	1 499	1 487	1 449

Source: Bureau des statistiques, NPSO, Port-Vila.

assure que le Vanuatu continuera à jouer son rôle dans ce sens" (VH, 28-7-89).

Sur le plan commercial, les relations entre les deux pays sont cependant caractérisées par un déséquilibre permanent en faveur du plus grand. Quelque 35 % des importations du Vanuatu proviennent de l'Australie (en majorité des boissons sucrées et alcoolisées en plus de produits alimentaires consommés en partie par la communauté expatriée de Port-Vila), tandis que l'importation australienne de produits vanuatais est infime. C'est par conséquent un domaine qui demeure une source de friction potentielle entre les deux pays et qui engendre une grande susceptibilité côté vanuatais.

Malgré les hauts et les bas qui caractérisent les relations entre l'Australie et le Vanuatu depuis dix ans, les deux pays parviennent à cohabiter sans trop de heurts. Le gouvernement australien se montre souvent moins critique à l'égard du Vanuatu que vis-à-vis des autres micro-États océaniens, comme par exemple Fidji. Il s'applique plutôt à tenter de canaliser l'énergie politique de son petit voisin et à le ménager.

L'ancien ministre australien des Affaires étrangères, Gareth Evans, estime que les relations bilatérales de son pays avec le Vanuatu sont plus complexes que celles avec ses autres voisins du Pacifique, en raison de sa proximité géographique. L'Australie considère effectivement que l'ensemble des pays mélanésiens font partie intégrante de sa zone d'influence et de sécurité. Elle juge que sa propre stabilité et sécurité dépend de celle de son environnement immédiat, et donc indirectement de celle du Vanuatu. Il lui faut donc faire preuve de subtilité et d'imagination dans ses rapports avec le Vanuatu, étant donné la susceptibilité chatouilleuse de ce dernier, tout en veillant à ce que l'archipel ne mette pas en péril la stabilité de la région.

Gareth Evans constate en 1988, que les deux pays ont fait des progrès dans la façon dont ils abordent leurs différends mais qu'il leur faudra continuer dans ce sens pour que leurs relations restent saines. Il déclare aussi avoir beaucoup de respect pour la soif d'indépendance du Vanuatu et la détermination de ce pays à se faire une place dans le monde (VH, 17-9-88).

Le Vanuatu, pour sa part, est conscient de l'importance de l'Australie dans la région. Alors qu'il était encore ministre, Barak Sope a tenu ces propos à l'égard des relations avec l'Australie: "Mon gouvernement a adopté l'attitude pragmatique que nous devons toujours être de bons voisins et avoir de bonnes relations avec l'Australie. C'est un grand pays qui a beaucoup de choses dont nous avons besoin, alors il nous faudra toujours en tenir compte" (SMH, 1986).

L'Australie est sans doute le pays qui a le plus d'influence sur le Vanuatu et dont l'archipel ne peut se passer à long terme. Alors, même lorsqu'il revendique son droit à l'indépendance et à l'affirmation de ses propres intérêts, le gouvernement vanuatais ne peut pas s'empêcher de prendre en compte la réaction australienne.

II. LA NOUVELLE-ZÉLANDE

L'autre partenaire régional important du Vanuatu est la Nouvelle-Zélande. Plusieurs dirigeants vanuatais, dont le Premier ministre, ont passé une partie de leur jeunesse en Nouvelle-Zélande et y ont établi des liens personnels et affectifs qui persistent aujourd'hui. Ils sont également proches des églises presbytériennes et anglicanes de Nouvelle-Zélande et entretiennent de bonnes relations avec de multiples organismes sociaux et religieux ainsi qu'avec les syndicats néo-zélandais. Walter Lini est-il pour autant un "Néo-Zélandais" de cœur et d'esprit, comme l'affirme un observateur français ?

À l'occasion de la tournée océanienne du gouverneur général néo-zélandais, Sir Paul Reeves en 1988, Walter Lini se charge luimême de guider son invité à travers l'archipel. Ce dernier est convié dans le village du Premier ministre à Pentecôte où il reçoit un titre au cours d'une cérémonie coutumière qui le lie désormais à tous les membres du village (NZFAR, avril-juin, 1988). C'est une marque à la fois de

la grande estime dans laquelle Walter Lini tient Sir Paul Reeves qu'il connaît personnellement depuis plus de vingt ans, et de l'importance qu'il accorde aux relations de son pays avec la Nouvelle-Zélande.

Celles-ci se sont beaucoup développées sur le plan politique à partir de 1984, date de l'arrivée au pouvoir du gouvernement travailliste dirigé par M. David Lange. Le Premier ministre néo-zélandais se rend en visite officielle au Vanuatu au début d'octobre 1984, essentiellement pour faire part à son homologue vanuatais du résultat de ses entretiens avec les divers groupes politiques calédoniens qu'il a rencontrés lors de son passage en Nouvelle-Calédonie. Mais la visite permet surtout aux deux chefs de gouvernement de faire le point sur l'état des relations entre leurs pays et d'envisager un rapprochement à l'avenir.

Interrogé par la presse sur ses impressions, le Premier ministre néo-zélandais fait l'éloge de la politique économique du gouvernement vanuatais et ajoute que "le Vanuatu est un pays avec lequel nous devrions avoir de très bonnes relations" (VH, 13-10-84).

Walter Lini, pour sa part, déclare que "M. Lange connaît bien le Pacifique, les pays et les peuples de la région," et "qu'il n'a pas la même attitude que son prédécesseur, M. Robert Muldoon, qui n'était concerné que par la Nouvelle-Zélande". Il ajoute que "M. Lange est prêt à écouter et à travailler avec les pays du Pacifique", et affirme être "certain que les relations de la Nouvelle-Zélande avec ses voisins vont s'améliorer à l'avenir" (VH, 13-10-84).

Un rapprochement entre les deux pays intervient aussitôt dans le domaine du nucléaire. La Nouvelle-Zélande annonce sa décision d'interdire l'accès à ses ports aux navires à propulsion nucléaire ou transportant des armes nucléaires, suivant ainsi l'exemple du Vanuatu où cette politique est en vigueur depuis 1982. Cette démarche est très bien accueillie à Port-Vila, qui à plusieurs reprises, soutiendra le gouvernement néo-zélandais lorsqu'il aura à faire face aux pressions des Australiens et des Américains. Ainsi le gouvernement Lini envoie un

télex d'encouragement au Premier ministre néo-zélandais en février 1985, lorsque celui-ci refuse l'accès à un "destroyer" américain. Dans son message, Walter Lini écrit qu "au Vanuatu nous avons la même politique anti-nucléaire et nous sommes satisfaits de voir que nos deux pays sont prêts à prendre des mesures concrètes pour faire en sorte qu'une zone dénucléarisée soit établie dans notre région" (VH, 23-2-85).

Dès 1984, le Vanuatu et la Nouvelle-Zélande envisagent de collaborer à la création d'une zone non nucléaire dans le Pacifique. Mais le gouvernement néo-zélandais ne tarde pas à s'associer aux travaux du traité de Rarotonga et à encourager tous les pays insulaires à s'y rallier. Le Vanuatu qui se déclare un Etat dénucléarisé en 1983, refuse de signer le traité plus laxiste que sa propre législation interne. Le gouvernement Lini, qui pensait que la Nouvelle-Zélande s'était alignée sur la position vanuataise, est perplexe devant la décision de David Lange d'adhérer au traité alors que celui-ci ne s'adresse pas au problème de l'accès et du passage des bâtiments nucléaires dans les ports et dans les eaux territoriales des états du Pacifique sud. Walter Lini estime dans un entretien avec la presse en juillet 1986, que la position néozélandaise sur le nucléaire "est moins claire que celle du Vanuatu" (New Zealand International Review, juillet-août 1986).

La collaboration envisagée par les gouvernements néo-zélandais et vanuatais s'étend également au dossier calédonien. Les deux pays participent aux côtés de Fidji, de la Papouasie Nouvelle-Guinée et des Samoa occidentales au groupe ministériel du forum sur la Nouvelle-Calédonie, formé à la suite du forum de Tuvalu. Le groupe se rencontre à la demande du gouvernement Lini à Wellington en décembre 1984. Walter Lini affirme craindre une flambée de violence sur "le Caillou" si rien n'est fait pour réinscrire la Nouvelle-Calédonie sans délai sur la liste des territoires non autonomes de l'ONU. La réunion se déroule sous la présidence du Premier ministre néo-zélandais, qui même s'il n'adhère pas entièrement à la position vanuataise, n'y est pas défavorable. Un an et demi plus tard, la Nouvelle-Zélande, comme le Vanuatu, appuie la décision du forum de faire appel aux Nations unies pour la question néocalédonienne.

En revanche le gouvernement Lange s'oppose catégoriquement à la suggestion de Walter Lini faite à la clôture du forum de Suva en août 1986, où il appelle le forum à s'intéresser directement et à prendre parti dans les grands débats internationaux. Dans une conférence de presse, le Premier ministre vanuatais estime que le forum doit "aller de l'avant", qu'il doit se mobiliser pour voter en bloc aux Nations unies et pour établir des liens avec d'autres agences et institutions internationales comme le mouvement des pays non alignés. Il propose également que le forum reconnaisse officiellement divers mouvements de libération et groupes politiques comme l'OLP ou la SWAPO, qu'il collabore avec des groupements religieux et syndicaux, avec des ONG et avec les universités régionales sur les grandes questions internationales.

La proposition de Walter Lini fait suite à l'appel lancé par le Premier ministre fidjien, Ratu Mara, président du forum de Suva, pour que le forum retrouve son atmosphère consensuelle d'antan et revienne à la méthode de la "Pacific Way", vœu qui est appuyé par David Lange. Le Premier ministre néo-zélandais affirme effectivement souhaiter que les membres du forum se contentent de chercher à résoudre ensemble et sans conflit les dossiers régionaux.

Interrogé sur ce qu'il pense de la proposition de Walter Lini, David Lange déclare que le forum doit en premier lieu se préoccuper des problèmes économiques et sociaux des pays membres, qu'il perdrait toute sa valeur s'il se transformait en mini-ONU comme le préconise le Premier ministre vanuatais et que si c'était le cas, la Nouvelle-Zélande ne ferait aucun effort pour y participer. Sur un ton acerbe et sarcastique, il demande pourquoi Walter Lini fait

preuve d'autant de modération et l'accuse d'inciter tous les leaders régionaux à "se prendre pour des Perez de Cuellar". Il rajoute que le forum doit revenir à ses traditions de dialogue et de modération (6).

Walter Lini rétorque en affirmant que les idées de David Lange sont en retard de trente ans et qu'elles préconisent une régression politique de la région, tandis que lui, recommande une ouverture vers l'avenir et vers le monde extérieur. Il ajoute que le forum ne peut pas faire semblant d'ignorer ce qui se passe dans le reste du monde. (VH, 16-8-86).

Le débat virulent auquel se livrent les deux hommes reflète la lutte de pouvoir qui sévit au sein du forum entre Walter Lini, qui cherche à s'affirmer comme le leader des pays mélanésiens et David Lange, qui profite de l'absence du Premier ministre australien à la réunion de Suva pour tenter d'asseoir l'autorité de la Nouvelle-Zélande dans la région. Les deux chefs de gouvernement ne s'opposent pas seulement sur la nature du forum mais aussi sur la question nucléaire et sur l'attitude de la région vis-à-vis des puissances extérieures.

Tandis que Walter Lini demande que le traité de Rarotonga soit révisé pour interdire l'accès des navires et des avions transportant des armes nucléaires (ou propulsés par le nucléaire) et la production d'uranium dans la région, David Lange vote en faveur d'un amendement qui permette aux pays signataires de se retirer volontairement du traité lorsqu'ils considèrent que c'est dans leur intérêt national. Cette clause, qui est adoptée par le forum, est échafaudée par l'Australie et la Nouvelle-Zélande pour inciter la Grande-Bretagne et les Éats-Unis à adhérer au traité, au moment même où les deux seules grandes puissances à avoir donné leur accord définitif sont l'URSS et la Chine.

Parallèlement, le Premier ministre néo-zélandais encourage les membres de l'agence des Pêches du forum à signer un accord multilatéral

⁽⁶⁾ Ses commentaires en anglais sont les suivants: "(Walter Lini's comments) are not bad for openers - why the moderation?... It is the Pacific way to be able to talk and settle our differences. It is not pretending you are a whole row of Perez de Cuellars". Voir The Australian, 12-8-86 et The National Times, 17-8-86.

avec les États-Unis parce qu'il estime que c'est un moyen d'améliorer la sécurité économique de la région. Ce conseil, donné au moment où le Vanuatu négocie un accord de pêche avec l'Union soviétique, n'est pas innocent et renvoie aux rivalités régionales entre Mélanésiens-Polynésiens et radicaux-conservateurs, au sein desquelles le Vanuatu et la Nouvelle-Zélande choisissent des camps opposés.

Les deux pays continuent à se heurter en raison de la réaction hostile de la Nouvelle-Zélande à l'égard des initiatives diplomatiques du Vanuatu envers la Libye et l'Union soviétique. Les critiques que Walter Lini adresse au gouvernement néo-zélandais sont semblables à celles dirigées contre l'Australie. Le Premier ministre accuse la Nouvelle-Zélande de pratiquer une politique néo-colonialiste et de ne faire aucun effort pour améliorer la situation économique des micro-États insulaires, situation qui, selon Walter Lini, est avec le colonialisme français, la plus importante cause d'instabilité dans le Pacifique sud.

Mais alors que les relations sont au plus bas, en raison du désaccord sur la Libye, David Lange dépêche un envoyé diplomatique pour s'entretenir avec Sela Molisa lorsque celui-ci fait escale à l'aéroport d'Auckland en route pour Bruxelles en mai 1987. L'envoyé remet au ministre vanuatais des Affaires étrangères une note signée par Lange selon laquelle le gouvernement néozélandais s'engage à ne pas s'ingérer dans les affaires intérieures de l'archipel (The Age, 9-5-87). Par la même occasion le Premier ministre néo-zélandais déclare publiquement qu'il pense que son homologue australien a peutêtre réagi de façon excessive à la menace libyenne (SMH, 5-5-87). Il annonce également son intention d'ouvrir une mission diplomatique à Port-Vila. "Il est essentiel que la Nouvelle-Zélande puisse communiquer directement avec un membre important de la communauté du Pacifique sud et écouter ce que le gouvernement vanuatais a à dire sur les multiples et importantes questions qui concernent la région" estime David Lange (SMH, 27-5-87). Ces mesures et paroles conciliantes font beaucoup pour réchauffer les relations entre les deux pays. D'ailleurs cellesci s'améliorent considérablement à la fin de l'année 1987, à l'occasion de l'ouverture de la haute commission néo-zélandaise à Port-Vila et de l'annonce de la prise en charge complète de la construction d'une annexe universitaire de 1'USP dans la capitale vanuataise. La décision du gouvernement Lange d'établir une mission diplomatique au Vanuatu est une indication de sa volonté de raffermir ses liens avec l'archipel et de rehausser sa présence dans la région. Le gouvernement vanuatais l'interprète comme une preuve de l'intérêt porté par la Nouvelle-Zélande à son pays et comme le signe d'une coopération accrue entre les deux pays à 1'avenir.

Le ministre des Affaires étrangères néozélandais, M. Russell Marshall se rend dans l'archipel en décembre 1987 en visite privée et officielle. À l'issue d'une longue rencontre avec Walter Lini, Russell Marshall souligne que leur conversation a été "empreinte de cordialité" et "facilitée par le fait que les deux pays partagent un certain nombre de points de vue communs". Il ajoute que de "bonnes relations existent depuis toujours entre les deux pays" mais admet "qu'il existe des sujets de discorde" entre eux, mais que "jamais rien de sérieux" ne les a opposé l'un à l'autre (VH, 19-12-87).

Dans ce qui peut être interprété à la fois comme un geste de conciliation après le forum de 1986 et comme une tentative de renforcement de l'influence néo-zélandaise sur les micro-États, il affirme que son gouvernement envisage d'aider les états insulaires à établir un bureau aux Nations unies. Il annonce également que la Nouvelle-Zélande est prête à financer le projet de l'établissement d'une annexe universitaire de l'USP à Port-Vila en entier, alors qu'elle s'était auparavant engagée à ne payer que les deux tiers des frais. Il déclare qu'il s'agit pour son gouvernement "d'une démonstration positive de notre soutien au rôle de l'USP dans le Pacifique sud et pour le développement de l'enseignement au Vanuatu" (VH, 19-12-87).

Les relations entre les deux pays continuent à s'améliorer lorsque la Nouvelle-Zélande,

comme l'Australie, appuie le gouvernement Lini lors de la crise politique de 1988. Le gouvernement Lange, comme celui de Bob Hawke, répond positivement à l'appel de Walter Lini pour l'envoi de matériel anti-émeute à la suite de la violente manifestation du 17 mai 1988. En plus de casques et de boucliers, il expédie des tentes, des stocks de plasma et dépêche cinq policiers en civil pour monter la garde à la haute commission néo-zélandaise (*Canberra Times*, 18-5-88). Il condamne ensuite la tentative de prise de pouvoir du président Sokomanu et de Barak Sope en décembre 1988, et continue d'apporter son soutien au gouvernement Lini durant la période d'incertitude qui suit.

Depuis 1989 les relations entre les deux pays sont au beau fixe. Le gouvernement néo-zélandais sous la direction de M. Geoffrey Palmer qui remplace David Lange au poste de Premier ministre en août 1989, encourage la nouvelle politique "pragmatique" du Vanuatu et comme l'Australie, appuie les initiatives économiques du gouvernement Lini. En novembre 1989, le nouveau président vanuatais, Fred Timakata, se rend en visite officielle en Nouvelle-Zélande lors du vol inaugural d'Air Vanuatu à destination d'Auckland. Avec ce vol hebdomadaire, le Vanuatu espère attirer davantage de touristes néo-zélandais dont le nombre est déjà passé de 850 en 1988 à 1 299 en 1989.

Sur le plan politique, au moment où certains pays critiquent l'Australie et la Nouvelle-Zélande, notamment à l'occasion du forum de Port-Vila en juillet 1990, Walter Lini se montre exceptionnellement tolérant vis-à-vis des deux puissances régionales. Alors que plusieurs micro-États se demandent si l'Australie et la Nouvelle-Zélande ont bien leur place au sein du

forum, le Premier ministre vanuatais répond par l'affirmative tout en expliquant que parfois ces deux pays sont isolés parmi les Océaniens parce qu'ils ont une perspective d'Européens sur les problèmes régionaux. Cette attitude particulièrement conciliante à un moment où le Vanuatu pourrait tenter d'arracher une position de leader régional, témoigne du souci du gouvernement Lini de régler ses problèmes économiques en vue des élections de 1991 - tâche pour laquelle il estime avoir besoin d'un soutien australo-néozélandais. Malgré l'enthousiasme presque euphorique qui teinte les relations Port-Vila-Wellington à l'arrivée au pouvoir du parti travailliste néo-zélandais en 1984, l'amitié se transforme assez rapidement en rivalité entre Walter Lini et David Lange. Les deux hommes se heurtent en raison de leurs fortes personnalités mais aussi parce que chacun souhaite exercer un rôle de leader régional.

Le Premier ministre néo-zélandais n'apprécie pas certaines initiatives régionales vanuataises, notamment la création du groupe Fer de Lance qui oppose les pays mélanésiens politisés, à forte population et à larges territoires, aux pays polynésiens, de moindres dimensions, moins peuplés et plus conservateurs, mais avec laquelle la Nouvelle-Zélande a d'importants liens traditionnels. Le rôle d'avant-garde que souhaite exercer David Lange est en quelque sorte éclipsé par la nouvelle coalition mélanésienne.

La Nouvelle-Zélande se donne cependant les moyens de réviser sa politique océanienne et d'investir davantage dans la zone mélanésienne. C'est cette réorientation qui est à la base de l'ouverture d'une mission diplomatique à Port-Vila et qui désormais facilite la cohabitation entre les deux pays.

CHAPITRE III

LA SCÈNE INSULAIRE

Sitôt l'indépendance acquise, le Vanuatu ambitionne de se tailler une place de leader dans la région. Il veut bousculer les habitudes de la "Pacific Way", secouer le conservatisme ambiant et dynamiser les organismes océaniens.

"Kadhafi du Pacifique" ou visionnaire océanien (1), Walter Lini s'impose comme la conscience idéologique de la région. Il refuse la complaisance polynésienne et la "modération" fidjienne à l'égard des puissances occidentales, et préconise un nouvel ordre régional.

Pour s'affirmer, le Vanuatu adopte une double stratégie : il s'appuie d'une part sur ses liens avec les pays mélanésiens de la région et de l'autre, sur ses activités au sein des instances internationales tels l'ONU et le mouvement des pays non alignés, dont il est le seul représentant océanien.

L LA CONFRÉRIE MÉLANÉSIENNE

En juin 1980, alors qu'il se trouve confronté à la sécession de Santo et face au refus d'intervention des gouvernements français et britanniques, Walter Lini décide de faire appel à ses voisins pour tenter de débloquer la situation. Un mois avant le forum de Kiribati, Barak Sope, alors secrétaire général du VAP, s'entretient avec le Premier ministre papou, Sir Julius Chan et son homologue salomonais. Sir Peter Kenilorea pour que le dossier de Santo soit évoqué au sein de l'organisme régional. Les deux pays mélanésiens qui sont favorables à une intervention armée de la part du forum pour mettre fin à la rébellion de Santo, plaident auprès des membres pour qu'ils viennent en aide au gouvernement Lini. La question est

longtemps débattue par le forum, mais celui-ci après avoir décidé d'admettre le Vanuatu comme membre et après avoir condamné la sécession, appelle la France et la Grande-Bretagne à régler le problème elles-mêmes avant l'indépendance de l'archipel. C'est donc sans l'appui explicite du forum, mais avec celui des Salomon qui estiment qu'il s'agit d'une question de solidarité mélanésienne (2), que la Papouasie Nouvelle-Guinée, le seul pays insulaire avec Fidji à disposer d'une armée capable d'intervenir au Vanuatu, répond de façon positive à la demande officielle du gouvernement Lini (faite le17 juillet 1980) pour intervenir à Santo et réprimer la rébellion.

L'intervention papoue, qui a lieu sous la direction du général Ted Diro (il sera ensuite ministre des Affaires étrangères au sein du gouvernement Paias Wingti à partir de 1986), dure un mois et fait l'objet d'un accord bilatéral entre le Vanuatu et la Papouasie Nouvelle-Guinée.

Un deuxième accord bilatéral est signé entre le Vanuatu et l'Australie qui apporte un important soutien logistique à l'armée papoue. L'Australie qui n'était pas très favorable à une intervention militaire s'est finalement engagée, sous la pression du gouvernement papou, à envoyer vingt membres de son armée. Mais l'accord précise clairement que "l'utilisation du personnel australien doit être évité dans toutes les circonstances susceptibles de créer des difficultés politiques pour le Vanuatu ou l'Australie".

L'opération est accomplie avec succès, grâce en partie au rôle australien, mais demeure l'objet des critiques de Michael Somare, ancien Premier ministre et "père de l'indépendance" papoue, et des pays polynésiens de la région, en particulier Fidji. Pour sa part, le gouvernement Chan raisonne comme s'il avait bénéficié d'un soutien régional et estime que si le forum n'a

⁽¹⁾ En 1986, un ministre polynésien des Affaires étrangères a surnommé Walter Lini le "Kadhafi du Pacifique" alors que certains ministres mélanésiens le considèrent comme un visionnaire. Voir "A visionary priest or the Pacific's Gaddafi?", David Robie, *The National Times*, 17-3-86. En 1988, un observateur australien a pour sa part, suggéré qu'il serait plutôt, en raison de sa politique extérieure, le Ceausescu océanien.

⁽²⁾ Les Salomon font preuve de leur soutien au gouvernement Lini en rompant toutes communications par téléphone et par télex avec Santo et en annulant leurs liaisons aériennes avec cette île. Voir Mac Queen, 1987.

pas agi c'est parce qu'il n'avait pas les ressources nécessaires pour mettre en place une force multinationale régionale. Il considère que la PNG a agit dans "l'esprit des délibérations du forum" et que son action était "la poursuite logique des résolutions du forum." (Mac Queen, 12-9-87).

L'expérience entraîne cependant un début de méfiance entre les pays mélanésiens et "l'alliance polynésienne" menée par Fidji (3), en même temps qu'elle balise le terrain pour une future entente mélanésienne.

Deux ans plus tard, dans un discours traitant de la "renaissance mélanésienne", Walter Lini se prononce en faveur de la création d'une sorte d'alliance ou de fédération entre les pays mélanésiens où ces derniers adopteraient une politique extérieure et commerciale commune et partageraient leurs ressources. Dans sa vision, une telle association, qui aurait une dimension économique importante, permettrait aux mélanésiens de s'affranchir de leur dépendance visàvis de l'extérieur, et de défendre leurs intérêts à partir d'une position de force.

Le Premier ministre vanuatais envisage la participation de la Nouvelle-Calédonie (ou plutôt de la Kanaky) et même de Fidji aux côtés des Salomon, de la Papouasie Nouvelle-Guinée et du Vanuatu, au sein de cette confrérie mélanésienne (Lini, 1982).

En juin 1985 dans une réunion qualifiée d'"historique et sans précédent" par les participants, les ministres des Affaires étrangères du Vanuatu, de la Papouasie Nouvelle-Guinée, des Salomon et du FLNKS (Yann Céléné Uregei), se retrouvent à Port-Vila pour s'entretenir de la situation politique en Nouvelle-Calédonie. Ils décident de coordonner leurs efforts et de "regrouper leurs forces afin de pouvoir peser lourd dans la balance régionale et internationale" en faveur de l'indépendance calédonienne (VH, 8-6-85). C'est donc autour de la question

calédonienne que se forge l'alliance mélanésienne. Mais ce n'est qu'à partir de 1986 que toutes les conditions sont réunies pour favoriser la création du groupe formel préconisé par Walter Lini.

Le changement de gouvernement en Papouasie Nouvelle-Guinée, où Paias Wingti remplace le conservateur Michael Somare, entraîne l'adhésion de ce "mini-géant" régional à l'initiative vanuataise. D'autre part, l'élection de Jacques Chirac en France et l'abandon du projet Fabius pour "l'indépendance en association" en Nouvelle-Calédonie, suscitent une vive inquiétude et un profond mécontentement parmi les Mélanésiens qui décident de prendre des mesures conjointes.

Les premiers ministres du Vanuatu, des Salomon et de la Papouasie Nouvelle-Guinée se rencontrent en juillet 1986, afin d'adopter une position commune en prévision du prochain forum. Ils décident d'insister pour que le forum demande aux Nations unies que la Nouvelle-Calédonie soit réinscrite sur la liste des territoires non autonomes du comité des 24. Ils souhaitent également qu'une délégation de haut niveau des pays membres du forum soit envoyée à Paris pour s'entretenir avec le gouvernement Chirac. Ils conviennent enfin de former un "groupe Fer de Lance" pour surveiller les développements politiques sur le Caillou.

Dans une déclaration commune très proche des préoccupations du gouvernement Lini, le groupe Fer de Lance réaffirme son soutien au "droit inaliénable" des Néo-Calédoniens à l'autodétermination, insiste pour que tout nouveau référendum soit précédé par une réforme électorale et s'insurge contre l'accroissement de la présence militaire française dans le territoire (*The Age*, 18-7-86).

Le ton relativement hostile adopté à l'égard de la France dans la résolution, pour ce qui touche à la Calédonie mais aussi le nucléaire,

⁽³⁾ Quelques années plus tard, à la question d'un journaliste de Islands Business demandant à Walter Lini s'il considère Fidji comme un pays mélanésien, celui-ci répondra: "Aux yeux des Mélanésiens, Fidji est en partie mélanésien et en partie polynésien, mais davantage mélanésien que polynésien. Ceci, les Fidjiens le savent, mais je crois que leur gouvernement ne le sait pas." Voir Islands Business, septembre 1984.

reflète l'attitude du Premier ministre vanuatais qui, durant la réunion, met en doute la bonne foi politique française. "Je peux vous assurer," déclare Walter Lini," en m'appuyant sur ma propre expérience avec la France durant la période du condominium, que lorsqu'il s'agit de parler indépendance, les Français ne sont jamais sincères. Ils n'ont pas de politique de décolonisation. Ils n'ont qu'une politique de maintien. Pourtant l'histoire démontre que dans certaines situations, ils finissent par se faire "jeter" dehors ("booted out") "(*The Age*, 18-7-86).

En ce qui concerne le dossier nucléaire, le groupe Fer de Lance demande au forum d'amender le traité de Rarotonga afin de le rendre plus complet et plus sévère à l'égard des puissances nucléaires dans la région, résolution qui à nouveau reflète parfaitement la position du gouvernement vanuatais.

Les trois pays décident de se retrouver au moins une fois par an avant le forum afin d'adopter une position commune sur les questions qui touchent directement les intérêts mélanésiens. Ils s'engagent par ailleurs à ne pas critiquer les initiatives diplomatiques prises par les uns et par les autres.

Outre les dossiers politiques, les trois pays conviennent d'approfondir leurs liens culturels, qui sont à la base même de la raison d'être du groupe, et de promouvoir la renaissance mélanésienne, chère à Walter Lini. Ils projettent de s'aider mutuellement à enregistrer leurs coutumes et traditions orales, en particulier celles qui sont en voie de disparition, à promouvoir les échanges culturels entre leurs pays, et à fonder un centre culturel mélanésien. Ils envisagent également d'uniformiser le bislama pour améliorer la communication entre Papous, Ni-

Vanuatu et Salomonais (*The Age*, 3-10-87). Ils décident par ailleurs de développer leurs liens économiques et commerciaux par l'échange de produits et par la rationalisation des moyens de transports aériens et maritimes. Dans un premier temps, une délégation commerciale vanuataise se rend en Papouasie Nouvelle-Guinée en 1986, avec l'espoir d'y vendre du bœuf, tandis qu'Air Niu Gini, la compagnie aérienne papoue, envisage de déployer ses vols sur Honiara (capitale des îles Salomon) et Port-Vila.

La coopération s'étend à d'autres domaines; la Papouasie Nouvelle-Guinée invite le Vanuatu et les Salomon à se servir de ses installations diplomatiques à l'étranger pour promouvoir leurs relations commerciales et touristiques; elle organise des stages de formation et d'entraînement pour la force paramilitaire vanuataise, la Force de police mobile et apporte une assistance sous forme de ressources humaines au département judiciaire vanuatais.

En 1987, les trois pays se rencontrent à deux reprises. Une première réunion a lieu en mai avant le forum et à la suite du premier coup d'État fidjien. Les Mélanésiens sont extrêmement préoccuppés par la situation fidjienne à laquelle ils consacrent deux résolutions. La première déplore la suspension de la démocratie et le renversement du gouvernement constitutionnel dans cet archipel, tout en appelant les pays de la région à faire preuve de compréhension et de patience en raison de la complexité et de la sensibilité de la situation. Elle demande aussi que l'indépendance, la souveraineté nationale et l'intégrité territoriale de Fidji soient respectées et qu'aucune action hâtive soit prise à son égard (4).

⁽⁴⁾ Par ailleurs, le gouvernement vanuatais invite le Premier ministre fidjien déchu, le Dr Timoci Bavadra ainsi que le gouverneur général fidjien, Ratu Sir Penaia Ganilau à se rendre à Port-Vila pour tenter de trouver une solution à la crise. Partagé entre sa solidarité à l'égard du parti travailliste fidjien et envers la "cause mélanésienne" avancée par Rabuka, le gouvernement Lini adopte une position de neutralité et de non-ingérence. Voir Fiji Times, 22-6-87 et VH, 26-9-87. En avril 1987, peu après l'élection du gouvernement Bavadra, Walter Lini lui a envoyé une lettre de félicitations dans laquelle il avait fait l'éloge du programme de politique extérieure de la Coalition et notamment son intention d'interdire l'accès à Fidji de bâtiments nucléaires et de devenir membre du Mouvement des pays non alignés. Mais le Premier ministre vanuatais avait également écrit à Ratu Mara pour lui dire qu'il "a beaucoup fait, non seulement pour Fidji mais aussi pour la région." Voir VH, 18-4-87.

La deuxième résolution s'adresse spécifiquement à la Nouvelle-Zélande et en particulier à son Premier ministre David Lange, et dans une moindre mesure à l'Australie. Elle se réfère à des reportages dans la presse évoquant l'intention du Premier ministre néo-zélandais d'envoyer des troupes à Fidji et d'apporter un soutien aux soldats fidjiens en poste à l'étranger qui souhaiteraient rentrer pour s'opposer au nouveau régime. Le groupe Fer de Lance condamne à l'avance toute intervention militaire appuyée par des intérêts étrangers, s'oppose à toute discussion concernant une éventuelle initiative militaire, et appelle l'Australie et la Nouvelle-Zélande à consulter sans délai les autres pays de la région. D'autre part. les Mélanésiens déclarent que toute action militaire sera considérée comme une violation du droit international, méritant une condamnation internationale.

Cette mise en garde sévère illustre la rivalité régionale entre pays mélanésiens qui appuient les droits des peuples autochtones, surtout s'ils sont mélanésiens, et les pays polynésiens ainsi que la Nouvelle-Zélande et l'Australie jugés trop passifs vis-à-vis des puissances occidentales. Dans la lancée, le groupe Fer de Lance souhaite en fait créer un nouvel ordre régional car il estime que "les attitudes et les structures (régionales) doivent être modifiées afin que les consultations et la coopération entre partenaires régionaux soient efficaces". Il propose la création d'un seul organisme régional (SRO) pour remplacer la Commission du Pacifique sud et le forum, et appelle les membres du forum à prendre une décision sur cette question. D'autre part il suggère que le forum demande à devenir un observateur aux Nations unies, pour qu'il puisse "assumer avec efficacité son rôle d'organisme régional suprême".

Le groupe Fer de Lance ne parvient pas à imposer sa vision d'un régionalisme plus militant et internationaliste mais, comme le souhaite le Premier ministre vanuatais, il réussit en partie à bousculer l'ordre établi. Ainsi, même si les membres du forum se prononcent en faveur du maintien de la CPS, ils décident de procéder

à des réformes institutionnelles des activités des deux organismes et de renforcer le rôle politique et économique du bureau du forum. Par ailleurs, divers pays et organismes actifs dans la région sont invités à dialoguer avec le forum à l'occasion de la réunion annuelle des membres, ce qui confère davantage d'autorité et d'envergure à cet "organisme régional suprême". Mais la majorité des pays invités sont des pays industriels occidentaux et aucun lien formel n'est établi avec les Nations unies.

En septembre 1987, c'est à nouveau la question calédonienne qui polarise l'attention des ministres des Affaires étrangères des trois États mélanésiens. Lors de sa rencontre à Honaria le 13 septembre, date du référendum en Nouvelle-Calédonie boycotté par le FLNKS, le groupe Fer de Lance entend protester de façon symbolique et concrète, contre la politique française dans ce territoire. Les trois pays s'opposent farouchement au référendum du gouvernement Chirac qui "est contraire à la résolution de l'ONU faisant de la Nouvelle-Calédonie un territoire non autonome", et déclarent que "les pays mélanésiens ne seront vraiment indépendants que lorsque la Nouvelle-Calédonie aura obtenu son indépendance."

L'attitude du gouvernement Lini à l'égard de la présence française en Nouvelle-Calédonie et dans le Pacifique en général est reprise par la Papouasie et les Salomon, qui considèrent que le colonialisme français rend le Pacifique sud instable et menace la paix et la sécurité de la région. Les trois pays indiquent qu'ils envisagent de considérer le FLNKS comme le seul véritable représentant du peuple de la Nouvelle-Calédonie et d'entretenir avec lui, à l'avenir, des relations de gouvernement à gouvernement. Ils appellent également le président du forum à convoquer une réunion des ministres des Affaires étrangères des pays membres pour débattre du dossier calédonien (VH, 19-9-87 et The Age, 3-10-87).

Le groupe Fer de Lance célèbre formellement son existence en mars 1988 à Port-Vila en présence des dirigeants du FLNKS qui "ont tenu à assister à cet événement d'importance

pour le peuple de la Mélanésie" (VH, 19-3-88). Une cérémonie coutumière en trois temps, organisée par le président du conseil national des chefs, Willie Bongmatur, accueille les Premiers ministres papous et salomonais. Le sang d'un cochon tué symbolise la bénédiction de la signature de l'accord entre les trois pays, le kava bu par les uns et les autres lave les fautes du passé, tandis que les danses coutumières des îles Banks marquent la rencontre entre personnes de haut rang. D'autre part, le site choisi pour la signature de l'accord, la place de la Constitution à Port-Vila, a selon le Premier ministre vanuatais, déjà une grande importance dans l'histoire mélanésienne puisque c'est là qu'ont été signés les documents mettant fin au régime colonial des Nouvelles-Hébrides.

À cette occasion les trois Premiers ministres signent un accord de principe de coopération, par lequel ils s'engagent à "affirmer leur identité, à développer leurs échanges et liens commerciaux, et à renforcer leur amitié et la coopération existante" (VH, 19-3-88). Walter Lini affirme, pour sa part, que "la Mélanésie n'est pas un concept... mais qu'elle est constituée d'un corps et d'un esprit vivant, qu'elle est une réalité qui doit être élargie à la région pacifique et diffusée à travers le monde."

Les trois membres rappellent toutefois qu'ils considèrent le forum comme "l'organe régional suprême" et soulignent que le groupe Fer de Lance n'a pas l'intention de se substituer à cet organisme ni de créer de division au sein du régionalisme océanien, mais a simplement l'objectif de permettre aux Mélanésiens de travailler ensemble, en harmonie avec les institutions régionales déjà en place.

La question calédonienne est à nouveau évoquée par le Premier ministre vanuatais qui invite ses homologues mélanésiens "à ne pas perdre de vue que quelques parties de la Mélanésie se trouvent encore sous le joug colonial", et qu'il est de "leur devoir de les aider à se libérer." Par ailleurs le groupe prend officiellement note de la décision du FLNKS de boycotter les élections présidentielles et territoriales d'avril 1988, et réaffirme sa solidarité à l'égard des Canaques. Il décide également de demander la convocation d'une réunion des ministres des Affaires étrangères du forum avant la réunion officielle des membres à Nuku'alofa.

Une partie du document de l'accord de principes est consacrée à la coopération économique, car comme le souligne le représentant de la Papouasie Nouvelle-Guinée, M. Dhim: "Nous travaillons ensemble pour que d'ici vingt ans les Mélanésiens soient prospères." Mais il ajoute que les Mélanésiens ne changeront pas pour autant et "qu'ils ne seront pas aussi durs et matérialistes que les Australiens et autres Occidentaux."

Les possibilités d'échanges sont cependant réduites et portent essentiellement sur trois produits : le bœuf, le sucre et le kava. La Papouasie Nouvelle-Guinée est productrice de sucre et le Vanuatu en importe. Ce dernier est producteur de bœuf et la Papouasie Nouvelle-Guinée en importe. Le Vanuatu est également un grand producteur de kava et la Papouasie Nouvelle-Guinée et les Salomon en sont des importateurs potentiels. Cependant le succès de ces échanges dépend en partie de la bonne volonté de l'Australie qui vend son bœuf à la Papouasie Nouvelle-Guinée et son sucre au Vanuatu, et de la capacité des pays mélanésiens à peser sur elle de façon à l'obliger à partager ses marchés.

Les trois États entreprennent également de réduire ou d'éliminer les taxes à l'importation sur les produits échangés entre eux et font appel au secrétariat du forum pour qu'il fasse une étude sur leur potentiel économique.

Vers le milieu de l'année 1988, le gouvernement Lini décide de réorienter sa politique régionale afin de favoriser le règlement des problèmes économiques de son pays et de surmonter la crise politique qui secoue l'archipel. Il se prononce en faveur d'une dépolitisation du forum et se montre désormais moins ambitieux pour le groupe Fer de Lance au moment même où le gouvernement Wingti, l'autre "pierre angulaire" de la confrérie mélanésienne est remplacé par celui de Rabbie Namaliu. Ce dernier choisit Michael Somare, qui s'est montré

très critique à l'égard du groupe lorsqu'il était dans l'opposition (5), comme ministre des Affaires étrangères. Certains observateurs régionaux annoncent déjà la disparition de la jeune confrérie mélanésienne, mais celle-ci, même si elle n'a plus l'enthousiasme de ses débuts, est toujours active en ce qui concerne le dossier calédonien.

En janvier 1989 les Premiers ministres du groupe se retrouvent en Papouasie Nouvelle-Guinée en compagnie de Jean-Marie Tjibaou, pour se consulter sur les développements politiques en Nouvelle-Calédonie et pour faire le point sur les accords de Matignon. En février 1990, un pas décisif est pris lorsque le FLNKS devient membre officiel du groupe Fer de Lance. Les pays mélanésiens promettent aussitôt de demander sa participation au forum en tant que membre observateur. Mais l'approche du forum 1990 à Port-Vila, présidé par Walter Lini, le Vanuatu et la Papouasie Nouvelle-Guinée décident, devant l'opposition de certains membres dont l'Australie et la Nouvelle-Zélande, de ne pas insiter sur ce point, étant donné "le climat de paix régnant entre Canaques et Français".

En revanche, ils se rallient au communiqué du forum qui souligne les liens unissant tous les peuples océaniens et le peuple calédonien (en particulier sa composante canaque), et qui invite tous les partis politiques de la Nouvelle-Calédonie à participer à des consultations informelles aux réunions annuelles du forum.

Le Vanuatu et ses partenaires dans le groupe Fer de Lance ont choisi de ne pas s'opposer au courant dominant du forum en raison de leurs nouvelles priorités politiques intérieures, mais aussi parce qu'ils pensent pouvoir obtenir un statut d'observateur pour le FLNKS au forum de 1991. Les états fédérés de Micronésie, pays hôte du prochain forum, sont très favorables à l'inclusion du FLNKS comme membre observateur tandis que la majorité des membres, en

dehors de l'Australie et la Nouvelle-Zélande, pourraient appuyer l'initiative du groupe Fer de Lance.

Par ailleurs, devant l'insistance des Mélanésiens, le communiqué du forum de Port-Vila appelle les Nations unies à s'intéresser de près aux territoires non autonomes du Pacifique et demande au secrétaire général lui-même ou à un de ses proches collaborateurs, de se rendre en mission en Océanie.

De la sorte, ce qui apparaît comme une capitulation de la part du groupe Fer de Lance et notamment du Vanuatu, semble être en réalité une concession temporaire en prévision d'une victoire ultérieure. Est-ce là le signe d'un nouveau style diplomatique du gouvernement Lini (et des autres Mélanésiens) ou s'agit-il d'un changement profond dans sa conception de la politique extérieure? Quoiqu'il en soit, il semble que le gouvernement vanuatais et le groupe Fer de Lance se soient pliés à la volonté de la majorité des membres du forum pour des raisons qui leur sont propres, mais aussi parce que ces derniers ont de leur côté évolué.

Ainsi à la fin du forum 1990, les Mélanésiens se montrent satisfaits du comportement de l'ensemble des membres insulaires, mélanésiens, polynésiens et micronésiens confondus. Walter Lini déclare que ce forum "a été spécial parce que la majorité des leaders y ont pour une fois dit ce qu'ils voulaient y dire." Pour sa part, Rabbie Namaliu affirme que "le forum est en train de changer. Il y a de plus en plus de jeunes leaders qui s'expriment parfaitement et qui n'ont pas peur d'adopter des positions très fermes" et d'ajouter : "Nous sommes prêts à nous affirmer beaucoup plus qu'avant." (PIM, septembre 1990). Le Premier ministre néo-zélandais, Geoffrey Palmer concède qu'il est impressioné par "la vigueur et le niveau des débats" (PIM, septembre 1990).

Pour le gouvernement Lini, la création formelle du Fer de Lance est une fin en soi, ne

⁽⁵⁾ Michael Somare a accusé le groupe Fer de Lance d'être "anti-Australien, anti-Néo-zélandais et raciste", ajoutant que ce n'était rien de plus qu'une "parade derrière laquelle le gouvernement Wingti tentait de cacher son manque d'expérience dans le domaine de la politique extérieure notamment dans la région du Pacifique." Voir Mac Queen, 1987.

serait-ce que parce que ce groupe symbolise la renaissance mélanésienne culturelle, sociale, économique et politique. Mais il est également conçu et employé comme un outil pour permettre aux Ni-Vanuatu et à l'ensemble des Mélanésiens de jouer un rôle plus actif dans le domaine des relations régionales et internationales.

Sur la scène régionale, la cohérence du Fer de Lance, due en grande partie à la convergence des vues et du consensus établi entre les membres, lui donne poids et autorité. Walter Lini, leader informel de l'alliance mélanésienne, gagne en prestige et en influence. Mais dans quelle mesure le groupe a-t-il rempli ses objectifs et en quoi le gouvernement Lini a-t-il été servi ?

Le groupe Fer de Lance n'est pas parvenu à faire du forum un organisme "engagé" et "internationaliste". Ce dernier conserve sa vocation régionale et même s'il a tendance à s'ouvrir sur l'extérieur (coopération avec les puissances asiatiques et européennes) ce n'est pas pour se préoccuper des problèmes de l'ensemble des pays en voie de développement, mais pour mieux servir les intérêts économiques de ses membres. La région demeure fondamentalement pro-occidentale et favorable à une coopération accrue avec la France, les États-Unis et les pays asiatiques comme le Japon, Taiwan, Singapour, etc.

En revanche, il semblerait que les membres insulaires, en particulier mélanésiens, s'affirment davantage notamment en ce qui concerne la promotion des droits des populations autochtones, et parviennent à se faire respecter sur le plan politique et culturel. Dans le cas du dossier fidjien, l'Australie et la Nouvelle-Zélande n'ont pu s'opposer à la position insulaire de non-ingérence dans les affaires de Fidji. Une nouvelle solidarité, d'abord implicite puis explicite, s'est de la sorte greffée entre insulaires qui refusent de plus en plus de se laisser dicter leur conduite par des normes politiques, juridiques et sociales occidentales.

Le gouvernement Lini parle aujourd'hui de mettre en place une nouvelle constitution qui reflèterait davantage la conception politique mélanésienne et qui accorde un plus grand rôle aux chefs coutumiers, (et paradoxalement aux églises chrétiennes), chose qu'il n'aurait sans doute pas osé proposer auparavant de peur de provoquer l'hostilité des puissances occidentales de la région.

Cette nouvelle affirmation prévaut également en ce qui concerne la question calédonienne. C'est en insistant sur l'aspect culturel, coutumier et mélanésien de ce dossier que le gouvernement Lini parvient à rallier la Papouasie Nouvelle-Guinée et les Salomon à ses côtés et à fonder le Fer de Lance. Chaque fois qu'un pas décisif est pris par la communauté régionale en faveur de l'indépendance éventuelle de ce territoire, le gouvernement Lini est conforté dans ses démarches. C'est le cas lors de la réinscription de la Nouvelle-Calédonie sur la liste des territoires non autonomes en 1986 et encore en 1990 lorsque le FLNKS est admis comme membre à part entière du groupe Fer de Lance. Et même s'il n'obtient pas le droit de devenir membre observateur du forum en 1990, il a des chances de le devenir en 1991, étant donné qu'une majorité d'états insulaires (se rapprochant de la sorte des thèses vanuataises) commencent à se poser des questions sur le bien-fondé des accords de Matignon et sur les intentions du gouvernement français (PIM, septembre 1990).

Le gouvernement Lini et le Vanuatu ont tout à gagner d'une Nouvelle-Calédonie indépendante et gouvernée par le FLNKS. D'abord sur le plan de la solidarité culturelle et politique, mais aussi parce que le Vanuatu peut servir de liaison entre la Calédonie francophone et la Mélanésie et le reste de l'Océanie anglophones. Ce rôle qu'il anticipe depuis longtemps et auquel doit contribuer le groupe Fer de Lance, servirait sans aucun doute à renforcer son assise dans la région.

Le gouvernement Lini n'est cependant pas suivi par le "Fer de Lance" dans toutes ses initiatives. Ainsi lorsqu'il tente d'évoquer la main mise de l'Indonésie sur l'Irian Jaya (Papouasie de l'Ouest) au sein du forum ou parmi ses amis mélanésiens, il se heurte à l'opposition de la Papouasie Nouvelle-Guinée et aussi des Salomon qui classent cette affaire comme une "erreur coloniale" face à laquelle ils se sentent impuissants et dont ils ne veulent plus débattre. Ces deux pays se rallient ainsi à la position australienne qui consiste à maintenir une coexistence pacifique avec l'Indonésie et à faire de l'Irian Jaya un sujet "tabou". Isolé, le Vanuatu ne peut guère influencer la région sur ce dossier qui lui tient pourtant à cœur (6).

D'autre part le gouvernement vanuatais fait parfois l'objet des critiques des membres du groupe Fer de Lance. Lors de la crise politique qui oppose Walter Lini à Barak Sope et à George Ati Sokomanu en 1988 et 1989, le gouvernement papou qui estime que le Vanuatu "se base trop sur le mode de vie occidental", appelle le Premier ministre vanuatais à tenter de résoudre la situation selon la pratique traditionnelle mélanésienne. Cet appel lancé par le ministre papou de la Justice, Bernard Narokobi, lors d'une réunion du Fer de Lance en fin 1988. s'accompagne d'une mise en garde invitant le gouvernement Lini à "reconnaître l'importance des droits de l'homme", et d'une offre concernant la prise en charge de la défense de Barak Sope et de George Sokomanu par des avocats de Port Moresby (Les Nouvelles Calédoniennes, 8-2-89).

Depuis, dans une proposition qui reste pour l'instant sans écho, Bernard Narokobi a lancé l'idée de créer un "État fédéré mélanésien avec une monnaie et un Parlement communs." Cette fédération rassemblerait les quatre pays mélanésiens (Vanuatu, Salomon, PNG et Nouvelle-Calédonie) qui "pourraient commercer entre eux en toute liberté, éliraient un nombre égal de parlementaires et dont les autochtones mélanésiens disposeraient d'un passeport commun." Le quartier général de ce nouveau gouverne-

ment central serait basé à Honiara (*Les Nouvelles Calédoniennes*, 7-7-89). Le Vanuatu se garde pour le moment de répondre à cette proposition qui va au-delà de la conception qu'a Walter Lini d'une alliance mélanésienne.

II. LE CHAMP INTERNATIONAL

Le gouvernement Lini estime pouvoir influencer l'équilibre politique de la région océanienne en acquérant une réputation de membre actif et respecté au sein des instances internationales. Le prestige acquis dans le milieu international, grâce au poids des mots et à l'étendue des relations établies avec d'autres pays du Tiers Monde, doit lui permettre d'accroître son autorité régionale et inciter les membres du forum à s'intéresser aux grandes questions internationales et à se rapprocher de ses propres thèses tiers-mondistes.

Le Vanuatu élève par conséquent les débats régionaux, en particulier ceux concernant la Nouvelle-Calédonie et le nucléaire, sur la scène internationale afin de renforcer et de légitimer sa position au sein du forum. Il devient en quelque sorte l'interlocuteur privilégié de la région sur les problèmes qui lui tiennent à cœur, sans toutefois que ses voisins lui apportent un soutien officiel ou unanime.

A. Les Nations unies

Le Vanuatu devient membre de l'ONU (le 155°) le 15 septembre 1980. L'archipel est représenté par Robert Van Lierop, un Noir américain originaire du Surinam, que Walter Lini a rencontré lorsque le dossier néo-hébridais est passé devant l'Assemblée générale des Nations unies en 1979. Ancien militant en faveur des droits civiques durant les années 1960, Robert Van Lierop est aujourd'hui avocat pour la "National Association for the Advancement of Coloured People" (NAACP). Étant donné sa présence continue à New York et le fait qu'il y

⁽⁶⁾ Cette question a donné lieu en 1984 à un vif débat entre Walter Lini et Michael Somare, lorsque le Vanuatu a officiellement reconnu le mouvement de libération de la Papouasie de l'Ouest, l'OPM, et a fait part de son intention de plaider en sa faveur au sein du forum et du Commonwealth. Michael Somare s'en serait pris au Premier ministre vanuatais en lui faisant remarquer que tant que le Vanuatu n'accepterait pas d'accueillir des réfugiés irianais, ce n'était pas la peine qu'il soutienne leur cause en public. Voir May, 1986.

soit le seul représentant de l'archipel, il joue un rôle clé dans l'élaboration et la présentation des dossiers politiques avancés par le Vanuatu à l'ONU. Ses vues sont cependant très proches de celles de Walter Lini et l'entente entre les deux hommes semble quasiment parfaite. Robert Van Lierop se rend au Vanuatu en moyenne une ou deux fois par an.

Durant les premières années de sa présence à l'ONU, le Vanuatu adopte un profil discret; il est attentif à ce qu'il s'y passe mais ne s'implique guère dans les débats. D'ailleurs l'archipel a longtemps hésité à devenir membre et ce n'est que sollicité par les divers organismes de l'instance (OMS, PNUD, etc.) qu'il y adhère. Mais ses précieuses ressources humaines sont longtemps mobilisées ailleurs (négociations avec la France, la Grande-Bretagne et la CEE, activités régionales) et le gouvernement Lini met près de quatre ans pour échafauder une véritable politique internationale.

Celle-ci, en vigueur à partir de 1983-1984, s'appuie avant tout sur le principe que l'intégrité morale doit guider les actions de l'archipel. C'est ainsi que Walter Lini déclare à la 38e session de l'Assemblée générale que l'attitude de son pays vis-à-vis des dossiers évoqués à l'ONU sera déterminée par des principes d'ordre moral et non par les intérêts personnels ("self-interest") du Vanuatu (Premdas. 1985). Ses propos sont repris six ans plus tard par Robert Van Lierop qui estime que la communauté internationale reconnaît que le Vanuatu "a toujours essayé de mettre en pratique des principes, plutôt que de considérer des partis pris différents face à chaque problème." Et d'ajouter que "le Vanuatu vote et agit sur la base de ces principes" (PIP, septembre 1990).

Dans un deuxième temps, le gouvernement prône la cohérence et la continuité. Sa position ne varie guère au fil des ans sur les dossiers qu'il défend à l'Assemblée générale. Contre le colonialisme, il s'attaque aussi bien au cas de la Calédonie qu'à celui du Timor de l'Est et de la Papouasie de l'Ouest, deux territoires qui selon Sela Molisa, ministre vanuatais des Affaires étrangères en 1984, sont négligés par la communauté internationale et régionale (7). Il s'attire de la sorte les foudres non seulement de la France mais aussi de l'Indonésie et par la même occasion, de certains pays océaniens qui préféreraient qu'il soit plus discret. Mais le gouvernement Lini considère qu'en faisant preuve de courage et d'intégrité sur la scène internationale, il se montre un exemple pour ses partenaires régionaux.

Ce n'est pas sans fierté que Robert Van Lierop estime que "la plupart des préoccupations et des initiatives du Vanuatu sont suivies par l'ONU. Dans le domaine de la décolonisation et de la Nouvelle-Calédonie en particulier, il est reconnu que le Vanuatu est l'un des principaux promoteurs de l'indépendance, et il en résulte un grand respect pour notre pays du fait de cette prise de position. De plus l'appui du Vanuatu sur des sujets tels que le Timor de l'Est, le Sahara occidental, la Palestine, la libération de l'Afrique du Sud, ont beaucoup ajouté au capital sympathie des pays du Tiers Monde et des pays en voie de développement à l'égard du Vanuatu" (PIP, septembre 1990).

Le gouvernement Lini considère que son action au sein de l'ONU sert à promouvoir son image internationale et par conséquent sa stature régionale. Mais il tâche aussi d'appuver ses discours par des actes concrets et son soutien aux mouvements indépendantistes canaque et papou va au-delà des paroles. Lorsque Sela Molisa se rend à la 39e assemblée générale de 1'ONU en 1984, sa délégation est composée non seulement de membres du ministère vanuatais des Affaires étrangères mais aussi de Yann Céléné Uregei, chargé des Relations extérieures du mouvement indépendantiste canaque. La même année le gouvernement Lini se déclare prêt à appuyer la déclaration unilatérale d'indépendance de la Kanaky faite par le mouvement indépendantiste canaque, mais ne va pas

⁽⁷⁾ Sela Molisa estime que dans le cas des deux territoires annexés par l'Indonésie, "le silence dans la région océanienne est assourdissant". Voir VH, 20-10-84.

jusqu'à proposer l'accueil d'un gouvernement en exil à Port-Vila. Les diplomates vanuatais s'assurent désormais que les leaders indépendantistes canaques ont les moyens de participer aux débats internationaux et de promouvoir leurs propres intérêts eux-mêmes en leur prêtant les installations diplomatiques vanuataises et en les invitant à l'ONU.

Dans le cas de la Papouasie de l'Ouest, le gouvernement Lini a autorisé l'ouverture d'un bureau d'information de l'OPM à Port-Vila et a accordé un statut de réfugié politique aux militants de cet organisme. Aux Nations unies, il condamne régulièrement "l'invasion, l'occupation et l'annexion" de ce territoire par le régime Suharto et s'en prend de facon virulente au gouvernement indonésien pour sa politique de "répression, de meurtres, et de torture des autochtones papous et timorais" (Premdas, 1985). Le gouvernement indonésien réplique aux attaques vanuataises de deux façons : il régulièrement l'archipel l'Assemblée générale et fait pression sur les voisins régionaux du Vanuatu, notamment sur la Papouasie Nouvelle-Guinée mais aussi sur Fidji, pour qu'ils s'élèvent contre la politique extérieure vanuataise, et notamment contre ses relations avec Cuba et les autres pays socialistes (VH, 2-11-85 et Premdas, 1985).

En ce qui concerne le nucléaire, la position adoptée par le Vanuatu est très clairement fondée sur une opposition morale, qui ne tient compte d'arguments ni scientifiques ni politiques. Walter Lini explique à l'Assemblée générale en 1985 que le Vanuatu "s'exprime publiquement contre les activités nucléaires à Tahiti tout simplement parce qu'il est inacceptable que des étrangers conduisent leur programme nucléaire chez d'autres gens sans leur consentement" (VH, 2-11-85). Pour Barak Sope, il s'agit d'une question de colonialisme et de paternalisme contre lesquels le Vanuatu doit se battre sans relâche : "Par le passé les colonialistes voulaient notre main-d'œuvre, alors ils nous ont kidnappés. Puis ils ont voulu nos terres, alors ils nous les ont volées. Aujourd'hui, ils veulent notre mer pour décharger leurs déchets nucléaires, pour tester leurs armes et leurs missiles et pour le passage de leurs sousmarins. Le sous-marin Trident est sans doute loin de ressembler aux vaisseaux de la traite des Noirs, mais pour nous ces deux navires font partie de la même flotte. C'est pour cela que le Vanuatu s'oppose au colonialisme nucléaire dans le Pacifique" (*Fiji Sun*, 13-5-86).

Cette position très ferme est maintenue sur le plan national et régional par la déclaration unilatérale faisant de l'archipel une zone non nucléaire et par la volonté du gouvernement de faire du Pacifique entier une zone complètement dénucléarisée. Par ailleurs le gouvernement Lini refuse de s'associer à la mission scientifique conduite par l'Australie, la Nouvelle-Zélande et la Papouasie Nouvelle-Guinée en 1984 à Mururoa sur invitation française (lancée au forum), parce qu'il estime que ce serait donner une importance à d'éventuels arguments écologiques ou scientifiques alors qu'il a choisi de s'appuyer sur une logique morale. Il condamne d'autre part les résultats (plutôt positifs pour la France) publiés à la suite de la mission, en affirmant qu'ils ne servent qu'à encourager la poursuite des essais :

"Au meeting du forum de l'année dernière, le Vanuatu s'est opposé à l'envoi de scientifigues locaux invités par le gouvernement français à se rendre à Mururoa," déclare Walter Lini, et de poursuivre : "Notre position d'alors et d'aujourd'hui est que nous nous opposons aux essais atomiques français pour des raisons morales et pas forcément parce que les essais représentent un danger d'un point de vue scientifique. De toute façon si le gouvernement francais est persuadé de la nature inoffensive des tirs pourquoi ne pas les conduire en France? Le fait que la France continue de conduire ses essais dans le Pacifique sud à des milliers de kilomètres de la métropole est en soi immoral et tous les scientifiques du monde ne nous feront pas changer d'avis. Le rapport australo-néozélandais-papou ne change absolument rien à notre opposition aux essais dans la région. Le seul inconvénient est que maintenant le gouvernement français peut s'appuyer sur ce docu-

ment pour dire que ses essais ne présentent aucun danger et pour justifier leur maintien." (VH, 25-8-84).

Le gouvernement Lini profite par ailleurs de sa présence à l'ONU pour nouer des relations amicales avec une multitude de pays qui n'ont aucun lien avec la région océanienne. Cette approche fait partie de sa propre politique de diversification et de non-alignement, qu'il souhaiterait voir appliquée par l'ensemble de ses voisins océaniens. Ainsi en 1983, il n'hésite pas à établir des relations diplomatiques avec Cuba, puis avec le Vietnam, et quelques années plus tard avec divers mouvements de libération dont 1'OLP, la SWAPO et la République sahraouie. Selon lui, ces liens lui permettent à la fois d'affirmer son indépendance, de réduire l'influence des puissances occidentales sur l'archipel et de rendre service aux pays qui lui ont apporté leur soutien aux Nations unies au moment de sa "lutte d'indépendance".

L'impact de ces initiatives sur la région océanienne est immédiat. Il semblerait par exemple que la décision de la Banque asiatique de développement (BAD) et de la Commission économique et sociale de l'Asie et du Pacifique (CESAP) d'établir un bureau à Port-Vila en 1984 ne soit pas étrangère à la visite d'une délégation cubaine dans l'archipel peu de temps auparayant. Mais cette mesure sans doute en partie conçue pour favoriser l'intégration du Vanuatu dans le "camp occidental et capitaliste", en lui conférant davantage de prestige régional, ressemble étrangement à la partie de bras de fer qui a lieu entre entre Tonga et l'Australie en 1976 au sujet de l'aggrandissement de l'aéroport de Fua'amotu.

Pourtant l'objectif recherché en 1976 par Tonga : trouver un financement, est, dans ce cas, loin des préoccupations du Vanuatu qui cherche avant tout à "désoccidentaliser" la région. Cependant en établissant des liens diplomatiques avec la Libye en 1986, le Vanuatu entend non seulement étendre ses relations politiques, mais aussi initier des échanges économiques avec certains pays arabes producteurs de pétrole, et obtenir un financement pour la modernisation de l'aéroport de Santo. Cette initiative, comme le soutien qu'apporte le gouvernement à l'établissement de liens entre la Libye et le FLNKS (8), est également conçue comme un moyen supplémentaire de s'affranchir de la domination des puissances occidentales dans le Pacifique.

C'est une véritable provocation que fait le Vanuatu à l'égard des États-Unis et de l'Australie, lorsqu'il condamne le bombardement américain en Libve en avril 1986 dont sont victimes certains membres de la famille de Kadhafi. Dans un message envoyé au colonel libyen, Walter Lini exprime sa solidarité avec son pays et se déclare choqué "que des vies innocentes aient été prises par les bombes d'une superpuissance" (PIM, juin 1986). Ce commentaire qui ressemble davantage à un défi lancé au statu quo océanien qu'à un message de condoléances est appuyé par Barak Sope qui estime que "les États-Unis ont eu tort, qu'ils se sont conduits en terroristes et en agresseurs, exactement comme les Indonésiens au Timor de l'Est". Il ajoute que "Kadhafi n'est pas responsable du terrorisme à travers le monde. Les Français sont des terroristes, mais lorsqu'ils commettent des actes de terrorisme les journalistes occidentaux appellent ça des "incidents". La CIA est compromise dans toutes sortes d'activités de ce genre. Au Nicaragua, les Américains soutiennent des terroristes" (SMH, 1986). Le Vanuatu n'a par ailleurs pas hésité à se joindre à la résolution des Nations unies condamnant le bombardement américain.

La participation du Vanuatu aux travaux du comité des Nations unies contre l'apartheid, et sa position intransigeante sur cette question, lui

⁽⁸⁾ Walter Lini estime que si les Canaques font appel à une aide libyenne c'est parce que le forum et en particulier l'Australie et la Nouvelle-Zélande, ne font pas assez pour les soutenir dans leur lutte d'indépendance. "Lorsque quelqu'un est désespéré et frustré", demande le Premier ministre vanuatais, en se référant au FLNKS, "où peut-il aller si ce n'est là où il y a une porte ouverte?" Voir Islands Business, juin 1986.

vaut la visite à Port-Vila d'une délégation de ce comité en février 1985. Celle-ci, menée par son président, le général Joseph N. Garba, représentant nigérien à l'ONU, fait un arrêt en route pour la Nouvelle-Zélande, l'Australie et l'Inde, de façon à remercier l'archipel pour ses activités aux Nations unies. C'est l'occasion pour le secrétaire aux Affaires étrangères, Nike Nike Vurobaravu de rappeler que le Vanuatu est le seul pays de la région à apporter un soutien constant aux résolutions échafaudées par ce comité.

Pour sa part, le ministre des Affaires étrangères, Sela Molisa, invite la délégation à considérer le Vanuatu comme "another home" et estime que sa visite a beaucoup fait pour nouer de nouvelles relations et établir des liens de communication entre la région océanienne et tous les autres pays avec lesquels elle partage certaines préoccupations et certains intérêts. Il affirme que son pays fera tout pour appeler les pays du Pacifique à se battre contre l'apartheid et contre toutes les autres formes de discrimination (VH, 9-3-85).

Les représentants diplomatiques du Vanuatu, à l'image de Robert Van Lierop, tirent une grande fierté de la politique anti-apartheid de l'archipel, qu'ils considèrent comme incarnant la volonté du peuple ni-Vanuatu et comme renforçant l'image de l'archipel à travers le monde :

"... Je pense que la contribution du Vanuatu aux Nations unies est quelque peu disproportionnée par rapport à sa taille... Ceci est possible grâce au fait que le peuple du Vanuatu a les moyens de communiquer ses souhaits au gouvernement, et que le gouvernement est très consciencieux lorsqu'il communique ses instructions à ses représentants en mission. Et il se trouve que ces intructions coïncident avec les vœux exprimés par le peuple.

Par exemple, j'ai trouvé ici (au Vanuatu) une grande préoccupation des gens à propos de la situation en Afrique du Sud. Lorsque le Premier ministre du Vanuatu a rencontré Nelson Mandela en Namibie, Mandela connaissait le Vanuatu parce que celui-ci a toujours été parmi les pays de la région s'étant prononcé le plus clairement

sur le problème de l'apartheid et de l'Afrique du Sud" (PIP, septembre 1990).

B. Le non-alignement

"Je pense qu'il est essentiel pour le Vanuatu de maintenir son indépendance dans le Pacifique. Pour moi et mes associés politiques, les forces internationales auxquelles est confronté l'archipel sont considérables, mais pour les NiVanuatu en général, même s'ils sont conscients des pressions exercées par les superpuissances à la recherche d'influence dans la région, ils ne comprennent pas le débat sur le communisme et le capitalisme; pour eux et pour les insulaires océaniens en général, ce sont là des termes très flous. Mais nous sommes convaincus que la plus grande menace qui soit est celle des deux blocs - c'est-à-dire la concurrence entre l'URSS et les États-Unis dans la région."

Walter Lini, juillet 1986.

La méfiance du gouvernement Lini à l'égard de toute domination étrangère le conduit à tenter de mener une politique de non-alignement à l'égard des deux superpuissances et de se joindre à d'autres pays qui partagent ses préoccupations. C'est dans cet esprit que le Vanuatu devient membre du mouvement des pays non alignés (MNA) en 1983 et non, selon Sela Molisa, parce qu'il serait motivé par une quelconque conviction idéologique: "La participation du Vanuatu au MNA est une progression logique dans la politique de non-alignement du Vanuatu. Elle n'est en aucun cas inspirée par une tendance idéologique puisque le gouvernement vanuatais et le VAP n'adhèrent à aucune idéologie" (Islands Business, mars 1984).

Mais d'autres facteurs motivent aussi le gouvernement Lini. En premier lieu, il compte sur le MNA pour élargir son réseau de relations et pour rompre son isolement géographique. Il s'appuie ensuite sur cet organisme pour promouvoir les causes qu'il a adoptées, car il croit sincèrement à la marge de manœuvre et au rayon d'action du MNA: "Nous pensons que, en tant que forum international qui comprend des nations de toutes tendances idéologiques, le MNA a une action efficace au sein de la com-

munauté internationale", affirme Sela Molisa (*Islands Business*, mars 1984).

Le Vanuatu estime que refuser l'alignement et participer au MNA est un moyen de s'affranchir de l'influence des "Grands". "Les petites nations comme la nôtre sont très vulnérables aux influences extérieures d'autant plus si elles sont tributaires d'aide extérieure," déclare Walter Lini à TF1 en mars 1985. "Nous l'avons compris et nous avons, dans la mesure du possible, cherché à protéger notre souveraineté. C'est ce qui explique que nous ayons adopté une politique de non alignement" (VH, 4-5-85).

En se joignant au MNA, le Vanuatu espère donner l'exemple à la région océanienne et l'amener à adopter une attitude moins alignée sur les puissances occidentales. Mais la réaction de ses voisins n'est pas particulièrement favorable, comme l'admet lui-même Walter Lini : "Lorsque le Vanuatu est devenu le premier et l'unique pays du Pacifique membre du MNA, nous avons bien ressenti que les autres dans la région étaient mécontents même s'ils n'ont rien dit" (VH, 25-8-84). Cependant, le gouvernement vanuatais n'a pas peur de bousculer la région et pense qu'à long terme ses voisins finiront par se rallier à ses positions (9). D'autre part il affirme qu'en tant que nation souveraine il n'a de comptes à rendre à personne et que sa participation au MNA "ne lui pose aucun problème" malgré l'opposition de ses voisins. "Au contraire, elle apporte une assise et une crédibilité à notre politique extérieure en même temps qu'elle nous fait gagner des amis lointains et proches" juge Walter Lini (VH, 25-8-84).

Le Vanuatu se sert du MNA comme de l'ONU pour défendre les dossiers régionaux qui lui tiennent à cœur. Dans un pas qu'il considère "historique", suivant un entretien privé entre Walter Lini et le président de la conférence également Premier ministre du Zimbabwe, M. Robert Mugabe, il parvient à faire accorder un statut d'observateur au FLNKS en septembre 1986 au sommet de Harare. À cette

occasion le MNA décide à l'unanimité de demander aux Nations unies de réinscrire la Nouvelle-Calédonie sur la liste des territoires non autonomes du comité des 24, et ce en dépit des pressions exercées par la France sur ses "amis" membres francophones.

C'est une victoire et une satisfaction pour le gouvernement vanuatais qui a été chargé par le forum de pousser le dossier calédonien au sein du MNA. Walter Lini estime que la "tâche" pour obtenir le soutien des pays du MNA "a été rude, car il a fallu contacter chacune des cent une délégations en dehors du sommet." Mais "le Vanuatu est heureux du résultat obtenu", affirme le Premier ministre vanuatais (VH, 20-9-86). Il l'est d'autant plus que ses voisins ont enfin jugé utile de faire appel à son influence internationale.

Au MNA comme à l'ONU le Vanuatu s'attaque également aux cas du Timor de l'Est et à la Papouasie de l'Ouest. C'est ainsi que dans une question qui se veut provocante, Sethy Regenvanu demande à son audience du MNA: "Où est-il écrit que seule la colonisation par une puissance européenne est condamnable?" (Robertson, 1987). Mais au sein du MNA comme en Océanie, il est plus difficile de se battre contre la politique d'annexion indonésienne dans le Pacifique que contre la présence française, alors malgré ses discours et ses appels en faveur du retrait indonésien, le Vanuatu ne recontre guère de soutien parmi ses partenaires non alignés dans ce domaine.

Le Vanuatu se bat également contre l'apartheid et appelle les membres du MNA à soutenir des sanctions économiques contre Pretoria. Pour le gouvernement Lini il s'agit d'une question de moralité. Dans son discours prononcé à Harare en 1986, le Premier ministre vanuatais se déclare "épouvanté par l'immoralité de ceux qui continuent de justifier leur coopération avec l'Afrique du Sud et à soutenir l'apartheid" (VH, 27-9-86).

Il estime cependant qu'en agissant de concert avec les autres membres du MNA, le Vanuatu

⁽⁹⁾ La Papouasie Nouvelle-Guinée est désormais membre observateur du MNA tandis que l'Australie assiste depuis quelque temps au sommet annuel du MNA.

peut peser sur le régime sud-africain et provoquer la création d'une nouvelle société dans ce pays : "Nous sommes un petit pays qui sur le plan géographique est très éloigné de la lutte en Afrique du Sud. Mais sous d'autres aspects nous sommes très proches de vous (Africains) et nous serons là même lorsque l'apartheid aura pris fin... Car nous ne sommes pas impuissants face aux événements en Afrique du Sud. Nous faisons partie, avec toutes les nations rassemblées ici, d'un consensus international qui mobilise de plus en plus de monde" (VH, 27-9-86).

Walter Lini demande au MNA non seulement d'appuyer les sanctions contre le régime sudafricain, mais aussi d'apporter un soutien politique et économique aux pays avoisinants également victimes des pressions de l'Afrique du Sud. Il rejette d'autre part les arguments avancés par ceux qui sont opposés aux sanctions sous prétexte que celles-ci nuiront surtout aux "Noirs" puisque, selon lui, "l'apartheid n'est autre chose qu'une sanction permanente contre la population noire de l'Afrique du Sud." Prétendre autrement n'est pour lui "qu'absurdité" et "malhonnêteté" de la part de ceux qui choisissent de ne pas comprendre (VH, 27-9-86).

Même s'il n'a pas les moyens d'influencer directement la situation en Afrique du Sud, en participant aux débats du MNA le Vanuatu a la sensation d'agir en faveur d'un ordre plus équitable et plus juste susceptible d'accorder davantage de droits aux Noirs. D'autre part, en prenant position sur cette question, il affirme ouvertement ses convictions et se lie aux pays qui partagent ses opinions tout en se démarquant clairement de certains États occidentaux, en particulier des États-Unis et de la Grande-Bretagne.

Le gouvernement Lini rejette cependant les accusations portées contre lui selon lesquelles le Vanuatu aurait une politique anti-occidentale et pro-communiste. Il affirme qu'aux Nations unies, l'archipel vote aussi bien contre les initiatives des pays de l'Est que contre celles des pays de l'Ouest, et même contre celles des membres du MNA. Il déclare par ailleurs vouloir "avoir des amis dans n'importe quelle et

dans toutes les parties du monde" et estime que la politique du Vanuatu est souvent et parfois délibérément mal comprise (VH, 24-5-86 et *Islands Business*, septembre 1984).

C'est donc pour renforcer son image d'impartialité que le gouvernement vanuatais fait preuve d'une grande volonté d'équilibre dans ses relations avec les deux superpuissances. Et c'est en raison de son souci de non-alignement qu'il hésitera longtemps à établir des relations diplomatiques avec l'une comme avec l'autre. Par conséquent, ce n'est qu'à partir de 1985 et avec beaucoup de précautions qu'il entame des pourparlers avec les États-Unis et l'Union soviétique.

Ses négociations avec les Soviétiques portent sur un éventuel accord de pêche tandis que celles avec les Américains concernent simplement l'établissement de relations diplomatiques. C'est pourtant avec l'URSS que le Vanuatu établit en premier des relations diplomatiques, le 30 juin 1986. Ce sera ensuite au tour des USA, le 30 septembre, soit exactement trois mois plus tard.

Un accord de pêche portant sur un montant de 1,5 millions de dollars US est conclu entre le Vanuatu et l'Union soviétique le 27 janvier 1987. Celui-ci autorise la présence de huit bateaux soviétiques dans la ZEE du Vanuatu (mais pas dans ses eaux territoriales) et concerne uniquement la pêche des thonidés.

Trois jours après la signature de cet accord, Walter Lini accompagné de Sela Molisa, se rend à Washington en visite officielle, à l'invitation du "National Prayer Breakfast Congressional Committee". Victime d'une hémorragie cérébrale dès son arrivée dans la capitale américaine, le Premier ministre vanuatais ne pourra s'entretenir comme prévu avec le président Reagan. Dans un programme remanié, le ministre vanuatais des Affaires étrangères, Sela Molisa rencontre le secrétaire d'État américain, George Shultz. Lors de leur entretien, jugé "cordial" par le département d'État américain, Sela Molisa tente de rassurer son homologue quant aux motivations qui ont conduit son gouvernement à signer l'accord de pêche avec l'Union

soviétique. Il explique à George Shultz qu'il s'agit d'une "transaction purement commerciale et économique" qui n'est absolument pas destinée à augmenter l'influence des Soviétiques dans le Pacifique. Sela Molisa profite également de cette occasion pour mieux faire connaître la politique extérieure de son pays et pour essayer de créer un meilleur climat entre les États-Unis et le Vanuatu.

À la suite de cette réunion, le département d'État déclare qu'il reconnaît le droit du Vanuatu à traiter avec l'Union soviétique mais rappelle qu'il "partage les inquiétudes des autres états insulaires océaniens en ce qui concerne une présence accrue des Soviétiques dans la région". Pour sa part, Sela Molisa affirme lors d'une conférence de presse, être très impressionné par les connaissances de George Shultz en ce qui concerne la région Pacifique (IHT, 4-2-87).

Mais le ministre vanuatais des Affaires étrangères ne se contente pas (contrairement au Premier ministre fidjien Ratu Mara lors de sa propre visite officielle à Washington en 1985) de rencontrer seuls les membres de l'administration Reagan. Il s'entretient à plusieurs reprises avec les membres du Congrès dont en particulier le représentant Stephen Solarz (D-NY), président du comité sur les Affaires étrangères et spécialiste du Pacifique. Il prend également contact avec des sénateurs républicains, avec des universitaires et intellectuels, et surtout avec la presse. En l'espace d'une semaine, Sela Molisa accorde trois conférences de presse, chacune étant l'occasion de présenter les principes de la politique extérieure du Vanuatu et d'évoquer la situation économique de l'archipel.

C'est à nouveau en termes économiques que, devant une audience composée de congressistes et de membres de la presse, Sela Molisa justifie l'accord de pêche conclu avec les Soviétiques. Il explique que les 1,5 millions de dollars apportés par l'Union soviétique serviront à combler un déficit budgétaire de 6,5 millions de doîlars. Il estime par ailleurs que "c'est la première fois que le Vanuatu reçoit un prix correct pour son poisson". Il compare ce montant à celui accordé par les États-Unis à chaque pays signataire de l'accord de pêche multilatéral conclu avec l'Agence des pêches du forum (FFA), qui n'est que de l'ordre de 120 000 dollars par an. Le ministre vanuatais des Affaires étrangères regrette publiquement que la seule assistance accordée par les États-Unis au Vanuatu soit le don d'un ordinateur offert au département des Pêches dans le cadre de l'accord multilatéral avec la FFA.

A la question d'un membre du Congrès qui voudrait savoir ce que le Vanuatu demanderait aux États-Unis s'il n'avait "droit qu'à un seul cadeau", Sela Molisa répond qu'il souhaiterait une assistance dans le domaine de l'enseignement : "Au Vanuatu nous avons augmenté le nombre d'écoles secondaires de trois à l'indépendance à huit aujourd'hui. A l'indépendance nous avions six diplômés universitaires, aujourd'hui nous en avons vingt. En ce moment nous avons 300 étudiants à l'université, mais il n'y en a pas un seul aux États-Unis" (*PIM*, avril 1987).

Lors de son séjour à Washington, Sela Molisa se rend également au "National Prayer Breakfast", organisé par un groupe conservateur du Congrès, auquel participe régulièrement le président Reagan ainsi que divers chefs d'États et de gouvernements étrangers (10). Dans un tout autre genre, il est également le premier leader mélanésien invité à s'entretenir avec les leaders du "black caucus" (11) de la Chambre des représentants. À cette occasion, il rappelle le passé colonial du Vanuatu et les problèmes particuliers du régime condominial : "Nous avons été jeté d'un côté puis de l'autre comme un ballon", affirme-t-il. Il explique que c'est cette expérience qui a fait qu'à l'indépendance le Vanuatu a décidé "qu'il ferait tout à sa propre manière" (PIM, avril 1987). Le "caucus"

⁽¹⁰⁾ Le roi de Tonga a également été invité au National Prayer Breakfast en 1987.

⁽¹¹⁾ Ce groupe de Représentants noirs représente environ 5 % des membres de la Chambre.

s'engage pour sa part à soutenir le Vanuatu s'il décide de demander une assistance quelconque au Congrès américain (VH, 7-2-87).

Sans doute satisfait de sa visite à Washington et désireux de poursuivre une politique équilibrée envers les deux "Grands", le gouvernement vanuatais décide en avril 1987 de signer l'accord de pêche multilatéral conclu entre les États-Unis et la FFA. Ainsi dans le courant de l'année 1987, des bateaux de pêche américains et soviétiques se côtoient dans les eaux territoriales vanuataises (*The Age*, 18-4-87).

En mai 1987, le Vanuatu reçoit la visite (conçue pour "renforcer les liens d'amitié fraîchement scellés") de l'ambassadeur américain auprès de l'ONU, Vernon Walters, alors que celui-ci accomplit une tournée à travers tous les territoires du Pacifique qui ont servi de base à l'armée américaine durant la deuxième guerre mondiale. Les sujets évoqués lors de son entretien avec Sela Molisa concernent essentiellement la politique régionale, notamment le nucléaire et la pêche, mais la conversation s'étend également à une comparaison de leurs positions respectives au sein du comité des 24 des Nations unies (VH, mai 1987).

Les relations du Vanuatu avec les deux "Grands", l'un comme l'autre, n'évoluent guère après 1987. L'accord de pêche avec l'URSS prend fin en janvier 1988 et n'est pas renouvelé. Les deux parties n'arrivent pas à se mettre d'accord sur la somme à payer, l'Union soviétique souhaitant la réduire et le Vanuatu l'augmenter. La coopération économique entre l'archipel et les USA progresse à peine. Les initiatives américaines, qui restent restreintes, sont surtout le fait d'agences liées à l'État, tels 1'United States Agency for International Development (USAID) et le Peace Corps. Ces efforts s'adressent essentiellement au secteur privé et à la formation dans l'archipel de cadres dans des domaines comme l'informatique.

À l'inverse de certains de ses voisins insulaires, dont en particulier Tonga, le Vanuatu n'a pas cherché à exploiter la rivalité soviéto-américaine. Il s'est toujours méfié de l'influence que chacun de ces deux pays pourrait potentiellement avoir sur lui et par conséquent il a cherché à éviter d'entrer en relations avec eux jusqu'au moment où il s'est senti à la fois capable de traiter avec eux et incapable de continuer à les ignorer. Son comportement a donc été dicté à la fois par une grande prudence mais aussi par un pragmatisme politique et économique. En acceptant de conclure un accord de pêche avec les Soviétiques, le Vanuatu a saisi une opportunité financière et a montré qu'il était disposé à traiter avec n'importe quel pays. Mais il a également cherché à faire preuve de bonne foi et donner une chance égale aux États-Unis.

C. L'Asie : la route de l'avenir ?

Le souci de non-alignement du Vanuatu et sa volonté de diversification des partenaires le conduisent depuis le milieu des années 1980 à entretenir de plus en plus de relations avec ses voisins asiatiques. Ce phénomène qui est dû à la montée surtout du Japon mais aussi de la Chine et de Taiwan dans la région, reflète également la volonté du Vanuatu de se défaire de l'emprise "européenne".

Le Vanuatu entretient des relations diplomatiques avec onze pays asiatiques, dont les deux Corées, la Chine, la Thaïlande, la Malaisie, Singapour, le Vietnam, les Philippines et le Japon. Celles-ci ont été approfondies avec certains d'entre eux. Des échanges commerciaux ont, par exemple, été établi avec la Thaïlande à la suite de la première visite d'une délégation gouvernementale thaïlandaise dans l'archipel en février 1985. La Thaïlande, avec laquelle une multitude de projets de coopération sont envisagés, intéresse le gouvernement vanuatais en raison de son expertise dans le domaine de la pêche et de l'agriculture (VH, 15-3-86).

Une coopération est également à prévoir avec la Corée du Sud (qui a accordé 20 000 dollars US au Vanuatu à la suite du passage du cyclone Uma dans l'archipel), en raison du soutien que lui apporte le gouvernement Lini au cours des réunions internationales (VH, 11-4-87). Le gouvernement chinois quant à lui, s'est engagé il y a quelques années à financer la construction du nouveau Parlement vanuatais à Port-Vila. Un accord final a été signé dans la capitale de l'archipel en février 1990 et porte

sur un montant d'environ 4 millions de dollars. La Chine a également indiqué à cette occasion qu'elle avait l'intention d'ouvrir une ambassade à Port-Vila (VH, 16-2-90).

C'est cependant avec le Japon que le Vanuatu a le plus de liens. Les deux pays ont établi des relations diplomatiques en 1981, mais la présence économique nippone dans l'archipel remonte à 1956, date de l'installation de la Mitsui South Pacific Fishing Co. à Santo. Depuis, le Japon participe au développement de l'industrie des pêches au Vanuatu, aussi bien dans le domaine de la formation technique que par la construction de wharfs et par le don de bateaux, d'entrepôts frigorifiques et de divers matériels. En 1986 il finance également la mise en place d'importants centres commerciaux régionaux dans les îles d'Ambrym, de Tanna et d'Ambae, projet qui coûte au total environ 3,5 millions de dollars (VH, 22-3-86 et 11-10-86).

Le Japon est également présent dans deux autres domaines, celui du tourisme et de l'élevage bovin. La participation nippone au secteur hôtelier du Vanuatu est importante, mais elle est surtout le fait d'entreprises privées. Néanmoins, celles-ci, comme par exemple la Tokyu Corporation qui est propriétaire de l'hôtel Le Lagon, collaborent étroitement avec le gouvernement vanuatais dans le cadre de sa politique touristique.

Le Vanuatu exporte du bœuf au Japon depuis 1984. Mais ce dernier n'achète pour l'instant que du bœuf de qualité inférieure, donc à moindre prix, en partie parce qu'il estime que même la meilleure production vanuataise n'est pas de qualité suffisante pour satisfaire le consommateur nippon. En juillet 1987, dans le cadre de la coopération Japon-Vanuatu, la "Japanese International Cooperation Agency" (JICA) invite une délégation gouvernementale vanuataise composée d'un membre du ministère des Affaires étrangères, d'un vétérinaire et d'un économiste spécialisé dans l'agriculture, à se rendre au Japon pour visiter les fermes

bovines et ovines, et s'informer sur le marché nippon. Le porte-parole du département d'Agriculture japonais rappelle a cette occasion que le marché nippon est très exigeant en matière de viande de qualité et incite les fermiers vanuatais à améliorer leur production (VH, 11-7-87).

En matière d'aide extérieure, le Japon fait preuve de générosité comme à l'occasion du financement de la construction d'un nouvel aérogare à l'aéroport de Bauerfield (Port-Vila). Ce projet démarré en fin 1989 coûte 8 millions de dollars US. Côté vanuatais, l'on estime néanmoins que le Japon est un partenaire économique exigeant et rigide qui a de surcroît tendance à ne s'intéresser qu'aux projets prestigieux à financement important qui flattent son image de marque. Est également mal perçue son exigence pour que les matériaux employés, les firmes contractées et la supervision des travaux soient toujours japonais.

Cependant, le Japon est un partenaire apprécié sur le plan politique. "Le Vanuatu considère le Japon comme un grand frère du Pacifique nord-ouest qui a un grand rôle à jouer pour préserver la paix, la sécurité et le développement dans la région du Pacifique", affirme Walter Lini en janvier 1987 à l'occasion du passage du ministre japonais des Affaires étrangères, M. Tadashi Kuranari, à Port-Vila. Le Premier ministre vanuatais trouve notamment satisfaction dans l'approche japonaise au dossier calédonien, estimant que : "le Japon est le seul de tous les pays industriels du bloc de l'Ouest à apporter son appui à cette question" (12). Par ailleurs les deux pays partagent des opinions semblables en ce qui concerne les armements nucléaires.

Les relations entre les deux pays ont été quelques peu tendues à la fin des années 1980 en raison de la pratique de la pêche au filet maillant adoptée par le Japon ainsi que par deux autres pays asiatiques, dans les eaux internationales du Pacifique sud. Le Vanuatu s'est associé à la déclaration de Tarawa promulguée par le

⁽¹²⁾ Le gouvernement japonais qui s'est exprimé en faveur de l'indépendance calédonienne en 1986 et 1987, (voir Le Monde du 6-8-87) fait depuis preuve de davantage de discrétion et n'apporte plus son soutien aux pays membres du forum sur cette question devant les instances internationales.

forum en 1989, quoique quelque peu à contrecœur étant donné qu'il aurait souhaité, à l'instar de Fidji et des îles Cook, un texte moins sévère. Il s'est également joint aux mesures punitives mises en place par l'Agence des pêches du forum, mais celles-ci ne s'appliquent plus au Japon depuis que ce dernier s'est engagé à ne plus pratiquer ce type de pêche dans la région.

Aujourd'hui, le gouvernement Lini souhaiterait que le Japon investisse davantage tant dans le secteur agricole que dans le secteur privé et que des compagnies japonaises s'intéressent de plus près au centre financier vanuatais.

Les relations du Vanuatu avec les pays asiatiques manquent pour l'instant de substance, sans doute parce qu'elles sont relativement récentes. Mais le gouvernement Lini souhaiterait les multiplier et les approfondir car, sur le plan politique, il a l'impression de traiter d'égal à égal avec ces pays. Les rapports avec l'Asie ne sont pas encombrés de malentendus historiques ni de préjugés colonialistes ou encore néo-colonialistes.

CONCLUSION

"L'objectif fondamental de la politique extérieure du Vanuatu est de poursuivre, de promouvoir et de protéger les intérêts, la fierté et l'intégrité nationales vanuatuaise au sein de la communauté internationale."

Deuxième plan de développement de la république du Vanuatu.

Au cours des festivités du Xe anniversaire d'indépendance de l'archipel en juillet 1990. certains mots reviennent sans cesse dans la bouche des dirigeants vanuatais; ils sont : identité, respect, souveraineté et intégrité. Motsclés, choisis délibérément par un gouvernement qui en une décennie a tenté d'effacer l'impact de ce qu'il considère comme près d'un siècle de soumission et d'abnégation provoquées par le régime condominial. C'est à travers le prisme du retour à la dignité, du droit à la souveraineté, à l'intégrité et au respect, que le gouvernement Lini conçoit et dresse sa politique extérieure. Celle-ci n'est dès lors qu'un outil désigné à rendre à l'archipel sa confiance, sa fierté, son identité mélanésienne. "Le gouvernement a essayé de prendre des positions claires, indépendantes et sans ambiguïté en politique régionale et internationale, afin de garantir le respect pour notre souveraineté et sauvegarder notre intégrité," affirme Walter Lini, avant d'ajouter : "Mais je ne crois pas que ceci ait été compris par tout le monde" (*Pacific Report*, 5-8-90).

Le gouvernement vanuatais a souvent la sensation d'être mal compris surtout par ses voisins mais aussi par certains de ses partenaires comme la France, la Grande-Bretagne ou encore les États-Unis. Sa détermination en ce qui concerne certaines questions comme la Nouvelle-Calédonie ou le nucléaire, est considérée par beaucoup comme un trop-plein de radicalisme, mais le gouvernement Lini affirme qu'il s'agit d'une question de principe, d'intégrité et de souveraineté. La même idée s'applique à la conception vanuataise de la région pacifique. Comme l'écrit William Sutherland: "Alors que certains préféreraient que le Pacifique soit un lac américain plutôt que soviétique, le Vanuatu préférerait qu'il soit un lac Pacifique." Mais l'ambition vanuataise ne va-t-elle pas au-delà? Le gouvernement vanuatais n'espère-t-il pas peser sur la région et sur les institutions régionales ?

Les dirigeants vanuatais répondraient que leur seule ambition est de garantir la stabilité et la sécurité de la région, et que remplir cet objectif suppose que tous les peuples océaniens obtiennent le droit à l'autodétermination, que les grandes puissances de tous bords soient tenues à l'écart, tandis que les moyennes puissances en place se conduisent avec retenue et discrétion, en tenant compte de la souveraineté des micro-États: conception qui somme toute n'est pas très éloignée de celle de l'ensemble de ses voisins insulaires. Mais en réalité le gouvernement vanuatais souhaiterait rendre la région plus conforme à son idéal politique, depuis longtemps défini comme le socialisme mélanésien. Une région plus proche des autres ensembles géopolitiques du Tiers Monde, plus militante, plus au fait des grands débats internationaux, plus attachée à la promotion de ses propres valeurs culturelles; en somme une région génératrice d'une forme de "socialisme océanien", c'est à cela qu'œuvre le Vanuatu.

CONCLUSION

Le non-alignement est un terme auquel se réfèrent souvent les acteurs fidjiens, tongiens et ni-vanuatu. Employé comme synonyme de souveraineté, il symbolise la volonté d'indépendance et de liberté d'action de ces trois pays ; il traduit un désir d'affranchissement. Pourtant, son sens varie selon qu'il fait partie du langage fidjien, tongien ou ni-vanuatu ; il devient alors le reflet de la vision particulière du monde dont est animé chacun de ces pays.

Ainsi, à Fidji, le non alignement dont se réclame le gouvernement Mara encore aujour-d'hui, est conçu comme le contraire de l'idéo-logie, comme l'ouverture sur le dialogue et sur le consensus international. À Tonga, lorsque le roi ou le prince héritier évoque la politique de non alignement du royaume, il exprime le désir de pouvoir traiter avec n'importe quel état, quel qu'il soit, à n'importe quel moment. Au Vanuatu, le non-alignement auquel s'identifie le gouvernement Lini, incarne la négation de l'ordre imposé par les puissances occidentales, l'aspiration vers un nouvel ordre international dont la balance pencherait moins en faveur des pays grands et riches.

Ces interprétations sont aussi diverses et différentes que les schémas politiques auxquels se réfèrent les acteurs fidjiens, tongiens et nivanuatu, et qui sont construits sur une histoire. un passé et une culture propres ainsi que sur l'occupation d'un espace particulier. Ainsi, Fidji, qui se situe au centre du Pacifique insulaire et qui est peuplé à la fois de Polynésiens et de Mélanésiens sans compter les Indiens, a une vocation "naturelle" de rassembleur, de bâtisseur de ponts. Tonga, dont la grandeur passée repose d'abord sur un empire maritime recouvrant une partie importante de l'Océanie, puis sur la tenue à l'écart des puissances coloniales par voie diplomatique, cherche à s'épanouir audelà du cadre régional. Quant au Vanuatu, traversé par une quantité de dualismes, il tente de forger sa propre unité par le biais d'une activité diplomatique militante et délibérément moralisante, où l'identification géographique et ethnique qui se traduit par une solidarité mélanésienne, tient une place importante.

Mais ces particularismes géographiques. historiques et culturels n'ont-ils pas été délibérément accentués par les dirigeants fidjiens, tongiens et ni-Vanuatu? De 1970 à 1990, aucun de ces pays n'a connu l'alternance politique ; les acteurs en place en 1990 sont ceux qui ont conduit leur territoire à l'indépendance il v a dix ou vingt ans. Ils sont en quelque sorte sortis vainqueurs de l'expérience coloniale et sont les architectes de la vie politique et diplomatique contemporaine de leur pays. Ainsi la "Pacific Way" de Ratu Mara qui, exportée dans la région et dans le cadre international, doit symboliser le rassemblement et le consensus, apparaît-elle avant tout comme un outil destiné à masquer les profondes contradictions internes fidjiennes - la cohabitation tendue entre l'élite polynésienne orientale, la majorité mélanésienne occidentale et la domination politique de la minorité fidjienne tolérée, mais souvent mal vécue, par la majorité indienne - léguées par la présence britannique dans l'archipel et révélées brutalement par les coups d'État de 1987.

À Tonga, le roi Taufa'ahau, héritier direct d'un pouvoir usurpé par les Tu'i Kanokupolu au siècle dernier, mais aussi d'une tradition de grandeur et d'indépendance mythifiée par la reine Salote, est tenu par une sorte de "contrat social" implicite, selon lequel il doit se porter garant de l'amélioration du niveau de vie de ses "sujets". Un échec dans ce domaine mènerait à une remise en cause de l'autorité de la monarchie. Ainsi, Tonga, aujourd'hui petit pays polynésien sans avenir régional, est tout entier tourné vers les sources potentielles de développement économique.

Le "socialisme mélanésien", doctrine politique et culturelle, conçue par le Vanua'aku Pati et par Walter Lini comme un appel à une solidarité tiers-mondiste, a avant tout, une vocation non dite de centralisation. Elle se veut la négation des dualismes de la société ni-vanuatu, le refus de la diffusion et de l'éclatement du pouvoir. Les doctrines de la "Pacific Way", de

"l'action aux dépens du discours" et du "socialisme mélanésien", même si elles sont destinées à une audience régionale ou internationale, ont un poids écrasant sur la vie politique intérieure des archipels, car elles servent essentiellement à légitimer l'ordre en place. Ainsi à Fidji, la force, le positivisme et l'attrait du "dogme" consensuel en font un obstacle puissant à toute contestation éventuelle. S'attaquer au prétendu consensus serait porter atteinte à une société dont le pape Jean-Paul II a jugée, avant mai 1987, qu'elle était un symbole d'espoir pour le monde entier.

À Tonga, la "realpolitik" et le rejet du discours, qui sont les deux commandements du gouvernement du roi, mènent à un refus du débat et de la discussion, et par conséquent, à l'étouffement de toute opposition potentielle. Au Vanuatu, le caractère moralisant et culturel du "socialisme mélanésien" discrédite d'avance ceux qui n'adhèrent pas à cette doctrine en mettant en question leur loyauté vis-à-vis des "valeurs" et de la "nation" mélanésiennes.

On voit ainsi apparaître un décalage entre l'image qu'exportent les dirigeants fidjiens, tongiens et ni-vanuatu de leurs pays, et le vécu de ces sociétés qui est fait à la fois de contradictions et de refus de l'alternance. Car l'image que se donnent d'eux-mêmes ces trois États et qui ne reflète pas toujours leurs priorités ni leurs agissements internes, se nourrit de valeurs démocratiques occidentales et des vertus de la modération, du dialogue et de la paix.

En annonçant aux Nations unies dès 1970, qu'il ne faudra pas confondre le Pacifique sud avec l'Afrique qui, selon lui, ne détient pas le monopole "du point de vue des peuples autochtones", Ratu Mara souligne à la fois son refus des méthodes politiques africaines, et sa volonté de faire entendre la douceur et la mélodie de la voie du Pacifique. La devise "Fiji: the way the world should be" (1), slogan employé pour la promotion touristique de l'archipel jusqu'en 1987 et qui réapparaît aujourd'hui, a aussi bien sa place dans les ambassades fidjiennes à New York,

Washington, Canberra ou Bruxelles, que sur les posters des agences de voyages.

Le royaume de Tonga, qui se décrit luimême comme les "Friendly Islands", formule destinée elle aussi autant au tourisme qu'à la politique, fait de la promotion de l'amitié la base de ses relations avec le reste du monde. Le Vanuatu, pour sa part, s'appuie sur l'unicité de son expérience coloniale, pour mettre en avant ses exigences de moralité et de justice internationale et se présenter comme la "conscience" du Pacifique sud.

Au moment de leur indépendance, aucun des trois pays n'a, en apparence, songé à renier les apports culturels des puissances coloniales, mais seulement à les aménager. Ainsi, des structures parlementaires, avec de grandes variations locales, sont en place dans les trois archipels. En même temps, les trois États se sont efforcés de mettre en place une branche judiciaire indépendante selon le modèle britannique. Mais au-delà des institutions, ce sont les dirigeants fidjiens, tongiens et ni-vanuatu qui déclarent s'identifier dans une certaine mesure, aux valeurs politiques occidentales. Par exemple, Ratu Mara et l'ensemble des grands chefs fidjiens revendiquent leur affinité envers la couronne britannique et adoptent les principes du modèle de Westminster, quoique amplement modifié, jusqu'en 1987.

Le roi Taufa'ahau, quant à lui, se souvient que c'est en adoptant certaines "coutumes" et institutions occidentales que son arrière grandpère, le roi George, a réussi à conserver le pouvoir et à sauvegarder la "souveraineté" de l'archipel. La constitution de 1875 et la signature au XIXº siècle des traités d'amitié sont un héritage précieux que la famille royale honore. Pour sa part, Walter Lini, insistera peu après l'indépendance, que la société vanuataise "conservera à l'avenir les coutumes europénnes qui lui seront utiles" (Lini, 1982). L'établissement de partis politiques et la tenue d'élections législatives régulières sembleraient jusqu'à présent faire partie de ces "coutumes utiles".

^{(1) &}quot;Fidji: le monde tel qu'il devrait être".

Les images avancées par les trois archipels (même celle du Vanuatu qui malgré ses tendances socialistes n'épouse pas le radicalisme), correspondent par ailleurs aux attentes d'une région dominée par quelques puissances anglosaxonnes en même temps qu'elles conviennent aux bailleurs de fonds. La "Pacific Way" fidiienne a longtemps permis à l'archipel d'entretenir de bonnes relations avec les États-Unis, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, l'Europe et l'Asie, tandis que la discrétion tongienne a permis au royaume de conserver son système politique intact et en même temps de cultiver des liens amicaux avec ses grands voisins et ses amis "traditionnels". Le Vanuatu, considéré un peu comme "l'enfant terrible" de l'Océanie, échappe par le biais de son discours moral, à un examen minutieux de ses affaires intérieures par les grands de la région qui se contentent de tenter de canaliser son énergie.

Mais à partir de la fin des années 80, en raison des mutations politiques que connaît chacun de ces pays, l'écart entre l'image avancée sur la scène régionale et internationale, et la réalité politique interne semble se creuser. À Fidji la vitrine du "consensus" s'est brisée en 1987 sous l'impact du premier coup d'État déclenché par le colonel Rabuka en mai, moins d'un mois après les élections. L'armée, en se mettant au service des grands chefs et du "Taukei" (mouvement nationaliste extrémiste fidjien), a renversé le gouvernement de la Coalition (alliance entre le Fiji Labour Party et le National Federation Party) élu démocratiquement par la majorité du peuple fidjien. Le dialogue, le compromis et la tolérance prônés par le gouvernement Mara ont été remplacés par les armes dès sa première défaite électorale. Les efforts déployés et qui semble-t-il, allaient aboutir à la création d'un gouvernement d'union nationale, ont provoqué un deuxième coup d'État en septembre 1987. En 1990, Fidji a adopté une constitution garantissant la pérennité du pouvoir des chefs, et l'exclusion des Indo/Fidjiens de l'arène politique.

À Tonga, l'autorité de la monarchie tongienne commence à faiblir vers la fin des

années 80 face aux demandes de démocratisation et de transparence avancées par les représentants du peuple dits de "l'Opposition". Seulement trois en 1987, ils sont aujourd'hui six sur un total de neuf parlementaires, à avoir été élus par le peuple pour remettre en question le régime de silence et de passivité institutionnalisé par la Constitution de 1875. Ce mouvement, influencé en partie par les retours et séjours au pays des nombreux émigrés tongiens vivant en Australie, en Nouvelle-Zélande et aux États-Unis, s'adresse surtout aux abus et à la corruption de la classe dirigeante et en particulier de la noblesse. Mais "l'Opposition réformatrice", de plus en plus suivie par les grands leaders religieux catholiques et wesleyans, demande aussi la réduction du nombre de parlementaires nobles, l'amoindrissement de l'autorité du roi et une réforme de la Constitution. Taufa'ahau se contente pour l'instant de conserver le statu quo et de refuser le débat, si ce n'est pour rappeler que seule la monarchie est en mesure de faire progresser le pays.

En 1988, le gouvernement Lini connaît pour la première fois une grave crise avec l'expulsion de Barak Sope du gouvernement et du VAP, suivi de sa tentative de prise de pouvoir, puis de la création d'un nouveau parti qu'il préside et qui est désormais allié à l'opposition. La dissidence de Barak Sope, ancien bras droit et dauphin de Walter Lini, mais surtout idéologue et figure centrale du VAP, a porté atteinte à la crédibilité du gouvernement et à son discours rassembleur, au moment même où l'économie de l'archipel semble s'effondrer.

Car de 1985 à 1987, le Vanuatu a été frappé par une grave récession suivie de plusieurs années de stagnation. La baisse quasi constante des cours mondiaux du coprah et le viellissement des cocotiers, contribuent à ce déclin, mais c'est surtout l'incapacité du gouvernement à attirer des investisseurs et des touristes, à créer des emplois et à s'entendre avec le secteur privé, qui entraîne la grogne d'une partie importante de la population. La victoire aux élections législatives de fin 1991 est pour la première fois à la portée des partis de l'opposition.

Pour faire face à ces troubles, le gouvernement Lini propose la mise en place d'une nouvelle constitution, qui, selon les propos du premier ministre, "ne sera plus l'apanage des puissances de tutelle", et qui "ne se contentera plus du maintien du seul système démocratique occidental", mais donnera sa place au mode politique traditionnel (Islands Business, mai 1990), Ainsi, l'autorité des chefs coutumiers mais aussi des leaders religieux chrétiens (car la nouvelle constitution ferait sans doute du Vanuatu un pays officiellement chrétien), serait reconnue et définitivement établie au niveau national comme local. En même temps, le système judiciaire serait modifié pour accorder davantage de pouvoirs juridiques aux chefs coutumiers et réduire le nombre de recours devant les magistrats, la cour d'appel et la cour suprême. D'autre part, le rôle du président de la République serait défini comme étant de nature entièrement cérémonielle, sans aucune autorité politique (2).

On s'aperçoit ainsi que les solutions avancées par les gouvernements fidjiens, tongiens et ni-vanuatu face aux mutations internes de leurs pays, vont vers un renforcement de l'autorité en place, soit par les armes, soit par le refus du dialogue ou par une tentative de "retour au passé" (qui paraît un peu faussé notamment au Vanuatu où la nature du pouvoir coutumier ne se prête pas au juridisme, et où le modèle chrétien ne s'adapte pas partout à la coutume).

À Fidji, la nouvelle constitution garantit désormais la suprématie politique de la communauté fidjienne sur l'indo/fidjienne, et l'autorité des chefs sur les "roturiers", tandis que l'armée se porte garante que toute atteinte aux droits de ces segments priviligiés de la population sera sévèrement réprimée.

À Tonga, la "démocratisation" de la vie politique, souhaitée par les "roturiers" désireux de se sentir citoyens à part entière, ne peut avoir lieu sans une réforme constitutionnelle réduisant le rôle des nobles et des ministres du roi au Parlement, or celle-ci n'est pas envisagée par la famille royale.

Au Vanuatu, la nouvelle constitution à laquelle travaillait un comité constitutionnel en début 91, semblait destinée à renforcer le pouvoir des autorités centrales aux dépens des forces politiques locales. L'officialisation du christianisme, ostensiblement voulue pour contrer les effets néfastes des sectes tels les Témoins de Jéhovah (3), qui ne reconnaissent pas les autorités politiques, ne paient pas d'impôts et refusent les pratiques médicales, aurait servi aussi à contrarier les groupes néocoutumiers comme les John Frum de Tanna dans leur opposition au gouvernement de Port-Vila. Elles auraient également permis de discréditer officiellement d'autres opposants politiques comme Barak Sope, ouvertement athée. En même temps, définir en termes juridiques le statut des chefs coutumiers, apparaît comme une tentative de réglementation du rôle de tout un secteur du pouvoir politique qui échappe pour l'instant aux autorités centrales.

Quelles sont les conséquences de ces évolutions internes sur la politique extérieure des trois archipels et sur les relations qu'ils entretiennent avec l'environnement régional et international? Dans le cas de Fidii, l'abandon de toutes prétentions d'harmonie pluri-ethnique et la mise en place d'un régime militaire, a entraîné des condamnations virulentes et des représailles sévères de la part de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande, très attachées à l'image de la "Pacific Way". Fidji a dès lors cherché à se détacher de ces deux pays, sur le plan politique, stratégique comme économique. Il s'est donc mis à courtiser les pays d'Asie du Sud-Est comme la Malaisie, l'Indonésie ou encore la Thaïlande qui sont susceptibles non seulement

⁽²⁾ À la suite des élections législatives du 2 décembre 1991, Walter Lini a cédé le poste de Premier ministre à Maxime Carlot, dont le parti, l'UMP, a remporté la majorité des sièges de l'asssemblée (19 sur 46). L'UMP partage cependant le pouvoir avec le "National Unity Party", le nouveau parti mis en place par Walter Lini à la suite de son départ du VAP. Il n'est plus question aujourd'hui d'une quelconque réforme constitutionnelle.

⁽³⁾ Les Mormons ont été interdits au Vanuatu par le gouvernement Lini.

de devenir des partenaires commerciaux intéressants mais aussi des amis accommodants sur le plan politique et militaire.

La France fait partie des pays avec lesquels Fidji entretient de meilleures relations depuis 1987. Cette nouvelle entente provoquée à la fois par le désir des dirigeants fidjiens de se démarquer de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande et par la volonté française de mieux se positionner dans le Pacifique sud, a en partie permis à l'archipel de surmonter la précarité de sa situation politique et économique à la suite des coups d'État.

Il semble cependant que l'impact à long terme de la nouvelle donne fidjienne ne se fasse pas ressentir de façon négative pour l'archipel sur le plan régional et international. Hormis l'Australie (qui, pour pouvoir traiter avec Fidii, reconnaît désormais les États et non les gouvernements comme elle 1'a fait jusqu'en 1988) et la Nouvelle-Zélande, les partenaires régionaux de Fidji acceptent la légitimité de la nouvelle constitution et refusent l'ingérence dans ses affaires intérieures (et s'attendent au même traitement en échange). Pour ce qui est de la France, elle n'hésite pas à profiter des événements pour courtiser le "géant" insulaire tandis que pour les régimes asiatiques, c'est le "business as usual".

Sur la scène internationale, Fidji exerce ses activités à l'ONU comme avant, sans toutefois se référer à la "Pacific Way", comme il en avait l'habitude. Il continue de jouer un rôle à la FINUL, n'a pas hésité à envoyer des policiers en Namibie et pourrait, pourquoi pas, participer à d'autres actions de paix multilatérales? Fidji n'a par ailleurs pas perdu de son influence au forum; il en a peut-être même gagné par sa désinvolture face aux critiques australo-néo-zélandaises, tandis que Ratu Mara y conserve sa stature de grand diplomate. En somme, la vraie question qui semble se poser à Fidji n'est pas celle de l'impact des coups mais celle de l'après-Mara.

À Tonga, le débat que les "réformateurs" tentent d'imposer au pouvoir monarchique ne s'étend pas pour l'instant au domaine de la politique extérieure qui demeure sous la stricte autorité du roi, du prince héritier et du très

fermé ministère des Affaires étrangères, dont la devise première reste la discrétion et la promotion de relations "amicales".

En revanche, les troubles internes du Vanuatu semblent avoir eu des conséquences directes sur la politique extérieure du gouvernement Lini. En 1988, le Premier ministre annonce publiquement qu'il estime que le forum doit davantage œuvrer en faveur du développement économique de ses membres et moins se préoccuper des questions politiques. Walter Lini semble ainsi renoncer à sa stratégie de "rééquilibrage" et de "politisation" de la région, tandis qu'il s'efforce d'améliorer ses relations avec l'Australie, la Nouvelle-Zélande et la France.

En juillet 1989, le secrétaire permanent aux Affaires étrangères présente un rapport au Congrès du VAP, intitulé "Pour une politique extérieure basée sur l'engagement constructif", dans lequel il souligne le besoin de mettre en place une politique de conciliation et de cohabitation avec les pays investisseurs et donateurs. Peu après, le gouvernement tente de promouvoir une reprise du tourisme en s'appuyant sur l'Australie en même temps qu'il encourage l'accélération des échanges commerciaux entre pays insulaires océaniens. Le "socialisme mélanésien" fait en 1990 de moins en moins partie du discours officiel.

L'évolution de Fidji, Tonga et Vanuatu au cours des dix ou vingt dernières années reflète celle d'une région, le Pacifique insulaire, qui est aujourd'hui en pleine mutation. Ces territoires océaniens, dont le comportement politique devient de moins en moins prévisible, échappent progressivement à l'influence des puissances régionales dont l'Australie et la Nouvelle-Zélande en particulier, qui se retrouvent désormais davantage en position de spectateurs que d'acteurs au sein du monde insulaire, même si leur action économique v demeure prépondérante. Il n'est pas surprenant de constater que les États "modèles" du lendemain des indépendances, à régime parfois un peu archaïque mais toujours prévisible et perméable aux influences australiennes et néozélandaises, se tournent aujourd'hui de plus en

plus vers les pays asiatiques avec lesquels ils se sentent davantage d'affinités culturelles et politiques. Ainsi, Fidji, Tonga et Vanuatu, dont les parcours politiques sont pourtant différents les uns des autres, cherchent depuis quelques années à développer leurs relations non seulement avec le Japon et la Chine mais aussi et surtout, avec les pays du Sud-Est asiatique qui font aujourd'hui figure de référence économique et politique. Cette évolution si elle est due en partie au retour du Japon sur la scène océanienne, résulte aussi du choix délibéré des gouvernements océaniens qui rejettent les contraintes du modèle occidental.

Des stratégies spécifiques

En comparant l'évolution de la politique extérieure de Fidji, Tonga et du Vanuatu depuis leur indépendance jusqu'en 1990, j'ai en premier lieu, cherché à comprendre la démarche de trois micro-États océaniens dans leur relations avec l'environnement international. Il me semble qu'en dépit de contraintes semblables à l'échelle mondiale - isolement, taille exiguë, manque de ressources, dépendance sur l'exportation de matières premières etc. - chacun de ces pays a très rapidement établi ses propres priorités et une stratégie d'action particulière. Dès lors, plutôt que de se tenir à une stricte comparaison, il m'est apparu plus judicieux d'accentuer les domaines qui intéressent directement ces trois pays.

Cette méthode m'a permis de dégager certaines hypothèses sur les objectifs et le comportement de ces trois pays. Ainsi, Fidji, véritable "poids lourd" régional, me paraît fonder son identité internationale sur ses activités au sein des instances océaniennes, alors que le Vanuatu adopte une démarche inverse, en s'appuyant sur son rôle au sein des instances internationales pour tenter de peser sur la région océanienne qui a toujours été son terrain de prédilection. Tonga, pour sa part, se tient à l'écart d'un environnement régional qu'il considère dévalorisant, pour s'attacher à développer ses relations avec les puissances mondiales afin d'en tirer des avantages économiques. Ces hypothèses m'ont amenée à poser certaines questions sur la capacité d'action et la marge de manœuvre d'états qui, dans le domaine des relations internationales sont considérés comme faibles voire insignifiants (Huntzinger, 1987). D'abord la capacité d'action est-elle seulement fonction de puissance? La marge de manœuvre ne dépendelle pas aussi de la volonté d'action? Peut-on affirmer qu'il y a un comportement type des micro-États?

Il me semble qu'au-delà des affirmations concernant la capacité de mobilisation des ressources humaines et économiques (les microétats sont victimes d'une sous-représentation diplomatique et de l'incapacité à se défendre militairement) qui ont certes un poids considérable, ce sont surtout les facteurs historiques, idéologiques et géographiques qui influencent le comportement d'un État donné. Ainsi Fidji, Tonga et le Vanuatu qui vivent à l'écart des zones de turbulence et font partie d'un environnement pacifique, n'auront-ils pas les mêmes priorités ni la même action que, par exemple, les micro-états insulaires des Caraïbes.

Par ailleurs, la politique extérieure de Fidji, Tonga et du Vanuatu semble fortement influencée par le rôle des acteurs (qui euxmêmes sont le produit d'autres facteurs). Ainsi, que serait Fidji sans Ratu Mara, Tonga sans la famille Tupou et le Vanuatu sans Walter Lini et Barak Sope? Ces figures politiques ont chacune contribué à bâtir une image forte et originale de leur archipel de façon à leur donner une personnalité et une envergure internationales qui leur permettent d'échapper au sort médiocre auquel les destine leur statut de micro-État. Ces pays existent essentiellement par leur image; seule celle-ci leur garantit de laisser leur empreinte sur la scène internationale.

En définitive, les "grands hommes" du Pacifique comblent le manque de taille et de poids de leur pays. Ratu Mara, Taufa'ahau et Walter Lini incarnent les mythes fondateurs fidjiens, tongiens et ni-vanuatu : leur départ du pouvoir annoncera ainsi non seulement une nouvelle page politique au sein de chaque archipel, mais il signalera surtout la fin définitive de la "Pacific Way", de la "diplomatie de l'amitié" et du "Socialisme mélanésien".

BIBLIOGRAPHIE

La bibliographie que nous proposons ne se veut pas exhaustive mais cherche plutôt à présenter les ouvrages les plus en rapport avec le sujet développé dans ce travail. Par mesure de clarté et de simplicité, elle est divisée d'abord par thèmes puis par catégories d'ouvrages (ouvrages ; articles, colloques, monographies et rapports ; documents ; journaux et revues).

Les grands titres sont ainsi répartis : science politique ; relations internationales ; îles, insularité et micro-États ; relations internationales des îles, micro-États et jeunes États ; Océanie ; Fidji ; Tonga et Vanuatu.

- La section Océanie est divisée en sept parties thématiques réparties par ordre alphabétique : droit ; économie ; géostratégie ; histoire et ethnologie ; politique ; régionalisme ; société.
- La section Fidji est divisée en six parties thématiques réparties par ordre alphabétique : économie; histoire et ethnologie; pêche; politique; politique extérieure; société.
- La section Tonga est divisée en quatre parties thématiques réparties par ordre alphabétique : économie ; histoire et ethnologie ; politique extérieure : société.
- La section Vanuatu est divisée en quatre parties thématiques réparties par ordre alphabétique : histoire et ethnologie ; politique ; politique extérieure ; société.

SCIENCE POLITIQUE

• Ouvrages

BADIE, Bertrand, 1984 - Le développement politique. Paris : Economica.

BADIE, Bertrand, 1990 - Politique comparée. Paris: PUF

GLEDHILL, J., BENDER, B., LARSEN, M. T., 1988 - State and Society, the Emergence and Development of Social Hierarchy and Political Centralization. London: Unwin Hyman.

Sathyamurthy, T., V., 1983 - Nationalism in the Contemporary World: Political and Sociological Perspectives. London: Frances Pinter (Publishers).

TIVEY, Leonard, et ROBERTSON, Martin, 1981 - The Nation-State, the Formation of Modern Politics. Oxford: Oxford University Press.

◆ Article

BAYART, Jean-François, 1989 - Avant-propos de l'Invention du politique en Afrique et en Asie, *Revue française de Science politique*, vol. XXXVI, n° 6, décembre 1989.

RELATIONS INTERNATIONALES

Ouvrages

ARON, Raymond, 1984 - Les dernières années du siècle. Paris : Julliard.

BRAILLARD, Philippe, 1987 - Mythe et réalité du non-alignement. PUF.

CALLAHAN, Patrick; Brady, Linda et Hermann, Margaret, 1982 - Describing Foreign Policy. Sage Publications.

HIGGOTT, Richard, 1988 - New Directions in International Relations? Australian Perspectives. Canberra Studies in World Affairs n° 23. Canberra: Australian National University.

MERLE, Marcel, 1985 - Forces et enjeux dans les relations internationales. Paris : Economica.

MERLE, Marcel, 1986 - Les acteurs dans les relations internationales. Paris : Economica.

ROSENAU, James ed., 1969 - Linkage Politics. New York, The Free Press.

VERNANT, Jacques, 1987 - Les relations internationales à l'âge nucléaire - logique, histoire, politique. Paris : La Découverte.

• Article

HOLSTI, K. J., 1970 - National Role Conceptions in the Study of Foreign Policy. *International Studies Quarterly*, vol. XIV, n° 3.

ILES, INSULARITÉ ET MICRO-ÉTATS

* Ouvrages

DOMMEN, Edward, 1980b - *Islands*. Oxford: Pergamon Press.

DOMMEN, Edward, et Hein, Philippe, 1985 - States, Microstates and Islands. London: Croom Helm.

DOUMENGE, J.-P. et al, 1987 - Iles tropicales : Insularité, "Insularisme". Collection "Iles et Archipels" n° 8. Bordeaux : CRET.

RAPAPORT, Jacques; MUTEBA, Ernest et THERAT-TIL, Joseph, 1971 - Small States and Territories, Status and Problems. New York: Arno Press.

SELWYN, Percy, ed., 1975 - Development and Policy in Small Countries. London: Croom Helm.

SHAND, R., T., 1980 - The island states of the Pacific and Indian oceans: anatomy of development. Canberra: Australian National University.

UNITAR, 1969 - Status and problems of very small states and territories. New York: Nations unies.

♦ Articles et colloques

CRAWFORD, James, 1988 - Islands as Sovereign Nations. Islands '88 Conference, Hobart: University of Tasmania.

DOMMEN, Edward, 1980a - Some Distiguishing Characteristics of Island States. *World Development*, vol. VIII.

RAMPAL, Shridath, 1988 - "No Island is an Island". Islands '88 Conference, Hobart: University of Tasmania.

SELWYN, Percy, 1980 - Smallness and Islandness. World Development, vol. VIII.

WARD, R., G., 1967 - The Consequences of Smallness in Polynesia, in Benedict, Burton, *Problems of Smaller Territories*. University of London: The Athlone Press.

ILES, MICRO-ÉTATS ET "JEUNES" ÉTATS; RELATIONS INTERNATIONALES

· Ouvrages

BARSTON, R., P., 1973 - The Other Powers: Studies in the Foreign Policies of Small States. London: George Allen & Unwin Ltd.

BOYCE, P., J., 1978 - Foreign Affairs for New States: Some Questions of Credentials. New York: St Martin's Press.

CALVERT, Peter, 1986 - The Foreign Policy of New States. Wheatsheaf Books: Brighton.

CLARKE, Colin et PAYNE, Tony, 1987 - Politics, Security and Development in Small States. London: Allen & Unwin.

Commonwealth Consultative Group, 1985 - Vulnerability: Small States in the Global Society. London: Commonwealth Secretariat.

DIGGINES, C., E., 1985 - Small States. Butterworth & Co (Publishers) Ltd.

DUROSELLE, Jean-Baptiste et MEYRAT, Jean, 1962 - Les nouveaux États dans les relations internationales. Paris : Armand Colin.

Duroselle, Jean-Baptiste, 1964 - La communauté internationale face aux jeunes États. Paris, Armand Colin.

FAURIOL, Georges, 1984 - Foreign Policy Beha-

viour of Caribbean States: Guyana, Haiti and Jamaica.

HANDEL, Michael et Cass, Franck, 1981 - Weak States in the International System.

HARDEN, Sheila, ed., 1985 - Small is Dangerous: Micro States in a Macro World. London: Frances Pinter (Publishers).

HENDERSON, John, ed., 1980 - Beyond New Zealand: The Foreign Policy of a Small State. London: Methuen.

INDORF, Hans, 1985 - Strategies for Small State Survival. Malaysia: Institute of Strategic and International Studies.

Maniruzzaman, Talukder, 1982 - The Security of Small States in the Third World. Canberra: Australian National University.

NEWMAN, Stephanie, ed., 1976 - Small States and Segmented Societies - National Political Integration in a Global Environment. New York, Praeger Publishers.

PLISCHKE, Elmer, 1977 - Microstates in World Affairs: Policy Problems and Options. Washington DC: American Enterprise Institute for Public Policy Research.

ROTHSTEIN, Robert, 1977 - *The Weak in the World of the Strong*. New York: Columbia University Press.

TUCKER, Robert, 1977 - *The Inequality of Nations*. New York: Basic Books, Inc.

VITAL, David, 1971 - *The Survival of Small States*. London: Oxford University Press.

Articles

ALFORD, Jonathan, 1984 - Security Dilemmas of Small States. *The World Today*, August-September 1984.

AMSTRUP, Niels, 1976 - The Perennial Problem of Small States: A survey of research efforts. *Cooperation and Conflict*, vol. XI.

Dominguez, Jorge, 1971 - Mice that do not Roar: Some Aspects of International Politics in the World's Peripheries. *International Organisation*, vol. XXV, n° 1

EAST, Maurice, 1973a - Size and Foreign Policy Behavior: A Test of two Models. *World Politics*, vol. XXV, n° 4.

East, Maurice, 1973b - Foreign Policy-Making in Small States: Some Theoretic Observations Based on a Study of the Uganda Ministry of Foreign Affairs. *Policy Sciences*, vol. IV.

GITELSON, Susan, 1974 - Why do Small States Break Diplomatic Relations with Outside Powers? International Studies Quarterly, vol. XVIII, n° 4.

HARBERT, Joseph, 1973 - The behavior of the ministates in the United Nations, 1971-1972. *International Organization*.

KEOHANE, Robert, 1969 - Lilliputians' Dilemmas Small States in International Politics. *International Organisation*, vol. XXIII, n° 2.

McGowan, Patrick, et Gottwald, Klaus-Peter, 1975 - Small States Foreign Policies: A Comparative Study of Participation, Conflict and Political and Economic Dependence in Black Africa. *International Studies Quarterly*, vol. XIX, n° 4.

QUESTER, George, 1983 - Trouble in the Islands : Defending the Micro-States. *International Security*, vol. VIII, n° 2.

STREMLAU, John J., 1980 - The Foreign Policies of Developing Countries in the 1980s. *Journal of International Affairs*, vol. XXXIV, n° 1.

OCÉANIE

□ Droit

◆ Ouvrage

GHAI, Yash, H., 1988 - Law, Politics and Government in the Pacific Island States. Suva: University of the South Pacific.

□ Économie

• Ouvrages

Cole, Rodney et Parry, T., eds., 1986 - Selected Issues in Pacific Island Development. Canberra: Australian National University.

DOULMAN, David J., ed., 1987 - Tuna Issues and Perspectives in the Pacific Islands Region. East-West Center, University of Hawaii at Manoa.

FAIRBAIRN, Te'o I. J., 1985 - Island Economies: Studies from the South Pacific. Suva: University of the South Pacific.

• Articles et colloques

BERTRAM, I.G., et WATTERS, R.F., 1986 - The MIRAB process: Earlier Analyses in Context. *Pacific Viewpoint*, vol. XXVII, n° 1.

CHANDRA, Rajesh, 1988 - Industrialization in the South Pacific Island States: A Survey. Friedrich Ebert Foundation Conference, 12-15 December 1988, Suva: University of the South Pacific.

DORRANCE, G., 1988 - Direct Foreign Investment in South Pacific Industry. Friedrich Ebert Foun-

dation Conference, 12-15 December 1988, Suva : University of the South Pacific.

FISK, E.K., 1982 - Development and Aid in the South Pacific in the 1980s. *Australian Outlook*, vol. XXXVI, n° 2.

EDWIN, Charle, 1986 - Foreign Trade Patterns and Economic Development in the South Pacific. *The Journal of Pacific Studies*, vol. XII.

HOWARD, Michael, 1985 - Transnational Corporations and the Island Nations of the South Pacific, Paper presented at conference on "The Role of Transnational Corporations in the Third World", New Dehli, 13 April 1985.

SEVELE, Feleti, 1987 - Aid to the Pacific Reviewed, in Hooper, Anthony et al., 1987 - Class and Culture in the South Pacific. Suva: Institute of Pacific Studies, University of the South Pacific.

SHAND, R.T., and RICHTER, H.V., eds, 1979 - International Aid: some political, administrative and technical realities. Development Studies Centre, Monograph n° 16, Canberra, Australian National University.

SIWATIBAU, Savenaca, 1988 - The Pacific Island Nations: The Prospects and the Future.

SUTHERLAND, William, 1986 - Microstates and Unequal Trade in the South Pacific: The Sparteca Agreement of 1980. *Journal of World Trade Law*, vol. XX, n° 3.

◆ Journaux et revues

Far Eastern Economic Review (FEER) New Zealand Monthly Review

• Publications gouvernementales

The Australian Overseas Aid Program. Report of the Committee to Review, Canberra: Australian Government Publishing Service, March 1984.

United States Aid in the South Pacific. United States Agency for International Development, Suva, Fiji, 1987. (USAID).

□ Géostratégie

• Ouvrages

ADAM, Thomas, 1967 - Western Interests in the Pacific Realm. New York: Random House.

Antheaume, Benoît, et Bonnemaison, Joël, 1988 - Atlas des îles et des États du Pacifique sud. GIP RECLUS / PUBLISUD.

BABBAGE, Ross, 1989 - The Soviets in the Pacific in the 1990s. Australian National University: Pergamon Press.

Ball, Desmond et al., 1985 - The Anzac Connection. Sydney: George Allen & Unwin.

Bune, Poseci, 1987 - Vulnerability of Small Island States: the case of the South Pacific Region and Fiji. *Le Courrier*, no 104.

COUTAU-BÉGARIE, Hervé, 1987 - Géostratégie du Pacifique. Paris : Economica.

CROCOMBE, Ron et al., 1983 - Foreign Forces in Pacific Politics. Suva: University of the South Pacific.

Douglas, Norman et Ngaire, eds., 1989 - Pacific Islands Yearbook, 16th Edition. Angus and Robertson Publishers.

GRIFFIN, James, ed., 1974 - Foreign Policy for an Independent Papua New Guinea. Australian Institute of International Affairs, Canberra: Angus and Robertson.

HAYES, Peter; LYUBA, Zarsky; BELLO, Walden, 1987 - American Lake: Nuclear Peril in the Pacific. Penguin Books.

Ordonnaud, George, et al., 1986 - Le Pacifique "Nouveau Centre du Monde". Institut du Pacifique. Paris: Berger-Levrault.

Pons, Xavier, 1988 - Le Géant du Pacifique. Paris : Economica.

* Articles, colloques et monographies

ACHARYA, Amitav, 1987 - The Asia-Pacific Region: cockpit for superpower rivalry. *The World Today*, vol. XLIII, n° 8-9.

ALDRICH, Robert, 1988 - L'Australie et la France dans le Pacifique : contentieux actuel et arrière-plan historique. *Journal de la Société des Océanistes*.

ALVES, Dora, 1985 - The South Pacific Islands: New Focus Needed for U.S. Policy. Asian Studies Center, The Heritage Foundation.

BOYCE, P. J., 1979 - Great Powers in the Southwest Pacific. *World Review*, vol. XVIII, n° 3.

Brown, Gary, 1987 - The ANZUS alliance: the Case Against. Working Paper n° 137. Canberra: Australian National University.

CHESNEAUX, Jean et DECORNOY Jacques, 1986 - Grandes puissances et micro-États dans le Pacifique sud. *Le Monde diplomatique*, décembre 1986.

DIBB, Paul, 1984a - The Soviet Union as a Pacific Military Power. Working Paper n° 81. Canberra, Australian National University.

DIBB, Paul, 1984 - Soviet Strategy towards Australia, New Zealand and Oceania. Working Paper n° 90. Canberra: Australian National University.

DORRANCE, John C., 1980 - Oceania and the US -

An Analysis of US interests and Policy in the South Pacific. National Security Affairs Monograph Series 80.

DORRANCE, John C., 1986 - Strategic Concerns and US Interests and Policy in the Pacific Islands. Paper presented at the Herbert Vere Evatt Foundation Conference on "Australia and the Pacific". University of Sydney, October 18, 1986.

EDO, Junko, 1989 - Japanese Aid Policy to the Pacific Islands. *Pacific Perspective*, vol. XIV, n° 1.

FIRTH, Stewart, 1989 - Sovereignty and Independence in the Contemporary Pacific. *The Contemporary Pacific*, vol. I, n° 1 et 2.

HEGARTY, David, 1987a - Small State Security in the South Pacific. Working Paper n° 126, Canberra: Australian National University.

HEGARTY, David, 1987b - Libya and the South Pacific. Working Paper n° 127, Canberra: Australian National University.

HEGARTY, David, 1987c - Security in the Asia-Pacific Region: The Present and the 1990s. Paper presented at the International Security Forum, Tokyo, December 1-2 1987.

HEGARTY, David, 1987d - South Pacific Security Issues: An Australian Perspective. Working Paper n° 147, Canberra: Australian National University.

HENNINGHAM, Stephen, 1989 - Keeping the Tricolor Flying: The French Pacific into the 1990s. *The Contemporary Pacific*, vol. I, n° 1 et 2.

HERR, Richard, et BOYCE, Peter, 1974 - Microstate Diplomacy in the South Pacific. *Australian Outlook*.

HERR, Richard, 1975 - A Minor Ornament: the Diplomatic Decisions of Western Samoa at Independence. *Australian Outlook*, vol. XXIX, n° 3.

HERR, Richard, 1981 - The South Pacific in the Eighties and Nineties. *Current Affairs Bulletin*, December 1981.

HERR, Richard, 1983 - South Pacific Security: Perspectives from Lilliput to Brobdingnag. *Asia-Pacific Defense Forum*. Special Supplement, Summer 1983.

HERR, Richard, 1984 - The American Impact on Australian Defence Relations with the South Pacific. Australian Outlook, vol. XXXVIII, n° 3.

HERR, Richard, 1986 - Regionalism, strategic denial and South Pacific security. *The Journal of Pacific History*, vol. XXI, n° 3.

HERR, Richard, 1987 - Diplomacy and Security in the South Pacific: Coping with Sovereignty. *Current Affairs Bulletin*, vol. LXIII, n° 8.

HERR, Richard, 1988 - Microstate Sovereignty in the South Pacific: Is Small Practical? *Contemporary Southeast Asia*, vol. X, n° 2.

HUFFER, Elise, à paraître - Les îles dans le monde : le monde vu des îles. La politique extérieure de Fidji, Tonga et du Vanuatu. *Journal de la Société des Océanistes*.

KISTE, Robert C., 1986 - Economic Security Issues in the South Pacific. Paper presented at Symposium on Pacific Basin Security: Economic Dimension. National Defence University, Washington, DC, February 13-14, 1986.

LANGE, David R., 1987 - South Pacific Security and Development: A Small State Perspective. First Hawaiian Lecture Series, East-West Center, Honolulu, 19 October 1987.

NAROKOBI, Camillius, 1984 - The Law of the Sea and the South Pacific. *Ambio*, vol. XIII, n° 5-6.

NEEMIA, Uentabo, 1986 - Russophobia and Political/Economic Self-Determination in Kiribati. Suva: University of the South Pacific.

NEEMIA, Uentabo, 1989 - Some International Issues in the South Pacific. *Pacific Perspective*, vol. XIV, n° 1.

PIPER, John, 1989a - The South Pacific: A Playground for Major Powers, or One for Economists and Anthropologists. Paper presented 6 April 1989, Canberra, Australian National University.

PIPER, John, 1989b - Australia, New Zealand and the South Pacific. Paper presented June 1989, Canberra, Australian National University.

PIPER, John, 1989c - Australian Policy on the South Pacific. Canberra: Australian National University.

PREMDAS, Howard, 1976 - Toward a Papua New Guinea Foreign Policy: Constraints and Choice. *Australian Outlook*, vol. XXX, n° 2.

Problèmes politiques et sociaux - Le Pacifique Sud: Portrait d'une région - Les enjeux stratégiques - La France dans le Pacifique sud. La Documentation française, n° 545, 17 octobre 1986.

Pugh, Michael, 1987 - South Pacific security : alarms and excursions. The World Today, vol. XLIII, n° 7.

ROBERTSON, R. T., 1986 - Pacific Basin Community/Cooperation Concepts: A Third World Perspective. SSED Working Papers, Suva: University of the South Pacific.

SCALAPINO, Robert, 1987 - The United States and

the South Pacific. Institute of East Asian Studies, University of California, Berkeley.

SUTHERLAND, William, 1986 - Size, Security and Pacific Geopolitics: A Critique of the Kiste and Herr Report. SSED Working Paper n° 5, Suva: University of the South Pacific.

SUTHERLAND, William, 1987 - Struggle for Sovereignty: Self-Determination and Vulnerability in the Pacific Islands, in Gauhar, R., ed. *Third World Affairs* 1987. London: Third World Foundation.

TAKEDA, Isami, 1989 - Japanese Perspectives on the Asia-Pacific Region. *Pacific Perspective*, vol. XIV, n° 1.

The Soviet Union in the South Pacific. Australian Development Studies, Briefing Paper, October 1986, Canberra, Australian National University.

WESLEY-SMITH, Terence, 1982 - An American View of the Pacific. *New Zealand International Review*, vol. VII, n° 5.

+ Documents

"Australia's Relations with the South Pacific", Australian Development Assistance Bureau Submission to the Joint Committee on Foreign Affairs and Defence, March 1987.

"Australia's Relations with the South Pacific". Joint Committee on Foreign Affairs, Defence and Trade, The Parliament of the Commonwealth of Australia. Mars 1989. Canberra: Australian Government Publishing Service.

Joint Committee on Foreign Affairs and Defence Enquiry into Australia's Relations with the South Pacific, March 1987.

Papua New Guinea Foreign Affairs Review n° 4, White Paper, PNGFAR, January 1982.

☐ Histoire et Ethnologie

• Ouvrages

HEMPENSTALL, Peter et RUTHERFORD, Noel, 1984 - Protest and Dissent in the Colonial Pacific. Suva: University of the South Pacific.

HOWE, Kerry, R., 1984 - Where the Waves Fall. Sydney: Allen and Unwin.

LEROI-GOURHAN, André, 1988 - Dictionnaire de la préhistoire. Paris : PUF.

MOOREHEAD, Alan, 1966 - *The Fatal Impact*. Penguin Books.

SAHLINS, Marshall, 1985 - Islands of History. Chicago: The University of Chicago Press.

SCARR, Deryck, 1975 - Fragments of the Empire: A History of the Western Pacific High Commission, 1877-1914. Canberra: Australian University Press.

Articles

KEESING, Roger, 1989 - Creating the Past: Custom and Identity in the Contemporary Pacific. *The Contemporary Pacific*, vol. I, n° 1 et 2.

SAHLINS, Marshall D., 1963 - Poor Man, Rich Man, Big Man, Chief: Political Types in Melanesia and Polynesia, *Comparative Studies in Society and History*, vol. V.

SPRIGGS, Matthew, 1984 - The Lapita Cultural Complex, *The Journal of Pacific History*, vol. XIX, n° 4.

TRYON, D T., 1984 - The Peopling of the Pacific, *The Journal of Pacific History*, vol. XIX, n° 3.

□ Politique

CROCOMBE, Ron et AHMED, Ali, eds., 1982 - *Politics in Melanesia*. Suva: University of the South Pacific.

CROCOMBE, Ron et AHMED, Ali, eds., 1983 - *Politics in Polynesia*. Suva: University of the South Pacific.

MACDONALD, Barrie, 1986 - Decolonization and beyond: the framework for post-colonial relationships in Oceania. *The Journal of Pacific History*, vol. XXI, n° 3.

MAY, Ron, ed., 1986 - Between two nations. *The Indonesia-Papua New Guinea border and West Papua Nationalism*. Bathurst, New South Wales: Robert Brown and Associate

WARD, Marion, ed., 1970 - The Politics of Melanesia. Canberra: Australian National University.

WEST, F.J., 1961. *Political Advancement in the South Pacific*. Oxford University Press.

Mensuels

Islands Business

Pacific Islands Monthly

□ Régionalisme

· Ouvrages et thèses

ALBINGER Donald Edward, 1976 - "The South Pacific System: A Focus on the SPC", unpublished Ph.D. Thesis, University of Colorado.

CROCOMBE, Ron, SLATTER, Claire and TUPOUNIUA, Sione, eds., 1975 - *The Pacific Way.* Suva: South Pacific Social Sciences Association.

FRY, Gregory, 1979 - South Pacific Regionalism: The Development of an Indigenous Commitment. MA Thesis, ANU, Canberra.

HERR, Richard, 1976 - Regionalism in the South Seas. Unpublished Ph.D. Thesis, Duke University.

KITE, Sione, 1974 - The microstates of the South Pacific. University of London, M.A. thesis.

NEEMIA, Uentabo, 1986 - Cooperation and conflict; costs, benefits and national interests in Pacific regional cooperation. Suva: Institute of Pacific Studies, University of the South Pacific.

SMITH, T.R., 1973 - The South Pacific Commission: An analysis after 25 Years. Price Milburn, New Zealand.

SMITH, T.R., 1986 - South Pacific Forum. The First 15 Years, Suva: SPEC.

• Articles et colloques

BALL, Margaret, 1973 - "Regionalism and the Pacific Commonwealth", *Pacific Affairs*, vol. XL.

BUGOTU, Francis, 1989 - The South Pacific Commission. *Ethnies*, vol. IV, n° 8-9-10.

CROCOMBE, Ron, 1985 - "Regional Cooperation; Overcoming the Counter-Pulls", in CROCOMBE R. and AHMED A., *Foreign Forces in Pacific Politics*. Suva: Institute of Pacific Studies, University of the South Pacific.

FIRTH, Stewart, 1986 - The Nuclear Issue in the Pacific Islands. *The Journal of Pacific History*, vol. XXI, n° 4.

FRY, Gregory, 1981 - Melanesia and South Pacific Regional Politics in R. MAY and H. NELSON, *Melanesia Beyond Diversity*. Research School of Pacific Studies, ANU, Canberra.

FRY, Gregory, 1981 - South Pacific regional organisation: proposals for change. *Australian Foreign Affairs Record*, June 1981.

FRY, Gregory, 1981 - Regionalism and the International Politics of the South Pacific. *Pacific Affairs*, vol. LIV, n° 3.

FRY, Gregory, 1983 - A Nuclear-Free Zone for the Southwest Pacific: Prospects and Significance. Working Paper n° 75. Canberra: Australian National University.

HERR, Richard, 1979 - Cross-cutting Pressure in South Pacific Regionalism. *World Review.*

HERR, Richard, 1980 - Institutional Sources of Stress in Pacific Regionalism. in Working Paper Series, University of Hawaii at Manoa, Pacific Studies Program. HERR, Richard, 1985 - The Future of South Pacific Regionalism. *The Pacific Islands in the Year 2000,* Working Paper Series, University of Hawaii at Manoa, Pacific Studies Program.

POWER, Paul, 1986 - The South Pacific Nuclear-Weapon-Free Zone. *Pacific Affairs*, vol. LIX, n° 3.

SMITH, T.R., "Regionalism, Self-Determination and Cooperation in Oceania", MARC Educational Series, n° 1.

SMITH, T.R., 1977 - "South Pacific Regional Cooperation", New Zealand International Review.

SUTHERLAND, William, 1986. Coastal State Cooperation in Fisheries: Emergent Regional Custom in the South Pacific. *IJEL*, vol. I, n° 1.

SUTHERLAND, William, 1987 - Management, Conservation, and Cooperation in EEZ Fishing: The Law of the Sea Convention and the South Pacific Forum Fisheries Agency. *Ocean Development and International Law*, vol. XVIII, n° 6.

TARTE, Sandra, 1989 - Regionalism and globalism in the South Pacific. *Development and change*. Spring 1989.

□ Société

• Ouvrages

CHESNEAUX, Jean, 1987 - Transpacifiques ; Observations et considérations diverses sur les Terres et Archipels du Grand Océan. Paris : Éditions La Découverte.

CROCOMBE, Ron, 1987 - The South Pacific: An introduction. Auckland: Longman Paul.

HOOPER, Anthony et al., 1987 - Class and Culture in the South Pacific. Suva: Institute of Pacific Studies, University of the South Pacific.

HUGHES, Tony et al., 1983 - Perspectives du Pacifique : problèmes et avenir des peuples insulaires. Port-Vila : Université du Pacifique sud et Association des Sciences sociales du Pacifique sud.

KISTE, Robert et HERR, Richard, eds., 1985 - *The Pacific Islands in the Year 2000*. Working Paper Series, University of Hawaii at Manoa.

MAMAK, Alexander, and Mc CALL, Grant, 1979 - Paradise Postponed, Essays on research and development in the South Pacific. Pergamon Press.

STEWART, Robert et al., 1982 - Pacific Profiles. Suva: University of the South Pacific.

• Colloque

Publications de l'université française du Pacifique, vol. I, fascicules 3 et 4, octobre 1989. Actes du col-

loque CORAIL Migrations et identité, Nouméa, novembre 1988.

◆ Journaux et revues

Australian Foreign Affairs Review (AFAR) (Canberra)

Australian Outlook (Australian Institute of International Affairs - Canberra)

Journal de la Société des Océanistes (Musée de l'Homme-Paris)

Le Courrier (CEE)

New Zealand International Review (NZ Institute of International Affairs)

Pacific Perspective (Suva- USP)

Pacific Report (ed. Helen Fraser, Wollongong, Australie)

Pacific Studies (Brigham Young University Hawai)

Sydney Morning Herald

The Age

The Australian

The Canberra Times

The Journal of Pacific History (ANU- Canberra)
The Washington Pacific Report (Washington DC).

FID,II

□ Économie

♦ Ouvrages et thèse

KASPER, Wolfgang, 1988 - Fiji: Opportunity from Adversity? St. Leonard's: The Center for Independent Studies.

KNAPMAN, Bruce, 1987 - Fiji's Economic History, 1874-1939. Pacific Research Monograph n° 15. National Centre for Development Studies. Canberra: Australian National University.

LUCKETT, Dudley, 1987 - Monetary Policy in Fiji. Suva: University of the South Pacific.

NARAYAN, Jay, 1984 - The Political Economy of Fiji. Suva: South Pacific Review Press.

RAVUVU, Asesela, 1988 - Development or Dependence. The pattern of change in a Fijian village. Suva: University of the South Pacific.

SUTHERLAND, William, 1984 - The State and Capitalist Developments in Fiji. Unpublished M.A. Thesis. Canberra: Australian National University.

TAYLOR, Michael, ed., 1987 - Fiji Future Imperfect? Sidney: Allen and Unwin.

UTRECHT, E., ed., 1984 - Fiji: Client State of Australasia? Transnational Corporations Research Project. Sydney: University of Sydney.

• Articles, colloques et monographies

CHANDRA, Rajesh, 1988 - Fiji and the New International Division of Labor: A Study of the Tax Free System. SSED Working Paper, n° 11. Suva: University of the South Pacific.

Cole, Rodney, et Hughes, Helen, 1988 - The Fiji Economy, May 1987 - Problems and Prospects. Pacific Policy Papers n° 4. National Centre for Development Studies. Canberra: Australian National University.

MOYNAGH, Michael, 1978 - Land Tenure in Fiji's Sugar Cane Districts since the 1920s. *Journal of Pacific Studies*, vol. XIII, n° 1.

NARSEY, Wadan, 1986 - Australia-Pacific Trade Relations and Wage Determination in the Fijian Economy: Is there a role for Australia? Conference on *Australia's Pacific Connections: A Regional Analysis*. Sydney Institute of Education, April 25-27, 1986.

NARSEY, Wadan, 1989 - The Performance of the Fiji Manufacturing Sector, 1973-1985. SSED Working Paper, n° 14. Suva: University of the South Pacific.

OVERTON, John, 1989 - Land and differentiation in Rural Fiji. Pacific Research Monograph n° 19. National Centre for Development Studies. Canberra: Australian National University.

PRASAD, Satendra, 1989 - Trade Unions in the Changing Socio-Economic Environment in Fiji. SSED Working Paper, n° 13. Suva: University of the South Pacific.

+ Documents

Fiji Eight Development Plan: 1981-1985, vol. I & II. Suva: Central Planning Office.

☐ Histoire et Ethnologie

• Ouvrages

ALI, Ahmed, 1977a - Fiji: From Colony to Independence, 1874-1970. Suva: University of the South Pacific.

CALVERT, James, 1985 - Fiji and the Fijians - Mission History, vol. II. Suva: Fiji Museum.

DERRICK, R.A., 1974 - A History of Fiji. Suva: Fiji Government Press.

DURUTALO, Simione, 1985 - Internal colonialism and unequal development: the case of Western Viti Levu. M.A. Thesis, University of the South Pacific.

FRANCE, Peter, 1969 - *The Charter of the Land*. Oxford University Press.

GRAVELLE, Kim, 1988 - Fiji's Times: A history of Fiji. Suva: The Fiji Times.

KERR, G.J.A. and T.A. Donnelly, 1969 - Fiji in the Pacific. Melbourne: The Jacaranda Press.

Moynagh, Michael, 1981 - Brown or White? A History of the Fiji Sugar Industry, 1873-1973. Canberra: Australian National University. Pacific Research Monograph Number Five.

ROUTLEDGE, David, 1985 - Matanitu: the struggle for power in early Fiji. Suva: Institue of Pacific Studies, University of the South Pacific.

SCARR, Deryck, 1980 - Ratu Sukuna, Soldier, Statesman, Man of Two Worlds. London: Macmillan Education Limited.

SCARR, Deryck, 1984 - Fiji: A short history. Canberra: Australian National University.

• Articles et monographies

ALI, Ahmed, 1977 - Fijian chiefs and constitutional change 1874-1937. *Journal de la Société des Océanistes*, vol. XXXIII, n° 54-55.

DURUTALO, Simione, 1985 - "Buccaneers and chiefly historians". *Journal of Pacific Studies*, vol. XI: 117-156.

DURUTALO, Simione, 1986 - The paramountcy of Fijian interests and the politicization of ethnicity. Suva: USP Sociological Society, South Pacific Forum Working Paper n° 6.

HUNT, Terry L., 1986 - Conceptual and substantive issues in Fijian prehistory, in Kirch, Patrick, Vinton ed., *Island Societies: Archeologicla approaches to evolution and tranformation*. Cambridge: Cambridge University Press.

KAEPPLER, Adrienne L., 1978 - Exchange patterns in goods and spouses: Fiji, Tonga and Samoa. *Mankind*. 11: 246-252. (dans dossier Tonga-Fiji links).

MACNAUGHT, Timothy J., 1982 - The Fijian Colonial Experience. Canberra: Australian National University. Pacific Research Monograph Number Seven.

MILNE R.S., 1975 - The Pacific Way - consociational politics in Fiji. *Pacific Affairs*. vol. XLVIII: 423-428.

REID, A. C., 1984 - The Chiefdom of Lau. *Journal* of Pacific History, vol. XVIII, n° 3.

Young, John, 1970 - Evanescent Ascendency - The Planter Community in Fiji. In Davidson, J.W. et Scarr, Deryck, *Pacific Island Portraits*. Canberra: Australian National University.

□ Pêche

◆ Documents

ADAMS, T. J. H., 1989 - The South Pacific Albacore Fishery. Talk given to SPACHEE, 30/8/89. Commission du Pacifique sud. Second South Pacific Albacore Research Workshop. Suva, Fiji, 14-21 juin 1989.

First Meeting on the Southern Pacific Albacore Drift Net Fishery. Suva, Fiji, 26-28 juin 1989.

Forum Fisheries Agency. Third Consultation on the Southern Albacore Fisheries Interaction. Internal Meeting, Suva, Fiji, 23-28 juin 1989.

Treaty on Fisheries between the Governments of Certain Pacific Island States and the Government of the United States of America, 1986.

□ Politique

• Ouvrages

ADAM, Thomas R., 1967 - Western interests in the Pacific realm. New York: New York University.

ALI, Ahmed, 1980 - Plantation to politics; studies on Fiji Indians. Suva: University of the South Pacific.

CHANDRA, Rajesh, 1980 - Maro, Rural Indians of Fiji. Suva: University of the South Pacific.

CROCOMBE, Tata, 1980 - The Role of the Military in Fiji. Suva: University of the South Pacific.

DEAN, Eddie, 1988 - Rabuka: No Other Way. Suva: The Marketing Team International Team, Ltd.

LAL, Brij V., 1986 - *Politics in Fiji*. Sydney: Allen and Unwin.

LAL, Brij V., 1988 - Power and Prejudice; the Making of the Fiji Crisis. New Zealand Institute of International Affairs.

MAMAK, Alexander et ALI, Ahmed, 1979 - Race Class and Rebellion in the South Pacific. Sydney: George Allen & Unwin.

MAYER, Adrian C., 1963 - *Indians in Fiji*. London: Oxford University Press.

NATION, John, 1978 - Customs of respect: the traditional basis of Fijian communal politics. Canberra: Australian National University.

NAYACAKALOU, R. R., 1975 - Leadership in Fiji. Melbourne: Oxford University Press.

PRASAD, Satendra, 1988 - Coup and Crisis: Fiji - A Year Later. Victoria: Arena Publications.

QALO, Ropate, R., 1984 - Divided we stand. Local Government in Fiji. Suva: University of the South Pacific.

ROBERTSON, Robert T., 1988 - Fiji, Shattered Coups. Pluto Press.

SCARR, Deryck, 1988 - Politics of illusion: the military coups in Fiji. Suva: New South Wales University Press.

VASIL, R. K., 1976 - Communalism and Constitution-Making in Fiji. School of Social and Economic Development. University of the South Pacific.

• Articles, colloques et rapports

ALI, Ahmed, 1982 - Fiji: the politics of a plural society. In: *Politics in Melanesia*. CROCOMBE Ron et AHMED Ali eds. Suva: University of the South Pacific.

Dalton, John, 1989 - A New Constitution for Fiji. Paper presented at the Pacific Island Political Studies Association Conference, University of Guam, 16-18 décembre 1989.

HAGAN, Stephanie, 1987 - Race, Politics, and the Coup in Fiji. *Bulletin of Concerned Asian Scholars*, vol. XIX, n° 4.

NAIDU, Vijay, 1987 - The Fiji Labour Party and the By-Elections of December 1985 : A Report. SSED Working Paper, n° 2. Suva : University of the South Pacific.

NATION, John, 1982 - Fiji: post-independence politics. *In*: MAY, R.J. et NELSON, HANK, eds. *Melanesia: Beyond diversity.* Vol. II. Canberra, Australian National University.

OVERTON, John, et WATTERS, Ray, eds., 1989 - Pacific Viewpoint - Special Issue : Fiji after the Coups. *Pacific Viewpoint*.

PREMDAS, Ralph, 1981 - Towards a government of national unity in Fiji: Political interests versus the survival of the State. *Pacific Perspective*. 10 (2): 1-21.

PREMDAS, Ralph, 1987 - Fiji: Political "Paramountcy" and Communal Conflict in the First Military Coup d'Etat. CDAS Discussion Paper n° 50. Montréal, McGill University.

PREMDAS, Ralph, 1989 - Fiji: Anatomy of A Revolution. *Pacifica*, vol. I, n° 1.

Roy, Theo, 1987 - Fiji today: the politics of frustration. In *The changing Pacific: Four case studies*. Canberra: Australian National University.

• Documents

The Constitution of Fiji. The Fiji Times, Saturday June 6, 1987.

Draft Constitution for the Republic of Fiji. September 1988. Suva: Government Printer.

Report of the Fiji Constitution Inquiry and Advisory Committee, 1989. Suva: Government Printer.

□ Politique extérieure

• Ouvrages et thèses

Low, Mary, 1983 - "The Foreign Policy of a South Pacific Micro-State: Fiji, 1970-1980", MA Thesis. Canberra: Australian National University.

MARA RATU Sir K.K.T., 1977 - Selected Speeches. Suva: Government Printer

TARTE, Sandra, 1985 - Fiji in the Forum, 1971-1984. Melbourne : University of Melbourne. Honours Thesis.

* Articles

Lawson, Stephanie, et D'AGOSTINO, Fred, à paraître - Fiji's Foreign Relations : Some Ethical and Practical Issues.

Low, Mary, 1989 - Fiji's Foreign Policy: A Change in Direction? *Review 17*, vol. X, n° 17.

THAKUR, Ramesh, 1984 - Ministate and macro-cooperation: Fiji's peacekeeping debut in Lebanon. Review of International Studies, vol. X.

* Documents

Ministry of Foreign Affairs - Annual Report for the Years 1983-1985 - Parliament of Fiji, Parliamentary Paper n° 58 of 1986.

Report on Foreign Affairs. Parliament of Fiji, Parliamentary Paper n° 19 of 1974.

Report on the Ministry for Foreign Affairs and Tourism - for the Period 1st January 1974 to 31st December 1982. Parliament of Fiji, Parliamentary Paper n° 63 of 1983.

□ Société

+ Ouvrages

GRIFFIN, Chris, et MONSELL-DAVIS, Mike, eds., 1986 - Fijians in Town. Suva: University of the South Pacific.

KIKAU, Eci, 1981 - *The Wisdom of Fiji*. Suva: University of the South Pacific.

LASAQA, Isireli, 1984 - The Fijian People before and after independence: 1959-1977. Canberra: Australian National University.

NAYACAKALOU, R. R., 1978 - Tradition and Change in the Fijian Village. Suva: University of the South Pacific.

RAVUVU, Asesela, 1983 - Vaka i Taukei - The Fijian Way of Life. Suva: University of the South Pacific.

RAVUVU, Asesela, 1987 - The Fijian Ethos. Suva: University of the South Pacific.

RAVUVU, Asesela, 1988 - Fijians at War: 1939-1945. Suva: University of the South Pacific.

VERAMO, Joseph, 1984 - Growing up in Fiji. Suva: University of the South Pacific.

* Rapport

CONNELL, John, 1983 - Migration, Employment and Development in the South Pacific, South Pacific Commission Country Report n° 4 Fiji.

* Journaux et revues

The Fiji Nation

The Fiji Post

The Fiji Sun

The Fiji Times

* Publications du ministère de l'Information

Fiji Focus

Fiji Information

Fiji News Release

News From Fiji

TONGA

☐ Histoire et Ethnologie

* Ouvrages

CUMMINS, H. G., 1977 - The Coming of Foreigners, in Rutherford, Noel, ed. *Friendly Islands*. Oxford: Oxford University Press.

Fusitu' A, 'Eseta, 1977 - George Tupou II and the British Protectorate, in Rutherford, Noel, ed. *Friendly Islands*. Oxford: Oxford University Press.

GUNSON, Neil, 1977 - Tongan Society at the Time of European Contact, in Rutherford, Noel, ed. *Friendly Islands*. Oxford: Oxford University Press.

LATUKEFU, Sione, 1975 - The Tongan Constitution. A brief history to celebrate its Centenary. Nuku'alofa: Tonga Traditions Committee Publication.

LATUKEFU, Sione, 1974 - Church and State in Tonga. The Wesleyan Methodist Missionaries and Political Development, 1822 - 1875. Canberra: Australian National University Press.

Lessin, Alexander P. and Lessin, Phyllis J., 1970 - Village of the Conquerors. Sawana: A Tongan Village in Fiji. Eugene: University of Oregon.

GAILEY, Christine Ward, 1987 - Kinship to Kingship. Gender Hierarchy and State Formation in

the Tonga Islands. Austin: University of Texas Press.

GOLDMAN, Irving, 1970 - Ancient Polynesian Society. Chicago: The University of Chicago Press.

MARTIN, John, 1981 - Tonga Islands. William Mariner's Account. Tonga: Vava'u Press (4e édition).

RUTHERFORD, Noel (ed.), 1977 - Friendly Islands. A History of Tonga. Melbourne: Oxford University Press.

TUPOUNIUA, Penisimani, 1977 - A Polynesian Village. The process of change in the village of Hoi, Tonga. Suva: South Pacific Social Sciences Association.

WOOD, A., H., 1977 - Queen Salote Tupou III, in Rutherford, Noel, ed. Friendly Islands. Oxford: Oxford University Press.

• Articles

BIERSACK, Aletta, 1989 - Aho'Eitu and Tongan Kingship. 3rd International Tongan History Workshop, Foa, Ha'apai, Tonga. Janvier 1989.

BIERSACK, Aletta, 1982 - Tongan Exchange Structures. Journal of the Polynesian Society. 91: 181-212.

BOTT, Elizabeth, 1981 - Power and Rank in the Kingdom of Tonga. Journal of the Polynesian Society. 90 (1): 7-81.

CAMPBELL, Ian, 1989 - "The Imperialism of Tupou I". 3rd International Tongan History Workshop, Lotofoa, Ha'apai, Tonga, Janvier 1989.

CAMPBELL, Ian, 1982 - The Tu'i Ha'atakalaua and the Ancient Constitution of Tonga. Journal of Pacific History. 17 (4): 178-195.

FORMAN, Charles, 1978 - Tonga's Tortured Venture in Church Unity. Journal of Pacific History. 13 (1): 3-21.

GARTH, Rogers, 1977 - "The Father's Sister is Black": A Consideration of Female Rank in Tonga. Journal of the Polynesian Society. 86: 157-183.

GUIART, Jean, 1963 - Un État palatial océanien: l'Empire maritime des Tu'i Tonga, in La chefferie en Mélanésie du Sud. Paris : Institut d'ethnologie. Musée de l'Homme.

KAEPPLER, Adrienne, 1971 - Rank in Tonga. Ethnology. 10: 174-193.

LATUKEFU, Sione, 1970 - King George Tupou I of Tonga, in *Pacific Island Portraits*, eds. Davidson, J. W. et Scarr Deryck. Canberra: Australian National University Press.

Tonga. Séminaire ORSTOM. Nouméa: ORSTOM. Juin 1989.

RUTHERFORD, Noel, 1981 - Tonga Ma'a Tonga Kautaha, A Proto Co-operative in Tonga, Journal of Pacific History. 16 (1): 20-42.

URBANOWICZ, Charles, F., 1977 - Motives and Methods: Missionaries in Tonga in the Early 19th Century. Journal of the Polynesian Society. 86: 245-263.

VALERI, Valerio, 1989 - Death in Heaven: Myths and Rites of Kinship in Tongan Kingship. History and Anthropology, 4: 209-247.

WOOD ELLEM, Elizabeth, 1983 - Salote of Tonga and the Problem of National Unity. Journal of Pacific History. 28 (3): 163-182.

□ Économie

* Articles, colloques et rapports

'AKOLO, Lisiate, 1990 - "Mobilizing development funds in small economies. The Tonga experience." Review 18, vol. XI, n° 18, mai 1990.

FAIRBAIRN, T., 1988 - Industrial Strategy in Tonga with Special Reference to the Small Industries Center, Friederich Ebert Foundation Conference on Industrialization and Economic Development of South Pacific Island States: Problems and Prospects. Suva: University of the South Pacific, 12-15 December 1988.

Fuko, Teisina, 1989 - "Fiscal and Monetary Policies of Tonga". 3rd International Tongan History Workshop, Lotofoa, Ha'apai, Tonga, Janvier 1989.

KOLOA, Taniela, 1987 - The Structure of the Tongan Fishery and Options for Future Development, in Buchholz, Hanns, Ed., New approaches to Development Cooperation with South Pacific Countries. Fort Lauderdale: Verlag Breitenbach Publishers.

McGregor, A., 1988 - The Tongan Knitwear Industry: A Study of Export Manufacturing Development in Pacific Islands. Friederich Ebert Foundation Conference on Industrialization and Economic Development of South Pacific Island States: Problems and Prospects, Suva: University of the South Pacific, 12-15 December 1988.

TONGAMOA, Taiamoni, 1990 - "International migration, remittances and Tonga". Review 18, vol. XI, n° 18, mai 1990.

• Documents et publications gouvernementales

Kingdom of Tonga First Development Plan, 1965-MAHINA, 'Okusitino, 1989 - L'empire des Tu'i | 1970; Central Planning Department, Nuku'alofa.

Kingdom of Tonga Second Development Plan, 1970-1975; Central Planning Department, Nuku' alofa.

Kingdom of Tonga Third Development Plan, 1975-1980; Central Planning Department, Nuku' alofa.

Kingdom of Tonga Fourth Development Plan, 1980-1985; Central Planning Department, Nuku' alofa

Kingdom of Tonga Fifth Development Plan, 1985-1990: Central Planning Department, Nuku'alofa.

□ Politique extérieure

Articles

WEBLEY, Irene, 1976 - "Tonga and the Soviet Union: Problems in New Zealand-Tonga relationships." New Zealand International Review, vol. I, n° 5, septembre/octobre 1976.

* Documents, discours et publications officielles

Government of Tonga Report of the Minister of Foreign Affairs. (Rapport annuel, ministère des affaires étrangères de Tonga - MAET).

Tsien, Clement A. K., 1988 - Discours diffusé par Radio Tonga le 10 octobre 1988 à l'occasion du 77^e anniversaire de la fondation de la république de Chine.

□ Société

Ouvrages

COXON, Evelyn, 1986 - A Critical Education: the 'Atenisi Alternative. M.A. Thesis, unpublished. University of Auckland.

MARCUS, George, E., 1980 - The Nobility and the Chiefly Tradition in the Modern Kingdom of Tonga. Wellington: The Polynesian Society.

TAULAHI, 'Amanaki, 1979 - His Majesty King Taufa'ahau Tupou IV of the Kingdom of Tonga. Suva: Institute of Pacific Studies. University of the South Pacific.

• Articles, monographies et rapports

BENGUIGUI, Georges, à paraître - The Middle Classes in Tonga. *Journal of the Polynesian Society*. CONNELL, John, 1983 - Migration, Employment and Development in the South Pacific, South Pacific Commission Country Report n° 18 Tonga.

COWLING, Wendy, 1989 - "The Tongan Social Process. The Construction of Self Within the Construction of Tradition - A Preliminary Study". Paper presented to the 3rd International Tongan

History Workshop, Lotofoa, Ha'apai, Tonga. Janvier 1989

HELU, Futa, 1982 - Thinking in Tongan Society, in *Thinking, The Expanding Frontier.* ed. Maxwell, William. The Franklin Institute Press.

HELU, Futa, date inconnue - Tonga in the 1990's. Présentation au New Zealand Institute for International Affairs.

MARCUS, George, E., 1984 - Three Perspectives on Role Distance in Conversations Between Tongan Nobles and their "People". In *Dangerous Words, Language and Politics in the Pacific*, ed. Brenneis, Donald, Lawrence and Myers, Fred, R. . New York: New York University Press.

Marcus, George, E., 1979 - Elopment, Kinship, and Elite Marriage in the Contemporary Kingdom of Tonga. *Journal de la Société des Océanistes*. 63 (35): 83-96.

NAYACAKALOU, R. R., 1959 - Land Tenure and Social Organisation in Tonga. *Journal of the Polynesian Society*. 48 (2): 93-114.

• Documents - publications gouvernementales

Kingdom of Tonga, Population Census 1986, Statistics Department, Nuku'alofa.

Kingdom of Tonga, Statistical Abstract 1983, Statistics Department, Nuku'alofa.

VANUATU

☐ Histoire et Éthnologie

• Ouvrages

MAC CLANCY, Jeremy, 1981 - To kill a bird with two stones. A short history of Vanuatu. Vila: Vanuatu Cultural Centre.

* Article et monographie

ADAMS, Ron, 1984 - In the land of strangers: a century of European contact with Tanna: 1774-1874. Pacific Research Monograph n° 9, Canberra: Australian National University.

ADAMS, Ron, 1986 - Indentured labour and the development of plantations in Vanuatu: 1867-1922. *Journal de la Société des Océanistes*, n° 82-83, tome XLII.

□ Politique

◆ Ouvrages

ALLEN, Michael, ed., 1981 - Vanuatu. *Politics, economics and ritual in island Melanesia*. Sydney: Academic Press.

BEASANT, John, 1984 - The Santo Rebellion. An imperial reckoning. London: Heinemann.

CROCOMBE, Ron, ed., 1982 - *Politics in Melanesia*. Suva: Institute of Pacific Studies of the University of the South Pacific.

Lini, Walter, 1980 - Beyond pandemonium: From the New Hebrides to Vanuatu. Wellington et Suva: University of the South Pacific.

PLANT, Chris, 1977 a - New Hebrides. The road to independence. Suva: Institute of Pacific Studies, University of the South Pacific.

SOPE, Barak, 1975 - Land and Politics in the New Hebrides. Suva: South Pacific Social Sciences Association.

VAN TREASE, Howard, 1987 - The politics of land in Vanuatu, from colony to independence. Suva: Institute of Pacific Studies of the University of the South Pacific.

• Articles, colloques et rapports

Bonnemaison, Joël, 1985a - Un certain refus de l'État : autopsie d'une tentative de sécession en Mélanésie. *International Political Science Review*, vol. VI, n° 2.

BONNEMAISON, Joël, 1985b - Vanuatu: la coutume et l'indépendance. *Hérodote*, n° 37-38.

BONNEMAISON, Joël et HUFFER, Élise, 1990 - Vanuatu, political review. *The Contemporary Pacific*, automne 1990.

CHESNEAUX, Jean, 1990 - Le Pacifique sud rongé par une modernité destructrice : Crise des Étatsnations à Fidji, au Vanuatu, en Papouasie Nouvelle-Guinée. Le Monde diplomatique, juillet 1990.

HENNIGNHAM, Stephen, 1988 b - Vanuatu : the Vanua'aku Pati and its rivals. À paraître.

Howard, Michael, 1983 - Le mythe du socialisme mélanésien. *Travail, Capital et Société*, vol. XVI, n° 2.

JOLLY, Margaret, 1982 - Birds and banyans of South Pentecost: Kastom in Anti-Colonial Struggle. *Mankind*, vol. XIII, n° 4.

JOLLY, Margaret, 1990 - "Custom and the way of the land: the politics of tradition in Vanuatu and Fiji". Conférence, Kauai, Hawai, 21-24 mars, 1990.

JUPP, James, 1979 - The development of party politics in the New Hebrides. *Journal of Commonwealth and Comparative Politics*, vol. XVII, n° 3.

JUPP, James, 1982 - Custom, tradition and reform in Vanuatu politics, in *The Politics of evolving cultures in the Pacific Islands*.

JUPP, James, 1983 - Elections in Vanuatu. *Political Science*, vol. XXXV, n° 1.

JUPP, James, et SAWER, Marian, 1979 - New Hebrides 1978-1979: Self-governement by whom and for whom? *Journal of Pacific History*, vol. XIV, n° 4.

JUPP, James, et SAWER, Marian, 1979 - The New Hebrides: from condominium to independence. *Australian Outlook*, vol. XXXIII, n° 1.

JUPP, James, et SAWER, Marian, 1982 - Colonial and post-independence politics: Vanuatu, in R.J. MAY et H. NELSON eds. *Melanesia: Beyond diversity*. Canberra: Australian National University, vol. II.

KEESING, R. M. et TONKINSON, Robert, 1982 - Reinventing traditional culture: the politics of Kastom in Island Melanesia. Numéro spécial, *Mankind*, vol. XIII. n° 4.

LINDSTROM, Lamont, 1982 - Leftamap Kastom : the political history of tradition on Tanna, Vanuatu. Mankind, vol. XIII, n° 4.

MAC CLANCY, Jeremy, 1981a - From New Hebrides to Vanuatu, 1979-1980. *Journal of Pacific History*, vol. XVI, n° 2.

MAC QUEEN, Norman, 1989 - Sharpening the Spearhead: Subregionalism in Melanesia. *Pacific Studies*, vol. XII, n° 2.

MAY, Ron, 1982 - Political style in modern Melanesia, in R. MAY and H. NELSON, eds., *Melanesia beyond diversity*. Canberra: Australian National University, vol. II.

MOLISA, Grace; VUROBARAVU, NIKENIKE et VAN TREASE, Howard, 1982 - Vanuatu: overcoming Pandemonium, in CROCOMBE, Ron et AHMED, Ali, *Politics in Melanesia*. Suva: Institute of Pacific Studies, University of the South Pacific.

PREMDAS, Ralph, 1983 - Secession and decentralisation in political change : the case of Vanuatu. South Pacific Forum, vol. I, n° 1.

PREMDAS, Ralph, 1984 - Vanuatu: the evolution of the administrative and political context of decentralisation. *Public Administration and Development*, vol. IV.

Premdas, Ralph, 1987 - Melanesian Socialism: Vanuatu's quest for self-definition and problems of implementation. *Pacific Studies*, n° 1, vol. XI.

SAWER, Marian, JUPP, James, 1980 - The New Hebrides prepares for independence. *Current Affairs Bulletin*, vol. LVI, n° 11.

STANDISH, Bill, 1984 - Melanesian Neighbours, the politics of Papua New Guinea, the Solomon Islands and the Republic of Vanuatu. Canberra: The Parliament of the Commonwealth of Australia, Basic Paper Number 9.

WARD, Alan, 1987 - Political parties in post-independence Vanuatu. Présentation au séminaire du "Department of Political and Social Change, Australian National University".

□ Politique extérieure

• Articles, colloques et rapports

HENNINGHAM, Stephen, 1988 - "Spearhead and Tricolour: Melanesian foreign policies and the French presence". Melanesia Seminar 1988 - Foreign policy developments in the Pacific: Melanesian perspectives. Australian National University.

HUFFER, Élise, 1989 - Politique extérieure "Blong" Vanuatu : 1980-1989. Rapports Sciences humaines, n° 1, ORSTOM, Nouméa.

LINI, Walter, 1982 - Australia and the South Pacific: A Vanuatu perspective. *Australian Outlook*, vol. XXXVI, n° 2.

MAC QUEEN, Norman, 1988 - Beyond Tok Win: the Papua New Guinea intervention in Vanuatu, 1980. *Pacific Affairs*, vol. LXI, n° 2.

PREMDAS, Ralph, HOWARD, Michael, 1985 - Vanuatu's foreign policy: contradictions and constraints. *Australian Outlook*, vol. XXXIX, n° 3.

ROBERTSON, Robert, 1987 - The people stand up: Vanuatu's foreign policies in the 1980s. School of Social and Economic Development Working Paper n° 9, University of the South Pacific.

□ Société

Ouvrages

BONNEMAISON, Joël, 1986 a - La dernière île. Paris: Arléa/ORSTOM.

Bonnemaison, Joël, 1986 b - Les fondements d'une identité. Territoire, Histoire et Société dans l'archipel de Vanuatu (Mélanésie). (tome I: "L'arbre et la pirogue"; tome II: "Tanna: Les hommes lieux") Paris: ORSTOM, collection Travaux et Documents.

GUIART, Jean, 1983 - La terre est le sang des morts: la confrontation entre Blancs et Noirs dans le Pacifique sud français. Paris: Éditions Anthropos.

LARMOUR, Peter, 1984 - Land tenure in Vanuatu. Suva: University of the South Pacific.

MACDONALD-MILNE, Brian, ed., 1981 - Yumi Stanap, some people of Vanuatu. Suva: Institute of

Pacific Studies of the University of the South Pacific and Lotu Pasifika Productions.

& Articles

Bonnemaison, Joël, 1984 - Les jardins magiques, in Le Développement rural en question. Paysages, espaces ruraux, systèmes agraires. Maghreb, Afrique noire, Mélanésie. Paris : Éditions de l'ORSTOM.

Bonnemaison, Joël, 1986 - Passions et misères d'une société coloniale : les plantations au Vanuatu entre 1920 et 1980. *Journal de la Société des Océanistes*, n° 82-83, tome XLII.

BONNEMAISON, Joël, 1989 - Le développement est un exotisme. *Ethnies*.

GUIART, Jean, 1986 - La conquête et le déclin : les plantations, cadre des relations sociales et économiques au Vanuatu (ex-Nouvelles-Hébrides). *Journal de la Société des Océanistes*, n° 82-83, tome XLII.

Hours, Bernard, 1974 - Un mouvement politicoreligieux néo-hébridais, le Nagriamel. *Cahiers ORSTOM*, série Sciences humaines, n° 3-4, vol. XI. NAROKOBI, Bernard, 1989 - The Melanesian Way. *Ethnies*, Spring 1989, vol. IV, n° 8-9-10.

PLANT, Chris, 1977 b. The Nagriamel federation: new country, old story. *Pacific Perspective*, vol. VI, n° 1

TONKINSON, Robert, 1982 - National identity and the problem of Kastom in Vanuatu. *Mankind*, vol. XIII, n° 4.

TRYON, D. et CHARPENTIER, J.-M., 1989 - Linguistics problems in Vanuatu. *Ethnies*, vol. IV, n° 8-9-10.

WEISBROT, David, 1989 - Custom, pluralism, and realism in Vanuatu: Legal development and the role of customary law. *Pacific Studies*, vol. XIII, n° 1.

* Documents divers

- Constitution of the Republic of the New Hebrides.
- République de Vanuatu. Premier plan national de développement 1982-1986. Port-Vila : Commissariat au Plan.
- The Mid-term review of Vanuatu's first development plan. Port-Vila: National Planning and Statistics Office (NPSO), December 1984.
- République de Vanuatu. Deuxième plan national de développement 1987-1990, à paraître.
- Republic of Vanuatu. Socio-economic development strategies and external assistance priorities.
 Document prepared for the Round Table Meeting, Geneva, Switzerland, October 1988.

- Bulletins statistiques. Bureau de la statistique | Revues et journaux NPSO, Port-Vila Le Monde
- Fonds de développement Bureau de la comptabilité générale.
- Quarterly economic review, Central Bank of Vanuatu.
- Annual report and statement of accounts, Central Bank of Vanuatu.
- Revues et journaux
 Le Monde
 Les Nouvelles Calédoniennes
 Pacific Islands Profile
 Vanuatu Hebdomadaire

Tableau 1 Production de sucre, 1971-1989

Année	Production (tonnes)	(exporté)		Stocks de fin d'année (tonnes)
1971	323 000	340 000	32 851 000	5 007 000
1972	303 000	279 000	34 423 000	10 038 000
1973	301 000	271 000	34 280 000	9 507 000
1974	272 000	258 000	66 952 000	10 862 000
1975	273 000	250 000	94 717 000	11 855 000
1976	296 000	250 000	67 704 000	31 956 000
1977	362 000	324 000	93 576 000	51 377 000
1978	347 000	294 000	83 273 000	78 692 000
1979	473 000	428 000	116 962 000	63 630 000
1980	396 000	441 000	174 175 000	33 796 000
1981	470 000	408 000	131 561 000	71 948 000
1982	495 000	415 000	148 550 000	112 290 000
1983	300 000	345 000	90 670 000	44 487 000
1984	484 000	385 000	129 960 000	113 930 000
1985	367 000	419 000	103 410 000	26 161 000
1986	508 000	327 000	327 000	184 667 000
1987	426 000	438 000	-	137 728 000
1988	377 000	414 000	_	62 670 000
1989	465 000	405 000		86 835 000

(1) Valeur des exportations de sucre et de mélasse.

(2) Les chiffres de production à partir de 1986 sont des estimations.

Source : Current Economic Statistics, Suva, janvier 1982 et IXº plan de développement.

ANNEXE

Tableau 2 Vente de sucre par pays - par tonnes, 1975-1981

	1975	1976	1977	1978	1979	1980	1981
Canada	- 0	0	0	0	0	20 717	0
Chine	0	0	0	0	0	32 630	0
CEE	180 194	178 458	182 109	164 791	196 482	149 102	189 686
Japon	0	0	0	0	10 872	43 507	41 177
Malaisie	19 209	18 094	37 237	24 788	24 850	63 720	62 280
Nlle-Zélande	36 216	42 029	44 861	49 880	63 209	80 775	54 027
Singapour	19 209	18 095	37 237	16 525	16 567	16 574	26 470
USA	0	0	16 552	40 770	123 048	42 399	40 522
Total	254 828	256 676	318 050	296 754	435 028	449 424	414 162

Vente de sucre par pays - par tonnes, 1982-1989

	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989
Canada	16 936	0	0	19 025	0	0	0	0
Chine	43 708	44 082	20 537	57 933	30 934	64 017	51 682	0
CEE	168 961	181 032	181 934	185 670	174 469	174 769	192 343	181 363
Corée	0	0	12 569	0	0	0	0	14 501
Japon	14 092	0	30 309	14 918	0	16 263	32 560	48 939
Malaisie	36 547	53 068	67 803	61 932	66 097	117 307	68 868	111 916
Portugal	0	0	0	29 007	0	0	0	0
Singapour	30 972	24 792	14 433	14 504	0	0	0	0
USA	31 746	18 987	35 509	0	14 736	23 154	8 434	25 514
Nlle-Zélande	71 763	23 177	22 418	0	41 120	42 767	60 417	22 393
Total	414 725	354 138	385 512	419 143	327 356	438 277	414 304	404 626

Source: International Sugar Organisation Yearbook, 1989.

TABLE DES MATIÈRES

ITALES GRANDES QUESTIONS RÉGIONALES 117	PRÉFACE	5	CHAPITRE II	
I. La question nucléaire 117		11	FIDJI ET LES GRANDES QUESTIONS	
II. La décolonisation en Océanie 130			RÉGIONALES	117
LES "ÉTATS" DU PASSÉ AU PRÉSENT CHAPITRE PREMIER FIDJI : LE PIVOT OCÉANIEN 15 I. À la croisée des courants 15 II. Naissance d'un nouvel ordre politique 16 III. L'impact des "papalagi" 17 IV. Les fondements de l'ère coloniale 19 V. La présence britannique 20 VI. La présence de transition 23 III. La période de transition 35 III. Les convoitises extérieures 40 IV. L'ère moderne 49 CHAPITRE II VANUATU : L'ARCHIPEL ÉCLATÉ 55 II. Le pouvoir coutumier 56 III. Le pouvoir coutumier 56 IV. L a restructuration de la société mélanésienne 64 V. L'émergence des mouvements politiques mélanésiens 69 VI. Le chemin de l'indépendance 78 IV. L'ere moderne 78 CHAPITRE IV CADRES ET ACTEURS CONTEMPORAINS 83 II. Tonga : un cadre royal 85 III. L'ed dcolonisation on Océanie 139 IV. Les transports aériens et maritimes 148 V. Les évolutions institutionnelles régionales . 153 VI. Vingt-cinq ans de régionalisme . 160 III. La périoda et régionalisme . 160 III. L'aptricinq ans de régionalisme . 160 III. Les bases de la participation fidjienne . 161 III. L'es bases de la participation fidjienne . 161 III. Fidji et le droit de la mer . 165 III. Les marchés . 179 III. Le prouvoir coutumier . 179 III. Le prouvoir coutumier . 179 III. Le grandfes et maritimes . 148 III. La décolonisation on 161 III. L'es évolutions institutionnelles régionales . 160 III. L'es vertion ans de régionalisme . 160 III. L'es vertion ans de régionalisme . 160 III. Les bases de la participation fidjienne . 161 III. Les droit de la mer . 165 III. Le daroit de la mer .	PREMIÈRE PARTIE			
CHAPITRE PREMIER FIDJI : LE PIVOT OCÉANIEN 15 I. À la croisée des courants 15 II. Naissance d'un nouvel ordre politique 16 III. L'impact des "papalagi" 17 V. Les fondements de l'ère coloniale 19 V. La présence britannique 20 VI. La décolonisation 23 II. L'impact des "papalagi" 17 V. Les fondements de l'ère coloniale 19 V. La présence britannique 20 VI. La décolonisation 23 II. L'ordre ancien 29 II. L'ordre ancien 29 III. La période de transition 35 III. Les convoitises extérieures 40 IV. L'ère moderne 49 CHAPITRE II VANUATU : L'ARCHIPEL ÉCLATÉ 55 II. Les Mélanésiens d'abord 55 II. Les Mélanésiens d'abord 55 III. Les nouveaux dualismes 55 III. Les nouveaux dualismes 55 III. Les nouveaux dualismes 56 VI. L'émergence des mouvements politiques mélanésiens 69 VI. L'echemin de l'indépendance 78 CHAPITRE IV CADRES ET ACTEURS CONTEMPORAINS 83 II. Tonga : un cadre royal 85 III. Vanuatu : le petit dernier 93 III. Vanuatu : le petit dernier 93 IDEUXIÈME PARTIE III. La peche dans te facitique 51 V. Les transports aériens et maritimes 148 V. Les transports aériens et maritimes 148 V. Les transports aériens et maritimes 154 VI. Vingt-cinq ans de régionalisme 160 CHAPITRE III CHAPITRE III CHAPITRE III TROISIÈME PARTIE TROISIÈME PARTIE TRONGA : RATTRAPER LE TEMPS PERDU CHAPITRE II L'es financement des plans de développement 197 II. La diplomatie au service de l'économie 198 II. L'es financement des plans de développement 197 II. Le grand frère britannique 199 II. Le grand frère britannique 199 II. Le grand frère britannique 199 III. L'es france : le "joker" du royaume 201 IV. Les États-Unis : l'entente stratégique 207 VI. Les Cemmonwealth des nations : Tonga, membre du club des Britanniques 214		т		
FIDJI : LE PIVOT OCÉANIEN 15 I. À la croisée des courants 15 II. Naissance d'un nouvel ordre politique 16 III. L'impact des "papalagi" 17 IV. Les fondements de l'ère coloniale 19 V. La présence britannique 20 VI. La décolonisation 23 II. L'a présence britannique 29 II. L'ordre ancien 29 II. L'a période de transition 35 III. Les convoitises extérieures 40 IV. L'ère moderne 49 CHAPITRE II VANUATU : L'ARCHIPEL ÉCLATÉ 55 II. Les Mélanésiens d'abord 55 III. Les nouveaux dualismes 55 III. Les nouveaux dualismes 55 III. Les nouveaux dualismes 56 IV. L'émergence des mouvements politiques mélanésienns 69 VI. Le chemin de l'indépendance 64 VI. L'émergence des mouvements politiques mélanésiens 69 VI. Le chemin de l'indépendance 87 III. Tonga : un cadre royal 85 III. Vanuatu : le petit dernier 93 IV. La CEE : le plus européen 214 IV. Le Commonwealth des nations : Tonga, membre du club des Britanniques 214		•		
I. À la croisée des courants]		148
II. Naissance d'un nouvel ordre politique 16 16 17 17 17 17 17 17			V. Les évolutions institutionnelles	
III. L'impact des "papalagi" 17 IV. Les fondements de l'ère coloniale 19 V. La présence britannique 20 VI. La décolonisation 23 II. Les bases de la participation fidjienne 161 II. Fidji et le droit de la mer 165 III. Fidji et la FINUL 167 CHAPITRE II 167 TONGA: L'EMPIRE DEVIENT ROYAUME 29 II. L'ordre ancien 29 II. La période de transition 35 III. Les convoitises extérieures 40 IV. L'ère moderne 49 CHAPITRE III 27 CHAPITRE III 28 CHAPITRE III 29 L'ère moderne 49 CHAPITRE III 27 CHAPITRE III 27 L'ère moderne 49 CHAPITRE III 27 CHAPITRE III 27 L'ère moderne 49 CHAPITRE III 27 CHAPITRE III 27 L'ère moderne 55 II. Les Mélanésiens d'abord 55 III. Les nouveaux dualismes 58 IV. La restructuration de la société mélanésienne 56 IV. L'émergence des mouvements politiques mélanésiens 69 VI. Le chemin de l'indépendance 69 VI. Le chemin de l'indépendance 69 VI. Le chemin de l'indépendance 69 III. Fidji : l'indépendance 87 III. Tonga : un cadre royal 85 III. Vanuatu : le petit dernier 93 DEUXIÈME PARTIE 50 CHAPITRE III 51 FIDJI AUX NATIONS UNIES 161 III. Fidji et le droit de la mer 165 III. Fidji et le droit de la mer 165 III. Fidji et le droit de la mer 165 III. Fidji et le droit de la mer 165 III. Fidji et la FINUL 167 CHAPITRE IV L'APITRE IV CHAPITRE II L'e financement des plans de développement 197 II. La diplomatie au service de l'économie 198 II. La Giplomatie au service de l'économie 198 III. La France : le "joker" du royaume 201 III. L'Allemagne : un ami fidèle 206 IV. Les États-Unis : l'entente stratégique 207 V. La CEE : le plus européen 210 VI. Le Commonwealth des nations : Tonga, membre du club des Britanniques 214		- 1		
IV. Les fondements de l'ère coloniale 19 V. La présence britannique 20 VI. La décolonisation 23 II. Les bases de la participation fidjienne 161 III. Fidji et le droit de la mer 165 III. Fidji et la FINUL 167 CHAPITRE II TONGA: L'EMPIRE DEVIENT ROYAUME 29 II. L'ordre ancien 29 III. Les convoitises extérieures 40 IV. L'ère moderne 49 CHAPITRE III VANUATU: L'ARCHIPEL ÉCLATÉ 55 II. Les Mélanésiens d'abord 55 III. Les nouveaux dualismes 55 IV. La restructuration de la société mélanésienne 64 V. L'émergence des mouvements politiques mélanésiens 75 VI. Le chemin de l'indépendance 78 CHAPITRE IV CHAPITRE III TROISIÈME PARTIE TONGA: RATTRAPER LE TEMPS PERDU CHAPITRE PREMIER LA PRIORITÉ AU DÉVELOPPEMENT 197 II. Les financement des plans de développement 197 III. La diplomatie au service de l'économie 198 CHAPITRE II CHAPITRE II L'émergence des mouvements politiques mélanésiens 69 VI. Le chemin de l'indépendance 78 III. Le grand frère britannique 199 III. La France : le "joker" du royaume 201 III. L'Allemagne : un ami fidèle 206 IV. Les États-Unis : l'entente stratégique 207 VI. Le Commonwealth des nations : Tonga, membre du club des Britanniques 214		- 1	VI. Vingt-cinq ans de régionalisme	160
IV. La présence britannique VI. La présence britannique VI. La décolonisation 23 VI. La décolonisation 24 VI. La décolonisation 25 VI. La décolonisation 26 VI. La décolonisation 27 VI. La décolonisation 28 VI. L'APPIRE III VANUATI L'ARCHIPEL ÉCLATÉ VI. L'ère moderne 29 VI. L'ère moderne 29 VI. Les Mélanésiens d'abord VI. Les pouvoir coutumier VANUATU : L'ARCHIPEL ÉCLATÉ VII. Les nouveaux dualismes VIII. Les nouveaux dualismes VIII. Les nouveaux dualismes VIII. Les restructuration de la société mélanésienne VI. L'ère moderne 49 CHAPITRE III VANUATU : L'ARCHIPEL ÉCLATÉ VI. L'ère moderne 55 VI. Le chemin de l'indépendance 56 VI. Le chemin de l'indépendance 67 VI. L'ère moderne 68 VI. L'ère moderne 69 VI. L'ère moderne 60 VI. L'ère moderne 61 VI. Le ghuine sucrière 61 VII. Les marchés 62 VI. Le financement des plans de développement 64 VI. L'ère prepare des mouvements politiques mélanésiens 69 VII. Le chemin de l'indépendance 60 VI. L'ère moderne 60 VI. L'ère moderne 61 VI. L'ère moderne 61 VI. Le ghuine sucrière 61 VI. Le financement des plans de développement 64 VII. La diplomatie au service de l'économie 64 VII. L'à diplomatie au service de l'économie 64 VII. L'à diplomatie au service de l'économie 64 VII. L'à diplomatie au service de l'économie 65 VII. L'à diplomatie au service de l'économie 65 VII. L'à diplomatie au service de l'économie 65 VII. L'à diplomatie au service de l'économie 67 VII. L'à diplomatie au service de l'économie 67 VII. L'à diplomatie au service de l'économie 68 VII. L'à diplomatie au service de l'économie 69 VII. L'à diplomatie au service de l'économie 69 VII. L'à diplomatie au service de l'économie 60 VII. L'à diplomatie 60 VII. L'à diplomatie 60 VII. L'à diplomatie 60 VII. L'à diplomatie 61 VII. L'à diplomati			CHADITE III	
VI. La décolonisation 23 VI. La décolonisation 23 II. Les bases de la participation fidjienne 161 III. Fidji et le droit de la mer 165 III. Fidji et la FINUL 167 CHAPITRE II 167 III. La période de transition 255 III. Les convoitises extérieures 40 IV. L'ère moderne 49 CHAPITRE III VANUATU : L'ARCHIPEL ÉCLATÉ 555 II. Les Mélanésiens d'abord 558 III. Les nouveaux dualismes 58 IV. La restructuration de la société mélanésienne 56 III. Les nouveaux dualismes 58 IV. La restructuration de la société mélanésienne 64 V. L'émergence des mouvements politiques mélanésiens 69 VI. Le chemin de l'indépendance 56 III. Le chemin de l'indépendance 578 III. Le grand frère britannique 199 III. La France : le "joker" du royaume 201 III. La CEE : le plus européen 200 VI. Le Commonwealth des nations : Tonga, membre du club des Britanniques 214		l l		161
II. Fidji et le droit de la mer				
CHAPITRE II TONGA: L'EMPIRE DEVIENT ROYAUME 29 II. L'ordre ancien 29 III. La période de transition 35 III. Les convoitises extérieures 40 IV. L'ère moderne 49 CHAPITRE III VANUATU: L'ARCHIPEL ÉCLATÉ 55 II. Les Mélanésiens d'abord 55 III. Les nouveaux dualismes 58 IV. La restructuration de la société mélanésienne 64 V. L'émergence des mouvements politiques mélanésiens 69 VI. Le chemin de l'indépendance 78 CHAPITRE IV CHAPITRE III TROISIÈME PARTIE 19 CHAPITRE PREMIER LA PRIORITÉ AU DÉVELOPPEMENT 197 II. Le diplomatie au service de l'économie 198 II. La diplomatie au service de l'économie 198 II. La Grand frère britannique 199 II. La France: le "joker" du royaume 201 III. L'Allemagne: un ami fidèle 206 IV. Les États-Unis: l'entente stratégique 207 V. La CEE: le plus européen 210 VI. Le Commonwealth des nations: Tonga, membre du club des Britanniques 214	VI. La décolonisation	23		
I. L'ordre ancien	CHADITE II			
I. La période de transition		29	III. Fidji et la Fintoli	107
II. La période de transition 35 III. Les convoitises extérieures 40 IV. L'ère moderne 49 CHAPITRE III VANUATU: L'ARCHIPEL ÉCLATÉ 55 II. Les Mélanésiens d'abord 55 III. Les nouveaux dualismes 58 IV. La restructuration de la société mélanésienne 56 VI. Le chemin de l'indépendance 57 VI. Le chemin de l'indépendance 59 VI. Le chemin de l'indépendance 59 III. Tonga: un cadre royal 59 III. Les grand frère britannique 199 III. La France: le "joker" du royaume 201 III. L'Allemagne: un ami fidèle 206 III. Vanuatu: le petit dernier 59 DEUXIÈME PARTIE 55 II. La diplomatie sucrière 175 III. Les marchés 179 III. Les developpement 199 III. Le financement des plans de développement 199 III. La diplomatie au service de l'économie 198 III. Le grand frère britannique 199 III. Le grand frère britannique 199 IIII. Les parchés 199 III. Les financement des plans de développeme				
III. Les convoitises extérieures 40 IV. L'ère moderne 49 CHAPITRE III VANUATU: L'ARCHIPEL ÉCLATÉ 55 II. Les Mélanésiens d'abord 55 III. Les nouveaux dualismes 56 III. Les nouveaux dualismes 58 IV. La restructuration de la société mélanésienne 64 V. L'émergence des mouvements politiques mélanésiens 69 VI. Le chemin de l'indépendance 78 CHAPITRE IV CHAPITRE II LES PARTENAIRES TRADITIONNELS 199 II. La France : le "joker" du royaume 201 III. L'Allemagne : un ami fidèle 206 III. Vanuatu : le petit dernier 93 IV. Le Commonwealth des nations : Tonga, membre du club des Britanniques 214		ł	LA POLITIQUE DU SUCRE	175
II. Les marches 179 CHAPITRE III VANUATU: L'ARCHIPEL ÉCLATÉ 55 II. Les Mélanésiens d'abord 55 III. Les nouveaux dualismes 58 IV. La restructuration de la société mélanésienne 64 V. L'émergence des mouvements politiques mélanésiens 69 VI. Le chemin de l'indépendance 78 CHAPITRE IV CADRES ET ACTEURS CONTEMPORAINS 11. Le grand frère britannique 199 II. La France : le "joker" du royaume 201 III. L'Allemagne : un ami fidèle 206 IV. Les États-Unis : l'entente stratégique 207 VI. Le Commonwealth des nations : Tonga, membre du club des Britanniques 214			I. La diplomatie sucrière	175
CHAPITRE III VANUATU: L'ARCHIPEL ÉCLATÉ I. Les Mélanésiens d'abord I. Le pouvoir coutumier II. Le pouvoir coutumier III. Les nouveaux dualismes IV. La restructuration de la société mélanésienne V. L'émergence des mouvements politiques mélanésiens OF VI. Le chemin de l'indépendance CHAPITRE IV CADRES ET ACTEURS CONTEMPORAINS II. Fidji: l'indépendance sereine III. La grand frère britannique STROISIÈME PARTIE TONGA: RATTRAPER LE TEMPS PERDU CHAPITRE PREMIER LA PRIORITÉ AU DÉVELOPPEMENT 197 II. La diplomatie au service de l'économie 198 CHAPITRE II LES PARTENAIRES TRADITIONNELS 199 II. La France: le "joker" du royaume 201 III. L'Allemagne: un ami fidèle 206 IV. Les États-Unis: l'entente stratégique 207 V. La CEE: le plus européen 210 VI. Le Commonwealth des nations: Tonga, membre du club des Britanniques 214			II. Les marchés	179
VANUATU: L'ARCHIPEL ÉCLATÉ	IV. L'ere moderne	49		
II. Le pouvoir coutumier	CHAPITRE III		TROISIÈME PARTIE	
II. Le pouvoir coutumier	VANUATU: L'ARCHIPEL ÉCLATÉ	55	TONGA: RATTRAPER LE TEMPS PER	DU
III. Les pouvoir coutumier	I. Les Mélanésiens d'abord	55	CHADITDE DOEMIED	
III. Les nouveaux dualismes	II. Le pouvoir coutumier	56		107
IV. La restructuration de la société mélanésienne 64 V. L'émergence des mouvements politiques mélanésiens 69 VI. Le chemin de l'indépendance 78 CHAPITRE IV CADRES ET ACTEURS CONTEMPORAINS 83 I. Fidji : l'indépendance sereine 83 II. Tonga : un cadre royal 85 III. Vanuatu : le petit dernier 93 DEUXIÈME PARTIE 197 III. La diplomatie au service de l'économie 198 CHAPITRE II LES PARTENAIRES TRADITIONNELS 199 II. Le grand frère britannique 199 III. La France : le "joker" du royaume 201 III. L'Allemagne : un ami fidèle 206 IV. Les États-Unis : l'entente stratégique 207 VI. Le Commonwealth des nations : Tonga, membre du club des Britanniques 214	III. Les nouveaux dualismes	58		171
V. L'émergence des mouvements politiques mélanésiens 69 VI. Le chemin de l'indépendance 78 CHAPITRE IV CADRES ET ACTEURS CONTEMPORAINS 199 I. Fidji: l'indépendance sereine 83 II. La diplomatie au service de l'économie 198 CHAPITRE II LES PARTENAIRES TRADITIONNELS 199 II. La France : le "joker" du royaume 201 III. L'Allemagne : un ami fidèle 206 IV. Les États-Unis : l'entente stratégique 207 V. La CEE : le plus européen 210 VI. Le Commonwealth des nations : Tonga, membre du club des Britanniques 214	IV. La restructuration de la société		-	107
V. L'émergence des mouvements politiques mélanésiens	mélanésienne	64		171
politiques mélanésiens	V. L'émergence des mouvements	,		198
VI. Le chemin de l'indépendance	-	69	de reconomie	170
CHAPITRE IV CADRES ET ACTEURS CONTEMPORAINS I. Fidji: l'indépendance sereine	= -	78		
CADRES ET ACTEURS CONTEMPORAINS I. Fidji: l'indépendance sereine	-			
I. Fidji: l'indépendance sereine				
II. Tonga: un cadre royal			•	
III. Vanuatu : le petit dernier	_		III. L'Allemagne : un ami fidèle	206
VI. Le Commonwealth des nations : Tonga, membre du club des Britanniques			IV. Les États-Unis : l'entente stratégique	207
DEUXIÈME PARTIE membre du club des Britanniques 214	III. Vanuatu : le petit dernier	93		210
FID II I A VOIX DII PACIFICIIF			VI. Le Commonwealth des nations : Tonga,	
FIDJI, LA VOIX DU PACIFIQUE CHAPITRE III	DEUXIÈME PARTIE		membre du club des Britanniques	214
UNAPIING III			CHADITEE III	
CHAPITRE PREMIER LES PARTENAIRES RÉGIONAUX 217	-		217	
			LEG I AITI LITAIREG REGIOTAGA	
T T T T T T T T T T T T T T T T T T T		105	I I es instances régionales	217
II. Fidii et le forum du Pacifique sud 108 III. L'Australie : un mariage de convenance 228			I. Les instances régionales	

GRANDS HOMMES ET PETITES ÎLES

CHAPITRE IV	CHAPITRE II
LES AMIS ASIATIQUES 231	LA ROUTE AUSTRALASIENNE 253
I. Le Japon : un partenaire impérial 231	I. L'Australie 253
II. Taiwan: un ami encombrant? 233	II. La Nouvelle-Zélande 258
QUATRIÈME PARTIE	CHAPITRE III
LE VANUATU :	LA SCÈNE INSULAIRE 265
"LA PETITE FOURMI QUI PINCE"	I. La confrérie mélanésienne 265
CHAPITRE PREMIER	II. Le champ international 272
LES "ROUTES" FRANÇAISES	CONCLUSION GÉNÉRALE 283
ET BRITANNIQUES 239	BIBLIOGRAPHIE 289
I. Les accords financiers 239	ANNEXE 304
II. Les contentieux avec la France 243	TABLE DES MATIÈRES

ORSTOM Éditions 213, rue La Fayette F-75480 Paris Cedex 10 Diffusion 72, route d'Aulnay F-93143 Bondy Cedex

ISSN: 0767-2888 ISBN: 2-7099-1125-6 Photo de couverture : La garde de la résidence présidentielle (Fidji, 1988)

Cliché : Élise Huffer